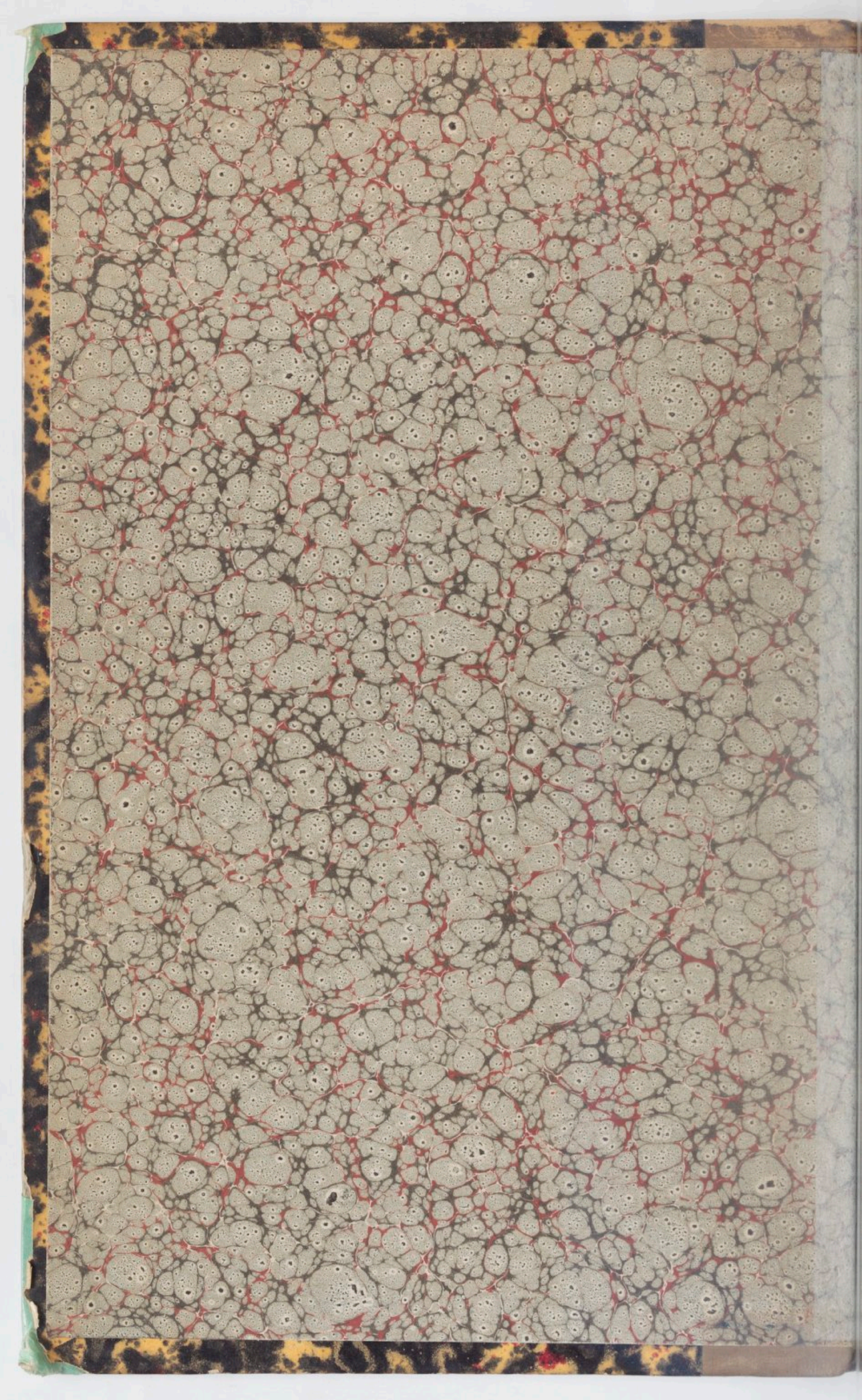
Lucien Bonaparte et ses mémoires, 1775-1840 : d'après les papiers déposés aux Archives étrangères et d'autres documents [...]









Voir le premier volume
des Mémoires de Lucien Bonaparte
le seul publié de son vivant
et adressé par lui à mon père
vers la fin de 1836.

H. Larrey

LUCIEN BONAPARTE

ET

SES MÉMOIRES

I



IL A ÉTÉ TIRÉ

Trente exemplaires numérotés sur papier de Hollande

Prix : 15 francs

Paris. — Imprimerie E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.

TH. IUNG

LUCIEN BONAPARTE

ET

SES MÉMOIRES

1775-1840

D'APRÈS LES PAPIERS DÉPOSÉS AUX ARCHIVES ÉTRANGÈRES
ET D'AUTRES DOCUMENTS INÉDITS

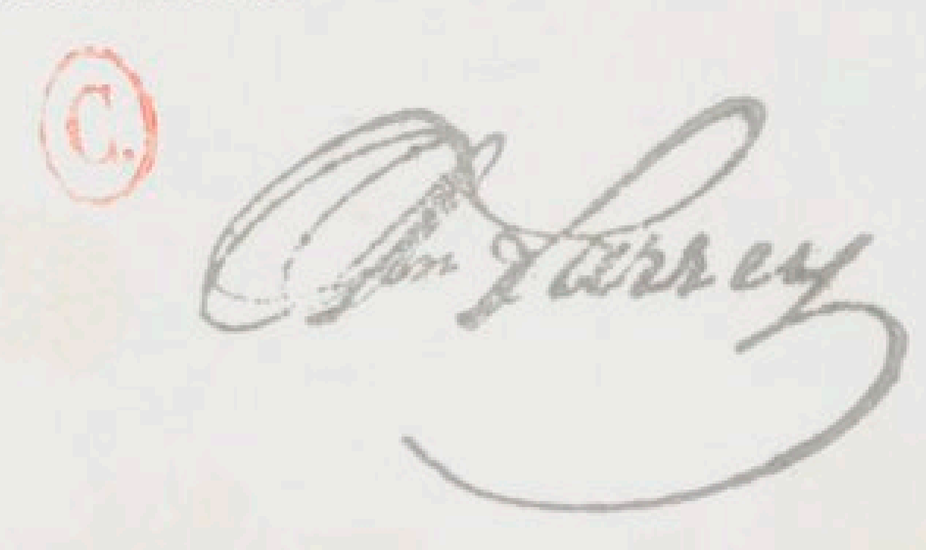
« La vraie histoire nationale est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines. »

AUGUSTIN THIERRY. (*Lettre première sur l'histoire de France.*)

TOME PREMIER

PARIS
G. CHARPENTIER, ÉDITEUR
13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1882



A MONSIEUR GIRARD DE RIALLE

DIRECTEUR DES ARCHIVES
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Permettez-moi de vous dédier cet ouvrage; en ce faisant, c'est à l'amitié que je rends hommage. N'est-ce pas vous qui m'avez guidé à travers les arcanes de vos belles archives? N'est-ce pas vous qui m'avez mis à même de retrouver ces papiers de Lucien, si curieux et si bien cachés, dont le ministre a bien voulu autoriser la publication. Grâce à vous, enfin, grâce à l'abri offert au travailleur, j'ai pu oublier un instant les petites lâchetés de quelques-uns de mes contemporains.

Pour l'Arabe, l'un des trois bonheurs de l'homme sur terre est de parcourir les feuillets d'un vieux manuscrit. L'Arabe a raison. C'est dans les papiers, laissés par ceux qui nous ont précédés dans la vie, qu'il est seulement permis d'entrevoir le secret du passé et celui de l'avenir.

L'histoire est l'école de l'homme de guerre, comme elle est celle de l'homme d'État. C'est par l'étude du développement des différentes branches de l'activité humaine et des milieux dans lesquels celle-ci s'est pro-

duite, qu'il est loisible d'aborder les solutions de cette science des sciences, la SCIENCE SOCIALE *encore à ses débuts. C'est par elle, enfin, que nous pourrons établir la méthode qui nous fait défaut, utiliser nos forces perdues et traverser sans trop d'encombre la période de transition actuelle, rendue si douloureuse, par suite de la méconnaissance de notre rôle réciproque dans la société.*

Mais à quoi bon s'étendre sur ces questions, dont nous avons tant de fois discuté les termes? Ici, je ne veux être qu'au plaisir de vous dédier ces pages et de vous répéter une fois de plus ce que je suis.

Votre reconnaissant et dévoué ami,

TH. IUNG.

11 janvier 1882.

AVANT-PROPOS

Le 22 octobre 1855, à Sinigaglia, M. Bataglioni, exécuteur testamentaire de S. A. la princesse Alexandrine Bonaparte, remettait entre les mains de M. G. Baude, délégué du comte de Rayneval, ambassadeur de France à Rome, cinq liasses de documents tirés du portefeuille de Lucien Bonaparte.

Ces papiers comprenaient la correspondance de plusieurs membres de la famille Bonaparte, des mémoires, des notes, ainsi que des dépêches officielles relatives aux missions remplies par Lucien. Adressés au ministre des affaires étrangères par les soins de M. de Rayneval, ils furent déposés aux archives de ce Département.

L'empereur Napoléon III en réclama la communication. Celle-ci ne fut faite qu'en partie. Le 15 janvier 1856, en effet, M. Cintrat[1] faisait parvenir

1. La note officielle est ainsi conçue : « Le 15 janvier 1856, M. Cintrat a remis au ministre toutes les pièces de la cinquième liasse qu'il lui avait demandées pour les remettre à l'empereur.

« *Signé* : L. DUMONT. »

au souverain les dossiers contenus dans la cinquième liasse, c'est-à-dire :

1. 2 lettres de madame, mère de Lucien.
2. 13 — de Lucien à madame mère.
3. 10 — du cardinal Fesch à Lucien.
4. 6 — de Lucien à Napoléon.
5. 27 — de Louis à Lucien.
6. 5 — de Lucien à Louis.
7. 4 — de Louis à la princesse de Canino.
8. 151 — de Joseph à Lucien.
9. 8 — de Lucien à Joseph.
10. 2 — de Jérôme à Lucien.
11. 21 — de Murat et de Caroline à Lucien.
12. 46 — d'Élisa à Lucien.
13. 2 — de Lucien à Élisa.
14. 3 — de Julie à Lucien.
15. 4 — de Pauline à Lucien.
16. 5 — de X. à la princesse de Canino.
17. 3 — de madame Campan à Lucien.
18. 2 — de Talleyrand à Lucien.
19. 5 — de Lucien au duc d'Otrante et réponses.
20. 3 — du maréchal Masséna à Lucien.
21. 7 — de madame de Staël, 2 de son fils à Lucien et 2 de réponse du prince.
22. 13 — de Lucien à divers ministres anglais.
23. 6 — de diverses personnes à Lucien.
24. 2 — du vicomte de Persigny à madame X.

Ces lettres formaient un total de trois cent cinquante pièces. Elles ne reparurent plus aux Archives.

Les autres papiers échappèrent à la curiosité impériale. Les uns, relatifs aux missions diplomatiques de Lucien, furent classés dans les fonds respectifs ; les suivants, c'est-à-dire les mémoires et les notes, restèrent enfermés dans deux cartons,

avec cette mention inscrite deux fois, la première sur le dos desdits cartons, la seconde en tête du manuscrit même : *Mémoires de Lucien Bonaparte déjà publiés en* 1836. Grâce à cette bienheureuse, mais mensongère étiquette, ces souvenirs sont parvenus intacts jusqu'à nous.

Avaient-ils été édités, comme le marquait la mention? nullement.

Plusieurs publications politiques ont pourtant été faites par Lucien Bonaparte et par sa femme.

La première, intitulée : *La vérité sur les Cent-Jours*, par L. B., prince de Canino, suivie de documents historiques sur 1815 (Paris, chez Ladvocat rue de Chabanais n° 15), date de 1835. La minute n'a pas été conservée, à notre connaissance du moins, et ne se trouve pas dans les Archives.

La seconde : *Mémoires de Lucien Bonaparte, prince de Canino, écrits par lui-même* (Tome I et unique)[1], parut en 1836 ; mais le manuscrit de ces mémoires n'existe que par fragments dans les papiers légués par la princesse de Canino.

La troisième eut lieu en 1845. Elle se fit par les soins de la veuve de Lucien. Elle avait pour titre : *Révolution de Brumaire ou relation des principaux événements des journées des* 18 *et* 19 *brumaire, par L. Bonaparte, prince de Canino*[2].

1. 1836, *Charles Gosselin et Cie*, *Saunders et Otley*, éditeurs.
2. In-8° de 18 feuilles. Imprimerie de Dupré. Paris, Charpentier (sous le n° 2149 du *Journal de l'imprimerie*, 1845).

Cette relation parut également en feuilleton dans le journal *la Presse*. La rédaction la fit suivre de l'avertissement suivant :

« Ici s'arrêtent les communications qu'ont bien voulu nous faire pour le moment les dépositaires des œuvres posthumes et de tout le portefeuille de Lucien Bonaparte. Espérons que les nombreux et importants travaux d'histoire, de science, de politique et de poésie laissés par le prince ne resteront pas enfouis plus longtemps et qu'ils ne seront pas perdus pour la France contemporaine. »

Or, cette partie existe seule complète dans le manuscrit. Elle correspond à cent cinquante pages d'un texte fin et serré sur papier grand format. Elle est toute de la main de Lucien Bonaparte.

De son côté, en 1876, le prince Pierre-Napoléon, fils de l'auteur des *Mémoires*, fit éditer à Bruxelles un volume premier et unique de ce qu'il intitulait *ses souvenirs* [1]. Comme pièces à l'appui, il y joignit deux morceaux détachés des documents inédits, laissés par son père. L'un d'eux fait en effet défaut au milieu des papiers réunis actuellement au ministère des Affaires étrangères. Le second s'y trouve, mais il n'est pas absolument conforme au passage publié.

1. *Souvenirs, traditions et révélations* du prince Pierre-Napoléon Bonaparte. (Première partie. De 1815 à la révolution de février. Livre premier, premier volume.)

Ixelles-Bruxelles. Imprimerie Fr. Matthyssens, rue d'Édimbourg, 8, 1876. (Avis : L'ouvrage complet est en deux parties, chacune de quatre livres, en trois volumes à peu près comme celui-ci ; mais il ne se continuera que si le public l'accueille favorablement.)

En résumé, des pièces se trouvant actuellement aux Archives, il n'a paru que la valeur de cent cinquante à deux cents pages de texte manuscrit. Comme celui-ci comprend trois mille pages environ, sans compter les pièces réunies en volumes, on voit que la marge pour la partie inédite est considérable.

C'est dans celle-ci, annotée presque à chaque page par la princesse de Canino, que j'ai puisé pour entreprendre cette publication.

Ces documents sont précédés d'une sorte de préface, écrite en 1835 par Lucien, et qui est intitulée : *l'Esprit et plan de ces Mémoires.*

D'après l'auteur, « ce ne sont pas des mémoires proprement dits, mais des fragments de mémoires ou souvenirs détachés, » auxquels il a joint « des ébauches rapidement tracées sous le titre d'*Arguments sommairiques.*

« Dans ces sommaires, ajoute Lucien, je m'y épanchai à cœur ouvert, avec l'entraînement d'une plume surexcitée par le froissement de mes idées sincèrement républicaines.

« Nombre de fragments ont été consumés, ce qui veut dire qu'ils étaient les plus exaltés résumés de ma manière de juger certains événements, beaucoup plus du goût de beaucoup de monde que du mien. »

Ils furent commencés vers 1805 et 1806, et voici dans quelle situation d'esprit :

« Dès la troisième année de la République consulaire, dit Lucien, je n'avais plus eu de part aux actes

du gouvernement, autant par la nuance de mes opinions que par le concours des circonstances très ordinaires dans un roman particulier, mais devenues du ressort de l'histoire, à cause précisément de ce nom que je porte, dont mon frère Napoléon a si haut élevé et si loin étendu la gigantesque illustration.

« Pourquoi fallût-il qu'il descendît malheureusement et trop souvent les transcendantes sommités de son génie pour s'immiscer d'une manière ou d'une autre dans l'intérieur de la vie privée de tous ses frères? immixtion que, pour ma part, je ne jugeai pas possible de supporter honorablement.

« C'est dans cet état d'attaque et de défense réciproque entre Napoléon et moi, avec qui la force matérielle ne pouvait être de mon côté et auquel, en effet, je n'opposai jamais que la résistance morale dont il plut au ciel de me donner le courage, que je combattis pendant quinze ans. La seule nécessité de lutter contre un tel adversaire, en faveur de mes devoirs les plus chers et les plus sacrés, eût suffi pour me rendre malheureux, si, comme je l'ai dit, elle n'eût été plus que balancée par le parfait contentement de mon âme, en tout ce qui concerne les joies et les affections de la vie privée, dont, pour me servir des propres expressions de l'Empereur, il ne tenait qu'à lui de me priver [1], terrible jeu de mot de sa part, qui, sans doute, eût été suivi du fait même dont il ren-

1. Le jeu de mot se trouve dans la bouche de l'empereur et même fort dramatiquement quant à la situation entre ces deux frères.

ferme la menace, si je lui avais ajouté tout haut ce que je pensais, qui était que mon attachement invincible pour cette vie privée, tenait particulièrement à la comparaison que j'en faisais avec la situation de mes autres frères, esclaves couronnés de sa trop puissante main. Sa perspicacité naturelle la lui faisait peut-être deviner, sans autre explication. »

Cette première partie des souvenirs allait donc de la naissance de l'auteur jusqu'à la fin de l'année 1799. Elle est assez suivie ; seulement elle contient de nombreuses interversions de faits, par rapport aux dates. Ces erreurs, Lucien en reconnaît la possibilité. Il dit lui-même à ce sujet, en 1806 : « Pour plus de sûreté de détails, il me faudrait les rechercher dans le *Moniteur*, dont la collection ne peut se trouver en ce moment à Rome. J'écris à Campi de me l'envoyer. D'ailleurs il me sera indispensable pour fixer positivement les dates des événements que je ne fais qu'indiquer dans les présents souvenirs. »

Puis la princesse ajoute :

« Ici se trouvent interrompus les premiers mémoires commencés à Rome [1].

« Il ne les reprit plus qu'à des intervalles plus ou moins éloignés et comme par boutades, dans les différents pays où l'incessante persécution dont il était

en l'un des plus intéressants fragments des mémoires de l'auteur, intitulé : *L'Entrevue de Mantoue*. (Note de Lucien Bonaparte.)

1. Note de la princesse de Canino, insérée à la suite du chapitre, portant le n° 7.

l'objet lui permettait de séjourner et de prendre la plume avec quelque repos d'esprit, ce qui n'était jamais bien long, ainsi que le prouvent les dates des événements qu'il a retracés.

« Ce ne fut, on peut le dire, que pendant sa captivité de presque cinq ans en Angleterre, dans un rayon de deux milles, qu'il recouvrit sa liberté de travailleur. Il la mit à profit de la manière la plus digne d'un noble cœur et d'un grand esprit. Outre ses études astronomiques et archéologiques qui le placèrent au rang des savants, il termina son grand poème de Charlemagne, commença à achever celui de la Cirnéïde et nombre de belles odes, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper de ces mêmes Mémoires commencés, quittés, repris, abandonnés en toutes ses pérégrinations forcées. Il y travailla, si ce n'est sur un plan régulier et suivi, au moins comme il le dit au chapitre précité, par fragments détachés, au gré de ses réflexions et de ses impressions, tel que l'*Entrevue de Mantoue*, écrite en 1812, et autres, non moins intéressantes...

« De retour en Italie, après la chute de l'empereur Napoléon, et se livrant plus que jamais à l'étude des sciences et des belles-lettres, il ne paraît point qu'il se soit occupé d'augmenter et de coordonner les matériaux nombreux qu'il avait recueillis. Le sentiment de dédain de l'opinion de ses compatriotes, se montrant si indifférents à sa persécution, à celle de sa famille et de tant d'autres victimes du despotisme,

nous le disons encore, après lui, avec douleur, s'était emparé de cette âme énergique et sensible, au point de le faire renoncer à l'idée de se montrer tel qu'il avait été dans sa vie politique et privée. »

Ces lacunes sont fâcheuses. Les écrits laissés n'en sont pas moins l'expression parfaite du caractère de leur auteur.

Lucien est le portrait frappant de son père. Cette ressemblance même, au moral comme au physique, explique la préférence réelle et persistante que la mère, madame Lætitia, lui a toujours témoignée. Comme son père, d'ailleurs, il mourra des suites de l'affection héréditaire, d'un squirre à l'estomac.

Lucien est de taille moyenne. Il a une physionomie expressive. Sa myopie lui laisse quelque chose d'indécis et de gêné dans les manières et dans la démarche.

Il aime à parler et parle bien, a de l'esprit et du trait.

Toujours en mouvement, il n'a ni persévérance dans le but ni grandes vues. Il passe d'un sujet à un autre avec une facilité surprenante. C'est l'homme des petites choses, des petits détails, des petits travaux.

Il fait de tout, et rien au complet. Un jour, la poésie l'attire ; le lendemain, il sera tout à l'astronomie, deux jours plus tard, tout à ses fouilles antiques.

S'il est versatile pour ses occupations, il l'est aussi au point de vue des habitudes de la vie. Peu scrupuleux dans l'emploi des procédés pour acquérir la

fortune, il fait volontiers montre d'honnêteté le jour où il a et les moyens de satisfaire ses fantaisies et une femme à sa convenance. Dépensier, sans ordre, comme son père, il se livre à de continuelles acquisitions d'immeubles et n'en occupe aucun d'une façon stable.

Ennemi de la vérité, comme ses frères, doué d'une imagination vive, il est généreux et susceptible de bons et nobles sentiments par boutade et par vanité, plutôt que par raisonnement.

De complexion amoureuse, il a besoin d'affection et reste volontiers fidèle à la femme dont il subit la supériorité.

Ce qu'il est dans la vie, dans ses allures et dans ses travaux, il l'est également en politique. C'est un inconsistant comme son frère Napoléon. Jacobin de la nuance la plus accentuée, il devient partisan des doctrines édulcorées de Sieyès le jour où, secrétaire des Cinq-Cents, il voit la possibilité de participer à la direction des affaires publiques. Rival du premier Consul, il rêve la seconde place dans l'État et boude, parce qu'il n'est pas pris au sérieux.

Assez intelligent, assez fort pour deviner son frère et reconnaître les défauts de cette monstrueuse machine politique qu'on a intitulé le Consulat, puis l'Empire, il ne sait ni se placer, ni lutter à propos. Ayant peur de tout, de lui-même, de Bonaparte et des événements, il commence par fuir, escomptant à l'avance les hasards d'une guerre générale dont il pressent le

résultat fatal. En attendant, réfugié auprès du pape, il croit que tout est pour le mieux dans la capitale des États pontificaux, pourvu qu'il puisse se poser en poète, en politique incompris, passer pour prince bon enfant, mais à la condition d'être traité en Altesse.

Avec les Cent-Jours, il espère reprendre la place qu'il pense devoir lui revenir dans l'État, est tout étonné du peu d'importance de son rôle, puis disparaît, pour tenter un nouvel effort, au moment où son neveu, l'ex-roi de Rome, meurt et où la révolution de Juillet lui permet d'entrevoir une issue favorable à son ambition cachée.

A tout prendre, Lucien est, de toute la famille des Bonapartes, celui dont la figure reste la plus sympathique.

A quoi tient cette faveur de l'opinion? A l'adoration de Lucien pour sa femme et pour ses enfants, ainsi qu'au caractère particulier de son opposition. Et puis, il faut le reconnaître, l'affection des foules est instinctive et juste. Dans ce drame de quinze années, en face de ce grand tragédien qui s'est appelé Napoléon, Lucien a pris le rôle comique, celui des grondeurs. Or, les hommes, au fond, aiment mieux rire que pleurer. En présence de cet enfant terrible, de ce frère ingouvernable, ils restent désarmés. Ils ont raison. Si Lucien n'a pas fait de bien à la France, du moins, il ne lui a occasionné qu'un mal relatif. Et quand même, n'aurait-il laissé

que ses notes si curieuses, destinées à jeter un peu de lumière sur cette figure sombre du César, la postérité devrait lui en tenir compte.

Elle le fera.

Or, je le répète, ce qu'est l'homme, ses mémoires le sont. Décousus, entremêlés de notes impossibles à lire et de récits spirituels, ils sont toujours intéressants. Fort incomplets, sciemment inexacts pour tout ce qui touche aux débuts plus que bizarres de la famille, ils nécessitent des éclaircissements continuels. Pour toute la période intermédiaire, jusqu'au 18 brumaire, le récit manque également de chaleur. Refait après coup, en 1834 et en 1835, pour les besoins d'une cause que Lucien espérait voir renaître de ses cendres, on y sent un parti pris trop accentué et un ton gourmé qui n'est pas dans ses habitudes. Pour tout ce qui concerne au contraire le Consulat, l'Empire, les Cent-Jours et la Restauration, les notes et les lettres laissées par Lucien sont pleines d'aperçus tout à fait nouveaux. Elles fourmillent de documents des plus curieux et des plus inattendus sur les personnages en vue de l'époque. Membres de la famille consulaire, hommes de cour, hommes d'État français et étrangers, généraux, artistes, écrivains, acteurs et actrices, tous sont passés en revue. Les entretiens de Lucien avec son frère Napoléon, sont l'objet d'une attention toute spéciale. « J'ai toujours trouvé, dit-il à ce propos, que les conversations familières des personnages historiques, outre qu'elles peignent leur

caractère, renferment bien souvent le germe des événements auxquels ils ont pris part ou qu'ils méditent dans le secret de leur conscience. Napoléon a eu beaucoup de ces entraînements de conversation, lesquels enfin, assez souvent, étaient prémédités, surtout quand il parlait à des gens qui ne lui inspiraient pas une grande confiance. Combien de fois Joseph et moi ne nous sommes-nous pas dit : Te souviens-tu, quand il nous a dit telle ou telle chose ? C'était le germe de ce qu'il a développé aujourd'hui. »

C'est donc avec ces éléments disparates, tirés des manuscrits de Lucien, et les documents d'une authenticité absolue retrouvés dans les archives de France et de l'étranger, que j'ai essayé de reconstituer l'existence de ce frère de Napoléon.

Cet ouvrage auquel j'ai donné pour titre : *Lucien Bonaparte et ses Mémoires*, formera trois volumes.

Le premier aura trait à la période comprise entre la naissance de Lucien et sa nomination à l'ambassade d'Espagne, c'est-à-dire entre le 21 mars 1775 et le 6 novembre 1800.

Le second ira de son départ pour l'Espagne à sa rupture définitive avec son frère et à sa retraite en Italie (novembre 1800, — juin 1804).

Le troisième, enfin, embrassera la dernière période de la vie de Lucien, de 1804 à 1840.

Le premier volume, je le répète, sera peut-être le moins intéressant des trois, puisqu'il sera composé en partie, à l'aide des Mémoires refondus en 1834, c'est-

à-dire de ceux les plus inexacts, refaits pour les besoins de la cause bonapartiste.

Le second et le troisième, établis uniquement avec des documents absolument inédits, présenteront au contraire un intérêt croissant.

Dans les uns comme dans les autres, j'ai complété les lacunes du récit de Lucien, à l'aide de pièces officielles, et pour distinguer, une fois pour toutes, les deux textes, le mien et celui de Lucien et des dépêches officielles, j'ai adopté deux caractères d'impression différents, l'un plus petit (en huit) pour le premier, l'autre plus gros (en neuf) pour les deux autres. De cette façon, le lecteur sera à même de reconnaître à première vue chacune des collaborations. Je souhaite que toutes le satisfassent [1].

1. D'importants documents, particulièrement des lettres de Bonaparte, de Lucien, de Joseph et de leur mère, relativement à l'entrée dudit Lucien au séminaire d'Aix, en 1785, et à son incarcération dans les prisons de cette ville, en 1795, me sont parvenus lorsque l'impression du premier volume touchait à son terme. Je n'ai pu les utiliser. J'ai dû me contenter de les joindre aux pièces à l'appui. On les y trouvera.

LUCIEN BONAPARTE

ET

SES MÉMOIRES

CHAPITRE PREMIER

JEUNESSE DE LUCIEN BONAPARTE

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SON RETOUR EN CORSE
21 MARS 1775-1789.

Naissance de Lucien Bonaparte, le 21 mars 1775. — L'acte de naissance de 1775 et celui fourni en 1794, lors du mariage de Lucien à Saint-Maximin. — Napoléon, Joseph et Lucien se marient avec le même acte de naissance. — Départ de Paoli, 13 juin 1768. — La famille Bonaparte. — Généalogie de la famille. — Mariage de Charles Bonaparte avec Lætitia Ramolino, le 2 juin 1764. — Les Ramolino. — Les Bianelli. — Les Fesch. — Naissance de Joseph et de Napoléon.

Situation critique de la famille au moment de la naissance de Lucien. — Les grands projets de Charles Bonaparte. — Ses prétentions. — Charles Bonaparte député de la noblesse des États de Corse. — Naissance de Louis, le 24 septembre 1778. — Influence du gouverneur, M. de Marbeuf. — Admission de Napoléon à l'École militaire de Brienne. — Départ de Charles Bonaparte et de ses deux fils Napoléon et Joseph, le 15 décembre 1778. — Embarras financiers de Charles Bonaparte. — Napoléon se destine à la marine ; Joseph à l'église. — Commencement des Mémoires de Lucien. — Départ de Lucien avec Fesch, pour le collège d'Autun, en 1781. — Lucien se destine à l'état militaire. — Sa réception chez l'évêque. — Lucien retrouve Joseph à Autun.

Admission de Marie-Anne à Saint-Cyr, le 24 novembre 1782. — Départ de Charles Bonaparte et de sa fille Marie-Anne pour la France, le 1er juin 1784. — Départ de Lucien pour Brienne. — Son père demande une bourse

pour Brienne. — Joseph refuse de suivre la carrière ecclésiastique. — Embarras du père. — Celui-ci fait une nouvelle demande pour faire entrer Joseph dans l'artillerie. — Lucien à Brienne, le 22 juillet 1784. — Il y retrouve son frère Napoléon. — Départ de ce dernier pour l'École militaire de Paris, le 16 octobre 1784. — Lucien Bonaparte seul à Brienne. — Mort de Charles Bonaparte, le 24 février 1785. — Lucien change de carrière. — Il est destiné à l'état ecclésiastique. — Il est envoyé au séminaire d'Aix. — On demande pour lui une bourse ainsi qu'une autre pour Louis, en vue de Brienne. — Les deux demandes sont refusées. — Malheurs et détresse de la famille, 1788-1789. — Lucien est rappelé en Corse, en 1789.

Né en 1775[1], trois ans après la chute du gouvernement républicain corse, qui, dès l'an 1772, avait fait place à l'administration française et, malgré que notre île n'eût été déclarée partie intégrante de la monarchie que le 30 novembre 1789, je me suis toujours considéré comme Français, à la différence de mes frères aînés, Joseph et Napoléon qui, plus âgés que moi, le premier de neuf ans, le second de six, sont bien effectivement devenus Français, mais sont réellement nés Corses[2].

Lucien dit vrai[3]. Il est né à Ajaccio, le 21 mars 1775. L'acte suivant en fait foi :

« Mille sette cento settenta nove li quattro S^bre^ nella Parr^a^

1. Ce texte est celui de Lucien Bonaparte, tel qu'il existe dans les papiers des Archives. Il est inédit.

2. Cette question, dit Lucien, fort peu importante en elle-même, bien qu'elle ait été agitée en différents sens et à diverses intentions, l'était encore beaucoup pour moi à cette époque de ma vie à laquelle se rattachent mes premiers et personnels souvenirs pour lesquels je commence aujourd'hui cette espèce de *compendium sommairique* qui doit former le plan général des mémoires nécessairement plus développés que je me propose de publier ou de laisser inédits à ma famille, suivant les circonstances qui pourront m'y engager ou m'en détourner par la suite.

Cette partie a été écrite à Tusculum, en 1806.

3. Texte du metteur en œuvre des *mémoires* de Lucien Bonaparte.

« di S. Gerolamo, io sotto scritto arciprete hô supplito alle « sacre cerimonie, avendo dato l'acqua in casa colla licenza « di M. Vescovo a *Luciano* figlio dell Illmo Sr Carlo de Bona- « parte nobile del Regno e dell' Am^e^ Maria Letizia sua « moglie nato li vent' uno di maggio dell' anno mille e sette « cento settanta cinque P. P. R^md^ Sr Luciano de Bonaparte « arcid^o^ della-catedrale d'Ajaccio, e si sottoscrive. »

« Lucianus archidiaconus de Bonaparte. Gio : Batta Levie, archiprete d'Ajaccio [1] ».

Mais, ce que Lucien ne dit pas, c'est qu'il ne tint pas toujours à cette date de 1775, comme époque de sa venue en ce monde.

Lorsque le 15 floréal an second (4 mai 1794) de la République française, il se présentait à deux heures de relevée par devant J^n^ B^te^ Garnier [2], membre du conseil municipal de la commune de Marathon, ci-devant Saint-Maximin, en qualité de « patriote Corse, dénommé BRUTUS BONAPARTE » pour contracter mariage avec « CATHERINE BOYER », il se disait âgé de *vingt-six ans*.

A l'appui de son assertion, il remettait « un acte de nais- « sance, en date du 21 *mai* 1768, *portant qu'il est né la veille* « *dans la commune d'Ajacio.* » (*Sic.*)

En réalité, Lucien a dix-neuf ans ; il est plus jeune que sa femme et n'a pas l'âge requis pour pouvoir se marier. Il s'est donc servi d'un acte de l'état civil, faux.

Mais, ce qu'il y a de plus curieux dans cette date de naissance de 1768, adoptée par Lucien, c'est qu'elle a été également choisie par ses deux frères aînés, Joseph et Napoléon, pour une cérémonie du même genre.

Joseph se marie, quelques mois après Lucien, le 1er *août* 1794 [3], à Cuges, à proximité de Marseille. L'acte porte :

« Ce jourd'hui, quatorzième thermidor, l'an second de la

1. Mss. Archives de Corse.

2. Mss. Archives de Saint-Maximin. Recherches faites dans les registres des actes de l'état civil, déposés aux archives de la mairie de Saint-Maximin, arrondissement de Brignoles, par M. Baude, suppléant du juge de paix de Saint-Maximin. (Voir aux pièces à l'appui.)

3. Mss. 14 thermidor an II. (Voir aux pièces à l'appui.)

« République française, une et indivisible, à neuf heures de « relevée, par devant moi, Joseph-Jean Monfray, maire de « cette commune de Cuges...

« ... Sont comparus, d'une part : le citoyen *Joseph Bonaparte*, propriétaire, *âgé de vingt-cinq ans, natif d'Ajaccio*, « chef-lieu de district, département de la Corse... »

Ses témoins, Louis Coti, capitaine d'infanterie légère; Pierre Zerbi [1], vérificateur de la fabrique de souliers; Étienne Jouve, cordonnier; Lazare Maresco, employé aux subsistances; Cervoni [2], général de brigade; Arena, adjudant général; Sebastiani [3], adjoint aux adjudants généraux; Henri Leca, commissaire des guerres, témoignent du même fait [4].

Bonaparte n'agit pas différemment. On peut lire, en effet, sur le registre de l'état civil [5] :

« Deuxième arrondissement municipal du canton de Paris, « du dix-neuvième jour du mois de ventôse, an IV de la « République française.

« ... Moi, Charles-Théodore-François Leclercq, officier de « l'état civil du deuxième arrondissement du canton de « Paris, après avoir fait lecture en présence des parties et « témoins :

« 1° De l'acte de naissance de Napoléon Bonaparte, qui « constate qu'il est né à *Ajaccio*, le cinq février *mil sept* « *cent soixante-huit*, de légitime mariage... »

Ainsi donc, si l'on s'en rapportait aux actes officiels de mariage de Napoléon, de Joseph et de Lucien, les trois frères seraient nés la même année, en 1768, et au même endroit, à Ajaccio. Or, Lucien est bien venu au monde le

1. *Pietro Zerbi* était député de la corporation des cordonniers.

2. *Cervoni* (Jean-Baptiste), né en 1768 à Socria. Engagé volontaire dans Royal-Corse, tué à Eckmühl, en 1809.

Son père avait émigré avec Clemente Paoli, en 1769.

Cervoni et *Henri Leca* étaient des amis intimes de la famille Bonaparte.

3. *Sebastiani* (François-Horace-Bastien), comte, maréchal de France, né le 10 novembre 1772 à la Porta d'Ampugnani, mort le 20 juillet 1851, à Paris.

4. Voir aux pièces à l'appui.

5. Voir aux pièces à l'appui. (Voir *Bonaparte et son Temps*. T.III.)

21 mars 1775, à Ajaccio, Joseph et Napoléon, l'un (lequel ?), le 7 février 1768, à Corté, l'autre le 15 août 1769, à Ajaccio.

La date de 1772, indiquée par l'auteur des *Mémoires* comme époque de l'annexion de la Corse à la France, tendrait également à faire croire que Joseph et Napoléon n'étaient pas Français ; or, cette affirmation n'est pas plus exacte que la précédente.

L'acte diplomatique de la cession de l'île de Corse, est du 6 août 1764. Le 8 mai 1769 avait lieu le dernier combat de Ponte-Nuovo. Le 21 mai, M. de Vaux faisait son entrée officielle dans la capitale de l'île, Corte. Dans la nuit du 12 au 13 juin, Paoli s'embarquait à Porto-Vecchio sur un bâtiment anglais, « en compagnie de son frère Clemente, de son « secrétaire intime, l'abbé Antonio-Francesco Andrei, de « Panattieri, et de quelques autres partisans dévoués. »

Par conséquent si l'on admet la Corse comme devenue française du jour de la conquête définitive, c'est-à-dire du départ de Paoli, le 13 juin 1769, un des enfants de Charles n'est pas français, celui né au mois de janvier ou de février 1768. Est-ce Napoléon ? Est-ce Joseph ? Sur ce point de fait, l'indécision est et restera complète, à en juger par la facilité avec laquelle les membres de cette curieuse famille se sont servis réciproquement des actes de leur état civil et de leurs états de service.

En tout cas, à cette date du 13 juin 1769 le père de Lucien avait vingt-trois ans. Il était né à Ajaccio, le 27 mars 1746. Sa famille était originaire de Sarzana, en Toscane.

Lucien a laissé des renseignements intéressants sur cette filiation :

Pendant le temps de la souveraineté de Napoléon [1], on a répandu plusieurs généalogies concernant cette famille. Quelques-unes allaient jusqu'aux temps fabu-

1. Mss. A. E. (Voir aux pièces à l'appui).

Cette généalogie est à peu de choses près identique à celle existant aux archives nationales (armoire de fer, carton n° 15, n° 31, AEI. 15), et qui servit pour l'admission de Bonaparte à Brienne.

leux et remontaient en quelque sorte au rang des dieux. D'autres, au contraire, la traînaient avec une sorte de joie méprisante dans la boue. Il vaut mieux bannir toute flatterie de même que tout mensonge.....

En résumé, l'ascendance des Buonapartes d'Ajaccio se trouve réellement dans cette ville de Corse, en ligne non interrompue depuis Charles, père de Napoléon, jusqu'à François, de Sarzana, lequel, dans la seconde moitié du seizième siècle, se rendit dans l'île pour les affaires de la République de Gênes, ayant quitté Sarzana, sa patrie.

Il est également constaté que de ce François de Sarzana on remonte en droite ligne jusqu'au commencement du treizième siècle à un Buonaparte qui, dans l'hypothèse la plus rigoureuse, fut celui qui donna son nom à la branche dont nous parlons. On peut cependant rattacher cette branche à celles plus illustres de Trévise et surtout de Florence. Il est même présumable que ces branches proviennent du même tronc, se trouvant mêlées entre elles, dans des temps moins éloignés, par suite peut-être d'alliance, d'amitié ou de parti politique. Ainsi, par exemple, nous voyons un Jean Buonaparte de Trévise siéger comme podestat de Florence en 1334 ; ainsi un Odéric Buonaparte, du même Trévise, devient capitaine du peuple de Florence, en 1345 ; enfin, notre courte généalogie nous offre, en 1594, Jérôme d'Ajaccio portant le titre de *patrice florentin*, dans les protocoles de cette ville.

En 1769, Charles Bonaparte était donc orphelin de père et de mère. Son père avait succombé à quarante ans, des suites d'une affection cancéreuse de l'estomac. Sa mère, Virginie Odone, l'avait suivi de près au tombeau.

Il n'avait plus que deux oncles et une sœur, l'un, Napoléon, marié avec une demoiselle Ornano ; le second, l'archidiacre, le protecteur de la famille. La sœur, Gertrude, avait épousé un Parravicini.

Le 2 juin 1764, Charles s'était marié à son tour avec une orpheline, Lætitia Ramolino [1]. Charles avait dix-huit ans, sa femme, quinze.

Lætitia avait perdu son père de fort bonne heure. Sa mère, née Bianelli [2], s'était remariée deux ans auparavant avec un ex-capitaine suisse, à la solde de Gênes ; elle en avait eu un fils, Joseph, le futur cardinal [3].

L'union de Charles et de Lætitia fut féconde. Charles eut successivement, en 1765, un fils, qui mourut au bout de quelques mois ; le 3 janvier 1767, une fille,

Marie-Anne, qui fut baptisée le 4 septembre 1769 [4], en même temps que Napoléon ;

Le 7 janvier 1767, à Corte, un fils, inscrit sous le nom de *Nabulione* [5], et qu'on assure être Joseph ;

1. *Lætitia Ramolino*, née le 24 août 1749, morte à Rome en 1836. On a d'elle deux portraits peints par Gérard et une statue due aux ciseaux de Canova.

2. Marie-Anne.

Une sœur de la mère de Lætitia, *Antoinette Bianelli* épousa, en 1774, *Hyacinthe Arrighi*, d'où naquit, en 1778, Jean-Thomas Arrighi, le futur duc de Padoue, mort en 1853.

3. *Joseph Fesch*, né à Ajaccio, le 3 janvier 1763, archidiacre en 1791, commissaire des guerres en 1793, rentré dans les ordres en 1800, archevêque de Lyon, cardinal, pair de France en 1815, retiré à Rome où il mourut en 1839.

Son père, François Fesch était né à Bâle. Il était protestant et s'était converti pour épouser la belle-mère de Bonaparte.

Les plus proches alliés de la famille du côté de Bonaparte et de Lætitia étaient donc : du côté des maris, Luciano Buonaparte, archidiacre, Ignace Matteus Costa, Francesco Parravicini, Jean Jérôme Leca, François Félix Quondam, Ornano... du côté de la femme, François Ramolino, prêtre, Jean Quondam, Silvestre et Sébastien Augustino, G. Dominique Colonna, Bianelli, Levie Fesch.

4. Mss. Archives de Corse. (Voir aux pièces à l'appui.)

5. Mss. Archives de Corse. (Voir aux pièces à l'appui.)

Le 15 août 1769, à Ajaccio, un autre fils, Napoleone Buonaparte ;

Le 14 juillet 1771, un cinquième enfant, Marie-Pauline [1] ; en 1773, un sixième ; enfin, le 21 mars 1775, un septième, celui dont nous nous occupons, *Lucien Bonaparte*.

A cette date, Charles Bonaparte remplissait les fonctions d'assesseur à la junte d'Ajaccio [2]. Il faisait, en outre, partie de la commission des douze gentilshommes récemment installée, sous prétexte de veiller à la bonne administration de l'île de Corse.

Toujours en procès avec les Jésuites, à propos de la succession de son grand-père maternel, le sieur Odone, succession dont les bons pères s'étaient emparés, il était devenu le plus infatigable des solliciteurs.

En 1776, il demandait l'admission gratuite de l'un de ses fils dans une école militaire, et, le 8 juin de l'année suivante, se faisait nommer député de la noblesse. Pendant ce temps, les charges de la famille augmentaient toujours. Marie-Anne était née, le 3 janvier 1777 [3], Louis, le 24 septembre 1778 [4].

Il est vrai que le gouverneur de l'île, M. le comte de Marbeuf, et la femme de Son Excellence M. l'intendant, madame Barbara de Boucheporn [5], avaient daigné tenir ce dernier enfant sur les fonts baptismaux, que Fesch avait obtenu une place gratuite au séminaire d'Aix [6], et Joseph et Napo-

1. Mss. Archives de Corse. (Voir aux pièces à l'appui.)

2. Conseiller d'un juge d'épée. Les tribunaux appelés bailliages, étaient présidés par les lieutenants généraux des baillis. Ils existèrent jusqu'en 1789. Ils jugeaient seuls des procès civils de la noblesse et du clergé.

3. Mss. A. G. (Voir aux pièces à l'appui).

4. Mss. A. G. (Voir aux pièces à l'appui).

5. *Boucheporn* (Claude-François-Bertrand de), né à Metz le 4 novembre 1741, exécuté en 1794 à Toulouse. Connu par le procès de M. de Valdahon et de mademoiselle de Mounier. Intendant de Corse en 1775. Intendant général de la ,généralité de Pau et de Bayonne, le 4 mai 1785.

6. Vingt jeunes Corses étaient admis gratuitement au séminaire d'Aix. Ils étaient choisis sur une liste de candidats, établie par les soins des États Généraux de Corse, concurremment avec les cinq évêques de l'île.

léon, la promesse d'une admission gratuite dans les écoles. Mais la situation n'en était pas moins précaire; il fallait emprunter, toujours emprunter, pour faire face aux multiples dépenses qu'entraînait ce besoin d'honneurs et de représentation.

A cette époque, survint la première dispersion des membres de la famille Bonaparte. Le 15 décembre 1778, Charles s'embarqua pour la France. Il se rendait à Versailles. Il y était convoqué avec ses collègues, l'évêque du Nebbio[1] et M. Casabianca. Ses deux fils aînés, Joseph et Napoléon, l'accompagnaient.

Le premier se destinait à l'état ecclésiastique, le second à la marine. Tous les deux allaient entrer au collège d'Autun, l'un pour y faire ses latinités, l'autre pour se mettre à même d'être accepté à l'École militaire de Brienne, pour laquelle il avait obtenu une place gratuite.

Cette séparation, la première, fut un gros événement pour la famille.

Lucien restait seul avec une petite sœur, Marie-Anne, âgée de deux ans. Cet isolement ne devait pas être de longue durée.

L'année suivante[2], Lætitia mettait au monde Paula-Maria, la future belle Paulette de Fréron et de Leclerc, et dix-huit mois après[3], Maria-Nunziata (Caroline).

Jérôme naquit seulement en 1784[4].

Et pendant ce temps, le pauvre père, déjà atteint de la terrible affection héréditaire qui devait l'entraîner au tombeau, courait les antichambres des ministères et des juges, pour obtenir quelques grâces.

Au mois de janvier 1779, il réclamait une indemnité de déplacement au nom de ses collègues de la députation des États de Corse[5]. « Les députés, mettait en note le secrétaire

1. Le Nebbio, province auprès de Bastia. Nebbio, sa capitale, était la résidence des rois Maures dans les montagnes.
2. Mss. Archives de Corse, 20 octobre 1780.
3. Mss. Archives de Corse, 25 mars, 1782.
4. Mss. Archives de Corse.
5. Mss. Archives de la guerre. — La demande est du mois de

« Campy, représentent à M. le prince de Montbarey... [1], que « le roy a eu la bonté d'accorder *jusquicy* une gratification « aux députés de la cour, dont la moindre a été de douze « mille livres, pour suppléer à l'insuffisance de la somme « que la province a fixée pour frais de députation... Ils « fondent leur supplique sur ce que l'évêque est le plus « pauvre de tous ceux de la Corse, qu'il est *abymé* de dettes, « et enfin sur ce que ses collègues sont aussi dans la « détresse. » La supplique fut accueillie. C'était dans l'ordre.

« Ils méritent cette gratification pour *la bonne conduite* « *qu'ils ont tenue ici.* On croit en conséquence devoir propo- « ser à Monseigneur de leur accorder une somme de six « mille livres, à titre de gratification, pour compléter celle « de douze mille livres, dont moitié est à la charge de la « province, laquelle somme de six mille livres sera répartie « suivant l'usage, savoir :

« Deux milles cinq cents livres à Mgr Santini, évêque du « Nebbio, député du clergé ;

« *Deux mille livres à M. de Buonaparte, député de la* « *noblesse ;*

« Quinze cents livres au sieur Casabianca, député. »

Charles obtint la concession de l'une des trois pépinières de mûriers dont le roi venait de décider l'établissement dans l'île de Corse [2]. Enfin, il sollicita l'entrée de son troisième fils, Lucien, à Brienne, et celle de sa fille aînée, Marie-Anne (Élisa), à Saint-Cyr.

Dans les derniers jours de l'année 1781, Charles se trouvait donc à la tête de six enfants, dont quatre garçons et deux

janvier ; la note de Campy est du 6 avril ; l'annotation, du 16 ; l'autorisation, du 18. Le ministre habitait rue Saint-Florentin. Il avait la guerre et l'île de Corse. Charles logeait chez M. Ratte, rue Saint-Médéric, à Versailles.

1. *Montbarey* (Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, prince de), maréchal des camps et armées du roi, chevalier de ses ordres, capitaine-colonel des Suisses de la garde de Monsieur, ministre-secrétaire d'État, né le 20 avril 1732 à Besançon, mort le 5 mai 1796 à Constance

2. La demande en fut faite à M. Blondel, maître des requêtes. Les bureaux de M. Blondel étaient situés rue de Varenne.

filles. Sur ces six, quatre avaient déjà leur placement tout trouvé : Napoléon dans la marine, Joseph dans les ordres, Lucien dans l'armée de terre, Élisa à Saint-Cyr. Ce fut à ce moment qu'on décida l'envoi préventif de Lucien au collège d'Autun, afin de le préparer[1] pour Brienne comme son frère Napoléon.

Lucien allait sur ses sept ans. A cette époque commencent les notes qu'il a laissées :

Nous sommes en 1781. J'atteins à peine ma septième année. Je quitte Ajaccio. Mon père est encore absent..... Je ne devais plus le revoir. Je puis dire ne l'avoir pas connu ou du moins je n'en ai conservé qu'une très légère idée.

Confié à mon oncle l'abbé Fesch, frère utérin de ma mère, qui s'est chargé de me mener au collège d'Autun, nous montons ensemble sur un grand vaisseau appareillé pour la France. C'est une frégate en croisière sur la Méditerranée. Le capitaine est très gai et très bon pour moi. Je n'en dirai pas autant de lui à l'égard de ses matelots. Gros et vilain mot que j'entendis pour la première fois. « Langue marine, » me dit mon oncle auquel j'en demande l'explication. Après quelques jours de traversée, bonne, dit-on, généralement, pour moi en particulier très mauvaise, pendant laquelle le mal de mer ne me quitta pas, (je ne fais que vomir non des injures à tout le monde, qui se porte bien, mais tout ce

1. *Le prince de Montbarey*, ministre de la guerre à M. Ch. de Buonaparte.

... Je dois au surplus vous prévenir :

1° Qu'il est indispensable qu'il y arrive muni du trousseau ;

2° Qu'il n'ait aucun vice de conformation...

3° Qu'il sache lire et écrire, devant subir un examen le jour qu'il sera présenté.

que je mange,) nous débarquons enfin à Marseille. Un repos de trois jours est nécessaire pour remettre à flot mon petit individu. Mon oncle, lui, n'en a pas besoin, dispos, toujours frais, sinon comme une rose, tout au moins comme une rave de belle et bonne qualité, d'excellent appétit, vrai fils de Suisse comme monsieur son père, buvant frais et sec sans que sa tête s'en ressente le moins du monde, ce qui s'appellerait aujourd'hui assez agréable bon vivant. Aussi m'engage-t-il, ce bon oncle, à l'imiter, hormis le vin, dont jusque-là je n'engorgeai la plus minime goutte. Onc depuis, du présent et à jamais, sans doute, ne reviendrai, même pour un tantinet, à humer ou déguster ce divin jus de Bacchus, si fort prisé de tant de braves gens que je connais. Disons en passant que je me suis souvent fort mal trouvé de cette répugnance invincible, ayant éprouvé dans mes voyages qu'il est plus facile de se procurer de soi-disant bon vin au goût des connaisseurs que de rencontrer de l'eau parfaitement à mon goût. Avouons qu'à cet égard je suis aussi gourmet que tout autre fin desservant de Bacchus. Pour tout le reste, ainsi que me le disait alors mon oncle, je l'imite, en dormant bien et longtemps, promenant avec lui quand il fait beau, mangeant souvent et priant Dieu plusieurs fois par jour.

Après une semaine de séjour à Marseille, nous montons dans la diligence pour Lyon. En y arrivant, nous faisons notre visite à l'archevêque[1], frère de monsieur le marquis de Marbeuf[2], gouverneur de l'île de Corse. Je

1. *Marbeuf* (Yver-Alexandre de), frère aîné du général, né à Rennes en 1734. Évêque d'Autun le 12 juillet 1767, émigra à Hambourg et y mourut en 1799.

2. M. de Marbeuf mourut en 1787. Sa veuve Catherine Antoinette

lui suis particulièrement recommandé par ce noble ami et protecteur de notre famille, toujours disposé à rattacher sincèrement ses gouvernés insulaires à la domination française. Il a déjà obtenu du gouvernement une place à l'École militaire[1] de Brienne pour mon frère Napoléon et une au couvent de Saint-Cyr pour notre sœur Marianne-Élisa. Monseigneur de Marbeuf a d'abord été évêque d'Autun. C'est lui qui a décidé pour moi le choix du collège de cette ville.

Mon oncle est obligé de séjourner à Lyon pour ses intérêts de carrière ecclésiastique, au moins dix jours, autant qu'il m'en souvient. Nous demeurons tout le temps chez Monseigneur, dont la bienveillance pour moi se manifeste en toute petite occasion qui se présente. Après dîner, il me mène promener dans sa voiture que je trouve fort belle, et se plaît à me faire parler de la Corse. Je ne lui épargne pas les détails qu'il a la bonté de trouver charmants. Mon bon oncle a l'air aussi d'être très content de moi. Il n'échappe pas à ma jeune perspicacité qu'il se tient en infériorité avec l'amphitryon de la voiture. Presque chaque jour le bon archevêque me fait cadeau de choses qui me plaisent beaucoup. Ce sont de petites images à mes yeux très jolies, des vierges entourées d'anges, des saints et des saintes. Ayant voulu voir comment je lisais, il en est assez content pour me donner cinq à six livres fort

Salinguera Gayardon de Feynole, était née en 1765. Mariée en 1781, elle eut une fille et un fils. Le 19 décembre 1805, elle obtint une pension de six mille francs. Son fils, François-Marie, baron de Marbeuf, né à Bastia le 26 mai 1786, officier d'ordonnance de l'Empereur, mourut à Marienpol, le 11 octobre 1811.

1. Lucien fait erreur. Le brevet pour l'admission d'Élisa à Saint-Cyr, a été donné à une date postérieure, le 24 novembre 1782.

joliment reliés, entre autres, l'abrégé de l'ancien et du nouveau testament avec des gravures. Oh! comme j'aurais bien voulu ne jamais quitter un si bon, si grand à mes yeux et sans doute à ceux de tout ce qui l'entourait, si aimable hôte! — Un jour, j'ose le lui dire, qui sait dans quel espoir? — « Moi aussi, me dit-il, je voudrais bien te garder à Lyon, mais c'est impossible, on t'attend au collège d'Autun. »

On m'attend! cela m'impose silence, étouffe toutes mes espérances. Jean-Jacques a raison, il faut toujours, au moins autant qu'on peut, parler sincèrement aux enfants.

Au moment du départ, Monseigneur m'embrasse avec une tendresse paternelle, m'honore de quelques larmes en me donnant sa bénédiction. Respectable et bienveillant prélat! Les bontés qu'il eut pour moi sont restées gravées dans mon cœur. Hélas! comme moi et longtemps avant moi, forcé de s'exiler de sa chère patrie, il mourut sur la terre étrangère. Comme lui sans doute il m'est réservé d'y mourir [1].

Nous arrivons à Autun. L'évêque n'y réside pas, ou bien rarement, dit-on. Je pense aujourd'hui que ce devait être le célèbre Talleyrand, petite circonstance à

1. Ce pressentiment ne s'est que trop vérifié. Lucien Bonaparte est mort en 1840, agé de 65 ans, à Viterbe, dans les États du Pape, après quarante ans d'exil de France, c'est-à-dire quinze ans avant la loi de bannissement, dont fut frappée en masse la famille Bonaparte, et par conséquent dès la quatrième année de la République consulaire (*Note de la main de la princesse de Canino*).

M. de Marbeuf mourut à Hambourg, en 1799. A propos de la visite de Lucien à M. de Marbeuf, il est probable que Lucien fait erreur. En 1781, M. de Marbeuf n'était pas encore archevêque de Lyon, ni Talleyrand, évêque d'Autun. Ce fut seulement en 1788, que Talleyrand eut cet évêché.

vérifier et qui me donnera l'occasion de parler de ce personnage qui s'est dit un temps mon ami.

Le petit collège d'Autun était un établissement scolaire de second ordre. On y faisait ses humanités ; rien de plus.

Les deux frères de Lucien, Napoléon et Joseph, y étaient entrés le 1[er] janvier 1779. Le premier y avait séjourné seulement trois mois et demi. Le 20 avril il en était parti, pour entrer à Brienne le 25 avril.

Joseph était resté. « Ne sachant nullement le français à « son arrivée, dit l'abbé Chardon[1], et malgré son peu « d'ardeur pour l'étude, Joseph l'apprit très promptement, « ainsi que les principes du latin, au point qu'en vingt-deux « mois que je lui donnai des leçons, il entra en quatrième « (novembre 1780), et fut des premiers de la classe avec qui « il partagea le prix. Il fit encore très bien en troisième. Je « le quittai alors et il se négligea.

« Autant son frère était impérieux, autant il était complai- « sant et honnête. Son caractère était doux, prévenant, « reconnaissant, aimant ses camarades, protégeant ceux « qu'on cherchait à contrarier. Jamais je n'ai vu en lui de « germe d'ambition... Son naturel gai mais tranquille « n'annonçait aucune disposition pour le genre de vie auquel « on l'a destiné, et c'est ce qui me fait soupçonner, d'après « ce que m'annonçait son caractère, qu'il a été roi malgré « lui... »

Par conséquent, au moment de l'arrivée de Lucien, Joseph était à Autun et en troisième. Or, fait assez bizarre, Lucien ne parle pas de la présence de son frère.

J'entre au collège d'Autun. C'est l'heure de la récréation, ce qui me paraît fort agréable, le lendemain un peu moins, les autres jours encore plus sérieux. Toutefois je ne m'y déplais pas. (Petits souvenirs d'enfance

1. Lettre de l'abbé Chardon à l'un des régents du collège d'Autun, l'abbé Forien, le 30 juillet 1823.

Au moment de l'arrivée de Lucien, l'abbé Chardon était parti.

pour les lecteurs amateurs de ces *puérilités* dans toute la force du mot).

Mon ami Gersaillon. Il est de mon âge, le plus joli petit garçon que j'eusse encore rencontré et que j'aie vu depuis, aussi bon que beau, grands yeux bleu foncé, regard doux et brillant, regard d'ange, disait notre préfet. Ses cheveux ni blonds ni noirs tombent en grandes boucles sur ses épaules, d'une couleur et d'une beauté aussi fabuleuse que tous les autres agréments qui constituent sa charmante petite personne. Il est le seul qui ne porte pas de poudre. Sa mère a obtenu pour lui cette distinction, je ne sais trop à quel titre, si ce n'est à cause de cette merveilleuse beauté de cheveux. Sotte mode que cette poudre, surtout pour des enfants!

Je reste à peine un an à ce collège. Par quelle raison? mon père a obtenu une seconde place à l'École militaire de Brienne. Mes frères cadets Louis[1] et Jérôme ne sont point en âge d'en profiter.

L'assertion est en partie exacte. Lucien est resté plus d'un an à Autun ; enfin il est bien entré à Brienne, mais son père n'a pas obtenu la bourse qu'il sollicitait pour lui.

Le 15 décembre 1782, celui-ci avait reçu l'avis de l'admission de sa fille Marianne à Saint-Cyr[2]. Il ne put en profiter

1. Quand Lucien partit pour Brienne, Louis avait à peine six ans et Jérôme quelques mois seulement.

2. Reg. 96. Conseil Corse. Archives nationales.
« Aujourd'hui 24 novembre 1782, le roi étant à Versailles bien « informé que la demoiselle Marie-Anne de *Buonaparte* a la nais- « sance, l'âge et les qualités requises pour être admise au nom- « bre des demoiselles qui doivent être reçues dans la maison « royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr, ainsi qu'il est apparu « par titres, en les certificats et autres preuves, conformément « aux lettres patentes des mois de juin 1786 et mars 1694, Sa Ma- « jesté lui a accordé une des deux cent cinquante places de ladite

aussitôt qu'il l'eût souhaité ; il était de plus en plus malade et se trouvait dans de graves embarras pécuniaires. Tout semblait en réalité se concerter comme à plaisir pour accabler ce pauvre père. L'entreprise de la pépinière ne marchait pas ; l'affaire des salines non plus. Le Conseil de Corse avait définitivement rejeté son offre de renonciation à ses droits sur la succession Odone, moyennant la remise ferme d'une partie de ces biens, les petits domaines de Milleli et de la Badine. Ses propriétés étaient déjà hypothéquées[1]. Il dut emprunter[2]. Le 1er juin 1784 seulement, il put partir. Il était

« maison, enjoignant à la supérieure de la recevoir sans délai, de « lui faire donner les instructions convenables, et de la faire jouir « des mêmes avantages dont jouissent les autres demoiselles, en « vertu du présent brevet que Sa Majesté a, pour assurance de sa « volonté, signé de sa main, et fait contresigner, par moi, ministre « et secrétaire d'État, et de ses commandements et finances.

« LOUIS.

« Le baron de BRETEUIL. »

1. La *Sposa* est le nom d'une vigne, en effet belle et bonne qui fait partie du petit patrimoine de la famille Bonaparte, aux environs d'Ajaccio.

Des dépenses obligées, qu'avait nécessitées à Versailles l'envoi de Charles Bonaparte comme député de la noblesse à l'assemblée des notables, l'avaient décidé à aliéner cette propriété. (*Note de Lucien.*)

2. Comte *Durosel de Beaumanoir*, né en 1717, entré au service en 1733, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis en 1777, lieutenant général des armées du Roi, le 1er janvier 1781, grand'croix en 1787, en dédommagement du commandement en chef de l'île, dont le priva le marquis de Jaucourt qui remplaça M. de Marbeuf. Il écrivait au premier Consul, en 1800 :

« Vous vous ressouviendrez, citoyen premier Consul, que « lorsque monsieur votre père fut obligé d'aller retirer messieurs *vos frères du collège d'Autun*, d'où il fut vous voir à « Brienne, il se trouva sans argent comptant. Il me demanda « vingt-cinq louis, que je lui prêtai avec plaisir. A son retour, il « n'eut pas occasion de me les rendre ; et lorsque je quittai Ajaccio, madame votre mère m'offrit de se défaire de quelque argenterie pour me les donner. Je rejetai cette offre en lui disant « que, quand elle pourrait le faire, je laisserais à M. Souiris le « billet de monsieur votre père, et qu'elle le reprendrait à sa

accompagné de sa fille Marie-Anne et d'une demoiselle Cattaneo, également admise à Saint-Cyr. Il se rendit directement à Autun, prit Lucien avec lui et le 21 juillet le fit entrer à Brienne.

A cet arrangement, il avait un motif. Le 16 septembre de l'année précédente, Napoléon avait passé avec succès ses examens pour aller dans la marine et entrer à l'École de Paris[1]. Il n'attendait plus que son brevet d'admission. Sa place allait être vacante. Il fallait la faire donner à Lucien. De là, le déplacement décidé et la supplique remise au ministre :

« Monseigneur,

« Charles Bonaparte, d'Ajaccio en Corse, réduit à l'indi-
« gence par l'entreprise du desséchement des salines et par
« l'injustice des Jésuites qui lui enlevèrent la succession
« Odone, à lui dévolue, et affectée aujourd'hui à l'instruc-
« tion publique, a l'honneur de vous représenter que son
« fils cadet se trouve depuis six ans à l'École royale militaire
« de Brienne, qu'il s'y est toujours comporté d'une manière
« distinguée, comme il vous est aisé, Monseigneur, de le
« connaître, en vous faisant rapporter ses notes, que, sui-
« vant le conseil de M. le comte de Marbeuf, il a tourné ses
« études du côté de la marine. Il a si bien réussi, qu'il avait
« été destiné par M. de Keralio pour l'école de Paris, ensuite
« pour le département de Toulon. La retraite de l'ancien
« inspecteur, Monseigneur, a changé la destinée de mon fils,

« commodité. Je juge qu'elle n'a pas trouvé le moment favorable,
« lorsque la résolution est arrivée, pour effectuer son désir.
« Vous trouverez singulier, citoyen premier Consul, que, pour
« une somme aussi modique, j'aille troubler vos occupations;
« mais ma position est si dure, que ce petit objet sera quelque
« chose pour moi... »

1. Mss. A. G. En haut de la lettre, on lit : « Faire la réponse
« ordinaire, s'il y a lieu, » et en marge :
« On fait connaître à ce gentilhomme que sa demande sera
« inadmissible, tant que son second fils sera à l'École militaire
« de Brienne, deux frères ne pouvant être en même temps dans les
« écoles militaires. »

« qui n'a plus de classes au collège, à la réserve des mathé-
« matiques, et qui se trouve à la tête d'un peloton, avec le
« suffrage de tous ses supérieurs.

« *Le suppliant a mis en pension son troisième fils Lucien, au*
« *même collège, à Brienne, pour qu'il puisse remplacer son*
« *frère.* Il a l'honneur de joindre le certificat du professeur
« du collège et son extrait de baptême, et de vous supplier,
« en faisant placer son cadet, de recevoir élève son troisième
« fils, qui est dans sa neuvième année, et aux frais du sup-
« pliant, qui n'a plus les moyens de contribuer à sa pension.

« Vous ne pouvez pas faire une plus grande charité, Mon-
« seigneur, que de soulager une famille qui se trouve aban-
« donnée, qui a toujours bien servi le roi, et qui redoublera
« ses efforts pour le bien du service. »

La demande ne fut pas accueillie. Mais cet ennui n'était pas le seul.

Joseph alors en rhétorique ne voulait plus entendre parler de la soutane qu'on lui destinait. « Je suis persuadé,
« dit Napoléon à Fesch, que mon frère Joseph ne vous a pas
« écrit. Comment voudriez-vous qu'il le fît. Il n'écrit à mon
« cher père que deux lignes. En vérité, ce n'est plus le
« même. Cependant, il m'écrit très souvent. Il est en rhé-
« thorique... Quant à l'état qu'il veut embrasser, l'état
« ecclésiastique a été, comme vous savez, le premier qu'il a
« choisi. Il a persisté dans cette résolution jusqu'à cette
« heure, où il veut servir le roi, en quoi il a bien tort,
« pour plusieurs raisons.

« 1° Comme le remarque mon cher père, il n'a pas assez
« de hardiesse pour affronter les périls d'une action ; sa
« santé faible ne lui permet pas de soutenir les fatigues
« d'une campagne, et mon frère n'envisage l'état militaire
« que du côté des garnisons. Oui, mon cher frère sera un
« bon officier de garnison, fort bien fait, ayant l'esprit léger,
« conséquemment propre à de frivoles compliments, et avec
« ses talents, il se tirera toujours bien d'une société, mais
« d'un combat ? C'est ce dont mon cher père doute.

« *Qu'importe à des guerrié ces frivoles avantages ;*
« *Que sont tous ces trésors sans celui du courage.*

« *A ce prix fuciez-vous aussi bien qu'Adonis,*
« *Du dieu même du Peon eussiez-vous l'élocance.*
« *Que sont tous ces dons? Sans celui de l'avallance!* » (sic) [1].

« 2° Il a reçu une éducation pour l'état ecclésiastique : « il est bien tard pour se démentir. Monseigneur l'évêque « d'Autun lui aurait donné un gros bénéfice, et il était sûr « d'être évêque. Quels avantages pour la famille! Monsei- « gneur d'Autun a fait tout son possible pour l'engager à « persister, lui promettant qu'il ne s'en repentirait point. « Bien; il persiste. Je le loue, si c'est du goût décidé qu'il a « pour cet état, le plus beau de tous les corps, et si le grand « moteur des choses humaines, en le formant, lui a donné, « comme à moi, une inclination décidée pour le militaire. « Il veut qu'on le place dans le militaire, c'est fort bien, mais « dans quel corps? Est-ce dans la marine?

« 3° Il ne sait point de mathématiques; il lui faudra deux « ans pour les apprendre; 4° sa santé est incompatible avec « la mer. Est-ce dans le génie? Il lui faudra quatre ou cinq « ans pour apprendre ce qu'il lui faut; et au bout de ce « terme il ne sera encore qu'élève du génie. D'ailleurs, je « pense que toute la journée être occupé à travailler n'est « pas compatible avec la légèreté de son caractère. La même « raison qui existe pour le génie existe pour l'artillerie, à « l'exception qu'il faudra qu'il ne travaille que dix-huit mois « pour être élève, et autant pour être officier. Oh! cela n'est « pas encore de son goût. Voyons donc : il veut être sans « doute dans l'infanterie. Bon, je l'entends, il veut être toute « la journée sans rien faire, il veut battre le pavé toute la « journée, d'autant plus, qu'est-ce qu'un mince officier « d'infanterie! Un mauvais sujet les trois quarts du temps. « Et c'est ce que mon cher père, ni vous, ni ma mère, ni « mon oncle l'archidiacre ne veulent, car il a déjà montré de

1. Qu'importe à des guerriers ce frivole avantage?
Que sont tous ces trésors sans celui du courage?
A ce prix fussiez-vous aussi beau qu'Adonis,
Du dieu même du Pinde eussiez-vous l'éloquence,
Que sont tous ces dons sans celui de la vaillance?

« petis tours de légèreté et de prodigalité. En conséquence,
« on fera un dernier effort pour l'engager à l'état ecclésias-
« tique, faute de quoi mon cher père l'emmènera avec lui
« en Corse, où il l'aura sous les yeux ; on tâchera de le faire
« entrer au barreau.

« Je finis en vous priant de me continuer vos bonnes
« grâces ; m'en rendre digne sera le devoir pour moi le plus
« essentiel et le plus recherché. Je suis avec le respect le
« plus profond, mon cher oncle,

« Votre très humble et très obéissant serviteur et neveu.

« NAPOLEONE DI BUONAPARTE.

« *P. S. Déchiré* cette lettre.

« Il faut espérer que *Josphe* avec les talents qu'il a et les
« sentiments que son éducation doit lui avoir *inspiré*, pren-
« dra le bon *partie* et sera le *sutien* de notre famille.

« Représentez-lui un peu tous ces avantages. »

Mais Joseph, paraît-il, n'entendait pas céder, car son père se décida à faire une nouvelle supplique en sa faveur. Elle est du 18 juillet 1784[1].

« Charles de Buonaparte *cy devant* député de la noblesse
« des États de Corse, implora le secours du Roy pour l'ad-
« mission de deux de ses *enfans* aux Écoles Royales mili-
« taires.

« Mais ne pouvant obtenir la place que pour son cadet,
« il mit en pension son aîné au collège d'Autun, en Bour-
« gogne. Son dit fils a tourné ses études pour l'artillerie ou
« pour le génie, et il se trouve en état d'être placé. Il a *finit*
« ses classes avec *distiction*, suivant le certificat du principal
« qu'il a l'honneur de joindre à la présente requête.

« Le suppliant, Monseigneur, destitué de toute *protetion* est
« *venû* avec confiance se jeter à vos pieds pour intéresser
« votre cœur paternel en faveur d'une nombreuse famille qui
« désire servir son *Roy*.

1. Mss. A. G.

« Il a l'honneur de vous demander une place dans l'artil-
« lerie ou dans le génie pour son aîné, qui a *finit* ses classes,
« et que, retournant en Corse, il perdrait le fruit de son
« éducation.

« Dieu puisse vous conserver longtemps, Monseigneur, à
« la France et à votre famille, et vous accorder une parfaite
« *santee.*

« Ledit suppliant : DE BUONAPARTE. »

M. de Ségur se contenta de répondre :

« Je me suis fait rendre compte, Monsieur, du mémoire
« que vous m'avez remis, par lequel vous demandez que
« l'aîné de MM. vos fils, qui se destine pour le corps royal
« de l'artillerie ou pour celui du génie, puisse concourir à
« l'effet d'être admis dans l'un ou dans l'autre corps.

« Comme vous annoncez qu'il étudie au collège militaire
« d'Autun, c'est par M. le marquis de Timbrune, inspecteur
« général des établissements de cette espèce, qu'il doit m'être
« proposé; ainsi vous pouvez vous adresser à lui. Je vous
« renvoie en conséquence les pièces qui étaient jointes à ce
« mémoire, afin que vous puissiez les lui présenter. »

Ce dernier se montra favorablement disposé. Il fut donc décidé que, pour l'instant, Joseph partirait avec son père et que l'année suivante il reviendrait, soit à Brienne, soit à Metz.

« Je suis charmé que Joseph soit venu en Corse avec vous,
« écrit Napoléon à son père, pourvu qu'il soit ici le 1er no-
« vembre... Joseph peut venir ici parce que le père Patrault,
« mon maître de mathématiques que vous connaissez, ne
« partira point. En conséquence, monsieur le principal m'a
« chargé de vous assurer qu'il sera très bien reçu ici et qu'en
« toute sûreté, il peut venir. Le père Patrault est un excellent
« maître de mathématiques, et il m'a assuré particulièrement
« qu'il s'en chargerait avec plaisir; et si mon frère veut tra-
« vailler, nous pourrons aller ensemble à l'examen d'artil-
« lerie. Vous n'aurez aucune démarche à faire pour moi,
« puisque je suis élève simplement. Il faudrait en faire pour

1. Mss. A. G. 12 septembre 1784.

« Joseph, mais puisque vous avez une lettre pour lui, tout
« est dit. Ainsi, mon cher père, j'espère que vous préfé-
« rerez le placer à Brienne, plutôt qu'à Metz, pour plusieurs
« raisons :

« 1° Parce que cela sera une consolation pour Joseph,
« *Lucien et moi;*

« 2° Parce que vous serez obligé d'écrire au principal de
« Metz, ce qui retardera encore, puisqu'il vous faudra
« attendre sa réponse ;

« 3° Il n'est pas ordinaire à Metz d'apprendre ce qu'il faut
« que Joseph sache pour l'examen, en six mois ; en consé-
« quence, comme mon frère ne sait rien en mathématiques,
« on le mettrait avec des enfants, ce qui le dégoûterait. Ces
« raisons et beaucoup d'autres doivent vous engager à l'en-
« voyer ici ; d'autant plus qu'il sera mieux. Ainsi, j'espère
« qu'avant la fin d'octobre j'embrasserai Joseph. Du reste,
« il peut fort bien ne partir de Corse que le 26 ou le 27 oc-
« tobre, pour être ici le 12 ou 13 novembre prochain... »

Ainsi donc, Lucien Bonaparte est entré le 25 juillet 1784 à Brienne[1]. Le 25, il écrivait à son oncle Fesch :

« Je suis arrivé à *Brienne* il y a trois jours, le premier
« moment de loisir que *j'ai l'employe* à vous remercier

1. Les Écoles militaires de Paris et de la Flèche avaient été supprimées par décret du 1er février 1776. On les avait remplacées par dix collèges : Sorrèze, Tiron, Rebais, Beaumont et Pont-Leroy, tenus par les Bénédictins ; Vendôme, Effiat et Tournon par les Oratoriens ; Pont-à-Mousson par les chanoines réguliers ; Brienne par les Minimes.

« L'intention de Sa Majesté, dit le décret du 28 mars 1776 (d. 12). Mss. A. G.

« L'intention de Sa Majesté en dispersant ainsi les élèves de
« l'ancienne école militaire en divers collèges, était de leur pro-
« curer, en les mettant avec les enfants des autres classes de
« citoyens, le plus précieux avantage de l'éducation publique, celui
« de ployer les caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune noblesse
« est trop aisément disposée à confondre avec l'élévation, et d'ap-
« prendre à considérer sous un point de vue juste tous les ordres
« de la société...... »

« des bontés que vous m'avez de tout temps *témoigné a*
« vous prier de me les continuer *je tacherai* de m'en
« rendre digne en m'appliquant de plus en plus à mes
« *devoires* et en contentant mes *maître* le plus qu'il me
« sera possible.

« Je *finie* en vous souhaitant une santé aussi parfaite
« que la mienne, mon cher oncle. »

Votre très humble et très obéissant serviteur et neveu,

LUCCIANO DI BUONAPARTE.

Le même jour, Napoléon écrivait[1], à propos de son frère :
« Mon cher père est arrivé ici, le 22, avec *Lucien* et les deux
« demoiselles que vous avez vues.

« Il a laissé ici *ce dernier qui est âgé de neuf ans et grand*
« *de trois pieds onze pouces six lignes.* Il est en sixième pour
« le latin, et va apprendre toutes les différentes parties de
« l'enseignement.

« Il sait très bien le français et *a oublié l'italien tout-à-fait.*
« J'espère qu'actuellement il vous écrira plus souvent que
« lorsqu'il était à Autun. »

Quelle fut la rencontre des deux frères ?

Voici ce qu'en dit Lucien :

J'entre à l'École militaire, où déjà se trouve mon frère Napoléon, ce frère qui doit un jour occuper le trône du souverain auquel il devra son éducation...

Napoléon n'a pas encore treize ans, ayant donc le double de mon âge. Très sérieux de son naturel, il me reçoit sans la moindre démonstration de tendresse, ce qui refoule la mienne au fond de mon cœur. Depuis, j'ai quelquefois pensé qu'il était peu content de voir un petit marmouset de frère cadet, et cela sans se rendre

1. Mss. A. G.

trop compte de ce sentiment, lancé dans la même carrière que lui. Quoi qu'il en soit, convenons qu'il n'avait rien d'aimable dans les manières, ni pour moi ni pour les autres camarades de son âge qui ne l'aimaient pas, sans doute parce que, comme moi, ils le craignaient à cause de son humeur différant totalement de la leur. Si la crainte qu'on inspire naturellement à ses semblables, sans leur avoir jamais fait du mal, est un présage du mal qu'on est capable de leur faire, il est bien certain que Napoléon enfant pouvait inspirer cette idée là. Je crois que c'est à mes premières impressions du caractère de ce frère que je dois la répugnance que j'ai toujours éprouvée à fléchir devant lui, tandis que Joseph, à mes yeux le plus aimable et le plus doux des hommes, m'a toujours inspiré, même jusqu'à présent, une tendresse encore plus filiale que fraternelle.

La réunion des deux frères ne fut pas de longue durée. Lucien était arrivé, le 21 juillet, à Brienne; le 17 octobre, Napoléon en partait avec son brevet d'admission pour l'École militaire de Paris. Le 23 au soir, il y faisait son entrée, en même temps que MM. de Montarby, de Dampierre, de Comminges, de Laugier de Bellecourt et de Castries.

Pour Lucien, c'était l'abandon; il fut pénible. La mort rapide de son père et la détresse de sa famille ne firent que le rendre plus douloureux encore.

Trop privé du bonheur d'avoir connu mon père, j'évoque le souvenir de ses compatriotes contemporains, surtout celui du plus illustre de tous, notre grand Paoli. « Ton père, me disait-il, mon cher Lucien, fut mon « meilleur ami[1]. Plus jeune que moi, il avait beaucoup

1. Il semble qu'il y ait une certaine exagération dans cette affirmation. Au moment où Paoli quittait la Corse, Bonaparte avait vingt-deux ans.

« étudié les livres, quand moi j'avais appris à connaître « les hommes. S'il m'eut survécu et que moi-même je « n'eusse pas dû survivre à la conquête de notre île « bien-aimée, Charles Bonaparte eût été sans aucun « doute le chef imprévu de mon choix, et je l'aurais par « testament désigné à nos insulaires, leur conseillant de « l'acclamer pour mon successeur. »

Une autre fois et bien d'autres encore, Paoli me disait, en voyant notre famille réunie : « Ah! si Charles vivait, « comme il serait heureux de vous voir tous entourer « votre mère comme en ce moment! mon pauvre « Charles!... mourir si jeune!... loin de sa femme, loin « de nous tous!... » Cette conversation assez souvent renouvelée avait beaucoup de charme pour moi, malgré la trop juste mélancolie dont elle était empreinte. Cependant Paoli se trompait en disant que mon père était mort loin de nous tous. Mon excellent frère Joseph était avec lui à Montpellier[1], où, malade depuis longtemps, l'avait attiré la réputation de la faculté de médecine de la moderne Épidaure. Hélas! hélas! Joseph avait reçu son dernier soupir! Il lui avait promis de le remplacer auprès de nous, et il a tenu parole.

Si je m'en rapporte à l'opinion de tous ceux qui ont connu Charles Bonaparte, je n'entends que des paroles d'éloge. Bon père, bon époux, son caractère d'homme privé lui conciliait l'estime et l'affection géné-

1. Charles Bonaparte mourut à Montpellier, le 24 février 1785. Il succomba aux suites d'une affection cancéreuse de l'estomac. Il avait trente-huit ans. (Voir aux pièces à l'appui.)

Charles Bonaparte fut inhumé dans la chapelle de la communauté de l'Observance à Montpellier. Au rétablissement du culte, cette chapelle fut donnée aux protestants. Aujourd'hui une imprimerie y est installée.

rale. Le genre de son esprit solide et brillant, sa bravoure personnelle, sa haute taille, sa belle figure, tous ces avantages réunis devaient offrir en lui le modèle d'un cavalier accompli. Et pourquoi n'ajouterais-je pas que mon père, dès l'âge de quinze ans, s'était adonné à la poésie pour laquelle on ne se passionne guère à cet âge-là sans y avoir d'heureuses dispositions? La politique à laquelle, par la suite, il se livra particulièrement, dût l'en détourner. Je conserve toutefois avec soin un assez grand nombre de ses poésies italiennes dont je me suis plu à traduire quelques-unes[1].

Mon père ne fut point élevé en Corse, où, dans ce temps-là surtout, il eût été plus que difficile qu'il pût acquérir les vastes et variées connaissances qu'il possédait. Il reçut son éducation en Toscane, dont nous sommes originaires. Paoli, outre les paroles qu'il m'adressait tant d'années après la mort de mon père, avait encore mieux prouvé, pendant sa vie, combien il l'appréciait, en l'élevant de grade en grade à la dignité de secrétaire d'état de la République corse.

Cette mort de Charles Bonaparte modifia les projets de la famille. Joseph abandonna ses idées d'ingénieur militaire et retourna à Ajaccio auprès de sa mère et de ses sœurs. Napoléon resta à l'École militaire, Élisa, à Saint-Cyr. Pour Lucien, il fut décidé qu'on en ferait un docte abbé.

On me destina, à succéder au chanoine Philippe Bonaparte, de San-Miniato, en Toscane. « Je serai le plus riche de la famille, » me disait le bon et excel-

1. Voir aux pièces à l'appui.

Lucien a été tout le portrait de son père. Ce fait explique la singulière préférence que sa mère a toujours manifestée pour lui.

lent M. Barbieri, propriétaire corse, qui me conduisit à Aix, à son retour.

Lucien, il est vrai, avait tout intérêt à suivre la carrière ecclésiastique. C'était le vœu de son parrain, l'archidiacre, devenu le tuteur de toute la famille [1]. Et puis, Lucien n'était guère fait pour le culte du dieu Mars ; sa vue basse, sa santé délicate y mettaient obstacle. Toutefois, ce changement ne se fit pas de suite. Lucien resta à Brienne jusqu'à la fin des cours scolaires de l'année 1786.

A Aix, il retrouva son oncle Fesch, « momentanément chapelain supplémentaire dans un établissement religieux, » et Isoard, dont le fils devint son camarade et son mentor [2].

Au séminaire, Lucien ne fut pas heureux. Du moins il l'affirme.

En tout, je m'ennuie, J'ai déjà dix ans et je travaille peu, je n'aime pas l'étude. Mes maîtres ne m'aiment guère. On me gronde souvent. Si l'on ne me châtie pas rudement, c'est que je suis délicat de santé...

En réalité, sa situation n'était pas agréable. Lucien se trouvait toujours à Aix à l'état de postulant. Le 9 novembre 1787, son frère Napoléon écrivait à l'intendant de Corse [3] : « M. le « comte de Brienne a accueilli favorablement ma demande « pour la nomination de *mon frère Lucien au séminaire d'Aix*.

« J'ose me flatter, Monsieur, que vous daignerez honorer « de votre protection une famille qui, par son attachement « et sa reconnaissance des bontés que vous avez bien voulu « lui témoigner, se flatte de la mériter... »

1. Mss. A. N. (Voir aux pièces à l'appui.)

2. *Isoard* (Joachim-Jean-Xavier d'), né à Aix, le 23 octobre 1766, mort à Paris le 8 octobre 1839 ; placé au séminaire d'Aix, rejoignit le comte de Provence à Vérone en 1792, rentra en 1795, fit partie des bandes royalistes, se sauva après fructidor, rentra après brumaire, fut nommé auditeur de vote en 1803, cardinal le 25 juin 1827, puis pair de France le 21 janvier 1839.

3. Mss. A. G.

L'assertion était inexacte, paraît-il, car l'année suivante, madame Bonaparte, la mère, renouvelait sa demande en faveur de Lucien... « Pardonnez à ma nombreuse famille mon « importunité, écrivait-elle à l'intendant de Corse[1], le 19 no- « vembre 1788, j'ai la hardiesse de vous *sollissiter* pour mon « fils Lucien qui est à Aix. L'espérance que vous me *donnat* « conjointement *a* feu monsieur de Marbeuf fit que je le « *plassai* au collège il y a un *ans* et cependant je *nentant* pas « encore *parller* de sa réception... Adieu, Monsieur; puisse « *linterest* que vous avez bien *voulut* prendre à ma nom- « breuse famille ne pas se démentir, car quoique elle *nai* pas « le bonheur de vous connaître depuis longtemps, vous êtes « *sependant* la seule personne dont la justice et la bonté *du-* « *quelle* elle ose espérer. »

Cette supplique n'eut pas meilleure fortune que la précédente. Du reste, tout allait à l'avenant dans la petite maisonnée de l'impasse Saint-Charles d'Ajaccio. Louis avait été également évincé. La demande cependant était touchante. Le 18 juin 1788, madame Lætitia écrivait au ministre :

« La veuve de Buonaparte d'Ajaccio en Corse a l'honneur « d'implorer votre bonté pour l'admission de son quatrième « fils, nommé Louis, à une des écoles royales militaires. Il « concourut sans succès, en 1787, mais il obtint une promesse « pour la prochaine promotion, son âge l'en rendant encore « susceptible ; celle-ci a eu lieu, mais vous avez cru devoir « donner la préférence à des enfants dont les familles pro- « duisaient des titres plus solides sans doute, et il a été « encore exclu cette année sans pouvoir plus espérer dans le « concours prochain, attendu que son âge ne le lui permet- « tra plus à cette époque... Chargée de l'éducation de huit « enfants, veuve d'un homme qui a toujours servi le roi dans « l'administration des affaires de l'île de Corse..., qui a sacri- « fié des sommes considérables pour seconder les vues du « gouvernement... privée de secours, c'est aux pieds du « trône, et dans votre cœur sensible et vertueux qu'elle espère « les trouver...

1. Mss. A. G.

« Huit pupilles, Monseigneur, seront les organes des vœux « qu'elle adressera au ciel pour votre conservation. »

Or, on se contenta de mettre en marge de la supplique : « Madame de Buonaparte a écrit une semblable lettre à M. de « Timbrune, qui lui a répondu que son fils ayant passé l'âge « de concourir, il ne pouvait plus être proposé de nou« veau. »

Son frère Joseph n'avait pas été plus heureux. Son placet au grand duc de Toscane pour l'obtention de l'ordre de Saint-Étienne avait été indéfiniment ajourné[1]. La péroraison cependant en était suffisamment plate. « La Corse étant « passée sous la domination du roi, il (Joseph) se permet de « demander humblement la permission de revêtir les insi« gnes de l'ordre de Saint-Étienne, afin que, *honoré de cette « décoration nouvelle, il ait à l'avenir de plus fréquentes occa« sions de prouver la vénération et la fidèle obéissance qu'il doit « à la très respectable personne de votre altesse royale, ainsi « qu'à son auguste famille.* »

A Florence, on n'accusa réception que deux ans après.

« Le conseil de l'ordre, considérant que la demande est « adressée par un *individu de nation étrangère* et que le « nombre des chevaliers non indigènes, fixé à quatre-vingts « par un *motu proprio* de S. A. R. du 8 mars 1786, est déjà « outrepassé, s'en réfère à l'autorité souveraine.

« S. A. R. ordonne que le suppliant soit admis à fournir « les preuves de sa nationalité en Toscane et qu'on lui repré« sente l'affaire. » Le procédé était cruel. Il n'était pas le seul.

Tout récemment, ce pauvre Joseph n'avait pas mieux réussi à propos de sa demande pour obtenir une place dans les tribunaux. « Vous saurez, écrit Napoléon à Fesch, le 22 août « 1788, que je viens de recevoir réponse de M. Vautier. Il « me dit qu'il reconnaît que Joseph a des titres particuliers « pour obtenir une place dans les tribunaux, et qu'il saisira « l'occasion avec plaisir ; que, pour le moment, des per« sonnes proposées depuis plusieurs années empêcheront

1. Mss. A. G. 10 septembre 1789. (Voir aux pièces à l'appui.)

« qu'il ne soit placé, mais qu'il fera son possible pour hâter « son retour... »

Les affaires d'intérêt de la famille allaient également mal. Les suppliques succédaient aux suppliques [1]. Napoléon en était le rédacteur, et quel rédacteur !

« Vous avez autant qu'il est en vous, dit-il à l'intendant, « réparé les fausses spéculations de votre prédécesseur, vous « aurez fait du bien à une famille en suivant les règles de « la justice la plus stricte ; de pareilles occasions n'*arivent* « pas tous les jours. Monseigneur, *proffitez*-en et si la sup- « pliante *réconnaitra* par la plus vive *reconnoicence* vos bon- « tés ; vous, Monseigneur, lui *deverez l'occasion offert* qui ne « vous *feras* jamais penser à cette famille sans éprouver un « contentement intérieur... paradis de l'honneur du juste. »

Aussi, est-il inquiet. « Le triste état de ma famille m'af- « flige, écrit-il le 22 août 1788 à Fesch, d'autant plus que je « n'y vois pas de remède. Vous vous êtes abusé en pensant « que je pourrais trouver ici de l'argent à emprunter. « Auxonne est une très petite ville, et j'y suis d'ailleurs de- « puis trop peu de temps pour pouvoir y avoir des connais- « sances sérieuses... »

Quelle détresse ! Dans ces conditions, Lucien ne pouvait guère rester à Aix. Il fut donc rappelé à Ajaccio. Là, du moins, il continuerait modestement ses études ecclésiastiques, à proximité de l'archidiacre et au sein de sa famille.

Cinq garçons et trois filles ! tous, excepté moi qui m'en suis peu soucié, devenus souverains et souveraines par la grâce et la puissance du second de mes frères, empereur aujourd'hui par droit de suffrage universel de la nation française, puis roi d'Italie, etc..., dirons-nous, par droit de conquête ! Question délicate à décider, même par Napoléon. Quoi qu'il en soit, constatons ici, *ce que tout le monde aujourd'hui sait, et qui sera peut-être aussi bientôt oublié par tout le monde*,

1. Mss. A. G. (Voir aux pièces à l'appui.)

tout ce qui est violent n'étant pas de longue durée, c'est-à-dire que mon frère Joseph est roi de Naples, Louis roi de Hollande. Jérôme non compris comme moi dans le sénatus-consulte organique impérial, mais qui lui s'est soucié d'y entrer, est devenu roi d'un royaume créé exprès pour lui du nom de Westphalie, qui ne se doutait guère de figurer jamais à ce titre de royaume sur la carte d'Europe. Ma sœur Marie-Anne-Élisa est princesse de Lucques et de Piombino, grande duchesse de Toscane. Ma sœur Pauline devient duchesse de Guastalla, souveraineté qu'elle abdique avant d'entrer en possession, et cela, par contrat de vente au royaume d'Italie, bien entendu avec l'agrément ou plutôt la volonté de l'empereur. Ma jeune sœur Annunciata-Caroline n'est encore que princesse de Clèves, à son grand déplaisir; elle s'en console pourtant par l'expectative d'un vrai royaume que l'empereur, créateur de ces sortes de petits joyaux, a promis de donner à son mari, mon brave et excellent ami, le général Murat. Je suppose que Napoléon a quelque velléité d'en faire un roi de Pologne; cela lui irait bien.

CHAPITRE II

LUCIEN BONAPARTE EN CORSE

1789-1793.

Lucien à Ajaccio. — Il abandonne la carrière ecclésiastique. — Ses relations. — Pozzo di Borgo. — Les congés de Napoléon. — Les travaux de Napoléon. — *Lettres sur l'histoire de Corse.* — Les *poésies de* Joseph. — Retour de Paoli en Corse. — Relations de la famille Bonaparte avec Paoli. — Lucien Bonaparte à Rostino, en 1791. — Les idées de Paoli sur Louis XVI, sur les États-Unis et sur la garde nationale.

Les omissions de Lucien. — Retour de Napoléon en Corse. — Son attitude. — Ses projets. — Sa nomination dans la garde nationale. — Sa conspiration à Ajaccio. — Son attitude vis-à-vis de Paoli. — Sa destitution. — Son départ pour la France. — Son retour avec Élisa, en septembre 1792. — Ses nouveaux projets. — Son expédition de Sardaigne. — Rupture des Bonapartes et de Paoli. — Le récit réel. — Le récit de Lucien. — Les projets de Napoléon pour aller dans les Indes. — Départ de la famille Bonaparte.

Lucien était trop remuant pour persister longtemps dans ses projets de carrière ecclésiastique; l'époque s'y prêtait peu. Il abandonna vite son costume d'abbé. La vie en plein air avec ses jeunes amis, Cunéo d'Ornano, Arrighi et Péraldi[1], l'intéressait davantage. Pozzo di Borgo[2] lui était moins sympathique.

A tort ou à raison je n'aimais pas Pozzo. Il me

1. Mss. A. E. Ces notes ont été écrites en 1806.
2. *Pozzo di Borgo* (Charles-André, comte de), né à Alala, près

semblait curieux, hardi, et même orgueilleux, sans que, comme cela arrive ordinairement, il y eut en lui rien qui justifiât son orgueil, car cette famille de Pozzo, assez nombreuse en Corse, n'était dans ce temps-là, soit par la fortune ou la naissance, nullement influente, ni même ce qu'on pourrait appeler considérée à Ajaccio. Celui de ses membres dont je parle ici, était sans contredit le mieux élevé.... Quoi qu'il en soit, j'entends dire aujourd'hui que ce *Monsieur là* vit à Vienne dans une certaine faveur de la société aristocratique au moyen de la haine qu'il a d'abord professée pour le premier Consul et qu'enfin il paraît destiné à fournir une assez belle carrière diplomatique.

De son frère Napoléon, Lucien parle peu.

Napoléon, qui n'était encore que lieutenant en second dans le régiment d'artillerie de La Fère, tenant garnison à Valence, était alors dans un de ces congés qu'il devait obtenir fort fréquemment; car je me souviens qu'il ne faisait qu'aller et venir de Valence à Paris, de Paris à Ajaccio, puis à Valence, de là à Auxonne,... et puis il retournait à Paris, pour revenir en Corse. Son ambition était d'y être employé; car je dois dire qu'il aimait alors son *île native*, autant qu'il paraît à présent s'en soucier peu. C'est même cette préférence absolue qu'il lui donna longtemps sur toute

d'Ajaccio, en mars 1764; élevé par un récollet, le Père Antonio Grossetto; député en 1791; président du Conseil de Corse en 1794; eut ses biens confisqués en 1796; passa au service de la Russie en 1803, et mourut à Paris le 15 février 1842.

La sœur de ce Pozzo di Borgo fut la mère de MM. Louis et Charles Blanc.

autre localité qui retarda sa mise en activité de service, amour de patrie qui donna lieu à sa fameuse escapade de Valence ou d'Auxonne.

C'était exact. Bonaparte était toujours sur les grands chemins. Deux fois déjà, il avait séjourné à Ajaccio, du mois de février au mois d'octobre de l'année 1787, et du 25 décembre 1787 au mois de mai 1788.

Le 15 septembre 1789, il avait obtenu un nouveau semestre qu'il devait prolonger jusqu'en 1791.

A ses étranges occupations à Ajaccio, Lucien ne fait aucune allusion. De ses lettres et protestations à *Nos seigneurs de l'Assemblée nationale*[1], *à M. Matteo Buttafuoco, député de la Corse à l'Assemblée nationale*[2], *et du manifeste du corps municipal de la ville d'Ajaccio*[3], il ne souffle mot. Il ne dit également rien de sa tentative du 25 juin 1790, sur la citadelle d'Ajaccio.

A propos de ses essais littéraires, il est plus explicite.

Napoléon assiste assez souvent à la société populaire. Il n'y parle pas plus que Joseph. En revanche, il écrit presque autant que je parle, me fait l'honneur de me lire ses compositions politiques et même poétiques qu'il m'engage à lui recopier, ce que je fais avec plaisir. Je me souviens entre autres de la légende de Vanina d'Ornano[4],

1. Cette lettre est du 31 octobre 1789.

2. *La lettre à Buttafuoco* est du 23 janvier 1790. Imprimée chez Fr. X. Joly, imprimeur à Dôle, en 1791. L'autographe de la lettre à Buttafuoco appartenait à l'abbé Sautet, mort subitement à Besançon, en 1805. M. Amanton (Cl. Nic.) possédait l'un des exemplaires de l'édition de Dôle, corrigé de la main de Bonaparte. La lettre se trouve t. Ier, p. 1-26 du recueil publié par la Librairie ancienne, 1827, in-32.

3. *Le manifeste* est du 28 juin 1790. (Voir *Bonaparte et son temps*, tome Ier.)

4. Lucien fait allusion aux *lettres sur l'Histoire de Corse*, que

femme de notre célèbre Sampiero, dit le Bastelican, du du nom Bastelica, lieu de sa naissance, laquelle Vanina fut contrainte par son mari de s'étrangler elle-même avec sa jarretière, en punition de ses amours avec un Génois. Napoléon me lut aussi une autre de ses œuvres, plus philosophique que politique ou poétique, de laquelle il me parut inquiet, quand je la lui rappelai bien des années après. Ce fut à son retour d'Égypte, lorsque déjà premier Consul, il venait de signer le concordat avec Rome et que, par parenthèse, *j'avais été chargé de faire le rapport sur ce projet de loi.* Or cette œuvre qui l'inqui était à un certain point, était tout simplement un parallèle établi entre Apollonius de Thyane et Jésus-Christ, le tout en faveur du premier[1]. Cette question était au moins intempestive à ramener sur le

Napoléon venait de transformer une nouvelle fois et dont il allait faire l'envoi à M. l'abbé Raynal (le 24 juin 1790.)

« MONSIEUR,

« Il vous sera difficile de vous ressouvenir *parmis* le grand nombre d'étrangers qui vous importunent de leur admiration d'une « personne à laquelle vous avez bien voulu faire des honnêtetés « l'année dernière ; vous entreteniez avec plaisir de la Corse. Daignez donc jeter un coup d'œil sur cette esquisse de son histoire. « Je vous présente ici les deux premières lettres. Si vous les agréez, « je vous en *enverois* la fin. Mon frère à qui j'ai recommandé de « ne pas oublier dans sa commission de *député* pour reconduire « Paoli dans sa patrie, de venir recevoir une leçon de vertu et « d'humanité, vous le *remettras*.

« Je suis avec respect, votre très humble et très obéissant « serviteur.

« BUONAPARTE,
« Officier d'artillerie. »

1. C'est sans doute de cet ouvrage que parle M. Blanqui. D'après lui, ce travail expliquait déjà toute la politique de l'homme qui devait un jour signer le concordat et soutenir contre Rome une lutte fameuse.

tapis de l'opinion, à l'instant où il lui convenait de paraître non seulement bon chrétien, mais catholique, apostolique et romain.

Joseph écrit aussi à ses moments perdus; il fait de jolis vers[1] un peu plus qu'anacréontiques; quelques-uns ne seraient désavoués ni par Bertin ni par le chevalier de Parny à son Éléonore. Je ne remarque pas dans la composition de Joseph les fautes d'orthographe qui, à mon grand étonnement, sont fréquentes dans les écrits de Napoléon, lesquels cependant autant qu'il m'en souvient ne manquent pas de pensées fortes et nouvelles pour moi. J'ai trop, dirai-je, de respect? non, de crainte ou de sujétion envers ce frère que je vois toujours si sévère ou si sérieux pour lui adresser autre chose que des éloges. Il m'en paraît flatté.

Mais en ce moment survenait en Corse un événement d'une gravité extrême, c'était le retour de Paoli, du grand Paoli.

Présenté le 8 avril 1790 à Louis XVI, admis aux honneurs de l'Assemblée nationale le 17 mai, l'exilé avait quitté Paris le 17 juin. Le jour anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet, il débarquait à Macinaggio au cap Corse et le 17 juillet il faisait son entrée dans Bastia, au milieu d'une foule enthousiaste. « Chacun voulait voir, toucher ou « entendre ce héros revenu après vingt et un ans d'exil, ce « noble vieillard aux cheveux blancs, à la haute taille, au « regard doux et pénétrant, à l'organe sonore, ayant pris « des Anglais cette dignité raide qui impose. »

Pour les Bonapartes, cette arrivée avait grande importance. Leur père avait été l'un des secrétaires du chef corse. C'était à lui enfin que, l'année précédente, Napoléon avait voulu dédier *son Histoire de Corse*. Il y avait donc pour eux

1. Ces morceaux de poésie n'ont pas été retrouvés.

quelque bonne situation à espérer de ce côté. Dans ce but, Joseph avait fait partie de la députation envoyée à Marseille à la rencontre du vieux général, et Napoléon s'était chargé de lui lire l'adresse de ses compatriotes.

Or, Paoli était trop fin, trop Corse, pour ne pas saisir cette occasion de se faire de nouveaux partisans. Il était dans son rôle du reste. Il accueillit bien les Bonapartes. Il les savait besogneux, par conséquent tout disposés à soutenir celui qui leur serait utile. Depuis longtemps, d'ailleurs, il était au courant de toutes les intrigues de la famille et de la versalité politique dont Charles et ses enfants avaient fait preuve.

N'était-ce pas lui qui disait à Benedetti, l'envoyé du comte de Saint-Germain[1] :

« ... Ces mêmes Corses si ambitieux qui demandent à pré-« sent à la cour des grâces injurieuses à la liberté de la « nation, seront faciles à se laisser conduire, et les premiers, « conservant toujours une âme vénale, seront prêts à se « déclarer pour la révolte...

« ... Je connais le comte de Marbeuf, je l'ai assez pratiqué « pour savoir qu'il n'a aucune des qualités propres à gou-« verner cette nation; et puis je suis assez r che pour attirer, « quand je le voudrai, tous ceux qu'il a cherché à s'attacher...

« Casabianca, comme colonel du régiment provincial, est à « ma disposition secrète... Si je m'en sers, c'est qu'en mépri-« sant le traître, il est avantageux de profiter de la trahison, « quand l'occasion sera favorable... »

En vérité, Paoli jugeait bien ses compatriotes, et l'officier général qui adressait au ministre de la guerre, au mois de décembre 1790, un *Mémoire sur le véritable état politique et militaire* de la Corse, pouvait écrire avec quelque apparence de raison[2] : « ... Telle qu'elle est, la Corse succombera sous « le despotisme d'un parti qui se qualifie de patriote et qui « est bien véritablement *anti-français*. Il n'en impose plus « qu'à ceux qui ignorent qu'un ambitieux n'a pas de foi « et qu'il ne compte son existence que par sa domination; « finalement qu'un peuple soumis par les armes après qua-

1. Mss. A. G. 1776.
2. Mss. A. G. fin décembre 1790.

« rante ans d'anarchie, saisit volontiers la première occasion « de se soustraire aux lois qui gênent son inquiétude, deve- « nue un besoin par l'habitude.

« Paoli voulant régner, car c'est le terme, n'a pas trouvé « dans les principaux habitants la condescendance aveugle « qu'il désirait. Ils l'auraient reçu et respecté, comme bon « citoyen ; ils l'ont rejeté parce qu'il prétendait être maître. « Une fois que tout ce qui se passait eût donné du soupçon « de sa conduite, ses actions et celles de ses adhérents furent « suivies et examinées. Elles offrirent un contraste parfait « avec le civisme et la moralité de ses discours. Ce moment « aurait été celui de sa chute, s'il n'avait eu la précaution de « composer les municipalités et le département de ses parti- « sans, et il succomberait s'il n'avait celle de *s'entourer des* « *Zampaglini, des Arena*[1], *des Buonaparte, des Masseria et* « *autres gens perdus d'honneur et de dettes, ou de fanatiques.* « *Il en est pour ainsi dire le Dieu et l'unique ressource. L'œil* « *clairvoyant de l'honnête homme ne reconnaîtra pas au milieu* « *d'aussi vils personnages un héros presque déifié sur sa parole.* « *Paoli ne se relèvera pas d'être à la tête d'une semblable asso-* « *ciation, et lui resterait-elle attachée,* s'il voulait sincèrement « le bien ! »

1. *Barthélemy Arena*, né à l'Ile-Rousse, nommé député suppléant aux États Généraux, protégé de Paoli, procureur général syndic en remplacement de Salicetti, député en 1791, malgré Paoli, déclaré infâme par l'assemblée tenue à Corté le 27 mai 1793, membre des Jacobins, député aux Cinq-Cents en 1798, hostile au 18 brumaire, accusé à tort d'avoir voulu donner un coup de poignard à Bonaparte, condamné à la déportation, se sauve à Livourne, reste républicain, meurt à Livourne en 1829, entouré des enfants de sa fille dont le mari avait péri sur l'échafaud, comme coupable de conspiration.

Joseph Arena, frère du précédent, né à l'Ile-Rousse en 1770, lieutenant-colonel de volontaires en 1792, adjudant général en 1793, chef de brigade après Toulon, député en 1797, chef de brigade de gendarmerie, démissionnaire après brumaire, arrêté le 10 octobre 1801, après l'attentat de l'Opéra, comdamné à mort le 30 janvier 1802, ainsi que Ceracchi, Topino-Lebrun et Damerville. Diana fut acquitté.

Les Arena étaient très liés avec les Bonapartes.

Un fait certain, c'est qu'au commencement de l'année 1791, tous les Bonapartes étaient au mieux avec Paoli.

Grâce à lui, Joseph avait obtenu une place dans l'administration municipale. Grâce à lui également, Napoléon, dont la situation en Corse était non seulement irrégulière au point de vue du temps de séjour, mais encore criminelle sous plus d'un autre rapport, avait pu quitter l'île sans trop d'encombre, accompagné de son frère Louis et muni de tous les certificats de complaisance imaginables, signés de la main même du grand patriote.

Lucien, enfin, avait obtenu d'accompagner Paoli dans sa résidence de Rostino et d'y remplir, comme autrefois son père, les fonctions de secrétaire particulier.

Cette situation explique le soin avec lequel Lucien cherche à embrouiller les dates et à expliquer le changement d'attitude de lui et de ses frères, à l'égard de leur ancien bienfaiteur et ami. Il passe sous silence les torts de ses frères et s'efforce à combiner et l'affection réelle qu'il a eue pour Paoli et son désir d'atténuer l'étrange et inqualifiable conduite de Napoléon et de Joseph.

En tout cas, de son séjour à Rostino, en 1791, puis en 1792, il nous laisse quelques détails intéressants, relativement aux opinions vraies ou fausses que Paoli émettait devant lui.

Enfin nous partons et me voici installé dans ce paisible et riant séjour de Rostino. Rien de remarquable si ce n'est l'habitation en elle-même, vieux couvent, autrefois, je crois bien, propriété des Jésuites. Elle est entourée de superbes forêts de châtaigners, peuplées de troupeaux bêlants que leurs pasteurs surveillent couchés nonchalamment à l'ombre de ses beaux arbres contemporains des générations passées et chantant tour à tour, en se répondant d'une montagne à l'autre, les passages les plus populaires, qui sont les plus beaux de la Jérusalem, et que les échos des gorges et cavités de nos

monts répètent quelquefois presque en entier et sur différents tons.

Pendant ces heureux six mois de mon séjour chez Paoli, il ne quitta Rostino que trois fois pour venir présider à Ajaccio l'ouverture du tribunal institué à la française; une autre fois à Bastia, pour le même objet, et la troisième fois pour une grande tournée dans l'intérieur de l'île où l'on sait qu'il n'y a pas de routes carrossables. Disons en passant que Paoli n'y était pas du tout porté. « Cela viendra plus tard, disait-il au temps de sa suprématie dans l'île, quand il y aura plus longtemps que nous n'aurons plus d'ennemis de notre liberté. Si nous eussions eu des routes en nous battant contre les Génois, qui sait si, infiniment plus nombreux que nous, ils n'auraient pas eu le dessus? Et depuis, la France aurait eu bien moins de peine à nous conquérir si elle eût trouvé la facilité des routes pour les canons. »

Paoli vivait à Rostino avec une noble simplicité. Sa table frugale, mais bien servie, était toujours à la disposition de cinq ou six de ses amis, parmi lesquels un ou deux de nos chefs montagnards. Il recevait plusieurs journaux de Londres et de Paris et surveillait, pour ainsi dire de loin, l'Assemblée nationale dont il commençait à critiquer quelques actes. Mais fidèle à son serment, il remplissait tout les devoirs qu'il s'était imposés en sa qualité de gouverneur général de l'île.

Nous étions à la moitié de l'année 1791. Joseph remplissait ses fonctions dans l'administration départementale et Napoléon continuait à aller et venir fréquemment de Corse à Paris, de Paris à Auxonne où était toujours son régiment, au moyen de congés qu'il obtenait

avec plus ou moins de facilité. Mais il faillit se compromettre beaucoup une fois qu'il se permit de venir nous trouver de sa seule et personnelle volonté... Il était encore à Paris à la fin de 1791 et il écrivait qu'il ne retournerait plus en Corse, qu'il espérait être employé avec augmentation de grade.

Paoli aimait, paraît-il, à parler de la cour de Versailles et de Louis XVI.

Dès les premiers jours de son retour, au milieu de la reconnaissance qu'il nous témoignait de la réception, il pouvait dire enthousiaste, qui lui avait été faite en France, il ne cachait pas qu'il redoutait la légèreté des caractères dont on accuse notre nation en général. Il nous disait l'avoir particulièrement remarquée, cette légèreté, chez tous les personnages haut placés et d'ailleurs d'un esprit incontestable, avec qui il avait eu occasion de parler. Il me souvient qu'il nous dit un jour que le seul Louis XVI lui paraissait avoir plus de bon sens et de logique naturelle que tous ses ministres et courtisans, mais que, malheureusement, ceux-ci se croyaient bien supérieurs à lui; car, nous disait-il en riant un peu dédaigneusement, le bon sens nécessaire pour bien juger soi-même et les autres, n'est pas de mode à cette cour-là, et l'on en eût peut-être jamais plus grand besoin.

Outre sa présentation d'apparat à Louis XVI, Paoli avait eu avec lui plusieurs conférences particulières, où l'extrême bonté de cœur et la droiture du jugement de ce monarque lui avaient été révélées. Ce serait superbe, disait-il, si son peuple savait l'apprécier. Mais j'ai remarqué qu'en général, on lui croit peu d'esprit, et cependant,

je vous l'assure, il en a et du bon, s'il n'est pas brillant[1]; jugez s'il est honnête homme et digne de l'amour des peuples, des bons peuples, entendons-nous bien; car c'est une erreur de croire que tous les peuples se ressemblent. Ces climats modérés tempèrent tout, le bien comme le mal. La seconde fois que j'eus l'honneur de voir le roi des Français, c'est ainsi qu'on l'appelle à présent et c'est très beau, il me dit ces précieuses paroles: « Veuillez, monsieur Paoli, me dire franchement votre « avis sur un point que vous devez avoir étudié. Vous « avez été un chef républicain; nous nous sommes fait « la guerre, pour ma part, ce fut avec regret; mais, dites- « moi, en ami, en votre âme et conscience, tout intérêt « ou souvenir particulier à part, comment croyez-vous « que les peuples se trouvent réellement plus heureux « sous une sage république ou sous un sage monarque? « Car, moi, voyez-vous, je suis né pour le trône, j'y suis « monté bien jeune, trop jeune sans doute; mais je puis « me rendre la justice que le bonheur de mon peuple a « toujours été le plus vif désir de mon cœur. Aussi, si « j'étais persuadé qu'en abdiquant ma royauté, la forme « républicaine, dont je sais que nombre de mes sujets « raffollent, assurerait le bonheur de mon peuple, eh « bien! je voudrais la proclamer, pouvoir l'établir et « l'affermir moi-même dès aujourd'hui, et comme tout « homme de mon peuple, vivre heureux en jouissant de « mon propre ouvrage.

1. *Joseph II*, le successeur de Marie-Thérèse, écrivait à son frère, le 9 juin 1777 : « Louis XVI est un peu faible, mais point un imbé- « cile. Il a des notions, il a du jugement, mais c'est une apathie « de corps comme d'esprit. Il fait des conversations raisonnables « et il n'a aucun goût de s'instruire ni curiosité. Enfin le *fiat lux* « n'est pas encore venu; *la matière est encore en globe.* »

— Eh bien! vous ne répondez pas? qu'en pensez-vous,
« monsieur Paoli? lequel vaut mieux pour le bonheur
« des peuples, sage république ou sage monarchie?
« qu'en pensez-vous?

— Ce que j'en pense, sire, lui ai-je répondu, presque
« involontairement entraîné par mon émotion, ce que
« j'en pense? Ah! permettez-moi avant tout de vous le
« dire: Votre Majesté a le plus noble cœur d'honnête
« homme de son royaume. »

Il me regarda avec une joyeuse candeur. « Je suis
« heureux, monsieur Paoli, de vous donner cette opinion
« de moi; mais veuillez me répondre sur la question. »

Il serait trop long de rapporter ici la totalité du développement que Paoli donna à son opinion... Nous la résumons ici en espèce de memento.

Paoli donc n'hésitait pas à donner la préférence au gouvernement républicain, purement démocratique, pour un petit État, où la civilisation morale est avancée, et tant que les jouissances du luxe n'y sont point encore devenues des besoins, comme la Corse, par exemple, avant qu'elle eût secoué le joug des Génois.

Paoli ajoutait :

« Je tiens de mon ancien ami, l'archevêque Marbeuf à qui le roi a nombre de fois ouvert les replis de son noble cœur, qu'il est beaucoup plus inquiet qu'il ne le montre sur le sort de la France en général et sur les siens en particulier. Il lui a même avoué qu'il savait positivement qu'un prince de sa famille conspirait secrètement contre lui pour le détrôner, et si le bruit qui court d'un certain projet attribué au comte d'Artois est fondé, il faudrait en conclure que le roi n'est pas seul dans le

secret de cette conspiration réelle ou prétendue. — Si j'étais roi, aurait dit le jeune prince, la révolution serait bientôt finie avec douze francs de corde pour notre cousin d'Orléans... Quoi qu'il en soit, la plupart des pamphlets infâmes qui courent sous des titres pseudonymes sont censés partir des amis de cette branche cadette des Bourbons, dont le chef réputé pour être immoral au dernier degré est particulièrement ennemi de Marie-Antoinette. »

Paoli aimait aussi à s'occuper de l'Amérique et de l'avenir de ce grand peuple.

« Franklin, disait-il à Lucien, m'a plusieurs fois avoué que lui et d'autres fondateurs de la République américaine, et particulièrement, Washington lui-même, s'il se fût cru réellement maître de le faire, aurait préféré donner le gouvernement monarchique constitutionnel des Anglais, avec quelques réformes, plutôt que le républicain; mais la masse de la nation nous a pour ainsi dire forcé la main (expression de Franklin), moins par amour de la République que par haine de l'Angleterre. »

Enfin Paoli était d'avis que les États-Unis augmenteraient sans cesse l'étendue de leur territoire, qui se couvrait chaque jour de nouvelles populations émigrées de cette vieille Europe, qui leur apporte ses vices et ses travers en même temps que ses lumières, son industrie et surtout ce goût du luxe auquel les Anglo-Américains, se souvenant toujours de celui de leur ancienne patrie, sont en général enclins. — « Toutes ces circonstances réunies me font craindre que la République ne leur devienne par la suite moins homogène que le gouverne-

ment monarchique constitutionnel l'eût été. Oui, je l'aurais préféré pour eux, parce que celui-ci ne porte pas en lui le germe fatal de la démagogie, qui, à mes yeux, et relativement à la pure et sage démocratie, a toujours offert la comparaison un peu triviale, direz-vous, messieurs les élégants de France, d'une belle pomme, à son point de fraîcheur et de maturité complète, avec cette autre pomme pourrie et dévorée par des insectes qui s'y procréent, s'y multiplient et meurent dans le sein de leur nourrice, qu'ils ont fini par anéantir elle-même.

« Au contraire, le gouvernement monarchique et constitutionnel ou représentatif, celui de l'Angleterre par exemple, que j'ai été à même et que je me suis plu à étudier tout le temps que j'y ai vécu, me paraît le point de perfection auquel soient jamais arrivées toutes les républiques et monarchies anciennes et modernes. Parmi les premières surtout, dont les historiens philosophes ont cru reconnaître la sagesse, comme celles de Lycurgue, de Solon, et même la théorique république du divin Platon, tout est entaché de l'état d'esclavage d'une partie de la population; et, puisqu'il faut tout dire, c'est là la véritable lèpre des États-Unis d'Amérique. Rien ne me prouve plus clairement que Washington ne fit pas tout, ni comme il l'a voulu. Vive donc les gouvernements monarchiques et constitutionnels! Aussi mes jeunes amis, vous, les enfants de mon bien aimé Charles, quelque ardent désir que j'eusse de vous revoir dans notre commune et chère patrie, je ne vous y aurais point revus si la France, même en reconnaissant la Corse partie intégrante de la monarchie, véritable province française, avait continué à être la monarchie du bon plaisir. Je conviens cependant que cette monar-

chie était tempérée, à un certain point, par les parlements et par l'influence même du clergé. Mais en cette question du privilège des nobles sur les bourgeois, les dîmes, les corvées, les droits seigneuriaux, tout cela répugnait trop à ma nature montagnarde. Enfin, grâce à Dieu, tout cela est aboli et ne peut plus revenir en France, ni même, au moins je le pense bien, durer bien longtemps autre part. Voilà l'important... »

Vers le milieu de l'année 1791, survint la question de la réorganisation des gardes nationales. Elle préoccupa fort Paoli.

Il veut organiser à sa manière la garde nationale, institution qui lui sourit infiniment et qui, suivant lui, manque à l'Angleterre, ce pays à ses yeux modèle de toutes les institutions civiles et militaires, dont la garde nationale offre pour ainsi dire la réunion.

Cette garde nationale, nous disait-il, convient surtout à la Corse. Elle en a naturellement l'esprit et pour ainsi dire l'instinct ; car, si nos insulaires ont un extrême amour de la liberté, ils ont au moins autant de bon sens naturel et savent bien qu'il faut que la liberté soit sage et toujours protégée par elle-même, c'est-à-dire par la vraie force de la nation contre les empiètements du despotisme et de l'anarchie, ces deux maladies du haut et du bas de l'humanité.

Le culte de la liberté, nous disait aussi Paoli, comme celui de toutes les divinités que les hommes ont imaginées dans les transports de leur reconnaissance ou de leur crainte, ou même de leur intérêt matériel, a toujours fini par s'altérer chez les hommes et nous voyons même que le culte du Christ est depuis longtemps défiguré par

ses propres ministres qui tendent toujours à y ajouter des fragments d'idolâtrie, pour lesquels ou contre lesquels on s'est battu pendant des siècles. Eh bien! un corps indépendant qui n'aurait eu d'autre but que de maintenir la religion du Christ dans toute sa pureté, eût été à mon avis aussi salutaire aux hommes réunis en société que la garde nationale, établie en chaque pays doué d'institutions libérales, est appelée à l'être pour maintenir et faire respecter cette sage liberté, que tout homme d'État doit envisager comme le *nec plus ultrà* de toute organisation sociale.

Je conviens toutefois que tous les peuples ne sont pas susceptibles de tomber d'accord et d'emblée sur la pratique réelle des nouveaux devoirs que la patrie impose à des peuples assez heureux pour pouvoir se dire libres autant de fait que de nom. Enfin, une certaine préparation d'esprit, ou naturelle ou acquise, est nécessaire surtout dans les commencements à tout peuple conquérant de sa liberté qui veut en jouir, la fonder et la maintenir sagement.

A cette date, qui correspond à la formation de la garde nationale corse, les *Mémoires* de Lucien Bonaparte présentent une lacune de près de dix-huit mois.

Sans transition, l'auteur passe au récit des prétendues causes de la rupture de sa famille avec Paoli et de sa fuite. Or, de 1791 au mois de mai 1793, bien des événements intéressants se sont passés en Corse. Les trois frères y ont joué un rôle des plus actifs.

Que Lucien, admirateur sincère de Paoli, libéral et frondeur par instinct, dévoué quand même à sa famille, soit embarrassé pour expliquer cette métamorphose dont les effets ont été si considérables pour la France, cela se comprend. Il n'en est pas moins important de rétablir les faits dans leur

ordre naturel, surtout pour cette période de début d'une carrière si étrange. C'est la seule manière d'ailleurs de permettre de mieux saisir le caractère particulier des mémoires de Lucien et l'origine de l'hostilité des deux frères.

Le 13 février 1791, Bonaparte était à son corps à Auxonne. Son frère Louis, âgé de treize ans, l'avait accompagné. Grâce aux certificats de complaisance donnés par Paoli et le général Rossi, il avait pu atténuer les conséquences de l'irrégularité de sa conduite.

Le 1er juin, il avait été nommé lieutenant au 4e régiment et envoyé en cette qualité à Valence. Il s'y trouvait le 16. A la nouvelle de la formation, en Corse, de quatre bataillons de garde nationale soldée et, à cette idée de pouvoir jouer un rôle dans sa patrie, il n'avait pu résister. Le désir de retourner à Ajaccio le reprit. Le 1er septembre, il obtenait un nouveau congé ; le 6 septembre, il arrivait chez lui ; le 15 octobre, il perdait son grand-oncle l'archidiacre, et, de ce jour, prenait dans sa famille ce ton de commandement et de raideur qui ne l'a jamais quitté et que seul Lucien ne voulait pas admettre.

On ne discutait pas avec lui, dit Lucien ; il se fâchait des moindres observations et s'emportait à la plus petite résistance. Joseph même n'osait pas répliquer à son frère.

Tous étaient alors à la dévotion de Paoli. On ne jurait que par lui. Lucien se trouvait à Rostino ; Joseph venait d'être nommé du conseil de district. Bonaparte était au mieux avec le nouveau secrétaire général, le jeune Pozzo. Il en avait fait le confident de ses projets violents de rénovation de la ville d'Ajaccio. « ... Les lois, lui écrivait-il, sont comme les « statues de certaines divinités que l'on voile en certaines « occasions. »

La question de l'organisation de la garde nationale le préoccupait. Le district d'Ajaccio devait concourir à la formation d'un bataillon ; mais quel emploi y occuper ? Réglementairement, il ne pouvait espérer, en sa qualité de lieu-

tenant, que le grade de capitaine adjudant-major. Que faire? Tout d'abord, il fallait attendre et se trouver là au moment opportun. Mais, pour cela, il devait manquer à tous ses devoirs, en n'assistant pas à la revue de rigueur du 31 décembre. Il n'hésita pas ; il resta.

« Dans ces circonstances difficiles, écrivait-il à Sucy, le poste « d'honneur d'un bon Corse est de se trouver dans son pays. »

Or, ce poste était celui de lieutenant-colonel du 2e bataillon de volontaires corses. Pour l'obtenir, il se montra d'une audace incroyable. Arrestation arbitraire, allégations mensongères, tout lui devint bon.

Qui fut mécontent, ce fut Paoli, en voyant son candidat évincé, un scandale de plus, et qui plus est, un conflit avec l'autorité centrale. La tentative du jeune officier sur la citadelle venait, en effet, de faire éclater la crise. Cette fois, la mesure était comble. Il y avait rébellion contre le gouvernement, complot, prise d'armes, en un mot, de quoi faire condamner quantité de gens. Paoli n'y put rien. Le 25 avril, le colonel Gaillard rédigeait une plainte en conseil de guerre contre Bonaparte et ses complices. Le 2 mai, le jeune officier se sauvait en France, pour essayer d'atténuer les conséquences de sa rébellion.

Le 21 mai, il était à Paris.

Malgré toute sa duplicité, il ne put complètement échapper aux conséquences de sa faute. Destitué, il était; destitué, il resta. Il évita seulement la cour martiale. Les événements s'étaient faits les complices de sa fortune. La guerre venait d'être déclarée, les ministres ne demeuraient guère en place et la France traversait la crise dernière qui devait entraîner la chute de la royauté.

Après le 10 août, en effet, les affaires de Bonaparte prirent meilleure tournure. Le 30, il était réintégré dans son grade. Le 2 septembre, il faisait sortir sa sœur Marianne-Élisa de Saint-Cyr, et, grâce à la complaisance de la municipalité de Versailles [1], rejoignait, non son régiment, mais la Corse.

Le 17 septembre, il était à Ajaccio.

1. Mss. A. G. (Voir aux pièces à l'appui, les documents relatifs au retour en Corse d'Élisa Bonaparte).

J'aimai tout de suite beaucoup cette sœur. Elle ne promettait pas d'être jolie, quoiqu'elle fût fort bien faite. Ses yeux beaux et vifs annonçaient de l'esprit. Elle a tenu parole sous ce double rapport et n'est point aussi jolie femme que Paulette ni qu'Annunciata, à laquelle, je ne sais pourquoi, le premier Consul a voulu donner le nom de Caroline, ce à quoi notre mère a fini par consentir avec assez de difficulté.

Dès son arrivée à Ajaccio, Bonaparte se montra d'une exaltation extrême. Il ne faisait que parler de tout renverser, pendant que Lucien s'exerçait déjà à prononcer, dans les clubs, des discours incendiaires.

A propos d'une de ces réunions populaires, où il avait remporté quelques succès, il ajoutait :

Quant au capitaine Napoléon, alors bien éloigné de rêver la probabilité de devenir le puissant empereur qu'il est aujourd'hui et n'aspirant innocemment encore qu'à une augmentation de grade, en quelque armée que ce fût, il n'était point présent à cette séance. Nous savons qu'il n'aimait pas plus les sociétés populaires que les clubs, ou ceux-ci que celles-là. Et cependant je puis certifier, que, malgré le brillant diadème dont il s'est coiffé, il a été républicain sincère et même ardent pendant les premières années de la République française. Nombre de ses actes et de ses écrits en font foi. Ce n'est que quand il a eu en main le positif de la puissance souveraine, par son élévation à la suprême magistrature de la République, qu'il fut atteint de la vulgaire faiblesse de vouloir s'entourer aussi du boursouflé, mais vide et puéril décorum royal. Ah ! je ne cesserai de le penser et de le répéter à l'occasion,

pourquoi le glorieux petit caporal, le grand premier Consul, s'est-il trouvé trop petit pour se faire empereur, quand moi et sûrement beaucoup d'autres le trouvaient trop grand pour en venir là.

Mais ces immixtions dans les affaires politiques de sa ville natale ne suffisaient pas à Napoléon. De retour à Ajaccio, il donnait des ordres à son bataillon[1], comme si rien de nouveau ne s'était passé, et comme si son collègue Quenza n'existait pas. Il songeait alors à faire partie d'une expédition qu'on préparait en France contre la Sardaigne.

Mais tous ces mouvements n'étaient pas sans exciter la défiance de Paoli, qui trouvait que décidément le fils de Charles était bien gênant. Il pria Lucien de l'amener. L'entrevue eut lieu en présence de Lucien, de l'avocat Tiberi et des lieutenants-colonels Colonna Lecca, de Rocca et Grimaldi. Elle fut des plus orageuses. C'était à prévoir. La situation de Bonaparte n'était rien moins que régulière, et celui-ci le prit de haut avec son ancien bienfaiteur.

C'était le commencement de l'évolution. Bonaparte se préparait déjà une fausse sortie ; mais il avait compté sans les retards apportés à l'expédition de l'amiral Truguet[2]. La flotte annoncée pour la fin du mois d'octobre n'arriva à

1. Bonaparte à Costa de Bastilica, lieutenant au 2e bataillon. « ... J'aurais voulu me rendre promptement à Bonifacio pour mettre ordre à tout, mais le général me fait demander et je suis obligé d'aller à Corte ; au premier jour je serai à vous... saluez les nôtres et assurez-les de mon empressement à leur être agréable. »

Lucien Bonaparte ajoutait sur la même lettre : « Mille com-
« pliments à mon cher lieutenant Costa. Je vous envoie une rela-
« tion imprimée de la *Société des Amis du peuple* de Corte. Je vous
« l'envoie comme ami, non comme affilié, puisque vous n'avez
« pas voulu en être.

« Je vous embrasse. »

2. *Truguet* (Laurent-Jean-François, comte), né à Toulon, le 10 janvier 1752, mort à Paris, le 26 décembre 1839 ; fils d'un chef d'escadre ; ambassadeur en 1781 ; ministre de la marine, le 1er novembre 1795.

Ajaccio que le 15 décembre et le convoi, un mois plus tard, le 21 janvier.

Or, le contre-amiral était parti le 9. Il était resté vingt-cinq jours en rade d'Ajaccio. Ce fut dans cet intervalle qu'il fit la connaissance de la famille Bonaparte.

L'amiral Truguet, jeune, pimpant, fringant, aimable et galant, comme il est et probablement restera toute sa vie, quelque longue qu'elle soit, tout en enrageant d'être obligé d'attendre si longtemps les ordres du comité de Salut public pour voguer définitivement à sa destination, se consolait le plus qu'il pouvait de ces retards, en acceptant de tout cœur les invitations que lui offraient de même les premières maisons de la ville, qui lui devaient ce moment inattendu de tranquillité. On lui donnait des bals très brillants pour le pays, où les femmes ne manquaient pas. Mes frères, moi, ma sœur Élisa, dansions presque tous les soirs; car, dans notre famille, d'un caractère assez grave dans la généralité des individus, par une exception contradictoire, nous aimions tous beaucoup la danse, et ce que tout le monde ne sait pas, c'est que mon frère Napoléon le grand, titre que, soit dit en passant, il faudrait mettre en avant du nom et non pas après, tant qu'il n'y aura point d'autres Napoléons avec lesquels on puisse établir un point de comparaison, suivi de l'appréciation et de la décision de la postérité entre les Napoléoniens, mon frère donc, le grand Napoléon, aime la danse et sait aussi bien danser, et, s'il le faut, sauter lui-même, que pour parler au figuré, il aime à faire danser ou, s'il le veut, sauter nos seigneurs les rois, ses nouveaux frères en souveraineté, à son bénéfice personnel et, qui mieux est, à celui de ses frères naturels, demeurés les *obscurs*

et bons enfants de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino, nos bien-aimés père et mère.

Que si l'on demande pourquoi Lucien n'a pas ainsi que Joseph, Louis et Jérôme, fait jusqu'ici le saut impérial[1], à cela je réponds que chacun a son goût et que Lucien, honni soit qui mal y pense, a celui de préférer l'obscurité de la vie privée à l'éclat qui environne un trône, surtout au prix où son généreux et reconnaissant grand frère voudrait le lui octroyer. C'est qu'indépendamment d'un tel sacrifice, Lucien, par un caprice, comme ne rougissent pas de le dire quelques renégats de leur opinion, caprice qu'ils appellent républicanisme, n'aime pas plus à commander qu'à obéir, si ce n'est, en ce dernier cas, à ce qu'il croit le devoir d'un citoyen libre d'une libre patrie, ainsi qu'à sa religion de chef de famille.....

Revenons à ce brave et aimable Truguet, que j'ai laissé tuant agréablement le temps qu'on lui laisse à croquer, comme il dit, le marmot, au milieu de nos joyeuses petites fêtes insulaires, coloriées de quelques souvenirs d'élégance des villes continentales, dont les nôtres ne se doutent pas encore, au moins dans la pratique de leurs divertissements et qui, pour moi, ont conservé des charmes ineffaçables. L'amiral Truguet nous eût en ce temps-là fort agréé pour beau-frère. Il n'a même presque tenu qu'à lui de le devenir et, franchement, je me le dis toutefois ici en espèce de confidence, je l'aurais au moins et pour le moins aussi aimé que ce bon et *rebon* Bacciochi qui, lui-même malgré l'excès de sa *bonacité*, n'aime au fond que son violon,

1. Écrit en 1806.

dont il râcle il est vrai passablement, mais si souvent qu'il finit par faire prendre en grippe son innocent instrument, et son voisinage par une conséquence inévitable

L'amiral Truguet eût donc été pour nous alors le *nèc plus ultrà* des partis auxquels eût pu prétendre notre sœur. Trop jeune et surtout trop simple au sortir du couvent de Saint-Cyr pour marcher hardiment à la conquête d'un mari, Marianne-Élisa ne seconda pas notre mère dans le désir qu'elle eut de cette alliance. Quelques années plus tard, *malgré son puritanisme républicain,* Truguet, en riant, disait à ses amis et sans doute avec autant de vérité qu'Arlequin : « Là, mes « amis, moi aussi j'ai manqué ma fortune[1]. »

Des deux expéditions, on connaît le résultat. Celle de Cagliari n'eut pas plus de succès que celle de la Madeleine, à laquelle Bonaparte avait pris part, en qualité de chef de bataillon en second du 2e bataillon de volontaires. Le 27 février 1793, Bonaparte débarquait à Bonifacio, et le 11 mars, Paoli écrivait au ministre de la guerre :

« ... Vous verrez, citoyen ministre, que la défection de « l'équipage de la corvette *la Fauvette* a mis les gardes na- « tionaux corses dans la nécessité de se retirer, au moment « où ils étaient décidés à tenter avec courage la prise défi- « nitive de cette île.

« Si de pareils attentats et des actes d'insubordination et « de lâcheté si marqués ne sont pas punis avec un exemple « éclatant, nous aurons des inconvénients réitérés, et les « meilleures combinaisons militaires pourront échouer, car

1. Nous verrons par la suite que ces paroles faisaient allusion à celles proférées par son empereur actuel, alors premier Consul, quelques jours après le 18 brumaire, en nous parlant de l'obligation où il fut de lever le siège de Saint-Jean-d'Acre. (*Note de Lucien.*)

« il n'y a pas de général qui puisse être à l'abri des consé-
« quences d'une défection inattendue. Je vous prie d'être
« convaincu que je ne négligerai aucune circonstance pour
« contribuer, avec mes concitoyens, à toutes les entreprises
« auxquelles je serai appelé pour la gloire et le succès des
« armées de la République... »

Le 3 mars, Bonaparte se trouvait à Ajaccio. Que d'événements pendant ce mois d'absence! La condamnation et la mort de Louis XVI, la déclaration de guerre à l'Angleterre, l'envoi à Bastia d'un commissaire extraordinaire de la Convention, Lacombe Saint-Michel, la subordination du lieutenant général Paoli et de ses troupes au commandant territorial de France, la suppression des lieutenants-colonels, le licenciement des quatre bataillons de volontaires corses et leur remplacement par quatre autres d'infanterie légère, dont les officiers seraient au choix du conseil exécutif provisoire.

En vérité, il y avait de quoi réfléchir. Les Bonapartes n'y manquèrent pas. Tout d'abord, ils se montrèrent ardents partisans de Paoli.

A la suite du refus déguisé de Paoli de se rendre à Nice à l'appel du général Gontaut-Biron, la Convention avait décrété, le 2 avril, que les commissaires de la Convention (Salicetti, Delcher et Lacombe Saint-Michel) pouvaient, s'ils le jugeaient convenable, s'assurer de Paoli par tous les moyens possibles et le traduire devant la Convention, ainsi que le procureur général syndic du département (Pozzo di Borgo).

Partout, en Corse, cette nouvelle produisit un effet désastreux. Les Bonapartes particulièrement se montraient indignés. Napoléon s'était fait l'interprète des sentiments de ses amis : « Représentants! écrivait-il, vous êtes les vrais organes
« de la souveraineté du peuple. Tous vos décrets sont dictés
« par la nation ou immédiatement ratifiés par elle. Cha-
« cune de vos lois est un bienfait et vous acquiert un nou-
« veau titre à la reconnaissance de la postérité qui vous
« doit la République, et à celle du monde qui datera de vous
« sa liberté.

« Un seul de vos décrets a profondément affligé les
« citoyens de la ville d'Ajaccio; c'est celui qui ordonne à

« un vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités, de se traî-
« ner à votre barre, confondu un instant avec le scélérat
« corrupteur ou le vil ambitieux.

« Paoli serait-il donc corrupteur ou ambitieux ?

« Corrupteur! et pourquoi? Est-ce pour venger la famille « des Bourbons, dont la perfide politique accabla sa patrie de « maux et l'obligea à l'exil ? Mais ne vient-elle pas de périr « avec la tyrannie, et ne venez-vous pas d'assouvir son res- « sentiment, s'il en conserve encore, dans le sang de Louis ?

« Corrupteur! et pourquoi? Est-ce pour rétablir l'aristo- « cratie nobiliaire et sacerdotale? Lui qui, dès l'âge de « treize ans... lui qui, à peine arrivé à la tête des affaires « détruisit les fiefs qui existaient et ne connut d'autre dis- « tinction que celle de citoyen? Lui qui lutta, il y a trente « ans, contre Rome, et fut excommunié, s'empara des biens « des évêques...

« Corrupteur! et pourquoi? Pour donner la Corse à « l'Angleterre, lui qui ne l'a pas voulu donner à la France « malgré les offres de Chauvelin, qui ne lui eut épargné ni « titres ni faveurs !

« Livrer la Corse à l'Angleterre ! Qu'y gagnerait-il, de « vivre dans la fange de Londres? Que n'y restait-il pas « lorsqu'il y était exilé ?

« Paoli serait-il ambitieux ? Si Paoli est ambitieux, que « peut-il désirer de plus? Il est l'objet de l'amour de ses « compatriotes, qui ne lui refusent rien ; il est à la tête de « l'armée et se trouve à la veille de devoir défendre le pays « contre une agression étrangère.

« Si Paoli était ambitieux, il a tout gagné à la République, « et, s'il se montra attaché à... lors de la Constituante, que « ne doit-il faire aujourd'hui que le peuple est tout ?

« Paoli ambitieux ! Représentants, lorsque les Français « étaient gouvernés par une cour corrompue, lorsqu'on ne « croyait ni à la vertu ni à l'amour de la patrie, l'on a dû « sans doute dire que Paoli était un ambitieux. Nous avons « fait la guerre aux tyrans ; cela n'a pas dû être pour l'amour « de la patrie et de la liberté, mais par l'ambition des chefs! « C'est donc à Coblentz que Paoli doit passer pour ambi- « tieux ; mais à Paris, dans le centre de la liberté française,

« Paoli, s'il est bien connu, sera le patriarche de la liberté, « le précurseur de la République française ; ainsi pensera la « postérité, ainsi le croit le peuple. Rendez-vous à ma voix ; « faites taire la calomnie et les hommes profondément per- « vers qui l'emploient.

« Représentants! Paoli est plus que septuagénaire, il est « infirme : sans quoi il serait allé à votre barre pour con- « fondre ses ennemis. Nous lui devons tout, jusqu'au bon- « heur d'être République française. Il jouit toujours de notre « confiance. Rapportez, en ce qui le concerne, votre décret « du 2 avril, et rendez à tout ce peuple la joie... »

Ce qu'il y avait de plus fâcheux dans l'aventure, c'est que cet intempestif décret arrivait au moment même où Salicetti écrivait à la Convention : « Les Commissaires ont été reçus « par les Corses d'une manière bien digne de la Convention « nationale et propre à dissiper toutes les inquiétudes qu'on « aurait pu concevoir sur leur sincère amitié pour leurs « frères du continent. Le citoyen Paoli s'offre à venir à « Bastia se concerter avec la commission pour tout ce « qui peut intéresser le bien de la Corse. Il a donné des « ordres à tous les commandants de place de se prêter aux « réquisitions des Commissaires. »

Le 26, Paoli, de son côté, affirma de nouveau son dévouement : « ... Au reste, disait-il pour terminer, si cette « prétendue influence est un délit, si vous croyez, citoyens « représentants, que pour la paix et la sûreté de ce pays et « pour raffermir en Corse la liberté et l'égalité, il soit néces- « saire que ma présence ici ne donne plus de prétexte de « haine, de défiance et de jalousie, parlez et je m'éloigne- « rai, sans murmurer, de mon pays, que ma vie et mon nom « ont honoré. Je compléterai, par ce nouveau sacrifice, ceux « que j'ai eu la satisfaction d'offrir à la patrie et à la Révo- « lution, emportant avec moi la seule consolation du reste « de mes jours, l'estime, les souhaits de mes compatriotes, « enfin une conscience pure et exempte de tous reproches. » Le même jour, le Conseil envoyait deux députés extraordinaires, MM. Marsili et Berthola, avec mission de protester de leurs sentiments de dévouement à la République et à la Convention. Malheureusement cette députation subit des

retards fâcheux; quand la Convention revint, le 5 juin [1], sur son décret fatal du 2 avril, il était déjà trop tard.

Jusqu'au dernier moment pourtant, Paoli avait essayé d'éviter une scission inévitable. Le 14 mai, il avait fait une nouvelle démarche conciliatrice et près de la Convention et près des Commissaires [2].

Le 16, tout était fini. Ce jour-là, le Conseil général du département se réunissait en séance extraordinaire à Corte. Il décidait que les communes nommeraient le 26 des députés « pour sauver le pays de l'anarchie et demander le rap« pel du décret du 2 avril. »

Or, Paoli et Pozzo di Borgo étaient des hommes prudents, des politiques de valeur. Comment en étaient-ils arrivés à une semblable explosion ? Qui les avait poussés à bout ?

Les Bonapartes !

A la nouvelle du décret de la Convention qui prescrivait aux commissaires d'arrêter Paoli, Napoléon avait repris ses projets d'indépendance et renouvelé ses tentatives sur la citadelle d'Ajaccio. La municipalité vota bien l'adresse d'hommage à la Convention [3] ; mais ce fut tout. Le coup de

1. *Décret de la Convention*, du 5 juin 1793 :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de « son comité de Salut public, considérant qu'en envoyant dans le « département de Corse des forces pour combattre les ennemis « de la République et pour la défense des points maritimes, elle « a nommé deux nouveaux commissaires pour se réunir aux « trois commissaires qui sont déjà dans ce département, surseoit « au décret d'arrestation rendu le 2 avril dernier contre le com« mandant en chef et le procureur général syndic de ce départe« ment, jusqu'après le rapport qui sera envoyé par les nouveaux « Commissaires Antiboul et Bô, représentants du peuple dans « l'île de Corse. »

Antiboul et Bô, quelque diligence qu'ils mirent à partir, n'arrivèrent pas. Ils furent arrêtés en route. Marseille venait de se révolter.

2. « Il est déplorable, » dit plus tard Constantin, un des délégués corses près de la Convention, « que l'Assemblée n'ait pas eu connaissance de cette dépêche. Malheureusement, il était trop tard. »

3. « Au nom de cette cité fière et glorieuse de sa conduite, pen« dant le cours de la Révolution, et dans les temps les plus cri« tiques et les plus périlleux ; au nom de la Société et des amis

main sur la citadelle ne réussit pas mieux que les années précédentes. Cinq fois renouvelé, cinq fois il échoua, grâce à la fermeté du chef de bataillon de volontaires Colonna Lecca et du capitaine Rocca.

Informé de ces faits, Paoli envoya Lucien demander des explications et ramener son frère à Corte.

Ce fut à ce moment précis, c'est-à-dire le 6 mai 1793 que la famille prit définitivement position, après une mûre délibération. C'est à cette date et non à une autre que se place l'incident dont parle Lucien.

Joseph fut envoyé à Bastia auprès des commissaires Salicetti et Lacombe Saint-Michel. Lucien suivit à Toulon la députation Ajaccienne envoyée à la Convention. Pour Napoléon, il était resté pour faire les derniers préparatifs et attendre la suite des démarches tentées auprès de Salicetti. Aussitôt après les avoir reçues, il partit à son tour. Le 10 mai, il était à Bastia. Le soir même, il exposait avec le feu qu'on lui connaît son plan d'attaque d'Ajaccio. Le 11 mai, en effet, Lacombe Saint-Michel écrivait au ministre[1] : « Le peuple « d'Ajaccio est pour nous, mais il est opprimé par la garni- « son corse et il craint une descente de l'intérieur. Le lieu- « tenant-colonel Quenza, commandant à Bonifacio, a donné « au garde d'artillerie un ordre séditieux...; il s'est emparé « de la caisse militaire. Nous avons destitué ce lieutenant- « colonel; nous avons nommé le capitaine Mazin, du 52e, « commandant de Bonifacio. Nous avons donné l'ordre « d'arrêter Quenza. »

Le 22 seulement, Lacombe Saint-Michel, Salicetti et Bona-

« incorruptibles de la Liberté et de l'Égalité; comme mandataires « des sept cents citoyens qui la composent, nous venons avec con- « fiance, en présence de l'administration supérieure, pour démen- « tir hautement les noires calomnies que l'on a vomies contre le « peuple corse, contre l'administration qui a toujours... »

1. Le ministre Pache écrivit en marge : « Il faudrait adroite- « ment reprendre la citadelle d'Ajaccio. L'on devrait se faire aider « par les habitants, puisqu'ils sont pour la République.

« Quenza doit être dénoncé à une cour martiale. »

Ce *Quenza* était le collègue de Bonaparte. Celui-ci l'avait dénoncé.

parte purent s'embarquer à Saint-Florent avec quatre cents hommes de troupe, fantassins et artilleurs. Par suite du mauvais temps, on ne put arriver devant Ajaccio que le 28. C'était trop tard. Au lieu d'amis prêts à lui ouvrir les portes, Bonaparte trouva seulement des coups de fusil. Le 30, il était obligé de se rembarquer.

Mais, pendant ce temps, qu'était devenu le reste de la famille ?

A la nouvelle du départ de l'expédition, c'est-à-dire le 24, la consulte corse avait rendu un décret de bannissement contre les Bonapartes et prescrit de s'emparer de madame Lætitia et de ses enfants, afin de les conduire à Corte et de les y garder comme otages.

Prévenus à temps, ceux-ci avaient pu s'échapper et gagner Calvi. Ce fut dans cette ville que les retrouva Napoléon, le 4 juin, le jour même où il adressait à la Convention son fameux *Mémoire* contre Paoli : « ... Tant de perfidie entra-« t-il donc dans le cœur humain, disait-il... Eh! *quel* fatale « ambition égare un vieillard de 68 ans... mais c'est que « Paoli a sur la *phisionomie* la bonté et la *duceur*, et la haine « et la vengeance dans le cœur. Il a *loncicn* du sentiment « dans les yeux et le fiel dans l'âme, point de caractère ni de « force. Il est sans courage... »

Cette rupture éclatante devait exercer une influence décisive sur la destinée des Bonapartes et sur celle de la France. C'est pourquoi nous avons tenu à entrer dans certains détails et à bien fixer les dates et les faits, afin de mieux faire comprendre les origines de la famille et les erreurs volontaires de l'auteur des *Mémoires*.

Au mois de mai 1793, Lucien était encore auprès de Paoli : les nouvelles les plus contradictoires arrivaient à Corte. Paoli s'apprêtait à la révolte.

« Pour toi, disait-il à son jeune secrétaire, j'y compte « dès ce moment à la vie, à la mort. Je fais appel à « toutes les villes et à tous les villages. Bastia me paraît « mieux disposé qu'Ajaccio ; mais vous y êtes. Les fils

« de Charles ne peuvent pas penser différemment de « moi. »

Noble et trop confiant Paoli! S'il est vrai qu'il n'eût pas déjà des soupçons, combien il se trompait en comptant sur nous, sur moi! Il dut pourtant lui en passer par la tête un vague soupçon; car il m'ajouta d'un ton qui me fit tressaillir, et qui était celui d'un violent emportement que je ne lui avais jamais entendu prendre: « Au reste, malheur à qui se prononcera pour cette « horde de brigands! Je ne connaîtrais plus personne, « pas même les fils de Charles! »

Je vois encore l'énergique et magnifique vieillard: son visage étincelait; sa colère le grandissait encore.

A cette époque, entièrement subjugué par l'ascendant irrésistible que le grand homme avait pris sur mon adolescence, j'avoue que je voyais par ses yeux, que je jugeais d'après ses jugements et qu'en un mot toutes les impressions de mon cœur et de mon esprit étaient subordonnées aux siennes.

... Depuis quelque temps, je voyais arriver à Rostino encore plus qu'à l'ordinaire, car l'affluence y était toujours très grande, la plupart des chefs de village, tant ceux d'au delà que ceux d'en deçà des monts... Ils allaient, et venaient, retournaient en emmenant d'autres. Le cornet montagnard retentissait dès l'aube du jour. Enfin il était clair, même pour moi, à qui Paoli ne le disait pas positivement qu'il préparaït une *expédition* dans le sens de ce dont il m'avait entretenu.

Cependant une semaine s'était passée et mes frères n'arrivaient pas. Je commencais à craindre, à part moi, qu'ils ne fussent pas disposés à entrer tout de suite dans les projets de Paoli. Le rassemblement de montagnards

armés (on sait qu'ils le sont toujours) continuait à se former à Rostino, aux cris de: vive Paoli! sans que, suivant sa coutume, je l'entendisse réprimer ces mouvements d'ovation personnelle, en y répondant par celui de: vive France et liberté! mais il employait celui de: viva i nostri! qui, en Corse, s'il est un cri de réunion pour ce qu'on appelle les siens, devient suivant le ton une manifestation hostile contre quelque ennemi caché ou avoué.

La modestie de Paoli paraissait fatiguée de ces démonstrations en sa faveur et je me souviens que sans s'expliquer autrement, il disait en haussant les épaules et en espèce d'aparté de comédie: « C'est bien! assez! assez! « mais cependant qui veut la fin, veut les moyens. »

Quant au parti qu'il prit de m'envoyer à Ajaccio, comme pour hâter l'arrivée de mes frères, j'ai lieu de penser qu'il avait tardé le temps nécessaire pour que les préparatifs guerriers fussent assez imposants pour que le compte que je devrais naturellement en rendre les décidât à venir, dans l'hésitation qu'il leur supposait déjà.

Enfin, après quelques autres jours d'une attente inutile, ne voyant arriver ni Joseph ni Napoléon à Rostino, Paoli me donna quelques lettres pour Ajaccio, en ajoutant ces paroles que je n'ai jamais oubliées: « Dis donc « à tes frères que je les attends: les choses pressent « plus qu'ils ne pensent et toi reviens avec eux. Il n'est « pas besoin que tu me portes la réponse aux lettres « dont je te charge. »

L'espèce de doute que Paoli m'avait fait entrevoir sur l'adhésion de mes frères aux projets de révolte qu'il méditait contre la France régicide, les menaces dont ce

doute était accompagné, menaces, il est vrai, indirectes et même conditionnelles, portèrent la première atteinte à mon dévouement absolu pour ce grand homme...

L'espoir que je fondais sur l'union politique de mes frères avec Paoli ne se dissipa tout à fait qu'aux portes d'Ajaccio, que je trouvai fermées. Il était midi; le tambour battait, on entendait la fusillade, c'était, me dit un homme qui montait la garde, la garde nationale qui manœuvrait. Je fus obligé pour entrer, non seulement de me nommer, mais d'attendre qu'on eût été avertir le citoyen *Giuseppe* et le capitaine *Napolione*.

Joseph se rendit aussitôt aux portes qu'il me fit ouvrir et prenant mon bras, il me dit tout bas de garder le silence, ce qui fit que je me contentai de répondre seulement de la main aux nombreux amis *del signor* Luciano...

Il ne me fallut que le temps de faire le trajet des portes de la ville à la maison, pour reconnaître que si j'avais du nouveau à apprendre de ce que j'avais vu à Rostino, on ne savait pas trop dans cette résidence ce qui se passait à Ajaccio. Le fait est que le mouvement insurrectionnel contre la France s'était seulement manifesté depuis trois jours, d'une manière assez légère pour qu'il eût pu être réprimé tout de suite par Joseph, auquel s'étaient ralliés tous les membres de l'administration départementale, fort bien secondés par Napoléon, qu'ils avaient nommé commandant de la garde nationale, titre qu'il n'avait accepté provisoirement que sous leur responsabilité; par la raison que, capitaine en congé, il n'était pas sans inquiétudes sur le jugement que ses chefs porteraient de son intervention active dans cette affaire. J'ai d'ailleurs un sujet de penser que monsieur le

capitaine Bonaparte n'était pas alors aussi décidé que Joseph et que la majorité des magistrats et habitants d'Ajaccio, au parti qu'il devait prendre vis-à-vis de la France.

... Nous entrons chez nous. Je trouve maman comme à l'ordinaire entourée de mes jeunes frères et sœurs, Napoléon, assis dans l'embrasure d'une fenêtre, où je l'avais entrevu avant de passer la porte, impatient qu'il était sans doute de me voir arriver avec Joseph. Il est comme lui en habit de garde nationale et Joseph n'a pas voulu se dispenser de faire partie de cette garde, bien que ses fonctions civiles l'y autorisassent. Ce tableau de notre famille si différent de ce qu'il est aujourd'hui au milieu des agitations fantasmagoriques où la gloire et la fortune de mon frère Napoléon l'ont placée, et où moi, malgré le prestige dont elle est partout entourée, je vois toujours l'abîme creusé sous ses pas, ce tableau à la fois attendrissant et gracieux, au retour d'une assez longue absence et dans une pareille circonstance, est resté gravé dans ma mémoire.

Ainsi Napoléon, dans son beau costume de garde national-commandant, tenait entre ses jambes notre plus jeune sœur Annonciata, aujourd'hui femme de Murat, qu'il laissait jouer avec les breloques de sa montre. Louis barbouillait des bamboches, tout seul dans un coin de la salle. Paulette et Jérôme jouaient ensemble et Marianne-Élisa, la grande demoiselle de la maison qui n'avait encore que quatorze ans, travaillait également à côté de notre mère, tout occupée de son ouvrage.

« Enfin, le voici, dit maman en me voyant entrer ;
« j'avais bien peur que *quel mago di Paoli* (ce magicien
« de Paoli) ne le laissât pas nous revenir.

— Au contraire, maman, c'est le général qui m'envoie.

— Ah! Ah! » dit Napoléon en se levant de sa chaise. Il se tut en paraissant attendre ce que j'allais dire, mais Joseph me fit signe d'attendre un moment. « Maman, « dit-il, ne serait-il pas mieux que les enfants se reti« rassent? »

Marianne, fort curieuse de connaître ce dont il s'agissait, dit sans se lever. « Est-ce-que moi aussi je dois « m'en aller?

— Oui, petite fille, vous aussi, répondit Joseph, bien « que vous soyez une grande demoiselle de Saint-Cyr, » et maman ajouta : « Oui, Marianne, retire-toi et emmène « les autres. »

Marianne, bien que visiblement contrariée, n'en fit pas moins à maman une belle révérence à la française, puis une à Joseph et à Napoléon. Quant à moi, en qui le droit d'aînesse ne se manifestait pas encore à ses yeux d'une manière assez importante, elle me donna en passant une petite tape de caresse sur la main en me disant tout bas « vous me direz tout, n'est-ce pas? »

C'était bien mon intention, car, dès le premier jour du retour de cette sœur dans la maison, nous étions devenus les meilleurs amis du monde.

— Allons, assieds-toi, me dit Joseph, et conte-nous un « peu ce qui te ramène ». Je ne me fis point prier et racontai tout de point en point, sans que mes frères m'interrompissent. Seulement de temps en temps, maman disait : « C'est une folie! il ne réussira pas! » ou bien « C'était bon autrefois, quand les villes aussi « étaient pour lui. Aujourd'hui les bourgeois se sou« cient bien de l'indépendance nationale! » et d'autres petites phrases dans ce sens.

Quand j'eus bien tout dégoisé de ce que je savais du projet et des préparatifs de Paoli, pour la levée en masse et de l'enthousiasme dont j'avais été témoin, j'arrivai à ce qui me coûtait le plus à dire, parce que je prévoyais bien que cela mettrait le feu aux poudres des opinions contraires à celles de mon héros que je partageais encore...

A peine donc eus-je achevé cette phrase : « Je n'épar-« gnerai personne, pas même les fils de Charles, » que mes trois interlocuteurs tous ensemble, comme piqués simultanément de la tarentule de notre pays, ne se mirent pas précisement ce qu'on pourrait appeler à danser, mais, se levant dans une singulière agitation, marchèrent de droite et de gauche, en exclamant à la fois sur différents tons : « Il a dit cela? Parbleu! c'est un « peu fort! Comment? il a dit cela? »

— Oui, c'est un peu fort, dit le premier, Napoléon; « oui, parbleu! nous verrons ça! Le compère Paschal! « il ne me tient pas encore! Ah! il nous déclare la « guerre! Pour mon compte, moi, je ne déteste pas « l'idée de la guerre. Je ne l'ai pas encore faite; je la « commencerai volontiers avec lui. »

Joseph qui, comme tous les hommes sujets à des colères superficielles, se calme dès qu'il voit quelqu'un plus en colère que lui, reprenant tout à coup son sang-froid, répondit à Napoléon, en haussant les épaules : « La guerre! c'est bientôt dit! Je conçois que tu puisses « aimer la guerre! Mais avec qui et avec quoi la « feras-tu? »

Notre mère, qui jusque-là avait continué de marcher dans la chambre d'un air non moins irrité que ses deux fils, appuya aussi la question de Joseph, en haussant les

épaules : « Oui, avec quoi lui ferons-nous la guerre, « dis-moi, Napoléon? Tu sais bien qu'à nombre égal « d'ailleurs, ce qui n'est pas, chacun de nos montagnards « en vaut quatre contre un. Oh! s'ils étaient pour nous, « je me sentirais aussi décidée que Napoléon à faire la « guerre de ma personne. Mais c'est bien différent! « Sans vouloir vous décourager, je vous dirai franche- « ment que si la flotte avec ses troupes expéditionnaires « pour je ne sais où, ne vient pas vite, bien vite, nous « ne pourrons pas résister. Le moins que nous ris- « querons sera d'être faits prisonniers[1].»

—Ah! il a dit cela? » répétait encore Napoléon, mais seul cette fois. Moi j'affirmais de la tête n'osant pas le faire autrement, parce que j'en étais encore à douter si je ferais bien ou mal de jeter de l'huile sur le feu qui n'avait encore produit que des paroles ardentes et des promenades par la chambre. Joseph gardait le silence, et Napoléon, dont l'irritation durait encore, la manifes- tait en donnant un coup de la pointe de son pied sur les carreaux de la salle à chaque pas qu'il faisait, ne ces- sant de répéter: « Il a dit cela? C'est bon! C'est bon! nous « ferons la guerre. »

— Rappelez-vous, disait maman, qu'il n'a pas fallu « moins de vingt-cinq à trente mille hommes de bonnes « troupes françaises pour nous soumettre après plusieurs « années, et nous n'avions que nos montagnards. Ce « sont des lions à la guerre. Leurs femmes étaient

1. Ce dernier fait est inexact. L'expédition de Truguet était déjà terminée, à l'époque où le dissentiment définitif entre Paoli et Bo- naparte a eu lieu. Cette erreur de Lucien a tout l'air d'être prémé- ditée, car elle revient sous toutes les formes et semble avoir eu pour but d'atténuer les torts des Bonapartes envers Paoli.

« dignes d'eux : et moi-même, vous avez bien entendu « dire que je n'avais pas peur, n'est-ce-pas? Votre père, « mes enfants, un jour...»

Ici notre bonne et vaillante mère qui parlait assez volontiers de ses exploits dans notre guerre de l'indépendance et surtout de ceux de notre père, s'interrompit d'elle même en disant : « C'est bien de ce passé-là qu'il « s'agit! C'est au présent qu'il faut penser. Ainsi mon « fils, que prétendez-vous faire?

— J'avoue, répondit tout de suite Napoléon, que je « n'ai point de goût pour ces sortes de guerre sans « artillerie? Ce diable de Paoli y a mis bon ordre à « l'artillerie ! avant et depuis son retour il n'a pas voulu « qu'on fît des chemins. Le peu qu'en avaient fait les « troupes françaises sont défoncés comme à plaisir. Il « aurait bien pu les entretenir. Mais c'est un compère « qui voit de loin, maman, que votre compère....!

— Ah! pour cela, oui, dit maman, et c'est par cette « raison que je ne suis pas sans alarmes, tant que nous « n'aurons pas de renfort à la garde nationale, Napo- « léon. Ce sera du sang répandu, voilà tout; plaine, « villes ou montagnes, ce sera du sang corse ; car enfin, « vous n'êtes pas d'avis de lui ouvrir nos portes à sa « première sommation, n'est-ce pas ?

— Non, sans doute, dit Napoléon; mais ce n'est pas « non plus le cas, ma chère maman, de brûler nos « vaisseaux. Au contraire, je suis d'avis de tenir bon « le plus possible; mais en même temps j'opine pour « vous mettre en sûreté avec la jeune famille, dès que « nous pourrons supposer la partie perdue. C'est pour- « quoi j'ai déjà pensé avec Joseph à retenir dans le port « les bateaux-corail du père Draqui. Joseph et moi

« nous nous battrons, s'il y a chance de ne pas être « accablé par le nombre et que ma garde nationale « veuille tenir, bien entendu.

— Oh! pour cela je te réponds que non, dit maman; « parlez un peu de cela à Ramolino qui fréquente beau- « coup ces gens du port et les travailleurs, il vous dira « que les femmes surtout sont des poltronnes qui, si « cela dépend d'elles, empêcheront leurs maris de se « battre. Il n'y a plus dans les villes ces femmes héroï- « ques, comme votre tante Gertrude. Ah! celle-là, « c'était bien autre chose que moi! Elle se battait tout « de bon. Pauvre chère belle-sœur! Votre père était fier « de cette sœur-là! Paoli l'admirait et les montagnards « en chantant le Tasse ne manquaient jamais de sub- « stituer le nom de Gertrude à celui de Clorina. Mais « vous, Joseph, que pensez-vous?

— Je pense comme Napoléon, qu'il faut se tenir prêt « à soutenir l'attaque, si elle a lieu et, comme vous, « maman, je crois qu'avec la seule garde nationale « nous ne pouvons faire tête à l'orage. Paoli le sait bien « aussi. S'il était prêt, il profiterait sans doute du re- « tard de la flotte et du vent contraire qui règne toujours « dans cette saison, pour précipiter sur nous la masse « de ses montagnards. En ce cas, je crois que raisonna- « blement, c'est-à-dire utilement parlant, ce n'est pas « le cas de vous laisser prendre en otage avec les petits, « ni même de nous confier en Léonidas, si nous ne « sommes pas secondés, ni renforcés.

— Voilà qui est parler, et plus clairement que moi, « dit Napoléon ; au diable l'amiral avec sa lenteur. Il « est vrai que ce n'est point de sa faute. Outre ces « maudits vents d'Afrique, nous savons que les premiers

« retards venaient de ces *brigands de volontaires Mar-*
« *seillais*, dont le recrutement et l'enrégimentation ré-
« gulière sont presque impossibles [1].»

... Ainsi se passa la première partie du conseil de famille que mon retour avait déterminé. Après qu'on y eût arrêté définitivement les mesures à prendre, la résistance à opposer en cas que Paoli se décidât à l'attaque de la ville, qui, on le sait, n'a de bonnes fortifications que du côté de la mer, on décida pour la famille et pour tous ceux qui voudraient la suivre les moyens les plus sûrs et les plus convenables d'évacuation sur les côtes de France. Notre mère toutefois déclara positivement qu'elle ne s'embarquerait qu'à la dernière extrémité c'est-à-dire en cas d'attaque, si la flotte ne paraissait pas et qu'on dût désespérer de la défense...

Il y avait plus d'une heure et demie que nous étions en conférence. L'heure du dîner était arrivée. Maman fit observer que le voyageur devait avoir faim. Je dis que j'avais plus besoin de repos que je n'avais d'appétit. Napoléon prit congé de nous, disant qu'il n'avait pas le temps de dîner, qu'il devait se préparer pour sa revue de la garde nationale qu'il avait assignée à trois heures, et qu'il se contenterait de souper. Ce qui fit que maman me pressa d'aller vite me reposer et de dormir paisiblement jusqu'au moment du souper.

J'allais sortir quand Joseph me dit: « C'est dommage
« que tu ne puisses pas aller ce soir à la société popu-
« laire.... A tout prendre, il suffit que tu y ailles demain.
« Il y a à présent deux séances, l'une le matin, l'autre

1. C'était au mois de janvier que le conflit avec les Marseillais avait eu lieu, à Ajaccio, et l'on était au mois de mai 1793.

« le soir. On doit penser pour aujourd'hui que tu es « fatigué; je le dirai aux *frères et amis.* » C'est fort sérieusement que Joseph, moi-même et Napoléon, nous nous servions de cette qualification.

— Comment, m'écriai-je, comment avez-vous dit? « demain? mais, mon cher frère, demain je devrai « retourner vers Paoli.

— Es-tu fou? me dit maman. Cette fois, il ne voudra « pas te laisser revenir. A présent qu'il doit savoir tout « ce qui s'est passé ici, il te garderait en otage. Est-ce « que tu as promis de retourner?

— Il ne pourrait pas le garder en otage, s'il y retour- « nait de bonne foi, sur sa parole de revenir. En tout « cas, j'espère qu'il ne la lui a pas donnée, » dit Joseph.

— Mais, mon Dieu! répliquai-je, il n'a pas été besoin « que je lui promette de retourner. Il ne l'a pas mise « en doute un moment, ni moi non plus.

— Ah! tant mieux, à la bonne heure, » dirent ensemble maman et Joseph.

— Mais, ma chère maman, mais, mon cher Joseph, « par la bonne raison que je n'ai pas eu besoin de le « promettre, c'est qu'il y compte bien. Ainsi, c'est tout « comme.....

— Pas du tout, monsieur, dit maman; c'est tout « différent.

— Oui, dit Joseph, c'est différent: si tu avais absolu- « ment promis, je dirais...

— Allons donc! répondit maman, s'il avait promis... « promis... promis... il n'en a pas le droit. J'affirme qu'il « ne pouvait pas, qu'il ne devait pas promettre, parce « que,... puisque,... allons donc!... Enfin, il est mineur « et ne peut s'engager sans mon consentement... »

— Cela est vrai légalement, dit Joseph, mais nous
« n'en sommes pas là. Heureusement il n'a rien promis.
« Ainsi tu peux, tu dois rester avec nous, mon cher
« Lucien.

— Mais c'est affreux ce que vous dites-là, mon frère,
« on dira que j'ai trahi Paoli. Je ne veux certainement
« pas mériter que l'on me donne dans toute notre île
« le surnom de Vitello.

— Quelle folie! dit maman.

— Enfin, moi j'ai dix-sept ans passés, c'est plus que
« l'âge de raison, j'espère, et l'on dira toujours que j'ai
« trahi le grand Paoli avec connaissance de cause.

— On le dira bien aussi de nous tous, mon cher, et
« l'un ne sera pas plus vrai que l'autre. C'est Paoli, au
« contraire, dont on dira qu'il a trahi la France. On ne
« dit pas autre chose à Ajaccio.

— Mais, répondis-je, on a tort. Paoli n'a pu trahir la
« France à laquelle il a prêté serment et d'ailleurs je lui
« ai entendu dire qu'il n'y a jamais de trahison dans
« les moyens qu'on emploie par amour pour la patrie.

— C'est une morale, dit Joseph, qui pourrait mener
« bien loin; car alors chacun pourrait, à son gré, sui-
« vant telle ou telle opinion, renier la patrie. Et Paoli
« dira tout ce qu'il voudra, la France est sa patrie
« depuis qu'il s'est déclaré Français en acceptant le
« pouvoir dont la haute opinion qu'on avait de son
« mérite, et surtout de sa bonne foi, a engagé le gou-
« vernement français à l'investir. Il est donc français,
« très français, plus français qu'un autre; car ce n'est
« pas seulement par le hasard de sa naissance, mais
« par le fait de sa volonté, comme nous et tous les
« Corses par celui de notre adhésion... »

C'est à ce moment que Lucien place un incident curieux relatif aux projets de Napoléon pour aller dans les Indes.

Lucien était allé se reposer. Le soir, il avait retrouvé toute sa famille à table.

Au dessert on commence à reparler de la situation où nous plaçaient les projets de Paoli, de la préférence qu'il avait toujours donnée à l'Angleterre sur toutes les autres nations et finalement de la prépondérance de cette puissance dans l'Inde. Je me souviens que Napoléon prophétisa qu'elle ne ferait que s'accroître chaque jour, par telle et telle raison qu'il en donna et dont j'ai perdu le souvenir; mais je n'ai jamais oublié qu'il dit que c'était là un pays à faire fortune, et que s'il n'était pas promu, ainsi qu'on le lui avait fait espérer, il ne serait pas éloigné de chercher à y prendre du service. Voilà ce qui m'a fait douter qu'au fond il fut dans le temps aussi attaché à la France que Joseph, et qu'il se l'est montré depuis. Je lui ai d'ailleurs entendu dire plusieurs fois dans ce même temps que les Anglais faisaient plus de cas que les Français d'un bon officier d'artillerie, qu'aux Indes les sujets distingués de cette arme sont fort rares. Au reste, disait-il, ils sont rares partout et si je prends jamais ce parti-là, j'espère, que vous entendrez parler de moi. J'en reviendrai dans quelques années en riche nabab et vous apporterai de bonnes dots pour nos trois sœurs. Il n'y a pas encore longtemps que Marianne-Élisa me rappelait ce projet de notre grand frère, aujourd'hui grand nabab de presque tous les nababs d'Europe qu'il a bien le projet de détrôner tous, pour faire régner ses frères, en me comptant ou sans me compter, si je le veux bien, afin que sa dynastie devienne comme il

le dit, la plus ancienne d'Europe. Il est vrai que ce projet-là peut le mener loin, et malheureusement la France avec lui.

Maman dit qu'elle était fâchée que Napoléon parlât si vivement de ce peuple de l'Inde, parce qu'il était capable de l'exécuter dans un moment d'humeur contre le gouvernement, si on ne l'avançait pas bientôt en grade, qu'elle en serait fort affligée, parce qu'elle savait que tous les Européens, s'ils ne meurent pas sous le climat des grandes Indes, y perdent à jamais leur santé; qu'elle ne voudrait pas revoir, à ce prix, un de ses fils revenir nabab, que la santé est préférable à toutes les richesses du monde, etc...

« Ma chère mère, dit Joseph, ne craignez donc pas « que Napoléon en vienne là. Il me semble qu'il serait « bien difficile s'il n'était pas content d'avoir été fait « capitaine à vingt-deux ans; mais, n'est-ce pas la « meilleure preuve qu'on lui reconnaît un mérite peu « ordinaire à cet âge-là?

— Ah! que vous êtes bon, interrompit Napoléon en « haussant les épaules, si vous croyez que cet avance- « ment là, rapide j'en conviens, soit dû au mérite « que j'ai ou que je n'ai pas. Je suis capitaine, vous le « savez aussi bien que moi, parce que tous les officiers « supérieurs du régiment de la Fère sont à Coblentz. « A présent vous verrez combien de temps on me « laissera capitaine. Je commence même à craindre que « l'amiral Truguet sur qui je compte ait reçu ou reçoive « quelque contre-ordre pour la flotte...

— Ce serait bien autrement affreux pour nous, dit « Joseph..... Quant à l'avancement de Napoléon, je « compte beaucoup plus, j'aime à le répéter, sur son

« mérite personnel que sur la protection de Truguet et
« de tout autre.

— Combien vous êtes dans l'erreur, mon frère! J'ai
« vu les choses d'assez près là-bas, à Paris, pour savoir
« que sans protection on n'y parvient à rien. Les
« femmes surtout, voilà les véritables et efficaces ma-
« chines à protection. Et moi, vous le savez, je ne suis
« pas leur fait. On ne leur plaît pas, quand on ne sait
« pas faire sa cour et c'est ce que je n'ai jamais su et
« ne saurai jamais probablement. Ce n'est pas comme
« Joseph ; à la bonne heure, lui sait courtiser les dames.
« Aussi il a déjà tourné bien des têtes à Florence; on
« l'appelle le beau cavalier corse.

— Allons, taisez-vous, mauvais plaisant. »

Tous ces menus souvenirs sont en apparence fort insignifiants. Le seul nom de Napoléon leur donne du relief; je m'appliquerai à les retracer autant que ma mémoire me le permettra, sans les exagérer ni les affaiblir, parce qu'il me semble que les actions, les discours et jusqu'aux projets du simple particulier devenu, au moment où j'écris ceci, à force de génie, de fortune et, si l'on veut, de circonstances favorables, le puissant potentat, arbitre de nombre de peuples et de rois, ne sont pas indignes de l'histoire.

Suétone qui n'est pas l'aigle des historiens, se fait lire avec plaisir en ne parlant que de la vie privée fort détaillée de ses douze Césars, dont la plupart sont moins dignes d'intérêt que mon frère. Personne, au reste, ne peut rendre un compte aussi fidèle que le mien de ce commencement de son immense et glorieuse carrière, si ce n'est Joseph qui, lui aussi, a commencé des mémoires que désormais, je crains, il n'aura pas le

loisir de finir. C'est dommage, car le début en est à la fois agréable et piquant.

Je me suis demandé quelquefois ce que Napoléon aurait fait dans l'Inde, s'il avait pris service pour les Anglais et même contre eux, car il a aussi touché cette corde-là. Quoi qu'il en soit l'événement a prouvé qu'il était habile à se frayer un chemin et que ce n'était pas sans raison qu'il croyait la protection des femmes bonne à y réussir. L'histoire n'oubliera pas de consigner qu'à l'exemple de Mahomet il rencontra une *Kadige* dans l'ex-marquise de Beauharnais, plus âgée que lui de dix ans au moins, à la faveur de laquelle il obtint le commandement en chef de l'armée d'Italie. Au reste, il en usa si bien pour son honneur et celui des armées françaises, qu'il faut avoir envie de chicaner pour lui reprocher d'être entré par telle ou telle porte que ce soit dans ce qu'on appelle le temple de la gloire.

Ce curieux incident terminé, la discussion reprit plus vive que jamais, relativement à l'attitude à prendre vis-à-vis de Paoli.

Joseph pensait que sous le rapport de la constitution anglaise Paoli avait bien raison. Il ajouta que, si cette même Angleterre qui, sous le protectorat de Cromwell, au milieu de beaucoup d'autres crimes, se souilla aussi du sang de l'infortuné Charles Ier, s'était vue reniée comme mère-patrie par tous les honnêtes gens et que ceux-ci eussent fomenté et activé la guerre civile, égarés par l'indignation qu'ils en ressentaient, les amis des sages libertés publiques ne seraient pas dans le cas de le considérer comme s'approchant le plus près possible de la perfection dans l'art de gouverner les hommes.

— Ainsi donc, m'écriai-je, avec un sentiment de « poignante douleur, tout en faisant de vains efforts « pour retenir mes larmes, c'est décidé! Votre cruel « devoir est d'abandonner l'ami chéri, vénéré de votre « père! Ah! Dieu! Et moi? moi, je passerai pour l'avoir « trahi! Lui surtout m'accusera de trahison! Ah! « Dieu! » Et je tombai suffoqué par mes sanglots dans les bras que me tendait Joseph, toujours pour moi le meilleur des hommes. Extrêmement touché lui-même de l'état où il me voyait, il me serra sur son cœur, en me disant, ainsi que maman, dont je voyais couler les larmes: « Non, non, Lucien, ne crains pas d'être accusé « de trahison; il est tout simple qu'à ton âge, tu suives « les opinions de ta famille, que tu te soumettes au « désir de ta mère, à la décision de tes frères aînés, qui « sont désormais des hommes aussi capables que Paoli « de juger ce qui convient à leur honneur, au tien et à « nos intérêts présents et futurs. »

Ces paroles si simples achevèrent de dissiper tous mes scrupules. Je me sentis soulagé comme par un baume jeté sur ma blessure, et convaincu de la vérité de tout ce qui m'avait été dit: « Maman, Joseph, « leur dis-je, je suis éclairé! que votre volonté soit faite: « je révérerai toujours Paoli, mais ne chercherai plus « à le revoir. »

... Notre conférence se prolongea assez avant dans la nuit. Napoléon, dont on sait que Paoli a été le parrain[1],

1. Paoli a quitté la Corse définitivement, le 13 juin 1769. Si donc Paoli a été le parrain de Napoléon, celui-ci est bien l'enfant né le 7 janvier 1768.

Le 15 août 1769, jour de la naissance de Napoléon, adopté par la légende, Paoli se trouvait depuis deux mois déjà en Angleterre.

fut ainsi que maman, d'accord avec Joseph que je ne pouvais me dispenser de lui écrire une lettre qu'ils composèrent à eux trois, épiloguant chaque phrase ou plutôt chaque mot trop ou pas assez révérencieux. Ce fut une véritable affaire. J'ai fini par perdre le premier brouillon de cette lettre que je gardai longtemps pour la copier. Mais je l'ai relue si souvent, toujours en me mettant à la place de Paoli, à l'instant où il l'a lue pour la première fois, et cela pour me rendre compte de l'impression qu'elle dut lui faire, que je n'en ai rien oublié; ce qu'on pourra vérifier, s'il est vrai, comme on le dit, que les héritiers de Paoli se décident à publier à Londres la plus grande partie de sa volumineuse correspondance et que ma lettre soit du nombre de celles qu'il a voulu garder. La voici donc mot pour mot :

CHER ET VÉNÉRÉ GÉNÉRAL[1],

« J'ai été aussi étonné, je dirais qu'affligé, s'il était « permis de se dire affligé en désobéissant à ses devoirs « envers sa famille, de me trouver dans l'impossibilité

1. Tous les montagnards corses donnaient à Paoli le titre de *Babo*, qui signifie *Père*, ce qui fait suffisamment son éloge.

L'ombre de Paoli, dit la princesse de Canino, a été honorée par Lucien dans le poème de la *Cirnéide*, où il a fait connaître les faits les plus héroïques de son île natale qu'il a toujours aimée. Son principal héros Paol est un ancêtre de Paoli, le héros de la guerre de l'indépendance de nos temps modernes, ce qui lui a donné l'occasion d'en parler particulièrement. Voici ce qu'il en dit : (Chant IV, strophe 12.)

Paol, dès son enfance, ennemi des tyrans,
Après avoir régi Cisnor comme un bon père,
Dans le sein d'Albion, sous le fardeau des ans,
Termina plein d'honneur sa brillante carrière.

Ces vers sont écrits et signés de la main de Lucien au bas d'un portrait de Paoli.

« de retourner auprès de vous. J'ai cru d'abord que ce
« sacrifice serait au-dessus de mes forces et j'ai même
« besoin de vous offrir et d'espérer que vous ne repous-
« serez pas l'expression sincère de mes regrets. La seule
« chose qui puisse les adoucir est que je ne doute pas
« que dans votre juste et bienveillante indulgence
« vous ne me taxerez pas d'ingratitude, quand le sou-
« venir des extrêmes bontés dont vous m'avez honoré
« reste tellement gravé dans mon cœur que ni le temps
« ni les événements ne pourront jamais l'effacer. C'est
« dans ces sentiments unis à ceux de la plus profonde
« vénération que j'ai l'honneur d'être,

Cher et vénéré général,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« LUCIEN BONAPARTE. »

Cette lettre si froide, en comparaison de ce qui me restait encore dans le cœur d'affection pour celui auquel elle s'adressait et que je n'eusse pas écrite de ce style si je n'eusse fait abnégation totale de ma volonté, fut remise par moi à Luchesi, mon compagnon de voyage, que Napoléon fut tenté de retenir prisonnier, puisqu'on était en guerre, ce qui m'aurait extrêmement chagriné et qu'heureusement Joseph n'approuva point, puisque la guerre enfin n'était pas encore déclarée.

L'étonnement douloureux que mon brave montagnard exprima en apprenant qu'il devait retourner sans moi, me toucha sensiblement. Je l'embrassai avec effusion et profitai du moment où je me trouvai près de son oreille pour lui dire, tout bas, de baiser pour moi la main du grand *Babo*, ce qui fit faire à ce brave homme un mou-

vement à reculons, accompagné d'une mine à la fois si triste et si joyeuse que je n'ai jamais oublié ce jeu de physionomie. Tout sincère qu'il était, il constituait la plus drôle grimace du monde.

J'ai su que Luchesi, qui avait mangé et couché à la maison, au moment de partir le lendemain à la pointe du jour, avait encore voulu dire adieu à signor Luciano, mais qu'enfin il avait consenti à partir sans m'éveiller. Je confesse que je fus bien aise d'avoir évité cette dernière entrevue.

Sur ces entrefaites, l'adjoint Taverini, notre parent éloigné, du côté maternel, arrivait presque hors d'haleine et tenant en main une lettre qu'il venait de recevoir par l'aviso chargé de la correspondance de Bastia à Ajaccio : « C'en est fait, nous cria-t-il, presque avant de passer « la porte. C'en est fait, Ajaccio est sacrifié à Bastia, si « nous ne nous hâtons de l'empêcher. Salicetti l'em- « porte. Son projet trop connu et trop bien appuyé par « ses amis du comité de Salut public, est au moment « de recevoir son exécution. Il veut que l'île ne forme « qu'un département dont Bastia sera le chef-lieu, pour « l'honneur qu'elle a de lui avoir donné naissance et « Ajaccio...

— C'est abominable, » s'écria maman qui aime Ajaccio pour le moins autant que Salicetti lui préfère Bastia. Napoléon lui-même qui alors était bien loin de rougir de sa patrie et Joseph fort passionné pour elle, se montraient indignés...

—..... Protester, dit Taverini. Il s'agit bien de pro- « tester ! je ne suis pas venu pour cela, mais bien pour « prendre un parti. J'ai déjà tout préparé pour la convo- « cation du conseil municipal, à l'effet de nommer une

« députation aux représentants du peuple à Bastia, pour « nous représenter et non protester contre cette injus- « tice criante que l'on fait à Ajaccio. Nous avons pour « auxiliaire en cette circonstance le brave Lacombe « Saint-Michel qui n'est pas Corse lui, n'a pas de préfé- « rence pour Bastia et qui, heureusement entre nous, « est plus estimé que Salicetti des principaux membres « du comité de Salut public. »

Tous ces fâcheux pronostics de guerre civile ne tardèrent pas à se réaliser. En effet, les choses furent si bien concertées que le même jour, toutes les villes, les principaux bourgs et villages de la plaine et des montagnes reçurent la renonciation officielle que Paoli faisait en son nom et en celui de tous les concitoyens de la Corse au gouvernement de la République française, et cet acte, comme je l'ai dit, était daté du 26 *janvier* 1793, bien que nous fussions déjà à la fin de mai. En même temps, l'ancien chef suprême invite à venir siéger, en forme de consulte ou assemblée extraordinaire réunie à Corte, des députés de toutes les communes. Ils s'y rendent en foule. Paoli est nommé généralissime et de nouveau chef suprême de l'île. La proscription des émissaires français et de leurs partisans est soudain décrétée. Le drapeau tricolore est partout abattu, excepté à Ajaccio, que nous réussîmes à contenir.

Voyant l'orage qui ne pouvait manquer de fondre sur nous, la Société populaire d'Ajaccio décida l'envoi d'une députation à la Société populaire de Marseille et s'il le fallait à celle des Jacobins de Paris, pour solliciter de prompts secours. On me fit l'honneur de me nommer chef de cette députation et nous partîmes quelques heures après. Nous connaissions celui qui levait l'éten-

dard de la guerre, nous savions que nous n'avions pas de temps à perdre.

Nous étions à peine partis que l'esprit d'insurrection ne connût plus de limites. Il faut avouer que les excès de ces mêmes Jacobins de Paris, dont nous allions implorer la protection, avaient fini par donner à Paoli, et cela jusque dans Ajaccio, plus de partisans qu'il ne devait sans cela l'espérer. Les cris de *Vive Paoli* se faisaient entendre chaque jour fréquemment, et notre mère eut la douleur d'entendre plusieurs fois, près de sa maison, joindre au cris de Vive Paoli! celui de: malheur à ses ennemis! Privée de ses deux fils aînés et même de moi, qui, après eux, était le seul de ses enfants qui pût lui être de quelque utilité, puisqu'elle ne pouvait compter sur ses trois filles, ni sur Louis et Jérôme, encore trop jeunes, notre mère ne perdit pas courage. Ce n'était pas la première fois qu'elle servait de père et de mère à sa famille. Elle retrouva l'esprit et la fermeté d'âme qui l'avaient illustrée dans ses jeunes et brillantes années qui furent aussi les plus glorieuses de la guerre de l'indépendance. Elle pourvut à tout en chef habile, expédia par terre et par mer de nombreux messagers à Joseph. Celui-ci par parenthèse avait dû fuir de Bastia avec Salicetti et son collègue (Lacombe Saint-Michel), auxquels on n'avait pas envoyé à temps les renforts promis depuis si longtemps pour réprimer l'insurrection, circonstance qui n'était pas encore connue à Ajaccio et dont le secret fut gardé aussi longtemps que possible par tous les membres du conseil municipal dirigeant, auquel s'étaient joints, depuis le départ de notre députation, les patriotes français les plus énergiques.

Cependant, les montagnes demeuraient presque dé-

sertes, les enfants et les femmes y étaient seuls restés; encore un grand nombre de celles-ci accompagnèrent-elles leurs maris pour se battre à leurs côtés. Le cornet insulaire retentissait dans toutes nos vallées et portait la menace jusque dans les murs d'Ajaccio, seule ville où le pavillon tricolore fut encore arboré. Rien n'était pourtant désespéré, et si la trahison de quelques partisans des Anglais corroborant singulièrement le parti paoliste, ne se fût pas mise de la partie, nul doute que l'explosion anti française n'aurait pu avoir lieu, des renforts quelconques ne pouvant manquer d'arriver à temps, et sous ce rapport la défection de Bastia était devenue favorable à la défense d'Ajaccio, car les représentants du peuple, obligés de céder à l'insurrection, à l'arrivée en masse des montagnards, s'étaient repliés sur l'escadre du contre-amiral Dumanoir, que l'on avait si vivement attendue à Bastia. Salicetti et Lacombe Saint-Michel tombèrent d'accord qu'il serait plus utile de se rendre à Ajaccio qui tenait encore, d'où ils se flattaient de pouvoir mieux diriger les opérations contre l'île entière.

Le plan n'était pas mal conçu, mais on n'eût pas le temps de l'exécuter, et notre mère fut au moment d'être victime de ce retard. Placée décidément à la tête du parti français par l'énergie du caractère qu'on lui connaissait et tandis qu'elle attendait à toute heure l'escadre française, la digne veuve de Charles Bonaparte fut sur le point de tomber au pouvoir d'ennemis irrités.

Éveillée au milieu de la nuit, notre mère voit sa chambre remplie de montagnards. Elle se croit surprise, mais la lueur d'une torche de sapin, tombant sur la fi-

gure du chef de la bande la rassure bientôt. C'était le vieux chef Costa de Bastelica... « Vite, signora Lætitia: « *i nostri* nous suivent de près, les nôtres qui ne sont « plus les nôtres; mais c'est égal, me voici avec tous mes « hommes, il ne sera pas dit qu'on vous fera prison- « nière. Mais il n'y a pas de temps à perdre. Partons, « partons vite; je vous dirai le reste en route. Nous « sommes trois cents qui en valent bien quelques cents « autres, j'espère. Vive Dieu! partons. »

La mère et les enfants, levés à la hâte, n'ont le loisir d'emporter que leurs vêtements. Placés au centre de la colonne, ils sortent en silence de la ville encore plongée dans le sommeil, à l'exception sans doute des traîtres qui avaient ouvert la porte aux libérateurs improvisés de notre famille, quand ils croyaient avoir livré celle-ci aux Paolistes chargés d'en amener à Paoli les individus *morts ou vifs*, énormité de laquelle j'ai toujours eu beaucoup de peine à croire que notre ancien père de la patrie se soit rendu coupable envers la veuve et les enfants de son cher Charles, tant de telles menaces étaient hors de son caractère.

Voici ce qui s'était passé et dont le vieux Costa rendit compte à notre mère à la première halte qu'ils furent obligés de faire dans la forêt de ... d'où l'on découvrait une partie du rivage.

Un jeune chasseur de Bastelica avait rencontré, non loin de la forêt de ce pays, situé, comme on sait, au pied du mont d'Or, une troupe nombreuse qui descendait vers Ajaccio. Au premier cri de *viva i nostri*, en usage en pareille rencontre de la part de ceux qui se trouvent en infériorité de nombre et qui veulent continuer pacifiquement leur chemin, le jeune homme qui se trouvait

être un neveu du vieux chef Costa, fut abordé par quelques montagnards d'au delà des monts qui, se détachant du reste de la troupe, lui apprirent qu'ils devaient être introduits la nuit par les partisans de Paoli, quand ils seraient appelés à leur tour à la garde des portes de la ville; que le but de cette expédition était d'enlever la veuve de Charles Bonaparte et ses enfants, parce que c'était cette famille qui seule empêchait la ville d'Ajaccio d'arborer le drapeau de l'indépendance. Quelques-uns de ces Paolistes si bien intentionnés dirent au neveu de Costa que le grand Babo ne ferait pas de mal à ses prisonniers, qu'il voulait seulement les garder en otage pour forcer la ville à se rendre sans coup férir à quoi l'un des plus influents de la bande montagnarde avait ajouté fort énergiquement: « Avec « ça pourtant que s'ils s'avisent de se défendre ou « qu'on les défende, il nous a enjoint de les lui amener « morts ou vifs. »

« Vous sentez bien, Signora Lætitia, poursuivit le « brave Costa que notre grand chef n'a pas dit cela et « que nous autres surtout de Bastelica, qui, tout en lui « étant dévoués à la vie et à la mort, l'avons toujours « été aussi de père en fils à la famille Bonaparte, « signora Lætitia, nous ne pouvions pas vous laisser « exposer à un tel *grabuge*. Il pouvait y avoir parmi ces « *nostri-là* quelques mauvaises têtes; vous comprenez « bien? Enfin tant y a que Bastelica fut sur pied; « nous *cornâmes* d'urgence tous nos *circonvicini* et « gagnâmes, du moins je m'en flatte, par la traverse du « torrent heureusement presque à sec, quelques heures « de marche sur ceux qui devaient arriver avant nous « aux portes de la ville, où les attendaient les *Vitelli*

« de votre garde nationale qui nous ont pris pour ceux « des montagnards auxquels ils avaient donné rendez- « vous. Nous n'avions garde de les détromper. Aussi, « nous laissèrent-ils passer sans tambour ni trompettes « et nous voilà, signora Lætitia. Vive Dieu! et bon « courage! »

Notre mère n'avait pas besoin de ce conseil. Cependant, elle nous a dit qu'entourée comme elle l'était de ses cinq jeunes enfants et de son frère, le jeune abbé Fesch, peu fait au métier des armes, qui lui était arrivé de France quelques heures après mon départ,... ce fut pour elle un moment de terrible anxiété, d'autant plus fondée qu'elle et ses braves protecteurs entendirent fort distinctement la troupe ennemie traverser les vallées voisines de son campement maternel. Les gens de Bastelica, malgré leur bravoure connue, ne pouvaient s'empêcher de témoigner à ma mère combien ils redoutaient une rencontre qui ne pouvait manquer d'être meurtrière, et que la Providence voulut bien ne pas permettre. La nuit se passa ainsi. Le jour même, pendant que les fugitifs poursuivaient leur marche, ils virent des flammes s'élever en tourbillons du milieu de la ville, c'étaient celles qui dévoraient notre habitation.

« Voilà votre maison qui brûle, » dit un de ses défenseurs à ma mère; il avait les larmes aux yeux. — « Con- « solez-vous, lui répondit ma mère, nous la rebâtirons « plus belle, et vive la France! »

Après deux nuits de marche habilement dirigée, toujours en ne perdant pas de vue le rivage de la mer, on aperçut enfin les voiles françaises. Les signaux de détresse furent heureusement aperçus. Une barque s'ap-

procha, et toute la famille, prenant congé de ses défenseurs, rejoignit la frégate, dont la chaloupe mise en mer s'était approchée du rivage pour la recueillir. Ainsi, ajoute Lucien, la rage de nos ennemis ne put s'exercer que sur les pierres de nos maisons.

CHAPITRE III

LUCIEN BONAPARTE A TOULON

DEPUIS SON DÉBARQUEMENT A TOULON JUSQU'A SON ARRIVÉE A SAINT-MAXIMIN.

JUIN 1793. — 5 SEPTEMBRE 1793.

Prétendue arrivée de Lucien à Marseille. — Ses discours à la Société populaire. — Impression que lui font les exécutions capitales. — Arrivée de sa mère et de sa famille. — Récit de la fuite d'Ajaccio. — Détresse de madame Lætitia et de ses enfants. — Nomination de Lucien à Saint-Maximin, en qualité de garde-magasin.

Inexactitudes de ce récit. — Impossibilité de Lucien et de sa famille de débarquer à Marseille. — Lettres de Joseph et de Lucien, datées de Toulon. — Lucien demande à aller en Turquie. — Il est nommé garde-magasin à Marathon, le 4 septembre 1793.

J'étais[1] parti avec la députation d'Ajaccio; un bon vent nous poussa vers la France en vingt-quatre heures. Je l'avais quittée depuis quatre ans, sans avoir achevé mes classes au séminaire d'Aix, et j'allais y reparaître chargé d'une mission politique. Ma vanité était exaltée à un tel point que je me croyais un personnage assez important pour devoir attirer les regards de la foule qui couvrait le port de Marseille, où nous débarquâmes à

1. Cette partie commence la série des Mémoires refondue par Lucien Bonaparte en 1834, et publiée à Londres en 1836.

la chute du jour. Nous prîmes à peine un moment de repos et nous nous rendîmes à la Société populaire. Dans une vaste salle, fort peu éclairée, siégeaient les sociétaires coiffés du bonnet rouge. Les tribunes étaient remplies de femmes bruyantes. Dès que le président eut annoncé une députation de patriotes corses avec des nouvelles importantes, la parole nous fut accordée, et je fus appelé à la tribune avant d'avoir pensé à ce que je devais dire. Je m'écriai que la nation était trahie en Corse, et que nous venions invoquer le secours de nos frères. Comme j'ignorais la fuite de ma famille, je ne ressentais pas encore la haine personnelle contre Paoli et je voulais le ménager; mais les acclamations des tribunes augmentaient à proportion de la violence de mes paroles, et pour la première fois j'éprouvai combien les passions de ceux qui écoutent ont de force sur celui qui parle. Entraîné par les cris, les trépignements des tribunes, j'en vins bientôt à dire tout ce qu'il fallait pour les exciter davantage. Ce ne fut plus seulement un prompt secours que je demandais, mais je peignis Paoli comme ayant abusé de la confiance nationale, et n'étant rentré dans son île que pour la livrer aux Anglais. Ceux-ci surtout ne furent pas épargnés dans mes figures de rhétorique; c'était la corde sensible des auditeurs, et j'en fis mon thème favori. Je fus accablé d'embrassades et de compliments; on ne voulait pas me laisser quitter la tribune. J'y bavardai deux heures à tort et à travers.

Enfin[1], ne trouvant plus rien à dire, très fatigué d'avoir ainsi bavardé impitoyablement pour moi et

1. Ce passage est dans le texte original. Il n'a pas été imprimé.

les autres plus de deux heures, je descends de la tribune aux félicitations et aux embrassements de presque tous mes nouveaux frères et amis qui, ne dérogeant point à l'habitude nationale de mêler de l'ail à tous leurs aliments, me causent un dégoût que j'ai peine à dissimuler, en recevant pour la première fois des accolades fraternelles ainsi parfumées.

Des motions succédèrent l'une à l'autre ; l'impression de mon discours, un message aux administrateurs du département pour envoyer des troupes au secours d'Ajaccio, une députation de trois membres pour nous accompagner aux Jacobins de Paris, dénoncer la trahison et demander vengeance, toutes ces mesures furent prises d'urgence et à l'unanimité. Mes collègues ne se trouvant pas en fonds pour le voyage de Paris, je résolus de partir seul avec les députés de Marseille, et nous sortîmes de la séance après minuit.

La solitude et le repos calmèrent mes esprits ; l'image de ce Paoli, si longtemps l'objet de mon culte, vint porter dans mon âme un trouble qui ressemblait presque à des remords. Je me répétais les conversations de Rostino. Je venais précisément de débiter, sans préméditation, le contraire de ce que j'entendais depuis plusieurs mois d'une bouche révérée. Des cris furieux contre Paoli avaient répondu à mon éloquence emportée. On m'avait associé, pour aller à Paris, des hommes dont l'aspect repoussant, la parole sauvage et le ton des halles m'avaient désagréablement surpris.

Je fus réveillé[1] assez tard par les cris des marchandes

1. Ce passage, allant du réveil de Lucien jusqu'à sa sortie du café de la Cannebière, se trouve dans les notes originales et n'a pas été imprimé.

de fruits, de gâteaux, de pains d'épices, qui circulaient déjà dans ma rue au milieu d'une foule très pressée d'arriver... où?... je ne m'en doute pas. Comment l'aurais-je pu deviner?

Toujours à ma fenêtre, faisant des conjectures sur la cause de ce rassemblement assez matinal pour que je m'en étonne, mais qui n'a rien de triste, au contraire, car ce sont des hommes en élégantes carmagnoles, des femmes bien habillées portant sur leurs têtes des madras rouges élégamment tournés à la Marat, de jolis enfants, tout cela bien plus gai que triste; j'aperçois mes députés marseillais qui devaient venir me prendre pour aller déjeuner au café, s'ouvrant avec peine un passage à travers cette multitude pour arriver jusqu'à ma porte. Ils entrent chez moi; je les suis, passant à travers beaucoup de monde qui, je n'en doute pas, se rend à quelque fête, peut-être au temple de la Raison. C'était précisément un décadi.

Nous arrivons au café situé dans la principale rue de Marseille, qui s'appelle la Cannebière. Là aussi l'encombrement est tel que nous obtenons à grand'peine une petite place pour nous faire servir. On va, on vient, on sort, comme en tout café bien achalandé. Un groupe seulement composé d'une douzaine d'individus reste stationnaire au milieu de la chambre, causant tranquillement.

— A quelle heure, dit quelqu'un, a-t-on commencé?

— A neuf heures, répond-on.

— Ont-ils bien joué leur rôle? dit un autre.

— Que je sache, répond un gros papa de bonne mine; oui, en général, mais je n'y étais pas.

— Ni moi non plus, dirent l'un après l'autre plu-

sieurs individus, parmi lesquels un quidam en bonnet de police, la pipe à la bouche, ajouta :

— J'ai bien passé par là, mais il y avait trop de foule. Je n'ai pu avancer. Ma foi ! rester là pour ne rien voir, ça n'en vaut pas la peine.

— C'est dommage, citoyens, la journée était belle, dit en minaudant la maîtresse du café, assise à son comptoir.

— Et bonne, ajouta un vilain petit bossu, à l'œil pétillant de sanglante malice, que je n'ai jamais oublié. J'ai toujours pensé qu'il devait ressembler à Marat.

— Mais qui donc, précisément, a fait les frais de la représentation ? dit le gros papa.

Le bossu répond par une kyrielle de noms que je ne connais pas ; car, en vérité, quand je me le rappelle, le petit patriote corse était là, malgré son grand triomphe de la veille, comme l'Ingénu ou le Huron de Voltaire à Paris.

A cette nomenclature, qui excita plus ou moins d'approbation de la part du respectable comité, un grand patriote sans doute, coiffé d'un bonnet rouge d'où pendaient de chaque côté des mèches plates de cheveux noirs, relevant la pâleur et la maigreur de son très long visage, parut comme se réveiller. Il se tenait à moitié couché sur une banquette adossée au mur. Le citoyen que j'avais remarqué à cause de son air probablement maladif, qui devait passer pour sentimental, n'avait point parlé jusque-là ; mais, en apprenant le nom des acteurs :

— C'est fort intéressant, dit-il ; croyez-vous, vous autres, qu'on trouve encore une bonne place ? Moi j'ai besoin d'être assis pour voir ça. Il y en a là trois ou

quatre dont les gambades ne me déplairaient pas : mais la place, la place pour bien voir! Debout, si longtemps, ce n'est pas possible.

— Non, pas possible, je le crois : les jambes te tremblent de plaisir, quand tu vois ça, n'est-ce pas, sensible patriote que tu es? dit, en roulant des regards en dessous, dans ses orbites de bœuf à moitié assommé, un personnage jusqu'à ce moment muet, en observant les nuages de fumée qui sortaient de sa pipe. Je n'ai pas su qui il était, ni pas davantage en quel esprit, approbateur ou autre, il adressait cette apostrophe à mon homme sentimental.

Mais j'en pris occasion de demander à mes nouveaux collègues en députation de quelle fête ou spectacle il s'agissait :

— C'est mieux que ça, me dit le plus empressé de me répondre, tu ne sais pas?

— Eh! quoi donc?

— Ah! tu ne sais pas! Alors approche-toi. Ce que disant, il prend mon bras, et nous marchons ensemble vers la fenêtre, donnant précisément sur l'ouverture d'une des rues latérales de la Cannebière, laquelle aboutit à une place qui paraît être le centre du rassemblement.

— Tiens! vois-tu? me dit mon cher collègue, en étendant un bras du côté de la place, regarde! C'est une vingtaine d'aristocrates qui font travailler la guillotine.

— Oui, ajoute en ricanant d'un air ignoble, le second de mes futurs compagnons de voyage à Paris, ce sont vingt têtes d'accapareurs qui vont cracher ou éternuer dans le panier de la République.

— Ah ! m'écriais-je, en réprimant assez bien à l'extérieur l'horreur que je ressens. J'ajoute tout bas, ou plutôt en moi-même : Les monstres !

Celui qui m'a parlé ainsi est mort depuis longtemps, et ce qui m'étonne, c'est qu'il a laissé un fils qui jouit de la réputation d'honnête homme. C'est pourquoi je ne dis pas son nom, ne fût-ce que pour ce fils qui n'a peut-être jamais eu connaissance des cruels égarements de son père.

Je quittai le café sous je ne sais quel prétexte, et je déclarai le lendemain que je n'irais pas à Paris. Les députés du club marseillais n'avaient pas besoin de moi pour remplir leur mission. Je comptais attendre les secours promis et retourner en Corse avec mes compagnons.

Quelques jours après, ma famille[1] fugitive arriva dans le port de Marseille, privée de toute ressource, mais pleine de courage et de santé. Joseph, Napoléon et moi, nous luttâmes contre la mauvaise fortune. Napoléon, officier d'artillerie, consacra la plus forte part de ses appointements au soulagement de la famille. Joseph fut nommé commissaire des guerres et moi, je fus placé dans l'administration des subsistances militaires. A titre de réfugiés patriotes nous obtînmes des rations de pain de munition et des secours modiques, mais suffi-

1. Marianne-Élisa, ma sœur chérie, après le premier embrassement que je devais à notre mère, me saute au cou. Louis, Paulette, Jérôme, Annunciata, en font autant. Qu'est-ce que je vois au milieu de ce groupe fugitif ? Oui, c'est bien lui, mon bon oncle l'abbé Fesch. Comment se trouve-t-il là ? Blanc, gras, rose, comme je l'ai laissé la dernière fois. J'apprends de lui qu'il est arrivé à Ajaccio le lendemain de mon départ.

(*Note de Lucien.*)

sants pour vivre, à l'aide surtout de l'économie de notre bonne mère.

Le récit[1] que me fait ma mère de la conduite de Paoli envers elle et ses enfants me transporte de fureur. — Quoi! morts ou vifs, il a donné cet ordre?

— Oui, mon fils, Baldini de Bastelica me l'a assuré.

— Ce n'est pas possible! vifs, je le comprends, il pouvait vous garder en otages contre quelques montagnards. Mais morts! à quoi quelqu'un de nous lui aurait-il servi?

— Vengeance! mon fils.

— Mais Paoli a toujours prêché contre les vengeances inutiles.

— C'est vrai, mon fils; mais cette fois...

— Le brave Costa, maman, vous l'a-t-il dit?

— Non, mon fils.

— Alors, maman, je ne le croirai jamais.

— Mais, mon enfant, tu le croiras bien à l'incendie de notre maison, dont j'ai vu, moi, de mes yeux, les flammes tourbillonner dans l'air? A quoi cela lui servira-t-il?

— A épouvanter ceux qui sont contre lui. Mais morts ou vifs, la veuve et les enfants de Charles! Non, maman, je ne crois pas cela.

— Mais ce qu'il a fait n'en est pas moins horrible.

Ma mère ne voulut pas se coucher avant de m'avoir tout raconté. Elle me dit que nous étions ruinés pour bien des années, que tous nos meubles, notre bibliothèque, devaient être ou pillés ou brûlés, qu'il ne nous restait plus que nos plates terres, qu'elle arrivait, elle et

1. La fin de ce chapitre n'a pas été publiée en 1836.

ses enfants, sans autres vêtements que ceux qu'ils avaient sur le corps, Costa n'ayant pas voulu laisser le temps de rien préparer pour emporter...

Tous ces faits, on le comprend du reste, n'eurent pas de peine à vaincre mes scrupules et je serais parti pour Paris bien volontiers, si la députation de Marseille n'eût déjà pris les devants. D'ailleurs mon emploi réclamait ma présence à Saint- Maximin, petite ville à quelques lieues de Marseille, et j'allai y remplacer le garde-magasin des vivres, promu au grade d'inspecteur[1].

Cette place ne convenait guère à mes goûts ni à mes habitudes,*ni même, disons-le, à ma capacité.* Mais les douze cents francs d'appointements qui y étaient attachés triomphent de tous mes dégoûts et me rendent pour le moment le plus riche de la famille ; car mon frère Joseph n'avait pas plus que moi de fortune ou d'emploi, et se trouvait à Paris avec mon frère Napoléon sollicitant pour lui-même la confirmation de son grade de chef de bataillon, qu'il avait certainement bien gagné dans sa petite mais très méritoire expédition de l'île de la Madeleine. La mauvaise disposition du Comité de la guerre envers lui tenait plus au mécontentement que l'on avait de l'expédition de la Sardaigne où l'amiral Truguet avait été si malheureux qu'aux reproches que l'on avait l'injustice de faire au commandant Bonaparte, qui avait réussi complètement dans la partie, d'ailleurs assez insignifiante, dont il avait été chargé.

1. Dans une note, Lucien raconte que, sans ressources aucunes, il dut emprunter de l'argent à un sieur *Villemanzi*, Corse, parent d'une dame amie de sa mère. Il ajoute que, grâce à lui, il obtint du général Carteaux un brevet de garde-magasin des vivres et une sorte d'indemnité d'entrée en campagne.

Le citoyen Dubois-Crancé[1], alors personnage très influent au département de la guerre, était celui qui contestait à mon frère le droit de rentrer dans son grade par des raisons dont je ne me souviens pas, mais qui faisaient que mes deux aînés à force d'espérer toujours, désespéraient à la lettre non seulement pour eux, mais aussi et surtout par l'idée qu'ils se faisaient de la position de notre mère qui, chargée de sa nombreuse famille, sans espoir de toucher désormais nos faibles revenus, n'avait pour vivre que les faibles secours accordés par la République aux réfugiés corses...

Dès le lendemain, je partis pour ma destination. Nous en prîmes d'autant plus résolument notre parti que Saint-Maximin n'est qu'à quelques lieues de Marseille, et que ma mère me promit si rien ne changeait encore en bien dans la position de mes frères à Paris, qu'elle viendrait s'établir avec moi. Outre les appointements de ma place, les rations en tous les genres de première nécessité étant accordées à la famille des gardes-magasins de vivres, il était bien naturel d'en profiter...

Une lettre vint peu de jours après mon départ apprendre à ma mère que mon frère Napoléon était tout à fait réintégré dans son grade de commandant l'artillerie[2] destinée au siège de Toulon. La même lettre ajoutait que mon bon frère Joseph avait l'espérance d'être bientôt nommé commissaire des guerres[3].

1. A cette date, Dubois-Crancé n'était même pas à Paris. En mission à Lyon, dont il faisait le siège, il avait formé le noyau de cette armée du Midi, à laquelle la famille Bonaparte devait de ne pas mourir de faim.

2. Napoléon n'a été nommé chef de bataillon que le 29 septembre, devant Toulon.

3. Joseph a été nommé commissaire des guerres, le 4 septembre, par Robespierre et Salicetti.

Tel est le récit que fait Lucien de ses débuts de jeune homme. Il est loin d'être exact. Le procédé n'a rien d'étonnant. Lui et ses frères éprouvent une égale répugnance à fournir des explications sur cette curieuse période de leur existence. Il semble en vérité qu'ils aient à redouter le jugement de la postérité. Pourquoi ?

Ce qu'il y a de positif, c'est que nul d'entre eux n'a débarqué à Marseille. Tous ont pris terre à Toulon. Il suffit de se reporter aux faits pour en acquérir la certitude. Au moment où les Bonapartes se sauvaient de l'île de Corse, le midi de la France était en pleine insurrection royaliste. Dès le 24 avril, les sections marseillaises dissidentes avaient constitué un gouvernement indépendant, avec comité central et tribunal populaire. Le 8 mai, les autorités républicaines étaient chassées, le rappel du contingent marseillais prescrit, la fermeture du club de la Société populaire ordonné, et les principaux de ses membres[1], arrêtés.

Le 2 juin, l'un de ces derniers, Barthélemy, chef d'atelier de savonnerie, était conduit à l'échafaud dressé sur la place Saint-Michel. Il commençait la série des exécutions capitales, qui devaient se renouveler jusqu'au 23 août[2].

Or, Bonaparte a quitté Ajaccio le 10 mai 1793, pour se rendre à Bastia. Le 29, il a fait sa tentative infructueuse sur la citadelle d'Ajaccio, et, le 11 juin, Joseph et la famille se sont embarqués à Calvi pour se réfugier en Provence. Donc, en admettant même que Lucien, comme il l'affirme, fût parti seul quelques jours auparavant, il n'eût pu arriver à Marseille, prononcer le même soir un discours des plus violents à la Société populaire dissoute dès le 8 mai, et assister à l'exécution de royalistes devenus les maîtres[3].

1. Parmi ceux-là on peut citer Alex. Ricord, Hugues, Giraud, l'abbé Beausset, Champré, Maillet jeune, Barthélemy, etc...

2. Le 23 août 1793, il y eut encore huit exécutions de républicains à Marseille.

3. Les conventionnels Bô et Antiboul, envoyés le 5 juin par la Convention, en mission extraordinaire en Corse, pour mettre fin au conflit avec Paoli, ne purent dépasser Aix. Ils furent arrêtés par les insurgés.

Mais Joseph et Lucien ont eu soin de nous laisser des preuves plus convaincantes encore. Aussitôt arrivé à Toulon, Joseph écrivait, le 13 juin, à madame Isoard :

« J'arrive dans cet instant avec ma famille ; Paoli a finale-« ment arboré l'étendard de la révolte ; j'ai été plus long-« temps sa dupe que vous ; j'en suis puni ; j'ai fini par être « sa victime. Il y avait deux mille paysans armés. Ma « famille a été poursuivie. Ma maison, celle de Multedo, ont « été pillées, saccagées et brûlées. De Calvi, où nous sommes « réfugiés d'abord, nous sommes venus ici. »

Lucien écrivait, de son côté, au comité de Salut public pour obtenir la faveur d'aller en Orient. Six jours plus tard, il ajoutait :

Citoyens Représentants,

« J'ai pris la liberté, il y a quelques, jours de vous « adresser un mémoire *ou prevoiant* les malheurs qui « *menaçoient* ma patrie et l'impossibilité pour moi d'y « retourner, je vous *demandois* une réponse qui pût me « servir de passeport pour aller à Constantinople, re-« joindre l'ambassadeur Sémonville[1] : ma *prevoiance* « n'est que trop avérée : l'arrestation de Paoli décrétée « sans mesures préalables n'a pu être exécutée, un mo-« ment d'électricité a saisi le peuple égaré, auquel on a « fait croire que les commissaires de la Convention « *étoient* les agents des Génois : ce mouvement opéré, « l'administration du département quoique cassée, a

1. *Sémonville* (Charles-Louis *Huguet*, marquis de), né à Paris, le 9 mars 1759, mort le 11 août 1839. Fils de Huguet de Montaran, secrétaire du roi et du conseil, à Gênes, en 1791 ; arrêté dans les Alpes, le 25 juillet 1793 ; enfermé trente mois. Sénateur sous l'Empire, comte en 1808, pair de France en 1814, marquis en 1819. Marié à mademoiselle de Rostaing, veuve du comte de Montholon, belle-mère des généraux Joubert, Sparre et Macdonald.

« *convoquée* une consulte nationale et Paoli y a été « nommé généralissime...

« La conservation d'un despote, tout aussi bien que « son élévation, n'est basée que sur le crime; il n'y a « rien *a* ses yeux de sacré que son ambition; aussi « tous les républicains du département ont-ils été la vic- « time de leur civisme : ma famille a été marquée la pre- « mière du signe de proscription... car les traîtres *sça-* « *voient* ce qu'ils *avoient* à espérer de nos âmes...

« Nos biens incendiés, pillés par une foule de satel- « lites du despotisme, nous ont en un clin *d'œuil* laissés « sans aucune ressource : le peu soustrait à leur rage a « été confisqué par la consulte, et non contents encore « de nous priver de toutes nos propriétés, les perfides « ont espéré s'assouvir dans notre sang, dans celui de « nos femmes et de nos enfants... la fuite la plus désas- « treuse pendant la nuit au milieu des makis et des fo- « rêts nous *à* avec peine soustraits à leur furie, et sous la « protection de la loi nous nous reposons à Toulon de « nos fatigues... Mais quel repos... dans les bras de la « misère et du malheur!!!

« Mon frère (*Joseph*) vole vers vous implorer de votre « justice les moyens de soutenir une famille malheu- « reuse et ceux bien plus précieux encore de retirer « de *l'abyme* une patrie que l'on opprime en l'éga- « rant... Il n'espère de vous rien de plus, mais bien tout « ce qu'un républicain peut en espérer... Pourriez-vous « ne pas être justes?... pourriez-vous fermer l'oreille à « la voix du civisme malheureux?

« Je renouvelle auprès de vous mes instances, ci- « toyens représentants, pour recevoir de vous une ré- « ponse qui puisse me servir de passeport et d'autorisa-

« tion à l'ambassadeur Sémonville pour *m'enployer*
« selon mes *conoissances* dans les vastes domaines de
« l'empire Ottoman; je sollicite de vous ce mot parce
« qu'il est de votre justice de le dire...

« Cette idée me rassure, elle fixe mon espoir... *pou-*
« *roit*-elle me tromper?...

« Avec respect. »

LUCIEN BUONAPARTE

« Toulon, 20 juin 1793, an II de la République. »

« P. S. Mon frère se chargerait de me faire parvenir
« votre réponse[1] »

Les termes de cette lettre sont précis; ils ne permettent pas l'ambiguïté. Joseph s'est chargé de la porter à Paris, en même temps que le mémoire et les réclamations du capitaine Bonaparte. Quant à ce dernier, il avait rejoint l'armée d'Italie. Il était à Nice : les lettres du jeune officier en font foi.

Le reste des assertions de Lucien n'a pas plus de valeur. A peine arrivé à Toulon, le jeune Corse s'était présenté à la Société populaire, et y avait prononcé des discours d'une violence inouïe. Son attitude et celle des siens furent même telles alors qu'il dut songer à fuir de nouveau, lorsque la réaction prit le dessus dans la capitale maritime de la Provence. Et ce jour était proche. Dès le mois de juillet, en effet, les royalistes toulonnais faisaient cause commune avec ceux de Marseille. Les représentants du peuple P. Bayle[2] et Beauvais[3],

1. Le titre de la supplique porte : *Aux citoyens, composant le Comité de Salut public.* On lit en note : *en parler à Barrère.*

2. *Bayle* (Pierre), né à Marseille; conventionnel, envoyé en mission dans le Var pour faire exécuter la loi de recrutement. Arrêté à Toulon, il fut étranglé dans sa prison.

3. *Beauvais de Préaux* (Charles-Nicolas), médecin, né à Orléans, le 1er août 1745, conventionnel, mort le 27 mars 1794, des suites des mauvais traitements subis dans les prisons de Toulon.

les fonctionnaires républicains, le commandant de la place, et plusieurs autres personnalités en vue, étaient arrêtés. La suite des événements est connue. Aussitôt après cette sorte de *pronunciamiento*, les principales autorités militaires et maritimes se mettaient en rapport avec l'amiral anglais Hood. Le 26 juillet enfin, le comité Toulonnais se déclarait en permanence et donnait notification de sa détermination aux communes du département :

CITOYENS FRÈRES ET AMIS,

« Le bruit public vous a sans doute instruits que le peuple « de Toulon s'est enfin levé, qu'il a détruit l'anarchie, et « qu'il est fermement résolu à ne plus souffrir les monstres « qui fomentaient le désordre et le trouble dans notre ville « et dans tout le département. Cette opinion a été fortement « prononcée ; déjà on poursuit avec chaleur tous les chefs « coupables d'une action criminelle... »

Dans de telles conditions, on comprend que Lucien et sa famille ne pouvaient pas plus se fixer à Toulon qu'ils n'auraient pu s'installer à Marseille. Tous allèrent se cacher dans le petit village de Lavalette. Ils y vécurent d'emprunts faits à leurs amis, de secours donnés par la commune et de ceux envoyés par le capitaine d'artillerie Bonaparte.

Cette situation précaire dura plus d'un mois. La reprise de la Durance par les troupes de la Convention eut lieu le 9 août, la publication de l'œuvre de Bonaparte, le *Souper de Beaucaire*[1], le 11, l'entrée de Carteaux à Marseille, le 26,

1. La première édition du *Souper de Beaucaire* se fit aux frais du Trésor public, en août 1793. Sabin Tournal, l'éditeur, rédigeait alors le *Courrier d'Avignon*. La deuxième édition ne parut que vingt-huit ans après, en 1821, précédée d'une introduction par Frédéric Royou (Paris), Brasseur aîné, imprimeur; Terrey, libraire ; in-8° de deux feuilles. Cette brochure ne fit aucune sensation au moment de son apparition. Ce fut seulement lorsque Bonaparte devint commandant en chef de l'armée d'Italie, que M. Loubet, secrétaire et prote de M. Tournal, attacha quelque prix au manuscrit, et le montra à plusieurs personnes. Louis Bonaparte en demanda plus tard plusieurs exemplaires à M. Aurel.

et le début des opérations effectives contre Toulon, le 30.

C'est donc seulement dans les derniers jours du mois d'août que Lucien a pu retrouver Joseph et Napoléon. Mais, que faire ? répondre à l'appel aux armes, pour voler au secours de la patrie en danger. En vérité, c'était le moins que lui et Joseph, anciens aspirants-officiers d'Autun et de Brienne, pussent faire. Mais les deux frères ne sont pas de complexion guerrière. Comme la « belle rave » de Fesch, ils préfèrent entrer dans les services administratifs. C'est moins dangereux et plus lucratif.

« Cette place convenait peu à ma capacité, » dit Lucien. De la part de l'auteur de la lettre que nous venons de lire, la prétention est plaisante. Elle n'a rien de surprenant, quand on songe à l'incroyable aplomb des membres de cette famille.

L'aîné des frères, Joseph, s'était présenté effrontément avec un brevet de lieutenant-colonel d'infanterie, celui que son frère Napoléon avait acquis de si curieuse façon à Ajaccio. Grâce à cette supercherie et à la complicité de son compatriote et futur ministre de la police, Salicetti, il avait obtenu d'emblée, le 4 septembre 1793, le poste de commissaire des guerres de première classe, adjoint au commissaire ordonnateur Chauvet.

Lucien, moins audacieux, s'était contenté, pour éviter un ordre de départ, de prendre l'acte de naissance de son frère aîné, celui dont il devait se servir avec un nouveau succès, quelques mois plus tard, à propos de son mariage.

Fesch avait agi de la même façon. Il avait mis son titre de vicaire en poche, et s'était présenté comme patriote Corse, chassé par Paoli et à la recherche d'une position sociale.

Tous deux furent nommés gardes-magasins au service des subsistances, à cent francs d'appointements par mois, Lucien à Marathon (Saint-Maximin), Fesch au Beausset.

Ils se trouvaient à leur poste respectif, le 5 septembre 1793.

CHAPITRE IV

LUCIEN BONAPARTE DANS LE MIDI DE LA FRANCE

DEPUIS SON ARRIVÉE A SAINT-MAXIMIN JUSQU'A SA SORTIE DES PRISONS D'AIX.

5 SEPTEMBRE 1793 — 5 AOUT 1795

Lucien Bonaparte à Marathon (Saint-Maximin). — Ses succès oratoires au club patriotique. — Son surnom de *Brutus*. — Son prétendu rôle pacificateur. — La réaction dans le Midi. — Lucien est envoyé à Saint-Chamans. — Son arrestation et son incarcération dans les prisons d'Aix. — Sa mise en liberté.

Rectification du récit de Lucien. — Réalité de son attitude à Marathon. — Le *sans-culotte* Brutus Lucien. — Ses propos. — Ses lettres. — La famille Boyer. — Son mariage avec la citoyenne Catherine Boyer, le 4 mai 1794. — Détresse de la famille Bonaparte. — Détresse de Lucien. — Il est sans emploi. — Il convoite le poste d'agent national du district de Marathon. — Michel Buonaroti et Joseph Bonaparte. — Dénonciation de Lucien contre le citoyen Berne, agent national de Marathon. — Insuccès de Lucien. — Les événements de Thermidor sont un désastre pour la famille. — Mariage de Joseph Bonaparte, le 1er août 1794. — Arrestation de Napoléon. — Destitution de Louis. — Heureuse entremise de Salicetti. — Louis nommé lieutenant à la compagnie sédentaire de Marathon, 12 août. — Mise en liberté de Bonaparte, 22 août. — Bonaparte, Louis et Joseph, attachés à l'expédition maritime. — Réunion de la famille. — Insuccès de l'expédition, 13 mars 1795. — Licenciement de l'armée. — Renvoi de Bonaparte à l'armée de l'Ouest, 27 mars. — Renvoi de Joseph et de Louis. — Lucien à Saint-Maximin après Thermidor. — Naissance de sa fille Christine-Charlotte, le 23 février 1795. — Nomination de Lucien à Saint-Chamans. — Son arrestation. — Ses plaintes. — Sa lettre à Chiappe. — Sa mise en liberté, le 5 août 1795.

La République n'avait encore que peu de mois d'existence, et ses bras, vainqueurs de l'étranger, s'enfon-

çaient chaque jour davantage dans ses propres entrailles. Déjà la populace s'habituait à l'échafaud.

Malheur à qui s'arrête! avait dit le farouche Collot-d'Herbois[1]. Les orateurs de la Gironde, devenus sages trop tard, et pressés de jouir de leur victoire, avaient voulu s'arrêter, et le 31 mai venait de les abattre. Les départements qui avaient embrassé leur défense avaient déposé les armes. Danton et Robespierre[2] poussaient la République hors de toute limite. Pour signaler d'un seul mot cette triste époque, disons que le titre de modéré était un arrêt de mort.

La Constitution purement démocratique de 93, bien peu digne du philosophe Condorcet, son auteur, quoique acceptée par les assemblées primaires, venait d'être suspendue comme impraticable, et la dictature de la Convention, soutenue par la levée en masse, par les lois des suspects, de l'emprunt forcé, du maximum, et surtout par l'irrésistible valeur de nos armées, avait brisé tous les obstacles. Dans le sang jusqu'aux genoux, la Convention marchait victorieuse. Lyon et la Vendée osaient résister seules à cette terrible dictature. Toutes les communes de France, de la plus grande à la plus petite, avaient un club et un comité révolutionnaire qui absorbaient toute la puissance, lorsque les commissaires de la Convention étaient absents. Telle était la crise qui agitait toutes les fibres de la société, lorsque je me trouvai lancé, à *dix-huit ans*[3], au milieu de la

1. *Collot-d'Herbois* (Jean-Marie), né à Paris en 1750; mort à la Guyane, le 8 janvier 1796; dénoncé, en avril 1795, par Merlin (de Douai).

2. *Robespierre* (Maximilien-Marie-Isidore de), né à Arras le 6 mai 1758, mort le 10 thermidor, an II.

3. Lucien s'en donnait officiellement vingt-six.

Provence, séparé de ma famille, loin de mes chers compatriotes, seul, étranger, sans connaissances, dans une ville divisée en partis acharnés.

J'arrivai à Saint-Maximin[1] vers la fin d'août de cette année, au moment où l'armée révolutionnaire du général Carteaux[2] vint à Marseille pour y réprimer l'esprit de rébellion excité par l'exemple de Lyon qui résistait obstinément aux forces de la Convention. Quelques jours après, Toulon se rendit aux flottes combinées d'Angleterre et d'Espagne, croyant se soumettre aux Bourbons, qu'il était sans doute bien pardonnable de préférer à la Terreur; mais la haine de la trahison et l'horreur du joug étranger portèrent au comble l'indignation universelle. Quant à moi, dans ces envahisseurs de Toulon je voyais ces mêmes Anglais que Paoli appelait après avoir séparé notre île de la France, et pour lesquels nous étions chassés de nos foyers. Aussi, la tribune de Saint-Maximin retentit bientôt des discours du jeune réfugié corse, et la faveur populaire me porta rapidement du fauteuil de la Société à la présidence du comité révolutionnaire. Dans quelques jours j'avais acquis une petite dictature, et quoique ce succès fût bien imprévu, je ne fus pas moins fier de l'avoir obtenu.

Pour cimenter mon influence, je passais toutes mes soirées au club patriotique, où toute la ville venait

1. *Saint-Maximin*, petite ville de 3,469 habitants, chef-lieu de canton, située dans une plaine, non loin de la source de l'Argens.

2. *Carteaux* (Jean-François), né en 1751 à Allevan dans le Forez, mort en 1813, fils d'un dragon, peintre; commissaire, puis général le 17 juillet 1793, arrêté le 2 janvier 1794, mis en liberté, après thermidor, replacé dans l'armée, puis destitué; employé de nouveau après vendémiaire jusqu'en 1801, commandant de la principauté de Piombino, en 1804.

m'entendre. Le peu de personnes bien élevées étaient renfermées comme suspectes, il n'était donc pas étonnant que je l'emportasse sur tous mes rivaux de tribune. Aussi n'y avait-il d'applaudissements que pour moi!

Les femmes, riches ou pauvres, venaient régulièrement aux séances, où elles portaient leur ouvrage : toutes travaillaient pour n'être pas accusées d'incivisme, et faisaient chorus avec les hommes pour applaudir et pour chanter les hymnes patriotiques...

Un vingtième au moins des habitants étaient renfermés comme suspects. Je les trouvai commodément logés et passablement traités. Mon comité révolutionnaire était composé d'artisans, de gens du peuple et d'un ancien moine qui savait seul écrire et qui tenait le haut bout avant mon arrivée. Je fus assez heureux pour inspirer une espèce d'enthousiasme à ce défroqué qui n'avait rien d'aimable, mais qui n'était pas méchant ; il s'attacha à tous mes pas, me céda de tout son cœur le haut du pavé, et me fut aussi utile qu'il eût pu m'être nuisible ; aussi je le plaçai dans mon administration, et je l'acquis entièrement. On améliora le sort des suspects. On en fit sortir quelques-uns pour jouer sur un théâtre de société des pièces patriotiques, et surtout on prit la résolution dans le comité de ne jamais envoyer personne à la boucherie d'Orange. Une dame, fort aimable et fort bien née, était plus compromise que les autres, c'était la sœur de l'auteur des *Voyages d'Anténor*. J'eus beaucoup de peine à lui faire représenter des pièces républicaines, mais je ne voulus pas renoncer à une si bonne actrice, et je la forçai presque à jouer avec nous le rôle de Junie dans le *Brutus* de Voltaire ; cet acte de dictature valut cependant à notre victime sa liberté. Nous

passions ainsi le moins terriblement que nous pouvions cette épouvantable année ; nous étions nuls pour les actes, mais en revanche nous ne nous faisions pas faute de paroles, d'adresses aux Jacobins de Paris. Comme la mode était de prendre des noms antiques, mon ex-moine prit, je crois, celui d'*Épaminondas*, et moi celui de *Brutus*. Tous les autres membres du comité suivirent notre exemple et dans nos séances on pouvait faire un cours de nomenclature grecque et romaine. Un pamphlet a attribué à Napoléon cet emprunt du nom de Brutus ; mais il n'appartient qu'à moi. Napoléon pensait à élever son propre nom au-dessus de ceux de l'ancienne histoire, et s'il eût voulu figurer dans ces mascarades, je ne crois pas qu'il eût choisi celui de Brutus.

Les bons habitants de Saint-Maximin me laissaient faire ; ils aimaient autant nos représentations théâtrales que les déclamations de la tribune. Les femmes étaient ravies de ce qu'il n'y avait pas une victime dans notre petite ville, et de ce qu'on y jouait la comédie, et, je crois, en effet, qu'à cette époque on n'aurait pu en dire autant de bien peu de communes.

La fin de cette année de démagogie fut marquée par la prise de Toulon[1]. Napoléon se révéla à la France en décembre 93 !!! Mais la tempête devait durer encore bien longtemps avant que le météore, trop passager, de la réorganisation sociale se fût élevé sur l'horizon victorieux de tous les orages. Quatre-vingt-treize vit au contraire, dans son premier semestre, les jacobins redoubler leurs fureurs ; et Robespierre, le plus cruel, *le plus hypocrite et le plus lâche de tous*, obtint un pouvoir

1. 18 décembre 1793.

sans limites. Quelques esprits ardents n'ont pas reculé devant l'éloge de cet homme et de ses complices, Couthon et Saint-Just.

Pour avoir ensuite décimé ses complices, pour avoir frappé Danton et ses partisans, croirait-on qu'il fût plus excusable? Le sang ne lave pas le sang. Et quant à sa fête de l'Être Suprême, qu'était-ce autre chose que le mépris de la religion de tous les Français, que la dénégation de l'Évangile? Le sang ne suffisait plus à l'incorruptible!... Il lui fallait enfoncer ses mains dans le fond de nos consciences. Non, tant de crimes ne peuvent pas être compris dans le sentiment philosophique de l'indulgence; nous devons les frapper, tous tant que nous sommes, d'un anathème. On n'a pas craint d'insinuer que Robespierre fut une victime civique immolée par des conspirateurs envieux et plus coupables que lui. On a soutenu qu'il a succombé parce qu'il voulait s'arrêter dans la voie du crime. Ces allégations sont démenties par les faits. Le tribunal révolutionnaire ne fut jamais plus actif que pendant les derniers mois de la puissance de ce tribun sans entrailles. C'est alors que furent frappés, à coups précipités, ceux que la naissance, la fortune ou les talents distinguaient de la foule. Dans le mois d'avril, le plus vertueux des hommes, Malesherbes, fut conduit à l'échafaud à soixante-douze ans, dans une même charrette avec sa sœur, son gendre, sa fille, sa petite-fille, et l'époux de cette jeune femme! Les juges de Fouquier-Tainville eux-mêmes détournaient les yeux à l'aspect de ce vénérable vieillard.

Le frère[1] de Robespierre, après la prise de Toulon,

1. *Robespierre* (Auguste-Bon-Joseph de), dit le Jeune, né à Arras,

avait été envoyé commissaire à l'armée des Alpes. Napoléon, regardé comme le héros de ce siège mémorable, et nommé général de brigade, était à Nice où il commandait l'artillerie. Ses relations de service l'avaient rapproché du jeune Robespierre qui l'avait apprécié. Il semble que le dominateur de la Convention avait été instruit des talents peu communs du vainqueur de Toulon, et qu'il voulait remplacer le commandant de Paris, Henriot, dont l'incapacité le fatiguait. Voici ce dont je fus témoin :

Notre famille devait à la promotion de Napoléon une situation plus prospère. Pour se rapprocher de lui, elle s'était établie au château Sallé[1], près d'Antibes, à peu de milles du quartier général ; j'y étais venu de Saint-Maximin passer quelques jours avec ma famille et mon frère. Nous étions tous réunis, et le général nous donnait tous les instants dont il pouvait disposer. Il vint un jour, plus préoccupé que de coutume, et, se promenant entre Joseph et moi, il nous annonça qu'il ne dépendait que de lui de partir pour Paris dès le lendemain, en position de nous y établir tous avantageusement. Pour ma part, cette annonce m'enchantait : atteindre enfin la capitale me paraissait un bien que rien ne pouvait balancer. « On m'offre, nous dit Napoléon, la place de « Henriot. Je dois donner ma réponse ce soir. Eh bien ! « qu'en dites-vous ? » Nous hésitâmes un moment.— Eh ! « eh ! reprit le général, cela vaut bien la peine d'y pen-

en 1764, mort le 10 thermidor an II ; élève du lycée Louis-le-Grand, procureur syndic ; conventionnel ; en mission dans le Midi en 1793.

1. Madame Lætitia ne s'installa au château Sallé que pendant le temps des préparatifs de l'expédition maritime, du 1er octobre 1794 au mois d'avril 1795. Or, Robespierre est mort le 28 juillet 1794. Le château Sallé est à proximité d'Antibes.

« ser : il ne s'agirait pas de faire l'enthousiaste ; il n'est « pas si facile de sauver sa tête à Paris qu'à Saint- « Maximin. — Robespierre jeune est honnête ; mais son « frère ne badine pas. Il faudrait le servir. — Moi, sou- « tenir cet homme ! Non, jamais ! Je sais combien je lui « serais utile en remplaçant son imbécile commandant « de Paris ; mais *c'est ce que je ne veux pas être*. Il n'est « pas temps. Aujourd'hui, il n'y a de place honorable « pour moi qu'à l'armée ; prenez patience, *je comman- « derai Paris plus tard.* » Telles furent les paroles de Napoléon. Il nous exprima ensuite son indignation contre le régime de la Terreur, dont il nous annonça la chute prochaine, et finit par répéter plusieurs fois, moitié sombre et moitié souriant : « *Qu'irais-je faire dans cette « galère ?* » Robespierre jeune le sollicita vainement. Quelques semaines après, le 9 thermidor vint délivrer la France et justifier la prévoyance du général. Si Napoléon avait eu le commandement de Henriot, de quel côté eût été la victoire ?

Dix jours avant le 9 thermidor[1], la défection de Paoli avait été consommée. Une consulte générale, sous sa présidence, offrit au roi d'Angleterre le titre de roi de Corse, titre qui fut accepté, et dont les Anglais ne voulurent pas se contenter. Paoli porta bientôt la peine de son erreur ; ceux qu'il avait appelés voulaient régner dans l'île où sa présence rendait toute autre domination que la sienne impossible. Ce fut entre eux une lutte perpétuelle. Que de regrets durent remplir ses derniers jours ! car il vécut assez pour voir cette France qu'il

1. L'acte de soumission de la Corse à l'Angleterre est du 18 juin 1794.

avait abandonnée se relever de l'abîme. Il vécut assez pour assister aux victoires et à l'avènement au consulat de ce fils de Charles dont il avait proscrit la tête.

La terreur jacobine avait tellement pesé sur tout le monde que la réaction devait être violente. Chaque jour, malgré les efforts de la Convention et de ses comités, l'opinion se précipitait impétueuse vers un autre ordre d'idées. Robespierre jeune avait témoigné quelque estime au général Bonaparte ; ce fut assez pour le faire proscrire. Arrêté d'après les imputations les plus frivoles, mis en liberté quelques jours après, il fut définitivement destitué, et vint à Paris solliciter de l'emploi[1]. Barras, plus puissant que jamais, l'accueillit assez favorablement pour lui laisser des espérances. Joseph s'était retiré à Gênes[2]. De mon côté, je commençais à voir changer autour de moi les dispositions bienveillantes en froideur et en dédain. Les suspects rendus à leurs familles oublièrent bien vite que nous les avions empêchés d'aller au supplice, et ils ne se souvinrent que de leur détention. Ils envahirent la Société populaire. La faveur de la multitude nous délaissa graduellement pour s'attacher au parti contre-révolutionnaire. Ce parti, justement irrité de ce qu'il avait souffert, voyait dans la République la cause de ses maux. Il confondait les Jacobins et les modérés dans le même anathème. Pour lui, République et Terreur étaient une seule et même chose. Et comment cela aurait-il pu ne pas être

1. Bonaparte a été destitué et conduit au fort Carré, le 11 août 1794; remis en liberté, le 20; réintégré dans son grade et attaché à l'expédition maritime, le 14 septembre. Il a été nommé commandant de l'artillerie à l'armée de l'Ouest, le 29 mars 1795 et n'est arrivé à Paris que le 10 mai.

2. Joseph n'est allé à Gênes qu'en juin 1795.

ainsi, puisque, *après quarante ans*, l'opinion de la majorité des Français se trouve encore subjuguée par le même préjugé!... Quoique dans une petite ville fort éloignée de Paris, j'étais bien placé pour juger les mouvements de la réaction ; je voyais que, loin de se borner à renverser la Terreur démagogique, on allait recréer une nouvelle Terreur. J'avais pensé, aussitôt après le 9 thermidor, à solliciter un changement de résidence dans mon administration ; mais les instances des patriotes de Saint-Maximin me retinrent au milieu d'eux encore plusieurs mois ; ils redoublèrent d'activité. Nous disputâmes le terrain aux réactionnaires et nous reprîmes assez d'influence pour nous rassurer.

Nous faisions ainsi, dans notre petit coin de terre, la parodie de ce qui se passait à la Convention, où la queue du comité de Salut public s'efforçait de retenir la direction du mouvement politique ; mais la parodie valait mieux que la pièce, car nous n'avions pas ensanglanté notre dictature communale, tandis que les compagnons de Robespierre, ayant partagé ses crimes, se trouvaient forcés, par leurs antécédents, à justifier les excès de la Terreur. Carnot lui-même, le plus estimé et le plus estimable des membres du comité, n'avait-il pas osé dire, en annonçant les triomphes des armées : « Ces victoires « sont l'effet des mesures qu'on nous reproche comme « des crimes. C'est avec ces succès que nous rendrons « compte de *tout le sang* que nous avons versé. » Carnot cherchait ainsi à couvrir du bouclier de sa bonne renommée des collègues trop coupables ; et cette générosité d'individu était un grave tort d'homme d'État. C'était donner raison aux royalistes qui confondaient en une seule toutes les nuances de républicanisme. On

calomniait, d'ailleurs, le peuple français, en supposant que le sang versé sur les échafauds avait été nécessaire aux prodiges de nos armées. Bien loin de là, nos armées firent des prodiges malgré l'horreur que leur inspiraient les crimes de l'intérieur. Les promptes, les violentes mesures administratives, comme les réquisitions, le cours forcé des assignats, l'emprunt forcé, et même le *maximum*, avaient sans doute contribué à nos succès militaires ; mais jamais une goutte de sang versé par nos tyrans sur les échafauds n'entra pour rien dans nos victoires... jamais ! Des savants attachés au comité de Salut public prenaient part à ces victoires en créant des moyens extraordinaires ; on leur dut douze millions de salpêtre dans quelques mois, au lieu d'un million, produit ordinaire. On leur dut cinquante fonderies de bronze et de fer, au lieu de six qui existaient auparavant ; vingt nouvelles manufactures d'armes, deux cents ateliers de réparations, le télégraphe et l'aérostat appliqués au service militaire. On leur dut, en un mot, la perfection de tous les arts de la guerre et la simplification des procédés par les théories les plus profondes... Mais quand même Bailly et Lavoisier ne fussent pas tombés sous les proscriptions conventionnelles, les sciences dont la République se servait eussent-elles eu des résultats moins utiles ? Il était donc absurde de dire que le sang versé avait servi à nos victoires... Ce n'était, certes, ni le sang de ces chefs de la science, ni celui des vieillards, des femmes, des enfants... ni celui du roi-martyr, de sa femme et de sa sœur... ni celui des soupapes et des noyades de la Loire... ni celui des mitraillades de Lyon et de Toulon... La fausse position où se trouvait Carnot lui faisait dire ce qu'il n'eût jamais dit sans cela ; il

s'aveuglait sur le résultat de cette conduite qui, dans les départements, nous frappait de stupeur et favorisait les fureurs des ennemis de la révolution. « Voyez, « disait-on, cette atroce Convention ; elle soutient Bar- « rère, Billaud, Collot, Carrier, Fouquier-Tainville : « ceux qui ont renversé Robespierre ne valent donc pas « mieux que lui ? Ils n'ont voulu que se sauver eux- « mêmes ? Il faut nous débarrasser de tous tant qu'ils « sont ; il faut désarmer et emprisonner à leur tour ceux « qui ont servi le gouvernement et la Terreur. » Pendant les premiers mois après thermidor, la conduite de la Convention fit ainsi le plus grand tort aux patriotes des provinces ; son hésitation, ses retours maladroits vers le régime de sang, compromirent la République. Nous faisions des adresses multipliées pour qu'on satisfît enfin l'indignation universelle contre les principaux complices de Robespierre, seule mesure qui pût empêcher qu'on ne se fît justice soi-même. Après trois mois d'erreur la Convention ouvrit les yeux, mais pas assez tôt pour prévenir, dans le Midi, les compagnies de Jésus et du Soleil, qui prirent pour prétexte de leur organisation l'impunité des grands coupables. En novembre 94, Carrier (nom pour lequel il n'y a pas d'épithète suffisante dans les langues humaines), Carrier cessa de souiller la terre de France. En janvier 95, l'antre des Jacobins fut fermé. En avril, celui qui parlait du réveil du lion, voulant dire plutôt le réveil du tigre, cet autre qui prenait le balancier de la guillotine pour le balancier de la monnaie, ainsi que les deux mitrailleurs de Lyon, furent condamnés à la déportation. En mai, le jugeur infernal fut jugé à son tour. Les partisans de la Terreur, battus dans la journée du 12 germinal, ne

purent empêcher la déportation de leurs chefs, et la Convention, après ces inévitables mesures qu'elle avait trop retardées, put reprendre avec moins d'embarras le cours de sa dictature. La dernière partie de cette année 95 fut la plus glorieuse pour la Convention ; elle sut tour à tour dompter les convulsions de la Terreur et les hardis complots des royalistes. Revenue du délire démagogique, elle prépara les bases de la Constitution directoriale fondée sur la division en deux Chambres de la puissance législative. Elle dut à sa nouvelle sagesse autant qu'à nos armées la réconciliation de la République avec plusieurs puissances. Les traités de paix avec la Toscane, la Vendée, la Prusse, la Hollande et l'Espagne, se succédèrent à peu d'intervalles. Mais tandis que la Convention opposait ainsi beaucoup de bien à tous les maux qu'elle avait laissé faire, les royalistes du Midi s'étaient embrigadés à leur tour en bandes d'assassins. A l'affreux *Ça ira! les aristocrates à la lanterne!* avait succédé l'hymne non moins affreux, appelé le *Réveil du peuple*. Une loi imprévoyante avait prescrit le désarmement des territoristes, et, sous ce nom, tous les républicains avaient été désarmés. On ne pouvait plus alors tenir tête aux contre-révolutionnaires ; je me hâtai de quitter Saint-Maximin, et je partis comme inspecteur dans une administration militaire, pour la commune de Saint-Chamans, près de Cette, pendant que Napoléon, rebuté à Paris par le comité de la guerre, songeait à aller chercher du service en Orient[1].

Saint-Chamans était assez calme ; comme chef d'admi-

1. Bonaparte ne fit sa demande pour l'Orient qu'au mois de juillet 1795.

nistration, j'y fus bien accueilli. On s'y occupait de politique comme partout, mais sans exagération. Mon service ne remplissait qu'une partie de mes journées, et j'allais habituellement passer les après-dîners dans une fort aimable famille, la plus considérable de la commune, et dont j'ai honte d'avoir oublié le nom. On jouait ordinairement aux petits jeux dans le jardin de la maison où se réunissaient plusieurs voisines, jeunes et vieilles. J'étais précisément engagé à déclamer je ne sais quels vers pour retirer un gage, lorsque je fus averti qu'un militaire me demandait à la porte. Je m'empressai de m'y rendre, pensant que c'était une affaire de service, et en voyant la personne, je fus surpris sans être alarmé... C'était le jeune Auguste Rey, de Saint-Maximin, dont les parents étaient déjà liés sur une des charrettes qui allaient partir pour le tribunal d'Orange, lorsque je les délivrai. La présence de ce jeune homme, qui avait à peine seize ans, me fut plutôt agréable ; je fus étonné seulement de son brillant uniforme... C'était l'uniforme adopté par les assassins du Midi, trop fameux sous le bizarre nom de *Compagnons de Jésus*.

— Eh bien, Auguste, que me veux-tu? Et que font tes parents ?

— Marche, brigand, et donne-moi tes mains. Telle fut sa réponse, et tirant de sa poche une bonne corde, il se disposait à me lier les mains. La résistance était inutile ; d'autres compagnons de Jésus étaient tout près. Je fus donc bien lié et conduit à mon logement pour livrer mes papiers. Auguste tenait le bout de la corde et me menaçait de son sabre pour me faire avancer. Toutes nos compagnes de jeu étaient accourues et parlaient en ma faveur en me suivant. « C'est un jacobin,

« répétait mon reconnaissant jeune homme : c'est à « notre tour à être les maîtres. En avant! et vous, « citoyennes, laissez-nous tranquilles. »

J'avoue que l'intervention de ces jeunes demoiselles me fut peu agréable ; j'aurais préféré ne pas me montrer, à elles surtout, en ce triste état. On prit mes papiers et tout ce que je possédais, et après m'avoir mis des menottes, mon garde me fit monter près de lui dans un cabriolet ; ses compagnons montèrent à cheval, et nous partîmes.

— Où me conduis-tu? Vas-tu m'égorger pour me récompenser d'avoir sauvé tes parents?

— Non, tu n'as rien à craindre de ce côté-là ; je te mène dans la prison d'Aix.

— Dans la prison d'Aix!... Mais il y a peu de jours que les prisonniers y ont été massacrés. Cela vaut bien la prison d'Orange.

Je fis en vain tous mes efforts pour ébranler la résolution de mon gardien. Il me traîna aux prisons d'Aix. Ces jeunes gens, qui paraissaient tous avoir été bien élevés, beuglaient sans cesse à mon oreille le refrain du peuple : *ils ne nous échapperont pas*. En me consignant au geôlier, Auguste lui dit : — Tiens, en voilà encore un en cage : garde-nous-le bien jusqu'à *notre première sortie*.

J'entrai dans cette horrible maison où, malgré beaucoup de lavages, on distinguait encore les traces du sang des malheureux que l'on y avait assassinés sept ou huit jours auparavant. Elle s'était de nouveau remplie. La chambre où je fus placé contenait une centaine de prisonniers.

Pour ne plus revenir à ce malheureux jeune homme,

je dirai que je n'entendis plus parler de lui que plusieurs années après. On me dit alors qu'après s'être plongé dans tous les excès, il avait fini par s'expatrier, et qu'il était mort misérablement loin de son honorable famille qui avait horreur de sa conduite.

Le parti démagogique, poussé au désespoir à Paris, organisa un dernier effort plus terrible que les précédents. La salle des séances, envahie, fut souillée du sang du représentant Ferraud. La plus vile populace se porta à tous les excès dans les fatales journées de prairial (fin de mai 1795).

La Convention fut alors bien grande. Le calme de Boissy-d'Anglas son président, l'attitude sublime de cette assemblée silencieusement assise sur ses banquettes à deux pas de ceux qui venaient l'égorger, égalèrent tout ce que l'histoire nous offre de plus héroïque. Les factieux de 93 furent repoussés après des attaques répétées. Thermidor fut achevé en prairial. Ce ne peut être sans doute que par inadvertance, que, dans une histoire pleine de talent sur la révolution, on appelle sans cesse *patriotes* ces misérables de prairial... Patriotes ! Et qu'étaient donc Ferraud, Boissy-d'Anglas et leurs collègues? Ce titre, ainsi transposé, est une tache dans cette belle histoire. Sans doute la mort du député Romme et de ses compagnons fut héroïque ; leur conviction profonde et leur stoïcisme peuvent laisser de l'incertitude sur la justice de leur condamnation. Pour ma part, je ne puis me résoudre à les croire coupables. Que pouvaient avoir de commun de pareils hommes avec des brigands?

Dans notre prison d'Aix, on donnait aussi le nom de patriotes aux insurgés de prairial. Une première nou-

velle annonçait leur triomphe ; détenus, à tort ou à raison, comme terroristes, nous espérions notre délivrance de la victoire des insurgés ; mais le chant du *Réveil du peuple*, redoublant d'énergie autour de nous, proclama bientôt la vanité de ces espérances, bien excusables dans notre position [1]. Nous eûmes plusieurs alertes d'égorgeurs, mais nous en fûmes heureusement quittes pour leur féroce musique. Plus heureusement encore, un ordre de Paris, obtenu par Napoléon, vint me rendre à la liberté. Il est juste de dire que Barras ne témoigna point de rancune contre celui qui avait repoussé la mission de son terrible agent à Saint-Maximin ; non qu'il eût oublié mon action, mais par une facilité de caractère qui fut son plus grand mérite, il aimait à obliger. Il se contenta de dire à cette occasion que j'avais été bien hardi, et que je l'avais échappé belle, et ce fut lui qui remit à mon frère l'ordre de ma mise en liberté.

J'avais été six semaines en prison, et j'y laissais bien des citoyens aussi innocents que moi ; mais telle est la justice des partis, ils se ressemblent tous, et on peut bien leur dire comme à la pécheresse : « *Que ceux qui* « *sont sans reproche lui jettent la première pierre.* »

Ce fut, en effet, grâce à la protection de Barras [2] et surtout aux instantes démarches de Napoléon et de Fréron que Lucien dût son élargissement.

1. Il y a quelque confusion dans l'esprit de Lucien. Les affaires de prairial sont du mois de mai 1795 et l'incarcération de Lucien à Aix eut lieu le 20 juillet.

2. *Barras* (Jean-François-Nicolas, comte de), né à Fos-Amphoux (Var), le 20 juin 1755, mort à Chaillot, le 29 janvier 1829.

Sous-lieutenant au régiment de Languedoc ; à l'île de France,

« Un courrier qui part demain, écrit le jeune général à son « frère Joseph, le 30 juillet, porte l'ordre du comité de sûreté « générale de mettre Lucien en liberté. Je vais écrire à « madame Isoard qu'elle lui donne de l'argent. Je le place-« rai à Paris avant de partir. »

Pour Lucien, la solution était heureuse. Elle eût pu être toute différente, car le *sans-culotte* garde-magasin s'était compromis de plus d'une façon pendant ce séjour qu'il cherche à présenter sous un aspect si bénin. De son attitude, de ses propos, de ses lettres, de son mariage, de celui de son frère Joseph, des motifs réels de son renvoi de Saint-Maximin, il ne dit mot. Et pourtant, les faits qu'il néglige sont des plus intéressants pour l'histoire, car ils permettent de remettre au point les actions de cette famille bizarre, lors de son arrivée en France.

En 1793, Lucien, tout comme ses frères, était jacobin, *jacobinissime*. C'était bien le *sans-culotte* Corse, dont Bonaparte disait à Carnot, le 25 octobre 1796 : « ... Lucien s'est « compromis en 1793, plusieurs fois, malgré les conseils « réitérés que je n'ai cessé de lui donner. Il voulait faire le « jacobin, de sorte que, si, heureusement pour lui, les dix-« huit ans qu'il avait alors n'étaient son excuse, il se trou-« verait compris avec le petit nombre d'hommes, opprobres « de la nation. »

C'était, en effet, Lucien, qui, au lendemain de la prise de Toulon, avait écrit :

« Citoyens représentants, c'est du champ de gloire, « marchant dans le sang des traîtres que je vous « annonce avec joie que vos ordres sont exécutés et que « la France est vengée; ni l'âge ni le sexe n'ont été « épargnés. Ceux qui n'avaient été que blessés par le « canon républicain ont été dépêchés par le glaive de

en 1775, capitaine au régiment de Pondichéry. — Conventionnel. — Se retire à Bruxelles après brumaire, exilé à Marseille en 1805, mis sous la surveillance de la haute police en 1813, puis envoyé à Rome.

« la liberté et par la baïonnette de l'égalité. Salut et « admiration.

« Brutus Buonaparte, *citoyen sans-culotte.* »

Ce style, du reste, était celui du temps, celui qu'employait Fouché, l'ami du général Bonaparte, le futur duc d'Otrante, dans sa lettre à Collot d'Herbois à propos du même fait :

« ... Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire. « Nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu « de la foudre... Adieu, mon ami, les larmes de la joie « coulent de mes yeux ; elles inondent mon âme. »

A Marathon (Saint-Maximin), cette exubérance de sentiments et cette vanité excessive de la part d'un jeune homme qui parlait volontiers de son frère le général, de son frère le commissaire des guerres, de ses amis Robespierre, Fréron, Salicetti, Ricord, Buonaroti, Arena, étaient compréhensibles et peut-être excusables. Elles produisaient tout l'effet qu'en espérait leur jeune auteur, surtout sur la naïve et charmante sœur de l'aubergiste Boyer, chez qui Lucien avait établi sa résidence.

La famille Boyer était nombreuse.

De son mariage avec mademoiselle Rosalie Fabre, Pierre-André Boyer[1] avait eu six enfants, André, Antoine-Guillaume, Jean-Baptiste-Michel, Marie-Anne-Christine, Catherine, née le 6 juillet 1773 et Marie-Thérèse.

A la mort de Pierre-André, Catherine et Marie-Thérèse avaient été recueillies par leur frère aîné André, marié, le 16 octobre 1781, avec une demoiselle Henriette Capelle.

La jeune Catherine avait donc vingt ans et Brutus-Lucien Bonaparte, dix-huit, au moment où ils se rencontrèrent pour la première fois dans la salle enfumée de l'auberge de Marathon.

« Catherine, dit madame d'Abrantès, était grande, bien

1. Pierre-André Boyer naquit le 21 janvier 1731. Il avait un frère aîné, né le 4 octobre 1727, et une sœur, Élisabeth, née le 2 novembre 1738. Voir, aux pièces à l'appui, la généalogie de la famille Boyer.

« faite et svelte. Elle avait dans sa taille et dans sa démarche « ce moelleux abandon et cette grâce native que donnent « l'air et le ciel du Midi. Sa peau était brune et marquée de « la petite vérole. Ses yeux n'étaient pas grands et son nez « un peu fort et aplati. Mais son regard était bienveillant, « son sourire doux. En un mot elle plaisait. Elle était gra- « cieuse et plus tard, ajoute la narratrice, elle devint élégante « et porta à ravir tout ce qui sortait des mains de Leroi, de « mademoiselle Despaux, de madame Germon et de madame « Minette. »

Il n'en fallait pas tant pour exciter les ardeurs du jeune Corse « grand, mal fait, ayant des jambes et des bras comme « des pattes de faucheux, une petite taille, la vue très basse « et un sourire perpétuel sur la figure. »

Des propos badins d'un commensal, on en vint bientôt à d'autres plus intimes.

Lucien était mineur, c'est-à-dire, dans l'impossibilité de se marier. Mais, pour obtenir son emploi de garde-magasin, il avait usurpé l'acte de naissance de son frère, il s'en servit de nouveau pour la circonstance. Ce fut, en effet, sous cette fausse dénomination de « Brutus Buonaparte, patriote « corse, âgé de 26 ans, né le 21 mai 1768, à Ajaccio, » qu'il se présenta, le 15 floréal an second (4 mai 1794), de la République française, à la mairie de Marathon[1], « par devant « Jean-Baptiste Garnier, membre du conseil général de la « commune, pour y contracter mariage avec Catherine Boyer, « âgée de vingt-un ans, fille à feu Pierre-André Boyer et de « Rosalie Fabre. »

Les quatre témoins qui signèrent au contrat, furent les citoyens Letang, Giraud, Denane et André Boyer; seule, la fiancée ne put mettre son nom au bas de l'acte, elle ne savait pas écrire. Des membres de la famille Bonaparte, il ne fut pas question. Joseph fit exception. Il donna son acquiescement et pour cause, car lui aussi était à la veille de se marier dans le pays.

En épousant la « fille à feu Pierre-André » Lucien ne con-

1. Voir l'acte de mariage aux pièces à l'appui.

tractait pas seulement un mariage d'inclination, il croyait encore faire, ce qu'on dit vulgairement, une bonne affaire.

Depuis un mois, il se trouvait sans position, et, par conséquent, sans argent. A la suite de la prise de Toulon, les troupes, qui y avaient coopéré, avaient été dirigées sur l'armée d'Italie. Dès lors, le petit dépôt de Marathon était devenu inutile et les emplois provisoires qui en dépendaient, avaient été supprimés.

Dans son malheur et dans l'impossibilité où Lucien se trouvait d'être secouru par sa famille, alors dans la dernière des détresses, il se voyait relativement favorisé : à l'aide d'un procédé, condamnable à tous égards, il est vrai, il obtenait la main d'une jolie femme et qui plus est, la nourriture et un abri, en attendant mieux. C'était la vie, chèrement achetée au prix de l'honneur, mais Lucien était bien de sa race et trop jeune encore pour se rendre compte de la gravité de l'acte qu'il venait de commettre. Et puis, auprès de ses deux frères, il avait été à bonne école, et de celle-ci, il allait se montrer un élève précoce.

En faisant la cour à la jolie sœur de son aubergiste, Lucien avait un autre objectif : un emploi d'agent national du district de Marathon.

Ce poste était très recherché. Il attribuait à son titulaire une sorte de dictature et lui donnait toute autorité sur le tribunal criminel et sur la commission supérieure de surveillance du district.

Un ami de la famille, Michel Buonaroti [1], venait d'en obtenir un semblable. Le jour du mariage de Lucien, le 4 mai, celui-ci avait été nommé agent national à Loano. Du reste,

1. *Buonaroti* (Michel), descendant de Michel-Ange, né à Pise, le 11 novembre 1760 ; exilé en 1790 ; réfugié à Bastia, y rédigea l'*Ami de la liberté italienne ;* chassé de Corse le 2 juin 1791 ; secrétaire de Salicetti en 1792 ; naturalisé Français en 1793 ; en mission à Lyon en juillet 1793 ; arrêté en 1794 ; mis en liberté en vendémiaire, commandant de place à Loano, destitué, membre de la Société du Panthéon, condamné à la déportation, enfermé à Cherbourg, transféré à l'île d'Oleron, placé en surveillance dans une ville de l'Est, réfugié à Genève en 1814, puis en Belgique en 1815 ; mort en 1837.

Joseph Bonaparte lui-même était sur les rangs pour avoir un emploi semblable. Il n'attendait que la célébration de son mariage pour se rendre à son poste. Le 25 juillet, Buonaroti écrivait à son adjoint de Nice, l'ancien député Pompéi[1] : « J'ai formé la commission de surveillance. Mattei et Graziani trouveront deux places d'agents. Je verrai avec beau« coup de plaisir ici le brave Joseph Bonaparte. Je l'attends « avec impatience. »

A Marathon, c'était un nommé Joseph-Louis Berne, notaire public à Brians, ancien procureur syndic du district, qui en était titulaire depuis le 5 avril.

Ardent patriote, ce Berne avait, au moment de la révolte de Toulon, résisté aux injonctions du comité central royaliste et réussi à sauver la caisse, la vaisselle et le dépôt du district, au prix d'une arrestation momentanée.

Mais pour perdre un tel homme et prendre sa place, que fallait-il? une dénonciation bien en règle. Qu'importait à Lucien? Son frère Napoléon n'en avait-il pas fait tout autant et avec succès, à l'égard de ses anciens bienfaiteurs, Pozzo, Buttafuoco, Paoli, Quenza et de tant d'autres? Un beau soir d'avril, notre jeune écervelé, secondé par son beau-frère, son sous-garde-magasin Chambrillon, ancien sacristain, et par l'ex-moine Épaminondas, autrement dit le père Bruno, « dénonça à la Société populaire et à une séance où il « n'y avait que douze ou treize personnes ayant voix délibé« rative, le citoyen Berne, comme ayant voulu favoriser « Augustin Rey, émigré et coupable. »

« Dans cette même séance, lit-on dans le rapport, la « représentation nationale fut même compromise par *Buona-« Parté* (*sic*) et Laurent Giraud son affidé (l'un des témoins « du mariage de Lucien) qui osèrent avancer que l'agent « national avait envoyé des effets à la campagne du citoyen « Barras, représentant du peuple[2]. »

Adressée au représentant du peuple Ricord, appuyée par

1. Mss. Archives nationales. Lettre du 14 thermidor an II.
2. *Moniteur*, p. 79. Convention nationale. — Séance du 13 vendémiaire an III. (Voir aux pièces à l'appui.)

le général Bonaparte, fort intime du conventionnel et de sa femme, la dénonciation produisit tout l'effet qu'en attendaient leurs auteurs. Le citoyen Berne fut suspendu de ses fonctions et renvoyé sans être entendu.

Mais à Marathon le résultat fut tout autre. De tous les côtés des protestations s'élevèrent en faveur du calomnié. Justifié par les administrateurs et par les membres de dix-sept des conseils municipaux, sur les vingt dont se composait le district, Berne adressa, le 28 juin, une réclamation en due forme au citoyen Jean-Bon Saint-André. C'était plus qu'il n'en fallait pour faire surseoir à la nomination du jeune Corse au poste d'agent national, tout au moins jusqu'à plus ample informé.

Du reste, tout allait alors de mal en pis pour la famille.

A quelques lieues de Marathon se trouvait la commune de Cuges.

« Cuges, disait plus tard le conseiller d'État, Français de « Nantes[1] dans son rapport au premier Consul, est un « repaire affreux, où il serait difficile de trouver un honnête « homme.

« On ne fait rien à demi dans ces pays-là, et le bien ou « le mal y sont toujours extrêmes. Un citoyen de Cuges « est un personnage si différent d'un citoyen d'Ollioules ou « du Beausset qu'on les croirait appartenir chacun à un « hémisphère opposé. »

Ce fut pourtant dans cette étrange commune que, le 1er août 1794[2], « le citoyen JOSEPH BUONAPARTE, proprié- « taire, âgé de vingt-cinq ans, natif d'Ajaccio, se mariait avec « l'une des filles de la citoyenne Clary, *Marie-Julie*, âgée de « vingt-deux ans sept mois moins quatre jours, fille de feu « citoyen Clary... »

Les témoins du futur roi furent Étienne Maurel, officier

1. Etat de la France au 18 brumaire, par F. Rocquain.
2. Voir aux pièces à l'appui.
Madame Clary avait trois filles et un fils. L'une d'elles, Marie-Julie, épousa Joseph Bonaparte; Dorothée se maria avec un officier du génie, Villeneuve; Désirée devint la femme du général Bernadotte.

municipal, Joseph Roux, perruquier, et Victor Monfray, fils du maire.

La lune de miel et les rêves d'agence nationale ne furent pas de longue durée. Le moment, du reste, était assez mal choisi pour un ami des Robespierre. Trois jours plus tard survenait la nouvelle des événements de thermidor. Pour la famille des Bonapartes, c'était un désastre.

Arrêté le 10 août, le général avait été enfermé au fort Carré.' De son côté, Buonaroti se voyait relevé de ses fonctions et conduit sous bonne escorte à Paris. Louis se trouvait sans emploi.

La crise fut courte.

Dès le 12 août, Louis était expédié de Nice pour Marathon auprès de son frère Lucien, en qualité de lieutenant attaché à la compagnie sédentaire d'artillerie du district. Le brevet était signé par Salicetti.

Le 22, Bonaparte sortait de prison, et, le 14 septembre, il était chargé du service de l'artillerie, pour l'expédition maritime dont le comité de Salut public venait de prescrire l'organisation à Toulon, en vue d'un débarquement sur les côtes d'Italie et en Corse. Joseph reprenait ses fonctions administratives auprès de Chauvet, et Louis obtenait de l'avancement. Turreau nommait, en effet, lieutenant au 4e régiment d'artillerie « le citoyen *Louis*, aspirant d'artillerie, qui a fait « les études nécessaires pour entrer dans l'artillerie et a « rendu des services depuis deux ans comme adjoint du « général d'artillerie, qu'il a reçu plusieurs blessures[1]. » Louis n'avait pas seize ans.

Dans les derniers jours du mois d'octobre de l'année 1794, toute la famille Bonaparte se trouvait donc à peu près réunie, Napoléon, Louis, Jérôme, leurs sœurs et leur mère à la maison carrée (château Sallé), située à proximité d'Antibes, Joseph et sa femme à Toulon, Lucien et sa femme à Marathon.

1. Mss. Archives de la guerre. Nice, le 4 brumaire an III. Il est inutile d'ajouter que Louis n'avait jamais été aspirant d'artillerie, qu'il n'avait reçu aucune blessure et qu'en fait d'âge, il avait fait comme ses frères, en usurpant l'acte de naissance de Lucien, pendant que ce dernier prenait celui de Joseph.

Le plus mal partagé était en définitive Lucien, dont l'exagération des opinions agaçait fort son frère Napoléon.

La citoyenne Lucien était alors dans un état de grossesse fort avancée. Le 23 février 1795, elle mettait au monde une fille, Christine-Charlotte[1]. Sa mère, Rosalie Fabre et l'un des amis de son mari, Augustin Denane, en furent les parrains. Pour Napoléon, il ne donna pas signe d'existence. « Mon pauvre enfant est né dans une époque où vous étiez « irrité contre nous, » écrivait plus tard la douce Catherine au vainqueur de Rivoli.

Il est vrai que le moment était assez critique. Bonaparte se voyait à la veille de s'embarquer. Le 3 mars, le général, son frère Louis, Marmont, Muiron, Songis, Sugny et le reste de l'état-major de l'artillerie du corps expéditionnaire prenaient place sur le brick *l'Amitié*. Le 11, l'amiral Martin mettait à la voile. Deux jours après, il rentrait à Hyères avec sa flotte désemparée et battue. Deux de ses vaisseaux, *le Ça-Ira* et *le Vengeur* étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. L'expédition était manquée. Les troupes, installées sur les transports, avaient été immédiatement débarquées et renvoyées à l'armée d'Italie.

Le 27 mars, Lacombe Saint-Michel écrivait de Paris à Pille[2] : « Je te prie de donner ordre au général de brigade « BUONAPARTE de se rendre sur le champ à l'armée de l'Ouest, « pour y commander l'artillerie. »

La dépêche partait de Paris le 29 ; le 5 avril, elle arrivait à Marseille ; le 7, Napoléon écrivait à Gassendi : « Je te prie, « mon vieil et bon camarade, de fournir à mon frère (Louis), « les voitures nécessaires pour porter mes affaires et des « papiers de service à Marseille.

« Je vais vous quitter ; je n'attends que Dujard et quelques « jours après son arrivée ici, je partirai... »

Le 10 mai, il était à Paris et y restait sans emploi jusque dans les derniers jours du mois d'août, dans la situation la plus bizarre qu'ait jamais eue un officier général.

1. Voir aux pièces à l'appui.
2. Mss. Archives de la guerre.

La série des jours néfastes avait repris pour la famille. Madame Bonaparte et ses enfants étaient venus se réfugier à Marseille. Joseph, également remercié, vivait chez les Clary et songeait à aller chercher sous des cieux plus cléments, à Gênes, les moyens de faire une rapide fortune. Pour Lucien, quelques jours à peine après l'accouchement de sa femme, il avait dû quitter Saint-Maximin au plus vite. La position du citoyen Brutus n'était plus tenable. Grâce toujours à l'éternel Salicetti et à Turreau, il obtint un petit emploi d'inspecteur des charrois à Saint-Chamans.

Il croyait trouver la tranquillité. Il devait se tromper. A la suite du licenciement de l'armée de Toulon et des événements de floréal et de prairial, la réaction avait pris dans le Midi un caractère excessif de violence.

Dénoncé et retrouvé à son tour par le fils de ce Rey qu'il avait autrefois livré, il fut arrêté, garrotté et conduit dans les prisons d'Aix. Atterré, Lucien écrit partout, à sa mère, à ses frères, à ses protecteurs. Et quelle lettre !

Des prisons d'Aix, 3 thermidor an III (21 juillet 1795).

Au Représentant du Peuple Chiappe.

« CITOYEN REPRÉSENTANT,

« Du fond d'une prison où j'ai été traîné hier, je me « jette à vos pieds.

« J'ai été emprisonné par mesure de sûreté d'après « l'arrêté des représentants Chambon et Guérin, sur « l'ordre de la municipalité de Saint-Maximin, où je fus « membre du comité. Mais je donnais ma démission « trois mois avant le 9 thermidor ; mais dans le pays il « ne se commit jamais d'homicide légal, et on ne fit pas « payer de contributions forcées ; seulement, d'après la « loi tyrannique de ce temps, il y eut, comme vous « savez, huit personnes incarcérées, qui sont aujour-

« d'hui à la municipalité. Donc, non le délit, mais des « circonstances malheureuses sont causes de mon « emprisonnement.

« Cependant, citoyen représentant, à chaque instant « nous craignons de voir renouveler le massacre des « prisons. Je repose sur le matelas, sur la paille teinte « du sang des victimes assassinées il y a trois mois. « Sans argent, je vois ma femme et ma fille malheu- « reuses, dépourvues de tout et affligées... Mes frères « étant éloignés, je me trouve abandonné... Vous me « restez seul dans cette disgrâce. Ah! sauvez-moi de la « mort. Conservez un concitoyen, père, époux, fils « infortuné et non coupable !!! Puisse dans le silence « de la nuit mon ombre pâle errer autour de vous et « vous attendrir!... Écrivez à Isoard ou sauvez-moi vous- « même.

« Je suis inspecteur de charrois ; je ne pourrai être « légalement arrêté, mon service en souffre. Si vous me « faisiez délivrer, je courrai avec ma femme à l'armée « d'Italie, embrasser vos pieds et vous offrir à jamais la « vie que vous m'auriez conservée.

« Je languis... j'attends... ma mère vous fera passer « cette lettre; elle me fera passer votre réponse. Oh! « sauvez-moi !

« Votre malheureux concitoyen,

« Luciano Buonaparte. »

Ce fut à Aix que lui parvint l'ordre d'élargissement dont nous avons parlé.

On était au 5 août 1795.

CHAPITRE V

LUCIEN BONAPARTE COMMISSAIRE DES GUERRES

DEPUIS SA SORTIE DES PRISONS D'AIX JUSQU'A SON ENTRÉE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

5 AOUT 1795 — JUIN 1798

Lucien sort des prisons d'Aix et se rend à Marseille, 5 septembre 1795. — Journée du 13 vendémiaire. — Lucien à Paris. — Ses premières rencontres avec Joséphine Beauharnais. — Son opinion sur Joséphine. — Lucien commissaire des guerres à l'armée du Nord. — Lucien en Italie. — Il se rend en Corse.

Omissions de Lucien dans son récit. — Folies de Lucien à Paris après vendémiaire. — Il retourne à Marseille avec Fréron. — Sa conduite. — Il est envoyé à l'armée du Nord. — Son ignorance, son indiscipline, sa désertion. — Il est sauvé par le général Bonaparte. — Son retour à Marseille, le 17 juin 1796. — Sa lettre à Fréron. — Les amours de Pauline Bonaparte et de Fréron. — Leur correspondance. — Leur rupture. — Dernière lettre de Lucien à Fréron, le 3 janvier 1797. — Renvoi de la correspondance.

Voyage de Lucien à Paris malgré la défense du général Bonaparte. — Colère de ce dernier. — Ses lettres à Carnot. — Renvoi de Lucien en Corse. — Lucien arrive à Bastia, à la fin de février 1797. — Ses fonctions. — Grossesse de sa femme. — Lettre de celle-ci à Napoléon. — Fin des événements de l'année 1797 et départ du général Bonaparte pour l'armée d'Égypte.

Après ma délivrance je me retirai à Marseille. L'opinion dominante de cette ville avait bien changé. La défaite des Jacobins y était célébrée avec fanatisme. On se déchaînait presque autant contre la Convention victo-

rieuse que contre les Jacobins vaincus. La catastrophe de Quiberon (sujet de honte ineffaçable pour le gouvernement anglais de cette époque, s'il est vrai qu'il abandonna les victimes, et pour le gouvernement français qui eut l'atroce courage de les immoler, avec ou sans capitulation), la catastrophe de Quiberon souleva l'indignation publique. Le royalisme était également habile à s'approprier le fruit de l'héroïsme et des erreurs du parti conventionnel. L'esprit contre-révolutionnaire ne se calmait pas. Je n'avais plus d'emploi : je songeais à me retirer dans une ferme, lorsque des nouvelles secousses politiques en décidèrent autrement.

La victoire de prairial avait achevé de dissiper l'ivresse démagogique. Les idées de justice, de concorde de division des pouvoirs, d'équilibre, avaient remplacé la fièvre de la dictature conventionnelle. Les patriotes éclairés purent se faire entendre, et la Constitution de l'an III nous fit faire un pas de géant vers les véritables idées républicaines. Deux Chambres législatives et un Directoire exécutif de cinq membres offraient un gage de stabilité. Au mois d'août, cette constitution nouvelle fut décrétée, et la Convention, éclairée par l'erreur de l'Assemblée constituante, ordonna que les deux tiers des deux nouvelles Chambres seraient pris dans son sein.

Cette loi du 13 fructidor indigna tous ceux qu'avait fatigués le joug de la Convention. On ne peut nier que restreindre ainsi à son profit l'exercice du droit d'élection, c'était attenter à la souveraineté du peuple. Pour être à l'abri de tout reproche, il fallait soumettre cette loi à la même votation que la Constitution. C'est ce que fit la Convention, et dès lors ses ennemis n'avaient plus qu'à obtenir la majorité des suffrages, car c'est la vota-

tion universelle qui consacre et qui peut *seule* consacrer un pouvoir nouveau. Si l'on reconnaît la souveraineté du peuple, on ne peut se soustraire à cette maxime fondamentale. Les royalistes, quoique opposés à cette doctrine, ne négligèrent rien pour faire rejeter le décret de fructidor. Ils réussirent à Paris, mais ils échouèrent ailleurs; la presque unanimité des assemblées primaires accepta la Constitution et le décret. Les sections de Paris, égarées par les royalistes, osèrent en appeler aux armes, malgré le vote universel. La Convention menacée nomma Barras chef de ses défenseurs. Barras confia le commandement au général Bonaparte qui était encore sans emploi[1]... et le 13 vendémiaire (octobre 1795) ne put malheureusement assurer le triomphe de la Convention qu'au prix de trop de sang français.

La constitution de l'an III fut mise en activité, ainsi que la loi de fructidor. Le général Bonaparte fut promu au commandement de Paris. Nommé commissaire des guerres, je partis pour la capitale où j'allai rejoindre mon frère. On pense bien que je dus me rappeler en ce moment ce qu'il m'avait dit à Antibes, il y avait à peine deux ans: « *Prenez patience ; plus tard je commanderai Paris.* »

J'arrivai dans la grande capitale peu de jours après l'ouverture des Conseils législatifs où je devais entrer trois ans plus tard. Je trouvai mon frère en haute faveur auprès du Directoire. C'est à son influence que l'on avait accordé ma nomination de commissaire des guerres près

1. Bonaparte avait été rayé des cadres des officiers généraux, pour refus de se rendre à son poste à l'armée de l'Ouest. On était au 15 septembre 1795 et sa nomination datait du 27 mars.

de l'armée d'Allemagne, où je ne me rendis qu'après un mois de séjour à Paris. Pendant ce mois de séjour je vis tout en beau. La société française, rendue aux idées de véritable liberté et d'ordre public, me parut d'autant plus merveilleuse que je la comparais aux convulsions jacobines et à la réaction royaliste du midi dont j'avais failli être la victime.

Ce fut à cette époque que Lucien assista aux débuts de l'intimité de Bonaparte avec celle qui devait être l'impératrice Joséphine.

Admis[1] à quelques dîners et soupers du directeur Barras, j'y fais connaissance avec madame de Staël, je courtise un peu la belle madame Tallien, sultane favorite du voluptueux Barras. Je remarque à peine au milieu de ce cercle nombreux de jolies femmes, réputées généralement galantes, l'ex-marquise de Beauharnais, veuve du général guillotiné de ce nom. Mon frère Napoléon la remarque davantage ou plutôt en est remarqué. Cette femme qui n'a jamais été belle, plus que sur le retour, le captive assez pour qu'il désire l'épouser. Il est vrai que Barras se charge de sa dot qui est le commandement en chef de l'armée d'Italie.

Joséphine n'était pas méchante, ou pour mieux dire *l'on a beaucoup dit qu'elle était très bonne*, mais c'était surtout quand ses actes de bonté ne lui coûtaient aucun sacrifice. Elle avait assez d'usage du grand monde, où son premier mari l'avait introduite un peu avant la révolution de 1789.

Elle avait peu, fort peu d'esprit, point du tout de ce

1. Ce passage n'a pas été publié en 1836.

que l'on pourrait appeler de la beauté, mais certains souvenirs créoles dans les souples ondulations de sa taille plutôt petite que moyenne. Une figure sans fraîcheur naturelle, il est vrai, à laquelle les apprêts de la toilette remédiaient assez bien à la clarté des lustres, tout enfin dans sa personne n'était pas dépourvu de ces quelques restes d'*attracto-partage* de sa première jeunesse et que le peintre Gérard, cet habile restaurateur de la beauté flétrie des femmes sur le retour, a fort agréablement reproduit dans les portraits qui nous restent de la femme du premier Consul.

Dans les brillantes soirées du Directoire, où Barras m'avait fait l'honneur de m'admettre, c'est sous cet aspect que j'avais rencontré nombre de fois la citoyenne Beauharnais, avant que mon frère l'épousât, et la vérité, c'est que jusqu'alors, malgré le portrait que j'en fais à présent après coup et dont je ne crois pas qu'on puisse contester la ressemblance, elle avait à peine attiré mes regards, tant elle me paraissait peu jeune et inférieure aux autres beautés qui composaient ordinairement la cour du voluptueux directeur et dont la belle Tallien était la véritable Calipso...

J'assistais[1] fréquemment aux séances des Conseils, qui me faisaient prendre en dégoût les fonctions que j'avais été d'abord heureux d'obtenir. J'aurais volontiers renoncé à tout pour ne pas m'éloigner des tribunes publiques; mais il fallut partir pour Munich, Bruxelles et la Hollande, où j'allai tour à tour, pendant le cours de 1796, exercer, tant bien que mal, un emploi dont je m'occupais avec moins d'ardeur que de la lecture des journaux

1. Reprise du texte imprimé en 1836.

et des brochures politiques. Je devins partisan très décidé des deux Chambres et du gouvernement directorial. J'avais été jusque-là en arrière du mouvement dominant; je me trouvais alors à sa hauteur. — Voilà enfin, disais-je, voilà une république! la division des pouvoirs nous garantit la liberté. Aux quartiers généraux des armées, j'aimais à pérorer et je me faisais de fréquentes querelles avec des jacobins ou des royalistes; mais bientôt la gloire de Napoléon, qui venait de terminer en quelques jours sa première campagne d'Italie, cette gloire merveilleuse me couvrit de son éclat; mes chefs me caressèrent; on excusait à la fois mon indolence administrative et mes éternelles discussions. J'obtins l'amitié du général en chef Tilly, commandant à Bruxelles, et de l'excellent général Eblé, commandant l'artillerie à Malines, auprès de qui je fus employé plus d'une année. Ce dernier surtout, honnête et sincère républicain, était en parfait accord avec mes sentiments, et nous nous liâmes étroitement. Nous pensions que la République était assurée par la nouvelle Constitution; la haine qu'elle inspirait aux deux partis extrêmes nous semblait son plus bel éloge.

Peut-être ces impressions de ma jeunesse m'ont-elles laissé quelques préjugés. Je leur dois peut-être une opinion erronée sur le régime directorial; mais j'aime encore à penser que ce régime n'était pas mauvais, et que si les factions diverses avaient voulu s'y résigner, la grande République était fondée sur des bases solides. Puisque je n'ai rien à dire de moi qui mérite d'occuper le public; puisque, jusqu'en 1798, je fus hors de toute fonction politique, on me permettra de parler de mes opinions. Ces opinions de 96 et 97 ont été confirmées par

les événements successifs, et, malgré tout le mal que l'on a dit de la Constitution directoriale, je pense aujourd'hui, comme alors, qu'un bon Français, qu'un homme raisonnable pouvait être partisan sincère d'une république assise sur des bases législatives aussi bonnes. Si, malgré ces bases, la Constitution ne put résister aux convulsions intérieures et aux revers militaires, ce n'est qu'à la faiblesse relative d'un pouvoir exécutif trop mobile qu'on doit l'attribuer, et encore, avec un peu de bonheur en 98, ou moins de fougue dans les partis, le régime directorial pouvait clore peut-être la révolution et se perfectionner par des améliorations graduelles et pacifiques. Cette assertion paraîtra sans doute difficile à concilier avec le 18 brumaire, et le 18 brumaire, bien jugé, ne fait cependant que le confirmer. C'est ce que j'espère développer dans la suite de ces Mémoires.

La Constitution républicaine directoriale offrait plus de garanties d'ordre public que la monarchie de 91.

Les noms de Mirabeau et de Raynal me ramènent à Napoléon. Napoléon, dans un de ses congés qu'il venait passer à Ajaccio (c'était, je crois, en 1790) avait composé une histoire des révolutions de la Corse, dont j'écrivis deux copies et dont je regrette bien la perte: un de ces manuscrits fut adressé à l'abbé Raynal, que mon frère avait connu à son passage à Marseille.

Raynal trouva cet ouvrage tellement remarquable, qu'il voulut le communiquer à Mirabeau. Celui-ci, renvoyant le manuscrit, écrivit à Raynal que cette petite histoire semblait annoncer un génie de premier ordre. La réponse de Raynal s'accordait avec l'opinion du grand orateur, et Napoléon en fut ravi. J'ai fait beaucoup de recherches vaines pour retrouver ces pièces qui furent

détruites probablement dans l'incendie de notre maison par les troupes de Paoli[1].

Ces relations littéraires avaient fortifié l'admiration de Napoléon pour ces beaux génies. La mort de Mirabeau l'affligea vivement. L'adresse de Raynal à la Constituante ne fut pas sans influence sur nous, et si Paoli s'était borné à se déclarer pour le parti favorable en France aux idées d'équilibre politique, nous l'aurions secondé de tous nos efforts.

Le cours des événements en avait autrement décidé, et nous ne pouvions que nous en féliciter. Napoléon avait atteint ce théâtre de la grande guerre pour lequel il se sentait né, et, de son champ de victoire, il lui suffit d'expédier quelques officiers et des armes pour arracher la Corse aux Anglais et à Paoli qui se la disputaient. Déjà la jeune renommée de Napoléon avait fait pâlir, même dans nos montagnes, la vieille renommée de l'ancien chef. Parmi les officiers envoyés en Corse était

1. Lucien a dit à propos de ce manuscrit perdu : Je regrettais surtout pour ma part ce que sans doute ne regrettait pas le plus maman, je veux dire ma bibliothèque, mes petites compositions, mes discours et même une autre chose, dont alors la perte me touchait bien moins qu'aujourd'hui, je veux parler d'une histoire de la Corse, écrite par mon frère Napoléon, que je lui avais recopiée. Elle me paraissait fort bien traitée, malgré les fautes très nombreuses d'orthographe que j'avais eu l'honneur d'y redresser.

Cette partie de l'éducation de mon grand frère avait été fort négligée. Il semble qu'à l'École militaire on n'y attachait pas grande importance. J'ai connu plusieurs condisciples de mon frère Napoléon qui n'y étaient pas plus forts que lui.... Au reste, la manière d'écrire de l'empereur, devenue tout à coup illisible, a fait dire à bien des gens que c'était pour voiler son ignorance de la langue française qu'il avait adopté ce griffonnage que chacun connaît. (Dieu préserve les gens de mes amis de se trouver jamais dans la nécessité de déchiffrer son savoir-faire à cet égard).

le brave Costa de Bastélica, défenseur de notre famille dans les jours d'adversité.

Je venais d'arriver à Gênes, où je pus assister au départ de nos insulaires et embrasser Costa pour qui j'avais dès mon enfance une amitié particulière. Sans l'impatience de contempler au milieu de ses triomphes mon frère, déjà maître de la Lombardie, je serais parti pour Ajaccio. Après quelques jours nous apprîmes que l'île entière s'était révoltée et que Paoli, au désespoir, s'était réfugié à Londres[1] où il reçut jusqu'à son dernier jour les égards qui lui étaient dus; on voulut même éterniser ces égards en lui élevant une tombe à Westminster. — C'est aussi dans une tombe Anglaise que repose Napoléon!!! Mais quelle tombe! Quelle vengeance!... Honte aux hommes libres qui se firent les exécuteurs des rois absolus!

J'avais obtenu l'autorisation de quitter le Nord pour aller à Milan, où notre armée avait fait son entrée. Napoléon n'était plus à Milan; la révolte de Pavie venait d'éclater: on disait le général accouru des bords de l'Adige pour châtier la cité coupable. Je courus à Pavie. Sur la route, mes yeux furent frappés par des reflets lointains d'un vaste incendie... C'était le village de Binasco, livré aux flammes, pour expier l'assassinat de plusieurs de nos soldats isolés... Je traversai ses ruines fumantes. Pavie m'offrit en peu d'instants un spectacle encore plus déplorable. Cette grande ville avait été livrée au pillage dans la matinée; les traces de sang n'étaient pas encore lavées; les cadavres des

1. Paoli n'a pas quitté la Corse en 1796, mais en 1794 à la suite de la nomination de Sir Elliott à la vice-royauté de Corse.

paysans qui avaient refusé de se rendre n'étaient pas tous enlevés; on s'occupait de ces soins funèbres en dedans de la porte par où j'entrai. Les rues et les places étaient transformées en champs de foire, où les vainqueurs vendaient à de hideux spéculateurs les dépouilles des vaincus! Que de misère dans la plus juste des guerres, dans la plus nécessaire des victoires!

Je ne pus demeurer près de mon frère qu'une demi-journée: il retournait, le soir, sur sa ligne favorite de l'Adige; il me donna ses instructions, et je partis pour la Corse. Après quelques jours d'une orageuse traversée, je me retrouvai dans ma chère ville natale où je ne songeai plus qu'à obtenir les suffrages de mes concitoyens, pour l'époque où je serais éligible.

Tout est bien qui finit bien. Lucien allait retrouver à Bastia un peu de ce calme dont il avait tant besoin. Mais que d'événements curieux, passés avec intention sous silence par l'auteur des *Mémoires!*

Aussitôt après sa sortie de prison, Lucien, équipé à neuf grâce à l'obligeance des Isoard, était retourné à Marseille, où sa mère, ses sœurs et son petit frère Jérôme vivaient dans la plus affreuse détresse. Quant à retourner à Saint-Maximin où se trouvaient sa femme et sa fille, il n'y fallait pas songer. Que faire ?

Sur ces entrefaites, un exprès de Napoléon lui parvint. Celui-ci l'invitait à se rendre immédiatement à Paris. Le lendemain, Lucien était en route; le 27 septembre 1795, il était auprès de son frère [1]. Que s'était-il donc passé ?

Comme lui, Napoléon se trouvait sur le pavé, sans grade et sans argent. Ses intrigues avaient fini par être percées à jour. Le 15 septembre, il avait été destitué de son grade pour avoir refusé de se rendre à son poste de combat

1. Napoléon écrivait à Joseph, le 26 septembre 1795: « .. Lucien « est en route pour venir ici. »

à l'armée de l'Ouest, et cette plaisanterie durait depuis le mois de mars. Ne sachant que faire, il s'était mis à la disposition de Barras et de ses amis, en vue du coup qui se préparait.

Dans de telles circonstances, le révolutionnaire Lucien était l'homme qu'il fallait. D'ailleurs, il était nécessaire. Louis était resté à Châlons et Napoléon n'avait personne à qui se confier.

Huit jours plus tard, l'affaire du 13 vendémiaire avait lieu. Bonaparte, nommé général en second, recevait le prix de sa complaisance.

Cinq jours après, Lucien retournait à Marseille, en compagnie de Fréron.

« J'ai fait nommer Chauvet commissaire ordonnateur en « chef, écrit Napoléon à Joseph, le 9 octobre. Lucien accom- « pagne Fréron qui part ce soir pour Marseille.

« J'envoie à la famille 50 à 60 mille livres, argent, assi- « gnats, chiffons ; n'aie donc aucune inquiétude. »

Le 18, il ajoutait :

« *Fréron qui est à Marseille aidera Lucien.* Louis est à Châ- « lons. Le mari de madame Permon est mort[1].

« Un citoyen Billon, que l'on m'assure être de ta connais- « sance, demande Paulette. Ce citoyen n'a pas de fortune ; « j'ai écrit à maman qu'il ne fallait pas y penser ; je pren- « drai aujourd'hui même des renseignements plus amples. »

Ce ne fut, en effet, que le mois suivant, le 8 novembre[2],

1. M. *Commène* avait habité Ajaccio. Ancien capitaine dans le régiment de cavalerie de Vallière, il était mort à Ajaccio en 1772. Il avait eu une fille, (madame Permon), et trois fils, *Démétrius*, *Joseph* et *Georges*. Ils descendaient de la famille impériale de ce nom. Leurs biens avaient été donnés à M. de Marbeuf.

Démétrius Stephanopoli Constantin, l'aîné des fils, émigra avec Condé, fut un agent du comte de Provence, rentra en France après brumaire et mourut à Paris en 1820. Il était né à Ajaccio en 1749.

Son frère *Georges* mourut le 7 avril 1833. Il était né en 1756.

Madame Permon eut trois enfants ; un fils du nom d'*Albert*, une fille née en 1778, morte en 1796, mariée au général de Geoffre ; une seconde fille, *Laure*, née le 6 novembre 1784, mariée à Junot.

2. Napoléon à Joseph, 9 novembre 1795 : « Lucien est commis-

qu'il put faire replacer son frère dans l'administration de l'armée, comme commissaire des guerres employé à l'armée du Rhin. Grâce à quelle nouvelle supercherie réussit-il à faire obtenir cette étrange faveur? On ne peut que la pressentir. Lucien n'avait que vingt ans. Son éducation et ses services étaient nuls. Or, son brevet de commissaire des guerres porte les prénoms de *L. Joseph*[1]. Il est donc présumable que, cette fois encore, Lucien s'est servi de l'acte de naissance de Joseph et même des fameux états de services à l'aide desquels ce dernier s'était fait également nommer commissaire des guerres.

A la fin de décembre, Lucien repartait avec sa femme. Il laissait sa fille à Saint-Maximin. A Paris, il resta un mois passé et mena une vie tellement extravagante que le général n'eut plus de cesse avant de l'avoir vu partir. De ce que son frère était commandant en chef, Lucien avait pris des allures compromettantes, peu en rapport avec le jeu à double entente de Bonaparte.

Le 9 février, il se mit définitivement en route, non pour l'armée du Rhin, mais pour l'armée du Nord[2].

A Bruxelles sa conduite fut tout aussi inconséquente qu'à Paris.

L'armée du Nord n'avait rien de commun avec les armées de Marseille et de Toulon. La discipline y était exacte; le service rigoureux. Au bout d'un mois, Lucien en eut assez. D'une ignorance absolue au point de vue de ses fonctions, d'un aplomb sans égal, comme tous les membres de sa famille, il n'entendait se plier à rien. Un beau matin, sans crier gare, il abandonna son poste, traversa l'Allemagne et vint retrouver son frère à Milan.

Grâce à la protection de ce dernier, il échappa aux conséquences d'une plaisanterie qui n'était autre chose que de la

« saire des guerres employé à l'armée du Rhin. Louis est avec « moi; il t'écrit, je pense. »

1. Voir aux pièces à l'appui.

2. Napoléon à Joseph, le 7 février 1796: « Lucien part après « demain pour l'armée du Nord. Il y est commissaire des « guerres. »

désertion et cela en temps de guerre. Le 15 juin 1796, il était de retour à Marseille. Le 19, il écrivait à Fréron[1] :

« Toujours en course depuis mon départ de Paris. « j'arrive avant-hier à Marseille et mon premier soin est « de t'écrire. Je suis dans les bras de ma famille, et « mon bonheur, pour être parfait, n'a plus besoin que « d'être partagé par les personnes qui me sont chères. « J'ai grande envie d'aller à Paris vous voir et terminer « quelques affaires qui m'intéressent beaucoup.

« Que fais-tu? qu'espères-tu? Voilà bien des ques- « tions; elles seraient indiscrètes, si l'amitié la plus « vive et un sentiment plus vif encore ne les justi- « fiaient. Un mot mis avec cette lettre t'expliquera cette « énigme que ton cœur devine déjà.

« J'ai vu Napoléon, mais si peu et si occupé qu'aucune « nouvelle de famille n'a été discutée entre nous.

« Adieu, mon cher Fréron, je t'embrasse pour mon « compte et pour celui de ma femme qui t'aime bien.

« Salue Paris, Nonat et tous nos amis. J'ai laissé « Leclerc à Milan. »

Quelle était donc *cette nouvelle de famille* dont il n'avait pu être question entre le général Bonaparte et Lucien? Il s'agissait du projet de mariage de Pauline et de Fréron.

A Marseille, les deux jeunes gens s'étaient aimés d'amour tendre et Lucien avait été leur confident.

Le 9 mars 1796, le jour même du mariage de Bonaparte avec Joséphine Beauharnais, la tendre Pauline écrivait au beau commissaire :

« J'ai été hier dans les grandes inquiétudes sur ta santé, « mon bon ami ; j'ai envoyé...; mais trop bête, il est revenu

1. Marseille, le 1er messidor an IV.

« sans savoir comment tu te portais. J'étais dans cet état « lorsque Nonat vint. Je ne m'attendais pas à une de tes lettres; « il m'avait dit que tu avais beaucoup souffert. Pourquoi « m'écris-tu ? Tu ne m'aimes donc pas puisque tu me déso- « béis ?...

« Je n'ai point répondu à ta lettre d'avant-hier, vu que « j'aimais mieux t'en parler. Mon amour t'est garant de ma « réponse. Oui, je te jure, cher Stanislas, de n'aimer jamais « que toi seul : mon cœur n'est point partagé, il s'est donné « tout entier. Qui pourrait s'opposer à l'union de deux âmes « qui ne cherchent que le bonheur et le trouvent en « s'aimant? Non, mon ami, maman ni personne ne peuvent « te refuser ma main.

« Nonat m'a dit hier que tu ne devais pas sortir de toute « la semaine; eh bien! il faut prendre patience, nous nous « écrirons et cela nous dédommagera de la privation de ne « pas nous voir. Je te remercie de ton attention à m'envoyer « de tes cheveux; je t'en envoie également des miens, non « pas de ceux de Laure, car Laure et Pétrarque, que tu cites « souvent, n'étaient pas aussi heureux que nous. Pétrarque « était constant, mais Laure... Non, mon cher ami, Paulette « t'aimera autant que Pétrarque aimait Laure. Adieu, Sta- « nislas, mon tendre ami, je t'embrasse comme je t'aime. »

Pour Fréron, il était tout à la joie. Il annonçait partout son mariage comme fort prochain, et, le 24 mars, il écrivait au nouveau général en chef de l'armée d'Italie, encore à Nice :

« Tu m'as promis avant de partir, mon cher Bonaparte, « une lettre pour ta femme; nous sommes convenus que tu « lui annoncerais mon mariage, afin qu'elle ne soit point « étonnée de la soudaine apparition de Paulette quand je la « lui présenterai. Je t'envoie un ordonnance à Toulon pour « chercher cette lettre dont je serai porteur.

« Ta mère oppose un léger obstacle à mon empressement. « Je tiens à l'idée de me marier à Marseille sous quatre à « cinq jours, tout est même arrangé pour cela; indépendam- « ment de la possession de cette main que je brûle d'unir à « mienne, il est vraisemblable que le Directoire me nom- « mera sur-le champ à quelque poste éloigné qui exigera

« peut-être un prompt départ. Si je suis obligé de revenir « ici je perdrai un temps précieux et le gouvernement qui « avec raison s'embarrasse peu des affections de cœur pourra « blâmer mon absence, qui retarderait l'objet de la mission « qui me sera confiée. Je t'en conjure, écris sur-le-champ à « ta mère pour lever toute difficulté ; dis-lui de me laisser la « plus grande latitude pour déterminer l'époque de ce « moment fortuné. J'ai l'entier consentement, j'ai l'aveu de « ma jeune amie. Pourquoi ajourner ces nœuds que l'amour « le plus délicat a formés ? Mon cher Bonaparte, aide-moi à « vaincre ce nouvel obstacle ; je compte sur toi.

« Mon ami, je t'embrasse et suis à toi et à elle pour la vie. « Adieu. »

Mais Bonaparte ne voulait plus de ce mariage. Il savait Fréron sans fortune, sans position, sans ordre et sans conduite.

Aussitôt après Lodi, il écrivait à Joseph : « Je te prie « d'arranger l'affaire de Paulette. Mon intention n'est pas « que Fréron l'épouse. Dis-le-lui et fais-le-lui dire. »

Or la solution ne semblait pas aisée, car Paulette adorait Fréron.

Le 2 juillet, elle lui écrivait :

« Je reçois à mon retour de la campagne ta charmante « lettre qui m'a fait tout le plaisir possible. J'ai l'esprit plus « tranquille depuis que je l'ai relue, car je ne dormais pas, « même à la campagne, où l'on cherchait à me distraire « par toutes sortes d'amusements. Il ne s'en est guère fallu « que tu n'aies perdu ta Paulette : j'ai tombé dans l'eau en « voulant sauter dans le bateau ; heureusement on m'a « secourue à temps. Que cela ne t'inquiète pas, cet accident « n'a eu aucune suite. *Lucien part pour Paris dans ce jour.* »

« Addio, anima mia, ti amo sempre, mia vita.
« Non so di chi sono amante,
« Ma so ben che al tuo sembiante
« Tutto ardor pressa il mio cuore,
« Egli è caro il tuo pressar
« Sul tuo volto, s'io ti miro
« Fugge l'alma in un sospiro
« E poi riede in mio petto
« Per tornare a sospirar. »

Le 10, elle ajoutait :

« Mon ami, tout le monde s'entend pour nous contrarier.
« Je vois par ta lettre que tes amis sont des ingrats, jusqu'à
« la femme de Napoléon que tu croyais pour toi. Elle écrit
« à son mari que je serais déshonorée si je me mariais avec
« toi, ainsi qu'elle espérait l'empêcher. Que lui avons-nous
« fait ? Est-il possible, tout est contre nous ! Que nous
« sommes malheureux !

« Je te conseille d'écrire à Napoléon ; je voudrais lui écrire,
« qu'en dis-tu ?... Tu peux adresser tes lettres sous l'adresse
« de maman.

« Adieu, mon ami, pour la vie ta fidèle amante.

« ... *Amami sempre, anima mia, mio bene, mio tenero*
« *amico, non respiro, se non pere ti amo.* »

Le 15, elle disait encore :

« Tu connais ma sensibilité et tu n'ignores pas que je
« t'idolâtre. Non ! il n'est pas possible à Paulette de vivre
« éloignée de son ami Stanislas.

« Autrefois, j'avais la douce consolation de pouvoir parler
« de toi et de m'épancher avec Élisa, mais je ne l'ai plus.
« Lucien m'a montré ta lettre : je vois que ta situation est
« toujours la même. Ah ! comme je l'ai baisée cette lettre,
« comme je l'ai pressée contre mon sein, contre mon cœur.

« ... Enfin, nous partons de cette maison, demain je
« t'écrirai l'adresse.

« Adieu, mon bon ami, écris-moi souvent et épanche ton
« cœur dans celui de ta tendre et constante amante.

« P. B.

« ... *Ti amo sempre, e passionattissimamente, per sempre ti*
« *amo, sbell'idol mio, sei cuore mio, tenero amico, ti amo,*
« *amo, amo, amo, si amatissimo amante.* »

Puis, en désespoir de cause, la pauvre enfant s'adressait à son grand frère :

« J'ai reçu votre lettre, elle m'a fait la plus grande peine ;
« je ne m'attendais pas à ce changement de votre part.
« Vous aviez consenti à m'unir à Fréron. D'après les pro-
« messes que vous m'aviez faites d'aplanir tous les obstacles,

« mon cœur s'était livré à cette douce espérance et je le « regardais comme celui qui devait remplir ma destinée. Je « vous envoie sa dernière lettre ; vous verrez que toutes les « calomnies qu'on a débitées contre lui ne sont pas vraies.

« Quant à moi, je préfère plutôt le malheur de ma vie que « de me marier sans votre consentement et de m'attirer « votre malédiction. Vous, mon cher Napoléon, pour lequel « j'ai toujours eu l'amitié la plus tendre, si vous étiez témoin « des larmes que votre lettre ma fait répandre, vous en « seriez touché, j'en suis sûre. Vous, de qui j'attendais mon « bonheur, vous voulez me faire renoncer à la seule per- « sonne que je puisse aimer. Quoique jeune, j'ai un carac- « tère ferme : je sens qu'il m'est impossible de renoncer à « Fréron après toutes les promesses que je lui ai faites de « n'aimer que lui ; oui, je les tiendrai ; personne au monde « ne pourra m'empêcher de lui conserver mon cœur et de « recevoir ses lettres, de lui répondre, de répéter que je « n'aimerai que lui. Je connais trop mes devoirs pour m'en « écarter ; mais je sais *que je ne sais pas changer suivant les « circonstances*.

« Adieu, voilà ce que j'ai à vous dire : soyez heureux, et, « au milieu de ces brillantes victoires, de tout ce bonheur, « rappelez-vous quelquefois *de* la vie pleine d'amertumes « et *des* larmes que je répands tous les jours. »

Mais Bonaparte n'entendait pas céder. L'affaire traîna encore en longueur quelques mois, et, le 3 janvier 1797, Lucien écrivit à Fréron [1] :

« Mon cher Fréron, je t'ai écrit d'Allemagne, mais « ton silence me prouve que tu ne veux plus te ressou- « venir de moi. Je profite de l'occasion de Riata pour « t'écrire. Dans un mois je pars pour Ajaccio avec ma « femme; maman part bientôt pour l'Italie. Avant de « m'embarquer, les assurances de ton amitié me seraient

1. Lucien, commissaire des guerres à Fréron. Marseille, 14 nivôse an V.

« bien chères. Les hommes ne peuvent répondre que « d'eux-mêmes. Je te suis attaché, non parce que je « te dois de la reconnaissance, mais parce que ton ca-« ractère, ton cœur et la supériorité de tes talents se « sont conciliés à jamais mon estime et mon amitié...

« *Ma femme t'embrasse; maman me charge de te de-« mander à qui tu veux qu'elle remette ta... Mon ami,* « *cet article me pèse, finissons-le.*

« Adieu, mon cher Fréron, le torrent peut nous rap-« procher; quels que soient les caprices de l'aveugle « déesse, il est doux de compter sur un vrai ami; compte « sans réserve sur ton frère.

« *P. S.* Riata te remettra cette lettre. Je n'ai pas « besoin de te le recommander, puisqu'il est ton ami. « Je lui donne des lettres pour madame Tallien et pour « Barras. »

« Salut à Nonat et à Paris. »

L. B.

Ce fut l'épilogue.

Pour Lucien, c'était aussi le sien. Au mois de février, il rentrait en Corse dans ses anciennes fonctions de commissaire des guerres. Comment s'était opéré ce nouveau changement?

A la suite de son escapade d'Anvers et de son retour à Marseille, Lucien était retourné à Paris, le 11 juillet.

Furieux, son frère le général écrivit tout aussitôt à Carnot :

« Un de mes frères, commissaire des guerres à Marseille, « s'est rendu à Paris sans permission. Ce jeune homme joint « à quelque esprit une très mauvaise tête ; il a eu toute sa « vie la fureur de se mêler de politique. Dans un moment « où il me paraît qu'un grand nombre de personnes « désirent me faire du tort et que l'on emploie toute « l'intrigue pour accréditer des bruits aussi bêtes que pro-« fondément méchants, je vous prie de vouloir bien me

« rendre le service essentiel de lui faire ordonner de se « rendre sous vingt-quatre heures à son armée. »

Le 25 octobre, il ajoutait : « J'ai reçu, mon cher Directeur, « votre lettre du 17 vendémiaire. Vous aurez vu, par la « seule lecture de la lettre de mon frère (Lucien), combien « ce jeune homme a la tête exaltée.

« Il s'est compromis en 93 plusieurs fois, malgré les con- « seils réitérés que je n'ai cessé de lui donner. *Il voulait faire « le jacobin*, de sorte que si, heureusement pour lui, les dix- « huit ans qu'il avait alors n'étaient pas son excuse, il se « trouverait compris avec le petit nombre d'hommes, « *opprobre de la nation.*

« Son séjour à Marseille serait dangereux, non seulement « pour lui, mais même pour la chose publique. Les intri- « gants ne manqueraient pas de le circonvenir ; d'ailleurs, « ses anciennes liaisons dans ce pays-là sont très mauvaises. « *La Corse étant libre aujourd'hui,* vous m'obligeriez beau- « coup en lui donnant l'ordre de s'y rendre, puisque sa tête « ne lui permet pas de rester à l'armée du Rhin. Il serait, « dans ce pays-là, utile à la République.

« Je vous demande bien pardon de vous entretenir de ces « petites tracasseries domestiques ; mais lorsque je vois que « l'on me fait souvent parler, agir et écrire au gré des diffé- « rentes factions ; quand je vois qu'un homme qu'on a « assassiné à Lyon, on le fait tout de suite passer pour un « de mes envoyés ou parents, homme dont je n'ai jamais « entendu parler, je conçois que je dois porter quelque sur- « veillance à la conduite politique des personnes qui me « tiennent de près. »

Lucien dut obéir. Il était sans ressources aucunes ; Élisa et Fesch venaient de partir pour l'Italie ; Lætitia et ses deux filles, Pauline et Caroline, allaient en faire autant. Dans de semblables conditions, le mieux était donc de céder. A Bastia[1], où il se rendait, il aurait au moins sa liberté d'action et pourrait à volonté faire de la propagande révolutionnaire. Il s'y trouva dans le courant du mois de février. Sa femme l'accompagnait ; elle était encore enceinte.

1. Voir aux pièces à l'appui.

Le 1er août, elle profita de l'occasion de ses couches pour écrire à Napoléon :

« Permettez-moi de vous appeler du nom de frère.

« Mon premier enfant est né dans une époque où « vous étiez irrité contre nous. Je désire bien qu'elle « puisse vous caresser bientôt, afin de vous indemniser « des peines que mon mariage vous a causées.

« Mon second enfant n'est pas venu au jour. Fuyant « Paris d'après votre ordre, j'ai avorté en Allemagne.

« Dans un mois, j'espère vous donner un neveu. Une « grossesse heureuse et bien d'autres circonstances me « font espérer que ce sera un neveu. Je vous promets « d'en faire un militaire ; mais je désire qu'il porte « votre nom et que vous soyez son parrain. J'espère que « vous ne refuserez pas à votre sœur.

« Je vous prie d'envoyer votre procuration à Baccio- « chi ou à qui bon vous semblera. La marraine sera « maman. J'attends cette procuration avec impatience.

« Parce que nous sommes pauvres, vous ne nous dé- « daignerez pas ; car, après tout, vous êtes notre frère : « mes enfants sont vos seuls neveux, et nous vous « aimons plus que la fortune. Puissé-je un jour vous « témoigner toute la tendresse que j'ai pour vous. »

« Votre sœur bien affectionnée. »

CHRISTINE BONAPARTE

« P. S. — Je vous prie de ne pas m'oublier auprès « de votre épouse que je désirerais bien connaître. A « Paris, on me disait que je lui ressemblais beaucoup. « Si vous vous rappelez ma physionomie, vous devez « pouvoir en juger. »

C. B.

Les derniers six mois de cette année et la suivante (1796-1797) furent remplis par les exploits de l'armée d'Italie...

La belle paix de Campo-Formio reconnut la République cisalpine, dont les plus belles provinces du Saint-Siège faisaient partie... L'esprit républicain de la Romagne et des légations papales le communiqua bientôt au reste des États romains.

Joseph Bonaparte, ambassadeur à Rome, employait son influence pour maintenir la paix publique, et suivait avec adresse et fermeté les instructions pacifiques du Directoire; mais rien ne put arrêter les républicains de Rome, et l'insurrection éclata sans combinaison et sans appui. Les insurgés, repoussés par les troupes du Saint-Siège et par une multitude furieuse, se réfugièrent dans le palais de l'ambassadeur où on les poursuivit sans respect pour la juridiction diplomatique. Mon frère s'élança pour arrêter le désordre, et le brave général Duphot, qui était à ses côtés, fut frappé d'un coup mortel... L'ambassadeur quitta Rome, et se rendit à Paris: nous venions de le nommer en Corse membre du conseil des Cinq-Cents. Le général Berthier eut ordre d'envahir Rome qui se constitua en République, et, comme Milan, Amsterdam et la Suisse, voulut imiter la constitution directoriale.

Cette imitation politique était le résultat naturel des événements. Napoléon avait voulu d'abord introduire quelques changements dans les constitutions italiennes: il avait proposé de donner plus de force au gouvernement cisalpin en le réduisant de cinq à trois Directeurs; mais cette proposition avait déplu au gouvernement français, qui exigea du général l'abandon de son projet

de concentration. Le général obéit à regret. Il avait tout aussi vainement demandé que Sieyès fût envoyé près de lui afin de l'aider dans ses améliorations constitutionnelles[1]. Il pensait que des essais de législation appliqués aux républiques d'Italie pouvaient plus tard êtres appliqués à la France, quand l'expérience en aurait démontré l'avantage et, dès qu'il pût manifester son opinion sans manquer à son devoir, il le fit sans détour. Gênes lui en avait offert l'occasion en lui demandant des conseils personnels pour sa réorganisation. Gênes n'avait pas été conquise comme la Cisalpine; maîtresse de se donner les lois quelle préférait, les conseils qu'elle demandait à Napoléon, étaient un gage de confiance qui laissait à celui-ci son entière liberté; aussi sans faire intervenir le Directoire, et malgré son ordre contraire exécuté à Milan, Napoléon décida à Gênes l'établissement de trois magistrats au lieu de cinq. Il s'éleva contre lui des plaintes fort injustes. Le général avait donné son avis et obéi à un ordre contraire; le particulier, consulté par un peuple libre, avait pu et dû donner le conseil qui lui paraissait le meilleur[2].

Napoléon, après le 18 brumaire, me parlant des trois Consuls et de leurs pouvoirs relatifs, rappelait les lois qu'ils avaient données à Gênes... « Le Directoire, me « disait-il, au lieu de se plaindre de ma conduite, devait « en profiter. Mon opinion et mon exemple prouvaient « mon sincère désir de le servir. Je lui montrai vainement la route qu'il devait suivre. En se concentrant, « il pouvait se maintenir: à cette époque, trois magis-

1. Voir aux pièces à l'appui.
2. Voir aux pièces à l'appui.

« trats, égaux en pouvoir, étaient probablement capables « de bien gouverner, mais aujourd'hui, après tous nos « revers, cette concentration n'est plus suffisante. Des « trois Consuls à établir, il faut qu'un seul ait le pou- « voir, ou nous ne ferons rien de stable. »

En rappelant cette anecdote de brumaire, je n'entends nullement préjuger une question que nous devions discuter plus tard, je ne la cite ici que pour démontrer que Napoléon, avant son départ, désirait la consolidation du Directoire et qu'il ne dépendit pas de lui que ce gouvernement se fortifiât à l'exemple des républiques italiennes.

De retour à Paris, Napoléon, rapproché de ce pouvoir exécutif de cinq personnes, ballotté entre les factions et faisant la bascule de l'une à l'autre, le prit en dégoût. Je n'ai jamais connu le projet, que plusieurs écrivains ont attribué à mon frère, d'entrer au Directoire en se faisant accorder une dispense d'âge; on peut lui en avoir parlé, mais il n'y attacha jamais la moindre importance. Loin de vouloir faire partie du Directoire, il crut devoir s'en éloigner. L'Orient, ce pays des grandes renommées souriait à son imagination; il projeta, obtint et prépara l'expédition d'Égypte, il voulut m'emmener avec lui[1], mais les élections de l'an VI s'approchaient, et j'aimais mieux me mettre sur les rangs pour la députation. L'expédition partit de Toulon[2].

Cette expédition mystérieuse venait de se révéler par la

1. Napoléon écrivait à Joseph, à bord de l'*Orient*, le 19 mai 1798: « Si *Lucien* n'est pas député, il peut venir. Il trouvera toujours « ici des occasions, entre autres une frégate qui part dans quinze « jours. »

2. 19 mai 1798.

prise de Malte, lorsque je traversai la France pour aller siéger au conseil des Cinq-Cents où j'avais été nommé à l'unanimité. Je fus frappé, pendant mon voyage, de la diversité des avis sur le départ de Napoléon parmi les hommes publics. Les uns, déjà séduits par les nouvelles de Malte, s'extasiaient avec la multitude sur ce départ, et présageaient des succès qui feraient pâlir les prodiges d'Italie. Les autres accusaient le Directoire de perfidie ; les avocats, disaient-ils, ont voulu se débarrasser du héros, qui s'est laissé duper. Or, le plus grand nombre me paraissait désapprouver l'éloignement du général et d'une aussi belle armée. Je partageais vivement cette dernière opinion, que le changement de nos affaires militaires ne tarda pas longtemps à rendre universelle. Mais c'était au gouvernement, bien plus qu'au général, qu'on pouvait adresser des reproches. Je ne soutiendrai pas qu'une immense ambition de gloire, le plus noble des égoïsmes, ne soit entré pour beaucoup dans la détermination de Napoléon. Une course victorieuse sur les traces d'Alexandre et de César devait remuer son âme : ce brillant avenir personnel pouvait même l'éblouir et l'emporter sur l'intérêt présent de la patrie. Mais il ne laissait pas la France sans généraux renommés, et il n'était suivi que de trente mille hommes. Il y eût eu de sa part une vanité par trop excessive à supposer que sa présence était indispensable à la sûreté publique. L'horizon politique ne présentait d'ailleurs que de bien faibles avants-coureurs d'une nouvelle tempête. L'Angleterre, seule, était en armes contre nous… et l'Égypte était le point où l'Angleterre était le plus vulnérable ; l'Égypte, poste avancé de guerre et de commerce vers les Indes, poste de sur-

veillance vers le Bosphore. Un conquérant était bien justifiable de fermer les yeux à toute autre considération, pour s'élancer vers cette Égypte dont la possession. assurée à la France, lui promettait l'abaissement plus éloigné, mais certain, de Londres et de Pétersbourg. Et quel poids ne mettrions-nous pas en effet dans la balance politique, si l'Égypte avait pu nous rester; si l'un de nos vieux maréchaux se trouvait aujourd'hui à la place du grand vice-roi; si le vaillant Clausel, au lieu de triompher des Arabes de l'Atlas, campait à la tête de son armée sur les bords du Nil, devenu l'un de nos fleuves?... Pour un si grand résultat, tous nos sacrifices peut-être, et même le désastre d'Aboukir n'eussent pas été trop chers.

Mais cette perspective éblouissante, si naturelle, si noble, si héroïque pour Napoléon à qui pesait le repos, changeait bien d'aspect, observé sous le point de vue gouvernemental. Le Directoire se devait tout entier à l'intérêt présent, certain, et froidement calculé de la République. Il entrait dans sa responsabilité de modérer l'ardeur de nos héros, et de diriger, au lieu de les suivre avec l'enthousiasme du champ de bataille, ou avec la faiblesse de magistrats inquiets et subjugués. Pour les chefs d'une République la faiblesse ou l'enthousiasme sont également criminels, car le sommeil et l'ivresse du pilote mettent également le navire en danger. Le Directoire avait étudié cette grande question sur toutes les faces. Plusieurs de ses membres s'y étaient d'abord opposés : ils avaient senti que depuis la paix de Campo-Formio, les événements de Rome et de la Suisse avaient offert des prétextes assez plausibles à la mauvaise humeur de l'Autriche. Ils pensaient et disaient

avec raison que l'expédition projetée allait nous attirer la guerre avec la Turquie; qu'en nous donnant un nouvel adversaire, elle devait réveiller l'ancien; qu'elle assurait l'influence de nos ennemis à Constantinople, et que, tout en soulevant ces périls, elle jetait bien loin des terres de France le premier de nos généraux avec trente mille hommes d'élite, et livrait notre marine à des chances périlleuses. Toutes ces considérations furent développées et patriotiquement soutenues par le directeur La Réveillère... et puisqu'elles le furent en vain, le gouvernement fut sans excuse. Cependant les assertions de M. de Montgaillard[1] et de ceux qui l'ont suivi sont contraires à la vérité, lorsqu'ils attribuent le projet de l'expédition d'Égypte à la volonté d'éloigner à tout prix le général victorieux. Il y a loin de l'inquiétude que devait donner un tel subordonné, à la criminelle résolution de priver la patrie de trente mille guerriers pour se débarrasser d'un rival. *On ne fit au contraire que céder à Napoléon*[2]. La faute du gouvernement fut la faiblesse, et cette faute est bien assez lourde pour les chefs

1. Mss. A. E. Dépêche de Talleyrand à Lombard, envoyé extraordinaire de la République française à la Haye, 15 frimaire an VII. « ... Il est vrai que l'émigré *Montgaillard* a obtenu, pour prix « des renseignements qu'il a donnés dans le temps au citoyen « Roberjot, et qu'il continue, une sorte de tolérance. Et quoique « vous n'ayez point eu à son sujet d'instructions positives, on ap- « prouve que vous lui ayez fait rendre la liberté. » *Montgaillard* (Maurice-Jacques Rocques, comte de), né près de Coulome en 1761, mort en 1841, — sous-lieutenant, agent royaliste en 1794, — émigré après le 10 août, se rendit en 1797 à Hambourg pour remettre à Roberjot les lettres des princes. — Il toucha une pension sous l'Empire et la Restauration.

2. Le projet d'expédition en Égypte est bien personnel.
Il date de 1796. Il a été fait dans un but, non d'intérêt général, mais d'intérêt privé, celui de se créer une légende et un état indépendant.

d'une République, sans leurs attribuer un complot imaginaire. Depuis le coup d'État du 18 fructidor, le Directoire avait accru sa force aux dépens de celle du Corps législatif; bientôt cette force ne fit plus que décroître. L'expédition d'Égypte parut avoir marqué la fin de ses beaux jours. A peine arrivé dans les Chambres représentatives, je n'assistai qu'à sa décadence. Ici commencent mes fonctions législatives...

CHAPITRE VI

LUCIEN BONAPARTE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

JUIN 1798 — 1er JANVIER 1799

Nomination de Lucien au Conseil des Cinq-Cents. — Irrégularité de cette nomination. — Plaintes à propos de cette élection. — Arrivée de Lucien à Paris. — Attitude de Joseph et de Lucien dans les premiers temps de leur présence au Conseil. — Ils soutiennent le gouvernement. — Premier discours de Lucien relativement au rétablissement de l'impôt sur le sel. — Ses rapports sur les pensions dues aux veuves et aux enfants des défenseurs de la patrie, sur les dilapidations. — Débuts de Lucien dans l'opposition. — Les affaires de la République cisalpine. — Projets du gouvernement sur les modifications à apporter à la Constitution de la République cisalpine. — Envoi de Trouvé à Milan. — Protestation du gouvernement milanais. — Envoi du général Lahoz à Paris. — Celui-ci invoque l'appui de Joseph et de Lucien. — Fausse situation de Joseph et de Lucien. — Le projet de réforme du Directoire émanait du général Bonaparte. — Plaintes de Lucien. — Il cesse de voir Barras. — Son discours en faveur du maintien de la Constitution cisalpine. — Ses conclusions sont repoussées par l'ordre du jour. — Départ de Lahoz.

L'impôt du sel. — Loi sur la presse périodique. — Lucien fait partie de la commission. — Son projet est repoussé.

Présidence de Jourdan. — Difficultés extérieures. — Proposition de Briot pour le rétablissement d'un Comité de sept membres. — Lucien et ses amis rejettent sa demande. — Lucien fait l'éloge de Jourdan. — Départ de ce dernier. — La question du sel est remise en discussion. — Rôle de l'opposition. — Apologie des crises violentes, sanctionnées après coup par un vote populaire. — Parallèle entre la situation en 1830 et celle de 1798. — Les proscriptions. — La Vendée. — La Belgique. — La loi sur la presse.

A mon entrée au Conseil, je fus accueilli avec une faveur due tout entière à l'enthousiasme que l'on ressen-

tait pour Napoléon. Joseph, notre aîné, admis depuis l'élection précédente, jouissait de l'estime et de l'amitié de ses collègues. On voulut élever quelque doute sur mon élection, mais l'Assemblée, juge suprême et sans appel, en prononça la validité.

L'élection de Lucien Bonaparte avait été l'objet de plus d'une protestation. En effet, ce que ne dit pas Lucien et ce qu'il eût été intéressant de connaître, c'étaient les procédés dont il avait usé pour réussir à se faire nommer membre du conseil des Cinq-Cents.

Au moment du départ de son frère Napoléon pour l'armée d'Égypte, Lucien se trouvait depuis un an commissaire des guerres à Bastia. Or, cette existence monotone de garnison ne lui convenait guère plus que par le passé. Lucien était resté le jeune insulaire indompté de Marathon, le Corse, capable de toutes les inconséquences, qui avait déserté son poste à l'armée du Nord, en 1796. Depuis les succès militaires de son frère Napoléon et l'entrée de son aîné, Joseph, dans la diplomatie, il ne vivait plus et se plaignait continuellement de son rôle de sacrifié. Lui aussi prétendait être un personnage politique. Lui aussi voulait une part de cette poire que son frère, le général, était allé faire mûrir dans les sables brûlants de l'Égypte.

Lucien se croyait orateur, poète. Doué d'un aplomb égal à celui de ses frères, il souhaitait devenir le successeur des Salicetti, des Pozzo dans l'une des Chambres françaises. Il avait même l'ambition de devenir dans le domaine des affaires civiles ce que son frère était pour les choses de la guerre.

En France, un pareil désir eût été assez difficile à réaliser, de la part d'un simple petit commissaire des guerres comme Lucien. Le jeune candidat député avait à peine vingt-trois ans, et il en fallait vingt-cinq pour être éligible. Il était ou devait être sans ressources aucunes, si l'on s'en rapporte à ses doléances de l'année précédente, et l'argent est le principal nerf des opérations de ce genre, aussi bien en Corse qu'à Carpentras ou ailleurs. Mais, on le sait de reste,

de semblables difficultés n'étaient pas faites pour arrêter les membres de cette famille unique en son genre.

Pour avoir l'âge voulu, Lucien se servira de son acte de mariage et de son brevet de commissaire, sur lesquels il s'est attribué, grâce à l'acte de naissance de son frère Joseph, les années qu'il n'avait point. Quant à l'argent, il en a. D'où provient-il? Est-il dû à la générosité de son frère le général? Est-il le résultat des concussions du commissaire des guerres? Est-il le produit de quelque combinaison plus ou moins honorable faite de concert avec Joseph? Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque des bruits fâcheux de plus d'une sorte couraient sur la famille. Fesch, l'ex-garde-magasin du Beausset, faisait en Corse des acquisitions nombreuses et commençait déjà cette galerie de tableaux qui devait être fameuse dans l'histoire des déprédations commises par les Bonapartes et leurs amis. Joseph passait également pour n'avoir gardé aucune mesure dans cette méthode simplifiée de faire fortune. En 1798, il était possesseur d'un hôtel rue du Rocher et d'une propriété aux environs de Paris. On parlait également d'un navire chargé d'objets d'art d'une grande valeur, lui appartenant, qui aurait été pris par des corsaires sans scrupule. Il y avait du vrai dans cette assertion. Au moment de quitter Rome, où il était ambassadeur, Joseph avait fait venir à Civita-Vecchia un bâtiment génois, sur lequel il avait fait transporter nombre de caisses provenant de la capitale de la chrétienté[1]. Le

1. A propos de ces pillages, Paul-Louis Courier écrivait à M. Chelawski, son ami :

« Dites à ceux qui veulent voir Rome qu'ils se hâtent; car chaque jour le fer du soldat et la serre des agents français « flétrissent ses beautés naturelles et la dépouillent de sa parure... « On s'y rendait autrefois, comme vous savez, de tous les pays du « monde. Combien d'étrangers, qui n'y étaient venus que pour un « hiver, y ont passé toute leur vie! Maintenant il n'y reste que « ceux qui n'ont pu fuir, ou qui, le poignard à la main, cherchent « encore dans les haillons d'un peuple mourant de faim quelque « pièce échappée à tant d'extorsions et de rapines. Les détails ne « finiraient pas, et d'ailleurs, dans plus d'un sens, il ne faut pas « tout vous dire... »

capitaine avait ordre de se rendre à Ajaccio pour y débarquer son chargement. Mais en mer, il fut assailli par un corsaire barbaresque et déposé sur la côte corse avec son équipage, trop heureux d'en être quitte pour la perte de sa péniche.

A ce sujet, il y eut force réclamations de la part du nouveau député du Liamone dans les bureaux du ministère des Relations extérieures. On s'adressa à chacun des agents consulaires français de la côte africaine, à Tripoli, à Tunis, à Tanger.

Le 23 juillet 1798, Guillet, consul dans cette dernière ville, écrivait [1] au ministre pour lui annoncer qu'il n'avait pas trouvé trace des capteurs. La recherche, du reste, était assez difficile, car, ajoutait-il, « la propriété du citoyen Joseph « Bonaparte n'est constatée que par le connaissement signé « par le capitaine. » Quant au détail des objets volés, il le réclama en vain, et pour cause. L'affaire en resta là.

Il en fut de même à propos d'un incident autrement grave, celui d'une accusation de *baraterie* portée contre les deux frères Bonaparte. Ce genre d'industrie, paraît-il, était en vogue en Corse et à Gênes. Il était même assez productif, mais parfois il se faisait dans des conditions par trop irrégulières et donnait lieu à des protestations qui mettaient le gouvernement dans un assez vif embarras. C'était ce qui venait d'avoir lieu.

Un bâtiment naviguant sous pavillon marocain avait été pris, à sa sortie du port de Gênes, par un corsaire corse, armé à Bastia pour le compte des Bonapartes et de quelques amis. Les matelots avaient été tués et la prise vendue cent quatre-vingt mille francs à Ajaccio [2]. Pour légitimer cette

1. Mss. A. E. 5 thermidor an VI.

2. LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

Ajaccio, le 9 messidor de l'an V.

Les juges composant le tribunal de commerce séant à Ajaccio département du Liamone.

Au citoyen Ministre des Relations extérieures.

CITOYEN,

Le tribunal de commerce susdit a rendu le jugement de bonne

opération, il avait fallu déclarer forban un navire qui appartenait à une puissance amie de la France, et, dans ce but, produire des pièces et des témoignages fictifs devant le tribunal d'Ajaccio.

Mais le propriétaire de la palandre capturée, Balthazar Ragasé, ne se tint pas pour battu. Rentré dans son pays, il réclama auprès du sultan qui en écrivit au consul [1], et ce dernier au Directoire.

Au conseil des Cinq-Cents, l'aventure fit quelque bruit, et, pour l'expliquer, le directeur du service maritime de correspondance entre la France et la Corse, le citoyen Sapey [2], dut fournir un rapport détaillé, qui fut favorable, paraît-il, car en définitive l'élection de Lucien fut ratifiée. Les frères du vainqueur d'Arcole et du conquérant de Malte étaient déjà de ceux qui ne pouvaient être discutés.

Dans les premiers jours du mois de juin 1798, Lucien se trouvait donc à Paris avec sa femme et ses enfants. Il alla s'installer chez sa sœur, madame Bacciochi (Élisa), rue de Miromesnil [3]. Toute la famille se trouvait alors fort rapprochée. Joseph et sa femme habitaient avec la citoyenne Lætitia et Caroline leur hôtel de la rue du Rocher. Madame Leclerc (Pauline) demeurait rue de la Ville-l'Évêque. Jérôme était à

prise, le 18 du courant, sur la palandre *le Retroso*, commandée par le capitaine Balthazar Radich-Ragasé, chargée à Gênes, par le citoyen Joseph Delamar, *soi-disant maroquin*, de marchandises contenues dans l'inventaire que vous trouverez ci-joint, et que nous vous faisons parvenir en vertu de l'article 4 de la loi du 9 mai 1793 et II de la R. F., *alante* à Lisbonne et *arrettée* par le corsaire la *Corsoise*, commandée par le capitaine Lamberti, armée en course, sur les parages d'Albenga, rivière de Gênes.

Salut et fraternité.

En note, on lit : « La loi du 9 mai est abrogée ; celle du 8 floréal an V seule existe. »

1. Lettre de Sa Majesté *Muley-Soliman* au consul, le 27 de Alkadai, an 1212 de l'hégire.— Mss. A. E. (Voir aux pièces à l'appui).

2. De ce jour datent les relations de la famille Sapey avec celle des Bonapartes et de Lucien en particulier. Lors du Consulat, l'un de ces Sapey devint l'intime de Lucien. Il le suivit au ministère de l'intérieur et à l'ambassade d'Espagne.

3. Au n° 1125, au coin de la rue Verte.

Juilly. Napoléon, Louis et Eugène Beauharnais se trouvaient en Égypte à la recherche de quelque fabuleuse fortune. Madame Bonaparte (Joséphine) occupait définitivement à titre de propriétaire son petit hôtel de la rue de la Victoire [1]. Sa fille Hortense restait toujours chez madame Campan.

Je passai les premiers mois sans prendre dans le conseil une couleur décidée. Animé d'un républicanisme sincère, je croyais devoir garder mon indépendance individuelle entre les différents partis. N'osant pas

1. L'hôtel de la rue Chantereine fut acheté par Bonaparte à la femme de Talma, le 31 mars 1798.

Le père du célèbre acteur, *Michel-François-Joseph*, valet de chambre, fils de François-Joseph Talma et de Marie-Catherine Hardy, habitait Paris. A 27 ans il avait épousé, le 29 avril 1760, Anne Mignolet, âgée de 28 ans, fille de Pierre Mignolet et de Marguerite Trouvé. Il demeurait avec elle rue des Meurtriers.

De leur union était né, le 15 janvier 1763, celui qui devait être l'ami du César français.

Il fut baptisé le même jour à la paroisse Montmartre. Le parrain fut Philippe-Joseph Talma, cuisinier, oncle de l'enfant, demeurant rue de Clichy, et la marraine, Marie-Thérèse Mignolet, fille majeure, tante de l'enfant.

Vingt-sept ans plus tard, le 30 avril 1790, l'éminent comédien épousait à son tour Louise-Julie Carreau, fille naturelle de Marie Carreau et de François Proch. Elle était née le 8 janvier 1756. Son père ne la reconnut que le 6 août 1801.

Mademoiselle Carreau était plus âgée que Talma. Elle était riche. Elle habitait l'hôtel que devait occuper plus tard la fameuse Joséphine. Elle l'avait acheté 50,000 livres à l'architecte du comte d'Artois, un sieur Perrard de Montreuil.

Le 1er mai 1791, elle accoucha de deux jumeaux, Castor et Pollux, qui moururent jeunes.

Dix années après, le 6 février 1801, elle divorçait et se remariait avec un colonel, le comte de Chalot.

De son côté, Talma avait épousé, le 16 juin 1802, une femme divorcée, Charlotte Vannove. Le 20 octobre 1826, il mourait d'un cancer aux intestins.

Un peu plus tard, madame Bonaparte achetait également et définitivement la terre de la Malmaison à M. Lecoulteux du Moley, moyennant 160,000 francs.

aborder cette redoutable tribune, quelque bonne envie que j'en eusse, j'écoutais attentivement, et je me piquais de voter tour à tour avec les directoriaux ou avec l'opposition, selon qu'ils me paraissaient avoir raison. Il n'y avait plus de royalistes dans les Chambres. Le 18 fructidor les avait assez accablés pour que, depuis huit mois écoulés, ils n'eussent pas encore repris courage. Le parti directorial me parut d'abord le plus raisonnable. Pourquoi ne pas aider le gouvernement, au moment surtout où la nullité du congrès de Rastadt faisait craindre la reprise des hostilités? L'affaiblissement de nos armées par le départ de Napoléon n'était qu'un motif de plus pour ne pas nous affaiblir encore davantage par la discorde. La majorité des législateurs sentait combien l'union était nécessaire et tout en condamnant la conduite du pouvoir exécutif, elle lui prêtait assistance. L'opposition se composait du parti jacobin et des ennemis personnels des Directeurs. Ces derniers s'appelaient exclusivement *Constitutionnels* avec aussi peu de raison que les jacobins s'appelaient exclusivement *patriotes*. Avant d'aller plus loin, constatons d'abord que ce nom de Jacobins, que l'on donnait à la portion la plus violente de l'opposition, ne signifiait plus ici comme autrefois des hommes de désordre et de sang. L'illustre général Jourdan était dans ce nombre, et toute idée de crime doit s'effacer lorsqu'on parle des Jacobins de cette époque. Ils abhorraient, autant que nous, les échafauds de 93, mais ils étaient toujours fidèles aux doctrines conventionnelles. Ils reprochaient au gouvernement de n'avoir pas assez profité de la victoire de fructidor, et ils ne voyaient de remède à tous les maux que dans la toute-puissance de leur parti et dans les mesures consacrées de propagande,

de réquisition, d'emprunt forcé, de clubs politiques et de terreur. Les soi-disant constitutionnels trouvaient au contraire le système directorial suffisant, et ne réprouvaient que les Directeurs, dont ils croyaient avoir à se plaindre à tort ou à raison. Un changement de personnes leur semblait le remède à la situation présente et parmi eux on prononçait avec regret le nom de Sieyès, dont l'ambassade à Berlin était considérée comme un honorable exil. Cet illustre nom, comme l'observe justement M. Thiers, était alors le second de la République.

Cet historien est moins vrai, lorsqu'en parlant de moi, il dit : « Lucien s'était rangé dans l'opposition constitu-« tionnelle, non qu'il eût aucun sujet de mécontente-« ment personnel ; mais il imitait son frère et prenait « le rôle de censeur du gouvernement. C'était l'attitude « qui convenait à une famille qui voulait se faire sa « place à part. »

Cette conjecture est une erreur. Non seulement je n'avais pas à me plaindre du Directoire ; mais les liaisons de mes frères avec Barras, à qui, d'ailleurs, j'avais dû ma délivrance des prisons d'Aix, m'avaient attiré au Luxembourg ; j'y fus très bien traité ; je n'eus qu'à me louer de Barras, Rewbel, La Réveillère, Merlin et Treilhard. Aussi, je ne cherchai nullement à m'ériger en censeur. Je n'entrai dans aucune opposition systématique. Mes premiers votes furent plus souvent favorables au gouvernement, et il n'y eût aucune considération personnelle dans ma conduite.

Mais, peu de mois après mon admission au conseil, il n'y eût plus moyen de soutenir le Directoire. Outre que la fortune lui fut adverse, ses propres inconséquences, sa faiblesse et son incapacité n'admettaient plus d'excuse

vraisemblable. L'indulgence avec laquelle M. Thiers juge les Directeurs peut s'appliquer à leurs intentions, nullement à leur conduite. Après s'être privés de leur plus grande force, ils provoquaient, par une folle audace, la guerre qu'il fallait au moins retarder jusqu'à ce que nos préparatifs fussent terminés. Ils avaient réuni Genève et Mulhouse à la France. Ils avaient révolutionné une seconde fois la Hollande. Ils troublaient la Suisse, de peur, sans doute, de garder un allié. En un mot, ce malheureux gouvernement paraissait frappé de vertige. Pour comble d'imprudence, il voulut désorganiser la Cisalpine, le principal ouvrage de Napoléon en Italie. Ce fut ici seulement que mon frère Joseph et moi, nous nous déclarâmes pour l'opposition, persuadés que la composition présente du pouvoir exécutif ne laissait plus d'espoir à la République.

Ce fut au commencement de fructidor [1], trois mois après mon entrée au Corps législatif, que j'attaquai pour la première fois le gouvernement, au sujet de la République cisalpine. Pendant le premier trimestre, je n'avais paru à la tribune que pour combattre l'observance forcée des décadis; pour désapprouver le rétablissement de l'impôt sur le sel et pour faire deux rapports, le premier relatif aux pensions dues aux veuves et aux enfants des défenseurs de la patrie, et le second, sur les dilapidations. Dans ce dernier rapport, seulement, on peut reconnaître l'accent d'une opposition qui commence à devenir passionnée. Je venais d'être élu secrétaire du Conseil.

La plus puissante des républiques alliées, la Répu-

1. C'est-à-dire à la fin du mois d'août 1798.

blique cisalpine, sera-t-elle au moins épargnée par la propagande directoriale ? Échappera-t-elle à nos commissaires prodigues de conseils despotiques, à nos niveleurs constitutionnels, à nos Popilius-professeurs, qui traçaient du bout de leur glaive leurs leçons législatives en renfermant les peuples dans le cercle fatal ?... Bien loin d'oublier la Lombardie, c'était là surtout que les Directeurs, trouvant tout à coup détestable ce qu'ils venaient de faire avec Napoléon, voulurent s'évertuer à le défaire. On eût dit qu'ils se sentaient heureux de pouvoir enfin commander dans cette Lombardie qui était restée fermée à leurs caprices, tant qu'une main ferme et organisatrice avait tenu les rênes. Ils usurpèrent la puissance constituante et en confièrent l'exercice à leur ambassadeur Trouvé[1]. Trouvé vint corriger Napoléon !

A peine le réformateur diplomate eût-il laissé pénétrer sa mission constituante, qu'une profonde agitation se manifesta. Des brochures nombreuses révélèrent l'opinion publique. « C'est un triumvirat, disait-on dans ces « brochures, c'est un triumvirat, citoyen ambassadeur, « que vous nous préparez. Après avoir réduit à trois les « membres du Directoire cisalpin, vous devez, sous pré- « texte d'économie, supprimer la moitié de notre Corps

1. *Trouvé* (Claude-Joseph, baron), littérateur et administrateur français, né à Chalonnes-sur-Loire (Anjou) en 1768, mort à Paris en 1860. Il était fils d'un ouvrier menuisier. — Rédacteur en chef du *Moniteur* en 1791, — secrétaire général du Directoire en 1795, — secrétaire de légation à Naples en 1797, — ministre à Milan en 1798, — au Tribunat après Brumaire, — préfet de l'Aube en 1803, — baron, — ultrà-royaliste en 1816, — rédacteur du *Conservateur*, maître des requêtes en 1829, — chef de division des beaux-arts en 1830, — rentré dans la vie privée après 1830.

« législatif. Ah ! dépensons le double s'il le faut ; mais « conservons la liberté qu' un héros nous a donnée... « Vous voulez affaiblir notre Corps législatif, l'assu- « jettir à votre triumvirat? non, jamais ! notre Constitu- « tion est notre bien : nous la défendrons. Quand nous « voudrons la réformer, ce sera au peuple cisalpin à le « faire, et non pas à un ambassadeur étranger. Nous « saurons, citoyens, soldats, législateurs et magistrats, « nous saurons tous défendre notre indépendance. »

Le gouvernement milanais, ne pouvant plus douter des projets du ministre Trouvé, envoya de suite à Paris le général Lahoz[1] comme ambassadeur extraordinaire. Ce général demanda d'être présenté au Directoire. « Ma « mission est urgente, écrivit-il au ministre des Relations « extérieures. Il s'agit de déjouer une conspiration « odieuse contre la Constitution cisalpine, et de con- « naître l'opinion du gouvernement français sur une « poignée de factieux qui s'assemblent chez l'ambassa- « deur Trouvé, et qui s'attribuent le droit de faire chez « nous des innovations que nous ne désirons pas. » Le général Lahoz demanda l'intervention des deux frères du fondateur de la République milanaise : nous l'employâmes de grand cœur, mais bien vainement en sa faveur; nous vîmes tous les directeurs, nous parlâmes de l'impression pénible que le changement de la Constitution italienne ferait sur Napoléon. Un des Directeurs, Barras, nous ferma la bouche sur ce point, en nous ré-

1. *Lahoz*, général italien, d'origine milanaise, mort en 1799. — Il servait dans l'armée autrichienne en 1796, passa aux Français. — Envoyé en France pour obtenir du Directoire de s'immiscer dans les affaires de la Cisalpine. — Destitué, repassa au service des Autrichiens, fit le siège d'Ancône et y fut tué.

pondant : « Quant à votre frère, si nous avions suivi son « avis, les disparitions qui vont avoir lieu auraient fait « partie de la première organisation. Avez-vous oublié « que le général a longtemps insisté pour qu'il n'y eût « que trois Directeurs à Milan, et qu'il n'en établit cinq « que d'après notre ordre positif, et malgré lui. Eh « bien ! nous en revenons à son premier avis ; personne « n'a moins à s'en plaindre que lui. » Cette récrimination n'était pas facile à repousser. Si l'on négligeait de faire valoir l'inopportunité du moment actuel pour des réformes rejetées par les Italiens, et l'inconvenance du mode despotique employé pour opérer ces réformes, leur valeur, en elles-mêmes, était conforme à ce que Napoléon avait fait à Gênes et à ce qu'il avait voulu faire à Milan. La réponse de Barras était donc concluante par rapport à Napoléon, aussi ne fit-elle que m'en blesser davantage, et je répondis vivement : « Si « vous trouvez qu'on peut renverser le Directoire de « Milan, pourquoi ne pourrait-on pas renverser le « Directoire de Paris ? » Et, après cette menace, je sortis du Luxembourg : ce fut la dernière fois que je vis Barras. Les plaintes de nos alliés avaient retenti dans les conseils ; celles de l'Italie surtout avaient soulevé des sympathies menaçantes pour le Directoire. Loin de chercher à les apaiser, on voulut les braver : on avait refusé d'entendre les réclamations du général Lahoz : non seulement on ne lui accorda pas d'audience, mais on lui intima l'ordre de partir. Ce général, informé que j'allais occuper le conseil de sa mission et de son renvoi, suspendit son départ de vingt-quatre heures. Dès l'ouverture de la séance, je demandai la parole pour une motion d'ordre.

Ma harangue, débitée avec un peu d'emportement, fut accueillie par des acclamations nombreuses. On demanda l'impression à six exemplaires, et tout m'annonçait un succès qui eût pu mener le Directoire bien loin. Les principaux orateurs dévoués au gouvernement, étonnés d'abord d'une attaque aussi imprévue, se remirent de leur surprise, et n'osant pas affronter la discussion, ils préférèrent laisser évaporer l'effet que j'avais produit : ils recoururent à une tactique habile et demandèrent le Comité général qui était de droit, dès qu'il s'agissait de questions diplomatiques. Comme je ne m'étais entendu avec aucun parti, je ne fus pas soutenu avec assez de fermeté et le Comité général fut accordé.

Pendant qu'on évacuait les tribunes, les directoriaux s'assurèrent qu'il n'y avait point de partie liée, ni avec les Jacobins, ni avec les constitutionnels, et ils reprirent courage. Leurs phalanges disciplinées firent contre ma proposition un feu bien nourri : on me laissa seul sur la brèche pour me punir sans doute de n'avoir combiné mon attaque avec aucun de mes collègues, et, malgré ma résistance prolongée, je fus repoussé par l'ordre du jour. Le général Lahoz, qui attendait hors de la salle des séances, partit sur-le-champ, furieux de l'indifférence du conseil aux plaintes du peuple et du gouvernement cisalpins.

Les spectres de la discorde et de l'aristocratie figuraient dans mon discours. En parlant de discorde, j'exprimais une idée fort claire, et malheureusement je ne disais qu'une triste vérité. Mais qu'entendais-je alors par l'aristocratie ? Ce n'était pas l'aristocratie nobiliaire, car le Directoire ne pensait pas à relever à Milan la caste privilégiée. Il ne s'agissait que d'une réduction

parmi les fonctionnaires. C'était donc à cette réduction que j'appliquais l'épithète terrible de mesure aristocratique. La mesure n'était cependant qu'intempestive ; elle tendait à affermir le berceau de la République italienne et non à le livrer aux mains ennemies de l'aristocratie. Ma figure de rhétorique n'était donc qu'un véritable spectre imaginaire. Cependant elle fit plus d'effet qu'un raisonnement solide. Étrange puissance de certains mots dans les révolutions ! Puissance magique, quelquefois bienfaisante, plus souvent fatale ! Nul mot n'eut plus d'influence parmi nous que celui d'aristocrate. L'anathème contre l'autorité, né en 1789, n'a pas encore vieilli en 1836 ! C'est toujours le même mot ; mais à quelles idées diverses et souvent opposées ne l'a-t-on pas appliqué ?... En 89, il indiquait les défenseurs des abus de l'ancien régime, les aveugles partisans de la réunion de tous les pouvoirs dans une seule main. Et depuis on l'a transféré aux plus sages défenseurs des libertés du régime nouveau, aux partisans éclairés de la division et de l'équilibre des pouvoirs ! — Les ministres de Louis XVI, Necker, Malesherbes et Roland ; Bailly et Lafayette ; les Feuillants, les Girondins, les Modérés, en un mot, tout ce qui était renversé tour à tour, recevait cette cruelle épithète, préface de l'échafaud. Nous étions sortis de ces crises déplorables ; mais le mal qui avait cessé d'être mortel n'en était pas resté moins odieux. On eût été bien mal avisé de ne pas décocher cette flèche à ses adversaires. Je fis comme les autres. Tout ce qu'on voulait livrer à la haine publique devait subir cette appellation. Cela ne nous faisait-il pas un peu ressembler à ces bons Bretons, tellement occupés de la gabelle qu'ils la voyaient partout, même dans la

pendule que madame de Sévigné venait de recevoir de Paris ! Il faudra bien cependant (à moins que nous ne préférions toujours une monarchie absolue à une monarchie tempérée), il faudra bien finir par nous raccommoder avec cette gabelle !

... Les innovations de la Cisalpine avaient beaucoup accru l'agitation des esprits dans le Corps législatif. Je pris rang après cette discussion dans l'opposition constitutionnelle qui prenait pour but de ses attaques la personne des Directeurs, tout en défendant l'institution. Nous ne refusions pas notre concours aux mesures indispensables au service public, mais nous n'accordions rien qu'au prix de la plus amère censure. Nous votâmes la fameuse loi de la conscription, dont le vainqueur de Fleurus fut le rapporteur ; loi sainte, lorsque, bornée à la défense, elle a pour limite les frontières de l'État; loi redoutable, si on l'applique à la guerre offensive, *parce qu'en accroissant indéfiniment le nombre des armées respectives, elle pourrait nous ramener à la barbarie* [1]. Dans ces circonstances difficiles, tout ce que le Directoire demanda lui fut accordé par l'opposition, excepté l'impôt du sel qui fut rejeté malgré les instances des rapporteurs de la commission des finances. Je pris une part active à ce rejet : l'impôt qui atteint celui qui ne possède rien, m'a toujours paru odieux et contraire à ce but de tout bon gouvernement, rétablir, autant qu'on peut, l'équilibre dans la diversité des fortunes ; diminuer, autant qu'on peut, la distance entre le pauvre et le riche. C'est en vain qu'on nous débita toutes ces belles

1. Cette partie des *Mémoires* a été écrite en 1834 au moment où la France venait d'adopter les lois étriquées de 1832 et de 1833 et discutait celle relative à l'état des officiers.

doctrines sur la supériorité des impôts indirects. Ces impôts atteignent celui qui, n'ayant rien, ne doit rien. Ils sont donc injustes. Lorsqu'ils frappent sur des objets de première nécessité, comme le sel, ils sont infâmes. Nous admirâmes les dissertations économiques, mais nous rejetâmes l'impôt sur le sel.

Une loi que l'on discute encore aujourd'hui, la loi sur la presse périodique, vint tracer une ligne de démarcation plus prononcée entre les partis. Berlier en était le rapporteur : je faisais partie de la commission avec notre président Daunou, Cabanis, l'ami de Mirabeau ; Génissieux et Andrieux[1]. Après le 18 fructidor, une loi avait mis les journaux pour un an sous la surveillance de la police. Le terme était presque arrivé. Nous proposâmes une loi pénale basée sur le jugement par le jury des délits publics de la presse ; à la promulgation de cette loi, l'action préventive de la police directoriale devait cesser; jusque-là tous les membres de la commission étaient d'accord ; mais fallait-il assigner un terme fixe à la promulgation de notre loi ? La majorité de la commission, formée de Daunou, Berlier, Génissieux et moi, se décida pour l'affirmative : nous étions impatients d'enlever à la police sa dictature, nous insérâmes, dans l'article 2, que cette dictature cesserait au bout de trois mois, terme fixe dans lequel le conseil s'engageait à terminer la loi pénale. La discussion fut orageuse. Nos collègues Cabanis et Andrieux déclarèrent qu'ils n'a-

1. *Andrieux* (François-Guillaume-Jean-Stanislas), poète dramatique, né à Strasbourg en 1759, mort à Paris en 1833. — Aux Cinq-Cents en 1798, puis au Tribunat. — Éliminé en 1812. — Professeur au Collège de France en 1814. Le plus connu de ses ouvrages est le *Meunier de Sans-Souci*.

vaient pas voté cet article 2, et en demandèrent la suppression. Les directoriaux voulaient proroger d'un an la dictature de la police, ils firent rejeter notre article et triomphèrent encore de l'opposition. Mais notre loi pénale attribuait au jury le jugement de tous les délits publics de la presse périodique ! Trente-huit ans ont ont passé depuis cette séance ! Quel progrès avons-nous faits dans les garanties constitutionnelles ? Est-ce en avant que la France a marché ?

Sur ces entrefaites, les difficultés extérieures surgissaient chaque jour plus vivaces. Le Corps législatif, entraîné par le danger qui s'approchait, parut d'abord unanime pour seconder le gouvernement de tout son pouvoir. On lui accorda quelques ressources de finances. On décréta la levée de deux cent mille conscrits, premier tribut de la grande loi. L'annonce d'une crise est toujours favorable, dans les assemblées nombreuses, aux esprits exaltés. Le renouvellement du bureau avait porté à la présidence le général Jourdan ; les secrétaires appartenaient aussi en majorité à l'opposition jacobine. Cette opposition, après avoir accordé tous les moyens de défense, revint à son naturel impatient et avide de mesures extraordinaires. Briot, l'un de ses orateurs les plus éloquents, proposa la formation d'un comité de sept membres chargés de méditer les mesures qu'on pourrait présenter au Corps législatif, le jour où le Directoire annoncerait la rupture des négociations de paix. Cette commission rappelait trop les fameux comités de la Convention pour ne pas nous alarmer. Elle eût déplacé en réalité le centre d'action et anéanti la puissance exécutive. L'orateur n'avait pas même déguisé son but, car sa harangue respirait l'éloge outré de la Con-

vention. Nous nous réunîmes aux directoriaux, et une improbation presque générale repoussa le projet de la la commission des sept. Un autre orateur ne fut pas plus heureux en proposant l'émission de six cent millions de billets de banque nationale : on eut peur de ce qui ressemblait aux assignats, comme de ce qui ressemblait au comité de puissante et terrible mémoire. Nous écartâmes tout ce qui pouvait alarmer le Directoire et les hommes paisibles. Le parti exalté était alors en minorité. On nous annonçait, depuis quelques jours, que l'homme le plus estimé de ce parti, le vainqueur de Fleurus, acceptait le commandement d'une armée ; en effet, il écrivit au conseil pour prendre congé de lui ; ce digne citoyen avait l'estime de tous ses collègues, je pris sur moi d'être l'organe de l'opinion universelle, et on ordonna l'impression de mon discours et de la lettre du général. Ce départ affaiblit l'opposition jacobine. Les partis du conseil se balançaient à peu près : on voulait et on craignait de prendre des mesures hardies. On voulait et on craignait de donner trop de force au gouvernement, et la République ne gagnait rien à toutes nos hésitations.

Les directoriaux espérèrent profiter de ces hésitations ; ils essayèrent de revenir sur l'impôt du sel, et ils demandèrent aussi que les employés de l'octroi fussent à la nomination du gouvernement. La commission des finances protesta que l'impôt du sel, dont le produit assuré passerait trente millions, était nécessaire ; elle avait réduit le droit de moitié. Elle observa avec raison que, dans les circonstances présentes, il était plus sage de laisser au pouvoir exécutif le choix de plus de mille employés dans la seule ville de Paris. Ses instances ne

purent entraîner les deux oppositions qui, réunies sur les deux questions, les firent rejeter également. On n'épargna pas les reproches à la commission des finances pour avoir osé renouveler, sur l'impôt du sel, une proposition déjà rejetée, et pour l'avoir présentée avant le délai exigé par la loi. On refusa au gouvernement la nomination aux emplois de l'octroi qu'on venait d'établir, et on préféra confier tous ces choix à l'administration départementale ; je parlai et je votai pour cette dernière mesure qui était bien peu raisonnable dans la position des affaires. Les administrations particulières de la capitale n'avaient que trop souvent abusé de leur clientèle. Mais la manie de harceler le gouvernement l'emportait sur les sages avis de nos adversaires.

Cette manie d'opposition journalière à un gouvernement, dans les mesures administratives qu'il réclame pour le service public, a été souvent funeste ; elle paraît une noble preuve d'indépendance, elle est peut-être, plus souvent et sans qu'on s'en rende compte à soi-même, un égoïsme de corps ou d'individu. L'histoire ancienne ne nous a pas transmis d'exemple de ces luttes, de ces tracasseries journalières, sur des détails administratifs, entre les autorités suprêmes d'un Etat. Embarrasser son gouvernement à chaque pas est un genre de patriotisme trop perfectionné de nos jours. Les obstacles élevés contre l'administration (surtout dans les positions graves) nuisent aux gouvernés encore plus qu'aux gouvernants. On affaiblit lorsqu'il faudrait renforcer ; on distrait à coups d'épingles le timonier, lorsqu'il passe au milieu des écueils. La nef qu'il dirige nous porte comme elle le porte. S'il est habile, laissons-le donc faire et aidons à la manœuvre au lieu de la contrarier.

Mais, s'il est inhabile et qu'il nous mène au naufrage? eh bien! dans ce cas, il faut encore l'aider jusqu'au moment précis où notre salut exige un autre guide. Et alors, il ne faut pas d'attaques puériles, il ne s'agit pas de sentiments et d'amour-propre, mais de vie et de mort. Plus le coup est prompt et décisif, plus le salut de tous est assuré. La crise est d'autant plus salutaire qu'elle est plus rapide. Il en est du corps politique comme du corps humain: une heure de crise ou de révolution peut les sauver. Des années d'une lente agonie ou d'une opposition égoïste, systématique et tracassière, les consument infailliblement. La crise est quelquefois le seul moyen de salut, et, lorsqu'il faut y recourir, le plus grand péril consiste dans la lenteur. Le chef politique est-il frappé sans cesse de blessures réitérées? Ces atteintes, quoique peu graves, l'étourdissent, l'énervent et peuvent à la longue déranger assez son organisation pour que la force vitale du cœur s'en ressente. L'époque directoriale, dont je retrace ici les souvenirs, et l'époque de 1830 nous offrent deux exemples frappants de ces différentes maladies sociales. Le Directoire, en butte à des attaques incessantes, leur résista d'abord, tant bien que mal; mais affaibli, languissant, il végéta plus qu'il ne gouverna, et la République, tombée dans un état de marasme, fut au moment d'expirer sous les piques tartares de Suvarow. En 1830, au contraire, par un élan vigoureux, on changea le chef qui avait rompu le pacte, fondement de son autorité, et à qui, jusqu'à la veille de ce changement, on n'avait pas refusé tout élément de force: on le changea, et cette crise, lorsqu'elle aura reçu la sanction du vote universel, sera une des crises les plus irréprochables de la révolu-

tion. Notre longue opposition de 1798 fut, je crois, funeste à la France, en affaiblissant les chefs au moment du péril. Il fallait ou les aider ou les changer plus vite. L'opposition de 1830 fut plus sage que nous. Elle laissa au gouvernement des moyens de force et de salut jusqu'au dernier jour; mais la résolution de le renverser (s'il persistait) grandit, silencieuse, dans tous les cœurs; la crise une fois désirée par la majorité, les fameuses ordonnances n'en furent que l'occasion bien saisie et rapidement exploitée. Soyons toujours aussi bien avisés; n'affaiblissons jamais mal à propos le gouvernement; aidons-le tant que nous le gardons; qu'il soit fort, non pour lui, mais pour que sa faiblesse n'atteigne pas le cœur de l'État. S'il devenait coupable d'attentat envers le souverain dont il n'est que le premier magistrat, que l'opinion, inévitable et suprême force des sociétés civilisées, naisse et grandisse, calme et terrible, dans le fond des consciences, jusqu'au jour marqué par la Providence, où, devenue véritablement générale, et dès lors irrésistible, elle se révèle tout à coup par un de ces coups de foudre qui éclaircissent l'horizon. En attendant ce jour, *manet alta mente repostum*.

... Je ne parle pas du conseil des Anciens autant que du conseil des Cinq-Cents, parce que, membre du dernier, je connaissais mieux ce qui s'y passait. Le sentiment dominant parmi les Anciens était celui de l'impuissance de la Constitution de l'an III. Sieyès leur avait signalé son défaut d'équilibre entre les pouvoirs comme la cause assurée de nouveaux troubles. Le 18 fructidor avait confirmé sa prévoyance, à laquelle son refus d'entrer au Directoire avait donné plus de force. On regrettait de n'avoir pas écouté davantage ses conseils. On se plai-

gnait de son absence ; on sentait vaguement qu'on serait bientôt forcé à de nouvelles combinaisons, et que nul, plus que Sieyès, n'était propre à les indiquer. Une inquiétude sérieuse sur l'avenir de la République troublait les Anciens. Cette inquiétude devenait plus vive suivant que les esprits s'agitaient davantage dans le conseil des Jeunes. Ils suivaient cependant quelquefois notre impulsion, tout en redoutant l'exaltation révolutionnaire vers laquelle nous poussait la guerre nouvelle que l'on n'espérait plus pouvoir détourner. Cette exaltation se manifesta bientôt d'une manière peu louable au sujet des déportés de fructidor. La plupart de ces victimes étaient mortes dans le désert de Sinnamary ; quatre ou cinq avaient pu se soustraire à la longue agonie d'un aussi atroce exil, en s'enfuyant à Surinam, où les Hollandais les avaient accueillis ; ils s'étaient réfugiés à Londres. On comptait parmi eux Pichegru, dont la trahison était constatée par les papiers que Moreau lui-même avait saisis et livrés au Directoire[1] ; mais parmi les fugitifs était aussi le directeur Barthélemy, qui le premier avait signé les traités de paix au nom de la République, Barthélemy[2], dont la probité, la modé-

1. Les papiers ont été tout d'abord saisis par le général Bonaparte sur leur détenteur, le comte d'Antraigues, au mois de mai 1797 et remis aux Directeurs par Lavalette, le 15 juillet 1797. C'est grâce à cette communication que Barras a pu faire le 18 fructidor. (Voir *Bonaparte et son temps*, t. III.)

2. *Barthélemy* (François de), né à Aubagne le 20 octobre 1747 ; mort à Paris le 3 avril 1830. — Entré dans les bureaux du duc de Choiseul, il fut envoyé en Suisse, fit le traité de Bâle ; — arrêté au 18 fructidor, emprisonné au Temple avec Pichegru, Aubry, Barbé-Marbois, Tronçon du Coudray, Ramel, etc. ; — transporté à Cayenne avec Pichegru, s'évada ; — sénateur le 13 février 1800 ; — vice-président du Sénat ; — offrit à Bonaparte le Consulat à vie le

ration et la gloire pacifique exigeaient de ses anciens collègues égards et clémence. Un autre proscrit, dont le noble et simple caractère honorait le conseil des Anciens, Barbé-Marbois[1], avait refusé de fuir afin de ne pas compromettre la fortune de sa famille. La fuite de quelques déportés irrita le Directoire, et on remit sur le tapis un projet de loi que l'on avait présenté après le 18 fructidor et que l'on avait abandonné. On vint nous proposer d'*assimiler aux émigrés les déportés qui s'étaient soustraits à la déportation ou qui avaient quitté le lieu de leur déportation, à moins que, dans le délai de deux mois, ils ne se présentassent aux autorités françaises pour apprendre le lieu de leur déportation ultérieure.* Et la peine des émigrés, c'était la mort! Je m'abstins de voter, quoique toute l'opposition se réunit aux directoriaux. Cette loi, digne de 93, passa presque à l'unanimité, dans le conseil des Cinq-Cents, et à une grande majorité dans celui des Anciens. Dans ce dernier conseil, plusieurs nobles voix s'élevèrent en faveur de la justice et de l'humanité. Parmi nous, un seul orateur, l'intrépide Rochon osa parler pour les proscrits : il brava les cris et les outrages, et soutint, seul contre tous, pendant plusieurs séances, un combat où toute la gloire fut pour le vaincu.

On croyait répondre à Rochon en parlant des excès commis par les royalistes pendant la réaction, comme si Barthélemy et ses compagnons eussent organisé les

15 août 1802; — comte de l'empire; — pair de France le 14 juin 1814; — grand officier le 4 janvier 1815; — ministre d'État, puis fait marquis.

1. *Barbé-Marbois* (François, marquis de), homme d'État, magistrat littérateur, né à Metz en 1745, mort à Paris en 1837.

compagnies du Soleil!... On reprochait aux déportés fugitifs de s'être réfugiés en Angleterre, comme s'il y avait tant de pays libres sur la terre où l'on fût sûr de trouver asile et protection contre toutes les tyrannies! — Mais telle fut toujours l'impitoyable logique des factions, et les factions se réveillent nécessairement et deviennent plus violentes dans les moments d'alarmes. Or, ce n'était pas sans motifs que l'on ressentait ces alarmes. Outre l'attitude menaçante des puissances étrangères, les brigandages de l'Ouest recommençaient, et, en même temps, des bandes de révoltés parcouraient les environs de Bruxelles, de Tirlemont et de Luxembourg. On accordait au pouvoir exécutif tout ce qu'il demandait: les impôts sur les patentes, les routes, les portes et fenêtres, le tabac, les octrois, étaient acceptés aussitôt que proposés. Mais ce qui n'est que trop ordinaire, cet entraînement patriotique ne sut pas se modérer, et l'on vota une loi de proscription tout aussi facilement qu'une loi financière; on voulait à tout prix ajouter à la puissance du gouvernement. On remit en vigueur les lois contre l'émigration. Enfin les oppositions, dites constitutionnelle et jacobine, votèrent pour quelques jours avec les plus dévoués partisans du Directoire. Les Jacobins tentèrent même, à la fin du mois, de s'emparer du mouvement : Briot proposa, au nom d'une commission, d'assimiler aux émigrés les prêtres condamnés à la déportation qui se cachaient ou rentraient en France: on leur ordonnait de se présenter de suite pour subir leur peine... C'était la continuation de la nouvelle loi contre les fructidorisés. Briot motiva ainsi cette proposition de mort: « Douterez-vous de la coalition des prêtres ré-« fractaires avec les royalistes et les émigrés? Jetez les

« yeux sur les neuf départements réunis, en ce moment « sanglants et déchirés : ne vous crient-ils pas que ce « sont les prêtres qui viennent d'y allumer le feu de la « révolte et qui veulent y appeler les Anglais? Entendez « le tocsin sonner dans nos campagnes : ce bruit lugu- « bre annonce que le sang français coule, versé par « des mains françaises. Des défenseurs de la patrie « sont égorgés ; de malheureux cultivateurs tombent « sous leurs coups, tandis que, loin de là, le lâche « auteur des troubles, les mains levées au ciel, prie que « le sang coule encore, pourvu que lui-même puisse « être conservé pour de nouveaux forfaits. »

Briot, esprit ardent, patriote intègre, oubliait que le prêtre persécuté, poursuivi jusqu'au fond de sa conscience, n'était pas l'auteur, mais la victime de nos troubles; il ne voyait pas qu'en rendant la persécution plus cruelle, on augmentait nécessairement ces troubles qu'il voulait apaiser. La proposition fut ajournée, mais on ordonna l'impression du discours.

Ainsi, à la veille d'une nouvelle coalition, notre marche devenait toujours plus incertaine. En vendémiaire, nous refusions au gouvernement la nomination de quelques emplois insignifiants... En brumaire nous lui abandonnions sans remords le sort des déportés! Nous allions alternativement d'une défiance outrageante à une confiance illimitée. L'opinion publique, ballottée en sens contraire, se retirait de nous. Le défaut d'ensemble des mesures administratives, la fausse direction et les tâtonnements des mesures législatives entraînaient pas à pas la République directoriale vers un état de langueur incurable. A peine parvenue à sa quatrième année, elle avait déjà les traits de la décrépitude.

Nous avions conçu des craintes sur l'ancienne Vendée ; le Directoire fut interpellé sur les mesures extraordinaires dont il pourrait avoir besoin dans ces départements; il répondit que les lois existantes lui suffisaient, sa confiance rassura les conseils.

La Belgique inquiétait alors le Directoire beaucoup plus que la Vendée. Deux combats sérieux avaient ensanglanté les environs d'Anvers et d'Enghien, où plusieurs centaines de rebelles et de soldats avaient succombé. Quelques jours après, Louvain vit un combat plus sérieux encore, Bruxelles fut mis en état de siège, et le calme ne se rétablit pas sans verser beaucoup de sang français. Bien des personnes pensaient dans le Corps législatif que ces luttes si déplorables ne devaient s'attribuer qu'à la persécution exercée contre les prêtres; d'autres les attribuaient au contraire à ce que cette persécution n'était pas assez dure, et la proposition de Briot contre les prêtres déportés fut de nouveau soumise à la discussion. La violence cherchait à entraîner la faiblesse ; mais la discussion ne fut pas plus décisive que dans le mois précédent, et un nouvel ajournement, sans terme fixe, fut prononcé.

Briot ne se découragea pas; il avait plusieurs fois attaqué les élections des juges faites par le peuple en l'an IV et en l'an V, il réitera son attaque. Nos tribunaux étaient, selon lui, composés de royalistes; la revision de tous les choix judiciaires lui paraissait urgente. La séance fut orageuse et quelques votes seulement décidèrent qu'on n'attenterait pas à l'indépendance de la justice. Je votai contre Briot, mais je continuai à garder le silence. Je sentais que nous devions appuyer le gouvernement, menacé à l'intérieur et à l'extérieur.

et d'un autre côté, je répugnais à accorder des pouvoirs extraordinaires à ceux qui se servaient si mal des pouvoirs qu'on leur avait déjà prodigués. Plusieurs de mes collègues, incertains comme moi, se montraient plus rarement à la tribune. Nous attendions impatiemment l'époque fixée pour le remplacement d'un des cinq Directeurs que le sort faisait annuellement sortir du Directoire ; nous nous proposions de nommer Sieyès, et nous espérions qu'il donnerait au pouvoir exécutif plus de sagesse et de fermeté.

Notre conscience d'opposition fut mise à l'épreuve dans la question capitale de la liberté de la presse, que l'on agita vers la fin du mois à plusieurs reprises. On voulait mettre à l'ordre du jour la loi pénale proposée par la commission dont je faisais partie, afin de détruire la dictature de la police sur les journaux. J'avais pris à ce projet de loi une part active ; mais comment se refuser à l'évidence? Comment repousser la demande des directoriaux? Les feuilles royalistes et jacobines pouvaient-elles sans péril, recommencer leurs diatribes contre le gouvernement, au milieu de la guerre et des insurrections de la Belgique? Pour ma part, je crus devoir céder et je votai l'ajournement de notre projet de loi pénale. Les républiques anciennes, au moment d'un grand danger, ne se contentaient pas de mesures partielles de dictature, elles se résignaient à la dictature générale et absolue d'un seul : *Caveant consules ne respublica detrimentum capiat.* Nous abandonnâmes au gouvernement, jusqu'à la fin de l'année, la censure des journaux.

CHAPITRE VII

LUCIEN BONAPARTE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

DU 1er JANVIER 1799 AU 9 MESSIDOR (27 JUIN 1799).

Lucien et Joseph n'assistent pas à la fête anniversaire de la mort de Louis XVI. — Renouvellement d'une demande d'impôt sur le sel. — Discours de Lucien contre la prise en considération, le 1er février 1799. — L'Assemblée en vote l'impression. — Note de Lucien insérée dans le *Moniteur*. — L'impôt du sel adopté par le conseil des Cinq-Cents est rejeté par le conseil des Anciens.

Lucien et ses amis se décident à changer le Directoire. — Préparatifs du mouvement du 30 prairial. — Le déficit annoncé par le Directoire sert de prétexte. — Proposition de Lucien dans la séance du 28 floréal (17 mai 1799). — Les élections. — Lucien attaque celles de l'Escaut. — Rupture du congrès de Rastadt.— Massacre des plénipotentiaires français. — Colère populaire. — Rewbell quitte le Directoire. — Il est remplacé par Sieyès. — Entente de Lucien et de ses amis avec Sieyès pour faire disparaître les autres Directeurs hostiles à Sieyès. — Attaque contre Treilhard, le 25 mai 1799. — Discours de Lecointe-Puyraveau à propos de la loi sur la presse. — Le Directoire désarmé. — Joubert est nommé commandant militaire de Paris. — Séance de nuit du 17 juin 1799. — L'élection de Treilhard est annulée. — Gohier est nommé à sa place. — Le 30, Merlin et La Reveillère sont également attaqués. — Ils sont obligés de donner leur démission. — Moulins et Roger-Ducos sont nommés à leur place. — Propositions de Lucien. — Elles sont adoptées, le 25 juin 1799. — Lecture du message du nouveau Directoire. — Opinion de Lucien sur la journée du 30 prairial. — Parallèle entre cette journée et celle de juillet 1830.

Les troubles de la Belgique, sévèrement réprimés, permirent de lever l'état de siège de Bruxelles. Le 21 janvier, nous donnâmes encore au monde le triste

spectacle d'une grande nation civilisée célébrant le régicide par une fête impie. L'année précédente, Napoléon avait saisi le prétexte de sa non-activité pour essayer de se soustraire à cet anniversaire : on ne put l'y faire paraître que confondu dans les rangs de l'Institut. Cette année, plusieurs membres des deux conseils ne parurent pas à ces séances funèbres ; on n'y vit pas les frères de Napoléon[1].

On nous apprit, peu de jours avant ou après, que l'on avait célébré à la Tour de Londres une fête tout aussi révoltante. On assurait que, sur le bruit de l'assassinat de Napoléon, les canons de la Tour avaient proclamé la hideuse approbation du ministère anglais. Nous ne voulûmes pas le croire.

La discussion la plus saillante du Corps législatif eut lieu sur l'impôt du sel, impôt rejeté plusieurs fois et que le Directoire osa faire proposer de nouveau comme l'unique moyen de combler le déficit de l'année courante. Dans les deux Conseils, une grande partie des séances fut sacrifiée à cette question. Je n'allais plus au Directoire, mais j'y fus invité avec assez d'instances pour m'y rendre. J'avais contribué au refus de cet impôt ; j'étais connu comme un adversaire décidé des taxes sur les objets de première nécessité, on essaya d'obtenir mon consentement ou ma neutralité. J'aurais cédé si j'avais été convaincu du déficit ou de l'impossibilité de le combler par d'autres moyens ; mais je déclarai ma détermination de combattre le projet sans ménagements ; j'étais indigné de l'opiniâtreté de ses

1. Lucien et ses frères avaient la mémoire courte. Ils faisaient leur évolution.

rédacteurs; je m'inscrivis parmi les orateurs opposants, et, soit avec nos collègues des Cinq-Cents, soit avec nos amis dans le conseil des Anciens, je ne négligeai rien pour rendre inutiles tous les efforts du gouvernement. On m'accusa de violence, et cette imputation était juste : ma violence tenait à une conviction profonde que je conserve encore tout entière. Je n'ai jamais pu comprendre que l'on dût imposer les denrées indispensables à la subsistance du pauvre, et au milieu des lumières de nos économistes, mon esprit est toujours demeuré rebelle à la science des impôts indirects sur les choses de première nécessité. Rien ne me paraît infirmer l'évidence de ce que Rousseau dit dans sa lettre à d'Alembert: « Les impôts sur le blé, sur le sel, sous « un air de justice, renferment l'injustice la plus criante, « en ce que celui qui a peu paye beaucoup et celui qui « a beaucoup paye peu. »

A ce propos, je prononçai, dans la séance du 13 pluviose[1], un discours qui excita une grande agitation dans le conseil. Les tribunes publiques applaudirent malgré le règlement et furent rappelées à l'ordre; on ordonna l'impression.

Le rapporteur Malès se ressentit vivement d'une attaque aussi directe. « Je prends d'avance, s'écria-t-il, « l'engagement de pulvériser... de prouver que Lucien « Bonaparte, contre ses intentions sans doute, a commis « des erreurs capitales. Je demande que la discussion « continue. »

La discussion fut ajournée au lendemain. Nous ne doutions pas du résultat. Les directoriaux exaspérés

1. 1er février 1799.

avaient perdu contenance ; l'opposition prit, depuis ce jour, un caractère de violence qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors.

Le lendemain, le député Creuzé-Latouche, dans un discours fort éloquent, défendit l'impôt et les commissions de finances ; il releva l'espoir des partisans de l'impôt. Comme il avait parlé de mes prétendues erreurs de calcul, je fis imprimer le jour même, dans le *Moniteur*, la note suivante :

« Le citoyen Creuzé-Latouche a affirmé, dans son « discours du 14, que j'avais commis une erreur de « calcul ; je crois devoir relever cette assertion qui est « absolument fausse... »

Cette note demeura sans réponse ; il était impossible de la refuter.

Mais le Directoire se croyait assez fort pour ne vouloir pas reculer. Les dernières victoires du Piémont et de Naples avaient accru son audace ; il nous adressa, séance tenante, un message où il nous rendait responsables de notre retard à compléter les recettes ; ce document finissait ainsi : « Le gouvernement se décharge, aux « yeux de la République, de toute responsabilite, pour « les suites désastreuses qu'entraînerait une interrup- « tion des services les plus urgents et les plus sacrés. »

Ce message, dont la lecture suivit le discours de Creuzé-Latouche, nous irrita comme évidemment fait pour nous forcer la main. Il ne fut pas cependant sans effet sur les esprits impatients ou indécis. Les partisans du gouvernement tentèrent de profiter de cette impression pour fermer la discussion. Girod-Pouzol, fort estimé dans le conseil, insista pour que l'on votât sur-le-champ.

J'étais pour ma part disposé à aller aux voix. N'ayant pas encore l'expérience des assemblées, je ne soupçonnais pas que l'art de profiter d'un incident y décide souvent la victoire. Un de mes collègues, plus avisé que moi, m'avertit que si on votait en ce moment, l'impôt passerait : je profitai de l'avis et malgré le compliment que Girod-Pouzol m'avait adressé, je le suivis à la tribune, où je le combattis.

La discussion continua. L'effet très habilement arrangé du message directorial fut neutralisé pour cette séance ; mais on avait effrayé les timides. Deux jours furent encore employés à combattre et à défendre ce malheureux impôt que le gouvernement voulait à tout prix. En vain offrit-on plusieurs taxes équivalentes et d'une perception plus facile... On repoussait tout ce qui était offert. A la fin d'une séance très orageuse, le gouvernement l'emporta de 46 voix. Après l'adoption de ce principe si odieux, nous voulûmes au moins atténuer le mal. Le droit était fixé à un sou par livre de sel. Je demandai qu'il ne pût être augmenté et, quoique découragé, je pris encore la parole sur la rédaction du premier article ; je proposai un amendement.

Ma proposition fut repoussée, la majorité ne voulut pas embellir sa victoire par la modération. Triste victoire qui ne servit qu'à faire des ennemis au Directoire, car le conseil des Anciens rejeta l'impôt, après un débat aussi vif et aussi prolongé que le nôtre, où Cornet, Lemercier[1], Baudin, décidèrent les suffrages en notre faveur. Les projets de loi nous furent renvoyés. Le Di-

1. *Lemercier* (Louis-Nicolas, comte), homme politique, né à Saintes en 1755, mort à Paris en 1849. — Lieutenant général criminel à Saintes, — député aux États Généraux en 1789, — président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, — membre

rectoire se résigna forcément, et nos commissions de finances s'occupèrent de nouveaux moyens nécessaires pour combler le déficit.

Au reste, cette lutte, soutenue de part et d'autre dans les deux conseils avec emportement, fut très fatale au Directoire. C'est alors que s'établit dans beaucoup d'esprits la conviction que de tels pilotes pourraient bien nous mener au naufrage. La conduite du conseil des Anciens fut hautement politique : c'est en soutenant les intérêts matériels du peuple qu'une assemblée législative devient puissante. Que cette Chambre soit composée de Jeunes ou d'Anciens, qu'elle soit élective ou viagère ou héridditaire, il n'y a de force véritable pour elle que que dans sa popularité. Malheur à celles qui, l'oubliant, se reposent sur la seule force du droit rigoureux ou sur celle du glaive ! Dans un État libre une Chambre représentative n'est plus rien, dès qu'elle perd l'opinion publique, et le glaive ne soutient pas longtemps l'autorité que cette opinion a condamnée.

Les nouvelles de l'extérieur étaient mauvaises, à l'intérieur l'effet produit avait été déplorable et les finances se trouvaient toujours dans un état aussi fâcheux. Dès le commencement du trimestre pourtant, des mesures pour compléter les deux cent mille conscrits et les faire équiper de suite par les communes furent décrétées d'urgence. Nous avions, en pluviose, voté des impôts pour combler un déficit non prouvé de 55 millions, et après ces impôts accordés, on eut le courage de nous affirmer que le déficit était de 67 millions ! Ainsi les dernières taxes, au lieu de combler le

du conseil des Anciens en 1798, président de ce conseil au 18 brumaire, — sénateur en 1800, — pair de France en 1814.

déficit, l'avaient creusé! Cependant nous nous résignâmes, nous accordâmes à l'unanimité de nouveaux fonds, la taxe des portes et fenêtres fut doublée, tout céda le pas aux discussions de finances. Nous voulûmes seulement nous expliquer sur la cause de ce déficit éternel, et je le fis dans la séance du 28 floréal[1].

Tout fut donc accordé mais en vain; il n'y avait plus ni intelligence ni ensemble. Le Directoire s'occupait des élections dont l'époque était venue au milieu de cette crise de revers. C'est aussi le moment où l'on devait remplacer l'un des Directeurs. Les esprits exaltés par le péril tendaient aux mesures violentes: les élections paraissaient en très grande partie pencher vers les Jacobins, et le gouvernement, sérieusement alarmé, ne craignit pas d'employer tous ses moyens de nature à influencer les choix des assemblées électorales[2]. Le

1. 17 mai 1799.

2. Lucien ne dit mot de son attitude à cette époque.

Le 14 avril, l'ambassadeur de Prusse, Sandoz-Rollin écrivait au roi de Prusse :

« C'était un faux bruit que celui répandu hier que le Directoire se mettrait en permanence et proposerait aux deux conseils d'en faire autant... Le représentant Bonaparte (Lucien) que j'ai vu dans le même jour y trouvait de la possibilité! Il prétendait qu'elle n'avait échoué que parce que Barras et Rebwell s'y étaient opposés...! Talleyrand avec qui j'ai conféré hier sur le même objet, a présenté ce bruit comme sorti de l'antre des Jacobins, où l'on cherchait à incendier et à ameuter les esprits. Je n'ai pu y croire...»

A la même date, Lucien et Joseph étaient d'accord avec Barras pour renouveler le coup de fructidor. Le 26, en effet, Barras, Treilhard, La Réveillère et les deux frères Bonaparte écrivaient au général, pour l'inviter à revenir tenter l'aventure. Talleyrand écrivait de son côté. Toutes ces dépêches arrivaient le 6 juin à Vado où se trouvait l'amiral Brueix avec la flotte de la Méditerranée, et le 10, ce dernier répondait qu'il prenait ses dispositions pour prévenir le général Bonaparte et le ramener en France.

ministre de l'intérieur fit une proclamation contre les anarchistes : elle fut très violemment attaquée au conseil des Anciens. De notre côté, les manœuvres ministérielles contre l'indépendance des élections ne furent pas épargnées, et ce fut à ce sujet que l'opposition se releva plus vive que jamais. Pour suppléer au nombre des suffrages, les minorités électorales s'étaient presque partout séparées des majorités, de sorte qu'il y avait dans beaucoup de cantons deux assemblées au lieu d'une, et, comme c'était à la Chambre actuelle à prononcer sur la validité des élections, en s'assurant de la majorité des conseils, on pouvait faire triompher à son gré les minorités électorales. Un tel système était, malheureusement pour le Directoire, la seule chance de salut, et il échoua dans ce plan de campagne à l'intérieur comme dans ses plans de campagne en Allemagne et en Italie. Les deux conseils défendirent à l'envie l'indépendance des choix. Je ne fus pas des derniers à me signaler et j'attaquai vivement les élections du département de l'Escaut[1].

1. Paroles prononcées par Lucien Bonaparte :
« On pourrait approuver ces élections, si l'on ne reprochait au « collège qu'un défaut de forme ; mais oserait-on appeler ainsi « des arrestations illégales, des destitutions arbitraires, des me- « naces, des moyens d'influence aussi criminels ? Ce ne sont point « là des irrégularités, mais des attentats contre la nation aux « jours de l'exercice de sa souveraineté. Si l'on appelle défauts de « forme les délits qu'on nous dénonce, tout est forme alors, et la « toute-puissance populaire, et la puissance représentative, et le « droit électoral ne seront plus que de vains prestiges. Je demande « au rapporteur de votre commission des explications précises. « Est-il vrai que l'on ait arrêté des membres du bureau ? Est-il « vrai que l'on ait destitué des fonctionnaires pour n'avoir pas « voulu voter au gré d'autrui ? Est-il vrai que l'on ait proposé à « un électeur ce pacte infâme, ou de subir un mandat d'arrêt ou « de voter contre sa conscience ? Si ces faits sont vrais, je ne puis

Malgré ses efforts, le Directoire entendait chaque jour les noms de ses adversaires sortir de l'urne électorale. Jourdan, dont les ordres contradictoires du du ministère avaient neutralisé le plan de campagne; Augereau, qui avait été récompensé du 18 fructidor par la défiance et l'oubli; le général Lamarque et un grand nombre d'anciens conventionnels firent partie du nouveau tiers législatif. La position du gouvernement, afin de ne pas empirer, avait besoin de succès pour le moment présent et d'élections ministérielles pour le lendemain. Mais la fortune ne lui accorda rien..., et pour combler la mesure, cette longue comédie du congrès de Rastadt qui n'avait servi qu'à protéger les apprêts de la coalition, se termina par la plus horrible tragédie... Nos plénipotentiaires Roberjot et Bonnier [1] furent massacrés par les hussards Autrichiens. Jean de Bry n'échappa que criblé de blessures, et ses lettres portèrent au dernier point l'exaltation des esprits. Le cri de vengance retentissait à chaque séance dans les deux conseils. Les moyens les plus prompts paraissaient les meilleurs, l'ordre était oublié pour cette ardeur révolutionnaire qui ne voit plus que le but et s'élance vers lui par la route la plus courte, passât-elle au milieu des précipices.

Le sort tomba sur le directeur Rebwell; il sortit du Directoire. Nous nommâmes au conseil des Cinq-Cents

« voir dans les élections dont il s'agit le vœu du peuple. Je n'y « vois que des crimes pour étouffer la volonté publique sous la « volonté particulière. La liberté n'est-elle pas le premier carac- « tère des élections? Où la liberté n'est pas, l'élection ne peut plus « être valide, quel que soit le chiffre de la majorité. »

1. *Bonnier d'Arcq* (Ange), président de la chambre des comptes de Montpellier en 1789, député de l'Hérault; — prit part au congrès de Rastadt, et périt assassiné le 28 avril 1798.

dix candidats pour remplacer ce Directeur: le nom de Sieyès, que nous avions placé en tête de la liste, était désigné par l'opinion comme l'espoir d'une réforme constitutionnelle dont nous sentions presque tous l'inévitable nécessité. Le conseil des Anciens choisit en effet Sieyès, et en même temps le seul de nos ministres, échappé de la caverne de Rastadt, Jean de Bry, fut nommé président de notre conseil. Vengeance contre les Autrichiens! Confiance vague dans le nouveau Directeur! Dégoût du système directorial! Profonds et tardifs regrets de l'absence de Napoléon, dont la renommée publiait toujours de nouveaux succès en Syrie! tels étaient les sentiments de la nation à cette époque de détresse....

Sieyès était au Luxembourg, mais quatre des anciens Directeurs y restaient encore. L'opposition dite constitutionnelle avait gagné depuis nos revers un grand nombre de partisans. L'opposition jacobine se confondit avec nous ; ce mouvement, inaperçu d'abord, nous apparut bientôt avec évidence. Le Directoire avait perdu la majorité dans les deux conseils. La nouvelle majorité voyait Sieyès aussi favorablement qu'elle voyait de mauvais œil ses quatre collègues. Cependant nous voulûmes attendre le premier effet de l'admission de l'homme d'État dans cette pentarchie discréditée. Nous nous résignâmes à de nouveaux sacrifices, et les contributions foncières furent augmentées d'un dixième. Les députés les plus influents se rapprochèrent du Luxembourg : nous essayâmes d'oublier le passé afin d'éviter un avenir plus funeste ; jacobins, constitutionnels, directoriaux, se confondirent pendant quelques jours en un seul corps.

Je ne connaissais l'orateur du Tiers État que par sa

renommée ; je m'empressai de le voir et de l'entendre, je le vis assiduement et je conçus pour lui une si haute estime que j'espérai le salut présent de la République et son amélioration législative pour l'avenir, si un tel homme pouvait entraîner ses collègues dans sa voie. Après quelques entretiens, je fus tout à lui. Ce que je sentais vaguement depuis plusieurs mois devint une vérité sans nuages ; le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif avaient été mal assis l'un et l'autre dans la Constitution de l'an III. L'équilibre entre ces pouvoirs n'existait pas, et nous allions sans cesse de coups d'État en coups d'État. Cet équilibre conservateur, voilà ce qui nous restait à conquérir pour fonder une république durable, également armée contre les excès du gouvernement et des Chambres représentatives.

Mais il ne s'agissait pas aujourd'hui d'améliorations, il s'agissait d'échapper à Suvarow. Malheureusement les anciens Directeurs, envieux de leur nouveau collègue, au lieu de l'aider, trouvaient un grand plaisir à le contrarier. Non seulement on ne profita pas des nouvelles ressources accordées par les conseils, mais on osa répondre à notre indulgence par un rapport du ministre des finances qui justifiait le déficit et attribuait tous les revers à ce que nous n'avions pas assez donné. Ce rapport réveilla les conseils. Nous décidâmes alors de renouveler le Directoire sans délai. Nous jugeâmes que sans ce coup d'État la République avait tout à craindre. Nous résolûmes de commencer par une attaque individuelle qui ne sortait pas de l'ordre légal. Treilhard, l'un des Directeurs, avait été nommé avant qu'il se fût écoulé une année depuis sa sortie du Corps législatif. On convint de se servir de ce prétexte de forme pour

renvoyer Treilhard et donner à Sieyès un collègue qui partageât ses opinions. Nous arrêtâmes notre choix sur un député des Anciens, Roger-Ducos, et l'attaque contre le gouvernement, un moment assoupie, recommença avec plus d'ensemble ; cette fois, elle était combinée dans les deux conseils, elle frappa progressivement et à coups sûrs.

Rewbell, en sortant du Directoire, était entré au conseil des Anciens ; Schérer, l'ex-ministre de la guerre était son parent ; Rewbell avait toujours été regardé comme son appui. A la séance du 6 prairial [1], Dubois-Dubay, dans un rapport contre les dilapidateurs, signala Schérer à la vindicte publique ; il accusa le Directoire d'avoir causé les malheurs de l'État par l'administration la plus désordonnée et la plus honteuse, il proposa de poursuivre les dilapidateurs, soit qu'ils fussent couverts de la robe sénatoriale, soit qu'ils eussent porté le manteau de Directeur. Rewbell se reconnut dans cette indication et réclama avec force. On passa à l'ordre du jour ; mais l'attaque retentit et fut répétée au conseil des Cinq-Cents. On interpella le Directoire sur le compte de Schérer qui demanda lui-même à être jugé, et se constitua prisonnier. On redressa, comme il le méritait, le rapport du ministre des finances dont la mauvaise foi était évidente. On demanda les comptes des différents ministères. Briot et Garreau dénoncèrent les fonds donnés par le Directoire pour une représentation de l'opéra d'Adrien, où, disait-on, on montrait au public un César triomphant, au moment où le César d'Allemagne venait de remporter des victoires sur nos armées.

1. 25 mai 1799.

Cette dernière accusation, si futile, montrait à quel point l'opinion s'irritait contre le gouvernement; elle fut accueillie; les ministres furent dénoncés tour à tour. Un pamphlet rempli d'invectives fut répandu partout avec profusion, et, comme la censure sur les journaux existait depuis le 18 fructidor, on demanda le rapport de la loi de censure, et on mit en discussion le projet de la commission dont j'étais membre, sur les abus de la presse. Les Directeurs ne pouvaient plus se dissimuler l'orage qui les menaçait. Le Luxembourg commençait à être désert, excepté le quartier de Sieyès et celui de Barras où l'intrigue retenait encore d'inquiets partisans.

Les tribunes publiques des conseils se remplissaient de spectateurs nouveaux qui paraissaient prévoir une tempête prochaine; ils applaudissaient, malgré le règlement, à tout ce que l'on disait contre le gouvernement, et leurs clameurs exerçaient la patience du président et rappelaient les tumultes de la Convention.

Les nouvelles qui nous arrivaient des départements de l'ouest et du midi apportaient des aliments journaliers à l'effervescence; les revers de nos armées avaient encouragé d'indignes français qui ne rougissaient pas de faire cause commune avec l'étranger. De nombreux assassinats avaient frappé les républicains, les fonctionnaires publics, les acquéreurs de domaines nationaux. Nous adressâmes au Directoire un message qui ressemblait fort à une accusation[1]. Le même jour (17 prairial)

1. On y remarquait les passages suivants :
« La sûreté de la nation est menacée au dehors. Il y a six mois,
« nous étions tous victorieux. Il ne convient pas au peuple fran-
« çais de garder davantage une attitude humiliée devant les

le conseil vota une adresse au peuple français. Cette communication directe entre la nation et ses représentations indiquait assez que l'on se jetait hors des voies ordinaires pour préparer l'opinion aux mesures que l'on avait arrêtées.

Trois jours après, les deux conseils célébrèrent une fête funèbre en l'honneur de nos plénipotentiaires si lâchement assassinés à Rastadt. Le conseil des Cinq-Cents offrait une particularité touchante : Jean de Bry, la seule des trois victimes échappée à la mort, occupait le fauteuil, son discours arracha des larmes de tous les yeux.

Le Directoire, malgré ses inquiétudes, ignorait le plan adopté par ses adversaires ; il crut voir sa perte assurée si on lui enlevait sa dictature sur les feuilles périodiques. Il rassembla ce qui lui restait de courage pour se défendre sur ce terrain difficile ; le peu d'amis qui ne l'avaient pas abandonné se réunirent. Bailleul publia un pamphlet fort adroit pour atténuer nos accusations. Enfin, des deux côtés, on soutint pendant plusieurs séances, pour ou contre la liberté de la presse, une lutte acharnée qui avait commencé dès les premiers jours du mois, et que, depuis, nous avons vu se renouveler vingt fois dans nos assemblées représentatives. Parmi les orateurs, Creuzé-Latouche, pour la censure, et Chénier contre, prononcèrent d'éloquentes harangues ; mais Lecointe-Puyraveau fut surtout remarquable, et ses

« autres peuples. Au dedans, la notoriété publique nous apprend « qu'il existe une grande fermentation. Avant de prendre aucune « mesure, le conseil croit devoir, citoyens Directeurs, vous « demander des renseignements. Nous vous invitons à nous les « donner sans délai. »

paroles avaient ébranlé plus d'une opinion. Puyraveau avait su mettre en évidence la distinction que l'ami de Mirabeau, notre collègue Cabanis, avait déjà fait valoir à notre tribune.

Beaucoup de bons esprits pensaient comme Lecointe et Cabanis. Ce n'était que dans un temps calme, disait-on, qu'un bon citoyen pouvait affaiblir le gouvernement; les feuilles périodiques devaient être considérées, non comme des livres, mais comme des prédications dans la rue ; leur dépendance ne peut nuire à la propagation de la véritable opinion publique dont les représentants du peuple sont les seuls organes autorisés. En effet, jamais on avait pensé à soumettre à la censure le compte rendu des discours prononcés aux tribunes législatives. Ces discours n'étant pas sujets à la censure, la dépendance des feuilles ne met de limite qu'aux prédications politiques d'individus *non accrédités par le peuple* et qui peuvent même n'être ni citoyens, ni Français ; car rien ne peut empêcher un ministre étranger de créer et de soutenir cent journaux, qui prêcheront sur nos places publiques le renversement de nos lois et ne pourront être punis qu'après avoir fait un mal qui se reproduira le lendemain. Le châtiment tardif de l'incendiaire n'aura pas empêché l'incendie.

Toutes ces raisons ne purent nous arrêter : nous répondîmes que les journaux n'exprimaient une opinion publique factice que dans ces tristes temps de censure où la presse ne répète sous mille formes diverses que la leçon des ministres. Un journal libre et non salarié, ne pouvant se soutenir que par l'adhésion d'un grand nombre d'abonnés, représente véritablement

l'opinion d'un grand nombre de citoyens, et la réunion de toutes ces opinions collectives, si elle n'est pas l'opinion publique, est au moins ce qui s'en approche le plus. Quant à ce que le châtiment après coup n'empêchait pas le mal d'avoir produit son effet, je répondais que l'efficacité des peines que nous proposions devait rassurer tout le monde; que notre projet de loi équivaudrait presque à la censure pour faire disparaître les abus; que pour calmer les alarmes des citoyens, il fallait leur rendre la liberté d'exprimer leur pensée; que l'opinion des tribunes nationales ne suffisait pas à un peuple libre, puisque même la conduite des députés était soumise au jugement non seulement de leurs commettants, mais à celui de tous les Français qu'ils fussent ou non électeurs.

Ces réponses n'étaient pas sans force en théorie. La censure préalable exclut la liberté politique, lorsqu'on est réduit à recourir à cette arme funeste, on doit être bien près de l'état de siège; un péril imminent peut seul justifier ces deux mesures. Mais, théorie à part, de quel côté était la bonne foi dans la discussion! Pensions-nous que notre loi répressive, substituée à la censure, suffirait à l'autorité directoriale? Pensions-nous que les peines proposées dans notre projet étaient suffisantes?... non, certes; non. Nous sentions, au contraire, que notre loi serait illusoire, et c'est pour cela même qu'elle nous convenait. Nous voulions briser un pouvoir exécutif qui perdait la République, et il nous fallait désarmer ce pouvoir ennemi que nous avions condamné. La passion du moment l'emporta dans nos esprits sur les raisons de nos adversaires, et dans ces jours de crise, le Directoire fut privé de la surveillance préven-

tive des journaux. Cet exemple prouve que l'opinion absolue doit parfois céder en pratique à l'opinion relative : je dis *doit céder*, car je votai alors comme je voterai encore en un cas pareil. Nous agissions en bons citoyens en désarmant le gouvernement qui nous perdait; mais si le gouvernement eût été bon, notre conduite eût été celle d'ennemis du peuple. Ces détails ne seront peut-être pas inutiles pour aider à juger les hommes publics en temps de crise révolutionnaire. Celui qui a navigué dans la tempête juge plus sainement les manœuvres de ces heures où il s'agit de la vie. Aussi, parmi les mesures prises en France après l'horrible machine infernale (sauf l'atteinte portée au jury que rien ne peut excuser), la loi qui, sans décréter la censure, établit contre la licence des feuilles périodiques des peines extrêmes de répression, m'a-t-elle paru sage, convenable, patriotique et complètement justifiée par les événements. La censure étant hors de question, les peines doivent être assez fortes pour n'être pas illusoires. On eût pris dans une république, en pareilles circonstances, des mesures au moins aussi sévères : la tâche des gouvernements n'est pas tellement facile aujourd'hui qu'on doive les juger sans indulgence lorsqu'on ne peut pas les renverser :

Non ignora mali miseris succurrere disco.

La loi de censure détruite, on procéda sans interruption à la discussion du projet de répression que nous avions présenté. Nous désirions une décision prompte : nos projets ultérieurs, connus de plus de deux cents membres des deux conseils, pouvaient être révélés par

une indiscrétion, et le Directoire disposait de troupes nombreuses.

Nous pressâmes donc le vote de la loi nouvelle ; mais un incident imprévu vint retarder son adoption. Carrère, député du Rhône, proposa dans le cours des débats plusieurs mesures qui pouvaient nous faire perdre du temps : il demandait la formation d'un jury de censure républicaine, la diminution du droit de timbre sur les journaux, la prohibition des écrits anonymes, etc. Heureusement cet orateur, en signalant l'indolence de l'opinion publique, l'avait exagérée jusqu'au point d'affirmer que le meurtre de Rastadt n'avait excité qu'une faible indignation : je profitai (séance du 22 prairial) du mécontentement que cette assertion avait soulevé dans la Chambre pour ne voir que cela dans le discours de Carrère et écarter en masse toutes ses propositions[1].

1. Discours de Lucien Bonaparte :

« Je viens d'entendre une phrase du préopinant que chacun de « nous est prêt à démentir. Elle a excité dans cette enceinte une « agitation qui dure encore... Où donc a-t-on vu que l'assassinat « de Rastadt n'ait excité en France qu'une faible indignation? « Cette assertion est injurieuse : elle est fausse.

(Un cri unanime : Oui! oui!)

« Eh quoi! n'avez-vous pas entendu les cris de vengeance qui « retentissent encore d'un bout de la République à l'autre, et qui « sont devenus le nouveau chant du départ de nos jeunes défen- « seurs? De toutes parts n'apprenez-vous pas les marques écla- « tantes de zèle que l'indignation populaire a fait éclore? Rappe- « lez-vous donc les accents généreux de cette foule immense cou- « vrant le Champ-de-Mars et répandant des larmes sur la tombe « de nos ministres. Quels sentiments avez-vous lus sur les visages? « Quels serments avez-vous entendus? La France indifférente au « crime de Rastadt? Et déjà nos armées, électrisées par cette « funèbre nouvelle, ont reporté la terreur dans les rangs ennemis. « Du fond des vallées helvétiques jusqu'au sommet des Apennins, « un seul cri s'est fait entendre; les ombres des victimes ont

L'assemblée se leva tout entière en répétant mes dernières paroles ; les tribunes éclatèrent en acclamations réitérées... et les propositions de notre collègue n'eurent pas de suite.

Sieyès avait fait nommer le général Joubert au commandement de Paris. Il fallait agir. Un pamphlet avait osé assurer que ce n'étaient pas les Russes de Suvarow qui étaient à craindre, mais les Russes des conseils. On décida pour le lendemain d'attaquer l'élection du Directeur Treilhard, et avant tout de se déclarer en permanence.

Le Directoire n'avait pas encore répondu à notre message du 17 prairial [1], où nous lui demandions compte de notre situation intérieure et extérieure. Poulain-Grandpré, à la séance du 29 [2], nous proposa un second message plus péremptoire, qui se terminait par la terrible déclaration que le conseil restait en permanence jusqu'à la réponse du gouvernement. Cette mesure fut emportée à une grande majorité. Le conseil des Anciens suivit notre exemple. Le Directoire nous répondit sur-le-champ qu'il se mettait comme nous en permanence, et que nous recevrions le lendemain les renseignements demandés sur l'état de la République. C'était relever notre défi ; mais tous les rôles étaient distribués et au lieu de s'ajourner au lendemain, nous continuâmes la séance dans la nuit. Bergasse vint dénoncer à la tribune

« tressailli... les bourreaux ont tremblé... Ce cri redoutable, tant « de fois répété dans cette enceinte et sur tous les points de la « République, doit encore aujourd'hui répondre ici pour nous : « Vengeance ! vengeance des assassins ! »

1. 5 juin 1799.
2. 17 juin 1799

l'élection de Treilhard et il n'eut pas de peine à nous convaincre de ses défauts de forme ! Nous étions convaincus d'avance. A peine si nous voulûmes écouter une voix courageuse en faveur de Treilhard ; son élection fut annulée après deux lectures consécutives. A minuit, le Conseil des Anciens, séance tenante, confirma notre résolution, et vers quatre heures du matin on suspendit les séances législatives jusqu'à dix heures.

Le lendemain, le message du Directoire sur la situation des affaires, lu à la tribune des Cinq-Cents, fut écouté dans un morne silence et renvoyé à la nomination de dix candidats pour le remplacement de Treilhard ; sur cette liste, les anciens choisirent le citoyen Gohier, ex-ministre de la justice, qui l'emporta de quelques voix sur Roger-Ducos, et la première partie du plan convenu fut ainsi accomplie.

Le 30 prairial [1], Bertrand, du Calvados, prononça contre le message du Directoire une philippique puissante de logique et de mouvements passionnés.

Boulay, de la Meurthe, succédant à Bertrand, précisa davantage ce qu'on désirait : il accusa nominativement les directeurs Merlin et La Réveillère, et déclara que ces deux hommes devaient sortir du Luxembourg pour rétablir l'union dans le pouvoir exécutif et qu'il fallait les y forcer en cas de refus. Il proposa de nommer une commission spéciale de neuf membres chargés de présenter les mesures exigées par les circonstances : le général Jourdan fit ajouter deux membres de plus à cette commission extraordinaire, qui fut composée de Boulay de la Meurthe, Bergoing, Français de Nantes, Talot, Pétiet,

1. 18 juin 1799.

Joubert de l'Hérault, Quirot, Poulain-Grandpré, Augereau, Jourdan et moi.

Nous étions à peine nommés que les démissions des Directeurs Merlin et La Réveillère nous furent apportées. Le conseil forma de suite deux listes décuples pour les deux places vacantes ; le général Moulins, et l'ami de Sieyès, Roger-Ducos, complétèrent le nouveau gouvernement. Barras, parmi les anciens Directeurs, fut le seul conservé.

Le gouvernement fut ainsi renouvelé, le 30 prairial, sans secousse violente, grâce à la docilité de nos adversaires qui cédèrent à une menace d'accusation. Le 1er messidor, je proposai d'attendre en permanence le message du nouveau Directoire.

Cette proposition fut décrétée ainsi que l'impression du discours à douze exemplaires. Le député Aréna demanda que ce discours fût envoyé dans les départements et aux armées, mais j'annonçai de suite au Conseil que mon rapport n'était qu'un travail préparatoire et que la commission des onze s'occupait d'une adresse aux Français qui ne tarderait pas à lui être soumise,

Les premiers jours de messidor se passèrent sans que le Directoire envoyât le message que nous attendions ; Sieyès et ses deux nouveaux collègues étaient à peine installés, Gohier ne l'était que depuis deux jours, Barras, dans ces premiers moments, laissait faire et ne songeait qu'à se maintenir en place. Un retard, qui trouvait son excuse dans les circonstances, prolongeait la permanence des Conseils et la durée de la commission des onze. Les mécontents dirigèrent alors tous leurs efforts contre cette commission : on affectait des inquié-

tudes sur le pouvoir extraordinaire qui nous était confié; on nous comparaît au fameux comité de Salut public. Comme rien n'était plus faux que ces insinuations, Français de Nantes fut chargé par nous de soumettre au conseil plusieurs mesures contre les scissions des assemblées électorales et il annonça que, dans la semaine, la commission proposerait un projet de loi et le projet d'adresse et qu'elle demanderait elle-même la dissolution et la levée de la permanence. Le général Jourdan fit un rapport sur le recrutement des armées. Remplis de confiance dans la sagesse de Sieyès, nous étions plus pressés que nos adversaires de voir terminer notre mission. Les mesures proposées par Français de Nantes étant menacées d'un ajournement, j'insistai pour leur prompte discussion[1].

Le conseil adopta ma proposition à l'unanimité. Les projets furent convertis en lois. On confirma même un article de la loi du 19 fructidor qui donnait au pouvoir exécutif le droit de déporter les prêtres réfractaires... Déporter sans jugement!... On ne crut pas encore pouvoir priver le Directoire de cette dictature sans compromettre la sûreté publique. Je m'opposai du moins à ce que cette mesure révolutionnaire pût s'étendre à tous les prêtres : elle fut appliquée aux seuls prêtres réfractaires.

Deux jours après[2], nous eûmes enfin le message du nouveau Directoire; je m'opposai à ce qu'il nous fût communiqué en comité secret; sa lecture en public produisit un excellent effet, c'était le résumé des fautes

1. Séance du 7 messidor (25 juin 1799).
2. 9 messidor (27 juin 1799).

du pouvoir déchu, fait sans réserve, et la demande inévitable d'hommes et d'argent.

Jourdan, aussitôt après la lecture du message, proposa de mettre en activité toutes les classes de conscrits et de lever un emprunt de cent millions pour les dépenses de la guerre.

Français de Nantes présenta le projet d'adresse aux Français. Tout fut approuvé à l'unanimité... La commission des onze se déclara dissoute. Séance tenante, le comité des Anciens confirma toutes nos résolutions ; la permanence du Corps législatif fut levée et tout rentra dans l'ordre constitutionnel.

Telle fut la révolution du 30 prairial. Elle a quelques ressemblances avec celle de 1830[1]. L'une et l'autre eurent pour résultat de changer violemment le pouvoir exécutif. L'une et l'autre furent opérées par le Corps législatif. Ni l'une ni l'autre ne furent soumises à la votation universelle ; elles eurent néanmoins l'assentiment général. Des démissions furent données par les Directeurs, tout aussi librement que le furent celles de Charles X et du duc d'Angoulême ! Enfin la démission du Directoire, ainsi que celle de la branche aînée des Bourbons fut incomplète : l'un des cinq Directeurs ne se démit pas : l'un des princes de la branche aînée ne se démit pas et ne pouvait pas se démettre puisqu'il était mineur.

Que peut-on conclure ?

1° Le 30 prairial et le 30 juillet ont produit deux gouvernements sans droit positif, puisqu'ils ne furent pas

1. Il importe de bien se rappeler que cette partie des Mémoires de Lucien a été écrite en 1835.

confirmés par la votation libre et universelle de la nation que rien ne peut suppléer complètement.

2° Le Directoire, élu le 30 prairial, n'ayant pas su conserver la puissance de fait et n'ayant pas de droit, sa chute au 18 brumaire fut légitime, même avant que trois millions de votes l'eussent approuvé.

3° S. M. le roi des Français peut et doit achever la révolution de Juillet par la votation libre et universelle de la nation. Il le peut, car il règne en paix et avec une approbation peu contestée. Il le doit, car cette consécration populaire affermirait son trône ; elle serait aussi utile à sa famille qu'à la France ; elle laverait la grande nation de l'affront de n'avoir pas été consultée sur le changement de dynastie ; car si, depuis 1830 et malgré des rigueurs excessives, le gouvernement actuel a mérité les éloges de tout homme impartial pour avoir su conserver la paix du dedans et du dehors, il n'en est pas moins évident à tous les yeux qu'aujourd'hui le trône français n'est encore assis qu'entre la quasi-légitimité du droit divin et la quasi-légitimité du droit populaire. Sa puissance n'a été consacrée ni par l'élévation sur le pavois, suffrage universel des anciens Francs, ni par le sacre héréditaire, légitimité des temps passés, ni par la votation nationale, légitimité des temps nouveaux.

Que le lendemain du 30 juillet on ait reculé devant une votation universelle, cela s'explique par les raisons que les contemporains connaissent, et qu'il est inutile d'énoncer... Mais aujourd'hui, après cinq ans de paix et d'améliorations matérielles, aujourd'hui que les factions vaincues sont réduites à l'impuissance, que peut-on craindre à se légitimer? La France serait-elle descendue

si bas, qu'on puisse toujours impunément se passer de son vote? Si le nouveau gouvernement de notre belle patrie recourait enfin à la votation populaire, il s'affermirait, et tous alors se serreraient avec conviction autour de l'élu du peuple. Si l'on refuse, au contraire, de rendre hommage au souverain que dans notre siècle on voudrait en vain méconnaître... je désire me tromper, mais l'abîme peut s'ouvrir encore devant nous, et les conseillers de la couronne, qui ne l'engagent pas à fléchir devant la souveraineté populaire, assument sur leurs têtes toute la responsabilité des secousses qui menacent tout gouvernement mal assis. Persister à ne pas consulter la France, ce serait démontrer que l'on ne regarde pas le 30 juillet comme une révolution, mais comme une catastrophe personnelle. Or, les trois journées sont véritablement glorieuses, parce qu'elles ont renversé le gouvernement de droit divin pour élever à sa place un gouvernement de droit populaire ; parce que, à une charte octroyée par le roi, elles ont substitué une charte proposée par les Chambres législatives. Les ordonnances ne furent que l'occasion de cette révolution de principes, et, pour la compléter il faut la faire sanctionner par le peuple souverain dont elle a reconnu la puissance en relevant la bannière de 89, de 91, de la République, du Consulat et de l'Empire.

En m'exprimant ainsi, sans réserve aucune, en disant tout ce que je pense sur la Constitution actuelle de ma chère patrie, on pourra me demander comment, avec cette opinion si entière, j'insiste sans relâche sur ma rentrée en France, comment je demande à vivre sous la charte qui a fondé le trône du roi des Français... Ma réponse sera aussi franche que ma foi dans *la souverai-*

neté absolue de la votation universelle est entière et profonde. Je désire rentrer en citoyen soumis aux lois actuelles de mon pays, parce que ces lois, telles que les ont faites les Assemblées législatives, et quoique non encore sanctifiées par le baptême populaire, n'en offrent pas moins un état social qui, sans être parfait, me semble préférable à beaucoup d'autres, et surtout préférable à l'exil ; parce que le gouvernement royal actuel, créé, soutenu par les suffrages unanimes de plusieurs Chambres législatives, possède par conséquent le vote des deux cent mille électeurs qui ont aujourd'hui en France le privilège légal du droit politique ; parce que cet état de choses, qui n'est ni le meilleur ni le pire, convenant au peuple français (comme le démontrent les adhésions nombreuses et le consentement tacite de tous), il n'appartient pas à un simple citoyen de refuser obéissance aux lois que son pays trouve convenables. Mais cette obéissance n'entraîne pas la conviction que ces lois soient revêtues de légitimité populaire. Elle n'oblige pas à croire que le vote des députés de deux cent mille électeurs vaille le vote de plusieurs millions de citoyens. Elle ne s'oppose nullement à ce que l'on fasse des vœux pour que le suffrage universel qui manque à ces lois leur soit donné. Demander qu'on ne retarde pas davantage cette sanction nationale, c'est, au contraire, montrer que l'on désire sincèrement le raffermissement et l'amélioration de ces lois de la patrie, sous l'égide desquelles on désire pouvoir enfin s'abriter. Et certes, une foi raisonnée, vive, exclusive, dans *la souveraineté populaire formulée par le suffrage de tous*, peut être exprimée sans témérité par celui qui, exclu de l'empire par ce même suffrage universel, reconnut, révéra jadis

cette puissance suprême qui le rejetait hors de sa famille, comme il la reconnaît aujourd'hui, en regrettant que ce dogme sacré manque encore au gouvernement de sa patrie.

CHAPITRE VIII

LUCIEN BONAPARTE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

DU 18 JUIN 1799 AU 22 SEPTEMBRE 1799 (1er VENDÉMIAIRE AN VIII)

Désillusion à propos du 20 prairial. — Nomination de Fouché au ministère de la police. — Attitude des généraux Bernadotte, Jourdan, Marbot, Lamarque, Augereau. — Marbot remplacé par Lefebvre dans le commandement de Paris. — Attaque des Jacobins. — *Articles du journal des Hommes libres* contre Lucien à propos de l'irrégularité de sa nomination et de ses votes. — Séances du *Manège*. — Attitude expectative de la commission des onze. — Fermeture de la salle du Manège. — Suppression de la censure des journaux. — Conséquences de ce vote ; troubles en province. — Vote de la loi des otages. — Attitude menaçante des royalistes. — L'emprunt de cent millions. — Le projet de loi contre les prêtres déportés est repoussé par le conseil des Anciens. — L'amnistie demandée par le général Lamarque en faveur de Barrère, Billaud-Varennes et Vadier, est repoussée par les Anciens. — Le serment civique des royalistes. — Violences du journal des *Hommes libres*. — Le droit de faire des visites domiciliaires est accordé pour un mois au Directoire. — Formation de la commission des sept. — Lucien Bonaparte en est nommé membre. — La prétendue erreur de M. Thiers. — Les Jacobins ne sont pas des patriotes. — Sieyès. — Mot de Talleyrand à propos de Sieyès.

Effet produit par les succès de Suvarow. — Surexcitation des esprits. — Exaltation des journaux jacobins. — Accusations contre Lucien Bonaparte. — Projet de loi contre les dénonciations. — Inertie voulue de la commission des sept. — Eschassériaux et Lucien Bonaparte sont nommés rapporteurs du projet de loi présenté par la commission à propos des mesures à prendre. — Le projet est ajourné puis écarté. — La commission était sans valeur. — Altercation entre Jourdan et Lucien. — Fureur des journaux jacobins à la nouvelle du désastre de Novi et de la défection de la flotte à Batave. — Arrestation des journalistes. — Accusation de Briot contre le Directoire. — Attitude du Directoire. — La mort de Jou-

bert change les plans de Sieyès. — Prétendue ouverture de Sieyès à propos de Bonaparte. — Jourdan demande la déclaration de la patrie en danger. — Il réclame la formation d'une commission exécutive de neuf membres. — Boulay de la Meurthe, président du conseil, empêche le vote d'urgence. — Chénier parle contre l'urgence. — Réponse de Lamarque. — Plaidoyer de Lucien. — Ajournement du vote. — Renvoi du ministre de la guerre, Bernadotte. — Trouble des Jacobins. — La proposition de Jourdan est repoussée par 245 voix contre 171. — Le coup d'État est virtuellement accompli.

Nous avions fait le 30 prairial[1] pour rétablir l'union entre les pouvoirs, si nécessaire dans les grands dangers. En rejetant trois Directeurs avant l'époque prescrite par la loi, nous espérions recueillir le fruit de cette nouvelle violation de l'ordre constitutionnel; mais à peine cependant quelques semaines s'étaient-elles écoulées que nous nous trouvâmes dans la même confusion. Nous avions choisi deux Directeurs, Gohier et Moulins, hommes privés sans reproche, mais hommes publics sans moyens, et, qui pis est, sans nulle envie de seconder Sieyès en qui nous avions placé l'espoir d'un meilleur gouvernement. Ils partageaient au contraire l'opinion exaltée. Barras se trouvait ainsi entre deux fractions égales en nombre et son adhésion décidait la majorité. Sieyès fut obligé de s'allier à lui malgré ses répugnances ; il consentit à nommer au ministère de la police une des créatures de Barras, le fameux Fouché de Nantes. Heureusement cet ancien conventionnel, qui connaissait bien les Jacobins, crut en ce moment utile à ses intérêts de les combattre ; il entraîna Barras qui

1. 18 juin 1799.

Ce chapitre huitième a été refait tout en entier en 1835; il n'a donc que la valeur relative d'un plaidoyer personnel, le plus souvent inexact.

se réunit à Sieyès et à Roger-Ducos ; mais cette majorité, ne tenant qu'à un homme comme Barras, n'empêchait pas le Directoire d'être aussi faible qu'avant la dernière crise. Les amis du gouvernement tombé se rapprochèrent de Barras qui en était l'unique débris. Les deux oppositions, comme à l'ordinaire unies pour renverser, s'étaient désunies le lendemain du combat ; les constitutionnels se serraient autour de Sieyès, tandis que les Jacobins, rendus par le péril de l'État à leur exaltation habituelle, ne voyaient plus de salut dans le pouvoir exécutif si malheureusement régénéré. Ils le voyaient uniquement dans les moyens révolutionnaires et dans la concentration de toute l'action politique au sein du Corps législatif. Ils avaient pour eux deux Directeurs, le ministre de la guerre Bernadotte, et le général Marbot[1] commandant de Paris. En ajoutant à ces deux noms ceux de Jourdan, d'Augereau[2] et de Lamarque, membres

1. *Marbot* (Antoine), général, né à Beaulieu (bas Limousin) en 1750, mort à Gênes en 1800 ; garde du corps ; démissionnaire en 1789 ; député à la Législative ; reprit du service ; général de division ; député aux Anciens ; en sortit après le 30 prairial ; commanda Paris à la place de Joubert ; fut envoyé à l'armée d'Italie quelque temps avant le 18 brumaire.

2. *Augereau* (Charles-Pierre-François), duc de Castiglione, né à Paris, rue Mouffetard, le 21 octobre 1757, mort des suites d'une hydropisie de poitrine, en 1816.

Il était fils de Pierre Augereau, domestique, et de Marie-Joseph Kresline, son épouse.

Engagé volontaire ; maître d'armes en Suisse ; engagé dans les troupes napolitaines ; volontaire en 1792 ; en Italie, à partir de 1795 ; commandant la 17e division militaire à Paris, au 18 fructidor ; député aux Cinq-Cents ; prit part à Brumaire ; maréchal de France et duc de Castiglione, le 18 mai 1804 ; trahit l'empereur en 1814 ; nommé pair de France, le 4 juin 1814 ; abandonna les Bourbons ; chassé par l'empereur, rejeté par tout le monde, il se

de notre conseil, les Jacobins comptaient dans leurs rangs cinq des meilleurs généraux de la République.

Cette réunion de belles renommées militaires balançait dans ce parti l'infériorité du nombre. Sieyès se dit qu'il fallait dissoudre autant que possible cette réunion redoutable, et on résolut dès lors d'ôter à Bernadotte le ministère de la guerre. On commença par enlever à Marbot le commandement de Paris, et le brave général Lefèvre[1], inhabile à toute intrigue, fut son successeur. La nouvelle physionomie du conseil ne tarda pas à se dessiner nettement; on commença par attaquer les anciens Directeurs et l'ex-ministre Schérer, on demanda leur mise en accusation. Les adresses ne manquèrent pas, il en vint de tous côtés. Dans quel siècle et dans quel pays le vainqueur a-t-il manqué de flatteries, et le vaincu d'outrages ? Les accusations enchérissaient de violence les unes sur les autres. Rewbell qui depuis un an siégeait aux Anciens, Treilhard que nous avions expulsé par une chicane de procureur, Merlin et La Réveillère, dont on avait célébré les démissions comme un sacrifice méritoire, furent tous quatre également pour-

retira dans sa terre de la Houssaye. (*Les fourgons d'Augereau sont restés légendaires.*)

Son frère, le baron, fut lieutenant général et chevalier de Saint-Louis.

1. *Lefebvre* (François-Joseph), duc de Dantzig, maréchal de France, né à Ruffach, le 25 octobre 1755, mort à Paris, le 14 septembre 1820. Fils d'un meunier; engagé en 1773; sergent en 1788; capitaine en 1793; général de brigade, le 2 décembre 1793; général de division, le 10 janvier 1794; commandant de la 17e division en 1799; l'un des conspirateurs de Brumaire; sénateur en 1800; maréchal en 1814; grand-officier, grand-aigle; commandant de la garde impériale à Iéna; prit Dantzig en 1807; pair de France sous la Restauration et sous les Cent-Jours. Destitué en 1815, il fut réintégré en 1819.

suivis. Rewbell se défendit au conseil des Anciens avec une noble fermeté ; ce conseil, où le parti jacobin existait à peine, écouta Rewbell avec un calme rassurant. Parmi nous les attaques furent plus vives. On voulait surtout obtenir une commission spéciale pour établir dans le conseil un centre de réaction contre les accusés. Nous repoussâmes cette tentative et fîmes renvoyer au gouvernement toutes les dénonciations. Mais il est si facile d'entraîner une assemblée nombreuse à des mesures qui flattent son omnipotence que, peu de jours après, on nomma une commission de cinq membres à laquelle fut renvoyé l'examen des accusations.

Encouragés par ce succès contre le pouvoir déchu, les Jacobins essayèrent une attaque contre le pouvoir actuel. Le député Briot se plaignit du retard des renseignements demandés au Directoire : « Nous attendons, « dit-il, le bail des salines de l'Est : il ne faut qu'un « quart d'heure pour nous l'expédier, et nous ne pou« vons l'obtenir. D'autres messages sont aussi restés « sans réponse. Je propose de nommer une commission « pour rechercher tous les messages adressés inutile« ment au pouvoir exécutif, et ceux qu'il conviendrait « encore de lui adresser. Vous frémissez au récit des « crimes commis en Italie. Vous apprendrez que vous « payiez l'année au complet, et que les républiques « alliées payaient la solde d'une forte partie de cette « armée. »

Tout cela n'était que trop vrai ; mais ce n'était pas une raison d'établir dans le sein du conseil un comité des recherches et d'enlever au Directoire les fonctions qui lui appartenaient pour en charger ce comité ; c'était agir précisément comme si nous n'avions pas changé de

gouvernement. Malgré tout, cependant, la commission fut nommée. Quelques jours après, elle fit un rapport où elle précisait les chefs d'accusation contre les anciens Directeurs, et nous proposait de les discuter en comité secret; cette discussion dura plusieurs séances. Le second chef d'accusation était ainsi rédigé :

« Pour avoir déporté dans les déserts de l'Arabie « quarante mille hommes formant l'élite de nos armées, « le général Bonaparte, et avec lui la fleur de nos sa- « vants, de nos hommes de lettres et de nos artistes. »

L'acte d'accusation tombait évidemment sur Barras [1], autant pour le moins que sur ses anciens collègues, et il tendait ainsi à désorganiser le Directoire régénéré dont Barras avait déterminé la majorité en faveur de Sieyès. Les amis de Sieyès se réunirent alors avec les partisans du gouvernement déchu, et après trois jours de comité secret, nous déclarâmes qu'il n'y avait pas lieu à accusation. En déplorant les erreurs des ex-directeurs, on fit valoir leurs bonnes intentions, la difficulté des circonstances et surtout le péril d'une réaction.

Cette victoire avait été assez disputée pour inquiéter Sieyès, Barras et Roger-Ducos ; ils nous déclarèrent que des interpellations journalières leur ôtaient la confiance publique et qu'ils ne croyaient pas possible de gouverner si la majorité du conseil des Cinq-Cents ne se prononçait davantage en leur faveur : ils me demandèrent personnellement mon concours, et je saisis l'anniversaire du 14 juillet que l'on célébrait par une fête civique dans le sein de chaque conseil, pour me déclarer plus

1. Lucien oublie que maintes fois il affirme que l'expédition d'Égypte est l'œuvre unique de Bonaparte, ce qui était la vérité.

ouvertement que je ne l'avais fait par mon vote silencieux contre l'accusation des ex-directeurs.

Mon discours fut regardé par les Jacobins comme une attaque coupable. Dès le lendemain, leur feuille (*Journal des hommes libres*) se plaignit qu'en me déclarant contre le rétablissement du système révolutionnaire, mon discours avait fourni le sujet d'un pamphlet intitulé : *Plus de Terreur, plus de régime de* 93, *à bas les Jacobins !* Le journal jusque-là ne disait que la vérité ; mais en se déchaînant contre Sieyès et contre moi, il épuisa sur nous son riche vocabulaire d'injures. La censure des journaux avait été enlevée au gouvernement, et en attendant une loi de répression, la licence de la presse périodique était sans limites.

Ce journal était l'écho de la Société populaire qui avait ouvert ses séances au Manège et qui en prit le nom. On avait profité du mouvement de prairial pour rouvrir les clubs. La loi défendait à ces réunions d'avoir des présidents, de faire des adresses collectives et de s'affilier ; mais on éluda la loi pas à pas, le général Augereau fut nommé président sous le nom de régulateur, plusieurs députés furent nommés secrétaires et beaucoup d'autres se firent inscrire. L'audace de cette société s'accrut par un pareil renfort, et Paris entendit avec effroi sortir de cette nouvelle tribune des Jacobins, les noms et les maximes de 93. Le nombre des auditeurs augmentait tous les jours et il formait au dehors des rassemblements considérables. Dans ces groupes on répétait les dénonciations, les chants, les provocations dont retentissait la salle. On accusait à l'envi, ministres, généraux, députés. Notre commission des onze eut aussi les honneurs de la dénonciation. On parlait vaguement

d'un grand complot dans la ville pour proclamer un roi constitutionnel, et on dirigeait les soupçons sur le Directeur qui avait résidé à Berlin[1]. On menaçait les républicains d'un péril prochain pour les exciter à une émeute.

Il était impossible que de pareils discours ne finissent par allumer les passions de la multitude. Souvent la garde des conseils avait été obligée d'intervenir, et, pour arrêter le désordre, le sang avait coulé plus d'une fois. Cette garde était chargée seule de la police de l'enceinte législative, et la salle du Manège se trouvait comprise dans l'enceinte du conseil des Anciens. Ce conseil, indigné de la turbulence de la Société, résolut de lui ôter le local qu'il lui avait accordé. Forcée de quitter le Manège, elle voulut se retirer à l'Oratoire, mais les paisibles habitants de cette partie de la ville repoussèrent un voisinage si peu rassurant. Enfin, la Société errante trouva un asile dans l'ancienne salle des Jacobins, et ce fut là qu'elle recommença ses réunions tumultueuses. La nouvelle salle parut avoir augmenté l'audace des sociétaires. Les Anciens furent plus particulièrement l'objet de leurs menaces. On dénonça nominativement les députés Chasset, Baraillon[2] et Courtois : l'animosité contre ce dernier n'avait pas de bornes... C'était lui qui, au 9 thermidor, avait fait le fameux rapport contre la tyrannie de Robespierre.... Tous ceux qui regrettaient au fond du cœur 93 devaient avoir le nom de Courtois en horreur.

1. Il y avait quelque réalité dans ce bruit.

2. *Baraillon* (Jean-François), médecin et conventionnel, né en 1743, mort à Cambon en 1816. Au conseil des Anciens avant Brumaire.

L'anniversaire de cette immortelle journée était arrivé. Courtois célébra cette fête nationale en se déchaînant avec véhémence contre le régime de la terreur que des insensés lui paraissaient vouloir rendre à la patrie. Sieyès, comme président du Directoire, prononça au Champs-de-Mars un discours où il ne fut pas au-dessous de sa haute renommée. L'accord de la majorité du conseil du Directoire et du conseil des Anciens était évident, mais une grande partie du conseil des Cinq-Cents penchait vers les mesures révolutionnaires. A la séance, anniversaire du 9 thermidor, on s'occupa parmi nous des sociétés populaires et on proposa une loi pour leur organisation, comme s'il s'agissait de les mettre à l'abri de la haine du gouvernement. Chaque séance traçait plus profondément la différence de l'esprit qui dominait dans les deux conseils. Les Anciens rejetèrent dans ce mois beaucoup de nos résolutions et ils eurent peut-être le tort de ne pas en rejeter davantage.

En effet, notre projet sur la répression des abus de la presse périodique, repoussé comme trop imparfait, nous ayant été renvoyé, nous avions répondu en votant la suppression de la censure des journaux, et cette résolution avait été approuvée par les Anciens, malgré leur désir d'augmenter l'autorité du Directoire. Aussi les feuilles royalistes et jacobines se livrèrent sans frein à leurs passions. Cette condescendance des Anciens s'explique par un désir de conciliation qui leur parut avantageux au bien public, et par leur espérance de discuter bientôt un nouveau projet de répression. Mais leurs bonnes intentions n'empêchèrent pas les maux que la licence de la presse produisit à cette époque. Dans plusieurs départements, à Bordeaux, à Lille, à

Lorient, à Rouen, à Amiens, des troubles sérieux suivirent la suppression de la censure des journaux et l'ouverture des clubs. Ces troubles furent partout désavantageux aux Jacobins : ce résultat démontra qu'on ne voulait plus de leur régime.

Une autre de nos résolutions, bien plus funeste encore que la licence des journaux, fut également approuvée par les Anciens : ce fut la loi des otages, digne sœur de la loi des suspects. Dès qu'une commune était déclarée en état de trouble, l'administration était autorisée à choisir des otages parmi les parents des émigrés, les ci-devant nobles et les parents des rebelles faisant partie des rassemblements armés. Ces otages devaient être emprisonnés; ceux qui s'évaderaient étaient assimilés aux émigrés. Pour chaque républicain assassiné, quatre des otages devaient être déportés, et le séquestre mis sur leurs biens. Les otages en masse étaient en outre soumis solidairement à une amende de 5,000 francs pour chaque individu assassiné. En décrétant le projet de loi, le Corps législatif adressa une proclamation au peuple. Comment le Directoire et les deux conseils se laissèrent-ils entraîner à une si grande faute? Les royalistes, il est vrai, étaient devenus menaçants sur plusieurs points de l'Ouest et du Midi; des fonctionnaires publics, des acquéreurs de biens nationaux, avaient été assassinés; l'alarme se répandait de village en village. A Bordeaux, les rues et les places publiques avaient été couvertes des proclamations de Louis XVIII. Dans les environs de Toulouse, des bandes armées avaient osé s'approcher de la ville avec le drapeau blanc déployé. Enfin les clameurs journalières des clubs, la violence des feuilles publiques et des placards n'avaient

pas été sans influence sur les meilleurs esprits. Mais l'exagération est comme la calomnie, il en reste toujours quelque chose. Le député Cornet[1], en motivant son vote aux Anciens, exprimait ses regrets et ceux de beaucoup de ses collègues. C'est ainsi que le conseil fut entraîné. On espéra fortifier le gouvernement par une loi révolutionnaire qui ne fit que l'affaiblir et le déconsidérer; cette loi des otages ne fut utile qu'aux rebelles dont elle grossit les rangs et qui prirent à leur tour des otages parmi les républicains. En dépassant le but, nous ne l'atteignîmes pas, ce qui arrive toujours.

Une mesure de la même nature que celle des otages avait été arrêtée aussi par notre conseil. Le projet d'emprunt de cent millions, voté après le 30 prairial, était devenu, dans les discussions préparatoires de nos commissions, de plus en plus révolutionnaire. Quand nous le votâmes, il n'y manquait rien, ce n'était plus un emprunt, mais une taxe sur les riches. La taxe était progressive, les ex-nobles étaient condamnés à un payement triple. Le conseil des Anciens repoussa notre projet. Nous dûmes le modifier en lui ôtant ses dispositions les plus acerbes, et les Anciens, après une discussion fort animée, approuvèrent notre nouvelle résolution, quoi qu'elle ne fut guère meilleure que la première.

1. *Cornet* (Mathieu-Auguste, comte), né à Nantes le 29 avril 1750, mort à Paris le 4 mai 1832.

Membre du conseil des Anciens, l'un des principaux conjurés de Brumaire; sénateur, le 4 décembre 1799; commandeur, le 14 juin 1814; secrétaire du Sénat, fait comte, puis grand-officier, le 31 juillet 1811; s'associa à l'acte de déchéance, le 1er avril 1814; pair de France, le 4 juin 1814; fait comte *de* Cornet le 31 août 1817.

Ils rejetèrent ensuite notre projet de loi contre les prêtres déportés.

Le trop célèbre Barrère, ainsi que ses complices Billaud-Varennes [1], Vadier, etc., étaient exclus de l'amnistie du 14 frimaire an V. Un discours du général Lamarque avait entraîné le conseil des Cinq-Cents à révoquer l'exception qui les frappait. Les Anciens rejetèrent notre résolution. Baraillon acquit de nouveaux droits à la haine des Jacobins.

Barrère vit donc prolonger son exil. Il n'appartenait qu'à un pouvoir plus fort et plus calme de rendre, même à Barrère, le sol de la patrie... Contre toutes les probalités humaines, la Providence, dans les désastres de Saint-Jean-d'Acre, préparait à la France l'avènement du gouvernement réparateur. Mais n'était-il pas bien étrange que les mêmes hommes qui se montraient si rigoureux envers Rewbell et La Réveillère demandassent en même temps le rappel de Barrère!!!

La question du serment civique des gardes nationales offrit aux Jacobins un résultat plus favorable, ce serment portait les mots de haine à la royauté *et à l'anarchie*. On proposa de supprimer le dernier mot. L'anarchie, disait-on, est l'absence du gouvernement : il est absurde de jurer haine à une chose négative. Le général Jourdan, le vainqueur de Fleurus, soutint cette suppression. Un parti moyen termina la querelle : le serment

1. *Billaud-Varennes* (Jacques-Nicolas), né à la Rochelle le 23 avril 1756, mort le 3 juin 1819. Avocat; nommé le 10 août membre de la Commune, élu par Paris à la Convention, fonda le *Bulletin des lois;* déporté à Cayenne avec Collot, après prairial; refusa sa grâce après brumaire; réfugié à Haïti en 1816, y mourut.

civique porta désormais : « *Haine à la royauté et à* « *toute sorte de tyrannie...* » Les Anciens sanctionnèrent ce changement que le parti jacobin célébra comme une victoire.

Les véritables victoires de ce parti avaient été les lois des otages et de l'emprunt forcé. On prétendait alors que ces lois fortifieraient le gouvernement ; mais, pardessus tout, on voulait attirer pas à pas le centre d'action dans le conseil des Cinq-Cents, et, pour y parvenir, il fallait avilir et déconsidérer le Directoire, c'est à quoi le *Journal des hommes libres* et le club des Jacobins travaillaient de concert. Sieyès était devenu plus que jamais l'objet de leur haine, depuis qu'il les avait démasqués dans la solennité du 10 août.

Loin d'être accablé, le journal jacobin continuait à s'exprimer avec tant d'audace qu'il semblait assuré d'un triomphe prochain. « Le Directoire, disait-il, a « levé le masque et sanctionné ostensiblement le mas« sacre des républicains... L'horrible discours de son « président, au 10 août, est une inconcevable augmen« tation de hardiesse contre-révolutionnaire, comparé « à ses discours précédents... Le Directoire ose affirmer « que nous avons violé la Constitution... *il en a menti :* « c'est un odieux calomniateur. »

La violence de ce journal était moins dangereuse que les manœuvres employées en même temps sur tous les points de la République. Dans les clubs des départements on propageait les plus lâches calomnies contre les trois Directeurs qui formaient la majorité. Des commissaires partis de Paris colportaient des adresses accusatrices, et par leurs soins, l'affiliation de beaucoup de ces clubs avec celui de Paris était déjà assurée. Le club de

Grenoble offrit le scandale d'un éloge de Robespierre prononcé à la tribune : le rétablissement du régime de 93 y fut hautement préconisé, et une Convention nouvelle demandée comme l'unique moyen de salut. Aux portes mêmes du Corps législatif, des placards provoquaient à un mouvement insurrectionnel. Il n'y avait plus à hésiter. La commission des inspecteurs du conseil des Anciens, en rendant compte de ces placards, proposa de les envoyer au Directoire et de lui demander pourquoi il ne faisait pas exécuter les articles de la Constitution qui défendaient aux sociétés tout acte collectif. Le Directoire répondit à ce cri d'alarme en interpellant le ministre de la police, et ce ministre n'hésita pas à signaler les excès des clubs et à demander des mesures répressives. Son rapport nous fut envoyé par les Anciens, et il excita parmi nous une discussion très violente qui n'eut pas de résultat, mais où l'on réussit à faire passer à l'ordre du jour sur l'impression du rapport. Le Directoire n'en poursuivit pas moins l'accomplissement de son devoir ; il ordonna la clôture de la Société des Jacobins et nous informa de cette grande mesure par un message dont le ton ferme et les raisons évidentes réduisirent pour un moment ses adversaires au silence. Nous ordonnâmes que le projet de loi sur l'organisation des sociétés politiques serait immédiatement soumis à la discussion. Un second message sur les troubles du Midi fut lu en comité secret, et nous accordâmes au Directoire, pour un mois le droit de faire des visites domiciliaires. Cette autorité extraordinaire, donnée à ceux qui venaient de clore les Jacobins, paraissait indiquer que les deux conseils sentaient le besoin de ne pas affaiblir le gouvernement... et cependant, dans la même séance,

on nous enleva une mesure tout à fait inverse, la formation d'une commission de sept membres pour présenter des mesures de salut public.

La clôture des Jacobins et les troubles du Midi, exagérés à dessein, agissaient différemment sur les esprits. Ballottés par une vive inquiétude, attaqués par plusieurs orateurs habiles et remplis d'une conviction contagieuse, comme Eschassériaux, Briot, Lamarque[1], nous ne pûmes plus empêcher la formation de cette commission que nous avions repoussée plusieurs fois, parce qu'elle divisait l'autorité publique au moment précis où il fallait la concentrer sur un seul point. Mais telles sont trop souvent les inconséquences d'une assemblée nombreuse, émue par une secousse, imprévue pour quelques-uns et habilement préparée par quelques autres. En vain plusieurs députés représentèrent-ils qu'un comité pour des mesures de salut public était une autorité révolutionnaire; que nous avions un pouvoir exécutif que nous venions d'investir du droit des visites domiciliaires; qu'il n'y avait point de nouvelles mesures à décréter, mais qu'il fallait exécuter celles déjà prises : qu'en agissant ainsi, nous renversions d'une main ce que l'autre venait d'élever... tout fut inutile. On répondait en agitant des lettres reçues du Midi et de l'Ouest, et en criant : *on égorge les républicains... Le drapeau blanc! les royalistes donnent la main à Suvarow!* Tout ce que nous

1. *Lamarque* (François), né dans le Périgord vers 1755, mort en 1839. Avocat au Parlement de Paris en 1789; député de la Dordogne à la Législative en 1791; réélu à la Convention; livré par Pichegru en avril 1793, il fut rendu en décembre 1795; au conseil des Cinq-Cents; ambassadeur, puis réélu en mars 1799; s'opposa à Brumaire; préfet du Tarn en 1800; conseiller à la Cour de cassation en 1804; banni en 1816, il rentra en 1819.

pûmes obtenir, ce fut de repousser la permanence qui fut aussi proposée dans cette séance orageuse, et de faire nommer la commission des sept, non par le président, suivant l'usage, mais au scrutin secret. Cette forme d'élection était fort importante, parce que le président Quirot, appartenant au parti exalté, eût probablement composé le comité de personnes pensant comme lui. Le scrutin fut dépouillé, séance tenante, et je fus proclamé membre de la commission des sept, ainsi que Chénier, Daunou, Lamarque, Eschassériaux, Berlier et Boulay de la Meurthe; les amis du gouvernement étaient ainsi en majorité.

Dans l'état d'irritation où se trouvait le conseil des Cinq-Cents, la circonstance la plus simple paraissait sérieuse. Le général Lefebvre, commandant de Paris, avait écrit au président Quirot, pour lui annoncer que les grenadiers du Corps législatif, mis à sa disposition, n'étant pas nécessaires dans la situation tranquille de Paris, il les renvoyait dans leurs quartiers.

Sur cette lettre s'élevèrent mille conjectures. N'était-ce pas l'indice d'un complot? Qui avait osé mettre la garde du Corps législatif aux ordres du général Lefebvre? On accusa le général en disant qu'il avait probablement perdu l'esprit. On interpella les inspecteurs du conseil; je dus, en cette qualité, répondre à l'interpellation et comme j'avais pour le commandant de Paris autant d'estime que d'amitié, je relevai ce qu'on avait dit contre lui[1].

1. Paroles de Lucien Bonaparte :
« Je puis rassurer un des préopinants sur la crainte qu'il a « exprimée au sujet du commandant de Paris. Le brave Lefebvre « a trop bonne tête pour perdre si facilement l'esprit. Il est plus

Les informations prises firent évanouir le lendemain toutes les inquiétudes. Les inspecteurs des Anciens, craignant que la clôture des Jacobins pût amener quelques troubles, avaient chargé le chef de la garde du Corps législatif d'augmenter de cent hommes le poste de service, et de s'entendre avec le commandant de Paris. La lettre du général Lefebvre, au lieu d'être adressée au président des Anciens, avait été adressée, par erreur, à notre président. Celui-ci néanmoins avait eu raison de prendre l'alarme, puisqu'il s'agissait de disposer de notre garde constitutionnelle, qui n'avait d'autres supérieurs que les inspecteurs des deux conseils.

Nous reconnûmes bientôt combien l'on avait exagéré les troubles de l'Ouest et du Midi : les chouans avaient été partout battus et dispersés. D'autre part les menaces de la Société des Jacobins se dissipèrent en fumée. La commission des sept, animée des meilleurs sentiments, ne chercha qu'à seconder les efforts du pouvoir exécutif pour rétablir à l'intérieur, l'ordre, la paix et la confiance publique, unique but que nous avions espéré atteindre en faisant la révolution de prairial.

Dans l'histoire de M. Thiers[1], sauf l'application exclusive aux Jacobins du titre de patriote (grave erreur qu'on ne peut trop condamner), l'auteur trace de

« simple de lui demander des informations que de l'injurier à la « tribune.

« Membre de votre commission des inspecteurs, je déclare ignorer complètement ce dont il s'agit. Ou c'est une équivoque, ou « l'ordre qui a disposé de notre garde est parti d'une autre autorité « que la commission des inspecteurs de votre conseil. C'est ce « qu'il faut rechercher avec calme et connaître avec certitude. »

1. Rappelons que ce chapitre a été refait en 1834.

cette époque du Directoire un tableau brillant et vrai dans son ensemble ; mais si plusieurs des figures du premier plan sont bien peu ressemblantes, c'est qu'en peignant ce qu'on n'a pas vu soi-même, la vérité des détails est difficile à saisir. Comment M. Thiers a-t-il appris que Sieyès, infatué de ce qu'il avait vu en Prusse, fatiguait ses collègues en leur répétant sans cesse : *Ce n'est pas ainsi qu'on fait à Berlin!* Ces renseignements lui ont été fournis sans doute par des contemporains intéressés et peu fidèles. Je voyais Sieyès tous les jours : s'il nous eût aussi sottement vanté Berlin, nous eussions souri de pitié ; malgré notre vieille estime pour l'orateur du Tiers État, nous eussions dit qu'il radotait, et loin de l'écouter avec recueillement, nous eussions cherché bien vite un autre chef. Nul ministre ne fut jamais moins infatué d'une cour : entouré des plus fatales préventions, notre ambassadeur avait su les vaincre par une simplicité digne de la grande République. Il s'était mis fort au-dessus des pitoyables intrigues de palais... Le jour où l'on parvint à force de petites ruses à faire prendre un moment la première place à l'ambassadeur d'une autre puissance, Sieyès[1] s'assit tranquillement ailleurs en disant seulement à haute voix : *Peu importe la place où je me trouve : la place occupée par l'ambassadeur du peuple français devient toujours la première.*

Si l'on veut trouver de l'infatuation dans ce grand citoyen, que ce ne soit pas du moins l'infatuation ridicule d'un courtisan de Berlin. Il est vrai que Sieyès eut

1. *Sieyès* (Emmanuel-Joseph), né à Fréjus le 3 mai 1748, mort à Paris le 20 juin 1836.

toujours de nombreux détracteurs. Il n'était pas doué du génie souple de l'intrigue, sans lequel on est rarement apprécié à sa juste valeur. Beaucoup de ses rivaux croyaient le valoir ou faisaient du moins semblant de le croire ; ils réussissaient quelquefois à le persuader aux autres et à mettre en doute leur infériorité. On répétait partout ce propos attribué à M. Talleyrand, inépuisable auteur de piquantes saillies :

« J'entends sans cesse parler de la tête *profonde* du « directeur Sieyès... c'est *creuse* que l'on veut dire, « sans doute. » Le spirituel auteur de cet épigramme avait une sagesse trop solide pour ne pas trouver bien creuse une politique dont la meilleure législation de la République était l'unique mobile. Nous rîmes tous du bon mot, ce qui n'empêchait pas cependant que les têtes vraiment creuses fussent celles qui prenaient des calembourgs pour des raisons.

L'historien Thiers a été trompé également, lorsqu'il a accueilli ce prétendu propos du directeur La Réveillère : *Barras est dupé par Sieyès, Sieyès est dupé par Barras...* et tous les deux sont dupés par les Bonapartes. — Les Bonapartes ! — Napoléon était alors sous les murs de cette ville où il manquait sa fortune (comme il le disait en riant aux Tuileries). De son camp de Saint-Jean-d'Acre, il rêvait Damas, Alep, Bagdad, Constantinople... et ne pensait guère à duper Sieyès et Barras. Quant aux frères de Napoléon, ils auraient été d'un miraculeux esprit de divination, s'ils avaient pu croire, à cette époque, au premier de ces deux retours qui frappèrent l'Europe de stupeur[1]. De pareils détours ne se con-

1. Comme on le verra au chapitre suivant, les Bonapartes, Sieyès

seillent pas, ne se préparent pas, ne se complètent pas... La frégate d'Égypte, le brick de l'Elbe, la barque de César, ne se remuent qu'au souffle instantané du génie. Ces événements, d'un ordre supérieur, ne doivent pas se mesurer à la mesure vulgaire. Pour ma part, j'affirme que le retour d'Égypte, comme celui de l'Elbe, nous surprit autant que personne. Il est puéril de croire et d'insinuer que l'on intriguait à Paris pour que Napoléon revint des plaines d'Orient, juste au moment du dénouement : *le deus ex machina* n'est même plus bon pour le théâtre, et il ne faut pas l'introduire dans l'histoire ; en révolution surtout, ce serait une pauvre machine à mettre en œuvre. La Réveillère, malgré sa théophilanthropie, avait trop de bon sens pour croire et dire de pareilles inepties.

Mais admettons pour un moment cette supposition... Il ne fallait pas alors travailler à fortifier le nouveau Directoire, il ne fallait pas y appeler l'homme politique le plus renommé, le plus connu par sa sagesse législative et par son antipathie contre la suprématie militaire. En secondant Sieyès de tous mes jeunes efforts, je faisais ce qu'il fallait pour conserver le gouvernement directorial. Si ce régime avait pu être sauvé, il l'eût été par Sieyès et ceux qui s'étaient rangés autour de lui. Et il pouvait être sauvé... Oui, si le conseil des Cinq-Cents avait eu autant de confiance que celui des Anciens dans la sagesse de Sieyès. Dès le mois de thermidor nous eussions rendu la vie à cette Constitution de l'an III, qui depuis le 18 fructidor et le 30 prairial, et malgré ces

et Barras ont toujours été au courant des faits et gestes de Bonaparte en Égypte, l'ont invité à revenir et connaissaient son retour plusieurs semaines à l'avance.

deux coups d'État, n'était plus qu'un cadavre, et Napoléon n'eût pas trouvé la République presque en dissolution... Oui, dans un autre temps, Sieyès eût été le législateur républicain de son pays... Mais où était sa force?... où était sa ruse?... Et sans ruse ou sans glaive, comment gouverner dans un siècle de progrès et de prétentions nouvelles?...

Dès le commencement du mois d'août, les progrès de Suvarow portèrent au Directoire un coup funeste. Les partis, un moment assoupis, se réveillèrent en fureur. Les Jacobins et les royalistes, loin d'être coalisés, étaient bien franchement ennemis; mais l'impatience des premiers et la haine des seconds tendaient également à renverser le gouvernement. L'intérieur, dans ce mois de revers, offrit partout le spectacle d'une lutte acharnée.

Les journaux jacobins répétèrent le démenti grossier qu'ils avaient donné au Directoire : « S'il se trouvait, « disaient-ils, dans notre langue un mot plus expressif, « nous nous ferions un devoir de l'employer. Sieyès est « plus coupable que ne le furent Carnot et Merlin. S'il « ne change pas de système, il faudra contre lui un « 18 fructidor ou un 30 prairial. » Je ne fus pas épargné par ces infatigables dénonciateurs. Ils me reprochèrent d'avoir été membre d'un comité révolutionnaire [1] (singulière accusation dans leur bouche); d'avoir été nommé député à vingt-trois ans, dans un département qui n'avait pas le droit d'en nommer cette année-là [2]; d'être beau-frère d'un émigré [3]; et, ce qui était plus extraor-

1. Le fait était exact. *Brutus* Bonaparte était connu.
2. Son élection était en effet illégale à tous les points de vue.
3. Ce beau-frère était Pascal Bacciochi, ancien officier qui avait émigré et qui avait épousé sa sœur Élisa en 1797.

Un décret de la Convention avait prononcé contre les parents

dinaire, d'avoir voulu faire tout bonnement assassiner des Marocains pour leur enlever un vaisseau [1], etc. Depuis que nous avions déclaré notre horreur pour 93, nous étions devenus des conspirateurs, traîtres, assassins ! Les auteurs de ces feuilles empoisonnées faisaient en même temps distribuer les pamphlets les plus impudents. Un de ces pamphlets intitulé : *Changement de domicile*, plaçait le conseil des Anciens à Montmartre (où était jadis les fourches patibulaires) ! Les Anciens perdirent patience ; ils dénoncèrent au pouvoir exécutif le pamphlet et le *Journal des hommes libres*. En nous communiquant leur arrêté, ils ne doutaient pas de notre concours ; leur attente fut trompée ; malgré le discours plein de hautes pensées de notre collègue Cabanis, le conseil des Cinq-Cents passa à l'ordre du jour. Le Directoire cependant fit poursuivre le journaliste et le pamphlétaire devant les tribunaux.

La loi des otages avait été appliquée à douze départements de l'Ouest et à celui de la Haute-Garonne ; loin de les avoir calmés, ces mesures désordonnées avaient accru le mal et propagé les alarmes. « On veut nous « rendre le gouvernement de 93, s'écriait-on de tous « côtés ; nous ne le souffrirons pas. » Les agents du royalisme profitèrent fort activement de cette malheureuse loi ; les bandes d'insurgés se recrutèrent en foule et soutinrent près de Toulouse plusieurs combats contre

d'émigrés l'exclusion des fonctions publiques, et, malgré la différence des temps, les révolutionnaires continuaient de regarder cette parenté comme une tache.

(Note de l'auteur des *Mémoires* sur Lucien, de 1818.)

1. L'accusation paraît fondée. Lucien et Joseph avaient eu des intérêts dans ces entreprises de corsaires.

les troupes réglées. Dans le département de la Charente, les proclamations royalistes et les drapeaux blancs alarmèrent sérieusement les magistrats, et les gardes nationales durent se réunir pour se défendre.

La condamnation du journal jacobin n'arrêta pas les manœuvres du parti. Sieyès fut dénoncé au conseil des Cinq-Cents comme ayant été élu au Directoire avant l'année voulue ; Chénier, en repoussant cette calomnie, déplora l'aveuglement de ceux qui cherchaient à jeter la division entre les autorités : il fit un éloquent éloge du Directeur accusé. Garat avait parlé dans le même sens au conseil des Anciens. Nous rejetâmes l'accusation comme calomnieuse. Pour mettre un frein à cette rage de dénonciation contre les Directeurs et les représentants du peuple, Chénier, dans une motion d'ordre, nous proposa de soumettre à des règles sévères les dénonciations contre les membres du Directoire et des conseils.

La proposition de Chénier fut adoptée sans opposition.

La commission des sept, nommée le mois précédent pour présenter des mesures de salut public, n'avait encore fait aucun rapport.

Sur sept membres, nous étions quatre peu disposés à des mesures extraordinaires. Nous pensions qu'il ne fallait pas embarrasser le gouvernement et qu'il valait mieux le laisser agir en liberté ; mais les impatients accusaient notre oisiveté.

Leurs instances et la gravité des circonstances nous décidèrent à nous réunir. Eschassériaux et moi nous fûmes nommés rapporteurs. Eschassériaux fit voter plusieurs mesures pour accélérer la levée des conscrits. Je fus chargé de proposer le projet de loi.

« 1° Le Directoire exécutif rendra compte, tous les « dix jours, au Corps législatif, de la levée des bataillons auxiliaires, de leur équipement et de leur arme« ment.

« 2° Le Directoire indiquera les départements qui « mettront le plus d'activité dans l'exécution de la loi du « 10 messidor, ainsi que ceux dont la lenteur est re« marquable. Les noms de ces départements seront pro« clamés solennellement par le président de chaque « conseil.

« 3° Lorsque les bataillons auxiliaires auront com« plété les cadres de l'armée active, la force restante « sera divisée en deux corps.

« 4° Le premier sera réuni comme armée de seconde « ligne sur les points fixés par le Directoire.

« 5° Le second sera formé en armée départementale, « spécialement destinée à réprimer les troubles de l'in« térieur. »

La proposition de ces deux armées nouvelles, dont l'une devait agir à l'intérieur, eût beaucoup augmenté la puissance du gouvernement. Or, c'était dans le but contraire que la commission des sept avait été formée. Ce n'était point des mesures de force et de concorde que l'on attendait de nous. Notre projet fut attaqué sans ménagement : il fut ajourné, puis écarté. On avait compris que pour avoir des projets de salut public, *comme on les entendait*, il fallait une autre commission. On reprochait à Jourdan d'avoir donné son vote à mon rapport que l'on trouvait favorable au despotisme directorial. Ce général était entouré d'une estime bien méritée. On l'aimait au conseil comme aux armées. Sieyès désirait vivement le rallier au gouvernement, et

je l'entraînai plusieurs fois au Luxembourg. Dans les réunions de la commission des sept, nous eûmes de fréquentes occasions d'échanger amicalement nos convictions réciproques. J'avais réussi, avec l'aide de Boulay de la Meurthe et de Chénier, à modifier l'opposition de cette âme pure, assez exaspérée seulement par les revers de nos armées pour recourir aux mesures conventionnelles comme nécessaires au salut public. Après une de nos réunions en comité, la discussion entre nous s'étant élevée à un degré de violence imprévu, je lui retraçai les excès inévitables du système auquel ses amis l'entraînaient, et au milieu de bien des discours passionnés, je rencontrai une interpellation qui eût pu sembler un outrage à un homme moins vertueux. « Ah ! « Jourdan de Fleurus ! lui dis-je, *Jourdan de Fleurus !* « voudrais-tu donc devenir *Jourdan Coupe-tête*[1] ? » Notre excellent collègue, interdit un moment, s'avança tout à coup vers moi et me tendit vivement la main ; son amitié me fut assurée depuis ce jour. Il s'était rapproché

1. *Jourdan*, fils de Roch Jourdan, maître chirurgien juré, et de Jeanne Foréan Franciquet, né le 29 avril 1762 dans le quartier de la Cité, à Limoges. Engagé volontaire en 1778 ; libéré en 1781 ; lieutenant au 2ᵉ bataillon de la Haute-Vienne, en 1790 ; chef de bataillon, en septembre 1792 ; général de brigade, le 27 mai 1793 ; général de division, en juillet 1793 ; général en chef à la place de Houchard, après Hondschoote, démissionnaire à la fin de 1796 ; membre du conseil des Cinq-Cents, en mars 1797 ; promoteur et rapporteur de la loi sur la conscription, le 5 septembre 1798 ; commandant en chef de l'armée du Danube, le 14 octobre 1798 ; démissionnaire en 1799 ; renommé aux Cinq-Cents ; proscrit en brumaire ; inspecteur général, le 21 janvier 1800 ; ambassadeur, le 24 juillet ; maréchal de France, le 25 janvier 1804 ; adhérent au gouvernement provisoire, en avril 1814 ; chevalier de Saint-Louis, le 1ᵉʳ juin ; créé comte ; pair de France aux Cent-Jours ; pair de France en 1819 ; ministre des affaires étrangères en 1828 ; gouverneur des Invalides ; mort le 24 novembre 1833.

de nous au point de mettre une armée départementale à la disposition du gouvernement. Malheureusement la catastrophe de Novi lui rendit ses inquiétudes patriotiques; il se remit à la tête du parti jacobin où nous eûmes à le combattre jusqu'au 18 brumaire.

La rigueur des Anciens et du Directoire contre les journaux et les pamphlets n'avait pas réprimé leurs licencieux écarts : à la nouvelle du désastre de Novi et de la défection de la flotte batave, ils ne connurent plus de limites, ils osèrent imprimer que nos généraux, Moreau et Macdonald, avaient livré l'armée d'Italie aux Russes!!! que les Directeurs avaient livré la flotte du Texel aux Anglais! Ils appelaient le peuple à se sauver lui-même... Le Directoire se détermina tout à coup à une mesure vigoureuse. Le 17 fructidor[1], il fit arrêter onze journalistes et apposer les scellés sur leurs presses.... Il nous en informa de suite par un message. Il adressa en même temps une proclamation aux Français. Le Directoire pensait avoir le droit d'agir ainsi d'après l'article de la Constitution dont voici le texte :

« Si le Directeur est informé qu'il se trame quelque « conspiration contre la sûreté extérieure et intérieure « de l'État, il peut décerner des mandats d'amener et « des mandats d'arrêt contre ceux qui en sont présumés « les auteurs et complices. »

Le lendemain était l'anniversaire du 18 fructidor : Sieyès fit allusion, dans son discours, à l'acte de rigueur exercé contre plusieurs feuilles périodiques. L'opinion qu'il interpellait aussi franchement lui était favorable, non pas unanimement, mais en grande majorité; le

1. 3 septembre 1799.

conseil des Anciens, qui l'avait provoqué, l'approuvait hautement; on y exprima vivement le regret d'avoir révoqué la loi de censure de fructidor avant d'avoir promulgué une loi de répression. Mais le conseil des Cinq-Cents entendit le message directorial avec moins de faveur. Briot accusait le Directoire de la plus indécente tyrannie. « Je le déclare à la France, dit-il, qu'il se « prépare un coup d'État... Peut-être les directeurs des « calamités publiques ont-ils un traité de paix dans une « poche et une Constitution dans l'autre... Si l'acte que « je viens d'annoncer se consomme, il faut que le peuple « vienne à notre secours, et quand nous n'aurons plus « ni liberté ni indépendance, il faut qu'il se lève et qu'il « se sauve lui-même. » — Ces cris ne manquèrent pas d'échos dans le conseil; ils furent toutefois sans autre résultat que de faire mettre de suite en délibération la loi pénale contre les abus de la presse. Tous les bons esprits sentaient que priver le gouvernement de censure et de loi pénale et le livrer à la rage impunie des partis contraires, c'était le réduire à l'impuissance. L'application aux journalistes d'un article constitutionnel dirigé contre les cas de conspiration était sans doute forcée; mais il y avait moins d'inconvénient à forcer l'application d'un article qu'à laisser le pouvoir à la merci des royalistes et des Jacobins. Sieyès, par sa fermeté, acquit de nouveaux droits à la confiance nationale.

L'arrestation de tant de journalistes paraissait à une grande partie des Cinq-Cents l'annonce d'un coup d'État[1]. On se crut menacé; on se réunit autour des

1. C'était ce jour-là même que le Directoire décidait le rappel du général Bonaparte et que Talleyrand quittait le ministère des Relations extérieures.

Directeurs Gohier et Moulins[1]. Jourdan, Augereau, Lamarque, convaincus que le danger était réel, se mirent en défense, et comme, en révolution, pour mieux se défendre il est fort sage d'attaquer, il fut bientôt résolu parmi les Jacobins de faire déclarer la patrie en danger et décréter la permanence.

Je ne dois pas dissimuler ici que, depuis quelques mois, beaucoup de députés de notre opinion, effrayés de l'état des affaires, n'eussent pensé au moyen de l'améliorer. Les Jacobins n'y pensaient pas seulement : ils essayaient avec constance de nous ramener aux mesures conventionnelles. Voyant le salut de la République précisément à l'inverse des Jacobins, nous pensions avec Sieyès qu'il fallait concentrer plus que jamais le pouvoir dans le gouvernement, tant que l'invasion étrangère serait menaçante. Les idées de 93, qui semblaient salutaires à nos adversaires, nous semblaient mortelles et impraticables. Chaque parti faisait des plans. « *Que « ferons-nous, si nous sommes attaqués?* » C'était là ce qu'on se disait des deux côtés. Pour neutraliser l'influence des généraux, Sieyès et ses deux collègues avaient compté sur le jeune vainqueur du Tyrol, le brave et malheureux Joubert. Des ouvertures lui furent faites ; il répondit modestement qu'il n'était pas encore assez connu de la victoire pour se reposer sur ses lauriers ; on lui donna le commandement de l'armée d'Italie. Si, au lieu de tomber à Novi, Joubert eût vaincu Suvarow, sa gloire eût suffi pour balancer celle de ses rivaux. J'attendais si peu le retour de Napoléon, que

1. *Moulins* (Jean-François-Auguste), membre du Directoire, né à Caen, le 14 mars 1752 ; mort à Pierrefitte, le 12 mars 1810.

j'avais embrassé avec ardeur l'espoir que Sieyès avait placé dans les victoires et les vertus de Joubert. Sa fin précoce nous parut une calamité publique.

Depuis cette perte, Sieyès craignait que la lutte, grâce à l'influence des généraux du conseil, ne finît contre le Directoire. Je crois, sans pouvoir l'assurer, que des ouvertures faites à Macdonald et à Moreau furent reçues froidement. J'avais été étranger aux communications qui peuvent avoir existé entre Sieyès et ces deux généraux : c'était l'alliance de Jourdan que j'aurais préférée, et Sieyès m'engagea à faire quelques tentatives. Je crois que personne n'eût été aussi convenable que le héros citoyen de Fleurus pour faire réussir le projet de réforme républicaine, unique but de nos vœux. Je parlai à Jourdan de la part de Sieyès, et ce fut en vain : ce n'était pas en concentrant le pouvoir directorial, mais en concentrant le gouvernement dans le conseil des Cinq-Cents, que Jourdan voulait sauver la République. — Sieyès, alarmé par le rapport d'une réunion tenue chez Bernadotte, me dit un jour en soupirant : « Nous n'avons donc pas une épée pour nous? Ah! que votre frère n'est-il ici![1] » Pour que ce souhait lui échappât, il fallait qu'il trouvât le péril bien pressant, et, en effet, toutes les probabilités, en cas de lutte violente, paraissaient en faveur des Jacobins.

De tous les généraux, le ministre de la guerre, Bernadotte, était le plus suspect à Sieyès pour son ambition et son audace ; la résolution était prise depuis plusieurs jours de lui enlever le ministère. Sieyès et Roger-Ducos

1. A cette date, nous le répétons, le rappel de Bonaparte était déjà fait par Sieyès.

voulaient le remplacer après l'arrestation des journalistes. L'incertitude de Barras retarda seule cet acte de vigueur : Barras, selon son habitude, avait des négociations ouvertes avec tout le monde. Bernadotte retenait Barras et poussait Jourdan. C'est après une conférence nocturne tenue au ministère de la guerre que Jourdan, ayant fait réunir la commission des sept, nous invita, d'un ton brusque et péremptoire, à proposer au conseil la permanence et à déclarer la patrie en danger. La commission ayant rejeté son invitation, il se rendit au conseil entouré de tous ceux qui pensaient comme lui, et il prononça un discours écrit, dont les passages suivants étaient surtout remarquables :

« Les dangers de la patrie sont si imminents, qu'il n'est plus permis de garder le silence. Celui qui s'obstinerait à se taire se rendrait coupable de complicité des maux qui pèsent sur la république et de ceux qui la menacent.

« Oui, la patrie est en danger ! Retarder plus longtemps de proclamer cette affligeante vérité, ce serait repousser les moyens de la sauver. Qu'à la suite de cette proclamation, une commission spéciale soit chargée de vous présenter des *mesures de salut public.*

« Cessons de marcher à tâtons : avançons à grands pas *dans la vaste carrière que nous devons parcourir. Le salut du peuple est la suprême loi !* »

Ces passages, plus particulièrement applaudis par une masse formidable de députés, le furent aussi vivement par les tribunes.

Jourdan finit par proposer la formation d'une commission de neuf membres. C'était là ce qu'on était convenu d'emporter d'urgence. A peine l'orateur eût-il

achevé, qu'on décréta l'impression de son discours à douze exemplaires, et qu'on demanda de tous côtés et à grands cris un vote d'urgence. Chénier parut à la tribune, où il ne put d'abord se faire entendre. Les députés et les spectateurs n'avaient jamais montré tant d'exaltation. Des clameurs inusitées, des provocations personnelles, retentissaient de tous côtés. Une moitié de l'assemblée criait, avec des gestes de fureur : *Aux voix! Sauvons la patrie!* — L'autre moitié criait, avec non moins de force et d'ensemble : *La parole à Chénier!* Augereau, s'élançant à la tribune, voulut appuyer la motion de Jourdan; mais il ne trouva pas de paroles assez promptes, et le tumulte augmenta au point que le président se couvrit pour rétablir le calme; c'était Boulay de la Meurthe, un de ces hommes qu'on n'intimide pas. Il avait voté, dans la commission des sept, avec Chénier, Daunou et moi, contre Jourdan, et il maintint avec fermeté la liberté de discussion que l'on voulait étouffer à force de cris et de menaces. Après un quart d'heure de désordre, Chénier répondit à Jourdan.

A cette courte et pâle improvisation de Chénier, Lamarque répliqua par une harangue préparée comme celle de Jourdan, et dont la véhémence n'excluait pas l'adresse. La proclamation des dangers de la patrie et la nomination d'une commission de salut public n'étaient, selon lui, que des moyens auxiliaires qui aideraient le gouvernement. — Il termina en s'écriant : *La liberté ou la mort*! L'Assemblée électrisée se leva tout entière en répétant ce cri. — L'effet produit par Lamarque nous avait alarmés ; je pris la parole.

Les marques d'approbation données à mon discours paraissaient nous présager la victoire. Les députés

Quirot et Lamarque appuyèrent la motion de Jourdan. Daunou et le président Boulay de la Meurthe les combattirent. Le parti jacobin vit s'évanouir l'espérance qui lui avait paru certaine, et malgré ses nouvelles violences, la discussion fut renvoyée au jour suivant.

Barras sentit enfin qu'il n'avait rien à espérer et qu'il avait eu tort de retarder la destitution du ministre de la guerre ; il se réunit à Sieyès et à Roger-Ducos ; ils adressèrent à Bernadotte[1] une démission qu'il n'avait pas demandée, et le remplacèrent par le général Millet-Mureau. Ils changèrent aussi l'administration centrale de Paris, et se tinrent prêts aux événements du lendemain.

La nouvelle des destitutions troubla les Jacobins. Les groupes réunis autour de notre palais, quoique composés des hommes du Manège et des faubourgs, n'avaient

1. Le 28 fructidor, Sieyès écrivait à Bernadotte : « Le Directoire « exécutif, citoyen ministre, d'après le vœu que vous lui avez si « souvent manifesté de reprendre votre activité aux armées, vient « de vous remplacer au ministère de la guerre... »

A cette dépêche était joint l'arrêté suivant : « La démission « donnée par le citoyen général Bernadotte de ses fonctions de « ministre de la guerre, est acceptée... »

Bernadotte se contenta de répondre :

« Je reçois à l'instant votre arrêté d'hier, 28, et la lettre obligeante « qui l'accompagne. Vous acceptez la démission que je n'ai pas « donnée. »

Bernadotte était beau-frère de Joseph depuis un mois. On est en droit de se demander si ce renvoi n'est pas le résultat d'une entente de Sieyès avec les Bonapartes, pour éviter à Talleyrand aussi bien qu'à Bernadotte une fausse situation, à propos du coup d'État qui était déjà décidé. Le fait est plus que probable.

Talleyrand était démissionnaire du 2 thermidor an VII (15 juillet) ; il avait quitté le ministère le 18 fructidor, le lendemain du jour où il avait fait accepter par le Directoire sa proposition pour le rappel de Bonaparte.

Aussitôt après Brumaire, il reprenait la direction des Relations extérieures.

pas cette assurance que donne le sentiment de la supériorité. En allant à la séance nous traversâmes ces groupes déconcertés, et plusieurs d'entre nous leur reprochèrent leur témérité en les invitant à se dissoudre ; quelques menaces furent cependant proférées ; quelques députés furent insultés : « *Nous sauverons la patrie malgré vous* » criait-on sur notre passage. Des applaudissements indignes de lui éclatèrent à l'aspect de Jourdan que la destitution de Bernadotte avait exaspéré : il ne gardait plus de mesure, et à peine en place, il s'écria :

« Pendant que vous délibérez, on destitue Bernadotte « et Lefebvre. » (Cette dernière destitution n'était pas vraie). « J'aime à croire que ces changements ne sont pas « le prélude d'un coup d'État. Si cela était, jurons qu'on « ne nous enlèvera de nos chaises curules qu'après « nous y avoir donné la mort. »

Ce serment fut prononcé par toute l'assemblée debout. — Jourdan voulut profiter de ce moment, et il proposa de nouveau la permanence. Les tribunes publiques retentirent des plus vives acclamations. Le président les rappela sévèrement à l'ordre. Augereau, cette fois, se fit entendre pour faire l'éloge du 18 fructidor qu'il avait dirigé et pour déclarer que si la situation actuelle n'était pas la même, la représentation nationale était inviolable. Je répétai la déclaration d'Augereau et je rappelai le conseil à la question : « Nous devons être « aussi inviolables contre un coup d'État que contre les « groupes dont nous entendons d'ici les indignes cla- « meurs ; jusque-là nous sommes tous d'accord et ce « sentiment unanime ne doit influer en rien notre déci- « sion : aux voix la proposition de Jourdan. »

Le conseil ferma la discussion, et après deux épreuves, on procéda dans le plus profond silence à l'appel nominal. 171 députés votèrent pour Jourdan, 245 votèrent contre lui. Nous l'emportâmes de 74 voix; les propositions furent rejetées et la séance fut levée. En sortant de la salle nous trouvâmes encore des groupes d'hommes du Manège, mais les chefs avaient disparu.

Cette journée du 28 fructidor[1] prouva que de nouveaux essais révolutionnaires étaient odieux à la majorité de notre conseil, comme il l'était à la majorité du Directoire et à la presque totalité du conseil des Anciens. Elle prouva aussi que la population de Paris ne se souciait pas de voir l'autorité passer du Luxembourg au Palais législatif. Sieyès fort de l'adhésion du peuple et de ses représentants, put se livrer à l'espérance d'arracher la République aux maux qui la pressaient. Notre succès, toutefois, n'avait tenu qu'à peu de suffrages. Il ne suffisait pas d'avoir évité l'abîme, il fallait aussi nous en garantir pour l'avenir. Nous sentions cette inévitable nécessité. Les Jacobins ne nous avaient pas caché qu'ils entendaient sauver la République sans nous et malgré nous. Toutes les nuits avaient lieu des conciliabules de ce parti dont l'exaltation était effrayante.

Des deux côtés la conviction était profonde. Jourdan et ses amis croyaient agir en bons citoyens en concentrant le pouvoir dans le conseil des Cinq-Cents, et en suivant la route révolutionnaire ouverte déjà par les lois des otages et de l'emprunt forcé. Leur erreur était déplorable, mais ils n'avaient pas plus d'arrière-pensée ni de

1. 11 septembre 1799.

motif personnel que nous : ils ne sentaient pas que les mesures qui avaient réussi en 93 étaient impraticables au moment présent, parce que les masses avaient horreur de ces mesures. Ils ne voyaient pas que les ressources des domaines nationaux n'existaient plus, et que, dans l'impossibilité de créer de nouveaux assignats, il fallait recourir au crédit, à la confiance publique, qui frémissaient aux clameurs du Manège et à la seule discussion de la permanence. Ils ne voyaient pas, Jourdan surtout, que pour avancer dans cette terrible route malgré l'animadversion générale, il faudrait nécessairement recourir à la terreur, et que sa probité le condamnait d'avance à l'échafaud qui se redresserait malgré lui, par le résultat forcé des principes auxquels il s'abandonnait avec la plus funeste confiance. Je renouvelai mes efforts auprès de Jourdan : si nous avions pu le réunir à nous avec plusieurs de ses amis, je suis convaincu que la réforme, obtenue sans violence, eût pour longtemps consolidé la République. Nous offrions de grand cœur à Jourdan de faire partie du gouvernement nouveau ; un caractère très ferme, uni à une grande douceur de mœurs, le rendait propre, plus que personne, à entrer dans la magistrature suprême.

Mais il n'y avait pas de conciliation possible ; la dissidence était complète ; les menaces des Jacobins nous déterminèrent à rompre avec eux. Le triomphe de leurs opinions nous paraissait le plus grand danger de la patrie. Les exagérations révolutionnaires sont en effet la cause la plus ordinaire de la chute des républiques. Un excès mène à l'excès contraire. Les Jacobins ont presque toujours été les plus utiles promoteurs de la royauté, comme les flatteurs des rois ont été aussi sou-

vent les aveugles promoteurs de la république. Ce rapprochement est tout simple, puisque les démagogues sont les flatteurs de la multitude. Mais parmi ces flatteurs de la multitude, beaucoup sont parfaitement sincères.... Sans doute, ils sont aussi sincères que beaucoup de courtisans qui, habitués à contempler leur maître à travers le prisme de la puissance absolue, finissent par l'admirer réellement, par l'adorer presque comme un être d'une nature supérieure. De même, fascinés, enivrés par la faveur populaire, beaucoup de démocrates, honnêtes d'abord, finissent par se laisser aller jusqu'au crime, jusqu'au meurtre! Tous les fanatiques se tiennent de près: ceux de la secte jacobine, ceux de la Saint-Barthélemy, ceux du Vieux de la Montagne, sont tous également la proie d'une frénésie morale. Les plus dangereux sont les plus sincères: ils le sont infiniment plus que la tourbe des satellites sans conviction qui, pour trouver pâture, s'abattent comme les corbeaux sur tous les champs de bataille. Quand ces misérables voient tomber les victimes d'un côté, quel qu'il soit, ils s'y précipitent; on peut négliger un moment ces valets de tous les puissants, mais, quant aux hommes de cœur et de foi, c'est à eux qu'il faut s'attacher, et, si l'on ne peut les convaincre et les éclairer, il faut les combattre sans ménagement et sans répit, dès que leur fanatisme menace de bouleverser la société.

Pénétrés de ces vérités, nous nous décidâmes à prévenir les Jacobins: nous résolûmes de faire succéder des hostilités directes à nos anciens ménagements, et de faire réussir à tout prix la réforme dont on parlait vaguement depuis quelque temps; nous exigeâmes enfin que Sieyès ne tardât pas davantage à nous soumettre le

développement de ses améliorations constitutionnelles. C'est alors qu'il dut se croire au moment de faire adopter ses sages théories. Mais la France, quoique en république depuis sept ans, était-elle véritablement mûre pour la liberté politique ? L'avenir a répondu négativement... Aucun de nous alors, aucun, ne prévoyait la réponse de l'avenir.

Les accusations de royalisme sans cesse lancées contre Sieyès, étaient entièrement calomnieuses. Cet homme d'État n'avait que des vues républicaines.

Sieyès, dès l'établissement de la charte directoriale, était persuadé qu'elle n'était pas viable : il ne partageait pas nos illusions. Nous avons déjà dit qu'il était si pénétré des défauts de cette charte, qu'il ne voulût pas accepter une place au Directoire. Il ne céda depuis à nos instances (en l'an VII) que dans l'espoir d'une réforme législative désirée par beaucoup de députés disposés à le seconder. Ses communications lumineuses firent chaque jour de nouveaux adeptes : je me fais gloire d'avoir été l'un des plus ardents. Il établissait avant tout la nécessité de concentrer le pouvoir exécutif, en remplaçant les cinq Directeurs élus pour cinq ans et non rééligibles, par trois Consuls élus pour dix ans et rééligibles. A cette époque il n'était pas question d'un grand Électeur de la République. Ce fut après le retour d'Égypte, et pour Napoléon, que fût proposée cette suprême magistrature si mal accueillie ; je ne trouve rien dans mes notes qui s'y rapporte avant l'an VIII. Les trois Consuls de Sieyès devaient être égaux en droits, et la présidence annuelle était exercée tour à tour par chacun d'eux. Il ne s'agissait pas non plus alors d'un Tribunat, ni surtout d'un Corps législatif muet !!'

CHAPITRE IX

LE RETOUR D'ÉGYPTE

DU 22 SEPTEMBRE 1799 AU 16 OCTOBRE 1799.

Conjuration organisée avant le retour d'Égypte. — Projet de transférer le Corps législatif et le gouvernement hors de Paris. — Succès inespérés de Brune et de Masséna. — Retour de Bonaparte. — Son arrivée à Paris. — Inquiétude de Sieyès.

Inexactitudes du récit de Lucien sur les événements qui ont précédé le 18 brumaire. — Motifs de ces erreurs. — La famille Bonaparte à Paris au mois de juillet 1799. — Retour de Louis Bonaparte. — Mariage de Bernadotte avec Désirée Clary. — Attitude des Bonapartes à leur arrivée aux Cinq-Cents et au moment de la crise de prairial. — Premier complot de Barras et de Talleyrand et premier appel au général Bonaparte. — Lettre de Barras à Bonaparte, 26 mai 1799. — Lettre de Talleyrand, 26 mai. — Lettre de Brueix à Talleyrand. — Lettre de Brueix à Bonaparte, 10 juin. — Lettre de Talleyrand au consul de France à Tripoli, Beaussier. — La correspondance avec l'Égypte. — Réception des dépêches du 15 au 17 juillet. — Bonaparte se décide à rentrer en France. — Envoi de l'*Osiris* et de l'*Hirondelle*, le 23 juillet et le 14 août, pour annoncer son retour.

Journée du 30 prairial. — Chute morale de Barras. — Arrivée de Sieyès. — Ses projets. — Rôle de Lucien et de ses frères pendant cette période. — Nouvel appel à Bonaparte. — Proposition de Talleyrand, le 17 fructidor. — Rapport de Reynhardt. — Envoi d'une note confidentielle au général Bonaparte. — Départ de Vittallis, le 6 octobre. — Comédie de ce départ. — Arrivée de l'*Osiris* et de l'*Hirondelle* — Le retour de Bonaparte est connu. — Lettre de Louis et note de Dubois de Crancé. — Situation vraie de la France au 16 octobre 1799.

Rôle de Lucien, de Joseph et de Louis vis-à-vis de Joséphine et de Barras. — Duplicité de Lucien et de Joseph. — Combinaison pour empêcher Napoléon de rencontrer Joséphine en route.

Duplicité de Lucien — Sa physionomie, d'après un portrait du temps. —

Sa première composition littéraire : *la Tribu indienne* ou *Édouard et Stellino*. — Ses poésies. — Sa conduite. — Ses lettres à madame Récamier. — *Roméo et Juliette*. — Indiscrétions de madame Récamier et de Châteaubriand. — Réflexions de Lucien Bonaparte.

L'an VII de la République[1] avait fini sous de tristes auspices. Les Anglo-Russes en Hollande, les Austro-Russes en Italie, pressaient nos armées. Chaque jour nous apportait un nouveau revers, et nos adversaires, tournant ces défaites contre le Directoire, menaçaient ouvertement de le renverser. Leur journal, *le Démocrate*, appelait la vengeance du peuple sur les députés qui avaient repoussé la déclaration de la patrie en danger, et il nous signalait comme les conspirateurs soudoyés de Sieyès et de Barras.

L'an VIII s'ouvrit heureusement sous des auspices plus favorables. Le 1er vendémiaire, un message du gouvernement nous apprit enfin une victoire... L'armée anglo-russe s'était avancée jusqu'à Berghen ; mais nos soldats venaient de reprendre l'offensive ; ils avaient emporté Berghen à la baïonnette. Plusieurs bataillons bataves, commandés par le général Dumonceau, étaient venus renforcer la division de Vendamme : l'ennemi fut partout culbuté. Deux mille tués, huit cents blessés, quinze cents prisonniers, parmi lesquels quarante officiers et le général en chef russe Herman, cinq dra-

1. L'an VII de l'ère républicaine commença le 22 septembre 1798. Le 18 brumaire an VIII, dont nous retraçons les événements, correspond par conséquent au 9 novembre 1799.

Ce chapitre neuvième a été refait tout entier en 1834, pour les besoins de la cause bonapartiste. Il n'a été publié qu'en 1845, après la mort de Lucien. Certains mots omis ou changés ont été replacés conformément au texte original.

peaux et vingt pièces d'artillerie, furent le résultat de cette brillante journée, où le général batave Daendels seconda vaillemment le général Brune.

Ce message de victoire eut d'autant plus de retentissement parmi nous, que nous célébrions en ce jour le septième anniversaire de la République. Le discours du président du Directoire et ceux des présidents des deux conseils, prononcés dans les séances d'anniversaire, manifestèrent hautement le parti auquel chacun d'eux appartenait. Boulay de la Meurthe, président du conseil des Cinq-Cents, saisit cette occasion de rappeler la plus glorieuse époque de la vie de Sieyès; son discours commençait ainsi :

« Celui qui dans les États Généraux de 1789 proposa « de se constituer en assemblée nationale doit être con- « sidéré comme le premier fondateur de la République, « car c'est lui qui ramena toutes les idées à l'idée pre- « mière et fondamentale de l'indivisibilité de la na- « tion. »

Le Directeur Gohier présidait le Directoire : il essaya de calmer les esprits et de les rassurer sur le retour du régime de 93, mais son discours, entièrement consacré à la concorde, ne pouvait pas apaiser les cœurs trop exaspérés.

Dans le conseil des Anciens, le président Cornet voulut, au contraire, ramener l'attention publique sur la faction révolutionnaire, et il osa même indiquer en partie le but de la réforme qui se préparait :

« Ce que nous avons fait, dit-il, est grand, et l'his- « toire le dira ; mais elle dira aussi nos fureurs. Que ne « nous est-il permis d'arracher ces pages honteuses ?… « Forçons au moins ceux qui raconterons nos erreurs

« et nos crimes à raconter aussi nos regrets, nos dou-
« leurs et nos généreux efforts pour réparer nos fautes.
« Il nous fallait détruire alors... Nous qui, après dix
« ans de destruction, de carnage et de mort, nous nous
« trouvons sur le terrain, revêtus des pouvoirs d'un
« grand peuple, ne devons-nous pas cicatriser les plaies
« politiques ?... Plus de mesures destructives ; les
« temps sont changés... Il s'agit aujourd'hui de coor-
« donner notre ouvrage ; etc., etc. »

Ces différents appels à l'opinion publique annonçaient vaguement une tempête prochaine. La faction ennemie du Directoire, tout en célébrant, comme nous, le triomphe de Berghen, ne se dissimulait pas que ce retour de fortune était favorable au gouvernement. Nous avions en effet résolu de prévenir l'émeute, dont on nous menaçait, et de commencer une lutte désormais inévitable.

Malheureusement la majorité du Directoire tenait à Barras, dont la coopération était toujours douteuse jusqu'au moment de la lutte. Au 9 thermidor, Barras avait déployé le plus ferme courage ; mais il avait trouvé Capoue au Luxembourg... Il sentait parfaitement que sa chute suivrait le triomphe des Jacobins ; mais l'indécision et la duplicité étaient devenues les tristes fruits de sa mollesse. Qui pourrait bien être sûr de lui [1] ?... il n'en était pas sûr lui-même ! Et cependant c'était encore sur son bras que nous étions réduits à compter, puisque tous les généraux des conseils étaient pour les Jacobins :

1. Lucien a la vue courte. Il oublie les lettres de Barras et de Talleyrand à son frère, datées du 26 mai, et celle toute récente du 10 septembre, envoyée par Sieyès.

Sieyès n'avait pu s'assurer l'appui d'aucune illustre épée.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis les bonnes nouvelles de Hollande, lorsque nous en reçûmes de meilleures encore. Masséna venait de passer la Limmath et de s'emparer de Zurich, après avoir complètement battu l'ennemi.

Le lendemain, un nouveau message nous annonça que la bataille de Zurich avait détruit et dispersé les armées coalisées. Le général qui les commandait avait été tué : *magasins*, *canons*, *armes*, *bagages*, *caisse militaire*, tout était tombé en notre pouvoir ; on comptait plus de vingt-cinq mille tués ou prisonniers ennemis.

L'enthousiasme excité par ce message fut encore augmenté par la promesse télégraphique suivante de Masséna, promesse si laconique et qui ne tarda pas à s'accomplir :

« Suvarow arrive : il attaque mon aile droite ; il « compte sur l'armée que j'ai vaincue ; je vais le « vaincre. »

En effet, Suvarow, après avoir franchi le Saint-Gothard avec vingt mille soldats, descend dans la plaine où il espère trouver les Austro-Russes ; c'est leur vainqueur, c'est Masséna qu'il trouve à leur place... et le farouche *italique* général, mis en déroute, est poursuivi l'épée dans les reins.

Le même jour, une dépêche d'Égypte nous apprend la victoire d'Aboukir et l'anéantissement de l'armée turque, forte de vingt mille hommes. Bonaparte écrivait d'Alexandrie, à la date du 10 thermidor [1].

1. 28 juillet 1799. C'était par cette lettre que Bonaparte annonçait son retour pour la fin du mois de septembre.

Tant de succès inespérés, annoncés coup sur coup, achevèrent de rassurer le gouvernement. Ses ennemis, désolés de ce résultat, qui paralysait leur projet d'émeute, ne pouvaient cacher leur dépit. Dans la séance du conseil des Anciens du 13 vendémiaire [1], le député Boisset dénonça le journal jacobin, dans lequel on lisait les passages suivants :

« Les avantages obtenus par nos armées, au lieu « d'affermir la puissance du peuple et de consolider sa « liberté, sont-ils faits pour les ébranler et préparer « leur chute ? Les revers élèvent l'âme et enfantent ces « exploits étonnants qui fondent les républiques et cul- « butent les tyrans. N'est-ce pas le malheureux combat « naval d'Aboukir qui préserva l'intégrité du Corps « législatif, prêt à être décimé ?... N'est-ce pas la dé- « faite de Schérer qui a chassé Merlin, Treilhard et « La Réveillère de l'enceinte du Directoire ? Hier, nos « armées avaient éprouvé des revers, et le peuple se « réunissait déjà en assemblées politiques et semblait « prêt à reprendre tous ses droits !..... Aujourd'hui, on « nous annonce des avantages en Helvétie, et le Corps « législatif est encore une fois menacé d'une dissolution « prochaine !... Les cartes de convocation pour les « membres, qui doivent se perpétuer, sont toutes « prêtes. Malheureux ! en quel état avez-vous réduit les « républicains ? Ils craignent que l'ennemi ne soit « vaincu par l'abus que vous faites de la victoire. »

Le journal, qui déplorait ainsi le succès de nos armées, fut renvoyé au Directoire pour être poursuivi devant les tribunaux.

1. 4 octobre 1799.

Le 18 vendémiaire[1] fut consacré, dans les conseils, à célébrer le retour de la victoire sous nos drapeaux. Les chefs du parti jacobin gardèrent le silence. Notre président Chazal fit allusion à la déclaration de la patrie en danger que nous avions refusé de prononcer, au milieu du murmure de nos adversaires.

Après Chazal, Lecointe-Puyraveau[2] attaqua sans ménagement les prétendus patriotes exclusifs qui regrettaient les triomphes de nos armées.

La première quinzaine de vendémiaire, signalée par tant de prospérités, vit aussi mûrir le plan de notre réforme républicaine : plusieurs réunions eurent lieu chez Sieyès. Après beaucoup d'hésitations, on convint qu'il fallait agir par le conseil des Anciens, dont la presque unanimité nous était assurée, et qu'on s'écarterait le moins possible de la légalité. Trois articles de la Constitution de l'an III donnaient aux Anciens, dans les cas urgents, le droit de transférer le Corps législatif et le gouvernement hors de Paris. Cette translation, nous éloignant des faubourgs, où tout était prêt pour une émeute contre nous, devint la base de notre conspiration ; elle fut arrêtée dans la seconde semaine de vendémiaire. Voici le texte des articles de la charte directoriale qui autorisaient cette grande mesure :

« Art. 102. — Le conseil des Anciens peut changer la « résidence du Corps législatif ; il indique, en ce cas, un

1. 8 octobre 1799.

2. *Lecointe-Puyraveau* (Michel-Mathieu), conventionnel, né à Saint-Maixent vers 1751, mort à Bruxelles en 1825. Député en 1791 ; conventionnel en 1792 ; député aux Cinq-Cents ; au Tribunat en 1800 ; commissaire de police de Marseille en 1803 ; pendant les Cent-Jours, commissaire général du Midi ; enfermé en 1815, se sauva dans les Pays-Bas.

« nouveau lieu et l'époque à laquelle les deux conseils « sont tenus de s'y rendre. Le décret du conseil des « Anciens sur cet objet est irrévocable.

« Art. 103. — Le jour même de ce décret, ni l'un, ni « l'autre des conseils ne peut plus délibérer dans la « commune où ils ont résidé jusqu'alors. Les membres « qui y continueraient leurs fonctions se rendraient « coupables d'attentat contre la sûreté de la Répu- « blique.

« Art. 104. — Les membres du Directoire exécutif « qui retarderaient ou refuseraient de sceller, pro- « mulguer et envoyer le décret de translation du Corps « législatif, seraient coupables du même délit. »

En se servant du droit que lui donnaient ces trois articles, le conseil des Anciens neutralisait tous les projets d'émeute. Il est certain que les législateurs de l'an III avaient eu pour but précis de mettre les conseils à l'abri des mouvements excités dans les rues de Paris, et qui souvent, depuis 89, imposèrent à la capitale et à la France le joug de quelques milliers de factieux parlant audacieusement et sans mandat, au nom d'une nation de trente millions d'habitants. Cette prévision constitutionnelle était éminemment sage, éminemment populaire, et le cas de l'appliquer ne pouvait être plus évident.

Une fois hors de Paris, le conseil des Anciens devait adopter les réformes de Sieyès et proposer au conseil des Cinq-Cents de soumettre ces réformes à la votation du peuple. Les principaux changements étaient la création de trois Consuls élus pour dix ans, celle d'un Sénat nommé à vie, et l'établissement du suffrage universel à plusieurs degrés. Nous ne doutions pas de l'acceptation

de ces réformes par l'immense majorité, par la presque universalité des Français ; mais l'unique obstacle, obstacle bien difficile à surmonter, était dans le conseil des Cinq-Cents, dont la majorité, hostile à toute réforme constitutionnelle, n'aspirait qu'à suivre l'exemple de la Convention, en s'emparant de tous les pouvoirs. Cette majorité épouvantait les réformistes les plus hardis. Aussi, quoique d'accord sur la translation du Corps législatif, on ne fixait pas l'époque précise où il fallait la prononcer. Si le conseil des Cinq-Cents refusait de quitter Paris, comment l'y contraindre ? Barras, l'indécis, monterait-il à cheval, comme en thermidor ? L'opposition des généraux Jourdan, Bernadotte, Augereau, Lamarque, n'était pas douteuse, et personne ne pouvait garantir le concours d'un général digne d'être mis en face de ces hautes illustrations militaires. Que feraient les troupes ? Que feraient la garde du Corps législatif et celle du Directoire, dont le président Gohier était contre nous ? Au milieu de tant de difficultés, comment s'étonner que nous eussions déjà laissé passer plusieurs semaines, toujours à la veille d'agir et n'agissant jamais ?

Entre différents projets, tous tendant à neutraliser l'opposition prévue d'une partie des Cinq-Cents, l'un des membres les plus recommandables et les plus influents du conseil des Anciens, le député Régnier (depuis grand juge sous l'empire) émit l'idée de préparer des cartes d'admission pour les nouvelles salles, de donner la consigne aux sentinelles, de ne laisser entrer que les porteurs de ces cartes, et de ne pas en envoyer à une vingtaine des députés les plus exaltés ; cette proposition, appuyée par Sieyès, fut combattue par plusieurs d'entre

nous, et l'on ne prit aucun parti à ce sujet. Le même moyen fut remis plus tard en discussion. Probablement, nos adversaires avaient entendu parler de ce projet de cartes d'admission, qui fut vaguement dénoncé dans leur journal.

Les Jacobins, de leur côté, se réunissaient toutes les nuits dans les faubourgs, où le fameux Santerre[1], parent du directeur Moulins, organisait les fédérés de 93... Et Barras, au lieu de s'unir à nous franchement, devenait plus ténébreux à mesure que la crise s'approchait : il évitait nos réunions et se contentait d'assurer Sieyès qu'il était pour nous, et qu'au moment décisif il se montrerait.

Cette situation n'était pas rassurante, et vers le milieu de vendémiaire, Sieyès paraissait fort abattu. Les petits comités devenaient moins nombreux : on pouvait déjà remarquer les premiers symptômes de la tiédeur dans *quelques-uns des conjurés*. Depuis quelques jours, on annonçait l'arrivée du général Moreau à Paris ; beaucoup de regards se tournaient vers lui ; Sieyès l'attendait avec impatience ; il ne désespérait pas encore de son concours, malgré l'irrésolution qu'il avait déjà manifestée.

Les affaires étaient dans cet état d'hésitation et d'attente de tous les côtés, lorsque le 21 vendémiaire, ces mots retentirent tout à coup et circulèrent comme la

1. Le général Santerre, qui avait présidé à l'exécution de Louis XVI, avait conservé une certaine influence dans les faubourgs. Bonaparte, le 18 brumaire, lui fit signifier de se conduire avec prudence. Malgré cet avis, on prétendait qu'il organisait les bataillons des fédérés. Il est juste de déclarer qu'à notre retour dans Paris, le 20, nous ne trouvâmes aucune trace de ce prétendu mouvement. (*Note de Lucien.*)

foudre dans tous les recoins de la grande ville : *Bonaparte est en France ! Il a débarqué à Fréjus : il arrive !* Le soir, à tous les théâtres, cette nouvelle fut proclamée et accueillie par les plus vives acclamations. Le lendemain on lisait sur la même colonne du *Moniteur* ces deux articles :

1° « Le général Bonaparte est arrivé le 17 de ce mois à Fréjus (patrie de Sieyès). Il a été reçu par une multitude immense, aux cris de : Vive la République ! etc.

2° « Le général Moreau est arrivé à Paris... »

En apprenant cette arrivée de Moreau, Sieyès me dit : « il est trop tard ! » J'eus tout lieu de croire, par cette exclamation et par un embarras mal déguisé, que le retour de Bonaparte causait en ce moment à Sieyès plus de trouble que de joie. Il désirait une épée auxiliaire, et celle de Moreau, de Jourdan ou de Joubert lui aurait suffi... L'épée de Bonaparte était trop longue !

Le Directoire fut si étourdi de la dépêche de Fréjus, qu'il n'eut pas la force de dissimuler : il ne la communiqua aux conseils qu'à la fin du message rempli de nouveaux détails sur le combat de Berghen, comme en guise de post-scriptum. Dans ce message, après quatre paragraphes consacrés à nos succès de Hollande, on lisait ce qui suit :

« Le Directoire vous annonce *avec plaisir* qu'il a *aussi* reçu des nouvelles de l'armée d'Égypte. Le général Berthier, débarqué le 17 de ce mois à Fréjus, avec le général en chef Bonaparte, les généraux Lannes, Marmont, Murat et Andréossy, et les citoyens Monge et Berthollet, mande qu'ils ont laissé l'armée française dans la position la plus satisfaisante. »

Ainsi le message nommait Berthier en première

ligne et nous exprimait le *plaisir* que le retour d'Égypte faisait au Directoire. L'embarras de cette rédaction n'avait échappé à personne : elle contrastait complètement avec le mouvement qui se manifesta dans les deux conseils. Au nom de Bonaparte, des cris de joie interrompirent la lecture, et tout le monde se leva spontanément comme frappé d'une étincelle électrique.

Le *Moniteur* publia ensuite cet autre article :

« Le convoi sur lequel est venu Bonaparte était composé de deux frégates et d'un vaisseau de transport. Il voulait débarquer à Toulon ; mais, étant chassé par les Anglais, qui l'avaient rencontré plusieurs fois dans le trajet, il aborda à Fréjus après une traversée de quarante-sept jours. En débarquant, lui et tous les Français qui l'accompagnaient, baisèrent le sol libre de la France. Une foule immense de citoyens se rassembla sur le port et ne voulut pas souffrir la moindre quarantaine. Le soir, la ville fut illuminée. Des bals, des chants populaires, des concerts marquèrent la joie publique. Un gendarme partit aussitôt en courrier. Le Directoire vient de faire prévenir la citoyenne Bonaparte, qui est partie avec Joseph et Lucien Bonaparte pour aller rejoindre l'illustre voyageur et l'emmener à Paris. »

Les orateurs de toutes les nuances d'opinion exprimèrent dans les conseils les mêmes sentiments. On remarqua surtout le discours de Briot, l'un des Jacobins les plus exaltés.

Le 24 vendémiaire [1], Bonaparte arriva dans sa petite maison de la rue Chantereine, nommée depuis rue de la

1. 15 octobre 1799.

Victoire. Les places publiques étaient encombrées de citoyens avides de sa présence et des détails de son voyage. Il avait appris, par les journaux que Sidney-Smith lui avaient envoyés, les revers de nos armées et il était parti sans appel et sans préméditation. Il avait débarqué à Ajaccio, en Corse, lieu de notre naissance, où il était resté sept jours ; c'est là qu'il avait su les dernières nouvelles de France[1]. A peine reparti d'Ajaccio, une escadre anglaise fut signalée. Le commandant français proposa de s'échouer sur les côtes de Corse. « Non, s'écria Bonaparte ; je ne suis pas parti d'Égypte pour venir ici me faire bloquer. Marchons, remettons-nous-en avec confiance à la fortune. » La fortune remplit son espoir : la nuit couvrit la marche de ce vaisseau qui renfermait dans ses flancs tant de changements politiques. On aborda à Fréjus. Le courrier qui devançait Bonaparte pour faire préparer les chevaux, les demandait en son nom, et partout, dans les villes, dans les

1. A Ajaccio, Bonaparte questionna avec empressement les fonctionnaires civils et militaires, apportant surtout une grande attention à tous les détails que lui donna sur la situation de Paris, M. Coffin, consul français à Cagliari, que la guerre venait de ramener en Corse. C'était un homme éclairé, parfaitement instruit de l'état des partis en France ; il satisfit à l'impatiente curiosité de Bonaparte, en lui remettant les journaux les plus récents : Bonaparte les dévora. A la lecture de chaque passage qui intéressait ses desseins, il s'écriait en frappant du pied : « Ah ! je n'arriverai pas à temps; j'arriverai trop tard ! » témoignant ainsi la crainte de trouver consommée la révolution qu'il méditait lui-même. Les vents contraires l'ayant retenu à Ajaccio, il employa cet intervalle à prendre des précautions minutieuses pour se soustraire en mer aux croisières ennemies. Une felouque de poste fut amarrée à son bâtiment et trente habiles rameurs appelés à bord. A la moindre fâcheuse rencontre, Bonaparte se serait jeté dans la félouque pour gagner à force de rames les côtes de Provence.

(*Mém. s. de Lucien.*)

hameaux, on se précipitait sur la route à sa rencontre, et on l'accompagnait au loin au milieu des cris de *Vive Bonaparte! vive la République!* La foule était telle, que les voitures souvent avançaient avec peine.

La seconde ville de France, la capitale de l'industrie, l'héroïque, la malheureuse Lyon, se distingua sur toutes les autres villes par son accueil de confiance et d'amour.

Une petite pièce improvisée en quelques heures (*le Héros de retour*) y fut représentée ; Bonaparte, malgré sa fatigue, ne put se dispenser d'y assister. Toute la ville remplissait la salle de spectacle ou couvrait les rues adjacentes. Les applaudissements populaires, mille fois répétés, permirent à peine d'entendre les acteurs. . .

Jusqu'à Paris ce fut partout le même enthousiasme. Jamais, non jamais, l'opinion d'une grande nation n'éclata en transports si vifs et si unanimes. Il suffit de se rappeler ou de se figurer ces transports pour s'expliquer l'embarras du Directoire et l'inquiétude de Sieyès et de ses amis. Dans un jour de détresse, Sieyès avait regretté l'absence de Bonaparte et s'était écrié : « Ah! pourquoi votre frère n'est-il pas ici? » Mais il n'avait pas assez prévu l'ivresse nationale qui signala ce miraculeux retour... Dès le premier moment, l'homme d'État ne se fit plus illusion... Les destinées de la patrie ne dépendaient plus de nos projets de réforme... Elles dépendaient uniquement de celui que trente millions d'hommes accueillaient comme leur sauveur. « Vous allez, m'avait dit Sieyès, à la rencontre de votre frère ; personne mieux que vous ne peut lui apprendre nos projets. C'est à lui maintenant à se mettre à notre tête et à sauver la République du réveil des Jacobins. »

Cette conviction de l'influence irrésistible de Bonaparte était aussi profonde dans l'esprit de Sieyès qu'elle était douloureuse. Tout était remis en question. Quel parti prendrait ce jeune général? Les Jacobins ne pourraient-ils pas se ranger sous son drapeau? Barras, son ancien ami, ne serait-il pas à sa dévotion exclusive? S'il s'empare du pouvoir, que deviendra la réforme consulaire ?

Les membres influents des deux conseils, réformistes ou Jacobins, ainsi que les autres directeurs, étaient aussi inquiets que Sieyès. Tous les projets devinrent stationnaires au nom de Bonaparte. La vague stupeur, qui au même instant paralysa tous les chefs, contrastait singulièrement avec le mouvement d'ivresse qui agitait les masses.

J'avoue que je ne fus pas moi-même exempt d'inquiétudes; mais ces inquiétudes chez moi n'étaient pas spontanées, elles tenaient plutôt aux craintes de mes amis. Presque toujours éloigné de mon frère par les événements, je le connaissais peu. Quoiqu'il n'eût que six ans de plus que moi, il n'y avait jamais eu entre nous d'intimité d'enfance et de jeunesse, parce que nous avions presque toujours été séparés. Cette intimité, que j'ai souvent regrettée, fut réservée tout entière à notre frère Joseph. Pour moi, je voyais dans le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte le premier général des temps modernes, l'orgueil de notre nom, et le plus ferme appui de la République ; mais j'étais loin d'apprécier alors son mérite civil qui ne tarda pas à briller d'autant d'éclat que son épée. A peine si je croyais convenable de le voir au nombre des trois consuls. Cette place me semblait exclure le commandement des armées

auquel, dans ce temps-là, je bornais l'aptitude de Napoléon. D'ailleurs, mon peu d'expérience ne me laissait pas juger dans toute son étendue la nouvelle puissance d'opinion qui venait de se révéler. Je pensais qu'elle ne pouvait jamais s'étendre au delà de notre réforme. « Que pouvez-vous redouter de mon frère?... disais-je à Sieyès. Eh bien, en tous cas, c'est un collègue au consulat qui vaut probablement mieux que Barras. Plus de crainte: la réforme consulaire est assurée. » Sieyès souriait tristement. « Puissions-nous, me disait il, ne pas être menés plus loin que nous ne voudrions !... Depuis vingt-quatre heures une grande révolution s'est accomplie dans les esprits. Ce n'est plus le temps du *cedant arma togæ*... Mais le sort en est jeté : nous n'avons pas dans notre pays d'institutions publiques capables d'imposer des limites à l'enthousiasme de la foule... Le sort en est jeté... C'est autour de votre frère maintenant qu'il faut tous se grouper. »

Sieyès, tel qu'il était, tel que je le représente ici, ne ressemble pas sans doute à ce Sieyès que le directeur Gohier peint dans ses Mémoires comme un lâche égoïste, empressé de se vendre à Napoléon pour un domaine, en complotant la chute de la République. Le bon Gohier voyait son collègue sous ses fausses couleurs, parce qu'il le détestait, et que sa vue n'allait pas plus loin. Sieyès vient de terminer son illustre carrière, oublié, négligé par la jeune France. Il fut cependant le plus sincère, le plus sage républicain de notre époque. L'orateur du Tiers État, l'homme du suffrage universel et des listes de notables, aurait laissé un nom irréprochable, sans un vote de funèbre mémoire, qu'il déplorait souvent, ne cherchant pas à dissimuler que

Louis XVI, le meilleur des rois, fut l'innocente victime des intrigues les plus noires.

Aujourd'hui que tant d'événements, suite du retour d'Égypte, se sont développés sous nos yeux, et qu'après avoir dominé l'histoire contemporaine, ils sont à leur tour rentrés dans le torrent des siècles écoulés, comment apprécierons-nous les inquiétudes de Sieyès sur Bonaparte?... Répondons, sans hésiter, que ces inquiétudes étaient justes, nobles, patriotiques. Le législateur qui se trouvait au moment de faire adopter une réforme définitive, *qui eût donné à la République la stabilité de la monarchie*, pouvait-il ne pas trembler en voyant son œuvre livrée tout à coup à une nouvelle puissance?...

C'était le vieux pilote, courant une dernière bordée pour faire entrer dans le port son vaisseau démâté par une longue tempête, et qui se voit rejeté dans la haute mer par un coup de vent irrésistible. Pour seconder ses vues, Sieyès devait préférer un appui moins redoutable. Moreau, Jourdan, Joubert, lui convenaient mieux. Il devait regretter et il regrettait amèrement que le concours de l'un de ces illustres généraux lui eût manqué. Si nous avions eu ce concours, la réforme eût été accomplie deux mois avant le retour d'Égypte, et probablement la grande République mère se fût affermie et n'eût pas été stérile!... Les regrets éprouvés par Sieyès au moment du retour d'Égypte furent donc les regrets d'un bon citoyen.

Telle est la version de Lucien Bonaparte sur les événements qui ont précédé le 18 brumaire. Nous l'avons donnée telle qu'il l'a développée dans le manuscrit.

Rédigée en 1834, pour les besoins de la cause de la famille Bonaparte, devenue famille de prétendants, elle est

diffuse et peu compréhensible, comme tout ce qui est difficilement explicable. Elle n'a enfin aucune liaison avec les *mémoires* inédits de Lucien, dont nous avons donné des extraits dans les trois premiers chapitres et qui reparaîtront dans leur entier à partir du treizième.

En un mot, c'est du Lucien après la lettre, d'un Lucien âgé de soixante ans, déjà atteint de la maladie héréditaire qui doit l'emporter quelques années plus tard, et rêvant de rentrer dans cette vie politique dont les circonstances l'ont chassé de si persévérante façon. C'est un plaidoyer en faveur de l'ancien coup d'État de brumaire et d'un nouveau qu'il voudrait bien voir tenter pour le plus grand avantage de quelques-uns des siens ou de lui-même.

La thèse de 1834 est la suivante :

Faire de Lucien le personnage prépondérant du conseil des Cinq-Cents avant et pendant le 18 brumaire ;

Prétendre que s'il y a eu conjuration de la part de Sieyès, son frère Napoléon n'y a été pour rien et que le retour de ce dernier a été providentiel et aussi inattendu pour le gouvernement et le pays que pour la famille Bonaparte ;

Affirmer enfin qu'au moment du coup d'État, le désordre était partout, la République compromise et les Jacobins seuls coupables.

La thèse pouvait être plaisante à soutenir pour un Bonaparte, à une époque où les moyens d'investigation historique n'existaient pas. Elle ne tient plus aujourd'hui devant une critique sérieuse, basée sur des documents authentiques.

Tout d'abord, en ne disant mot du rôle des membres de sa famille et de celle de Joséphine pendant cette période d'intrigues, Lucien commet sciemment une omission grave. Tous ont, en effet, joué leur partie dans ce concert dont la finale devait être l'asservissement de la France. Évidemment ils n'y ont pas concouru sous l'influence des mêmes intérêts et en vue du même objectif, mais tous y ont pris une part active. Tous ont contribué à répéter sur tous les tons et à faire répéter par leurs clients et par les Corses, et il y avait déjà beaucoup de ces derniers dans l'armée, dans la police et dans les administrations, que la France était perdue, que le général Bonaparte seul pouvait sauver la situation.

A cette date, les Bonapartes, leurs parents et leurs clients se trouvaient réunis à Paris, à l'exception de Napoléon et d'Eugène Beauharnais alors en Égypte, et de Fesch, demeuré à Ajaccio. Les Clary, les Sonis, les Boyer avaient quitté le Midi pour venir s'installer dans la capitale. Louis également était de retour. Il était parti d'Égypte sous prétexte d'une mission diplomatique à remplir. En réalité, Louis était gravement atteint des suites d'une affection chronique contractée en Italie[1] !

A cette liste, ajoutons une nouvelle recrue importante, du moins on l'espérait telle, celle de *l'homme obstacle* du ministère de la guerre, Jean-Baptiste Bernadotte. Le 30 thermidor[2], ce dernier avait épousé Bernardine-Eugénie-Désirée

1. Napoléon disait à ce propos (*Mémorial de Sainte-Hélène*) : « Les belles Italiennes eurent beau déployer leurs grâces, je fus insensible à leurs séductions. Elles s'en dédommagèrent avec ma suite. Une d'elles, la comtesse C..., laissa à Louis, lorsque nous passâmes à Brescia, un gage de ses faveurs dont il se souviendra longtemps. »

Paul-Louis Courier racontait la chose plus spirituellement dans sa lettre à Chelawski :

« Milan est devenu réellement la capitale d'Italie depuis que les Français y sont maîtres. C'est à présent *delà les monts* la seule ville où l'on trouve du pain cuit et des femmes françaises, c'est-à-dire nues. Car toutes les Italiennes sont vêtues, même l'hiver, mode contraire à celle de Paris. Quand nos troupes vinrent en Italie, ceux qui usèrent sans précaution des femmes et du pain du pays, s'en trouvèrent très mal. Les uns crevaient d'indigestion, les autres coulaient des jours fort désagréables (expression que-me fournit bien à propos le style moderne) :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés,

comme les animaux de La Fontaine. Ce que voyant, la plupart des nôtres prirent le parti de s'accommoder aux usages du pays; mais ceux qui n'ont pu s'y faire, et auxquels il faut encore de la croûte (vous me passez ce détail, puisque *Charta non erubescit*, selon Cicéron, qui en écrivait de bonnes), ceux-là donc font venir de France des femmes et des boulangers. »

2. Lors de son mariage, Jean-Baptiste Bernadotte demeurait rue de la Lune, n° 3, à Sceaux.

Voici l'acte de mariage :

« Aujourd'hui, 30 thermidor de l'an sixième de la République

Clary, la belle-sœur de Joseph, celle dont la famille Clary n'avait pas voulu pour Napoléon en 1795.

En résumé, dans cette haute comédie de l'attente qui devait aboutir au drame de brumaire, Joseph jouait les prud'hommes et les conservateurs, Lucien les amoureux, l'amant heureux de la liberté, Louis les domestiques, Joséphine la grande coquette, Lætitia les mères nobles, Hortense, Élisa, Caroline les rôles d'amoureuses, Napoléon, celui de l'homme providentiel, du *Deus ex machinâ*.

Lors de leur arrivée à Paris et de la prise de possession de leurs sièges législatifs, Joseph et Lucien s'étaient montrés ardents républicains, tout dévoués aux traditions de leur passé et du 18 fructidor, ainsi qu'aux intérêts de leur protecteur et sauveur, Barras. Mais la reconnaissance dans cette famille est une vertu peu solide.

A la suite des premières difficultés résultant de la situation critique que traversait la France, ils s'étaient prononcés pour l'adoption de mesures exceptionnelles. « C'est un faux bruit, écrit l'ambassadeur de Prusse, Sandoz-Rollin, le 14 avril, que celui répandu hier que le Directoire se mettait en permanence et proposerait aux deux Conseils d'en faire

française (17 août 1798), à 7 heures du soir, par-devant moi, Étienne Bouvet, agent municipal de la commune de Sceaux-l'unité..., sont comparus *Jean-Baptiste Bernadotte*, âgé de 35 ans, général divisionnaire des armées de la République, demeurant actuellement en cette commune..., et Bernardine-Eugénie-Désirée Clary, âgée de 18 ans, fille mineure de défunt François Clary, négociant à Marseille, et de Françoise-Rose Sonis, ses père et mère, résidant actuellement à Gênes, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de

Antoine Morin, âgé de 26 ans, capitaine au 10ᵉ régiment de chasseurs à cheval;

François Desgranges, 50 ans, notaire public;

Joseph Bonaparte, âgé de *trente ans* (?), membre du conseil des Cinq-Cents, fondé de pouvoir de la citoyenne Françoise-Rose Sonis;

Justinienne-Victor Sonis, âgé de 50 ans, propriétaire;

Lucien Bonaparte, âgé de 26 ans, membre du conseil des Cinq-Cents, demeurant actuellement à Paris, rue du Rocher, ainsi que son frère Joseph. »

autant... Le représentant Bonaparte (Lucien) que j'ai vu dans le même jour y trouvait de la possibilité! Il prétendait qu'elle n'avait échoué que parce que Barras et Rebwel s'y étaient opposés. »

Dans le fait, ces deux derniers, en présence de l'opposition du parti conservateur, des menées des royalistes et de la guerre prête à éclater partout songeaient à rappeler le général Bonaparte. Ils étaient au courant de ses secrètes intentions. Son frère, qui était arrivé à Paris le 11 mars, les leur avait transmises de vive voix. Une dépêche confidentielle parvenue le 11 avril les leur avait confirmées. « Si dans le courant de mars, écrivait en chiffre Bonaparte à Barras, le rapport du citoyen Hamelin se confirme et que la France soit en armes contre les rois, je passerai en France [1]. »

Fort de cet appui éventuel, Barras proposa à ses collègues de rappeler son ancien complice et de lui confier le commandement de l'armée d'Italie. « Son nom devait en imposer à l'ennemi et donner plus de confiance à l'armée française. Mais il n'y a eu qu'un cri parmi ses collègues pour s'y opposer, ajouta l'ambassadeur de Prusse; n'avons-nous, disaient-ils, pas assez de généraux qui voudraient usurper l'autorité, sans avoir besoin de celui-là. Le général Bonaparte est bien où il est et notre plus grand intérêt est de l'y laisser. »

Le mois suivant, Barras, Rebwell et La Reveillère-Lepeaux prenaient sur eux de faire revenir Bonaparte. La dépêche est du 26 mai, elle est précise. « Les efforts extraordinaires, citoyen général, que l'Autriche et la Russie viennent de déployer, la tournure sérieuse et presque alarmante que la guerre a prise, exigent que la République concentre ses forces. Le Directoire vient en conséquence d'ordonner à l'amiral Brueix d'employer tous les moyens en son pouvoir, pour se rendre maître de la Méditerranée et pour se porter en Égypte, à l'effet d'en ramener l'armée que vous commandez. »

1. Le *Saint-Jean-Baptiste* était parti d'Alexandrie le 6 mars 1799; il était arrivé à Toulon le 5 avril. Il rapportait des réponses de Bonaparte aux nouvelles portées par l'*Osiris* et parvenues en Égypte le 22 février.

La lettre de Talleyrand[1] est également concluante : « Voilà votre mission revenue à votre première idée, mon cher Brueix ; j'en suis enchanté ! Vous voilà hors du vague ; vous avez un but, un but prescrit, un but de la plus grande importance. Le Directoire n'écrit qu'un mot à Bonaparte ; je lui envoie une lettre de Barras à laquelle j'ai joint quelques lignes. Le Directoire s'en rapporte à vous pour l'instruire de notre situation intérieure et extérieure. Ramenez-le. On vous recommande le secret le plus absolu sur votre mission. Adieu, je vous embrasse et vous aime bien. » Ces dépêches trouvèrent l'amiral à Vado, le 6 juin. Le 10, Brueix répondait au président du Directoire : « J'étais au mouillage Vado, près de Vadone, et fort occupé des besoins de l'armée d'Italie lorsque je reçus la dépêche par laquelle le Directoire exécutif m'ordonnait d'opérer ma jonction avec les Espagnols, de battre ensuite l'ennemi et d'aller prendre Bonaparte... » Il écrivait en même temps à Bonaparte : Croyez que ce sera pour moi le plus beau jour et pour la brave armée que je commande, un jour de gloire et de bonheur, que celui où elle pourra rendre à la patrie les héros qui l'ont tant illustrée. »

« P. S. J'ai promis au Grec qui vous remettra cette lettre que vous lui feriez un présent de cinq cents louis. Je pense, citoyen général, que, malgré l'énormité de cette somme, vous n'hésiterez pas à la lui donner. »

Cette lettre et celles de la famille Bonaparte lui furent adressées par la voie de Tunis et par celle de Tripoli. A cette époque, cette direction était encore libre. « Vos trois lettres me sont arrivées par la voie de Carthage, écrit Talleyrand à Beaussier, consul de France à Tripoli[2]... Je vous remercie de votre exactitude à me transmettre les nouvelles que vous recevez d'Égypte, ainsi que celle avec laquelle vous mandez au général Bonaparte tout ce qui lui importe de savoir sur

1. *Talleyrand-Périgord* (Charles-Maurice), prince de Bénévent, né à Paris le 13 février 1754, mort le 17 mai 1838.

2. Mss. A. E. Beaussier donnait cent cinquante piastres à chacun des courriers qui se rendait au Caire soit par Benghazi, soit par Dernah.

les affaires d'Europe. Je vous invite à continuer cette correspondance, autant que votre situation vous le permettra, et en communiquant au citoyen Devoize à Tunis, dans leur entier, les nouvelles que vous pouvez recevoir d'Égypte, afin que si vos paquets étaient interceptés, cette perte pût être réparée par ceux de Tunis... »

Dépêches, lettres et journaux parvinrent à destination vers le 15 juillet. « C'est par la voie de Tunis, dit en effet Bonaparte, que j'ai eu des nouvelles de ma famille et des événements d'Europe. » Or, ce fut le 20 juillet qu'il prévint en secret Murat et Gantheaume de se tenir prêts à partir; ce fut le 25 et le 29 qu'il fit partir successivement l'*Osiris* et l'*Hirondelle*, pour avertir le gouvernement et les siens de son retour; et, lors de sa fuite d'Égypte, il écrivait à Kléber et à Menou, en leur donnant ses dernières instructions : « Vous trouverez, ci-joint, les papiers d'Europe jusqu'au 10 juin... » c'est-à-dire les papiers transmis à Gênes et à Vado à Brueix, à cette date. Qu'en conclure? c'est que Bonaparte s'est décidé au retour, *au reçu des dépêches de Barras, de Talleyrand, de Joseph et de Lucien, dépêches expédiées de Paris le* 26 *mai* 1799.

Mais pendant que ces lettres comminatoires couraient ainsi après lui, les événements marchaient. Barras et ses amis étaient éloignés du pouvoir. Sieyès, rappelé de Berlin où il était ambassadeur, devenait l'homme dominant du Directoire. Or, Sieyès était le représentant du parti conservateur, du parti constitutionnel. Dans ces conditions, quelle devait être l'attitude des Bonapartes? Sieyès n'avait devant lui que deux adversaires sérieux, les royalistes et les jacobins. Le renverser, c'était aider à la suprématie de l'un des deux; or, ni l'un ni l'autre ne pouvaient répondre au but secret de la famille. Que fallait-il donc faire? Prolonger la crise, flatter et endormir les patriotes, aider les conservateurs, en les usant, de manière à amener Sieyès à accepter cette carte forcée du général Bonaparte.

L'auteur des *Mémoires* sur Lucien, parus en 1815, reconnait la véracité de cette conduite. « En s'éloignant des démagogues, Lucien, dit-il, n'en restait pas moins dans les sentiers de la révolution. A cette époque, il avait déjà lié ses intérêts à ceux de Sieyès et de ses affidés. Faire de grands

efforts pour s'opposer aux progrès des armées étrangères; recourir à tous les moyens, quels qu'ils fussent, pour étouffer les insurrections qui venaient d'éclater dans plusieurs départements de l'Ouest et du Midi; anéantir les nouvelles espérances des royalistes; tromper ou endormir les hommes de 1793 et attendre *le moment favorable* de faire triompher un nouveau système d'oligarchie, tels étaient et la politique et le but de cette secrète association. »

Ce moment favorable! le retour de Bonaparte allait l'offrir; or ce retour ne pouvait avoir lieu que dans les premiers jours d'octobre, il fallait donc gagner du temps. Ce rôle de temporisateurs, les Bonapartes le jouèrent avec une réelle habileté. Un instant, pourtant, ils purent croire tout perdu; les armées républicaines étaient battues; les royalistes triomphants s'apprêtaient à rentrer avec Suvarow et les Jacobins se disposaient à prendre le pouvoir. Inquiets, ils se jetèrent dans les bras de Sieyès; l'occasion était bonne, Joubert venait d'être tué et Sieyès ne pouvant compter ni sur Moreau, ni sur Brune, cherchait un homme.

Cet homme, Talleyrand et les Bonapartes le lui présentèrent. Le 17 fructidor, en effet, ils annonçaient à Sieyès l'arrivée prochaine du général, et le même jour, Talleyrand déposait son rapport sur la nécessité du rappel de l'armée d'Égypte et de son chef [1]. Le 25, Reinhardt, le successeur de Talleyrand, faisait approuver le projet de retour [2] et l'accompagnait d'une note confidentielle sur les moyens d'exécution, ainsi que d'une lettre adressée à Bonaparte [3].

Un Grec, nommé Vittallis, fut chargé de porter la missive. Il quittait Paris, le 6 octobre.

Ce départ était de pure forme. Il allait servir à légaliser la

1. Mss. A. E. Voir *Bonaparte et son temps* (t. III, p. 280).
2. Mss. A. E. 24 fructidor an VII.
3. Mss. A. E. 2e jour complémentaire an VII (18 septembre 1799). « La note que j'ai l'honneur de présenter au Directoire exécutif, concluait Reinhardt, renferme les bases d'une négociation à entamer avec la Porte ottomane.

« Mon prédécesseur, M. de Talleyrand, me l'a remise comme étant le résultat de son dernier travail avec le Directoire exécutif, dans sa séance du 17 de ce mois. »

rentrée de celui que les conjurés savaient devoir débarquer tout prochainement. L'*Osiris* était parti, le 29 juillet, d'Alexandrie, et l'*Hirondelle*, le 14 août. Le premier était arrivé à Marseille le 25 septembre, et le second, le 29. Mais avant d'être sur les côtes de France, le premier avait touché barre en Italie et fait passer des nouvelles aux intéressés.

Le 3 octobre, en effet, le ministre de la guerre, Dubois de Crancé, répondait à Louis Bonaparte, alors en instance pour obtenir une autorisation de séjour à Paris, « afin d'y attendre, disait-il, des nouvelles d'Égypte » : « c'est bien inutile, puisque le citoyen Louis doit en avoir de toutes récentes, grâce au citoyen Joseph. »

Louis logeait chez Joseph. Il savait à quoi s'en tenir. Sa demande était une simple comédie. Le récit de Lucien, n'en est que la répétition.

En affirmant que ni le gouvernement ni la famille n'avaient jamais fait appel à Bonaparte et ignoraient son retour, Lucien commet donc une inexactitude intentionnelle.

Il en commettait une autre, en prétendant que la République était aux abois. Le jour même de l'arrivée du général à Paris, Sandoz-Rollin écrivait au roi de Prusse :

« Jamais calme ne fut plus parfait que celui qui continue à régner ici; on ignore même s'il a existé des factions et des troubles intérieurs. Les victoires semblent avoir réuni Jacobins, Républicains, Royalistes, et n'en faire qu'un seul et même corps. Les victoires ont fait plus encore; elles ont relevé le crédit public et disposé les citoyens à prêter leur argent au gouvernement. On se dit aujourd'hui ce qu'on n'aurait pas dit il y a deux mois. »

Mais, il est un autre détail curieux, sur lequel Lucien fait le silence, c'est celui relatif à son attitude vis-à-vis de Barras et de Joséphine.

Bonaparte, en définitive, revenait pour l'affaire Barras, Rebwel et Talleyrand, c'est-à-dire pour le complot du 26 mai.

Or, de toute cette combinaison il ne restait plus rien. Une nouvelle s'était formée avec Sieyès, Lucien et Talleyrand.

Or, Barras comptait profiter de l'ignorance où allait se trouver Bonaparte de cette dernière machination pour l'amener à exécuter son plan. Avec Joséphine dans son jeu, il ne doutait pas du succès définitif. Mais Joseph et Lucien n'aimaient pas Joséphine. Pendant l'absence de leur frère, ils s'étaient fait les dénonciateurs de leur belle-sœur et les confidents des doléances du vainqueur des Pyramides. Ils souhaitaient voir finir le plus tôt possible une influence qui pouvait les gêner et diminuer leur part dans les bénéfices de l'entreprise. Dans ce but, ils mirent tout en œuvre pour éviter la rencontre du mari et de la femme. Ils y réussirent. Pendant que Joséphine, c'est-à-dire le parti Barras, gagnait la route de Lyon, le général revenait par la route de Clermont que ses frères lui avaient désignée comme la seule sûre.

Ce petit complot de famille n'aboutit pourtant qu'à moitié. L'affaire avec Barras fut abandonnée, mais la rupture avec Joséphine n'eut pas lieu. Dès leur première entrevue, les deux époux furent plus unis que jamais.

En résumé, de toutes ces intrigues, il résulte un fait indéniable : l'activité et la duplicité surprenantes de Lucien Bonaparte et de ses frères, pendant toute cette période préparatoire du coup d'État de brumaire.

Lucien avait alors vingt-quatre ans. « Il avait, dit un contemporain, une physionomie expressive et distinguée. Sa taille était avantageuse et élancée.

« Il était myope et portait des besicles.

« Sa voix était sans timbre, un peu voilée et même nasale. La prononciation était nette, le débit juste. Il avait de la chaleur et du sentiment.

« Il avait de l'esprit, le trait. Il avait la conversation fort agréable. »

Lucien rêvait en effet tous les succès. Il venait de composer un ouvrage, fort médiocre par parenthèse, la *Tribu indienne* ou *Édouard et Stellina*[1].

1. *La Tribu indienne*, ou *Édouard et Stellina*, par le C. L. B. Paris, Honnert, an VII (1799), 2 vol. in-12. — Cet ouvrage était

La conclusion de cette œuvre indigeste suffira pour en donner une idée.

« *Dans tous les pays de la terre, les prêtres sont les artisans du crime et de l'erreur.*

« Voilà, mon Éléonore [1], le récit que je t'avais promis. L'amour, aux fruits délicieux qu'il nous donne, mêle quelquefois des fruits empoisonnés.

« La soif immodérée des richesses étouffe la nature, et l'or appelle tous les maux sur la terre qui le renferme.

« Heureux les pays sauvages inconnus aux nations policées de l'Europe, et qui ne possèdent rien qui puisse attirer ses avides spéculateurs. »

Lucien avait également des prétentions à la poésie. Il faisait des madrigaux, non en l'honneur de sa douce et pauvre femme, de la petite sœur de l'aubergiste de Marathon, qu'il négligeait fort depuis son arrivée à Paris, mais en celui d'une *Juliette* dont il s'était déclaré le *Roméo*.

Cette Juliette n'était autre que la belle madame Récamier [2].

devenu rare, parce que l'auteur l'avait retiré du commerce ; il a été réimprimé et donné comme une traduction de l'anglais, de MM. Helme, sous ce titre : *les Ténédares*, ou *l'Européen et l'Indienne*. Paris, Chamerot aîné, 1802, 2 vol. in-12, 5 fr.

1. Le livre portait pour dédicace :

A ÉLÉONORE B. . .

« C'est à toi, mon Éléonore, que je dédie mon premier essai littéraire ; puisse-t-il quelquefois occuper agréablement tes loisirs. »

Cette Eléonore, paraît-il, serait Élisa Bonaparte, devenue Élisa Bacciochi.

2. *Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde Bernard* est née à Lyon le 4 décembre 1777. Elle était fille d'un notaire, mort en 1828, et de Julie Matton, décédée en 1807. Le 24 avril 1793, elle s'était mariée

Il lui adressait des épîtres enflammées, et quelles épîtres!

« Roméo vous écrit, Juliette[1]; si vous refusiez de le lire, vous seriez plus cruelle que nos parents dont les longues querelles viennent de s'apaiser : sans doute, ces affreuses querelles ne renaîtront plus.

« Il y a peu de jours, je ne vous connaissais encore que par la renommée; je vous avais aperçue quelquefois dans les temples et dans les fêtes; je savais que vous étiez la plus belle; mille bouches me répétaient vos éloges, mais ces éloges et vos attraits m'avaient frappé sans m'éblouir... Pourquoi la paix m'a-t-elle livré à votre empire! La paix!... elle est aujourd'hui dans nos familles, mais le trouble est dans mon cœur...

« Je vous ai revue depuis. L'amour a semblé me sourire... Assis sur un banc circulaire, seul avec vous, j'ai parlé, j'ai cru entendre un soupir s'exhaler de votre sein! Vaine illusion! Revenu de mon erreur, j'ai vu l'indifférence au front tranquille assise entre nous deux... La passion qui me maîtrise s'exprime dans mes

avec le citoyen Récamier. En 1799, elle occupait rue du Mont-Blanc l'ancien hôtel de madame de Staël.

Sa mère, madame Bernard, née Matton, était très liée avec madame Hulot, la mère de madame Moreau.

« Madame Récamier, disent les panégyristes intéressés, resta « tout à fait étrangère au monde du Directoire et n'eut de relations « avec aucune des femmes qui en furent les héroïnes : madame « Tallien et quelques autres. Plus jeune que ces dames de plusieurs « années et protégée par l'auréole de pureté qui l'a toujours envi- « ronnée, pas une de ces femmes ne vint chez elle, et elle n'alla « chez aucune d'elles. » La prétention est généreuse et gracieuse; elle n'est pas exacte. Le monde que fréquentait madame Récamier, c'est à dire, celui du financier Ouvrard, des Sapey, des Laborde, de madame Bacciochi, etc., était des plus mêlés.

1. 27 juillet 1799, par l'auteur de la *Tribu indienne*.

discours, et les vôtres portaient l'aimable et cruelle empreinte de la plaisanterie.

« O Juliette! la vie sans l'amour n'est qu'un long sommeil : la plus belle des femmes doit être sensible.

« Heureux le mortel qui deviendra l'ami de votre cœur !... »

Sans l'amour la vie n'est qu'un long sommeil.

« Encore des lettres d'amour[1]!!! Depuis celles de Saint-Preux et d'Héloïse, combien en a-t-il paru !... Combien de peintres ont voulu copier ce chef-d'œuvre inimitable !... C'est la Vénus de Médicis, que mille artistes ont essayé vainement d'égaler. Ces lettres ne sont point le fruit d'un long travail, et je ne les dédie point à l'immortalité. Ce n'est point à l'éloquence et au génie qu'elles doivent le jour, mais à la passion la plus vraie ; ce n'est point pour le public qu'elles sont écrites, mais pour une femme chérie... Elles décèlent mon vœu : c'est une glace fidèle où j'aime à me revoir sans cesse ; j'écris comme je sens, et je suis heureux en écrivant. Puissent ces lettres intéresser celle pour qui j'écris !!! Puisse-t-elle m'entendre !!! Puisse-t-elle se reconnaître avec plaisir dans le portrait de Juliette et penser à Roméo avec ce trouble délicieux qui annonce l'aurore de la sensibilité !!!

« Juliette, ce n'est plus Roméo, c'est moi qui vous écris.

« Depuis deux jours, retiré à la campagne, votre idée m'y a occupé sans cesse ; ces deux jours ont suffi pour m'éclairer sur ma position, et je me suis jugé.

1. 30 juillet 1799.

« Je vous envoie le résultat de mes tristes réflexions, et je vous prie de les lire. C'est la dernière lettre que vous recevrez de moi.

« LUCIEN BONAPARTE[1]. »

Ajoutons, à propos de cette correspondance, qu'elle ne resta pas secrète. Juliette en fit part à ses amis. Ceux-ci en divulguèrent des passages, ce dont Lucien se montra assez vexé, si l'on en juge par la note suivante, trouvée dans ses papiers :

M. de Chateaubriand, qui, pour exalter le mérite et les charmes personnels de madame Récamier, qu'il n'a pourtant fréquentée qu'au déclin de sa beauté et vers même ce qu'on appelle le retour d'âge, a trouvé à propos de citer dans ses *Mémoires* une lettre de Lucien Bonaparte, sous le nom de *Roméo*, adressée à madame Récamier, qu'il nommait Juliette ; cela nous donne occasion de remarquer que M. de Chateaubriand, qui parle de tant de personnes fort insignifiantes pour la plupart de ses lecteurs, n'a pas trouvé autre chose à dire de Lucien, auquel il a voulu d'abord, par l'intermédiaire de M. de Fontanes, dédier son *Génie du Christianisme*, et qu'il a toujours vu, soit en France, soit en Italie et en Angleterre, entouré des témoignages de l'estime publique.

M. de Chateaubriand, disons-nous, au milieu de beaucoup d'anecdotes sur madame Récamier, a oublié d'en raconter une qui a trait à un passage indiqué par Lucien.

Le célèbre fournisseur Ouvrard donnait une fête au Raincy. Il y avait une cinquantaine d'invités. Le souper

1. Août 1799.

fut très gai, les femmes, en général, jeunes et jolies. Madame Récamier était du nombre, et sa beauté, alors dans tout son éclat, n'y avait que peu ou point de rivales. Lucien occupait une place en face d'elle, qui était à côté de l'amphitryon, possédant à sa gauche madame Tallien, avec laquelle il était alors fort lié. Nous ne savons plus qui fut le premier qui proposa de toaster à la santé de toutes les jolies femmes présentes. Un autre ajouta à la santé des femmes absentes que chacun pouvait regretter ne pas voir assister à ce banquet. Cette proposition, très gaiement accueillie, donna lieu à une infinité de gracieuses plaisanteries, arrosées du plus fin vin de champagne, quand tout à coup Lucien, qui ne buvait jamais de vin et qui était connu pour l'horreur qu'il en avait, se leva de table le verre en main, mais plein d'eau, en disant : « Un toast à la plus belle des femmes ! »

Aussitôt tous les regards se portèrent sur madame Récamier, qui baissa modestement les yeux, en rougissant et tournant plus que jamais sa bouche en cœur.

— « Nommons donc cette plus belle des femmes, » disaient tous les convives.

— « Eh bien, messieurs, c'est *la paix!*... que nous « désirons tous, n'est-ce pas ? »

Ce toast fut accueilli très gaiement et très sincèrement, excepté peut-être par la beauté de laquelle le jeune Roméo croyait avoir ce jour-là le droit d'humilier la coquetterie.

Beaucoup d'autres anecdotes coururent dans le temps, plus à l'honneur de Roméo qu'à celui de Juliette. Les amis de Lucien ne les eussent pas rappelées à l'opinion, si, en produisant sa lettre où, sous le nom de Roméo, ce qui, par parenthèse, n'annonce pas un sentiment bien

passionné de la part de celui qui écrit à la dame qui s'appelle Juliette, si, disons-nous, M. de Chateaubriand n'avait pas prétendu encenser aux dépens de Lucien la statue de madame Récamier; or chacun sait que toute cette partie des *Mémoires d'outre-tombe* a été lue et approuvée par l'original de cette même statue.

L'histoire est plaisante; elle nous prouve qu'au mois d'août 1799, au moment même où se préparait le triste drame de Brumaire, le député Lucien savait varier ses occupations. Hélas! Que ne fût-il un Roméo plus complet! il eût évité à la France des malheurs irréparables.

CHAPITRE X

LA RÉVOLUTION DE BRUMAIRE

Dispositions de Bonaparte. — Bonaparte et Moreau. — Je suis nommé président des Cinq-Cents. — Mouvements de l'opinion en faveur de Bonaparte. — Visite de madame de Lafayette. — Anecdote après 1830 sur la dette du prisonnier d'Olmutz. — Capitulation du duc d'Yorck à Alkmaër. — La veuve du chef irlandais Wolf-Tone. — Première entrevue de Sieyès et de Bonaparte. — Changements arrêtés dans cette entrevue. — Banquet de Saint-Sulpice. — Seconde entrevue de Sieyès et de Bonaparte. — Séance des deux Conseils à Paris, le 18. — Séances à Saint-Cloud pendant la journée du 19. — Entrée imprévue de Bonaparte dans notre salle. — Je requiers la force armée. — Mon discours aux troupes. — Séance du soir. — Comité secret aux Anciens. — Séance de nuit des Cinq-Cents. — Serment et proclamation des trois consuls provisoires.

Mon frère [1] était à peine depuis vingt-quatre heures à Paris, qu'il était complètement informé des projets, des espérances, des intentions de Sieyès : je ne lui laissai rien ignorer. Il n'hésita pas un instant devant moi entre nous et les Jacobins ; mais l'accueil unanime qu'il recevait lui parut d'abord exiger de ne repousser personne. Le secret sur ses dispositions fut si bien

1. Ce chapitre a été publié en entier en 1845, après la mort de Lucien, d'après le manuscrit original refait en 1834. Il parut d'abord dans le journal *la Presse*. Nous le donnons tel quel. Certaines erreurs de copie ont seules été corrigées.

gardé que le directeur Gohier, dans ses *mémoires*, se plaît à exposer l'éloignement du général et de Sieyès. Il raconte que tous les deux se trouvant à dîner chez lui au Luxembourg, madame Bonaparte lui adressa ce reproche : « Comment avez-vous pu inviter Sieyès ? Vous ne savez donc pas que mon mari ne peut pas le souffrir ? » Gohier s'étend avec complaisance sur la froideur de ses deux convives.

Probablement ma belle-sœur n'en savait pas davantage.

Quant à la naïveté de l'écrivain, elle est plus excusable que celle qu'il montra le jour même du 18 brumaire, où madame Bonaparte lui ayant demandé à dîner dès la veille, il l'attendait encore, tandis que Paris était en révolution à son insu, et que le Luxembourg était déjà sous la garde de Moreau... Le bon président crut aux apparences, et il conservait encore la même opinion, bien des années après, comme on le voit dans son livre.

Les premières dispositions manifestées par mon frère n'étaient cependant pas aussi positives que nous l'eussions désiré. Pour en rendre compte avec plus de clarté, voici à peu près notre premier entretien, tel que je le retrouve dans mes notes et dans mes souvenirs.

Après avoir épuisé les questions afin de connaître dans tous ses détails notre projet de réforme consulaire, Napoléon me dit : « Sieyès a raison ; il faut à la France un gouvernement plus concentré. Trois Consuls valent mieux que cinq Directeurs. J'avais donné trois Consuls à Gênes, et je voulais qu'on ne donnât que trois Directeurs à Milan. Nous avons besoin d'autres lois que celles des otages et de l'emprunt forcé. En

allant de ce pas, tous les peuples s'éloigneraient de nous. On ne tarderait pas à nous rendre 93. Agissez sans crainte. Je suis avec le conseil des Anciens; je servirai de bouclier aux sages de la république contre l'émeute des faubourgs, comme j'ai servi de bouclier à la Convention contre l'émeute des sections royalistes en vendémiaire. Remerciez Sieyès de sa confiance.

LUCIEN. — Quand, et où, voulez-vous le rencontrer? il le désire beaucoup.

NAPOLÉON. — Il est inutile de nous voir maintenant autrement qu'en public, au Luxembourg. Les choses ne sont pas assez avancées. Qu'il arrête bien son plan de campagne. Quand tout sera convenu, nous nous rencontrerons secrètement, chez vous. Je ne veux pas d'éclat avant le temps. Il ne me convient pas de prendre les couleurs d'aucun parti. D'ailleurs j'ai besoin de mon côté d'étudier un peu le terrain.

LUCIEN. — Puis-je assurer que vous consentez à être l'un des trois Consuls?

NAPOLÉON. — Non, parbleu! gardez-vous-en bien; j'ignore si cela me conviendra. J'arrive à peine; il faut me laisser respirer. Je ne veux pas légèrement hasarder ma gloire. Pense-t-on que la France me verrait volontiers échanger mon épée contre une toge? Pour ce qui me regarde personnellement, je ne veux m'engager à rien; mais je m'engage à donner l'appui de mon nom à la réforme que le conseil des Anciens proposera à l'acceptation du peuple. C'est bien assez pour aujourd'hui. Sieyès ne manquera pas de collègues au consulat, et je serai, moi, plus nécessaire aux armées qu'ici.

Cette première communication indirecte me paraissait plus satisfaisante qu'elle ne le parut à Sieyès. Elle

suffit toutefois pour le rassurer. Le peu d'empressement manifesté pour l'entrevue que j'avais proposée devait le surprendre et lui déplaire. Il me chargea d'insister pour qu'elle fût retardée le moins possible.

En compensation de ce désappointement, Sieyès fut charmé de l'approbation donnée par le général à son plan de réforme et de ses instances pour qu'il y mît la dernière main. Le fait est que j'exagérais un peu cette approbation. L'organisation du suffrage universel par les listes de notabilité obtint seule l'assentiment positif de Napoléon; son assentiment sur tout le reste fut silencieux; les trois Consuls, le Sénat, même le droit d'absorption n'attirèrent aucune observation. Il n'en devait pas être toujours ainsi! Pour le moment, Bonaparte ne voulut réellement s'occuper que du changement de gouvernement. « Nous verrons plus tard, disait-il. On ne peut pas tout faire à la fois. Chaque jour suffit à sa tâche.

Le lendemain, 26 vendémiaire, le général se rendit au Directoire. On remarqua la simplicité de son costume; au lieu d'être en uniforme, il était en redingote; un cimeterre turc attaché par un cordon de soie le distinguait seulement de la foule qui encombrait les cours et les salles du Luxembourg. Ayant reconnu plusieurs soldats de l'armée d'Italie, il s'arrêta pour causer avec eux de leurs campagnes. L'accueil des cinq Directeurs fut en apparence le même, plein d'empressement et de cordialité; aucune préférence ne fut témoignée à Sieyès. En quittant le Luxembourg, Bonaparte alla rendre visite à plusieurs ministres.

Le 30 vendémiaire, Bonaparte et Moreau, qui ne s'étaient jamais vus, se rencontrèrent à dîner chez le

président du Directoire. La connaissance se fit de la manière la plus aimable des deux côtés. L'ambition de Moreau ne s'était jamais portée hors de son quartier général. L'élévation de Napoléon au gouvernement, déjà pressentie par tout le monde, semblant incompatible avec le commandement des armées, Moreau devait voir sans peine ce qui éloignait des drapeaux le seul homme qui l'éclipsât; c'est là, je pense, le motif de l'empressement de Moreau à nous seconder. Lorsque, dans la suite, le Consul saisit de nouveau le commandement militaire, le mécontentement de Moreau n'eut plus de frein, et la patrie eut bientôt à regretter l'égarement qui finit par entraîner ce grand homme de guerre, doué de tant de vertus privées, à conspirer avec des assassins... à combattre... à mourir dans les rangs des Cosaques.

Au commencement de brumaire, les bureaux et les inspecteurs devaient être renouvelés. Ce renouvellement peu important pour le conseil des Anciens, où le choix ne pouvait tomber que sur des réformistes, l'était beaucoup pour notre conseil. De ce choix pouvait dépendre en partie la réussite de nos projets: Lemercier fut élu président des Anciens : les cinq inspecteurs de ce conseil furent Courtois, Cornet, Fabre, Baraillon et Beaupuy. Quant à nous, tous nos amis se rendirent à la séance, et le scrutin trompa l'attente des Jacobins. Je fus porté à la présidence. Les députés Gourlay, Beauvais, Dewink-Thierri, Casenave et le général Frégeville furent élus inspecteurs de la salle. Ces inspecteurs avaient le commandement de la garde législative et la police de notre enceinte: les nouveaux choix ne nous laissaient rien à désirer; le général Frégeville

surtout, par son zèle, son dévouement et sa fermeté, fut un choix précieux. Un tel résultat me fit croire que l'appui de la majorité se retirerait de nos adversaires : nous verrons combien cette confiance fut sur le point de nous devenir fatale.

Sieyès réunit ses amis les plus influents, et nous discutâmes sérieusement les mesures à prendre pour la translation du Corps législatif. Nous voulions sortir de Paris, mais nous en éloigner le moins possible : nous fixâmes le palais de Saint-Cloud pour notre résidence momentanée. Pour assurer l'exécution de cette grande mesure, Sieyès proposa que le conseil des Anciens en chargeât le général Bonaparte, en lui conférant, par un décret spécial, le commandement de toutes les forces militaires de Paris et ses environs, ainsi que de la garde législative et directoriale. C'était sans doute ajouter à la lettre de la Constitution : les articles 102, 103 et 104 ne parlaient pas d'un commandement extraordinaire ; mais l'esprit de ces articles semblait autoriser ce que la lettre ne disait pas. Si les Anciens n'avaient pas le pouvoir d'assurer l'exécution de leur décret, leur droit n'eût-il pas été illusoire ?...

La nécessité de déplacer le Corps législatif ne pouvait exister que dans un danger pressant ; ce danger pouvait venir du pouvoir exécutif ou du conseil des Cinq-Cents ; or, dans ce cas possible, si la force publique n'avait pas un autre centre que son centre habituel, il était évident que le décret des Anciens pouvait ne pas trouver d'exécuteurs. Il fallait donc que cette dictature d'un moment, conférée par la loi au conseil des Anciens, eût une force d'action indépendante de toute autre autorité. Sans cela, l'accomplissement du décret d'urgence

se trouvait à la discrétion de ceux-là mêmes contre lesquels la mesure pouvait être dirigée. Les articles emportaient donc avec eux les moyens de la faire exécuter; et le conseil des Anciens en inférait son droit à nommer un commandant extraordinaire de la force publique; bien entendu que cette mission momentanée finissait dès que le Corps législatif et le gouvernement se trouvaient installés dans leur nouvelle résidence.

Quand même nous eussions jugé ces conséquences hasardées, nous n'en eussions pas moins agi comme nous l'avons fait, car le moyen de faire une révolution sans l'ordre légal est encore à trouver; mais nous étions réellement convaincus, et je le suis aujourd'hui comme alors, que le conseil des Anciens avait le droit constitutionnel de nommer un général pour assurer l'exécution de son décret.

Pendant que nous mettions la dernière main à notre projet, Bonaparte écoutait tout le monde, observait et étudiait l'opinion des partis. Le sentiment des masses populaires et des armées se manifestait unanimement.

. . . .

Les municipalités, les généraux, les officiers et les soldats exprimaient la même confiance. Des alentours de Paris, comme des extrémités de la République, on recevait à chaque instant des députations avec des assurances de dévouement et des instances pressantes pour un meilleur ordre de choses. Les diverses nuances d'opinion qui se partageaient la capitale venaient, comme par magie, se confondre dans un seul homme. Talleyrand, Rœderer, Fouché, le géomètre Laplace, partis de différents points de la circonférence, venaient aboutir au même centre. Les Jacobins mêmes, dans ces

premiers jours, sauf quelques exceptions, accablaient le général de leurs prévenances ; ils n'eussent pas mieux demandé que de le placer à leur tête... Ils ne tardèrent pas à sentir qu'ils ne parviendraient jamais à l'enrôler sous leur sombre bannière.

La nouvelle du retour d'Égypte, mise à l'ordre des armées, avait rempli d'espérance, et de joie tous les cœurs. « C'est à Bonaparte, écrivait Championnet au Directoire, qu'il appartient de relever l'arbre de la liberté dans cette belle Italie, où il l'avait planté et fait fleurir. C'est à lui à renverser de son trône le despote autrichien, et à se rouvrir un passage, par les mêmes chemins, vers cette Vienne perfide qu'il a déjà menacée...; etc. » Les soldats de l'armée d'Italie, quoique privés depuis longtemps des objets les plus nécessaires, demandaient à grands cris à marcher à l'ennemi ; un régiment de cavalerie était prêt à quitter l'armée pour aller en remonte à Lyon... Ils refusèrent de se mettre en route : « Nous servirons à pied, disaient-ils ; l'ennemi a des chevaux, et avec le petit caporal nous serons bientôt remontés ! » Les conscrits de l'intérieur voulaient partir pour rejoindre, quoique leur équipement fût à peine commencé : « Nous sommes assez bien, s'écriaient-ils ; le petit caporal saura bien nous équiper ! »

Les officiers de cavalerie et d'infanterie de la division de Paris et ceux d'état-major se succédaient dans la rue Chantereine : ces visites rendaient plus puissante de jour en jour l'influence de celui vers qui se portaient toutes les espérances d'améliorations politiques. Sa présence aux Invalides fut une fête de famille. Les savants n'étaient pas moins empressés que les mili-

taires: dans plusieurs séances on entendit au Louvre celui qui n'avait jamais voulu séparer son titre de membre de l'Institut du titre de général en chef de l'armée d'Orient. Il se fit un devoir de donner lui-même à l'assemblée des renseignements sur l'état où se trouvaient l'Égypte et ses anciens monuments: il assura que les restes du canal de Suez, qui joignait la mer Rouge à la Méditerranée, étaient encore visibles et qu'il était très possible de le rétablir; il annonça la prochaine arrivée à Paris des plans et nivellements nécessaires à ce grand travail, qu'il avait fait lever avec les soins les plus minutieux. Monge et Berthollet ajoutèrent leurs observations à celles de leur collègue.

Avant de se rendre à une séance de l'Institut, Bonaparte avait reçu la visite de madame Lafayette. Lors des préliminaires de Léoben, il avait exigé, comme une condition indispensable, la liberté du général Lafayette[1], de sa femme, de ses filles et de ses compagnons d'infortune, détenus depuis longtemps dans les cachots de l'Autriche à Olmütz. Madame Lafayette, avec la plus jeune de ses filles, venait exprimer à mon frère la reconnaissance de sa famille: elle fut reçue avec la cordialité la plus complète et la considération due à une femme aussi célèbre par ses vertus et son courage, que

1. *Lafayette* (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert de Motier, marquis de), né à Chavaniac-d'Auvergne (Haute-Loire), le 6 septembre 1757, mort le 20 mai 1834; marié à 16 ans, en 1774, à mademoiselle de Noailles; partit pour l'Amérique en 1777, revint en 1779; député en 1789; lança le mouvement et ne sut pas le suivre; enfermé en Allemagne; libéré en 1797, le 19 septembre; revint à Paris après Brumaire; fit de l'opposition à l'empire, à la royauté, aida à la révolution de juillet, fut écarté et retourna à l'opposition.

l'époux dont elle s'était fait un saint devoir et une douce consolation de partager les fers... Vingt ans plus tard, le libérateur de Lafayette ne fut pas si heureux sur les rocs-prisons de l'Elbe et de Sainte-Hélène !...

Qu'il me soit ici permis d'anticiper sur les temps pour rapporter une anecdote de 1830. Lorsqu'il s'agissait, dans la Chambre des députés, de réclamer les cendres de Napoléon, j'avais remarqué le silence de Lafayette, et je trouvai dans ce silence une ingratitude peu digne de ce grand citoyen. De ma retraite de Canino je lui écrivis à ce sujet. Lafayette me répondit, après que la Chambre eut voté en faveur du retour des cendres; sa lettre finissait ainsi: « J'ai voté comme vous le désiriez; le prisonnier d'Olmütz vient d'acquitter sa dette ! » Lafayette oubliait que l'exil n'est guère meilleur que la prison... Il oubliait que la famille de son libérateur était exilée ! Combien de milliers de Français, auxquels le 18 brumaire rendit leur patrie..., et qui n'ont pas conservé plus de mémoire que le prisonnier d'Olmütz !...

Revenons à l'an VIII de la République. Ma présidence du conseil des Cinq-Cents s'ouvrit aux chants de victoire des Parisiens. Dans la séance du 4 brumaire[1], nous reçûmes le message suivant :

« Le Directoire exécutif s'empresse de vous annoncer que les projets des Anglo-Russes, débarqués sur le territoire de la république batave, ont échoué. Une capitulation demandée par le duc d'York a été signée à Alkmaër, le 26 vendémiaire dernier. D'après les conditions qui leur ont été imposées, les ennemis doivent s'embarquer

1. 22 octobre 1799.

le plus tôt possible et avoir évacué, le 9 frimaire prochain, le territoire batave, les côtes, îles et mers intérieures qui en dépendent. Les renforts qui pourraient leur arriver ne pourront pas débarquer et ils repartiront sur-le-champ. Les batteries du Helder seront rétablies en ce qui se trouverait endommagé, et les parties améliorées resteront dans l'état où elles se trouvent. Toutes les pièces d'artillerie batave, qui y étaient, seront conservées. Il ne sera commis aucun dégât, soit en pratiquant des inondations et coupant des digues, soit en obstruant la navigation. Enfin huit mille prisonniers de guerre, français et bataves, faits antérieurement à l'expédition et détenus en Angleterre seront rendus, indépendamment du cartel d'échange établi, qui continuera d'avoir son exécution. Tels sont, pour l'Angleterre, les résultats de cette grande expédition qui devait en peu de temps envahir la république batave et menacer même notre territoire. »

Après la lecture de ce message, tous les députés se levèrent en agitant leurs toques, et la salle retentit de cris de victoire. Leur joie ne put pas toutefois égaler celle des Hollandais : les inquiétudes éprouvées par ces derniers avaient fait place à des transports plus vifs qu'on ne les aurait attendus du flegme national.

On se livrait ainsi à Paris et à La Haye aux exagérations du triomphe. Les Anglais avaient de quoi se consoler de cet échec. Tout, chez eux, retentissait du bruit de la chute de Tippo-Saïb[1]... L'Inde était devenue la grande colonie de Londres. Un si prodigieux succès

1. *Tippo-Saïb*, dernier nabab de Mysore, né en 1749, monta sur le trône en 1782, à la mort de son père Hyder-Ali; tué le 4 mai 1799.

n'avait pas disposé le ministère britannique à la paix que nous désirions. D'ailleurs, un nouveau traité d'alliance venait d'être signé entre l'Angleterre et la Russie. Aussi la proposition de lord Holland en faveur de la paix avec la République française et contre le traité russe fut-elle vivement combattue par le ministre Granville, et la voix de lord King s'éleva pour seconder le neveu de Fox.

Ces mauvaises dispositions du cabinet de Saint-James ne devaient pas adoucir chez nous l'animosité nationale. Nous saisîmes avec empressement l'occasion que vint nous offrir la veuve de Wolf-Tone, le chef de l'union irlandaise, dont l'héroïque constance au moment suprême avait excité les sympathies de la France. Dans la séance du 8 brumaire, je quittai le fauteuil pour entretenir la Chambre de tout ce qui restait de cette noble victime.

La commission spéciale, que je demandais, fut votée à l'unanimité.

La première semaine de brumaire s'était écoulée : Bonaparte était à Paris depuis quinze jours. Malgré sa circonspection, ses opinions commençaient à n'être plus douteuses. Les Jacobins savaient qu'ils ne pouvaient pas compter sur lui : la haine succédait chez eux à l'incertitude.

Le Corps législatif ayant invité pour le 15 brumaire Bonaparte et Moreau à un grand banquet, le bruit se répandit que plusieurs députés refusaient de prendre part à cette fête... Il était temps de prendre un parti. Le 10 au soir fut fixé par mon frère pour sa première entrevue avec Sieyès. Elle eut lieu en ma présence dans ma maison au coin de la rue Verte : elle ne dura pas une heure. Sieyès et Bonaparte s'embrassèrent.

« Dès le moment de mon arrivée, dit Bonaparte prenant tout de suite la parole, vous avez connu mes sentiments. Le moment d'agir est venu. Toutes vos mesures sont-elles arrêtées? » Sieyès commença par indiquer ses changements constitutionnels. Le général l'interrompit ainsi : « Je connais tout cela par ce que m'a dit mon frère; mais vous ne pensez pas sans doute à présenter à la France une nouvelle Constitution toute faite, sans qu'elle ait été discutée posément et article par article. Ce n'est pas l'affaire d'un moment et nous n'avons pas de temps à perdre. Il nous faut donc nécessairement un gouvernement provisoire qui prenne l'autorité le jour même de la translation et une commission législative pour préparer une Constitution raisonnable et la proposer à la votation du peuple; car je ne voudrai jamais rien qui ne soit librement discuté et approuvé par une votation universelle bien constatée. Après cette votation, que les Royalistes ou les Jacobins viennent... et nous les mettrons à la raison. Occupez-vous donc exclusivement de la translation à Saint-Cloud et de l'établissement simultané d'un gouvernement provisoire. J'approuve que ce gouvernement soit réduit à trois personnes; et puisqu'on le juge nécessaire, je consens à être l'un des trois Consuls provisoires avec vous et votre collègue Roger-Ducos. Quant au gouvernement définitif, c'est autre chose : nous verrons ce que vous déciderez avec la commission législative. J'appuierai vos décisions; mais je me réserve de faire partie du pouvoir exécutif ou de préférer le commandement d'une armée. Cela dépendra de ce que vous réglerez! » Comme nous gardions le silence, Bonaparte, après avoir attendu un moment, s'approcha de Sieyès, et lui dit d'un

ton plus animé : « Est-ce que vous ne voudriez pas soumettre votre plan à une commission? Est-ce que vous croyez pouvoir rien faire sans un consulat provisoire? Quant à moi, sans aller plus loin, je vous déclare franchement qu'en ce cas, vous ne devez plus compter sur moi. Voyez : pensez-y bien. Nous pourrons nous revoir ici, quand vous voudrez. »

Tel fut le résumé d'une conversation dont le général fit presque tous les frais à lui seul. Son aplomb, sa logique, son éloquence positive parurent anéantir Sieyès; la portée de ce nouveau plan lui apparaissait sans voile, et l'inquiétait pour l'avenir. Quant à moi, j'étais piqué au vif du silence que mon frère avait gardé avec moi sur un consulat provisoire et une commission législative; mais nous ne pûmes contester la force des motifs apparents qu'il avait fait valoir. D'ailleurs, il avait coupé le nœud gordien en se levant et répétant : « Sans cela ne comptez pas sur moi. Il ne manque pas de généraux pour faire exécuter le décret des Anciens. »

Il fut donc convenu que l'on agirait d'après ces nouvelles données, et que le surlendemain 12, on se retrouverait dans le même lieu pour fixer le jour de l'action.

Mon frère sortit le premier. Sieyès, resté seul avec moi, me dit : « Le général semble ici sur son terrain comme au champ de bataille. Il faut bien suivre son avis: s'il se retirait, tout serait perdu, et son acceptation du consulat provisoire assure le succès. Après-demain, tout sera prêt. A la même heure, ici. »

Le désappointement de Sieyès était visible : sa constitution était rejetée sur le second plan et livrée aux chances futures. Il n'était plus le chef du mouvement; il

le sentit et se résigna : un astre plus puissant l'attirait malgré lui dans son orbite.

Les jours suivants, Sieyès réunit ses amis les plus influents pour faire approuver les nouvelles mesures. Je n'assistai pas à ces réunions : ma position entre Sieyès et mon frère devenait gênante. On devait penser que j'avais connu la détermination du général et que je l'avais cachée. Ce soupçon qu'on me laissa entrevoir était injuste. L'ajournement indéfini des réformes arrêtées depuis longtemps et leur renvoi à une commission législative future me déplaisaient autant qu'à Sieyès. S'il avait repoussé ces mesures, si les Anciens les avaient repoussées, je serais resté avec eux... mais parmi nos réformistes, beaucoup penchaient déjà vers le général. Il n'y avait donc pas d'opposition possible parmi nous, et cette impossibilité était fort bien appréciée par Napoléon, qui, ayant jeté son coup d'œil sur le terrain, ne doutait plus de nous voir approuver ses mesures, qui paraissaient d'ailleurs appuyées sur les motifs les plus raisonnables.

La seconde entrevue, fixée pour le 12, fut renvoyée à la nuit du 15 immédiatement après la fête du Corps législatif. Il avait fallu quelques jours de plus pour mettre en œuvre les nouveaux fils de la trame, préparés dans la première entrevue.

Le 15, on n'était occupé que de cet immense banquet de 750 couverts, préparé dans le temple de la Victoire, ci-devant l'église de Saint-Sulpice. Offert par les deux conseils à Bonaparte et à Moreau, nous désirions vivement qu'il n'y eût pas de scission, et nous comptions sur la présence de tous nos collègues d'après les instances faites auprès de ceux qui désapprouvaient cette fête. Le temple était décoré à profusion de tapisseries magni-

fiques et des drapeaux, fruit de nos mille victoires. Le président des Anciens était au haut de la table ; le président du Directoire occupait le milieu à droite ; j'étais placé entre Bonaparte et Moreau. Dans la situation critique où l'on se trouvait, cette fête était devenue une affaire d'État. On s'observait réciproquement et fort sérieusement, et il y avait, certes, plus d'inquiétude que de gaieté parmi les convives.

Voici les toasts qui furent portés :

LEMERCIER, président des Anciens : — « A la République française ! »

L. BONAPARTE, président des Cinq-Cents ! — « Aux Armées de terre et de mer de la République ! »

GOHIER, président du Directoire : — « A la Paix ! »

BONAPARTE : — « A l'union de tous les Français ! »

MOREAU : — « A tous les fidèles alliés de la République ! »

L'AMIRAL ESPAGNOL MASSAREDO [1] : — « A la liberté des mers ! »

Le célèbre Kosciusko assistait au banquet. La seule présence de ce grand homme équivalait au toast de la liberté de la Pologne, dont les égards diplomatiques retenaient l'expression.

Dans le fond du temple, au milieu des trophées, une large inscription portait : « Soyez unis, vous serez vainqueurs ! »

Cet appel à l'union rendait plus remarquable l'absence de quelques-uns de nos plus illustres collègues. Jourdan

1. *Massaredo* (José-Maria), amiral espagnol, né à Bilbao en 1741, mort à Madrid en 1812. Chargé de réorganiser la marine en 1793 ; vice-amiral en 1795 ; ambassadeur à Paris en 1801 ; ministre de la marine sous Joseph Bonaparte.

et Augereau avaient refusé de prendre part à la fête. On répandit le bruit qu'ils dînaient ce même jour dans un faubourg avec Santerre; ce bruit fut démenti, mais il circula dans la salle et jeta quelque trouble dans les esprits. On se sépara de bonne heure. Je me hâtai de me rendre chez moi, et Sieyès et mon frère ne tardèrent pas à y arriver.

« Vous voyez, dit Sieyès, l'audace de ces hommes qui refusent de se joindre au Directoire et au Corps législatif réunis. Tout, général, est arrêté suivant vos désirs. Tout est convenu pour le 18 ; et peut-être eût-il mieux valu que ce fût pour demain, car les faubourgs sont prêts à se lever. Voici la minute du décret qui vous confère le commandement suprême de toutes les troupes. Voici la résolution des Anciens qui vous propose comme consul provisoire avec Roger-Ducos et moi. Nous préférons deux commissions législatives au lieu d'une. Chaque conseil nommera sa commission, et s'ajournera pour trois mois. Les Consuls sont chargés de travailler avec les deux commissions à la Constitution consulaire qui sera tout de suite présentée à l'acceptation du peuple. »

Tout fut agréé, excepté une seule mesure d'exécution qui rencontra la désapprobation absolue du général et la mienne; c'était la consigne à donner aux sentinelles à Saint-Cloud pour repousser une vingtaine de députés des Cinq-Cents, auxquels on avait décidé de ne pas adresser de cartes de convocation. Sieyès insista longtemps et avec ténacité.

« Croyez-en, nous disait-il, ceux qui ont une longue expérience de nos assemblées : la violence et l'exaltation sont contagieuses... Vous seriez désolé de tirer l'épée; il serait affreux qu'avec une unanimité nationale, telle

qu'on n'en vit pas une pareille depuis 89, l'obstination de quelques hommes fît répandre du sang... Eh bien, si vous les admettez, vous serez peut-être forcés d'en venir là. Sans eux le conseil des Cinq-Cents finira par suivre celui des Anciens... avec eux il y aura désordre. »

Les instances de Sieyès furent inutiles : « Je ne veux pas, disait le général, qu'on m'accuse d'avoir eu peur d'Augereau et de Jourdan. N'avons-nous pas pour nous le peuple, l'armée, les Anciens, une partie des Cinq-Cents et la majorité du Directoire? Car je vous garantis que Barras ne marchera pas, ne votera pas contre moi. Avec tout cela, exclure vingt députés, ce serait agir comme si nous craignions d'être désavoués par la nation. Non, je ne puis y consentir. Tous les députés seront admis. Je ne veux pas de consigne. Et je réponds de tout. »

Je partageais entièrement l'avis de mon frère : mon élection à la présidence m'avait persuadé trop légèrement que la majorité des Cinq-Cents était revenue à nous, et que les Jacobins n'étaient plus si redoutables. La loi des otages et celle de l'emprunt forcé progressif étaient décréditées dans le conseil; Félix Fauçon et Creusé-Latouche avaient éloquemment parlé contre ces lois et avec succès. On avait nommé des commissions pour les soumettre à un nouvel examen. Le bureau et les inspecteurs étaient pour nous. Boulay de la Meurthe, Chénier, Chazal, Gaudin, Cabanis et d'autres puissants orateurs étaient prêts à soutenir la lutte avec moi. La confiance la plus complète s'était, d'après ces considérations, emparée de mon esprit. Je confirmai donc le général dans sa détermination. Sieyès ne se

rendit qu'à contre-cœur ; l'événement nous montra combien sa prévoyance était fondée. Peu s'en fallut que les excès de ceux que nous refusâmes d'exclure n'allumassent la guerre civile et n'ensanglantassent la plus pacifique de nos révolutions. Il est vrai que, sans l'entrée malencontreuse du général dans notre enceinte, nous eussions probablement réussi à faire adopter la proposition des Anciens; mais enfin l'exclusion de vingt députés rendait tout choc impossible, et nous fûmes imprudents d'obliger Sieyès à revenir sur cette mesure.

Le 16 et le 17, Bonaparte fit sonder à demi les chefs de corps et les officiers, qui tous allaient au-devant de ses ouvertures. Il fut arrêté que le colonel Sebastiani, dont le dévouement n'était pas douteux, se rangerait en bataille le matin du 18 près de la maison du général, sous le prétexte d'une revue. On avait renvoyé à la même matinée plusieurs visites de corps, et tous les généraux furent invités à se rendre de bonne heure, à cheval, rue de la Victoire. Mon frère voulut parler confidentiellement à Moreau, qui, dès la première phrase l'interrompit en lui disant : « Je n'ai pas besoin d'en savoir davantage ; comptez sur moi. »

Dans la nuit du 17 au 18, les commissions des inspecteurs des deux conseils restèrent en permanence. Celle des Anciens envoya des lettres d'avis pour une convocation extraordinaire, à sept heures du matin. Plusieurs députés se plaignirent d'avoir été oubliés, et je penche à croire que l'oubli fut prémédité. . . . .

. . . .

N'ayant pu obtenir du général la consigne militaire d'exclusion à Saint-Cloud, on voulut probablement écarter quelques membres des Anciens de la séance du matin

à Paris. Cette séance s'ouvrit à sept heures. Cornet, l'un des inspecteurs, demanda aussitôt la parole.

Après le député Cornet, son collègue Regnier la prit à son tour :

« Je vous propose, aux termes de la Constitution, le projet de décret irrévocable qui suit, et je vous le propose avec d'autant plus de confiance, qu'un grand nombre de nos collègues ont partagé mon vœu.

« Le conseil des Anciens, en vertu des articles 102, 103 et 104 de la Constitution, décrète ce qui suit :

» ART. 1er. — Le Corps législatif est transféré dans la commune de Saint-Cloud ; les deux conseils y siégeront dans les deux ailes du palais.

« ART. 2. — Ils y seront rendus demain 19 brumaire, à midi. Toute continuation de fonctions, de délibération est interdite ailleurs et avant ce terme.

« ART. 3. — Le général Bonaparte est chargé de l'exécution du présent décret. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale. Le général, commandant la 17e division militaire, la garde du Corps législatif, les gardes nationales sédentaires, les troupes de ligne qui se trouvent dans la commune de Paris, dans l'arrondissement constitutionnel, et dans toute l'étendue de la 17e division, sont mis immédiatement sous ses ordres et tenus de le reconnaître en cette qualité. Tous les citoyens lui prêteront main forte à sa première réquisition.

« ART. 4. — Le général Bonaparte est appelé dans le sein du conseil pour y recevoir une expédition du présent décret et prêter serment. Il se concertera avec les commissions des inspecteurs des deux conseils.

« Art. 5. — Le présent décret sera tout de suite transmis, par un messager, au conseil des Cinq-Cents et au Directoire exécutif. Il sera imprimé, affiché, promulgué et envoyé dans toutes les communes de la République par des courriers extraordinaires. »

Le conseil des Anciens décrète en outre l'adresse suivante aux Français :

« Français,

« Le conseil des Anciens use du droit qui lui est délégué par l'article 102 de la Constitution, de changer la résidence du Corps législatif.

« Il use de ce droit pour enchaîner les factions qui prétendent subjuguer la représentation nationale, et pour assurer la paix intérieure.

« Il use de ce droit pour amener la paix extérieure, que vos longs sacrifices et l'humanité réclament.

« Le salut commun, la prospérité commune, tel est le but de cette mesure constitutionnelle : il sera rempli.

« Et vous, habitants de Paris, soyez calmes ; dans peu la présence du Corps législatif vous sera rendue.

« Français, les résultats de cette journée feront bientôt voir si le Corps législatif est digne de préparer votre bonheur, et s'il le peut.

« Vive le peuple, en qui et par qui est la République !

« La présente adresse sera imprimée, proclamée et affichée à la suite du décret de translation de la résidence du Corps législatif, et comme en faisant partie. »

Ces deux projets furent adoptés à l'unanimité. Un messager du conseil les porta de suite à mon frère qui

les attendait chez lui, environné des généraux Moreau, Macdonald, Berthier, Beurnonville, Murat, Lefebvre, et d'une foule d'officiers. Il se rendit de suite avec tout son cortège à la barre du conseil des Anciens, où il s'exprima en ces termes :

« Citoyens représentants du peuple, la République périssait : vous l'avez vu, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre ! Je les arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général Berthier, et de tous mes compagnons d'armes.

« Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche ! Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle ; rien dans la fin du dix-huitième siècle ne ressemble au moment actuel.

« Votre sagesse a rendu ce décret : nos bras sauront l'exécuter.

« Nous voulons une république fondée sur une vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale. Nous l'aurons : Je le jure ; je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes. »

Ce discours fut suivi de vifs applaudissements des tribunes que le président rappela au silence. Le Conseil était resté grave et calme :

Le président répondit ainsi au général :

« Général, le conseil des Anciens reçoit vos serments : il ne forme aucun doute sur leur sincérité et votre zèle à les remplir. Celui qui ne promit jamais en vain des victoires à la patrie ne peut qu'exécuter avec dévouement

ses nouveaux engagements de la servir et de lui rester fidèle. »

Le député Garat demande la parole; mais le président lui ayant fait observer que d'après le décret que le conseil venait de rendre, toute discussion restait interdite hors de Saint-Cloud, la séance fut levée aux cris de *vive la République! vive la Constitution!* Depuis longtemps personne n'entendait plus par Constitution que les principes de souveraineté populaire et de représentation nationale, qui seuls étaient restés debout pendant nos orages civils, depuis le 18 fructidor... Le reste n'était plus qu'un arsenal d'où chaque parti tâchait de tirer des armes à son usage.

Dès la pointe du jour, les troupes se trouvaient réunies dans le jardin des Tuileries[1]. En sortant de la séance des Anciens, Bonaparte les passa en revue, et il commença l'exercice de son autorité pour faire publier les deux proclamations suivantes :

« *Bonaparte, général en chef, aux citoyens composant la garde nationale sédentaire de Paris.* »

« CITOYENS,

« Le conseil des Anciens, dépositaire de la sagesse nationale, vient de rendre le décret ci-joint. Il y est autorisé par les articles 102 et 103 de l'acte constitutionnel.

« Il me charge de prendre les mesures pour la sûreté de la représentation nationale. Sa translation est néces-

1. Voir aux pièces à l'appui la liste des officiers généraux et autres qui ont pris part au coup d'État de Brumaire.

saire et momentanée. Le Corps législatif se trouvera à même de tirer la représentation du danger imminent où la désorganisation de toutes les parties de l'administration nous conduit.

« Il a besoin, dans cette circonstance essentielle, de l'union et de la confiance des patriotes : ralliez-vous autour de lui ; c'est le seul moyen d'asseoir la République sur les bases de la liberté civile, du bonheur intérieur, de la victoire et de la paix. »

« BONAPARTE. »

« *Bonaparte, général en chef, aux soldats.*

« SOLDATS,

« Le décret extraordinaire du conseil des Anciens est conforme aux articles 102 et 103 de l'acte constitutionnel. Il m'a remis le commandement de la ville et de l'armée.

« Je l'ai accepté pour seconder les mesures qu'il va prendre, et qui sont tout entières en faveur du peuple.

« La République est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux ; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose des obligations que je remplis ; vous remplirez les vôtres, et vous seconderez votre général avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous.

« La liberté, la victoire et la paix replaceront la République française au rang qu'elle occupait en Europe, et que l'ineptie ou la trahison a pu seule lui faire perdre. Vive la République ! »

« BONAPARTE. »

Ces deux proclamations furent affichées sur tous les murs de la capitale. En moins d'une heure, les différents généraux se rendirent à leurs postes. Lefebvre fut nommé premier lieutenant de Bonaparte; Andréossi [1] et Caffarelli, chefs de l'état-major général; Lannes, commandant aux Tuileries; Murat au conseil des Cinq-Cents; Serrurier, à Saint-Cloud; Berryer, aux Invalides, et Macdonald à Versailles. Moreau fut chargé de la garde du Luxembourg, où les directeurs Gohier et Moulins ignoraient encore le mouvement qui venait de s'accomplir. Sieyès et Roger-Ducos s'étaient rendus aux Tuileries, auprès du conseil des Anciens. Les directeurs, restés au Luxembourg, informés enfin de ce qui s'était passé, avaient mandé le général Lefebvre, commandant de Paris, pour rendre compte de sa conduite : Lefebvre répondit que le décret des Anciens l'avait placé sous les ordres de Bonaparte, et il apprit aux directeurs que la garde même du Directoire s'était rendue aux Tuileries. Barras avait déjà compris que toute résistance eût été inutile, et il s'était résigné à quitter ses fonctions : il envoya son secrétaire, Bottot, auprès de Bonaparte, pour l'en instruire et lui demander une garantie qui lui fut accordée, afin de pouvoir se retirer en sûreté à sa terre de Grosbois. Bonaparte après avoir écouté favorablement le secrétaire de Barras pour la sauvegarde demandée, éleva tout à coup la voix, et la foule, qui l'entourait, entendit cette apostrophe adressée à Bottot, et prononcée d'un ton véhément :

« Qu'avez-vous fait de cette France que je vous avais

1. *Andréossi* (Antoine-François, comte), général et diplomate, né à Castelnaudary en 1761, mort en 1828.

laissée si brillante?... Je vous ai laissé la paix : j'ai retrouvé la guerre! Je vous ai laissé des victoires : j'ai retrouvé des revers! Je vous ai laissé les millions de l'Italie : j'ai retrouvé partout des lois spoliatrices et la misère!... Qu'avez-vous fait de cent mille Français que je connaissais, mes compagnons de gloire? Ils sont morts!

« Cet état de choses ne peut durer : avant trois ans, il nous mènerait au despotisme. Mais nous voulons la République, assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile et de la *tolérance politique*. Avec une bonne administration, tous les individus oublieront les factions dont on les fit membres, et il leur sera permis d'être Français. Il est temps enfin de rendre aux défenseurs de la patrie la confiance à laquelle ils ont tant de droits. A entendre quelques factieux, nous serions bientôt les ennemis de la République, nous qui l'avons affermie par nos travaux et notre courage : nous ne voulons pas de gens plus patriotes que les braves mutilés au service de la République. »

A onze heures du matin, le conseil des Cinq-Cents se réunit. Un messager du conseil des Anciens est introduit : j'ordonne la lecture du décret de translation à Saint-Cloud, et je prononce aussitôt la levée de la séance. L'assemblée se sépare aux cris de : Vive la République! Vive la Constitution!

Le même jour, on lisait dans le *Moniteur* l'article suivant :

« On dit que les mesures du conseil des Anciens ont été motivées par la nécessité de prévenir et de déjouer les projets formés dans une réunion à l'hôtel de Salm, où s'étaient trouvés des personnages très marquants;

projets qui ne tendaient à rien moins qu'à réaliser le beau rêve nourri par les Jacobins, depuis quelque temps, de convertir les deux conseils en Convention nationale, d'en écarter les hommes qui déplaisent et de confier le gouvernement à un comité de Salut public, etc. On parle du rapport des lois sur l'emprunt forcé et les otages, de la clôture de la liste des émigrés, etc... Toutes les municipalités de Paris sont destituées : l'administration en est confiée provisoirement aux commissaires du Directoire près ces municipalités : ils communiquent d'heure en heure avec l'administration centrale. Du reste, Paris est fort tranquille ; tout était achevé, que dans plusieurs quartiers on ne se doutait encore de rien. »

Nous fîmes distribuer avec profusion un pamphlet intitulé : *Dialogue entre un député des Anciens et un député des Cinq-Cents*. Cet écrit développait fort bien l'état de la question.

La translation à Saint-Cloud fut ainsi emportée sans sortir de la légalité... Elle n'éprouva pas d'obstacles. Les barrières un moment fermées se rouvrirent. Le ministre de la police et l'administration centrale firent publier en même temps des proclamations.

La proclamation de l'administration centrale était moins vague que celle de Fouché.

Ainsi s'écoula la journée du 18 brumaire.

Le 19, dans la matinée, les deux conseils étaient à Saint-Cloud.

Le gouvernement était dissous par la retraite de Barras et la division des autres directeurs, dont deux étaient avec nous, et les deux autres, Gohier et Moulins, ne voulaient pas quitter Paris, malgré le décret des Anciens.

Les séances ne s'ouvrirent pas avant midi. Le conseil des Anciens siégeait au premier, dans la galerie peinte par Mignard, et les Cinq-Cents dans l'Orangerie, au rez-de-chaussée. Sur une estrade, au milieu de cette longue pièce, s'élevait notre bureau. Sieyès, Bonaparte et Roger-Ducos étaient dans la chambre de nos inspecteurs. Au moment où nous entrâmes en séance, Sieyès déplorait encore qu'on eût admis Jourdan, Augereau et quelques autres; mais il montrait beaucoup de résolution, malgré l'inquiétude que le calme du général et l'aspect des troupes dont la cour était remplie ne pouvaient pas entièrement dissiper. Pour moi, je me croyais sûr de faire approuver par la majorité des Cinq-Cents les propositions que devaient, *sans retard*, nous transmettre les Anciens, et je ne prévoyais qu'une opposition de tribune à laquelle nous étions préparés. Comment eussions-nous prévu ce qui allait arriver?

La lecture du procès-verbal de la veille finissait à peine, que le député Gaudin était à la tribune : il devait l'occuper le premier, suivant le plan convenu entre nous.

Sa proposition, précédée de développements si courts et si vagues, commença l'attaque trop faiblement : quoique appuyée par beaucoup de membres, elle n'eût pas de succès. La négligence des Anciens à nous expliquer les motifs de la translation donnait beau jeu à nos adversaires, et laissait libre carrière à tous les soupçons. Un murmure de mécontentement suivit le discours de Gaudin, et Delbrel s'écria de sa place : « *Avant tout, la Constitution!* — La Constitution ou la mort! — Les baïonnettes ne nous effrayent pas... nous sommes libres ici! »

Un grand nombre de voix s'élèvent pour applaudir Delbrel. Plusieurs s'écrient : « Point de dictature !... A bas les dictateurs !... » Et les acclamations de vive la Constitution ! redoublent de violence et entraînent l'Assemblée. Un député monte sur un siège et demande que nous renouvelions tous, individuellement, notre serment de fidélité à la Constitution. Cette demande est accueillie par un tonnerre d'applaudissements. Plusieurs députés entourent le bureau et menacent en répétant : « A bas les dictateurs ! » Ceux de nos orateurs qui devaient soutenir la motion de Gaudin se taisent. Pressé par ceux qui m'environnaient, je parviens à peine à dominer un moment leurs cris et à faire entendre ces mots :

« Je sens trop la dignité de président du conseil pour souffrir plus longtemps les menaces insolentes d'une partie des orateurs. Je les rappelle à l'ordre. »

Le tumulte s'apaise par dégrés, et le député Grandmaison obtient la parole.

« Représentants du peuple, dit-il, la France ne verra pas sans étonnement que le conseil des Cinq-Cents, cédant au décret constitutionnel des Anciens, se soit rendu à Saint-Cloud sans apprendre le danger qui nous menaçait. On parle de former une commission pour proposer des mesures de salut public ! Au lieu de penser aux mesures à prendre, il faudrait plutôt demander compte des mesures prises. On a parlé de factieux... nous les avons signalés depuis longtemps, et certes ils ne nous épouvantent pas. Je demande qu'on s'informe des motifs qui nous ont amenés ici ; qu'on nous dise enfin quels sont les grands dangers qui menacent la Constitution... Je dis la Constitution, car tout le monde peut parler de

la République. Reste à savoir quelle République l'on veut... Sera-ce celle de Venise?... celle des États-Unis?... Prétendra-t-on qu'en Angleterre la république et la liberté existent?... Certes, ce n'est pas pour vivre sous de tels gouvernements que nous avons, pendant dix ans, fait tous les sacrifices imaginables, que nous avons épuisé nos fortunes. Le sang français coule depuis dix ans pour la liberté; ce n'est pas pour avoir une Constitution semblable à celle des États-Unis, ou un gouvernement semblable à celui de l'Angleterre. Je demande qu'à l'instant tous les membres du conseil soient tenus de renouveler leur serment de fidélité à la Constitution de l'an III; je demande que nous fassions le serment de nous opposer à toute espèce de tyrannie. Je demande en outre un message au conseil des Anciens pour que nous soyons instruits du plan et des détails de cette vaste conspiration, qui était à la veille de renverser la République. »

Un grand nombre de députés applaudit ce discours, dans lequel, comme on l'aura observé, la démocratie même des États-Unis ne paraissait pas suffisante à l'orateur, qui termine cependant par réclamer la Constitution directoriale, comme si cette Constitution était plus démocratique que celle d'Amérique?... Mais la conséquence du raisonnement ne signifie plus rien, dans ces mouvements passionnés d'une assemblée nombreuse, aussi irrésistibles momentanément que ces grains impétueux qui bouleversent l'Océan. Il fallait céder à l'orage et louvoyer, en attendant la proposition des Anciens, dont nous ne devions être que les auxiliaires... ou bien il fallait engager nous-mêmes la lutte contre toutes nos conventions; un pareil changement eût été trop

désavantageux. Je n'hésitai donc pas un instant à céder à l'orateur Grandmaison. Sa proposition fut approuvée sans opposition. D'après mon exemple, nos amis gardèrent le silence et laissèrent voter l'appel nominal de tous les députés pour la prestation individuelle du serment. Le temps exigé pour cette opération me parut précieux pour que les Anciens fissent enfin ce qu'ils devaient faire... On procéda donc à l'appel nominal, que je regarde comme une des fautes capitales de nos adversaires dans cette journée.

Le serment fut prêté par chaque membre, sans que le messager des Anciens parût. Un député demande alors que le conseil informe le Directoire de son installation à Saint-Cloud, et qu'il adresse une proclamation au peuple sur le même sujet. L'envoi d'une proclamation est voté sans opposition. Sur le message au Directoire, Darracq parle ainsi :

« Pour s'adresser au Directoire, il faudrait savoir où il se trouve.

« Quant à moi, je l'ignore. S'il existait quelque part, je pense qu'il nous l'eût annoncé. La Constitution lui ordonne de siéger dans la commune où est le Corps législatif... Eh bien, le Directoire est-il à Saint-Cloud? Il est donc inutile de voter un message qui ne saurait où aller. Je demande l'ordre du jour. »

Malgré cette objection de fait, le message fut voté. Cette délibération se terminait à peine, lorsqu'une lettre de Barras me fut remise : un secrétaire en fit la lecture au milieu de la curiosité générale; elle était ainsi conçue :

« Citoyens représentants, engagé dans les affaires

publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à accepter la première magistrature de l'État que pour le soutenir dans les périls par mon dévouement, pour préserver des atteintes de leurs ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie ces soins particuliers qui ne pouvaient leur être plus constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de leurs actions héroïques et toujours touché de leurs besoins.

« La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre, à qui j'ai eu l'honneur d'ouvrir le chemin, les marques éclatantes de confiance que lui donne le Corps législatif, et le décret de la représentation nationale, m'ont convaincu que, quel que soit le poste où m'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs des simples citoyens; heureux, après tant d'orages, de remettre entiers et plus respectables que jamais les destins de la République dont j'ai partagé le repos.

« Salut et respect,

« BARRAS. »

Cette retraite de Barras, détruisant la majorité directoriale restée à Paris, enlevait à nos adversaires leur point d'appui, au moment même où ils commençaient à manœuvrer de ce côté. Le gouvernement se trouvait dissous. Cet incident arrivait à propos pour nous faire gagner un temps dont les Anciens allaient sans doute profiter. Les Jacobins déconcertés demandèrent une seconde lecture de la lettre; elle fut faite sur-le-champ. Plusieurs membres s'écrièrent : « Qu'est-ce que cela veut

dire? Est-ce une démission? » Après un quart d'heure d'incertitude, on demanda la formation de la liste décuple pour remplacer le directeur démissionnaire... Je saisis avec empressement cette proposition qui exigeait au moins une heure... Et j'allais faire préparer le scrutin, mais le député Crochon, pour mieux faire encore, demanda un délai.

« Nous ne pouvons pas, dit-il, mettre une telle précipitation à nommer les candidats de la magistrature suprême. Il faut y réfléchir. La Constitution nous a donné le droit de passer cinq jours à former la liste des dix candidats à chaque place de directeur. Ce délai a pour motif l'importance de cette élection. La Constitution nous a presque défendu d'élire *ex abrupto*... C'est peut-être parce qu'on n'a pas assez médité sur les choix qui ont été faits que les événements actuels arrivent. Je demande l'ajournement à demain. »

Ce délai paraissait si raisonnable, que la majorité allait le prononcer... L'échec, reçu au commencement de la séance, allait être réparé. L'un des Jacobins les plus redoutables par son talent et son courage, Grandmaison, qui occupait la tribune, ne savait trop lui-même comment combattre le délai demandé par Crochon, et j'étais impatient de lever la séance, et de connaître enfin le motif du retard des Anciens. Grandmaison jetait des doutes sur la légalité de la démission de Barras : « Avant tout, disait-il, il faut savoir si cette démission n'est pas l'effet des circonstances extraordinaires où nous nous trouvons. Je crois bien que parmi les membres qui se trouvent ici, il en est qui savent d'où nous sommes partis, et où nous allons. »

L'orateur est interrompu tout à coup par un grand

mouvement qui se manifeste vers la porte, et qui semble être le commentaire vivant de ses dernières paroles... Au lieu du message des Anciens tant désiré, des militaires paraissent à la porte de notre salle... Le général Bonaparte entre; il est suivi de quatre grenadiers de notre garde; d'autres soldats, des officiers, des généraux occupent l'entrée de l'Orangerie. L'assemblée entière, indignée de ce spectacle, est debout... Une foule de membres s'écrient : « Des hommes armés ici!... On se précipite au devant du général, on le presse, on l'apostrophe, on le repousse quelques pas en arrière... Plusieurs bras lèvent des poignards et le menacent... Les grenadiers font à Bonaparte un rempart de leurs corps et l'entraînent hors de la salle. Les spectateurs s'étaient précipités dans les jardins par les fenêtres basses de l'Orangerie[1].

Tout cela s'était passé en un clin d'œil... La consternation de nos amis, les cris de fureur de nos adversaires, la retraite précipitée des militaires, le cliquetis des armes, faisaient en ce moment ressembler l'Orangerie à un pêle-mêle de champ de bataille. Je m'efforçai de rappeler l'assemblée à l'ordre; je pris la parole pour tâcher de justifier mon frère... J'annonçai qu'il venait sans doute nous rendre compte de quelque affaire pressante, et je demandai si l'on prétendait le condamner sans l'entendre... Rien ne put calmer la tempête.

Comme notre position était changée! Depuis l'ouverture de la séance, je ne cherchais qu'à retarder la lutte

1. Le paragraphe relatif au grenadier Thomé qui aurait eu son habit percé, n'existe pas dans le texte original. Il fut ajouté sur épreuve, après la mort de Lucien. (*Note de l'éditeur.*)

jusqu'à la proposition formelle du conseil des Anciens, et nous avions réussi. C'était de là que l'action devait partir. Mais au lieu de cette démarche solennelle et convenue, le général, non mandé, se présente avec des militaires!

Point de députation des Anciens; point de membres du Directoire avec lui! Il se présente et s'avance dans l'enceinte législative, au moment où les esprits étaient le plus exaltés et où Grandmaison annonçait un projet de dictature militaire!... Il s'avance avec un entourage de soldats naturellement suspect à toute assemblée civile! On ne pouvait plus mal faire. On ne pouvait payer de sa personne plus à contretemps. Là, mon frère hasarda audacieusement la plus mauvaise manœuvre qu'il eût jamais faite. Sieyès le désapprouvait en dehors de la salle; et moi, je fus frappé de stupeur, quand de ma place j'aperçus, au bout de cette immense galerie, des panaches militaires. Cette manœuvre devait nous perdre. Jusque-là nous dominions nos adversaires. La translation était fondée en droit; elle était accomplie. Les militaires ne faisaient qu'obéir au décret. Le gouvernement était dissous par la démission de Barras. Il fallait en venir nécessairement à une transaction entre les deux conseils. Oui, nous eussions amené la majorité des Cinq-Cents à confirmer le consulat provisoire et les commissions législatives, dont l'œuvre devait être soumise à la votation populaire. L'entrée du général fut sur le point de renverser les combinaisons préparées avec tant de soins. Heureusement nos adversaires ne surent pas profiter de leur immense avantage, en se bornant à censurer le général, en protestant qu'il n'étaient pas libres à Saint-Cloud et en se séparant. J'aurais été forcé, moi-même,

de mettre aux voix ces propositions... mais ils se laissèrent emporter hors de toute limite, et ils sortirent eux-mêmes de la légalité pour en appeler à la force matérielle. Cela était insensé, quand six mille hommes couvraient la place de Saint-Cloud, prêts à défendre les Anciens et leur général. C'était vouloir combattre une armée avec quelques vociférations.

Les excès auxquels nous allons voir les Jacobins se porter effacèrent la faute commise par le général en violant notre enceinte. Cette double faute peut nous confirmer, une fois de plus, que la violence est un mauvais conseiller, et que le génie ne peut pas toujours suppléer à l'expérience.

La retraite de mon frère et notre trouble avaient tellement enivré les vainqueurs qu'ils perdirent leur sang-froid, et nous rendirent, en un moment, l'avantage que nous avions perdu ; je fus prompt à le ressaisir...

Au milieu de l'agitation générale qui s'arrêtait à chaque instant, et après diverses propositions émises et abandonnées, une voix retentissante s'écrie : *Hors la loi !... Hors la loi Bonaparte et ses complices !* Cent voix répétèrent ce cri comme un signal... Le bureau est envahi... *Marche, président*, me dit un collègue peu courtois ; *mets aux voix le hors la loi.* L'horreur de ces interpellations me poussa, presque à mon insu, à descendre de l'estrade. Je laissai le fauteuil au vice-président Chazal, dont le coup d'œil sûr et le courage ne pouvaient être surpassés, et je m'élançai à la tribune. Je ne pus pas d'abord y arriver ; j'étais arrêté par une foule qui m'accablait de reproches et hurlait sur tous les tons : « Hors la loi ! Reprends ton fauteuil, et ne nous fais pas perdre de

temps. Aux voix le hors la loi du dictateur!... » Je me trouvais alors debout au pied de la tribune. En jetant les yeux autour de moi, j'aperçus le brave général Frégeville, l'un de nos inspecteurs, qui, calme au milieu du tumulte, cherchait à m'approcher; il y parvint avec peine : « Faites avertir le général que le président a été réduit à abandonner le fauteuil, et qu'il requiert la force armée pour protéger sa sortie. Avant dix minutes, il faut interrompre la séance, ou je ne réponds plus de rien. » Frégeville s'éloigna, et je parvins à monter à la tribune, où je demeurai quelque temps en observation : le tumulte continuait, et je n'étais pas pressé de parler. Nos amis, indignés des cris *hors la loi,* adressaient des reproches aux plus exaltés, et ils parvinrent à obtenir un peu de silence; Bertrand (du Calvados) en profita avant moi : je lui cédai la parole sans regret.

« Lorsque le conseil des Anciens, dit Bertrand, a transféré le Corps législatif en cette commune, il en avait le droit constitutionnel; quand il a nommé un général commandant en chef, il a usé d'un droit qu'il n'avait pas. Je demande que vous commenciez par déclarer que le général Bonaparte n'est pas le commandant des grenadiers qui composent votre garde. »

Cette proposition, appuyée par des acclamations nombreuses, me fit croire que les généraux Jourdan et Augereau allaient être nommés chefs de la garde du Conseil, et qu'ils s'étaient déterminés à tirer l'épée contre Bonaparte et les Anciens. Nous ne pouvions empêcher cette nomination qui eût amené le conflit que nous désirions éviter à tout prix. Je me rassurai bientôt : aucun des généraux ne se montra dans ce moment décisif. Leur ami, le député Talot, se présenta seul à la

tribune, où je lui ai cédé mon tour comme je l'avais cédé à Bertrand. J'attendais.

« Non, dit cet orateur, le conseil des Anciens n'a pas eu l'intention de nous faire délibérer à huis clos et entourés de baïonnettes. Hé quoi! nous représentons le peuple français, et c'est dans un village, au milieu d'une force armée considérable, dont nous ne disposons pas, que nous délibérons! Non que je craigne les soldats qui nous entourent : ils ont combattu pour la liberté; ce sont nos parents, nos frères, nos fils, nos amis. Nous avons été nous-mêmes dans leurs rangs. Et moi aussi, j'ai porté la giberne de la patrie; je ne puis craindre le soldat républicain dont les parents m'ont honoré de leurs suffrages. Mais je déclare que la Constitution a été outragée. Le conseil des Anciens n'avait pas le droit de nommer un général; Bonaparte n'avait pas le droit de pénétrer dans cette enceinte sans y être mandé : voilà la vérité. Quant à vous, vous ne pouvez voter plus longtemps dans une pareille position; vous devez retourner à Paris; marchez-y revêtus de votre costume, et votre retour y sera protégé par les citoyens et les soldats. Je demande qu'à l'instant vous décrétiez que les troupes qui sont actuellement dans cette commune font partie de votre garde. Je demande que vous adressiez un message au conseil des Anciens pour l'inviter à rendre un décret qui nous ramène à Paris. »

Il était évident que Talot, proposant en même temps de voter et de partir pour Paris, ne s'était pas entendu avec Bertrand dont la motion précise était bien plus dangereuse. La nomination d'un autre général était en ce moment la seule mesure à craindre, parce qu'elle pouvait jeter de l'incertitude parmi les troupes. Je vis, avec

l'espoir d'éviter le combat, le peu d'accord et l'hésitation des Jacobins. Les cris de *hors la loi* avaient été condamnés par la plus grande partie d'entre eux; quelques-uns, revenus de leur première exaltation, désapprouvaient des cris de proscription; d'autres les trouvaient seulement trop précoces. Mais ils retentissaient toujours à mes oreilles... Nous ne pouvions croire à la modération de nos adversaires.

Grandmaison voulut ramener le conseil à déclarer la nomination du général Bonaparte inconstitutionnelle. Crochon réclama la parole contre cette proposition. On voulut l'intimider par des clameurs : « Vous cherchez, lui criait-on, à nous faire perdre le temps : Aux voix la motion de Grandmaison! » Ces clameurs furent, cette fois, combattues par les clameurs de nos amis qui reprenaient courage : « Laissez parler! il n'y a plus ici de liberté! » Crochon était à la tribune; il fut certainement l'un de ceux qui me secondèrent avec le plus de constance.

« Non, dit-il, nous ne devons pas prendre une mesure précipitée. Le décret de translation est constitutionnel; il fallait bien nommer un général pour en assurer l'exécution. Vous voulez déclarer que Bonaparte, choisi par les Anciens, n'est pas le commandant de votre garde... Mais c'est donner le signal d'un combat. »

Beaucoup de voix appuyèrent Crochon; mais Destrem, Blin, Delbrel, demandèrent que l'on délibérât sur la proposition de Grandmaison; le vice-président ne pouvait pas résister plus longtemps. Je pris alors la parole après l'avoir jusque-là cédée à tant d'orateurs qui se neutralisaient réciproquement par leurs motions contradictoires.

« Je ne viens pas m'opposer directement à la proposition ; mais il est temps de faire observer au conseil que les soupçons élevés si légèrement ont amené de bien tristes excès. Une démarche, même irrégulière, pouvait-elle faire oublier si vite, tant de hauts faits, tant de services rendus à la patrie ?... » Des murmures m'interrompent... On s'écrie : « Le temps se passe ! aux voix la proposition ! » Je reprends en dominant les murmures : « Non, vous ne pouvez voter une pareille mesure avant d'entendre le général. Je demande qu'il soit appelé à la barre. J'entends dire que vous ne le reconnaissez pas... Mais une partie de ce conseil le reconnaît ; le conseil des Anciens, l'armée, le peuple le reconnaissent. Ces interruptions concertées qui étouffent la voix de vos collègues sont indécentes... Elles continuent... elles augmentent... Je n'insisterai donc pas davantage. Quand le calme sera rétabli parmi vous, quand l'inconvenance extraordinaire qui s'est manifestée aura complètement disparu, vous rendrez vous-mêmes justice à qui elle est due, dans le silence des passions. »

Je ne pus pas en dire davantage : des rumeurs venant de la cour alarmaient nos adversaires. Ils redoublèrent de violence pour m'empêcher de continuer et pour voter contre le général. Je pris alors le parti de me dépouiller de ma toge, et, en la déposant sur la tribune, je pus à peine m'écrier encore :

« Il n'y a plus ici de liberté. N'ayant plus le moyen de me faire entendre, vous verrez au moins VOTRE PRÉSIDENT, en signe de deuil public, déposer ici les marques de la magistrature populaire. »

Ce mouvement de déposer ma toge sur le bord de la tribune produisit plus d'effet que mon discours. Beau-

coup de députés pensèrent que c'était un signal convenu. Nos amis, devenus plus actifs, m'environnent. Une foule de membres m'invitent à reprendre le fauteuil... On se lève de tous les bancs, dans une agitation difficile à caractériser, mais qui me parut plutôt un retour à de meilleurs sentiments. Je descends de la tribune, au pied de laquelle j'avais aperçu le général Frégeville, à la tête d'un bon nombre de nos amis, qui s'étaient réunis pour me défendre. Environné de ce groupe, je fais quelques pas, et au lieu de monter au fauteuil, je marche vers la porte... Le détachement que j'avais requis s'avançait vers moi... L'officier qui le commandait me dit : « Citoyen président, nous voici par l'ordre du général. » Je lui réponds à haute voix. « Nous vous suivons ; ouvrez-nous le passage. » Et en me retournant vers le vice-président, je lui fais signe de rompre la séance. Beaucoup de membres, outre le groupe qui m'entourait, se lèvent en s'écriant : « Suivons notre président. » D'autres s'écrient : « Il n'y a plus de conseil : la liberté a été violée ! »

Cette accusation n'était pas fondée : le détachement de nos grenadiers avait été requis par moi, comme président, chargé de la police de la salle. Lorsqu'une partie de l'assemblée était en butte aux menaces et aux violences, c'était bien le cas d'user de mon droit. La première entrée des grenadiers avec le général fut irrégulière ; mais cette seconde fois, l'entrée des soldats était dans l'ordre. Le général ne pouvait pas, sans se rendre coupable, refuser d'obtempérer à ma réquisition ; et lorsqu'une assemblée ose mettre des citoyens hors la loi, ceux qu'elle condamne ainsi à la mort sans jugement ont le droit de se défendre et de repousser leurs assassins.

A peine hors de l'Orangerie, je me précipite dans la cour, où mon frère, immobile et soucieux, était à cheval, au milieu des troupes et des généraux : « *Un cheval pour moi, général!... un cheval!... et un roulement de tambour!...* » En un clin d'œil, je me trouve sur le cheval d'un dragon. Le roulement avait été suivi d'un profond silence. J'adresse aux troupes ce discours :

« Français, le président du conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce conseil est, en ce moment, sous la terreur de quelques représentants à stylets qui assiègent la tribune, menacent de mort leurs collègues, et leur proposent les délibérations les plus affreuses.

« Je vous déclare que ces audacieux brigands, inspirés sans doute par le génie fatal du gouvernement anglais, se sont mis en rébellion contre le conseil des Anciens, en demandant la mise *hors la loi* du général chargé d'exécuter le décret de ce conseil, comme si nous étions encore à ces temps affreux de leur règne où ce mot de *hors la loi* suffisait pour faire tomber les têtes les plus chères à la patrie.

« Je vous déclare que ce petit nombre de furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté de leurs collègues. Au nom de ce peuple qui, depuis tant d'années, est la victime ou le jouet de ces misérables enfants de la Terreur, je confie aux guerriers le soin de délivrer la majorité des représentants du peuple, afin que, protégés contre les stylets par les baïonnettes, nous puissions délibérer en paix sur les intérêts de la République.

« Général, et vous, soldats, et vous tous, citoyens, vous ne reconnaîtrez pour députés de la France que

ceux qui se rendent avec leur président au milieu de vous. Quant à ceux qui persisteraient à rester dans l'Orangerie, pour y voter des *hors la loi*, que la force les expulse !... Ces proscripteurs ne sont plus les représentants du peuple, mais les représentants du poignard... Que ce titre leur reste... qu'il les suive partout... et lorsqu'ils oseront se montrer à leurs commettants, qui les désavouent, que tous les doigts accusateurs les désignent sous ce nom mérité de représentants du poignard ! »

Des acclamations bruyantes m'avaient interrompu à chaque phrase. Le général donna sur-le-champ l'ordre de dissoudre l'Assemblée. Un détachement de la garde législative s'avança, et en quelques minutes la salle était vide. Une partie des députés m'avaient suivi. Les autres se retirèrent après une sommation réitérée et se dispersèrent dans les jardins et dans le village de Saint-Cloud.

Lorsque ma voix autorisait à bon droit la mise *hors la salle* des metteurs *hors la loi* (suivant l'expression de Sieyès), *lorsque les cris de hors la loi retentissaient jusqu'en dehors de l'Orangerie, Sieyès dit à mon frère : « Ils rêvent* 93 !... *ils nous mettent hors la loi! Eh bien! général, contestez-vous de les mettre hors de la salle*[1] ? » J'ignorais ce qui s'était passé au conseil des Anciens : je reviens donc d'une demi-heure en arrière.

Cette demi-heure devait être employée, suivant le plan convenu, à prononcer le décret des Anciens pour le consulat provisoire, à le proclamer aussitôt devant le peuple et les troupes, et à l'adresser au conseil des

1. Ce passage souligné existe dans le texte original. — Mss. A. E.

Cinq-Cents par une grande députation de vingt membres. On sentira sans peine combien ce mode, en conservant toujours un appui civil à la force armée, eût prouvé aux plus exaltés qu'il n'y avait plus d'espoir de détruire un fait accompli. La nomination de trois Consuls et de deux commissions législatives eût d'ailleurs rassuré la grande majorité de nos adversaires, auxquels on avait persuadé que nous voulions établir un dictateur militaire.

Malheureusement, le général crut devoir se présenter au conseil des Anciens, et il fit consumer en révélations incomplètes et au moins inutiles cette demi-heure fatale dont chaque minute nous semblait bien lourde dans l'Orangerie.

Je transcris ici le procès-verbal de cette partie de la séance des Anciens, qui fut immédiatement suivie de l'entrée de mon frère aux Cinq-Cents. Il me suffit de répéter que ces deux démarches mirent tout en péril, et que, sans elles, nous n'eussions pas été réduits à la triste nécessité de faire évacuer la salle par la force armée.

A quatre heures après midi, un mouvement se manifeste dans le conseil; tous les membres se remettent en place. On annonce le général Bonaparte; il entre suivi de ses aides de camp. Il demande la parole; le président la lui accorde.

Le général Bonaparte. — Représentants du peuple, vous n'êtes pas dans des circonstances ordinaires; vous êtes sur un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, avec celle d'un citoyen zélé pour le bien de son pays; et suspendez, je vous en

prie, votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez entendu.

J'étais tranquille à Paris, lorsque je reçus votre décret qui me parlait de vos dangers et de ceux de la République. A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes, et nous vînmes vous donner notre appui; nous vînmes vous offrir les bras de la nation, parce que vous en étiez la tête. Nos intentions furent pures, désintéressées; et pour prix du dévouement que nous avons montré hier, aujourd'hui déjà on nous abreuve de calomnies. On parle d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwel; on répand que je veux établir un gouvernement militaire!

Représentants du peuple, si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême je ne me serais pas rendu aux ordres que vous m'avez donnés; je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du Sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances extrêmement favorables, j'ai été appelé à la prendre. Après nos triomphes en Italie, j'y ai été appelé par le vœu de la nation; j'y ai été appelé par le vœu de mes camarades, par celui de ces soldats qu'on a tant maltraités depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres, de ces soldats qui sont obligés encore aujourd'hui d'aller faire dans nos départements de l'Ouest une guerre horrible, que la sagesse et le retour aux principes avait calmée, et que l'ineptie ou la trahison vient de rallumer.

Je vous le jure, représentants du peuple, la patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi : je me dévoue tout entier pour faire exécuter vos ordres; mais c'est sur vous seuls que repose son salut, car il n'y a plus de

Directoire. Quatre des membres qui en faisaient partie ont donné leur démission, et le cinquième a été mis en surveillance pour sa sûreté.

Les dangers sont pressants; le mal s'accroît. Le ministre de la police vient de m'avertir que dans la Vendée plusieurs places venaient de tomber dans les mains des chouans.

Représentants du peuple, le conseil des Anciens est investi d'un grand pouvoir, mais il est encore animé d'une plus grande sagesse. Ne consultez qu'elle est l'imminence des dangers. Prévenez les déchirements; évitons de perdre ces deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices... la liberté et l'égalité.

Linglet. — Et la Constitution?

Bonaparte. — La Constitution!... vous l'avez violée au 18 fructidor; vous l'avez violée au 22 floréal; vous l'avez violée au 30 prairial. La Constitution! elle est invoquée par toutes les factions, et elle a été violée par toutes! Elle ne peut être pour nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne.

Représentants du peuple, j'espère que vous ne voyez pas en moi un misérable intrigant qui se couvre d'un masque hypocrite. J'ai fait mes preuves de dévouement à la République, et toute dissimulation m'est inutile. Je ne vous tiens ce langage que parce que je désire que tant de sacrifices ne soient pas perdus. La Constitution a été violée plusieurs fois, et puisqu'il ne nous est plus permis de lui rendre le respect qu'elle devait obtenir, sauvons au moins les bases sur lesquelles elle repose; sauvons l'égalité et la liberté. Trouvons le moyen d'assurer à chaque homme la liberté qui lui est due, et que la Constitution directoriale n'a pas su lui garantir.

Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui m'ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés, j'abdiquerai ces pouvoirs. Je ne veux être, à l'égard de la magistrature que vous aurez nommée, que le bras qui la soutiendra et fera exécuter ses ordres.

Le conseil accorde au général Bonaparte séance dans son sein.

CORNUDET[1]. — Vous venez de l'entendre, représentants du peuple! Qui douterait maintenant qu'il y ait eu conspiration? Celui à qui vous avez décerné tant d'honneurs, celui devant qui l'Europe et l'univers se taisaient d'admiration, sera-t-il regardé comme un vil imposteur? Je vous le déclare : j'ai participé à la mesure de translation qui vous a été proposée, parce que j'avais eu connaissance des propositions qui avaient été faites au général Bonaparte. Quelle qualification faudra-t-il donner maintenant aux doutes de ceux qui demandent des preuves?

FARGUES. — Puisqu'on a demandé des preuves, je propose qu'on fasse imprimer à trois exemplaires le discours du général Bonaparte.

Cette proposition est adoptée.

LE GÉNÉRAL BONAPARTE. — S'il faut s'expliquer tout à fait, s'il faut nommer les hommes, je les nommerai. Je dirai que les directeurs Barras et Moulins m'ont proposé de me mettre à la tête d'un parti tendant à renverser tous les hommes qui ont des idées libérales.

QUELQUES VOIX. — Un comité général!

1. *Cornudet* des Chomettes (Joseph), comte, né à Crouy (Creuse), en 1752; mort à Paris en septembre 1834; fait comte, puis pair de France.

Beaucoup d'autres. — Non! non! que tout soit dit en public.

Laussat. — Je m'oppose à la formation d'un comité général. Puisque le général Bonaparte vient de nous dénoncer la conspiration et les conspirateurs, il faut que tout soit dit et fait à la face de la France. Nous serions les plus indignes des hommes si nous ne prenions pas, en cet instant, toutes les mesures qui peuvent sauver la patrie.

Cornudet. — Je demande que le général continue de s'expliquer en public; et, après, je ferai la motion de demander au conseil des Cinq-Cents s'il veut proposer, et à l'instant même, des mesures de salut public. Quand il s'agit de sauver la patrie, tout le monde a part à la magistrature, et les représentants du peuple ne sont que les premiers désignés pour proposer les mesures de salut.

Songeons que si la liberté est perdue pour nous, elle est perdue pour l'univers entier. Je demande que le général Bonaparte continue: il n'y a plus rien à cacher après ce qu'il a dit.

Duffau. — Je vois dans l'assemblée beaucoup d'agitation, tandis qu'il ne devrait y avoir que du calme.

Que sommes-nous, si ce n'est des républicains, des représentants du peuple français? On a parlé d'une conspiration; nous devons la connaître; nous devons en recevoir les détails du *général Bonaparte*, puisque notre commission des inspecteurs n'a pas voulu nous les donner.

Le président Lemercier. — Je ne souffrirai pas que nos collègues soient calomniés. La commission des inspecteurs n'a jamais refusé de donner des détails sur

la conspiration, elle en a dejà donné; il n'y a qu'un moment qu'un de ses membres disait encore qu'elle en donnerait bientôt de plus grands. Je rends la parole à l'orateur.

DUFFAU. — Je demande que le conseil se forme en comité secret pour entendre le général Bonaparte.

PLUSIEURS VOIX. — Non! non! publiquement!

Le conseil arrête que le général sera entendu en public.

LE GÉNÉRAL BONAPARTE. — Je vous le répète, représentants du peuple, la Constitution, trois fois violée, n'offre plus de garantie aux citoyens; elle ne peut entretenir l'harmonie, parce qu'il n'y a plus de diapason; elle ne peut pas sauver la patrie, parce qu'elle n'est plus respectée de personne. Je le répète encore : qu'on ne croie pas que je tiens ce langage pour m'emparer du pouvoir après la chute des autorités ; le pouvoir, on me l'a offert encore depuis mon retour à Paris. Les différentes factions sont venues sonner à ma porte ; je ne les ai point écoutées, parce que je ne suis d'aucune coterie, parce que je ne suis que du grand parti du peuple français.

Plusieurs membres du conseil des Anciens savent que je les ai entretenus des propositions qui m'ont été faites. Je n'ai accepté l'autorité que vous m'avez confiée que pour soutenir la cause de la République. Je ne vous le cache pas, représentants du peuple : en prenant le commandement, je n'ai compté que sur le conseil des Anciens. Je n'ai point compté sur le conseil des Cinq-Cents qui est divisé ; sur le conseil des Cinq-Cents, où se trouvent des hommes qui voudraient nous rendre la Convention, les comités révolutionnaires et les écha-

fauds; sur le conseil des Cinq-Cents, où les chefs de parti viennent de prendre séance en ce moment, et d'où viennent de partir des émissaires chargés d'aller organiser un mouvement à Paris.

Que ces projets criminels ne vous alarment pas! Environnés de mes frères d'armes, je saurai vous en préserver: j'en atteste votre courage, vous, mes braves camarades... Vous, aux yeux de qui l'on voudrait me peindre comme un ennemi de la liberté... Vous, grenadiers, dont j'aperçois d'ici les bonnets... Vous, braves soldats, dont j'aperçois les baïonnettes que j'ai si souvent fait tourner à la honte de l'ennemi, à l'humiliation des rois, et que j'ai employés à fonder des républiques.

Et si quelque orateur, payé par l'étranger parlait de me mettre *hors la loi*, qu'il prenne garde de porter cet arrêt contre lui-même! S'il parlait de me mettre *hors la loi*, j'en appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes; à vous, braves soldats que j'ai tant de fois menés à la victoire; à vous, défenseurs de la République, dont j'ai partagé les périls pour affermir la liberté et l'égalité... Je m'en remettrais, mes braves amis, au courage de vous tous et à ma fortune.

Je vous invite, représentants du peuple, à vous former en comité secret, et à y prendre les mesures salutaires que l'urgence des dangers commande impérieusement; vous trouverez toujours mon bras pour exécuter vos résolutions.

LE PRÉSIDENT. — Général, le conseil vient de prendre une décision pour vous inviter à dévoiler dans toute son étendue le complot dont la République était menacée.

LE GÉNÉRAL BONAPARTE. — J'ai eu l'honneur de dire

au conseil que la Constitution directoriale ne pouvait sauver la patrie, et qu'il fallait arriver à un ordre de choses tel que nous puissions la retirer de l'abîme où elle se trouve. La première partie de ce que je viens de vous répéter m'a été dite par les deux membres du Directoire que je vous ai nommés et qui ne seraient pas plus coupables qu'un très grand nombre d'autres Français, s'ils n'eussent fait qu'articuler une chose connue de la France entière. Puisqu'il est reconnu que la Constitution ne peut plus sauver la République, hâtez-vous donc de prendre des mesures pour la retirer du danger, si vous ne voulez pas recevoir de sanglants et d'éternels reproches du peuple français, de vos familles et de vous-mêmes.

Après avoir prononcé ces mots, le général se retire.

Il déclinait ainsi les révélations que le conseil lui demandait en comité secret; il avait enfin senti qu'il fallait sortir du défilé périlleux où il s'était engagé.

La séance, un moment suspendue, est reprise pour entendre le message du conseil de Cinq-Cents, qui annonçait notre réunion en majorité dans l'Orangerie.

Courtois. — Je déclare au conseil qu'en ce moment on organise un mouvement à Paris; mais nous saurons y résister.

Un mouvement tumultueux se manifeste tout à coup dans le conseil et dans la cour du palais. On entend partir de cette cour les cris répétés de *vive Bonaparte!*

Dalphonse. — Le général vous l'a dit, la Constitution n'obtient plus les respects de personne, parce qu'elle a été violée : j'estime beaucoup les talents d'un général qui réunit l'admiration de l'Europe et la recon-

naissance de la France; mais cela ne m'empêchera pas de dire ma pensée.

Le 18 fructidor a creusé l'abîme dans lequel la Constitution est tombée ; mais je n'ai point participé au 18 fructidor. Quelles que soient les destinées réservées à la France, je désire qu'elle sache que j'ai traversé la révolution avec une âme pure. Je ne la souillerai point aujourd'hui. Les maux qui nous environnent sont immenses, mais nous devons être au-dessus d'eux. Ces maux ont pris naissance dans l'abus qu'on a fait de la Constitution... Eh bien! c'est dans la Constitution qu'il faut trouver le remède. On peut donner à la France un Directoire digne d'elle et propre à sauver la liberté : mais toutes les mesures doivent être prises par le Corps législatif entier et conformément à la Constitution. Tout ce qui s'écartera de cette base, loin de sauver la République, rétablira la royauté sur des débris de la liberté publique.

Je demande que nous fassions tous le serment de fidélité à la Constitution de l'an III!

Cornudet. — Je demande au conseil de ne plus se laisser enchaîner par de prétendus principes et par des abstractions funestes qui entraînent beaucoup plus loin qu'on ne veut. Qu'entend-on par la Constitution?... Est-ce la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la division et l'indépendance des pouvoirs? Je lui jure fidélité : je veux conserver ces bases sacrées; mais rappelez-vous que c'est au nom de la liberté qu'un Directoire coupable vous demanda d'attenter à la liberté de la République. Le 18 fructidor a vu mutiler la représentation nationale. Cent cinquante représentants du peuple ont été arrachés du Corps législatif par la main parricide qui, le

22 floréal, ferma les portes de la législature aux députés envoyés par le peuple. Peut-on appeler un pouvoir national, un pouvoir conservateur, celui qui assassine la nation dans la première des autorités ? Ne nous attachons donc pas à des abstractions, mais aux véritables principes et à la raison. Il est impossible qu'une organisation où le pouvoir exécutif peut mutiler la représentation nationale, où le Corps législatif est obligé de s'insurger pour se défendre, il est impossible qu'une pareille organisation subsiste. Cet état de choses est contraire à la raison et à la souveraineté nationale.

Je demande l'ordre du jour sur la proposition de notre collègue Dalphonse, et qu'il soit fait un message au conseil des Cinq-Cents pour lui communiquer les faits dénoncés par le général Bonaparte et lui demander s'il veut proposer des mesures pour sauver la patrie.

GUYOMARD. — Nous avons prêté au 1er vendémiaire le serment de maintenir la Constitution, et je pense comme notre collègue Dalphonse que nous ne devons aujourd'hui entendre ni faire aucune proposition à la Constitution.

Au surplus, que nous prêtions ou non le serment aujourd'hui, nous n'en sommes pas moins liés par celui que nous avons prêté précédemment. Si nous sommes réduits au point que les partisans de la Constitution doivent être regardés comme des factieux, je déclare que je serai plutôt seul de cette faction que de manquer à mon serment. La Constitution est au-dessus du Corps législatif : il ne peut pas y toucher.

Je demande que le conseil ne prenne que des mesures sages et constitutionnelles.

FARGUES, *entrant dans la salle.* — Le général Bona-

parte vient de me faire appeler, et je suis douloureusement affecté d'être obligé de rendre au conseil ce qu'il m'a dit. Vous savez avec qu'elle bienveillance il a été accueilli parmi vous; en sortant de notre salle il est allé dans le conseil des Cinq-Cents, où il a été accueilli par des poignards !

Courtois. — Par Aréna ?

Fargues. — Par Aréna, à l'égard duquel le général a commis le crime d'avoir porté la lumière dans des marchés scandaleux, passés à l'armée d'Italie.

Le général vous demande de prendre des mesures pour déjouer le mouvement que des émissaires partis de la salle des Cinq-Cents sont allés organiser à Paris. Je vous propose de vous former en comité général.

Le président. — Je crois avoir donné quelques preuves de dévouement à la Constitution de l'an III et de courage à la défendre : toute la France sait que je lui fis élever un autel dans le sanctuaire des lois, au moment où il était à peine permis d'en parler. Je le fis pour parer au retour de la charte monstrueuse de 91, ou du code sanguinaire de 93. Je porte à notre pacte social la même vénération; mais je n'attache pas un sens littéral et judaïque à quelques articles réglementaires qui énervent sa force : je m'attache aux grands principes de ce pacte, à la liberté, à l'égalité, à la souveraineté du peuple, à la faculté imprescriptible pour tout homme de parler et d'écrire.

Je conclus à ce que le conseil se forme en comité général.

Cette proposition est adoptée. A sept heures, la séance devint secrète.

Pendant ce comité des Anciens, j'étais parvenu près de mon frère sur la place de Saint-Cloud.

La salle des Cinq-Cents à peine évacuée, je priai ceux de mes collègues qui m'entouraient sur la place, et surtout nos inspecteurs, de se répandre de tous côtés, dans les jardins et hors même de Saint-Cloud, pour ramener ceux qui voudraient nous rejoindre, et qui, tout en désapprouvant la motion de mise hors de loi, étaient restés par faiblesse avec ceux dont ils condamnaient les excès.

Mon frère et Sieyès m'engagèrent ensuite à me présenter au conseil des Anciens, quoiqu'il fût en comité secret, afin de leur rendre compte de ce qui s'était passé aux Cinq-Cents et de hâter leur décision. Sieyès m'apprit alors, en peu de mots, qu'en présence de mon frère, il s'était manifesté dans ce conseil une opposition inattendue; que les députés Dalphonse et Guyomard y avaient demandé le serment à la Constitution directoriale, et que Bonaparte, interpellé de préciser les révélations qu'il avait cru devoir faire, s'était brusquement retiré au lieu de satisfaire à la demande des Anciens. On aura vu, en effet, par le procès-verbal, que l'attaque de Dalphonse et de Guyomard n'était pas à dédaigner : les discours de ces députés étaient simples et modérés, et n'en étaient que plus dangereux. Heureusement nos adversaires des Cinq-Cents avaient été moins bien inspirés..., sans quoi, peut-être, nous eussions été réduits à remplacer les Directeurs démissionnaires et à renoncer à tout projet de réforme.

Je sentais combien l'hésitation des Anciens pouvait devenir fatale : je me rendis à ce conseil[1], où je fus admis tout de suite, et mon rapport me parut y exciter

la plus vive approbation. Ce rapport, fait en comité secret, ne fut pas publié dans les journaux. Je traçai d'abord avec véhémence, mais avec sincérité, le tableau de notre triste séance, et à la fin de ma harangue, j'attaquai sans ménagement ceux qui hurlaient depuis une heure pour demander nos têtes.

« Les voilà, disais-je, les constitutionnels par excellence : ils parlent sans cesse d'ordre légal, de liberté... et ils veulent juger, sans les entendre, tous ceux qui ne pensent pas comme eux ! Ils jurent sans cesse fidélité à une Constitution qu'ils ont violée vingt fois, et qui n'est plus dès lors qu'une lettre morte... Et ils ne se font pas scrupule de condamner en masse tous ceux qui suivent votre direction ! Dans quel article de la Constitution ont-ils trouvé le droit de mettre hors la loi leurs collègues et ceux que la confiance du peuple, l'amour de l'armée, la vénération de l'Europe environnent depuis longtemps ? Pourquoi, puisqu'ils s'arrogent sur nous droit de vie et de mort, ne pourrions-nous pas nous arroger le même droit sur eux ? Ont-ils le privilège du *hors la loi* ? Qui le leur a donné ?... Certes, ce n'est pas le peuple ; car si le peuple a mis pour un moment Bonaparte hors la loi, ce fut pour l'affranchir des lois de la santé publique, afin de contempler quelques jours plus tôt le plus illustre de ses défenseurs. Pendant la tourmente d'horrible mémoire qui, en 93, couvrit la France de deuil et frappa d'horreur le monde entier, l'atroce jurisprudence du *hors la loi* ne fut pas inconnue sans doute... ; mais en 93, vit-on jamais, je ne dis pas des Français, mais des hommes, des hommes vouloir forcer un frère à prononcer la mort de son frère !... Le vit-on jamais ?... Eh bien, représentants du peuple, c'est ce que vient de

voir l'Orangerie de Saint-Cloud... Auprès de ce spectacle, l'image de la Convention recule effacée. Les imitateurs ont surpassé le modèle.

« Mais, je le proteste devant vous au nom du conseil que je préside, ces constitutionnels du *poignard et du hors la loi*, n'étaient qu'en très petit nombre parmi nous. Ils avaient entraîné, par la calomnie et par la fanatique et fausse application des meilleurs principes, des hommes trop faciles à se laisser égarer... « Une dictature militaire, disaient-ils, va être établie. Plus de représentation populaire ; plus de république ; le sabre pour toute loi. » C'est ainsi qu'ils ont ébloui, entraîné ces citoyens, ces collègues généreux, que chaque minute ramène autour de nous, et dont j'entends d'ici la voix répondre à mon appel. Eux et nous, nous attendons que les pères de la patrie s'expliquent.

« Après avoir détourné de nous les périls de l'émeute, après nous avoir signalé le présent, il est temps de nous indiquer le remède pour l'avenir. Ne tardez pas davantage à proclamer le résultat de vos méditations ; que les faisceaux consulaires, ce signe glorieux des libertés républicaines de l'ancien monde, se lèvent, pour démentir nos calomniateurs et rassurer le peuple français, dont le vote universel ne tardera pas à consacrer vos travaux. »

Les témoignages d'une adhésion unanime avaient souvent accueilli ces paroles ; ma sortie de la salle fut immédiatement suivie d'un décret pour l'ajournement des deux conseils au 1er nivôse, et pour la nomination d'une commission exécutive provisoire, et d'une commission législative. Le retour d'un assez grand nombre de nos collègues dispersés n'était pas assez certain pour

que les Anciens voulussent l'attendre, et ils votèrent leur décret malgré l'absence de l'autre conseil. Ils suspendirent ensuite leur séance, pour nous laisser le temps, si cela était possible, de nous réorganiser.

Je dois déclarer ici que, dans l'horrible scène de la mise *hors la loi*, le général Jourdan n'était pas dans la salle des Cinq-Cents. Je l'aperçus un moment, près de la porte, sérieux et calme, comme à son ordinaire.

En sortant de la séance des Anciens, j'étais retourné dans la salle des inspecteurs, où se trouvaient Bonaparte et les deux ex-directeurs. « Le citoyen Sieyès avait raison, me dit le général; *quels fous furieux!* J'avoue qu'il valait mieux les consigner. » Encore tout ému des dangers imprévus que nous venions de courir, je répondis, de premier mouvement : « *Il valait encore mieux ne pas aller aux conseils.* »

« Oh, oh! dit alors mon frère, en s'adressant à Sieyès, le citoyen président nous gronde, et il n'a peut-être pas tort : chacun son métier. »

Il acheva cette réponse en me félicitant sur mon succès au conseil des Anciens.

Sieyès n'était qu'à demi satisfait. Il m'engagea instamment à réunir tout ce qu'on pourrait de notre conseil, et à rentrer en séance. « Il ne faut publier le décret des Anciens que s'il est impossible de réunir les Cinq-Cents. Nous vous laissons le temps, et il serait bien désirable que vous puissiez réussir. »

Je pensais comme Sieyès; sans le concours de notre conseil, la révolution me paraissait incomplète.

Je quittai les trois futurs consuls, et je rentrai dans l'Orangerie, d'où j'expédiai de nombreux messagers pour y réunir nos collègues. Il était nuit. En moins d'une

heure tout fut remis en ordre. On régla l'ordre de la parole, suivant les propositions dont chaque orateur inscrit s'était chargé, et vers neuf heures, la séance de nuit du 19 brumaire commença.

Nous adressâmes d'abord un message aux Anciens, pour leur annoncer que nous étions réunis. Les Anciens rapportèrent tout de suite leur décret, rendu deux heures auparavant, et ils attendirent les résolutions de notre conseil.

J'avais repris le fauteuil : j'ouvris la séance par ce discours :

« REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

« La République mal gouvernée, tiraillée dans tous les sens, minée par le désordre des finances, croulait de toutes parts. Point de confiance, et dès lors nous avons vu tarir toutes nos ressources... Le gouvernement faible et divisé n'a pu empêcher la guerre civile de se rallumer au milieu de nous... Les puissances étrangères ne trouvant plus de garantie, toute espérance de paix semblait éloignée pour longtemps.

« Les bons citoyens sentaient le mal, et leurs vœux appelaient le remède. La sagesse du conseil des Anciens s'est alarmée : les yeux toujours fixés sur les tentatives ténébreuses d'une faction redoutable, les Anciens ont transféré notre résidence hors de Paris.

« C'est à nous maintenant qu'appartient l'initiative. C'est nous qui devons proposer les moyens d'arrêter la dissolution générale qui nous menace. Le peuple et l'armée nous regardent... Pourrions-nous craindre de sonder la plaie? Pourrions-nous, par une lâche pusil-

lanimité, changer en découragement les espérances de la République?

« Entraîné par le torrent de l'opinion, un membre du Directoire a déposé la magistrature suprême. Deux autres l'ont imité, persuadés que la cause de nos maux est dans les défauts de notre système politique, ou du moins dans son insuffisance. Il n'y a plus de pouvoir exécutif. L'expérience ne nous a que trop prouvé, depuis cinq ans, que l'organisation de notre Constitution est aussi vicieuse que ses bases sont sacrées. Cette organisation incohérente nécessite chaque année une secousse politique, et ce n'est pas pour éprouver des secousses annuelles que les peuples se donnent des constitutions.

« Le sentiment national universel attribue nos maux aux vices de la nôtre. Placés, comme nous le sommes, à l'abri des factions, nous n'aurions pas d'excuse si nous ne faisions pas ce que nous semble exiger le bien de la patrie. En ne prêtant pas un prompt appui à l'édifice qui chancelle, en oubliant que le salut de la République est la loi suprême, en abandonnant le timon à la secte jacobine, nous appellerions sur nous l'exécration méritée du siècle présent et des siècles futurs.

« Il existe des principes constitutionnels : nous voulons tous maintenir et consolider ces principes ; mais il n'existe plus d'organisation constitutionnelle, puisque celle qui existait a été violée tour à tour par tous les partis.

« On peut en imposer par des mots vides de sens à des peuples ignorants et crédules ; mais on ne peut en imposer au peuple le plus instruit et le plus impatient de la terre.

« Croyez-vous que ce peuple ignore par qui, comment le Directoire et les conseils législatifs ont été fréquemment décimés? Ce pacte social, qui n'a pu garantir aucun droit, et dont tant de mains ont arraché les pages à peine écrites, n'est plus qu'une arme offensive ou défensive dont chaque faction cherche à se prévaloir à son tour. Les droits respectifs des autorités et des individus n'était pas garantis par ce pacte, devons-nous tarder à le modifier? Et si nous tardions encore, les fauteurs des dangers de la patrie ne ressaisiraient-ils pas, à la première occasion, l'avantage que nous aurions laissé échapper?

« Telle est la question que chacun de vous doit se faire. Méditez et prononcez ensuite dans toute la liberté de votre âme sur la situation de la patrie. Cet ancien palais des rois, où nous siégeons dans cette nuit solennelle, atteste que la puissance est bien fragile, et que la gloire seule est durable!

« Si nous sommes indignes aujourd'hui du premier peuple de la terre; si, par des considérations pusillanimes et déplacées, nous ne changeons pas l'état de désordre où il se trouve; si nous décevons l'attente universelle, nous perdons par cela même tout titre à la gloire, et nous ne garderons pas longtemps la puissance : d'autres mains nous l'arracheront justement.

« Quand la mesure des maux est comble, l'indignation des peuples s'approche... Et les chefs, les législateurs, timides et malhabiles tombent sous le fardeau qu'ils n'ont pas su supporter.

« J'ai cru, représentants du peuple, dans un pareil moment, pouvoir vous adresser ce langage. De vos délibérations dépendent la prospérité publique et la

paix européenne... Vous devez secouer tous les liens des jours tranquilles et ne vous souvenir que du bonheur de la France. Pour assurer ce bonheur, marchons sans hésitation au but indiqué par le conseil des Anciens. Je demande la formation d'une commission spéciale de neuf membres, chargée de vous proposer les moyens d'améliorer la situation de la République. »

Cette commission est nommée tout de suite; elle se retire pour remplir son mandat, séance tenante.

Le député Béranger prend la parole : il retrace les événements de la journée, les dangers courus personnellement par le général Bonaparte, au moment de son entrée au conseil des Cinq-Cents, les périls du Corps législatif lui-même, la sagesse des mesures prises pour le sauver, le courage, le dévouement et la fidélité dont toutes les troupes ont donné des preuves égales.

On demande, de plusieurs coins de la salle à la fois qu'un témoignage de reconnaissance nationale soit donné aux citoyens qui ont concouru dans cette journée au salut de la patrie.

Le conseil prend, au milieu des acclamations les plus vives, la résolution suivante :

« Le conseil des Cinq-Cents, considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres ont sauvé la majorité du Corps législatif et la République, attaquées par une minorité composée d'assassins ;

« Considérant qu'il est instant de leur témoigner la reconnaissance nationale ;

« Déclare qu'il y a urgence. »

Et après avoir déclaré l'urgence, le conseil prend la déclaration suivante :

« Art. 1er. — Le général Bonaparte, les généraux Lefebvre, Murat, Gardanne, les autres généraux et particuliers dont les noms seront proclamés, les grenadiers du Corps législatif et du Directoire exécutif, les sixième, soixante et dix-neuvième, quatre-vingt-sixième de ligne, les huitième et neuvième de dragons, et les grenadiers qui ont couvert le général Bonaparte de leurs corps, ont bien mérité de la patrie. »

Les ennemis du 18 brumaire ont accusé d'imposture le premier considérant de cet acte où il est dit que *la majorité du Corps législatif* fut sauvée par le général Bonaparte !

Dans les corps politiques divisés en deux chambres, il n'est pas rare de voir une chambre s'attribuer sans raison la plénitude du pouvoir et ne compter l'autre pour rien. Le parlement britannique offre[1] en ce moment même à l'observateur un exemple frappant de cette figure de rhétorique, *pars pro toto*, substituée bizarrement à un calcul positif. Le ministère Melbourne a pour lui une petite majorité de la chambre des communes, et il a contre lui une très grande majorité de la chambre haute.

En additionnant ces nombres, il est évident que ce ministère a contre lui la majorité du parlement, même en oubliant que la Chambre des lords, indépendamment du nombre d'individus, est l'égale de l'autre chambre. Et cependant, on ne cesse de répéter, verbalement et par écrit, et il est presque généralement reconnu, que le ministère Melbourne a la majorité parlementaire!... Cette assertion, numériquement erronée, tient à ce qu'on

1. Ceci a été écrit, en 1836, sous le ministère Melbourne.

se laisse insensiblement entraîner à ne plus compter pour membres du parlement que les membres de la chambre élective, quoiqu'il paraisse bien étrange à un homme impartial que l'on puisse refuser à un pair au moins autant de valeur parlementaire qu'à un député des communes. Cette personnalité de corps, si l'on peut s'exprimer ainsi, cet égoïsme collectif, qui fausse aujourd'hui sous nos yeux le calcul de la majorité parlementaire britannique, faussait en 1800 le calcul de la majorité législative française, et, dans notre cas, l'erreur était encore plus choquante, puisque le conseil des Anciens sortant comme l'autre conseil de l'élection populaire, il n'y avait pas même un mauvais prétexte pour ne pas le compter dans la représentation nationale.

Cette majorité législative n'était pas cependant exempte de toute alarme. Les uns affirmaient, d'après leurs lettres de Paris, que les Jacobins s'étaient retirés dans les faubourgs où ils avaient rallié de nombreux partisans... D'autres annonçaient qu'à l'exemple des fédéralistes du temps de la Gironde, ils s'étaient dispersés dans les départements, et qu'ils en appelaient aux armes. On nous reprochait de n'avoir pas arrêté les exaltés; et dans la crainte d'une guerre intestine, nous n'étions pas éloignés de regretter la modération de notre victoire.

Dans le courant de la nuit, de nouveaux rapports augmentèrent nos alarmes; des dispositions à des mesures violentes se manifestèrent dans les deux conseils. J'y cédai comme les autres, et mes paroles, au lieu d'être plus calmes, devinrent plus emportées qu'au moment même de la lutte. Vers dix heures je remontai à la tribune où je prononçai le discours suivant :

« Ce matin, des assassins, revêtus de la toge, ont fait

retentir ces voûtes des cris de leur fureur. Votre courage, celui des soldats de la patrie ont neutralisé tous leurs efforts... A cette heure leur règne est passé. Mais achevons de peindre à la France épouvantée la hideuse physionomie de ces enfants de la terreur : ce qui se dit dans cette nuit du 19 brumaire, au milieu de cette enceinte, sera répété par la postérité.

« Pendant que votre commission travaille à remplir son mandat, permettez-moi de vous entretenir pour la dernière fois de ceux qui avaient juré notre perte.

« Ils répétaient sans cesse les mots d'attentat à la Constitution et de serments violés! Eux qui affectaient aujourd'hui tant de scrupules politiques, lorsqu'il s'agissait d'améliorer le sort de la patrie, que disaient-ils, que faisaient-ils, il y a quelques mois?... Se souvenaient-ils de leurs serments, lorsque, conspirant dans les ténèbres et raillant tous les éléments révolutionnaires, ils rappelaient la discorde et l'épouvante au sein de la République, et désignaient nos têtes à la proscription? Pensaient-ils que nous eussions oublié, que la France eût oublié ces jours de deuil où les emblèmes de la terreur paraissaient de nouveau sur l'horizon?... Leurs projets de convention, de comité de Salut public, comment les accordaient-ils avec leurs serments à la Constitution directorale? Qu'avaient-ils fait de leurs serments, ce jour où, dans leur caverne du Manège, profanant leur caractère de législateurs, ils se mêlaient aux assassins pour diriger leurs poignards sur leurs collègues?... Était-ce par amour de la Constitution qu'ils s'écriaient, au milieu de leurs sicaires, que nos têtes n'étaient plus populaires, et que le peuple devait, en nous frappant, se sauver lui-même? Audacieux conspirateurs, ils provo-

quaient alors à l'insurrection... Aujourd'hui, devenus tout à coup scrupuleux, ils invoquaient cette charte sur laquelle ils ont imprimé depuis longtemps leurs mains ensanglantées!

« Ils espéraient faire déborder, une seconde fois, sur notre sol le torrent de leur domination sanglante, et ils ne se trouvaient pas alors retenus par la digue constitutionnelle! Ils viennent de nous opposer aujourd'hui cette digue comme un obstacle insurmontable. C'est ainsi que leurs convictions dépendent de leurs passions du moment. Ils changent de masque, mais leur figure est toujours la même... C'est celle de 93 !!!

« Cette hideuse figure vient de se démasquer tout entière. Le moment est venu de la retracer sans ménagement aux regards de nos commettants.

« Nous avions gardé le silence sur ces complots, parce que nous avions présumé que nos adversaires préféraient la générosité à la justice... Mais ils sont habitués à prendre la générosité pour de la faiblesse ; nous devons cesser d'être généreux.

« Ils parlent toujours du peuple et au nom du peuple! Eh bien, je l'évoque aujourd'hui ce peuple français répandu sur le sol de la grande République, ce peuple dont les millions de suffrages seront appelés bientôt à juger nos travaux, ce peuple immense et souverain qui ne se concentre pas dans la population d'une commune... Je l'évoque autour de cette tribune... Que ses flots nous pressent : qu'il écoute... et qu'il prononce entre nous et nos adversaires.

« Depuis que la Constitution de l'an III a été mise en activité, les démagogues ne cessent de conspirer contre elle pour lui substituer leur code chéri de 93. Ils cru-

rent, il y a quatre mois, voir arriver le moment favorable. Ils conspiraient alors le jour et la nuit... et c'était sans doute en faveur du peuple, car ils voulaient lui rendre les inappréciables bienfaits du maximum, des suspects et des emprunts forcés !... Les tribunaux révolutionnaires et les échafauds, complément nécessaire de ces premiers bienfaits, n'eussent pas tardé à les suivre pour achever ce qu'ils appelaient le bonheur commun !

« La patrie fut un moment en proie aux ennemis du dehors ; et comme s'ils avaient attendu ce signal, ils s'élancèrent aussi en vautours sur la patrie.

« Voulaient-ils alors la Constitution de l'an III, ces sénateurs intègres qu'un zèle de conservation dévore aujourd'hui ?... La voulaient-ils lorsque des hordes déguenillées, ramassées par leurs ordres et poussées autour des deux palais législatifs, préludaient à notre assassinat par des injures ?... Des voix féroces nous poursuivaient sur notre passage..... Eux, observaient, écoutaient complaisamment les cris de mort qui nous menaçaient !... Ces hommes-bourreaux, ces femmes-furies souriaient à leurs sourires ! Ils fraternisaient ensemble !...

« Oui, nous avons vu des législateurs traverser ces files de brigands d'un air calme et d'un pas lent, comme le triomphateur qui savoure à longs traits l'encens populaire ! Ils montraient leurs cartes à ces groupes infernaux, et ils étaient salués du titre de députés fidèles !... Ils étaient fidèles en effet aux doctrines de 93 ! Et ils osaient aujourd'hui simuler un fanatisme ardent pour la Constitution directoriale ! C'en est trop : il est passé le temps de l'indulgence ; les hommes de bien se sont

aussi *fédérés;* ils ont senti que la guerre civile même serait préférable à l'infamie d'un tel joug.

« Mais vous, pères de la patrie, vous qui voulez donner à la République le repos au dedans et la paix au dehors, vous vous êtes enfin séparés de ces hommes que leur petit nombre doit épouvanter. Leur groupe proscripteur est livré pour tout châtiment à la contemplation du public, à l'animadversion des citoyens et des guerriers, à l'horreur du monde.

« Et nous aussi, nous sommes en présence de nos contemporains. Lorsque naguère des hurlements de mort étouffaient ici la voix des représentants de trente millions de Français, j'ai déposé la toge sur cette tribune... Je rougirais de l'avoir reprise, si, délivrés du joug des démagogues, vous pouviez reculer devant la haute initiative qui vous appartient.

« Je demande que votre commission soit entendue sans désemparer, et que, dans cette séance décisive, nous votions toutes les mesures nécessaires au salut de la République. »

Le conseil adopte ma proposition.

Après une demi-heure d'attente, le rapporteur de la commission des neuf, Boulay (de la Meurthe) se présente à la tribune. Il établit la nécessité de constituer un état provisoire et intermédiaire pendant lequel on préparera les meilleurs moyens de remédier aux défauts de l'organisation constitutionnelle.

« Nous l'avons tous reconnu, dit-il, notre pacte social est vicieux sous le rapport de la division des pouvoirs. La forme du gouvernement est telle, qu'elle ne peut se maintenir que par des perturbations continuelles.

Tantôt le pouvoir exécutif a pu, à son gré, chasser du Corps législatif les membres qui lui faisaient ombrage, et tantôt le Corps législatif a pu renverser du fauteuil directorial les magistrats qu'il ne voulait pas y laisser.

« Les journées des 18 fructidor, 22 floréal et 30 prairial ont prouvé les funestes effets de l'organisation actuelle des pouvoirs.

« Le résultat de ces changements imprévus, de ces oscillations perpétuelles a dû être le mécontentement général, la perte du crédit public, qui ne peut se vivifier que par la stabilité du gouvernement, il faut faire cesser un état qui nous mènerait bientôt à une dissolution totale, et, pour y parvenir, il faut apporter des changements à la charte directoriale, pour la rasseoir sur des bases durables.

« Ces bases sont la souveraineté du peuple, l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté, la propriété et la sûreté.

« Mais en ce moment, nous n'avons plus de directoire; quatre directeurs ont donné leur démission; le cinquième est mis en état de surveillance. Il faut, à leur place, recourir à un gouvernement provisoire. Avant de réparer les vices d'un pacte tant de fois impunément violé, et dont il n'existe plus depuis longtemps que l'ombre, il faut un gouvernement ferme et provisoire, qui assure la paix intérieure et extérieure; il faut une direction, forte et sage, qui rende à notre malheureuse patrie le calme dont a elle besoin, la liberté pour laquelle elle a tout fait.

« C'est dans ces vues que votre commission vous propose le projet de résolution dont il va vous être donné lecture. »

Le commissaire Villetard succède à Boulay (de la Meurthe) et lit le projet ci-après :

« Le conseil des Cinq-Cents, considérant la situation de la République, déclare l'urgence, et prend la résolution suivante :

« Art. 1er. — Il n'y a plus de Directoire ; et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels se sont constamment portés le plus grand nombre d'entre eux, notamment dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés (suivent 62 noms).

« Art. 2. — Le Corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte, général ; ils porteront le nom de *consuls de la République française*.

« Art. 3. — Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure, et de procurer une paix honorable et solide.

« Art. 4. — Elle est autorisée à envoyer des délégués avec un pouvoir déterminé et dans les limites du sien.

« Art. 5. — Le Corps législatif s'ajourne au 1er ventôse prochain ; il se réunira de plein droit, à cette époque, à Paris, dans son palais.

« Art. 6. — Pendant l'ajournement du Corps législatif, les membres ajournés conservent leur garantie constitutionnelle.

« Art. 7. — Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentants du peuple, être employés comme ministres, agents diplomatiques, délégués de la commission

consulaire exécutive, et dans toutes les autres fonctions civiles; ils sont même invités, au nom du bien public, à les accepter.

« ART. 8. — Avant sa séparation, et séance tenante, chaque conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres.

« ART. 9. — Les commissions nommées par les deux conseils statueront avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police, de législation et de finances.

« ART. 10. — La commission des Cinq-Cents exercera l'initiative; la commission des Anciens l'approbation.

« ART. 11. — Les deux commissions sont encore chargées de préparer dans le même ordre de travail et de concours, les changements à apporter aux dispositions organiques dont l'expérience fait sentir les vices et les inconvénients.

« ART. 12. — Les changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la République une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

« ART. 13. — La commission consulaire exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

« ART. 14. — Enfin les deux commissions sont chargées de préparer un code civil.

« ART. 15. — Elles siégeront à Paris dans les palais du Corps législatif et elles pourront les convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix ou dans un grand danger public.

« Art. 16. — La présente sera imprimée, envoyée par des courriers extraordinaires dans les départements, et solennellement publiée et affichée dans toutes les communes de la République ; elle sera portée sur-le-champ au conseil des Anciens par un messager d'État. »

Cette résolution était la même qui eût été proposée sur le message des Anciens, si nous eussions reçu ce message à temps, et si nous eussions pu neutraliser l'opposition des Jacobins. L'article premier fut le seul article ajouté après les excès de la journée.

Cette exclusion de soixante-deux membres du Corps législatif fut sans doute une mesure blâmable, et d'autant plus blâmable qu'elle était parfaitement inutile. Je n'en fus instruit qu'en l'entendant lire à la tribune. En faisant cette remarque, je n'entends pas condamner mes collègues ; j'aurais probablement fait ce qu'ils ont fait, si les rapports de Paris m'avaient alarmé comme eux. Je veux dire seulement que cette proscription était indigne de nous. Ceux qui l'avaient proposée et ceux qui la votèrent ne tardèrent pas à regretter de l'avoir ajoutée en tête de la résolution convenue. On fut entraîné par la crainte de voir ces députés se réunir autre part et causer des troubles. On crut les désarmer en révoquant leur mandat par un décret d'exclusion ; on crut étouffer ainsi tout germe de guerre civile...

Après la lecture de ce projet, le député Cabanis, l'un des membres de la commission des neuf, prononça un discours trop remarquable pour qu'on puisse se contenter d'en donner des extraits : Cabanis conclut en proposant au conseil d'adresser aux Français la proclamation suivante :

« Français, la République vient encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux. Vos fidèles représentants ont brisé le poignard dans ces mains parricides ; mais après avoir détourné les coups dont vous étiez immédiatement ménacés, ils ont senti qu'il fallait enfin prévenir pour toujours ces éternelles agitations ; et ne prenant conseil que de leur devoir et de leur courage, ils osent dire qu'ils se sont montrés dignes de vous.

« Français, votre liberté, toute déchirée et toute sanglante encore des atteintes du gouvernement révolutionnaire, venait de trouver un asile dans le sein d'une Constitution qui lui promettait alors du moins quelque repos. Le besoin de ce repos était généralement senti ; il restait dans toutes les âmes une terreur profonde des crises dont vous sortiez à peine. Votre gloire militaire pouvait effacer les plus gigantesques souvenirs de l'antiquité. Dans l'étonnement et l'admiration, les peuples tressaillaient de votre gloire et bénissaient secrètement le but de vos exploits ; vos ennemis vous demandaient la paix. Tout, en un mot, semblait se réunir pour vous assurer enfin la jouissance tranquille de la liberté et du bonheur.

« Mais des hommes séditieux ont attaqué sans cesse avec audace les parties faibles de votre Constitution : ils ont habilement saisi celles qui pouvaient prêter à des commotions nouvelles. Le régime constitutionnel n'a bientôt plus été qu'une suite de révolutions dans tous les sens, dont les différents partis se sont successivement emparés : ceux mêmes qui voulaient le plus sincèrement le maintien de cette Constitution, ont été forcés de la violer à chaque instant pour l'empêcher de périr. De cet état d'instabilité du gouvernement, est résultée

l'instabilité plus grande dans la législation ; et les droits les plus sacrés de l'homme social ont été livrés à tous les caprices des factions et des événements.

« Il est temps de mettre un terme à cet orage : il est temps de donner des garanties solides à la liberté des citoyens, à la souveraineté du peuple et à l'indépendance des pouvoirs constitutionnels, à la République enfin, dont le nom n'a servi que trop souvent à consacrer la violation de tous les principes : il est temps que la grande nation ait un gouvernement digne d'elle, un gouvernement ferme et sage, qui puisse vous donner une prompte et solide paix et vous faire jouir d'un bonheur véritable.

« Français, telles sont les vues qui ont déterminé les énergiques déterminations du Corps législatif.

« Afin d'arriver plus rapidement à la réorganisation définitive et complète de toutes les parties de l'établissement public, un gouvernement provisoire est institué ; il est revêtu d'une force suffisante pour faire respecter les lois, pour protéger les citoyens paisibles, pour comprimer tous les conspirateurs et les malveillants.

« Le royalisme ne redressera pas la tête, les traces hideuses du gouvernement révolutionnaire seront effacées ; la République et la liberté cesseront d'être de vains noms ; une ère nouvelle commence.

« Français, ralliez-vous autour de vos magistrats. Il ne se ralentira pas le zèle de ceux qui ont osé concevoir pour voir de si belles et de si grandes espérances. C'est maintenant de votre confiance, de votre union, de votre sagesse que dépend tout le succès.

« Soldats de la liberté, vous fermerez l'oreille à toute insinuation perfide, vous poursuivrez le cours de vos

victoires ; vous achèverez la conquête de la paix, pour revenir bientôt, au milieu de vos frères, jouir de tous les biens que vous leur aurez assurés, et recevoir de la reconnaissance publique, les honneurs et les récompenses réservées à vos glorieux travaux. »

Cette proclamation, ainsi que la résolution consulaire, furent unanimement adoptées après les discours de quelques orateurs.

A minuit, je dus suspendre la séance, en attendant la décision des Anciens.

A une heure, un message des Anciens nous annonce l'adoption de notre projet.

Sur la motion du général Frégeville, on arrête que les trois Consuls seront appelés dans le sein des conseils, pour y prêter serment. On procède, en les attendant, au scrutin des vingt-cinq députés qui doivent composer la commission législative.

A deux heures, le tambour battant aux champs annonce l'arrivée des trois Consuls. Ils se placent debout en face du bureau.

Je me lève, et après avoir donné lecture de la loi qui leur délègue provisoirement le pouvoir exécutif, je me découvre et leur adresse ces mots :

« Citoyens Consuls, le plus grand peuple de la terre vous confie ses destinées ; dans trois mois l'opinion vous attend !... Le bonheur de trente millions d'hommes, la tranquillité intérieure, les besoins des armées, la paix, tel est le mandat qui vous est donné. Il faut sans doute du courage et du dévouement pour se charger d'aussi importantes fonctions ; mais la confiance du peuple vous environne, et le Corps législatif sait que vos âmes sont tout entières à la patrie.

« Citoyens Consuls, nous venons, avant de nous ajourner, de prêter le serment que vous allez répéter devant nous, le serment sacré de fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République française une et indivisible, à la légalité, à la liberté et au système représentatif. »

Le silence le plus profond régnait dans la salle : les consuls Sieyès, Bonaparte et Roger-Ducos répètent, l'un après l'autre, la formule que je viens de prononcer. Je leur en donne acte par ces mots : « Citoyens Consuls, nous recevons votre serment. » Les Consuls se retirent au milieu des cris de *vive la République!* et je clos ainsi la séance du 19 brumaire :

« Représentants du peuple,

« La liberté française est née dans le jeu de paume de Versailles. Depuis l'immortelle séance du jeu de paume, elle s'est traînée jusqu'à vous, en proie tour à tour à l'inconséquence, à la faiblesse et aux maladies convulsives de l'enfance.

« Elle vient aujourd'hui de prendre la robe virile : elles sont finies dès aujourd'hui toutes les convulsions de la liberté... A peine venez-vous de l'asseoir sur la confiance et l'amour des Français, et déjà le sourire du calme et de la paix brille sur ses lèvres.

« Écoutez, citoyens, les bénédictions de ce peuple et de ces armées, si longtemps le jouet des factions : que ces bénédictions pénètrent jusqu'au fond de vos âmes. Entendez aussi ce cri de la postérité : la liberté française née dans le jeu de paume de Versailles, fut consolidée dans l'Orangerie de Saint-Cloud. Les constituants

de 89 furent les pères de la Révolution! Les législateurs de l'an VIII furent les pacificateurs de la patrie.

« Ce cri sublime retentit déjà dans l'Europe rassurée : il s'accroîtra chaque jour, et, dans sa course universelle, il remplira bientôt les cent bouches de la Renommée.

« Vous venez de créer une magistrature extraordinaire et momentanée dont le mandat est de ramener l'ordre et la victoire, seuls moyens d'arriver à la paix.

« Près de cette magistrature, vous avez placé deux commissions pour les seconder, et préparer la réforme que réclament tous les vœux.

« Dans trois mois, vos Consuls et vos commissaires vous rendront compte de leurs travaux. Le bonheur de la France en sera l'unique but : ils sont investis de tous les pouvoirs nécessaires pour l'atteindre... Plus d'actes révolutionnaires. Plus de titres, plus de listes de proscription. Liberté, sûreté pour tous les citoyens! garantie pour les gouvernements étrangers qui voudront faire la paix! Et quant à ceux qui voudraient continuer la guerre... s'ils ont été impuissants contre la France désorganisée, livrée à l'ineptie et au pillage, que sera-ce aujourd'hui?

« Qu'il est beau le mandat que vous avez donné aux Consuls de la République! Dans peu, le peuple français et vous, jugerez s'ils auront su le remplir.

« Je déclare au nom du Corps législatif que le conseil des Cinq-Cents est ajourné au 1er ventôse prochain à Paris, dans son palais.

« A cette déclaration solennelle la présente session se termine. Puisse la prochaine s'ouvrir avant trois mois au milieu d'un peuple heureux tranquille, et pacifié. »

Les cris de *vive la République!* répondent à mon discours de clôture et les députés se séparent.

Vers la fin de la nuit nous entrâmes dans Paris. Sieyès et moi, ainsi que le général Gardanne, nous étions dans le carrosse de Bonaparte; Roger-Ducos nous avait précédés. Paris était illuminé; la nouvelle de la défaite des Jacobins avait été reçue avec des transports de joie par toutes les classes, non seulement dans la ville, mais dans les faubourgs. En nous séparant, Bonaparte nous dit: « A demain; nous avons détruit... il nous faut maintenant reconstruire, et reconstruire solidement. »

Le lendemain, les trois Consuls s'établirent au Luxembourg. Les directeurs Gohier et Moulins l'avaient quitté la veille et Barras était à sa terre de Grosbois.

Le général Bonaparte avait fait publier, le 19 au soir, cette proclamation adressée en son nom aux Français:

« Français, à mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la Constitution était à moitié détruite et ne pouvait sauver la liberté.

« Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets et m'ont demandé mon appui; j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

« Le conseil des Anciens m'a appelé; j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété; ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte. En conséquence, le conseil des Anciens a résolu la translation

du Corps législatif à Saint-Cloud, où il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

«Les conseils se rassemblent à Saint-Cloud; les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des assassins établissent la terreur au dedans; plusieurs députés du conseil des Cinq-Cents, armés de stylets et d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort.

« Les plans qui devaient être développés sont resserrés, la majorité désorganisée, les orateurs les plus intrépides déconcertés, et l'inutilité de toute proposition sage devient évidente.

« Je porte mon indignation et ma douleur au conseil des Anciens; je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins; je lui représente les maux de la patrie qui les lui ont fait concevoir : il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

« Je me présente au conseil des Cinq-Cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient reçu et applaudi ; je venais rappeler à la majorité ses volontés et l'assurer de son pouvoir.

« Les stylets qui menaçaient les députés sont aussitôt tournés sur leur libérateur ; vingt assassins se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine ; les grenadiers du Corps législatif, que j'avais laissés à la porte de la salle, accourent et se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers (Thomé) est frappé d'un coup de stylet dont ses habits sont percés. Ils m'enlèvent.

« Au même moment, les cris de *hors la loi!* se font entendre contre le défenseur de la loi. C'était ce cri farouche des assassins contre la force destinée à les réprimer.

« Ils se pressent autour du président ; la menace à la bouche, les armes à la main, ils lui ordonnent de prononcer le *hors la loi*. L'on m'avertit, je donne l'ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du Corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des grenadiers du Corps législatif entrent au pas de charge dans la salle et la font évacuer.

« Les factieux, intimidés, se dispersent et s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle provisoire de la République.

« Français, vous reconnaissez sans doute à cette conduite le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la République. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits, par la dispersion des factieux qui opprimaient les conseils et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus misérables.

« *Signé :* BONAPARTE. »

Cette pièce, qui fut rédigée à la hâte par un aide de camp, manque d'exactitude en plusieurs parties principales.

La réquisition de la force armée, faite par moi comme président, mon discours aux troupes sur la place de

Saint-Cloud et mon intervention au comité secret des Anciens, y sont entièrement passés sous silence. Ces particularités capitales n'étaient pas cependant de nature à être omises : les deux premières sont indispensables à la justification du général, la dernière décida le conseil des Anciens, que n'avaient point décidé les révélations non complétées du général. Comment s'étonner des inexactitudes et des lacunes que présentent les histoires écrites après les événements, lorsqu'on en trouve de pareilles dans un document écrit le 19, à Saint-Cloud ?... — En comparant le résumé publié au nom du général avec mon récit et avec le *Moniteur*, le lecteur en appréciera les différences essentielles.

Ce récit de Lucien est-il complet? Le fait est douteux. Les passages suivants d'une lettre de Bernadotte à Lucien et de l'entrevue de ce même Lucien avec son frère, devenu l'empereur Napoléon, en 1807 en sont des indices :

« Je sais bien, écrit Bernadotte à Lucien en 1804, que vous n'avez été que bourgeoisement bon frère, quand vous deviez héroïquement mettre aux voix en votre qualité de président du conseil, la mise hors la loi de ce frère qui violait à main armée l'enceinte de la représentation nationale, au risque même de vous faire écharper tout le premier. Oui, vous avez forfait à votre devoir, à votre conscience républicaine ; car vous le saviez mieux que qui que ce soit, la mise hors la loi était juste. Aussi, malgré votre éloquence vous n'avez pu alléguer que votre fraternité.

« ... Mais est-ce bien à moi de vous reprocher de n'avoir pas imité les grands modèles de patriotisme dont l'histoire nous offre les modèles, quand moi-même j'ai

pu faillir aussi aux prières de Joseph? Pourquoi? je le demande, parce que Joseph est le mari de Julie[1], sœur de Désirée, ma femme. *Voilà pourtant à quoi tiennent les destinées d'un grand empire!*

« Vous le savez, le faubourg Antoine était à moi; nous avions des armes et des hommes qui n'auraient pas été des *jobards* pour s'en servir sans mes ordres. Mais, *tout a été de travers ce jour-là*. La faiblesse seule a triomphé grâce à vous dans l'Orangerie et grâce à moi, en me laissant enjôler par de belles paroles, *quand je pouvais tout empêcher, peut-être...* »

L'entrevue de Mantoue est également intéressante.

« Je sais fort bien, lui disait l'empereur en 1807, que vous m'avez été utile au 18 brumaire. Il ne m'est pas également démontré que vous m'avez sauvé. Et ce que je sais très bien et dont j'ai dû me souvenir c'est que vous m'avez disputé l'unité du pouvoir qui m'était nécessaire pour sauver la France et que la moitié de la

1. On lit dans les *Mémoires secrets sur Lucien*, parus en 1818, et qui sont dus à un secrétaire de Lucien :

« *Le véritable auteur du* 18 *Brumaire, c'était Lucien;* nul doute « qu'il n'eût empêché que les démagogues du conseil des Cinq- « Cents ne profitassent du trouble de Napoléon pour mettre celui-ci « hors la loi et le poignarder dans l'enceinte même où il était venu « leur ordonner de se séparer. Lucien, environné de clameurs et « de menaces, avait refusé, comme président, de mettre aux voix « le décret qui proscrivait son frère, et qui, du moment qu'il aurait « été adopté, changeait eutièrement les dispositions des troupes « qu'on avait rassemblées pour dissoudre le conseil. Cinq grena- « diers, entre les bras desquels Buonaparte était tombé évanoui, « eussent été une faible barrière contre des hommes furieux, et si « Lucien n'eût pas courageusement résisté à ceux qui se pres- « saient autour de lui pour l'arracher du fauteuil, tout le complot « échouait et tournait contre ses auteurs. »

nuit se passa avec Joseph à solliciter et enfin obtenir de vous que vous vous tairiez au conseil, quand la question se discuterait. »

Cela était vrai, ajoute Lucien et j'ai à me reprocher la faiblesse que j'eus de donner cette parole de me taire; car, mon silence dut passer pour une adhésion en apparence intéressée de ma part, à cause des liens qui m'unissaient au premier Consul. Mais j'atteste le ciel que je faisais des vœux pour être désiré, car j'étais persuadé qu'il serait très dangereux, une fois maître absolu. Son « j'ai manqué ma fortune à Saint-Jean-d'Acre » m'avait révélé le conquérant.

« En définitive, m'avait ajouté Napoléon, outre qu'après la victoire que vous n'avez fait que m'aider à remporter, vous vous êtes montré disposé à combattre mon élévation personnelle, ce qui était bien fait pour m'affranchir de toute reconnaissance avec vous, ne m'en devriez-vous pas vous-même? S'il est vrai que vous m'ayez sauvé à Saint-Cloud, ne vous ai-je pas tiré du plus grand péril en envoyant mes grenadiers vous enlever des mains de nos assassins? Et d'ailleurs, si, mauvais citoyen, frère dénaturé, aveugle sur vos propres intérêts, vous n'eussiez pas eu l'horreur de mettre aux voix cette proposition de ma mise hors la loi, et que le décret fût passé, croyez-vous que j'eusse été assez sot pour m'y soumettre tranquillement? Ne me restait-il pas assez de partisans pour m'aider à défendre avec l'aide de Dieu cette tête destinée à tant de diadèmes? »

J'étais tout à fait sur ce point de l'avis de Napoléon, et sans vouloir en imposer à moi-même, ainsi qu'aux autres, sur la juste défense qu'il aurait pu opposer à sa mise hors la loi, si, nouveau Timoléon, j'avais pu l'y lais-

ser condamner, il est fort à parier qu'il y aurait eu alors du danger pour moi, comme pour lui. Là, il avait raison ; mais où il n'était pas de bonne foi, c'est en bornant le service que je lui avais rendu à ma résistance à sa mise hors la loi. J'ose dire et ceux de mes contemporains pourraient le témoigner, ce fut surtout hors de l'Orangerie que je lui fus utile, car peu habitué qu'il était aux orages des assemblées civiles, *je le vis pâlir et trembler*.

Dans le trouble de la position dont je venais de le tirer, en ralliant à lui et à moi, en qualité de président du Corps législatif, la garde encore justement indécise, il fallait absolument avoir perdu la tête pour ajouter à mon petit discours qui avait eu cet heureux résultat, ces paroles aussi imprudentes que cruelles et inutiles, car il n'y avait plus de résistance. « Et si l'on résiste, tuez! tuez! » ce qui me fit horreur et fut bientôt suivi de cette autre ridicule injonction ajoutée à toutes les autres billevésées qu'il fit ce jour-là :

« *Oui! suivez-moi, suivez-moi. Je suis le Dieu du jour.* » Frégeville, Gardanne, Sébastiani et plusieurs autres généraux l'entendirent comme moi et comme il me semblait qu'il voulait continuer à pérorer sur le même ton, je lui soufflai tout bas du haut du cheval que j'avais enfourché et qui marchait de pair avec le sien : « *Mais taisez-vous donc, vous croyez parler à vos Mamelucks.* »

..... Il me parla encore quelques instants de nos fameuses journées, me répéta plusieurs fois que le général Sébastiani était l'officier sur lequel il avait le plus compté avant l'action. Comme moi j'étais aussi d'avis que Sébastiani avait été un de nos plus puissants coopé-

rateurs avec son régiment, en général le mieux disposé pour nous, je lui fis observer que j'avais été étonné de ne l'avoir pas vu aussi avant dans sa faveur que bien d'autres, à quoi il me répondit : « Les Corses sont des gens qu'il faut tenir à distance, sans cela il viennent vous manger dans la main. Il faut se fâcher et vous savez ce que c'est que de fâcher un Corse... Sébastiani d'ailleurs ne me plaît pas. Il est froid et pédant... »

CHAPITRE XI

LES COMMISSIONS LÉGISLATIVES

Les hommes du lendemain. — Révocation de la loi des otages. — Révocation de la loi sur l'emprunt forcé. — Suspension d'armes dans l'armée. — Le ministre Gaudin et le crédit public. — Politique de Napoléon et de Pitt sur la guerre.

Le consulat provisoire[1], installé le 20 brumaire, ne perdit pas un moment pour réparer le désordre de l'administration. Les ministres de la justice et de la police publièrent le même jour deux adresses propres à servir de ralliement à tous les bons citoyens. Les commissions législatives des deux conseils, secondant l'activité des Consuls, surent, dans le court espace de six semaines, pourvoir aux affaires urgentes, en même temps qu'elles arrêtaient les changements constitutionnels à proposer à la votation du peuple. Notre double mandat fut rempli...

La publicité de nos séances fut le premier objet de

1. Ce chapitre a été refait en 1834. Il n'a pas été publié. C'est à ce chapitre que finit la partie refondue des *Mémoires* de Lucien Bonaparte. Avec le suivant commence la série des notes et documents, rédigés de 1806 à 1814, qui correspondent à la première manière humoristique de ce frère de l'empereur.

nos discussions. Beaucoup d'entre nous tenaient à cette publicité, puisque les conseils que nous représentions ne délibéraient pas en secret, nous devions faire comme eux; cela paraissait conforme à notre mandat. L'exécution n'était pas cependant sans difficulté.

Suivant l'usage et suivant la loi, le nombre des spectateurs ne pouvait pas dépasser la moitié du corps délibérant. Les commissions n'étaient que de vingt-cinq membres, nos tribunes n'auraient donc contenu qu'une douzaine de personnes, ce qui suffisait à peine pour les journalistes. Si l'on s'éloignait de cette proportion légale et que l'on admit autant de public que dans les deux conseils, on craignait quelque scandale. Les députés exilés par la loi en 19 brumaire s'étaient, dit-on, donné rendez-vous à Toulouse et ils avaient protesté contre leur exclusion. Leurs amis pouvaient aisément occuper les tribunes et troubler nos réunions si peu nombreuses. On prévoyait que plusieurs articles du projet de réforme étaient assez peu en harmonie avec les opinions dominantes jusqu'à ce jour pour que leur libre discussion ne fût pas gênée par la publicité. Après une heure d'hésitation, il fut décidé que nos séances n'auraient point de spectateurs.

Je votai contre ce résultat avec la minorité des commissions, parce que la publicité des séances législatives me semblait plus nécessaire que jamais. Lorsqu'il s'agissait de nouvelles lois constituantes à proposer à la votation populaire, nos discussions devaient instruire pour ainsi dire la cause que le public était appelé à juger par ses votes individuels. Mais toutes ces observations furent inutiles: on savait que le général désirait que nos séances fussent secrètes... et depuis vingt-quatre heures, on n'atta-

chait qu'une bien faible importance à toute autre opinion, même à celle de Sieyès. Des hommes qui, le 18 et le 19, s'étaient habilement tenus entre les deux camps, un pied levé, pour être plus tôt prêts à pénétrer dans le camp des vainqueurs, nous dépassant tout à coup en audace et en dévouement, s'agitaient avec fracas et s'enrouaient courageusement à force de crier sur tous les tons que c'était au général seul à prononcer, et qu'on ne voulait plus du bavardage des assemblées... Ces hommes, si braves après le danger, ne pensaient qu'à bien faire leurs propres affaires, comme c'est leur habitude après chaque révolution; et comme si les peuples étaient condamnés à être éternellement la dupe de ces héros du lendemain, leurs déclamations intéressées commençaient à faire pencher la balance.

Parmi les individus sans fonctions appelés dans les premiers jours au Luxembourg et consultés par les Consuls, on remarqua surtout les citoyens Rœderer[1], Volney et Talleyrand. Je crois que leurs conseils influencèrent l'opinion du général contre la publicité de nos séances. J'insiste sur cette première déviation des principes républicains, parce qu'elle signala un commencement de division dans le sein des commissions constituantes, et nous fit entrevoir que les bases de notre réforme, quoique fixées depuis plusieurs mois, pourraient bien éprouver des altérations capitales.

Privées de publicité, nos commissions se partagèrent

1. *Rœderer* (Pierre-Louis, comte), né à Metz le 15 février 1754, mort à Bois-Roussel (Orne), le 17 décembre 1835; prit part à Brumaire, fut l'auteur de l'*adresse aux Parisiens;* nommé conseiller d'État, le 25 décembre 1799; sénateur, le 14 septembre 1802; comte en 1809; pair de France pendant les Cent-Jours.

en comités particuliers afin de faciliter le travail. Nous étions tous pressés de répondre à l'attente universelle; dès le 22 brumaire nous reçûmes des Consuls le message suivant :

« Citoyens représentants, les Consuls de la République vous proposent d'examiner la loi du 24 messidor sur les otages. Il importe de faire cesser les funestes effets produits par plusieurs dispositions de cette loi. Les Consuls de la République joignent au présent message le rapport du ministre de la police générale. »

« *Signé :* ROGER DUCOS, BONAPARTE, SIEYÈS.

« *Le ministre de la police aux Consuls de la République.*

« Citoyens Consuls, une loi terrible a été portée dans des circonstances qui sont déjà loin de nous; elle a été le motif pour quelques-uns et le prétexte pour le plus grand nombre, de toutes les discordes civiles qui troublent les départements de l'Ouest.

« Cette loi enfantée par les passions les a toutes soulevées à une grande profondeur : elle est devenue funeste surtout parce qu'elle a été un instrument de haine et de vengeance. Si une pareille loi avait une plus longue existence, elle ferait rétrograder la civilisation de plusieurs siècles. Il n'y a qu'une raison forte et éclairée qui puisse réparer les maux qu'elle a produits.

« Telle est la nature des gouvernements faibles; ils n'agissent et ne commandent, comme l'enfance, que par des mouvements de fureur. La loi sur les otages n'est en effet que la preuve de l'impuissance du gouvernement; elle n'a pu être conçue que par ces hommes qui

semblent n'avoir d'entendement que pour les idées extrêmes, et de la sensibilité que pour les impressions violentes. En demandant aux commissions législatives le rapport de cette loi, vous êtes bien assurés, citoyens Consuls, que vous ne ferez qu'émettre un vœu national.

« *Signé :* FOUCHÉ. »

Le message fut pris de suite en considération : voici le texte de notre résolution que la commission des Anciens approuva à l'unanimité :

« La commission du conseil des Cinq-Cents, créée en vertu de la loi du 19 brumaire an VIII, vu le message de la commission consulaire exécutive en date du 22 du même mois, contenant la proposition formelle d'examiner la loi du 24 messidor dernier sur les otages, considérant qu'il est instant de faire cesser les funestes effets qui résultent de cette loi et de rétablir le respect dû aux personnes et aux propriétés, déclare qu'il y a urgence.

« L'urgence déclarée par la commission du conseil des Cinq-Cents prend la résolution suivante :

« ART. 1er. — La loi du 24 messidor an VII, relative aux otages, est abrogée.

« ART. 2. — Les individus arrêtés en exécution de cette loi seront sur-le-champ remis en liberté.

« ART. 3. — Tout séquestre apposé en vertu de cette même loi sera levé immédiatement après la publication de la présente. Les fruits qui pourraient avoir été perçus seront restitués. »

Cette funeste loi à peine révoquée, le général consul fit la visite des maisons d'arrêt de Paris. Il interrogea

lui-même les détenus et prescrivit le prompt examen des causes de leur détention. A la prison du Temple, il se fit représenter les écrous et il mit sur-le-champ en liberté tous les otages. « Une loi injuste, leur dit-il, vous a privés de la liberté ; mon premier devoir est de vous la rendre. » Notre résolution réparatrice fut ainsi exécutée sans délai ; elle fut accueillie partout avec des cris de joie ; des félicitations parvenaient aux Consuls de tous les points de la République : ces adhésions après le succès ne peuvent sans doute être comptées que pour peu de chose, car aucun vainqueur n'en manqua jamais, cependant celles qui suivirent Brumaire furent très remarquables par leur nombre et la rapidité de leur concours : les adresses des autorités, des citoyens et des corps armés luttaient entre elles d'enthousiasme ; celle du régiment de dragons, commandée par le colonel Sébastiani, exprimait surtout un dévouement personnel à Bonaparte : ce corps était en effet au nombre de ceux sur lesquels on comptait le plus à Saint-Cloud.

Plusieurs généraux et officiers qui avaient assisté aux journées de Brumaire avaient réclamé contre l'omission de leurs noms dans les colonnes du *Moniteur* : ce journal, pour faire droit à ces réclamations, dut publier, quelques jours après, une liste plus complète.

Le ministère de la guerre avait été confié au général Berthier, revenu d'Égypte avec son chef, et l'illustre géomètre Laplace[1] avait reçu le portefeuille de l'inté-

1. *Laplace* (Pierre-Simon, marquis de), né à Beaumont-en-Augé (Calvados), le 28 mars 1749 ; mort à Paris, le 5 mars 1827. Fils d'un cultivateur, succéda à Bezont comme examinateur d'artillerie, en 1784 ; fit partie de l'Institut ; ministre de l'intérieur après Brumaire ; remplacé, le 1er décembre, par Lucien Bonaparte ; sénateur ; vota la déchéance en 1814 ; pair de France, puis marquis.

rieur : les départements et les armées reçurent en même temps une double impulsion dont on s'était presque déshabitué : d'un côté tous les moyens d'organisation militaire reprirent une activité merveilleuse ; d'un autre côté, toute tentative de discorde fut sévèrement comprimée.

« *Plus de réactions*, disaient les journaux officiels dans de fréquents articles rédigés sous les yeux des Consuls et des ministres : le gouvernement ne le souffrirait pas. » — « Cessez, disaient les Consuls en répondant aux autorités constituées, cessez de parler de factions : le gouvernement ne voit plus en France que des Français. »

Plusieurs des députés qui n'avaient pas trempé dans la conspiration, et plusieurs opposants ne tardèrent pas à rivaliser de zèle avec nous. Laussat et Doche de Lille donnèrent l'exemple en s'adressant à leurs commettants. Sur les registres ouverts pour recevoir les votes des membres des deux conseils, trois cent trente-cinq députés du conseil des Cinq-Cents apposèrent bientôt leur signature d'acceptation.

Après la loi des otages, celle de l'emprunt forcé réclamait l'attention des Consuls et des commissions législatives : c'était la seconde des grandes plaies que nous devions guérir.

C'est à cette occasion que, dans un conseil qui dura une partie de la nuit, Napoléon développa, pour la première fois, les vues profondes et lucides d'un grand administrateur. Les engagements du gouvernement passé, les bons de réquisition, les billets du syndicat du commerce, les rentes et les pensions, furent admirablement rattachés à la subvention extraordinaire.

Ceux qui gèrent les finances publiques pourraient trouver un utile sujet de méditation dans cette manière de faire servir un impôt de guerre à ramener la confiance de toutes les classes de la société ; mais les exemples du passé sont aux yeux de beaucoup de monde de si peu de valeur, qu'il m'a fallu braver la presque certitude du mécontentement de beaucoup de mes lecteurs pour oser employer quelques pages à la loi de révocation de l'emprunt progressif. Quoi qu'il en soit, le mal produit par la mesure révolutionnaire acheva de se dissiper comme par enchantement. Dès les premiers jours de leur installation, les Consuls avaient marché vers ce but ; ils avaient fait l'accueil le plus distingué aux commissaires de la trésorerie. Bonaparte les avait entretenus longuement des abus de l'administration passée : « Les Consuls, leur avait-il dit, ne souffriront pas qu'on dissipe désormais le gage sacré des créanciers de l'État, la substance de nos braves défenseurs, des rentiers et des employés. Nous avons nommé au ministère des finances un de vos anciens collègues, comme le gage de notre intention bien prononcée de porter l'ordre et la lumière dans cette partie du service public où l'on avait intérêt d'entretenir le chaos. »

Ce nouveau ministre du trésor, le citoyen Gaudin[1], créé sous l'empire duc de Gaëte, fut en effet l'utile instrument de la rapide amélioration de nos finances ;

1. *Gaudin* (Martin-Michel-Charles), duc de Gaëte, né à Saint-Denis le 19 janvier 1756, mort à Paris le 26 novembre 1814.

Commissaire général des postes en 1797 ; ministre des finances le 10 novembre 1799 ; gouverneur de la Banque de France, du 6 avril 1820 à 1834.

employé dans cette partie sous l'ancien régime, il était connu depuis longtemps par son esprit d'ordre, sa probité sévère et ses talents administratifs. Chacune de ses mesures augmentait journellement la confiance des capitalistes. Les fonds publics avaient doublé de valeur. Le tiers consolidé, qui le 17 brumaire était à dix francs, était coté le 24 au-dessus de vingt francs. Des emprunts avaient été ouverts avec les principales maisons de banque à un taux raisonnable.

A la nouvelle de nos premiers décrets, les départements de l'Ouest sentirent qu'un esprit tout différent présidait aux affaires. Plusieurs chefs d'insurgés déposèrent les armes: on publia bientôt une suspension d'hostilités.

La fin de la guerre civile ne tarda pas à récompenser les hommes de Brumaire : c'était la moitié de la tâche imposée aux Consuls provisoires. Mais la paix extérieure si vivement désirée, ne dépendait pas de la France seule... et bien des nuages assombrissaient encore l'horizon.

La Russie venait d'adresser au corps germanique une déclaration toute guerrière, qui avait fait à Londres une vive sensation. Paul Ier annonçait ouvertement son intention de combattre la France jusqu'au rétablissement de la monarchie. Comment, disait à Londres l'opposition, comment l'autocrate, eût-il osé faire une telle déclaration, s'il ne se croyait assuré du concours de l'Angleterre? Or les cabinets de Saint-James et de Saint-Pétersbourg peuvent-ils raisonnablement se flatter de réduire une nation telle que la France à reprendre par force un roi? Que le czar maître absolu de ses sujets veuille guerroyer jusqu'au renversement de la

République, nous n'avons rien à dire : il peut se jouer à son gré de ses peuplades de serfs. Mais un ministère anglais peut-il impunément sacrifier notre sang et nos richesses pour rétablir un trône absolu chez nos voisins ? La conduite équivoque de l'Autriche est-elle aussi bien propre à nous rassurer ? Qui peut garantir que, suivant son habitude, elle ne saisira pas le moment de faire sa paix particulière, aux dépens de ses alliés ? L'Autriche avait entamé des négociations avec le Directoire exécutif : elle va les achever avec Bonaparte ; déjà la mésintelligence de Souvarow et de l'archiduc Charles ne promet rien de bon à la coalition.

Ces sentiments paraissaient dominer à Londres. La capitulation du duc d'York en Hollande avait fortifié le parti de la paix. On faisait des paris pour un prompt changement de cabinet. On proclamait hautement que l'avènement au pouvoir de ce jeune héros, qui s'était arrêté à Léoben au milieu de ses triomphes pour offrir de signer la paix continentale, devait amener enfin le repos général.

Mais les ministres anglais ne partageaient ni les projets ni les espérances de l'opposition. La déclaration de l'autocrate fut regardée par eux comme un triomphe. Leur intervention avait adouci les mécontentements de Souvarow ; et ils savaient combien les armées coalisées étaient encore plus nombreuses que celles de la République. Quant à la marine anglaise, elle était à un tel point de grandeur, qu'elle comptait presque un millier de vaisseaux armés ! La concentration de l'autorité dans les mains du vainqueur de l'Égypte ne paraissait à Pitt qu'un motif de plus de continuer la guerre. Pitt appréciait trop le génie de Bonaparte pour se

flatter qu'il voulût jamais se résigner à la domination despotique des mers, usurpée par les flottes anglaises, au mépris du droit des neutres. Et de son côté Napoléon appréciait trop Pitt pour espérer de le faire renoncer à cette suprématie maritime. « Non, disait-il, ne nous flattons pas d'avoir la paix tant que Pitt restera au ministère. Cet homme n'abandonnera pas un atome de l'empire des mers, à moins d'y être forcé par la gorge; et je ne reconnaîtrai jamais cette injuste domination de nos rivaux, tant que je pourrai manier une épée. Il nous faut de nouvelles victoires continentales, puisque ce n'est que sur le continent que nous pouvons trouver des compensations suffisantes. C'est en dominant sur tous les rivages de l'Europe que nous pouvons amener Pitt à une paix honorable. Aujourd'hui, les ouvertures que nous ferons n'auront aucun résultat sérieux. Les destinées de la République l'appellent à des triomphes plus merveilleux que tous les triomphes passés. Si les mers nous échappent, il n'est point de port, point d'embouchure de fleuve, qui ne soit à la portée de notre glaive. Pitt aujourd'hui ne peut pas, ne doit pas faire une paix qui puisse convenir à la France. »

Quoique cette haute opinion de Pitt fût dans l'esprit de Sieyès comme dans celui de son jeune collègue, j'étais loin de la partager. Mon estime était exclusivement pour Fox et ses amis. Je ne concevais pas ce qui pouvait justifier la continuation de la guerre et le despotisme de la marine britannique. Pitt me semblait alors aussi ennemi des véritables intérêts de son pays que de ceux de l'humanité. Mais sur ce point, comme sur tant d'autres, je me suis complètement amendé. J'ai compris, plus tard, comment la situation indus-

trielle de l'Angleterre exigeant que tous les marchés de l'Europe lui fussent ouverts, sa domination sur les mers pouvait être regardée comme nécessaire et presque indispensable à son existence, comment un grand homme d'État, ne pouvant pas changer les faits qui le pressent, doit y conformer sa conduite ; comment enfin l'intérêt de son pays peut le forcer à être injuste envers les autres pavillons... J'ai vu les innombrables populations d'ouvriers de Manchester, de Liverpool, de Birmingham, de Glascow, de Southampton, de New-castle, qu'une interruption de travail condamnerait à mourir de faim ou à bouleverser la société ! J'ai observé ce monde de machines de toute espèce, miracles de l'industrie, qui, multipliant les productions d'une manière presque effrayante, obligent *à tout faire* pour assurer leur écoulement ! J'ai parcouru, pendant la nuit, ces plaines enfumées, où mille colonnes de feu s'élèvent du sein de cette Angleterre souterraine, qui travaille sans relâche à produire et qui produit bien au delà de sa consommation, et j'ai compris Pitt... Et ce que Napoléon avait vu du premier coup d'œil de son génie, je l'ai assez vu, depuis, pour qu'il ne me reste plus pour le fils de Chatham qu'une profonde admiration.

Au milieu de ce merveilleux spectacle de l'industrie britannique, je me suis demandé toutefois, s'il n'eût pas été possible de concilier les intérêts des deux nations, si moins d'animosité, plus de modération des deux côtés n'eussent pas pu ramener la paix générale vingt ans plus tôt... Je penche à le croire. Mais Pitt, ne pouvant prévoir les conquêtes si miraculeusement rapides de Napoléon, devait par patriotisme, c'est-à-dire par égoïsme national, soutenir la tyrannie maritime

qui lui paraissait nécessaire à la prospérité de son pays. Et Napoléon se sentant en lui-même assez de force pour soumettre à la France tous les rivages de l'Europe continentale, devait n'admettre de paix qu'avec l'indépendance absolue de tous les pavillons. Ce qui, surtout, me semble hors de doute, c'est que, si Napoléon et Pitt ont été trop loin, ils furent entraînés, l'un par un excès d'irritation personnelle contre l'indépendance des journaux anglais, l'autre par la plus noble des passions politiques, l'amour (exagéré peut-être) de la gloire, de la puissance et du bien-être de la patrie.

Ce que je viens d'apprendre au lecteur de l'opinion réelle de Napoléon sur Pitt, n'empêchait pas que le ministre anglais ne fût le but constant de nos anathèmes; ce qu'au reste la presse britannique nous rendait avec usure. Mon frère dictait souvent des articles pour le *Moniteur*.

CHAPITRE XII

LUCIEN BONAPARTE MINISTRE

DÉCEMBRE 1799 — 6 NOVEMBRE 1800.

Laplace ministre de l'intérieur après Brumaire. — Lucien le remplace. — Lacunes dans les *Mémoires* et *Notes* de Lucien.

Mort de la femme de Lucien, Catherine Boyer. — Le tombeau de Plessis-Chamant. — Difficultés entre Lucien et le premier Consul. — Rôle conciliateur de Joseph. — Le droit d'ainesse. — Lucien reprend son service. — Désordres dans son ministère. — Scènes violentes avec son frère. — — Rôle de madame Lætitia. — Rôle de Talleyrand. — Lucien est nommé ambassadeur de la République française en Espagne. — Lacunes de ce récit. — Les réceptions de Lucien au ministère de l'intérieur. — M. de Fontanes. — Élisa Bacciochi. — Arnault. — La Harpe. — Chateaubriand. — Esmenard. — Duquesnois. — Rœderer. — M. de Boufflers. — Essais poétiques de Lucien. — La *Césaréide.*

Lucien, son âge, son caractère, au moment de son entrée au ministère. — Ce qu'était le ministère de l'intérieur au mois de décembre 1799. — Travaux de Lucien. — Difficultés des rapports entre les civils et les militaires. — La centralisation administrative. — Départ du premier Consul pour la campagne d'Italie. — Proclamation de Lucien. — Sa toute-puissance pendant l'absence de son frère. — Les intrigues d'Auteuil. — Perspicacité de Lucien. — Retour du général Bonaparte. — Les fêtes de vendémiaire. — Inauguration de l'École de Saint-Cyr. — Transfert des restes de Turenne. — Cérémonie des Invalides. — Discours de Lucien. — But réel de l'intrigue d'Auteuil. — Rôle de Talleyrand, de Fouché et de Sieyès. — La lettre de Lucien à Joseph. — Affaire Clément de Ris. — Renvoi de Carnot, le 8 octobre. — Arrestation d'Arena, Topino-Lebrun, Ceracchi et Démerville. — Leur condamnation ; leur mort. — Attaques contre Lucien. — Situation de Paris à cette époque, d'après un rapport confidentiel au prétendant. — Fautes de Lucien. — Sa brochure : *Parallèle entre César, Cromwell et Bonaparte.* — Le mauvais effet qu'elle pro-

duit est habilement exploité par les ennemis de Lucien. — Désordres financiers de Lucien. — Lettres de Lucchesini à Frédéric Guillaume. — Disgrâce de Lucien. — Son envoi à Madrid, 6 novembre 1800.

Aussitôt après le coup d'État, Laplace avait été nommé ministre de l'intérieur. Laplace était de cette grande classe de fonctionnaires honnêtes, bons pour les missions secondaires et les intermèdes. Choisi pour procéder à cette besogne désagréable qu'on appelle le déblayement, il avait mis son nom au bas des décrets de proscription. C'était tout ce qu'on attendait de lui. Quelques semaines plus tard, il était mis à l'écart et remplacé par le frère même du premier Consul, par Lucien, le principal acteur du drame de Brumaire.

La mesure était habile, la transition adroite. Lucien, non compromis, allait pouvoir jouer dans le gouvernement la comédie du faux libéralisme. Mais entre lui et Napoléon l'entente n'était guère possible. Les deux frères, comme plus tard les deux cousins, Napoléon III et le prince Jérôme, étaient trop Corses pour rester longtemps l'un à côté de l'autre sans se gêner mutuellement. L'un devait absorber l'autre ou l'évincer. Le dilemme était fatal.

Sur son passage au ministère, Lucien a laissé peu de notes. Il n'a donné des détails plus ou moins explicites que sur la mort de sa première femme, Catherine Boyer, ses réceptions au ministère et les prétendues causes de son départ.

Pour le reste, c'est à ses lettres qu'il faut recourir si l'on veut avoir une notion à peu près exacte de cette époque curieuse, d'où date sa première rupture avec son frère.

Immense et première douleur de ma vie, dit Lucien ; Christine Boyer, ma femme, vient de mourir à vingt et un ans[1].

C'est avec sa cendre inanimée que j'entre dans le

1. En réalité, Christine a vingt-sept ans. Elle est plus âgée que son mari ; elle est née en 1773 et Lucien en 1775. (Voir aux pièces à l'appui.)

manoir acquis[1] pour elle et embelli à son intention. Ame douce et pure! Elle supportait avec moi le bruit et l'éclat des villes. Le séjour de la campagne lui paraissait le complément de notre bonheur.

Je restais avec deux petites filles. Ma sœur Élisa (madame Bacciochi) leur servit de mère au moment de la catastrophe et vint me rejoindre au Plessis.

C'est à mes deux petites filles et à cette sœur alors tendrement chérie que je dois les premiers adoucissements d'une si cruelle perte. Nous pleurons ensemble sur le tombeau que je fais élever à Christine dans une partie solitaire et fermée de mon parc[2]. Élisa est

1. Lucien avait acheté aux environs de Senlis une propriété qu'on appelait Plessis-Chamant et qu'il avait fait arranger à grands frais.

2. La première femme de Lucien fut inhumée dans un endroit solitaire du parc de Plessis-Chamant. Une grille de fer entourait le tombeau qui fut toujours orné de fleurs, jusqu'au jour où le corps fut transféré dans l'église catholique rendue au culte.

Le tombeau était en marbre et en bronze.

L'épitaphe ci-jointe s'y trouvait :

« *Amante, épouse et mère sans reproche.* »

Lors de l'exhumation, le mot *amante* fut gratté et remplacé par celui d'*amie*.

Depuis lors, le peintre *Le Gros* a fait un tableau représentant le jardin funéraire

Les deux jeunes filles, *Charlotte*, âgée de sept ans, et Christine-Égypta, âgée de trois ans, y figuraient. (*Note de Lucien.*)

Christine-Charlotte était née en 1795 à Saint-Maximin.

Christine-Égypta avait vu le jour en Corse, en 1798.

Deux autres enfants étaient morts en naissant, l'un en Allemagne, en 1796, lors de la fugue de Lucien, l'autre à Bastia, en 1797, à l'époque où Lucien était commissaire des guerres dans cette ville.

« Le buste de la mère, exécuté en marbre, était posé sur un « cippe et entouré d'ornements, de génies, de bas-reliefs qui rap- « pelaient les vertus et les qualités d'une femme estimable, morte « à la fleur des ans. »

presque aussi assidue que moi à la culture du jardin funéraire de celle que j'ai tant aimée et qui le méritait si bien.

Christine expirée dans mes bras et dans ceux de notre sœur Élisa a du moins emporté l'espoir que ses deux petites filles, Charlotte et Égypta, retrouveraient une autre mère. Promesse sacrée, faite et tenue par Élisa pendant quatre années, et puis...

Joseph profite de mon absence et de mon profond chagrin partagé, en général, par toute ma famille, pour travailler à un nouveau et plus intime rapprochement de moi avec le Consul. Afin de le rendre plus solide, Joseph m'engage à mettre en pratique vis-à-vis du Consul moins d'indépendance affichée dans une opinion, plus de patience contre les boutades et plus de soumission envers le chef suprême de l'État... Je n'entends pas tout à fait de cette oreille-là; je dois reconnaître et je reconnais la suprématie du chef de l'État, mais j'entends, comme je n'ai pas peu contribué à l'y faire arriver, qu'il ait pour moi les égards convenables, s'il n'a pas de tendresse fraternelle, ou bien il faut qu'il me témoigne davantage celle-ci, s'il ne peut se résoudre à avoir pour moi les premiers, qui sont dus à tout homme en général, et en particulier à tout homme d'État dans l'exercice de son emploi, surtout celui de ministre, dans un gouvernement représentatif. Ah! pour cela, à tort ou à raison, je ne badine pas.

Cette conversation avec Joseph me révèle les premiers symptômes de ces dispositions à abdiquer de fait son droit d'aînesse sur moi et tous ses frères et sœurs. Il en a pourtant rempli bien noblement les devoirs, depuis la mort si prématurée de notre père. Dire sa bonté pour

nous tous, son affection particulière pour moi! Les neuf années que j'ai de moins que lui ont de bonne heure établi sa suprématie de chef de famille. Je ne suis nullement disposé à en reconnaître un autre. Chef de l'État, c'est fort bien, *tant que cela durera*, mais de droit d'aînesse! Ah! pour cela aussi je suis fort.

En Corse, ce droit est imprescriptible, on ne transige point avec lui, à moins d'une déviation manifeste incontestable, dans la puissance de protection nécessaire à l'honneur de la famille. C'est l'honneur même avant l'existence, et convenons-en, quand les idées de Joseph, comme notre aîné, tendraient à le méconnaître. Moins en position de protéger notre mère et nous tous, je me sentais plus porté à me protéger moi-même et les autres, s'il le fallait, qu'à reconnaître un autre que Joseph pour chef protecteur et naturel de notre famille. Joseph lui-même, soumis, comme il ne le fut depuis que trop, à la politique de l'Empereur, n'a jamais abdiqué la première place en famille et ne se laissa jamais humilier ni brusquer en face, sans représailles [1].

Ma déférence pour ce frère bien-aimé me fait adhérer à ses avis, quant aux dispositions qu'il me désire voir prendre envers le Consul.

Ma mère presque aussi affligée que moi de la perte de ma Christine, vient me trouver au Plessis. Elle me décide à retourner avec elle à Paris. Résigné et non consolé, j'espère trouver dans le travail de mon ministère, délaissé depuis un mois, une sérieuse et utile distraction.

1. Lucien ajoute : « J'aurai fréquemment occasion d'en fournir la preuve. » Les lettres à l'appui font défaut... elles ont disparu aux Tuileries en 1856.

Ma première visite au Consul. Sa réception fut plus triste qu'amicale, en tout assez bien adaptée à la circonstance.

N'oublions pas ses paroles : « Vous avez perdu une excellente femme. C'est la première qualité pour un mari. Je suis aussi bien partagé de ce côté-là. J'espère n'avoir jamais besoin du courage qui vous est nécessaire pour supporter un tel malheur. Vous allez vous remettre aux affaires, n'est-ce pas? »

C'était la première fois qu'il ne me tutoyait pas, suivant l'usage entre nous des aînés aux cadets.

Dès le lendemain, j'étais à mon ministère. Je me remis sérieusement au travail. Bien des choses avaient été perdues de vue. Je retrouvai quelque désordre. Un de mes employés s'était compromis ou laissé compromettre. Il fut destitué. Le premier Consul furieux me fit de graves reproches à propos du choix de ce subordonné. Il en résulta une discussion des plus vives entre nous deux.

— Vous aussi, lui dis-je, vous avez été plus d'une fois trompé dans votre confiance. Vous le serez encore. Vous l'êtes en ce moment par rapport à mes amis employés.

— Jupiter, tu te fâches, donc tu as tort, ajoutai-je.

Mis hors de lui, le Consul m'appelle mauvaise tête. Je veux lui faire comprendre que son cœur commence à devenir semblable à sa tête. Il veut me faire arrêter. Alors la patience m'échappe et d'encore en encore, mon portefeuille de ministre vole sur la table du premier Consul, non sur son nez, comme on l'a dit. C'était bien assez comme cela.

A la suite de cet incident pénible, je donnai ma

démission et me retirai à Plessis-Chamant. Joseph, averti de ce qui se passait, court chez le Consul, puis chez moi, pour essayer de rétablir la concorde entre nous deux.

Je lui explique ce qui est arrivé.

Joseph avoue en m'écoutant que notre illustre frère a souvent des manières très irritantes, mais que c'est un grand homme, qu'on peut bien en souffrir quelque chose...

Joseph me propose de retirer ma démission. De son côté, ma mère fort inquiète m'engage à m'absenter et à l'accompagner en Italie.

Ce projet, paraît-il, déplut fort au premier Consul qui reprocha à notre mère la prédilection qu'elle avait pour moi.

— Si vous étiez à sa place, aurait répondu Lætitia, ce serait vous que je protégerais.

A ce moment, Talleyrand intervint en « *bon apôtre médiateur* » pour me conseiller de demander l'ambassade de Russie ou celle d'Espagne.

Inexpérimenté, comme je l'étais encore, j'acceptai. Vingt-quatre heures après, mon brevet d'ambassadeur m'était expédié.

Ma mère se montra satisfaite de ma brillante disgrâce.

Mes ennemis disaient que je ne réussissais pas, parce que je ne suis pas aimé du Consul, à cause de mon républicanisme ;

Parce que j'ai la vue basse, que je porte des bésicles ;

Parce que j'ai de la raideur dans le maintien, comme dans le caractère ;

Parce que je n'ai pas les qualités conciliatrices, par

conséquent, point de ces grâces françaises, les plus sûrs garants des succès diplomatiques, dans les cours galantes, comme celle d'Espagne ;

Parce qu'enfin le Consul eût dû envoyer là, ou M. de Narbonne, ou M. de Ségur, ou quelque autre émigré...

Ma belle sœur Joséphine veut bien ne pas être du nombre des détracteurs de mon amabilité... Je prends ses ordres pour Madrid. Elle me recommande de remporter ou d'envoyer des éventails de ce pays-là, qui sont les plus renommés, ce que j'ignorais complètement et ce qui pourrait aussi se mettre au rang des qualités qui me manquaient comme ambassadeur de la République française en Espagne. Au reste, ma belle-sœur et sa fille Hortense sont très gracieuses au moment des adieux, comme à l'ordinaire...

Tous mes préparatifs promptement terminés, je pars avec ma petite fille Égypta, encore en nourrice, dont je ne puis me résoudre à me séparer. Charlotte, mon aînée, âgée de sept ans, entre chez madame Campan, sous la surveillance de ma sœur Élisa.

D'après Lucien, tout se serait donc borné à une discussion violente avec son frère, à des reproches et à un éloignement volontaire. Est-ce bien la vérité ?

A propos de ses réceptions au ministère de l'intérieur, Lucien entre en effet dans des détails intéressants, non seulement au point de vue du monde artistique qu'il fréquente, mais encore à propos des motifs vrais ou cachés de sa disgrâce.

Mes soirées[1] de grande réception au ministère de l'in-

1. Ce fragment est détaché et incomplet. Il a dû être écrit en 1834 ou 1835.

(*Note de la princesse de Canino*).

térieur, d'abord très brillantes, s'étaient insensiblement obscurcies avec le flambeau de la vie de ma chère Christine. Après sa perte douloureuse, mes salons étaient demeurés tout à fait fermés, malgré le déplaisir que le premier Consul, qui tenait à la représentation des hauts fonctionnaires publics, me témoignait de la trop longue prolongation de mon deuil. J'ai même lieu de penser que cette circonstance contribua beaucoup aux mouvements d'humeur que, suivant ma susceptibilité ordinaire, je trouvais qu'il ne réprimait point assez avec moi dans nos transactions ministérielles. Hélas ! c'était bien assez pour mon cœur si cruellement meurtri par la séparation éternelle de l'être que j'aimais le plus au monde, de la tendre mère de mes deux petites filles chéries, Charlotte et Égypta, d'avoir retrouvé la force de redonner mes audiences du mercredi, et de m'être remis au courant des principales affaires. Quelques-unes, de peu d'importance, il est vrai, s'étaient ressenties de mon absence, et j'avais, à mon grand regret, été obligé de sévir contre un de mes amis en le destituant, bien qu'il fût plus malheureux que coupable. Je remédiai à tout de mon mieux, excepté aux manières tout à fait hostiles du Consul avec moi, et par suite aux bruits calomnieux que sa contre-police, plus que sa police, d'après l'aveu et les explications que Fouché lui-même en fit à ma mère indignée et menaçante, s'évertua pendant près d'un mois à répandre contre ma moralité, mon incapacité administrative et jusqu'à ma probité, tant enfin qu'il en résulta ma remise du portefeuille de l'intérieur, et l'on sait comment ; laquelle démission passa dans l'opinion des gens qui voyaient clair dans la politique de ce temps-là, pour ce qu'elle était, en effet, une

véritable disgrâce, que tous ces yeux de lynx courtisanesques ne pénétrèrent pourtant pas d'abord et que j'avais provoquée et déterminée moi-même par la fière indépendance et la liberté de mon esprit. Mais, comme il n'était pas encore temps de me persécuter ouvertement, qu'au fond et même dans la forme, je n'étais point l'agresseur en cette querelle, ou peut-être mon plus grand tort était d'avoir raison contre un plus puissant que moi, qui ne voulait jamais qu'on l'oubliât, qu'enfin le souvenir de mes services était encore trop récent pour paraître les avoir oubliés si vite, tout cela réuni, et notre mère et Joseph s'en mêlant chaudement, finit par me faire accepter l'ambassade d'Espagne.

Mais avant d'en venir là et précisément dans le temps qui s'écoula entre la mort de ma femme et mon départ pour l'Espagne, lorsqu'enfin résigné, si ce n'est consolé de mon affreux malheur, je dus pour ainsi dire renaître aux tendres affections de la nature et de l'amitié, sans vouloir me livrer à une représentation sociale brillante, qui avait tout à fait cessé d'être dans mes goûts et qui, d'ailleurs, n'était point dans mon précis devoir, je substituai une ou deux fois la semaine, aux grandes réunions d'apparat, auxquelles il m'eût été impossible de me montrer comme autrefois, des réunions journalières de connaissances plus étroites, et surtout de mes amis auxquels ma sœur Élisa, qui faisait les honneurs de ma maison, se plut à joindre insensiblement et comme par entraînement de l'un à l'autre, tous les littérateurs distingués de l'époque, qui se montrèrent empressés de répondre au désir qu'elle leur en témoignait directement ou même indirectement par leurs amis. Ces réunions, fort restreintes d'abord, me convenaient assez;

mais bientôt je préférai rester le soir dans mon cabinet ou à travailler encore, ou même à me distraire agréablement dans la compagnie de Fontanes, dont j'avais fait la connaissance avec empressement et plaisir, sur le seul bruit de sa réputation et la lecture de quelques-unes de ses œuvres, nommément de son *Poème des Vergers*, de la *Veille des morts*, et surtout de son poème en faveur des *dissidents non catholiques* qui avait remporté le prix à l'Académie avant la Révolution. Fontanes[1] était alors l'un des collaborateurs du journal *le Mercure*, qui lui avait suscité des embarras dont je le tirai en m'y associant dans une certaine limite d'intérêt, qui, heureusement, lui permit d'y travailler quelque temps de plus qu'il n'aurait fait si je ne m'en étais pas mêlé. Fontanes était fort aimable. Persécuté pour ses opinions politiques, comme publiciste, il avait été fructidorisé, comme on disait alors, en 1797. Réfugié en Angleterre, le 18 brumaire lui avait permis de revoir sa patrie ; et dès lors, extrêmement dévoué au gouvernement consulaire, je créai pour lui, en attendant mieux, une place qui ne pouvait être que provisoire, de reviseur extraordinaire des pièces de théâtre et de littérature, qui, en réalité, lui assurait plus d'appointements que de besogne. Mon brave chef de division, Arnault[2], dont la nouvelle position faite à Fontanes aurait pu rogner les

1. *Fontanes* devint président du Corps législatif, grand-maître de l'Université, sénateur et membre de plusieurs ordres.

2. *Arnault* (Antoine-Vincent), poète tragique et littérateur, né à Paris en 1766, mort en 1834. — Débuta au théâtre en 1791 par sa trahison de *Marius à Minturnes;* émigré ; — s'attacha à Bonaparte en Italie ; — fut envoyé dans les îles Ioniennes ; — placé au ministère de l'intérieur au 18 brumaire, puis fait secrétaire-général de l'Université ; — exilé en 1816, rentré en 1819 ; — académicien.

attributions, était trop sincèrement mon ami, et celui même de son reviseur, pour n'être pas content de cette faveur imprévue, devenue si nécessaire à la famille de l'illustre littérateur errant, depuis plusieurs années, au gré du vent de la fortune et de sa brillante et très éloquente plume.

Le résultat de l'amitié que nous contractâmes fut de nous confirmer dans l'idée qui m'était venue qu'une réunion trop nombreuse de littérateurs n'était pas ce qu'il fallait pour distraction à un ministre de l'intérieur, et qu'il nous fallait trouver un moyen de diminuer un peu le cercle d'Élisa, à qui nous fîmes d'autant mieux entendre raison sur ce chapitre que je ne lui avais pas dissimulé que la cause de mon abandon était précisément le trop grand nombre de ses élus. Dans cette idée je la décidai bien vite à aller passer quelque temps au Plessis, pour présider aux arrangements à y faire, et comme je n'avais jamais fait partie de sa réunion que dans les commencements, que mes occupations du ministère étaient censées m'avoir forcé de m'en éloigner, la solution de continuité à cet égard s'opéra sans trop éclatante métamorphose de refroidissement et d'accord surtout avec Arnault.

Après huit à dix jours d'absence d'Élisa, qu'une grande délicatesse de santé autorisait à ne pas prendre d'engagement régulier de société vis-à-vis un grand nombre de personnes, notre petite société littéraire et journalière, put être réduite des trois quarts et nous n'y admîmes plus qu'assez difficilement. Quelque déplaisir qu'en eussent ressenti quelques gens de lettres plus ou moins honorables, l'opération avait été faite si délicatement que nul ne pût y trouver le droit de s'en plaindre.

Au milieu du nouveau cercle peu nombreux et choisi que dès lors j'aimai à réunir, Fontanes voulut bien s'adapter à en faire les honneurs, ce qui ne l'empêchait pas de nous payer ses tributs poétiques d'un vrai et reconnu mérite, tels que ceux que j'ai déjà nommés, et autres sages et brillantes productions du style réputé le plus correct, parmi lesquelles la plus importante à nos yeux eût été sans doute son poème de *Léonidas* ou la *Grèce sauvée*, si la politique qui le porta à la dignité de grand-maître de l'Université, ou quelque autre raison inconnue, lui eût laissé le loisir de la terminer.

Son ami La Harpe[1], que Fontanes nous avait présenté, sans nous dissimuler ce qu'il pensait de la versatilité d'opinion de ce disciple de Voltaire, La Harpe, dis-je, revenu qu'il était de ce qui se passe aujourd'hui, et que lui-même a reconnu avant sa mort, pour les erreurs d'une jeunesse égarée par son maître, tout en se montrant insensible à la gloire littéraire personnelle, voulait bien quelquefois nous honorer de la lecture de certains fragments de son poème non achevé de *La Religion*. Jusque-là, du moins, je n'étais point frappé de la supériorité de son œuvre sur celle de Racine fils, auquel on prétendait l'opposer dans sa manière de traiter le même sujet sacré. Mais je n'eus pas la discourtoisie de lui en dire ma façon de penser.

1. *La Harpe* (Jean-François Delharpe ou Delaharpe, dit de), écrivain, né à Paris en 1739, mort dans la même ville en 1803. Professeur en 1786. — Ardent Robespierriste ; — devenu catholique et royaliste après thermidor ; — reparut après brumaire. — Sa *Correspondance* littéraire qu'il publia à cette époque et où il pousse jusqu'au fanatisme l'admiration du roi et le mépris d'autrui, acheva de le perdre dans l'opinion publique. — Il s'était marié deux fois et deux fois avait divorcé.

Je ne dirai point que La Harpe fut aimable, tombé ou relevé qu'il était des hauteurs de la philosophie à celles de la minutieuse dévotion. Il n'était plus qu'intéressant à mes yeux, par la triste adjonction de sa pauvreté à l'éclat de sa juste réputation littéraire. Sa santé, d'ailleurs altérée, plus par la vie errante et pénible qu'il avait traînée pendant la grande Terreur, que par l'âge avancé, il avait à peine soixante ans, ne lui permettait pas d'assister à toutes nos soirées intimes, tandis qu'un jeune autre ami de Fontanes, M. de Chateaubriand, revenu avec lui de l'émigration, y était fort assidu. Il occupait alors le monde parisien ou plutôt tout le monde par la publication récente de son poème d'*Atala* et, je crois bien, de son *René*, en même temps qu'il annonçait à ses amis un ouvrage bien autrement important, qui fut son *Génie du christianisme*.

Arnault, qui ne savait pas bien lire ses œuvres, mais justement et modestement glorifié des succès de ses diverses représentations de très bonnes tragédies ; Arnault que j'avais jugé digne de devenir chef de l'un des bureaux de l'instruction publique, continuait à travailler et à nous lire ce qu'il composait, disait-il, en taillant ses plumes, ne trouvant jamais à son gré celles fournies par le bureau, ce qui ne l'empêchait pas, s'il pensait profondément ou agréablement, de griffonner fort mal.

Le traître et trop malheureux Esmenard, sans doute déjà aussi jaloux des succès de théâtre et de salon de notre ami Arnault, qu'il se le montra depuis de la position que je lui avais faite dans mon ministère, ne nous étant pas encore dévoilé, figurait parmi nous assez honorablement. Nous lui avions consacré quelques

séances pour la lecture de son poème didactique sur la navigation, où les littérateurs de bonne foi, ceux qui jugent l'œuvre et non la personne de l'auteur, s'accordent à trouver du mérite.

Mon ami Duquesnois, plus versé dans la science de l'économie politique que dans les belles-lettres, toutefois homme de goût et d'une saine libéralité de principes, était aussi des nôtres. J'eus depuis à déplorer sa fin tragique.

N'oublions pas Rœderer à peu près au même titre que Duquesnois, sous le rapport de la littérature et de la politique libérale. Ils étaient tous les deux empressés et ponctuels à se rendre les premiers à nos séances, plus pour causer de tout autre chose dans les intermèdes de nos programmes que par l'attrait qu'ils trouvaient à nos lectures. Les antécédents de Rœderer pourront être envisagés par l'histoire et sont, même par ses contemporains, jugés de deux manières. Je dois dire que pour ma part il a réussi à me persuader de ses bonnes intentions envers l'infortuné Louis XVI, quand il le décida à se rendre à l'Assemblée nationale comme son refuge le plus assuré au 10 août dans les dangers qui le menaçaient, lui et sa famille. J'ajoute que, dans le cours de nos relations sociales, je n'ai rien découvert en Rœderer qui décélât un mauvais cœur, et qu'au contraire j'ai eu lieu de m'apercevoir combien les soupçons de trahison qu'il savait planer sur lui, attristaient son existence. Mon frère Joseph, devenu roi de Naples, prouva bien qu'il avait la même opinion que moi, puisque Rœderer, après avoir été son ami constant avant son avènement au trône, devint le ministre le plus avancé dans sa confiance. Il faut qu'en effet les agréments et la finesse de

l'esprit de Rœderer ne fussent pas ordinaires, puisqu'ils faisaient en général oublier sa figure, d'un type de laideur assez tristement remarquable pour que Mirabeau lui ait infligé la qualification de spectre de la Révolution.

Je n'ai pas encore signalé toutes les illustrations de notre petit comité littéraire. C'est pourquoi, passant sous silence plusieurs autres de nos habitués très honorables, sans doute, mais n'ayant point renom de littérateurs ou d'hommes politiques, j'arrive à M. de Boufflers que la muse de Voltaire s'est plu à courtiser, bien ou mal à propos. Empressé de rentrer en France, aussitôt après le 18 brumaire, Fontanes me l'avait présenté. Autrefois brillant, vaillant, bouillant chevalier, le chantre de la reine de Golconde et de tant d'autres réputées jolies choses, de retour à Paris qu'il appelait son paradis, y promenait alors, dans presque tous les salons élégants, l'indolente et candide bonhomie d'un caractère auquel la jeune société n'était point préparée, ne l'ayant connu que d'après sa réputation sous ce qui s'appelait alors l'ancien régime, et surtout par les écrits de sa jeunesse. Sa muse galante, vieillie comme lui dans l'émigration, lui était devenue assez rebelle pour que, résistant à toutes nos instances, il ne voulut rien nous lire de nouveau ni relire l'ancien, nous promettant pourtant un dédommagement digne de nous (ce sont ses expressions), œuvre à laquelle il mettait la dernière main. Le bruit courait sourdement que ce qu'il nous lirait serait de la métaphysique à laquelle l'avait savamment initié un professeur allemand, dont je n'ai jamais pu retenir le nom. Ne pouvant croire à une aussi sérieuse métamorphose, j'espérais qu'elle n'aurait consisté de sa part qu'à changer son genre de poésie, à passer, par

exemple, du plaisant au sévère, et qu'il en allait résulter pour nous quelques touchantes élégies ou odes, même peut-être un petit poème dans le genre d'Ovide ou de Gentil Bernard. Mais pas du tout : c'était bien de la belle et bonne métaphysique, rien de moins qu'un traité sur le libre arbitre. Il en fit la lecture chez ma sœur Élisa. Je n'y assistai point, étant déjà parti pour l'Espagne.

Tel était donc le personnel de cette réunion chez moi de presque tous les jours, assez de mon goût pour me faire regretter que les affaires publiques ne me permissent d'y assister qu'une ou deux fois au plus la semaine. Pourquoi ne conviendrais-je pas que j'avais été assez flatté d'apporter aussi mon humble contingent littéraire, encouragé que j'y étais par ceux que, pour la plupart, je savais considérer comme mes maîtres avec d'autant plus de raison que je n'avais pas à leur faire d'autre lecture que celle de mes compositions datant déjà de plusieurs années et par conséquent devant se ressentir des défauts inhérents aux œuvres d'une trop grande jeunesse. De ce nombre était le commencement d'un poème en prose sur Jules César. A ce titre de commencement, tout en ayant bien envie de le produire, j'hésitais à me rendre aux instances qui m'en étaient faites. Mais Fontanes avait déjà fait loi. Le succès complet qu'avait obtenu dans le même auditoire la lecture de son œuvre bien qu'incomplète de Léonidas m'encourageait. Mais ma *Césaréide* en prose m'effrayait par la comparaison du poème de Fontanes, me semblant ce qu'il est en effet, au moins en ce que j'en connais, d'une versification irréprochable. Il est vrai qu'en ce temps-là faute d'avoir assez réfléchi sur la nature de la haute poésie, telle que

l'épopée, l'ode, la tragédie, je n'étais pas aussi convaincu que je le suis aujourd'hui, de l'obligation de les écrire en vers pour mériter leur titre.

Comment alors, me trouvant personnellement intéressé à cette question, ne me serais-je pas rangé à l'opinion de Fontanes lui-même soutenant que Télémaque, au lieu d'être seulement un bon livre ou, si l'on veut, un beau roman, ainsi que l'affirment de commun accord Arnault, La Harpe, Esmenard, et surtout le chevalier de Boufflers, que Fontanes, dis-je, leur ripostait impérativement que non seulement Télémaque était un poème, mais un très bon poème, et que M. de Chateaubriand, faisant chorus avec lui réclamait le même honneur pour le Bélisaire de Marmontel? ce qui donna lieu à une improvisation si chaleureuse d'Arnault, qu'on pouvait lui reprocher de se laisser emporter jusqu'à ne pas rendre justice à la belle œuvre de Fénelon, abstraction faite de la prétention d'en faire un poème épique.

« Quoi! disait-il, messieurs, car déjà dans les salons on ne citoyennisait plus qu'officiellement parlant, vous pensez qu'il est indifférent d'écrire en vers ou en prose pour atteindre ce que nous appelons au figuré les sommets du Parnasse? Autant vous dire qu'on y arriverait matériellement aussi bien avec un bon, mais gros et lourd cheval qu'avec une belle, alerte et vigoureuse monture. Et puis, dites-moi, est-ce la prose, quelqu'admirable qu'elle soit, des philosophes, des orateurs, des historiens grecs et romains, tels que Platon, Aristote, Démosthène, Cicéron, ou bien les vers d'Homère, d'Euripide, de Sophocle, de Virgile, qui ont été qualifiés de langue des dieux? Et cependant pourquoi les chefs-d'œuvre de ces premiers parmi lesquels je comprends

aussi les plus beaux romans, comme par exemple *Théogène* et *Chariclée*, sont-ils écrits en prose? C'est que ces philosophes, ces orateurs, ces historiens, ces romanciers arguaient, chacun à leur manière, pour tutéler les intérêts matériels et de toute sorte d'hommes réunis en société, qu'ils pensaient et raisonnaient en vue de ce qui leur paraissait avantageux pour cette société, qu'ils racontaient les événements auxquels certains hommes avaient pris part, dans le but d'attendrir, de réjouir, d'émouvoir enfin des masses d'hommes divisés ou séparés, dont le plus grand nombre n'aurait bien compris que le langage en prose, l'unique qui fut à leur usage. Mais la poésie ne naquit pas des besoins sociaux, elle est le fruit des passions, des sentiments plus ou moins exaltés qui sont dans notre nature morale. Ainsi les premiers grands poètes furent inspirés par l'admiration, l'enthousiasme pour des mortels tellement hors de ligne avec les autres, par la supériorité, la puissance des conceptions de leur génie et l'heureux succès de tout ce qu'ils entreprenaient de grand et de merveilleux que les peuples étonnés, éblouis, en vinrent à supposer et bientôt à affirmer que la seule intervention merveilleuse d'une force surnaturelle, comme celle attribuée aux dieux, agissait en eux et par eux. Or, messieurs, de tels faits, de tels hommes ne pourront jamais se célébrer dignement que dans la langue qui leur est propre, celle des dieux et des héros, et qui, conséquemment, ne peut être comprise que par les intelligences d'élite. Et vous conviendrez avec moi qu'il n'y a que celles-là en état de comprendre, en les appréciant, le mérite des beaux vers.

« Mais, me direz-vous, les peuples, si vous voulez même

la populace grecque se plaisait infiniment à entendre les poèmes d'Homère chantés par les rapsodes. Cela est vrai, avec la double exception, cependant, qui tend à confirmer ce que j'avance : c'est d'abord que l'*Iliade* n'était point goûtée et par conséquent comprise des auditeurs populaires, et, qu'au contraire, c'était la seule Odyssée, modifiée ou plutôt mutilée dans ses passages plus romanesques que poétiques, et réduite ainsi par les rapsodes substituant leurs burlesques idées aux sublimes inspirations d'Homère, aux proportions de ce qui a pris le titre parmi nous de véritables rapsodies, comparables à celles de chantres ambulants de nos jours, trouvant tout moyen bon pour faire rire la plèbe, et y réussissant bien autrement que s'ils leur chantaient les plus beaux vers de nos plus grands poètes. »

Ainsi nous parlait Arnault, et si, depuis trente-six années et plus qui se sont écoulées, je me souviens aussi bien de la substance de son discours, si ce n'est du mot pour mot, c'est que déjà j'avais résolu en moi-même, si je devais encore m'occuper de Jules César, de reléguer ce que j'en avais fait en prose au fond de mes cartons où ils dorment encore sans doute d'un sommeil éternel pour recommencer le tout en vers et l'achever de même. Je dus pourtant m'exécuter par égard pour Arnault qui, voyant que je tardais à prendre place à la table où le verre d'eau sucrée était, suivant l'usage, toujours préparé pour le lecteur, crut devoir s'excuser en se reprochant d'avoir parlé avant plutôt qu'après la lecture que j'avais promis de faire, si le résultat en était de priver la société de ce à quoi chacun, par curiosité et peut-être quelque peu par courtisanerie, se montrait très fâché que j'eusse renoncé.

Je lus donc le premier chant de cette pauvre *Césaréide* et le lendemain le second, qui étaient les seuls terminés. J'aurais eu lieu de m'applaudir des éloges de mon indulgent ou bienveillant auditoire si j'avais pu les croire fondés, et je ne veux pas oublier de rendre hommage à ce que j'appellerai le courage de la conviction littéraire de ce brave et aimable, quoique souvent très mordant Arnault. Après m'avoir dit, ainsi que les autres, que la marche du poème, d'après son début et le reste du plan général que j'avais expliqué, était bien conçu, il me dit de manière à n'être entendu que de moi : « Pardonnez-moi, citoyen ministre, mais, tout en vous écoutant attentivement, je ne puis vous dissimuler combien je regrette que vous n'ayez pas écrit en vers. » Je lui serrai la main en signe d'assentiment à son opinion, et la conversation devint générale.

M. de Boufflers[1] m'ayant demandé de ce ton particulier de bonne compagnie qui caractérisait l'ancienne noblesse française, comment, étant déjà connu par ma participation aux affaires publiques depuis quelque temps, j'avais pu trouver celui de m'occuper sérieusement de poésie, étant jeune ; le ministre de l'intérieur, auquel s'adressait cette question, je le dis pour m'en étonner moi-même, n'avait effectivement qu'un peu plus de vingt-

1. *Boufflers* (Stanislas-Jean), 31 mai 1738, — 19 janvier 1815, né à Nancy.

Stanislas-Jean, fils légitime de haut et puissant seigneur messire Louis-François, marquis de Boufflers, capitaine de dragons pour le service de Sa Majesté très chrétienne, et de haute et puissante dame, madame Marie-Catherine de Beauvau-Craon, son épouse, étant né à Nancy, le 31 mai 1738, fut baptisé le lendemain dans la paroisse de Saint-Roch.

Les cérémonies ayant été différées par ordre de monseigneur l'évêque ont été supplées le 2 juin de la même année, dans la cha-

cinq ans. Je répondis à M. de Boufflers ce que je répéterais plus volontiers qu'ici avec les détails l'événement qui trouvera sa place naturelle et chronologique, quand, suivant mon intention, si je puis en trouver le temps, je régulariserai la marche trop décousue de ce rappel à mes souvenirs. En attendant, disons seulement ici que cette composition poétique, dont je venais d'avoir ce qui me semble aujourd'hui la témérité de faire lecture à des juges aussi éclairés, portait pour me servir d'excuse en sa médiocrité la date de 1794, dans les prisons d'Aix. Ce détail n'était pas connu de mon auditoire. Il se montra touché et étonné, surtout du trait de noire ingratitude envers moi, que je me promets aussi, en son temps, de ne pas passer sous silence, ne fût-ce que par l'invraisemblante, quoique trop véritable monstruosité du fait, non que je puisse me flatter d'avoir toujours rencontré de la reconnaissance dans ceux que j'ai eu le bonheur

pelle du roi ; il a eu pour parrain et marraine Leurs Majestés le roi et la reine qui ont signé avec moi :

Stanislas Roy, Catherine, Cl. Verlet C. R., curé de Lunéville.

Destiné à l'état ecclésiastique, sulpicien en 1761 lorsqu'il publia *la Reine de Golconde*.

Comme il avait un bénéfice, il devint chevalier de Malte.

Colonel à trente-quatre ans, il fut fait maréchal de camp le 1er janvier 1784.

Nommé gouverneur du Sénégal le 9 octobre 1785.

Il rentra en France le 25 décembre 1787. Académien en 1788, député en 1789, émigra.

Il fréquenta les Bonapartes dès 1799.

Il mourut le 18 janvier 1815. Il s'était marié et avait eu un fils idiot.

Du 19 janvier 1815, à midi, acte de décès de M. Stanislas-Jean, marquis de Boufflers, ancien maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, membre de l'Académie française, décédé hier dans son hôtel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 161, à quatre heures du matin, marié à dame Françoisa-Éléonore Dejean de Mauville.

d'obliger notamment... Ah ! notamment..... Hélas ! Holà ..... ou halte-là !... Cette note serait par trop longue, mais entre l'omission des marques de reconnaissance et l'action armée, cruelle, de ce qui s'appelle l'ingratitude, il y a bien loin...

Évidemment, ce n'était pas pour avoir reçu Fontanes et Boufflers, ou prêté la main aux désirs ambitieux et plus que mondains de sa sœur, la future Sémiramis de Lucques, que Lucien avait été invité à quitter la France. Pendant ses onze mois de présence au ministère de l'intérieur, il s'était en effet passé bien des incidents, auxquels Lucien a pris une part active et qui ont décidé de sa carrière politique.

Lucien a vingt-quatre ans et huit mois au moment de son entrée au gouvernement. Sa femme en a vingt-six. Sœur de l'aubergiste Boyer, douce de caractère, elle est d'une ignorance absolue en toutes choses. Lucien, il est vrai, n'est guère plus fort ; mais doué d'une imagination ardente, d'un sens critique très développé, d'un esprit d'assimilation extraordinaire, il a eu la fortune de participer à des événements d'une gravité considérable, à un âge où les jeunes gens cherchent le plus souvent encore une position.

Par suite de son élection au conseil des Cinq-Cents, il s'était trouvé mêlé à toutes les intrigues du Directoire. Plus tard, nommé président de ce même conseil, au moment où la crise devenait aiguë, il avait réussi à assurer le succès de Brumaire. Or, de ce qu'il avait été l'agent principal de ce drame sombre, il se croyait apte à tout.

Mieux que personne, il est vrai, il connaissait les qualités, les défauts et les vices de son frère le général. Par suite même de cette sorte de prescience, il se sentait en mesure de lui être utile. Il lui était tout dévoué, désirait le soutenir de toutes ses forces, aider même à son élévation, mais à la condition que celui-ci lui en sût gré, reconnût la nécessité de son appui et comptât avec lui. Dans cet ordre d'idées, il rêvait une sorte de protectorat ou de simplification du régime consulaire, c'est-à-dire un consulat à deux têtes, dans lequel il eût eu la place civile et son frère la place militaire.

C'était là une erreur de point de vue qui dénotait de la part de son auteur une dose de naïveté excusable chez un jeune homme, et en même temps une bonté et une honnêteté relatives, qui lui ont donné une place à part au milieu des membres de sa famille.

A son retour d'Égypte, au milieu du désordre d'un état de choses nouveau, le général Bonaparte avait eu et avait encore besoin de tous et particulièrement de son frère Lucien. Il le laissa donc dire, écouta ses avis, le mit à la tête du ministère de l'intérieur et lui attribua une large part d'influence dans le pouvoir, au moment où lui-même allait trancher la question de sa destinée sur le champ de bataille de Marengo.

De cette situation exceptionnelle, Lucien eût pu tirer un parti avantageux. Mais pour cela, il eût fallu du calme, du sang-froid, une profonde connaissance des hommes, de l'argent et pas de passions. Or, tout cela faisait absolument défaut à Lucien.

Son arrivée aux grandes affaires le grisa. Comme beaucoup de parvenus, il ne s'aperçut pas des changements de milieu. Beau parleur, ne détestant pas l'épigramme, il resta au gouvernement ce qu'il était aux Cinq-Cents, un opposant instinctif. Ceux qu'il prenait pour des amis sûrs et des confidents de ses propos humoristiques, n'étaient que des flatteurs prêts à répéter ses paroles et à les transformer au gré de leurs intérêts et de leurs passions. Désordonné par nature, comme son père, il rêvait faire grand, mais pour jouer un tel rôle, il fallait de l'argent, et il n'en avait pas. Ses ressources, il les puisa un peu partout, ne s'apercevant pas que les facilités mises à sa disposition étaient autant de pièges tendus à son inconséquence.

De nature affective, il aimait les femmes et ne sut pas résister aux tentations dont ses fonctions lui permettaient la réalisation commode. En résumé, de nature primesautière et inconstante, plus spirituel et plus généreux que son frère le premier Consul, il ne possédait ni sa volonté ni sa ténacité et devait tôt ou tard succomber dans cette lutte de la vie pratique du monde des affaires.

Quant à son excuse, elle était toute simple : son éducation incomplète et son âge.

En 1799, le ministère de l'intérieur n'était pas constitué tel qu'il l'est de nos jours. Il comprenait en plus l'instruction publique, les arts et les belles-lettres. Son action était donc considérable. Elle devait tenter un jeune homme plein d'ardeur et frère du premier Consul, à un moment surtout où l'on souhaitait refaire légalement au point de vue du pouvoir exécutif ce que le comité de Salut public avait essayé de réaliser, c'est-à-dire la concentration des services.

À ce travail, Lucien apporta tout le zèle imaginable; seulement il y mit une nervosité et une aigreur qui lui aliénèrent beaucoup de monde, particulièrement dans les hauts grades de l'armée. Les nouveaux commandants territoriaux en effet avaient dans leurs rapports avec les autorités civiles une sorte de raideur, qui devenait la source de conflits continuels. Le fait en lui-même n'avait rien de fort surprenant. Le décret de messidor an XII était encore à faire. D'autre part, l'armée représentait alors la force vive de la nation, et du moment que la main de fer de la Convention n'était plus là pour la conduire, elle se croyait tout permis, et cela d'autant plus volontiers qu'elle se trouvait presque en droit de considérer le nouveau gouvernement comme son œuvre personnelle.

En voulant remettre les choses à leur place, Lucien faisait donc œuvre utile et sage; mais ce que la monarchie héréditaire n'avait pu accomplir, le nouveau ministre était peu en état de l'accomplir en quelques mois, surtout et au lendemain d'un coup d'État. L'avenir devait le lui prouver.

Quoi qu'il en fut, tout alla bien au début. Tout ce qui est neuf est beau. Ce n'est que peu à peu que les sillons se creusent, que les observations se multiplient. Cette lune de miel dura jusqu'au jour où le premier Consul dut partir pour sa nouvelle campagne.

Ce moment fut l'apogée de la puissance de Lucien. Celui-ci représentait l'élément civil dans son expansion nouvelle et brillante. D'un abord facile, soucieux avant tout de faire de nombreux adeptes à sa famille, il se laissait aller au courant d'une existence si extraordinaire pour lui et pour les siens.

Les circonstances pourtant pouvaient devenir graves. Le

général Bonaparte s'éloignait pour tenter de nouveau la fortune des armes et remporter une victoire qui frappât les imaginations et consolidât un pouvoir dont il pressentait la faiblesse.

Il emmenait Joseph, Louis et Murat.

Lucien restait seul.

Or, le jour même où son frère s'éloignait de Paris, celui-ci adressait aux préfets une circulaire des plus laconiques :

« De grands événements se préparent, le premier Consul est parti ; les vœux de la France l'accompagnent. Vous, contenez les ennemis de la patrie ! »

La phrase était sonore. Elle produisit un grand effet.

Lucien était alors le maître, et bien le maître. Les Consuls Cambacérès et Lebrun se seraient gardés de faire une observation, si simple qu'elle fût, au frère de leur puissant collègue. Les autres ministres se montrèrent également des serviteurs dévoués, du moins en apparence. En réalité, ils demeuraient les témoins muets des faits et gestes de ce frère gêneur. C'est qu'en effet l'aléa était terrible pour la famille Bonaparte.

La supériorité du général Bonaparte et l'intronisation d'une famille étrangère, sur laquelle couraient des bruits de plus d'une sorte, n'étaient pas acceptés partout et par tous avec la même facilité. Une campagne militaire est comme une médaille : elle a deux faces, succès et revers. Or, pour des gens aussi habiles et aussi profondément vicieux que ceux qui avaient concouru à faire le 18 brumaire, il y avait lieu d'envisager l'une de ces deux éventualités et de se préparer en conséquence.

Que ferait-on si le général Bonaparte était battu dans les plaines d'Italie ?

Que deviendrait-on si les hasards d'une balle ennemie tranchaient les jours de l'homme qui venait de s'emparer par un coup de force de la direction des affaires de la République ?

Irait-on aux Bourbons, ces conspirateurs émérites qui en-

serraient la France dans les filets de leurs intrigues jésuitiques?

Retournerait-on simplement au régime Directorial? Mais cette fois pourrait-on s'arrêter à temps? N'aboutirait-on pas fatalement à une nouvelle Convention?

Le mieux était-il encore de persévérer dans la voie dans laquelle on était entré et d'essayer d'introduire en France un système constitutionnel analogue à celui de l'Angleterre, sous le patronage de quelque prince de famille étrangère ou de la branche d'Orléans?

En vérité, tout était à prévoir. Et de toutes ces intrigues, Lucien Bonaparte avait nettement conscience, car, le 24 juin 1800, il écrivait à son frère Joseph :

« ... La nouvelle les a consternés... Quant à nous, si la victoire avait marqué la fin du premier Consul à Marengo, *à l'heure où je vous écris, nous serions tous proscrits.* »

Lucien voyait juste.

Cette fois encore, le succès était arrivé à temps. Triste destinée, en vérité, que celle de ce frère, de ce vainqueur, qui ne pouvait et ne devait jamais s'éloigner de France sans qu'aussitôt l'inquiétude et les intrigues ne fissent leur apparition derrière lui!

Et c'était là le bilan de cette vie fiévreuse, dont madame de Rémusat nous dévoile le pénible secret et dont l'entreprise royaliste de Mallet devait rester la démonstration palpable.

Pour l'instant, Lucien était tout à son œuvre. Il faisait l'impossible pour accroître l'éclat du retour de Bonaparte.

« Je vous envoie un courrier, écrit-il à Joseph. Je désire ardemment que le premier Consul m'avertisse vingt-quatre heures à l'avance de son arrivée et qu'il indique à moi seul la barrière par laquelle il entrera. La ville veut préparer des arcs de triomphe. Il a mérité assez de ne pas s'y soustraire.

« On a chanté par mon invitation avant-hier un *Te Deum*. Il y avait soixante mille personnes !...

« La fête du 14 juillet sera belle : ici tout est tranquille. On attend la paix comme chose sûre et le premier Consul comme un triomphateur... »

Tout se passa comme l'avait prévu Lucien. La rentrée du vainqueur de Marengo en France eut l'éclat désiré.

A Lyon[1], à Paris, l'ovation fut complète. Les fêtes qui suivirent, à propos de l'anniversaire de la République eurent un égal succès[2].

Le troisième jour complémentaire de l'an VIII, on procéda à l'inauguration du Prytanée militaire de Saint-Cyr.

Le directeur, le citoyen Sallior, ouvrit la séance et, au nom des élèves, remit au président le dessin d'un projet de médaille commémorative.

Un des côtés portait cette inscription :

« A Lucien Bonaparte,
La jeunesse reconnaissante. »

Sur le revers on voyait le génie de l'instruction, conduisant un jeune enfant vers un autel sur lequel sont déposées des couronnes.

Le soir, au banquet, le président porta pour premier toast :

« A la République française, au succès des armées et aux magistrats qui la gouvernent ! »

1. Mss. Dépêche de Lucien Bonaparte au citoyen Verninac, préfet du Rhône :
« Le premier Consul a été très sensible à la réception affectueuse « que lui ont faite les Lyonnais, etc... »

2. Les fêtes eurent lieu le 5e jour complémentaire an VIII et le 1er vendémiaire an IX. A leur propos, Lucien écrivait au citoyen Arnault : « Le citoyen Arnault présentera un projet de fête « publique. Cette fête doit être conforme au goût du peuple de « Paris et ne pas ressembler aux ridicules processions du Direc- « toire. »

Le directeur du Prytanée proposa le second :

« A Lucien Bonaparte!

« Le zèle pour l'éducation de la jeunesse assure l'immortalité. »

Le surlendemain, avait lieu une cérémonie plus touchante encore, celle du transfert des cendres de Turenne aux Invalides et de l'élévation du monument commémoratif, destiné à recevoir les restes de Kléber et de Desaix sur la place des Victoires.

« Sur le char attelé de quatre chevaux blancs, dit M. Thiers, était placée l'épée du héros de la monarchie, conservée dans la famille de Bouillon[1] et prêtée au gouvernement pour cette cérémonie. Quatre vieux généraux, mutilés au service de la République, tenaient les cordons du char ; en avant, un cheval pie, semblable à celui que montait souvent Turenne, harnaché comme les chevaux l'étaient alors, et conduit par un nègre, reproduisait avec quelque exactitude quelque image du siècle auquel on rendait hommage. Autour du char marchaient les invalides et puis quelques-unes des belles troupes qui revenaient des bords du Pô et du Danube. »

Aux Invalides[2], Carnot et Lucien prirent successivement la parole et furent vivement applaudis, surtout Lucien. Le fait était naturel ; le discours du jeune ministre renfermait des passages d'autant plus remarquables et mieux accueillis qu'ils étaient prononcés en face du héros du jour et qu'ils étaient dans la situation.

« Le 18 brumaire a lui, dit Lucien : les divisions ont

1. Le 11 septembre 1800, Lucien Bonaparte écrivait au citoyen Bouillon pour le remercier de vouloir bien lui confier les armes du grand Turenne et le boulet qui l'avait frappé, pour la cérémonie de la translation de sa dépouille mortelle aux Invalides. (Mss. A. G.)

2. A la suite de la violation des caveaux de Saint-Denis, les restes de Turenne avaient été déposés au Musée des monuments français. Ce fut de ce dernier endroit qu'ils furent transportés aux Invalides.

disparu. Tout ce qui est factieux se cache, tout ce qui est français se montre...

« Heureuse la nation qui voit finir par la République la révolution qu'elle a commencée sous la monarchie!...

« Le monument érigé ce matin ne sera jamais détruit par l'ingratitude de nos enfants, parce qu'il n'est point consacré à la puissance et à l'orgueil...

« Le siècle qui commence sera le grand siècle. J'en jure par le peuple dont je suis aujourd'hui l'organe, par la sagesse de ses premiers magistrats, par l'union des citoyens... les grandes destinées républicaines seront accomplies... »

Ces paroles eurent un grand retentissement. Seulement elles étaient dangereuses, car elles visaient bien des gens de l'entour même du pouvoir exécutif et prenaient une gravité extraordinaire dans la bouche du frère du vainqueur de Marengo. Lucien allait en faire la douloureuse et prompte expérience.

L'intrigue d'Auteuil, la brochure de Monck, enfin les désordres moraux et financiers du jeune ministre, devaient servir de prétexte aux ennemis de ce dernier, pour amener son éloignement.

L'intrigue d'Auteuil, ainsi dénommée, parce que son auteur, le ministre des Relations extérieures, le citoyen Talleyrand, habitait ce faubourg de Paris, n'était en réalité que la continuation de celle qui s'était formée lors de l'arrivée de Sieyès au Directoire, au mois de juin 1798.

Dans l'origine elle avait eu pour but de chercher une déviation à l'esprit révolutionnaire ou conventionnel et d'amener peu à peu la France à une sorte de gouvernement constitutionnel, grâce auquel ses auteurs qui avaient tous trempé dans la révolution et qui ne pouvaient espérer de compromis ni du côté des Bourbons, ni du côté populaire, trouveraient une situation personnelle stable, conforme à

leurs appétits et à leurs désirs. C'était cette éventualité dont le prétendant et les princes émigrés redoutaient tant la réalisation.

C'était dans ce but que Sieyès avait songé *à une illustre épée* pour tenter un nouveau fructidor, mais un fructidor conservateur. Faute de généraux, nous l'avons vu, il avait dû subir la carte forcée que lui glissèrent dans la main Talleyrand et Fouché[1]. Cette carte s'intitulait le général Bonaparte.

Le coup d'État fait, les complices eurent une part inégale dans les faveurs qu'ils espéraient obtenir. Tout d'abord, il se trouva qu'au lieu d'un général prêt à les aider dans leurs combinaisons personnelles, ils rencontrèrent un maître inattendu. Ils n'en demeuraient pas moins prêts à recommencer quelque nouvelle intrigue, s'ils en voyaient la nécessité et la possibilité.

Cette possibilité ! le départ de Bonaparte pour l'Italie, la hardiesse de l'entreprise du passage du Saint-Bernard, la capitulation de Gênes, les mauvaises nouvelles du début de la campagne la leur fournirent. Il y eut des conciliabules secrets, chez Talleyrand, Carnot, La Fayette, Sieyès, Fouché, Clément de Ris, Crouzé-Latouche, Gilbert, Moreau, Leclerc, etc..., y prirent plus ou moins part. Le but des principaux meneurs était simple : se précautionner en vue de la solution inopinée que le destin des batailles pouvait apporter. Tout d'abord, ils résolurent de garder le pouvoir, en attendant les événements. Pour cela, il fallait tout prévoir, tout calculer et tout préparer, proclamations, ordres, nominations, etc... Fouché fut chargé de l'exécution provisoire. Il la fit avec son habileté accoutumée.

1. *Fouché* (Joseph), duc d'Otrante, né près de Nantes, le 29 mai 1763, mort à Trieste, le 25 décembre 1820. — Oratorien, professeur à Juilly, à Arras, à Vendôme. — Préfet des études à Nantes en 1789 ; — conventionnel en 1792 ; — ambassadeur auprès de la République cisalpine en 1798 ; — ambassadeur en Hollande après le 30 prairial ; — ministre de la police générale en remplacement de Bourguignon, le 26 juillet 1799 ; — exilé à Rome en 1810, à Naples en 1813 ; mort à Trieste en 1820.

C'était à cette situation critique que Lucien faisait allusion dans la lettre confidentielle[1] qu'il adressait à son frère Joseph, le 24 juin 1800.

« Je vous envoie un courrier. Je désire ardemment que le premier Consul m'avertisse vingt-quatre heures à l'avance de son arrivée et qu'il indique *à moi seul* la barrière par laquelle il entrera. La ville veut préparer des arcs de triomphe. Il a mérité assez de ne pas s'y soustraire.

« On a chanté, *par mon invitation*, avant hier, un *Te Deum*. Il y avait soixante mille personnes !

« Les intrigues d'Auteuil ont continué. On a beaucoup balancé entre C[2] et la F[3]... Ce dernier m'a fait proposer sa fille en mariage... l'intrigue a été poussée au dernier période. Je ne sais pas encore si le grand-prêtre[4] se décidait pour l'un ou pour l'autre; je crois qu'il les jouait tous deux pour un d'Orléans, et votre ami d'Auteuil[5] était l'âme de tout. La nouvelle de Marengo les a consternés et cependant le lendemain le grand-prêtre a passé très certainement trois heures avec votre ami d'Auteuil... Quant à nous, si la victoire avait marqué la fin du premier Consul à Marengo, *à l'heure où je vous écris, nous serions tous proscrits.*

« Vos lettres ne me parlent de rien de ce que j'attendais à y voir... J'espère au moins être prévenu de la réponse de Vienne avant tous... James[6] est prêt. Je

1. Mss. Archives étrangères.
2. Carnot.
3. La Fayette.
4. Sieyès.
5. Talleyrand.
6. James, banquier, l'ami des Bonapartes depuis 1783, le camarade de collège de Joseph à Autun.

suis très fâché que vous n'ayez pas pu me renvoyer mon allemand (?) pour la bataille de Marengo.

« La fête du 14 juillet sera belle : ici, tout est tranquille. On attend la paix comme chose sûre et le premier Consul comme un triomphateur. La famille se porte bien. Votre femme et toute sa famille sont à Morfontaine[1]... Rey est arrivé à Paris ; il est à Morfontaine, je vous embrasse, comme je vous aime... Pourquoi revenez-vous avec le premier Consul? Et la paix!... et l'Italie! Pensez à notre dernière entrevue... je vous embrasse. »

On lit écrit en marge :

« Lisez la lettre au Consul et remettez-la-lui après *l'avoir fermée avec soin.*

« Remettez-les incluses. Madame Murat n'a jamais logé chez moi. Son mari est un fou que sa femme devrait corriger, en ne lui écrivant pas d'un mois.

« Lucien Bonaparte. »

Mais ces craintes de Lucien, le premier Consul les avait également, paraît-il, car, le lendemain même du jour où la lettre de son frère partait, il quittait Milan. Le 2 juillet, il était à Paris.

Devant lui, tout le monde courba la tête. Mais quelles durent être les pensées de ceux qui avaient escompté sa mauvaise fortune! quelles furent les siennes propres? On ne peut que les présumer. La vie politique a des mystères insondables.

Pour l'instant, beaucoup avaient à redouter des explications délicates ou des découvertes fâcheuses[2]. Mais, cette

1. Propriété de Joseph Bonaparte.
2. Lire le livre de Balzac, intitulé : *Une ténébreuse affaire*, et, dans cette histoire, la conclusion.

fois encore, les républicains allaient payer les frais d'une aventure dans laquelle ils n'avaient joué qu'un rôle secondaire. C'était dans l'ordre. Sur ce terrain des compromis, les hommes énergiques dévoués aux idées de la Révolution n'avaient ni la souplesse suffisante pour se prêter aux combinaisons machiavéliques de leurs habiles adversaires, ni les ressources, ni les milieux complaisants grâce auxquels on échappe aux conséquences des actes les plus répréhensibles, dans ce qu'on appelle le monde des affaires.

Dans l'entreprise ténébreuse de Talleyrand, de Sieyès et de Fouché, il y avait de tout, des républicains naïfs, des royalistes, principalement des politiques du centre. Entre les mains de l'adroit ministre de la police, chacun d'eux faisait un jeu parfaitement distinct, destiné pourtant à concourir à un but général identique. Le jour où l'affaire s'ébruitait, Fouché pouvait donc à volonté signaler telle ou telle catégorie d'individus à l'attention soupçonneuse du premier Consul, mais tout d'abord il importait de faire disparaître les papiers qui pouvaient compromettre les principaux auteurs. Fouché s'y résolut.

Le 7 vendémiaire, on lisait dans le *Moniteur* : « Le 1er vendémiaire à trois heures après midi, six personnes sont entrées dans la maison de campagne du citoyen Clément de Ris, membre du Sénat, à quatre heures de Tours, pendant que son fils et un domestique étaient à Tours chez le préfet pour la fête de la fondation de la République. Ces brigands se sont emparés de son argent, de son argenterie et l'ont forcé de les suivre dans sa propre voiture pour aller on ne sait où. Trois heures après, la voiture est revenue et un jeune domestique du sénateur, obligé par eux à le conduire, a déclaré à son retour qu'ils ne le rendront qu'à certaines conditions. Le Sénat a été, à cette occasion, convoqué extraordinairement aujourd'hui et doit se réunir après-demain. Le ministre de la police générale a déjà pris toutes les mesures pour atteindre les coupables. (*Clef du cabinet.*) »

Treize jours plus tard, Clément de Ris écrivait de Beauveais-sur-Cher, à Fouché :

« Il y a vingt-quatre heures que je suis libre, citoyen ministre. Les quatre braves que vous aviez chargés de me

rechercher, m'ont trouvé hier à trois heures après minuit, au milieu de la forêt de Loches, au moment où deux de mes bourreaux me traînaient à cheval, les yeux bandés, je ne sais où. Ils ont attaqué ma maudite escorte, l'ont mise en fuite à coups de pistolet et m'ont ramené sain et sauf. Les premiers rayons du jour d'hier m'ont permis de lire, avec des larmes de reconnaissance, votre lettre du 16. Il est impossible de faire une commission importante avec plus de courage, d'activité et de célérité. Je vais promptement mettre ordre à mes affaires et aller vous porter tous les renseignements que j'ai sur mon arrestation et sur mes dix-neuf jours d'horrible captivité. Je vous préviens d'avance qu'ils sont de peu d'importance à cause de la circonstance de mes yeux bandés.

« Recevez, citoyen ministre, l'assurance de ma vive et éternelle gratitude. »

Fouché, en transmettant cette lettre au premier Consul ajoutait :

« Citoyen Consul,

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre que je reçois du sénateur Clément de Ris. Il ne me donne aucun renseignement sur sa captivité. Détenu dix-neuf jours dans une cave et les yeux bandés, il ignore ce qu'il est devenu lui-même pendant ce temps. J'aurai donc peu de chose à ajouter à ce que vous savez déjà.

« Ce fut au milieu de la nuit du 18 au 19 de ce mois que les brigands ne voyant plus revenir l'agent qu'ils avaient envoyé pour toucher les 50,000 francs, craignirent d'être découverts, et se déterminèrent à emmener leur victime dans un autre cachot. Favorisés par les ténèbres, ils crurent que deux de leur bande suffiraient pour l'escorter ; en conséquence, ils traversaient la forêt de Loches entraînant à cheval et je ne sais où, le citoyen Clément de Ris ; ils étaient suivis de près. A trois heures du matin, les braves auxquels j'avais donné mes instructions, les rencontrent et les attaquent à coups de pistolet ; ils y répondent et tirent, même en se défendant, plusieurs coups sur le sénateur qu'heureusement

ils n'ont pas atteint. Ces brigands ne m'échapperont pas; il y en a déjà trois d'arrêtés, mes mesures sont tellement prises que je suis certain de les saisir tous avec leurs complices. »

Cette lettre n'était guère explicative. De fait, elle ne satisfit et ne convainquit personne.

Ce qui est certain c'est que trois jours plus tard, on annonçait la mort subite et également mystérieuse d'un sénateur, le citoyen Gilbert, ami de Clément de Ris. Et le 2 brumaire, on pouvait lire dans les feuilles publiques : « Une maladie de quelques jours vient d'enlever le citoyen Creuzé-Latouche, membre du Sénat conservateur et de l'Institut. Il a été singulièrement frappé en apprenant la mort du citoyen Gilbert son ami de vingt ans. L'enlèvement de son collègue Clément de Ris, lui avait fait aussi une grande impression ; tout cela a beaucoup contribué à accélérer sa carrière.

« Il était âgé de quarante-cinq ans. Il laisse une veuve et deux filles inconsolables. »

Pour Clément de Ris, cet ancien maître d'hôtel de la reine, intime avec Sieyès, alors grand vicaire de l'évêque de Trégnier, il n'eut pas trop à se plaindre de son incarcération. Il fut fait successivement commandeur de la Légion d'honneur, questeur du Sénat, puis comte. Enfin, bien qu'il eût voté la déchéance en 1814, et qu'il eût été fait pair de France avec pension par Louis XVIII, le 4 juin, il fut conservé sous les Cent Jours, et maintenu au retour des Bourbons[1].

Il y a des grâces d'État.

Celle-là ne devait pas exister pour les républicains. Quelques jours après l'aventure, ils étaient pourchassés dans tous les ministères, dans toutes les administrations. C'étaient eux qu'on signalait à la vindicte du premier Consul, déjà trop enclin par instinct et par la nature même de son caractère autoritaire, à voir dans ses amis de la veille, des personna-

1. *Clément de Ris* (Dominique), comte, né à Paris en 1750, fils d'un procureur au Parlement, maître d'hôtel de la reine, administrateur du département d'Indre-et-Loire, chef de division à l'instruction publique, sénateur après brumaire ;... mort le 22 octobre 1827.

lités perpétuellement hostiles à ce qu'il appelait l'accomplissement de son devoir providentiel. Ils furent sacrifiés, dans l'armée surtout, où leur nombre était considérable et pouvait présenter plus d'un danger.

Le chef corse voulait des inférieurs, et non des émules de gloire ou des juges de sa propre conduite.

Tout d'abord, il fallait changer le ministre. Le 8 octobre [1], on pouvait lire dans le *Moniteur*, le simple entrefilet suivant :

« Pendant l'absence du général Berthier nommé ministre de la guerre, le citoyen Lacuée conseiller d'État, sera chargé du portefeuille de ce département. »

La note était laconique.

De celui que remplaçait Berthier, le *Moniteur* ne soufflait mot. Celui-là pourtant, c'était le *régularisateur de la victoire*, ce grand travailleur qui avait nom Carnot, et qui allait, grâce à l'ingratitude et la lâcheté des hommes, rejoindre dans l'oubli et la solitude, cet autre ministre, ce merveilleux *organisateur des armées républicaines*, le conventionnel Dubois de Crancé.

Tristes procédés dont les conséquences devaient être si funestes pour la France !

C'était le 8 octobre que Carnot avait été éloigné de si leste façon. Le 10, sur la dénonciation d'un ancien officier nommé Harrel, agent de la police de Fouché, on arrêtait au Théâtre-Français deux Corses, les citoyens Aréna et Ceracchi. Ces deux hommes, assurait-on, devaient assassiner le premier Consul à coups de poignards. Or, de poignards, les deux conjurés n'en avaient ni l'un ni l'autre. Ils n'en furent pas moins saisis ainsi que leurs prétendus complices, Démerville et Topino-Lebrun.

Ce Démerville avait rempli des fonctions de secrétaire auprès du comité de Salut public. Topino-Lebrun et Ceracchi étaient des artistes de talent, l'un peintre, élève de David, l'autre sculpteur. Pour Aréna, c'était le membre du conseil des Cinq-Cents, qui s'était montré l'un des plus ardents défenseurs des droits des députés, lors du coup

1. Arrêté du 27 vendémiaire an IX.

d'État de Brumaire. Corse de naissance, il était frère de l'adjudant général qui, avec Cervoni et le commandant Bonaparte, avait mérité d'être mis à l'ordre du jour de l'armée, lors de la prise de Toulon, par Robespierre et Barras.

C'était lui que le capitaine Bonaparte signalait à l'admiration de ses compatriotes à propos de son énergie et de son civisme. C'était lui, qui, suivant le bel exemple du conventionnel Lacombe-Saint-Michel à Bastia, s'était enfermé dans Calvi, où, pendant un an il avait lutté contre les Anglais et Paoli, pour tenter de conserver cette place à la France.

Tant de patriotisme et de dévouement devait rester méconnu.

Aréna et ses malheureux amis, ni plus ou moins exaltés que celui dont ils osaient blâmer la conduite et soupçonner l'ambition, avaient manifesté trop bruyamment et trop publiquement leurs opinions. Ils avaient proféré des paroles de menace, disait-on. Cela devait suffire.

C'était un jugement de tendance qu'on voulait; on l'eût. Jugés le 9 janvier, ils étaient condamnés à mort et exécutés le 31.

Restait Lucien Bonaparte

Dans l'esprit des auteurs de l'intrigue d'Auteuil, il passait pour avoir été le divulgateur de leur machination. Il était ministre. Il était populaire et frère de l'homme au pouvoir. Il fallait donc l'éloigner à tout prix. Mais, comment? La situation était délicate.

De cet état de Paris et de la France, l'un des membres du conseil royal secret nous a laissé un curieux aperçu dans l'un de ses rapports au prétendant:

« La corruption est extrême parmi les classes opulentes, et la contagion commence à gagner les dernières classes du peuple. Deux cent cinquante jardins publics, parfaitement illuminés, sont tous les jours ouverts à la populace. On n'y respire que pour le plaisir. Le prix est modique et gradué depuis 9 sols jusqu'à 45. On y danse, on y boit, on y mange, on y passe une partie de la nuit, on y oublie les horreurs de la révolution et la pénurie du moment. Ce qu'on a gagné dans la journée se trouve dépensé le soir, et le lendemain on recommence.

« Il y a cependant cette différence que les riches et les nobles s'avilissent, tandis que le peuple ne fait encore que s'étourdir. Aussi, ne trouverait-on que dans le peuple des sentiments généreux, et quelque amour pour ses anciens maîtres. La haute bourgeoisie dégénère, parce qu'elle touche de trop près à l'aristocratie nouvelle.

« On y est d'une indifférence absolue pour tout ce qui a rapport au gouvernement. A peine lit-on les journaux. On ne lit plus du tout les placards, ni même les brochures, pour peu qu'elles soient volumineuses.

« On va beaucoup dans les églises, mais on ouvre les boutiques le dimanche. Elles furent ouvertes les jours de Pâques, parce que le gouvernement sévit contre les délinquants et que les amendes sont très fortes ; par le même motif, on fête la décade. Dans les provinces, c'est tout le contraire.

« On désire la paix avec ardeur. La paix est l'objet de tous les vœux, le sujet de toutes les conversations. Tant qu'on a pu espérer que le retour du roi la donnerait, on a fait des vœux pour les alliés, mais aujourd'hui qu'on voit que les alliés ne travaillent pas pour le roi, on se réjouit de leurs défaites, parce qu'on juge qu'elles les forceront à la paix.

« On ne s'informe guère de ce qui se passe au Sénat ni au tribunat, on y remarque cependant des germes de division, mais il faut des événements pour les voir éclore.

« Sieyès ne sera jamais l'ami de Bonaparte, et si Sieyès n'est pas le chef d'un parti, il en est un qu'il préfère à l'ordre actuel.

« Barras a montré de la fierté et même quelque dignité en refusant tout ce qui lui a été offert. Il a réduit son train et sa maison, et il vient de mettre Grosbois en vente. On le croit l'âme du parti jacobin.

« Chaque jour, Talleyrand redouble de bassesse et d'adulation pour conserver son portefeuille, mais il n'a aucun ascendant ni aucun crédit sur le Consul. D'ailleurs, il serait aussi difficile d'amener Talleyrand au parti du roi, que d'y attacher Sieyès. Là-dessus on sait à quoi s'en tenir.

« Berthier ne jouit pas de l'estime publique. Il est incapable dans son ministère, et on a entendu souvent Bonaparte s'écrier : « on n'est pas plus sot que Berthier ; on n'est pas

plus fripon que lui. » La vérité est qu'il aime l'argent et qu'il est entouré de femmes intrigantes, ce qui explique le *gros chiffon de gaze* qui vous arriva à la fin de février, ce qui prouve que monseigneur le prince de Condé aurait pu ne pas donner un pouvoir pour traiter avec lui.

« Buonaparte consulte et écoute Rœderer et Volney, mais ils ne le gouvernent pas. Le dernier est un scélérat et un fanatique. Le premier pourrait être accessible, mais seulement si la chance venait à tourner ; on en juge par la peine qu'il prend pour établir dans les sociétés que ce ne fut pas lui qui conseilla à Louis XVI de se rendre à l'Assemblée.

« Buonaparte considère Lebrun ; Lebrun étant le seul qui sache gouverner, mais il n'a aucun abandon pour lui.

« Cambacérès est aujourd'hui le plus vil et le plus méprisable des hommes. Il est plongé dans un genre de crapule que la prudence ne permet pas même d'indiquer. Son crédit ne s'étend qu'aux places de magistrature. Il est d'ailleurs dans le parti républicain.

« Carnot est nécessaire pour les plans de campagne et pour la politique.

« Mathieu Dumas est tombé dans la boue, en descendant des tréteaux où il était monté en racoleur. Les Lameth sont toujours des héros et des dieux. Dînant chez un de nos amis, la veille de son départ pour Dijon, il convint cependant de l'impossibilité où on était de faire aller la machine sans le roi.

« Les Lameth sont encore sans crédit, sans parti, et même sans prétentions.

« La Fayette est à Passy avec ses amies, la princesse d'Hesnin, la princesse de Soix, etc., etc.; il supportera sa nullité tant que les Lameth ne remueront pas.

« Buonaparte. Il est difficile de dire ce qu'est Buonaparte ; je n'ai jamais trouvé personne qui eût des idées sur cet homme extraordinaire en beaucoup de choses. Il sait commander et se faire obéir : c'est un grand point. Il n'a pas trouvé le secret de se faire aimer, il ne sait pas gouverner, c'est un grand tort.

« Au bal de Talleyrand, il était en redingote : à la parade il a paru quelquefois en habit d'écarlate brodé d'or. Pour

aller à table et pour revenir au salon, il passe le premier et donne la main à sa femme. Il salue les militaires et ne leur parle pas. Avec tout cela, il échappe au ridicule.

« Dans le conseil il dispute sur tout et contre tout le monde : à ses audiences, il est gauche et embarrassé et n'a pas trouvé jusqu'à présent un seul mot que ses flatteurs pussent citer. Il est petit, il est chétif, et ne plaît point au peuple. Il est arrogant, il est audacieux, tranchant, et il fait trembler les courtisans. Aussi, tandis que dans son conseil, tout le monde se range à son avis, dans les spectacles, très souvent, le peuple se permet de le mortifier.

« Son caractère le porte à tenter de préférence ce qui est difficile. Sa campagne d'Italie, ses projets de descente en Angleterre, son voyage à Rastadt, son expédition d'Égypte, sa marche en Syrie, son retour à Paris, en offrent la preuve. On la trouverait encore dans les principes qu'il a adoptés pour gouverner. C'est la première fois peut-être, qu'on a voulu gouverner par les contraires. On a bien dit : *Divide ut imperes*, mais on n'a jamais dit : *Divide ut regas*.

« Les hommes capables sont convaincus qu'il ne travaille pas pour le roi, et je partage leur opinion. Mais j'en diffère en ce qu'ils pensent que de grands embarras causés par de grands revers pourront l'y décider, tandis que je crois qu'un homme de ce caractère s'ensevelirait sous les ruines de la France, s'il était malheureux et que s'il comptait pour quelque chose la gloire de replacer le roi sur son trône, ce serait lorsqu'une paix brillante ne lui laisserait rien de plus difficile à exécuter.

« Il est trop grand pour écouter qui que ce soit. Il y aurait donc de la gaucherie à charger qui que ce fût de négocier avec lui. Tout ce qu'on peut, c'est de lui faire assurer la certitude d'être recueilli, c'est d'éclairer sa famille sur ses vrais intérêts, c'est d'obliger sa mère, sa femme et ses frères à s'occuper de leur avenir, et à ne pas le faire dépendre d'un caprice de la fortune ou de l'audace d'un Jacobin.

« Si quelqu'un a de l'ascendant sur le Consul, c'est le général Clarke qui forme son conseil secret avec son secrétaire. Ce secrétaire est à vendre, mais Clarke ne l'est pas.

« Pour tout ce qui tient à sa position personnelle, Buona-

parte a un conseil de famille. Sa mère et ses frères (Lucien et Joseph) composent ce conseil domestique ; Clarke s'y trouve quelquefois ; il se tient à Maisons. Toute la famille a beaucoup de déférence pour la mère. On la dit dévote. On assure qu'elle ne croit pas à la stabilité de ce qui est. Joseph voudrait assez que l'on fixât la fortune ; on dit qu'il a du sens ; Lucien a de l'esprit, de la vivacité, mais sans aplomb. Le crédit de madame Buonaparte s'étend à quelques surveillances, à quelques radiations, mais elle est tout à fait étrangère aux affaires. »

D'après l'auteur de cette note, Joseph voulait fixer la fortune, en engageant son frère à prendre définitivement et officiellement le pouvoir. C'était exact, mais, chez Lucien ce désir était plus vivace encore.

Ce dernier y mit même une précipitation de mauvais goût, qui fournit à ses ennemis l'occasion attendue pour le perdre dans l'esprit de son frère, et l'obliger à s'éloigner.

Cet acte inconsidéré venait de se manifester par la publication de la curieuse brochure qui produisit alors tant d'émotion dans le public et qui s'intitulait :

PARALLÈLE ENTRE CÉSAR, CROMWELL ET BONAPARTE

Il est des hommes qui paraissent à certaines époques pour fonder, détruire et réparer les Empires. Tout fléchit sous leur ascendant.

Leur fortune a quelque chose de si extraordinaire qu'elle entraîne à sa suite tous ceux qui d'abord s'étaient crus dignes d'être leurs rivaux. Notre révolution avait enfanté jusqu'ici des événements plus grands que les hommes. Les chefs trop faibles qui avaient voulu la conduire étaient tombés tour à tour. Elle semblait poussée par je ne sais quelle force aveugle qui précipitait et renversait tout devant elle. On cherchait depuis dix ans

une main ferme et habile qui pût tout arrêter et tout soutenir.

Tant qu'il ne s'était pas établi, pour ainsi dire, une certaine proportion entre la grandeur des circonstances et celle des hommes, entre la force des choses et celle des talents, le peuple et l'État, toujours agités, devaient rouler dans un cercle éternel de changements et de destructions. Il fallait pour ramener l'ordre, à cette époque mémorable, un personnage digne de servir lui-même d'époque au peuple français. Ce personnage a paru. Qui ne doit reconnaître *Bonaparte?*

Son étonnante destinée l'a fait plus d'une fois comparer à tous les hommes extraordinaires qui ont paru sur la scène du monde.

Je n'en vois aucun dans ces derniers siècles qui ait de la ressemblance avec lui.

Quelques observateurs superficiels ou malveillants l'ont, dit-on, rapproché de Cromwell. Quelques insensés espèrent en lui un nouveau Monk. La France et l'Europe lui trouvent une conformité plus frappante avec César.

Cromwell commença par la fourbe et l'hypocrisie un rôle qu'il finit par la tyrannie et le remords. Sa première apparition ne fut point marquée de cet éclat qui annonce à l'univers ceux qui sont faits pour lui commander.

J'ouvre son histoire, et je vois d'abord sa jeunesse se perdre dans des plaisirs obscurs. Tout à coup changeant de rôle, il affecte une grande régularité de mœurs. Il se fait enthousiaste et théologien. Il veut devenir prêtre et évêque. Dégoûté de l'Église, il se rejette dans la carrière des armes. Il avait suivi Buckingham dans

cette misérable expédition de l'île de Ré où le génie de Richelieu triompha des Anglais. Cromwell n'annonçait par aucune qualité frappante le sort qui l'attendait un jour. Rien ne le distinguait de la foule des officiers vulgaires. Les moyens de son élévation furent préparés par d'autres que par lui-même. Les troupes qui le firent vaincre avaient été formées par Fairfax. En un mot, les historiens l'ont vanté plutôt comme un habile officier que comme un grand général. D'ailleurs ses talents militaires, quels qu'ils aient été, ne se déployèrent jamais que contre sa patrie. Il fut l'apôtre, le chef, et si l'on veut le héros de la guerre civile. Mais ce ne fut point *un de ces conquérants qui naissent au jour marqué pour renouveler le monde*. Il eut encore moins la gloire d'un pacificateur. L'un de ses premiers exploits fut de piller les universités de Cambridge et d'Oxford, les asiles de la science. Les plus indignes traitements furent infligés par son ordre aux professeurs : on les battit de verges presque sous ses yeux. Un fanatisme sombre, ennemi des lettres et des arts, dirigeait toutes ses actions. L'esprit de son armée était barbare comme le sien. Quel fut enfin le résultat de tous ses succès? un crime affreux que les plus intrépides ennemis des rois n'osent pas justifier.

Eh ! qui ne s'indignera jusque dans la postérité la plus reculée contre les attentats de Cromwell! Combien sa conduite fut atroce et lâche envers le malheureux Charles Ier, dont il n'avait point reçu d'injure, et qui s'était confié à ses promesses ! Cromwell à la fois geôlier, juge et bourreau de son maître, Cromwell qui, d'une fenêtre voisine de la place Wittehal, eut la cruauté de voir tomber la tête auguste qu'il avait condamnée,

Cromwell, en dépit de ses triomphes, semble, dans la plus fameuse époque de sa vie, n'avoir servi de modèle qu'au farouche Robespierre et au vil d'Orléans. Il ne manquait à ces deux monstres que du courage pour lui ressembler tout à fait. Et que dis-je?... des écrivains dignes de foi prétendent même que la mère de Cromwell était du sang des Stuart et que l'assassin était parent de la victime : cette ressemblance de plus avec Philippe d'Orléans doit rendre Cromwell encore plus odieux et plus coupable. Ainsi donc l'usurpateur anglais est un scélérat habile, et non pas un héros brillant. C'est un chef de parti, plutôt que le chef d'une nation. Il eut une tête forte, mais son âme n'eut rien de sublime. Son caractère a des traits imposants, mais sa conduite est exécrable. Il conservera toujours une effrayante renommée, mais son nom flétri n'a point obtenu la gloire.

Comment un tel homme peut-il être mis, sous aucun rapport, en parallèle avec Bonaparte?

L'enfance, l'éducation du héros français sont toutes guerrières. Il était déjà fameux, à l'âge où Cromwell, occupé de ses controverses théologiques, ne pouvait pas même soupçonner qu'il obtiendrait un jour quelque renommée. Qu'on se rappelle l'époque où Bonaparte reçut le commandement de l'armée d'Italie, il avait à peine fini ses premières études militaires, et déjà il se place à côté des plus grands généraux. Quelques soldats découragés, sans vivres, sans paye, sans magasins, défendaient faiblement les frontières du Midi contre les puissances coalisées. Bonaparte paraît. Il a bientôt créé une armée; à tous les obstacles son activité oppose toutes les ressources. Les places du Piémont tombent devant lui. Les vieilles et fameuses tactiques du général

Beaulieu cèdent à l'audace d'un capitaine de vingt-quatre ans. L'expérience est vaincue par le génie. Wurmser a le même sort que Beaulieu. L'Italie entière est francisée. Bonaparte poursuit ses succès. Il change, place et déplace, à son gré, les bornes des États. Il respecte les cultes du peuple vaincu. Il fait trembler l'orgueil des rois, et il honore en même temps la faiblesse du chef de l'Église. Il dédaigne marcher à Rome qu'il pouvait soumettre; mais il s'avance jusqu'à trente lieues de Vienne et signe avec l'archiduc le traité de Campo-Formio, qui dès lors eût assuré le bonheur de la France et le repos de l'Europe, si les plus absurdes de tous les tyrans n'avaient perdu le fruit de tant de triomphes. C'est en combattant les ennemis de la France; c'est en nous donnant de nouvelles provinces; c'est en couvrant des rayons de sa gloire des crimes qui n'étaient pas les siens que Bonaparte s'est élevé à la première place. Quel reproche légitime peuvent lui adresser les ennemis de la Révolution? Les maux qu'elle a faits commencèrent avant lui; l'éclat de ses services alarma plus d'une fois les despotes de la France. Il imposa devant eux silence à sa renommée. C'est pour échapper à leur jalousie qu'il porta, dit-on, sa grandeur et la victoire dans d'autres climats. Mais quand ce motif ne serait pas le véritable, la conquête rapide et presque merveilleuse de l'Égypte n'en rappelle pas moins le souvenir d'Alexandre et de César qui triomphèrent aux mêmes lieux. Le retour du vainqueur étonne encore plus que son départ. Il revient quand nos malheurs étaient redevenus extrêmes, quand nos défaites se multipliaient tous les jours; il revient, et la France se rassure! Et l'Italie est reconquise dans une seule bataille! Et la paix, tant de fois

attendue, nous promet de fermer bientôt les blessures de la patrie!

Osez comparer maintenant Cromwell à Bonaparte! On s'étonne et on frémit en lisant l'histoire du premier; on admire et on espère en lisant celle du second. L'un a détruit, l'autre répare : l'un excite les guerres civiles et déchire le sein de sa patrie pour parvenir; l'autre parvient en triomphant des ennemis étrangers et en calmant les guerres civiles. Cromwell était obscur à quarante ans, et, dès sa première jeunesse, Bonaparte était un héros. Le premier trompe son siècle, le second l'éclaire. L'un outrage les savants, l'autre les honore. L'un veut gouverner par des erreurs, l'autre par des lumières. Cromwell a pris quelques villes, Bonaparte a conquis des empires. Cromwell a tué son roi, Bonaparte s'est hâté d'abolir cette fête odieuse instituée par les bourreaux d'un roi, et tandis que le nom de protecteur est à jamais inscrit sur la liste des tyrans heureux, le premier Consul a déjà sa place à côté du plus grand héros de l'antiquité.

Dois-je répondre à ceux qui cherchent dans Monck des rapports non moins absurdes et plus indignes encore du conquérant de l'Italie? Le général Monck, comparé à Bonaparte! Monck, le transfuge de tous les partis, Monck qui n'eut pas une qualité d'un ordre supérieur, qui fut tour à tour le partisan du roi, du parlement et de Cromwell et dont le caractère équivoque et indécis laisse encore douter à l'histoire s'il voulait se décider réellement pour la république ou pour la monarchie! Est-ce dans quelques expéditions obscures que fit le général Monck au milieu des rochers de l'Écosse qu'on peut trouver le rival de celui dont les trophées couvrent l'Eu-

rope, l'Asie et l'Afrique? Est-ce dans les lenteurs, dans les irrésolutions, dans l'indolence connue du premier, qu'on veut chercher des comparaisons avec le plus actif et le plus entreprenant des capitaines? Le titre de duc d'Albermale peut contenter sans doute l'orgueil de Monck et plaire à sa vieillesse oisive; mais croit-on que le bâton de maréchal ou que l'épée de connétable suffit à l'homme *devant qui l'univers s'est tû,* au destructeur et au fondateur des empires?... Ne sait-on pas qu'il est de certaines destinées qui appellent la première place? que Bonaparte est trop grand pour jouer un second rôle? Et d'ailleurs, s'il pouvait jamais imiter Monck, ne voit-on pas que la France serait replongée dans les horreurs d'une nouvelle révolution. Les tempêtes, au lieu de se calmer, renaîtraient de toutes parts : on a vu des rois détrônés se rétablir, quand ils avaient du courage et le cœur des peuples; *mais les rois avilis sont sans ressources.* Tous les prestiges qui soutenaient leur pouvoir ont disparu; ils doivent céder à cette force invisible et cachée, qui gouverne l'univers, et qui entraîne les trônes comme tout le reste. Les annales de toutes les nations, les nôtres même sont pleines de semblables changements. Nos ancêtres voient s'élancer dans le palais des rois fainéants, une race de grands hommes qui devait remplacer celle de Clovis. Dans la décadence des rois Carlovingiens, quand la monarchie était prête à s'anéantir, parut tout à coup un personnage extraordinaire, dont aucun historien n'a connu précisément l'origine, et que les grandes qualités mirent à la tête des Français. Le temps, à travers l'immense variété des événements, ramène plus d'une fois les mêmes causes et les mêmes effets, et qui connaîtrait bien le passé, pour-

rait prévoir l'avenir. C'est à des Martel, à des Charlemagne et non à des Monck qu'il convient de comparer Bonaparte.

Il faut franchir deux mille ans pour trouver un homme en quelque point semblable à lui. Cet homme, c'est César.

César donna dès sa jeunesse des signes de sa future grandeur. Il échappe, comme par miracle, à la prévoyance de Sylla qui voyait en lui plus d'un Marius. Il triomphe dans les trois parties du monde connu. Il soumet les peuples les plus barbares et les plus éclairés. Il s'immortalise à la fois dans l'Italie, dans la Gaule et dans l'Afrique. Bonaparte est fameux au même âge et dans les mêmes contrées. Les milices asiatiques et les meilleures troupes de l'Europe ont reconnu son ascendant. Ils sont nés l'un et l'autre au milieu des guerres civiles, et tous deux les ont terminées, mais César en accablant le parti le plus juste, et Bonaparte en ralliant les citoyens contre le parti des brigands, et ici, Bonaparte et César, qui se ressemblent comme guerriers, diffèrent comme politiques.

En effet, César souleva les fureurs de la multitude contre la sagesse patricienne qui était le vrai rempart de la liberté : Brutus, en attaquant César, défendit l'ordre social contre l'anarchie, la propriété contre la loi agraire, le peuple contre la populace. Robespierre et ses partisans qui attestaient le nom de Brutus étaient condamnés à la fois par ses actions et par sa doctrine. L'ignorance révolutionnaire avait tout confondu ; il est temps de rétablir les vraies notions de l'histoire et de la politique : *c'est contre les démagogues que Brutus s'est armé : César a été le chef des démagogues :* il est arrivé

au pouvoir suprême en étouffant la voix des bons citoyens par les cris forcenés de la multitude. Bonaparte, au contraire, a rallié la classe des propriétaires et des hommes instruits contre une multitude forcenée : les acclamations de ses soldats ont été les seuls suffrages du dictateur, et la puissance du premier Consul a reçu la sanction de trois millions de citoyens votant individuellement et en secret dans toute la latitude de leur liberté. Le premier Consul, loin d'ébranler comme César toutes les idées conservatrices de la société, leur rend leur antique empire. Il protège toutes les classes de l'État, mais il a soin de remettre en honneur celle que la propriété, l'instruction, le devoir et l'intérêt appellent plus essentiellement au maintien de la chose publique. En un mot, César fut usurpateur et tribun du peuple, Bonaparte est consul légitime. Cette différente marche des deux héros tient peut-être aux circonstances où l'un et l'autre fut placé; mais on ne peut nier d'ailleurs que leur caractère et leur destinée n'aient eu des analogies frappantes. Voyez César au milieu du détroit de l'Épire et dans une frêle barque assiégée de toutes les tempêtes, disant au pêcheur qui le conduit : « Ne crains rien, tu portes César et sa fortune. » Voyez-le s'arrêter un moment auprès du Rubicon, et jetant tout à coup sa fortune à l'autre bord suivre la voix qui l'appelait à l'empire du monde. N'est-ce pas le même génie qui, au moment où Bonaparte débarquait en Égypte à la vue d'une flotte anglaise, le fait s'écrier : « Eh! quoi! fortune! encore deux jours. »

Ne croit-on pas lire une dépêche de César quand Bonaparte écrit dans un message daté d'Italie : « Je vois la côte où Alexandre s'embarqua pour conquérir l'Asie, »

et quand on songe que peu de mois après il était maître d'une partie des conquêtes d'Alexandre?

Bonaparte est comme César, un de ces caractères prédominants sous qui s'abaissent tous les obstacles et toutes les volontés; ses inspirations paraissent tellement surnaturelles, qu'on n'eût pas manqué de le croire sous la garde d'un génie, d'un dieu particulier dans ces siècles antiques où l'amour du merveilleux remplissait tous les esprits, et où les opinions religieuses en relevant la destinée des héros et des législateurs, assuraient leurs institutions et le repos des peuples.

Bonaparte, Alexandre et César ont eu souvent le même théâtre de gloire; tous trois ont triomphé par leurs lieutenants; tous trois ont porté les arts et les sciences dans des contrées barbares. Les deux héros de l'antiquité eurent une grande influence sur l'avenir. Celle des héros français sera-t-elle aussi durable?

Il promet sans doute à la France un nouveau siècle de grandeur; toutes les espérances s'attachent à sa gloire et à sa vie. Heureuse République, *s'il était immortel!* Mais le sort d'un grand homme est sujet à plus de hasards que celui des hommes vulgaires. O nouvelles discordes! O calamités renaissantes! Si tout à coup Bonaparte manquait à la patrie! où sont ses héritiers, où sont les institutions qui peuvent maintenir ses exemples et perpétuer son génie? Le sort de trente millions d'hommes ne tient qu'à la vie d'un seul homme! Français, que deviendriez-vous si à l'instant un cri funèbre vous annonçait que cet homme a vécu? Retomberiez-vous sous le règne d'une assemblée! Hélas! dix ans de troubles, d'erreurs et d'adversités vous ont appris ce

que vous devez en attendre. Ils sont bien près de vous encore ces jours terribles où le pouvoir sans cesse divisé laisse vos destinées à la merci des factions, où la tyrannie était partout, parce que l'autorité véritable n'était nulle part. Elle existe aujourd'hui cette autorité tutélaire ; mais rien ne l'assure ni pour vous-mêmes ni pour vos descendants. Vous pourrez donc vous trouver encore au milieu des délateurs, des prisons et des échafauds ; vous pouvez demain à votre réveil être jetés dans les routes sanglantes des révolutions.

Si la tyrannie des assemblées vous épouvante, quel sera votre refuge, si ce n'est la puissance militaire? où est-il le successeur de Périclès? où est-il le héros que la confiance unanime du peuple et de l'armée portera tranquillement au Consulat, et qui saura s'y maintenir?... Vous seriez bientôt sous le règne de quelques chefs militaires qui se détrôneraient sans cesse et que leur faiblesse rendrait cruels. Les Néron, les Caligula, les Claude remplacèrent à Rome le plus grand des mortels, lâchement assassiné... Malheureuse France! dois-tu devenir enfin la proie des Claude, des Caligula et des Néron? Les malheurs des républiques anciennnes et les tiens seront-ils infructueux?

Les partisans d'une race dégénérée s'élèveront contre ma voix, ils s'écrieront sans doute qu'ils ne veulent ni des Assemblées ni des Empereurs, mais que le roi légitime est là sur nos frontières. Le roi légitime ! Malheureux! A peine échappés à une révolution,vous invoquez une révolution nouvelle?... Voyez l'Angleterre au retour de Charles II... De tous côtés le sang ruisselle sur sa surface... Les hommes obscurs, les philosophes, les guerriers tombent sous le fer de la vengeance... Voyez

Naples; entendez les cris de carnage répétés dans les rues, dans les palais, dans les places publiques; suivez dans leur fuite, au delà des mers, ces réfugiés qui emportent la misère et le deuil... Voilà votre sort si jamais les Bourbons remontent au trône d'où les a fait tomber leur avilissement... Vous auriez encore une révolution de dix ans, de vingt ans peut-être, et vos enfants recevraient la guerre civile en héritage.

Français, tels sont les périls de la patrie : chaque jour, vous pouvez retomber sous la domination des Assemblées, sous le joug des 8... ou sous celui des Bourbons... A chaque instant votre tranquillité peut disparaître... Vous dormez sur un abîme ! Et votre sommeil est tranquille !... Insensés !!!...

Signalée par Fouché au premier Consul, la brochure produisit un effet tout différent que celui qu'attendait son auteur.

Pour la forme, le général se montra furieux et prêt à sévir contre ce frère qui se permettait de deviner si bien ses intentions ou tout au moins de les divulguer prématurément au public. Mais comment sévir? Punir quelqu'un pour excès de zèle, c'était en vérité chose assez difficile. Les désordres financiers et autres de Lucien allaient fournir le prétexte qu'on souhaitait.

Lucien avait une conduite légère. Jeune, amoureux, il n'avait pas su résister aux entraînements que lui facilitait sa situation au milieu d'un monde d'artistes et de femmes aimables. Il devint bientôt célèbre, grâce à ses excentricités, et passa pour un des roués de l'époque. Sa liaison avec une jeune et belle actrice, mademoiselle Mézeray, fit beaucoup de bruit. Mais il en était d'autres plus étranges dont on l'accusait. On prétendait qu'il avait des relations avec ses propres sœurs. A la mort de sa première femme, Élisa n'avait-elle pas vécu avec lui, à Saint-Chamant, dans la plus grande intimité.

Caroline, également, ne fut pas à l'abri des soupçons. C'est à cette sotte histoire que Lucien fait allusion dans ce passage de sa lettre à Joseph :

« Madame Murat n'a jamais logé chez moi. Son mari est un fou que sa femme devrait corriger en ne lui écrivant pas d'un mois. »

En tout cas, son luxe, son jeu, ses réceptions, l'achat d'une propriété considérable à proximité de Senlis, les embellissements multiples qu'il y faisait faire, ses dépenses avec ses maîtresses donnaient fort à penser. L'argent nécessaire à tout ce surperflu, d'où provenait-il ?

Or, il y avait beaucoup de désordre dans son ministère. Lucien le reconnaît lui-même. Il en rejette la faute sur l'un de ses subordonnés ; mais celui-ci ne pouvait pourtant pas régler les comptes de son maître. D'ailleurs, l'argent n'arrive jamais sans cause dans une bourse aussi plate que celle dont Lucien était depuis si longtemps possesseur.

Lui et ses frères jouaient à la Bourse. Lucien l'avoue dans sa dépêche à Joseph :

« Vos lettres ne me parlent de rien de ce que j'attendais à y voir. J'espère au moins être prévenu de la réponse de Vienne avant tous... James est prêt. Je suis très fâché que vous n'ayez pas pu me renvoyer *mon allemand* pour la bataille de Marengo... »

En dehors du jeu, il y eut aussi du gaspillage. Sur ce point le doute est impossible.

L'ambassadeur de Prusse, Lucchesini [1], écrivait à son roi, le 10 novembre 1800 :

« Lucien Bonaparte, à qui le premier Consul devait

1. *Lucchesini* (Jérôme, marquis de), diplomate prussien, d'origine italienne, né à Lucques en 1752, mort en 1815. Bibliothécaire

plus de reconnaissance qu'il ne lui portait d'affection, commençait à étaler un luxe exorbitant qui irritait le public. Il abusait de son autorité pour s'enrichir par des concessions de monopoles et par tout l'attirail des anciens abus administratifs.

« Il est le plus [1]... et le plus... des quatre frères. Il tenait encore... aux Jacobins. Il forçait son frère le premier Consul à placer des individus qui... le gouvernement. Après bien des intrigues qui règnent aux Tuileries... et dont le cabinet de la femme de Bonaparte est le foyer, celui-ci paraît s'être décidé enfin à retirer à son frère sa place et sa confiance. On prétend que cette solution a été hâtée par le bruit d'un plan de perpétuité et d'héritage dans la dignité consulaire, formé et ébruité par Lucien Bonaparte, auquel servait d'introduction la brochure [2] que je joins à cette dépêche. »

Quelques jours après, il ajoutait :

« ... La rentrée du Corps législatif devait être suivie de l'exhibition des comptes d'administration de tous les ministres. Les retards que rencontre ce compte rendu proviennent de ce que le public soupçonne de malversation Lucien Bonaparte, ci-devant ministre de l'intérieur. On prétend qu'il a laissé un déficit assez considérable dans les fonds qu'il administrait et qu'on est

de Frédéric II ; — ministre à Varsovie ; — ambassadeur de Prusse à Paris en 1799 ; — démissionnaire après 1806 ; — chambellan d'Élisa à Lucques.

1. Ces passages pointillés sont chiffrés dans le texte original et n'ont pu être traduits.

2. Cette brochure est celle dont nous avons donné plus haut la reproduction.

également embarrassé de le faire disparaître et de le remplir... »

L'épilogue de l'aventure, nous la connaissons.

Le 6 novembre 1800, Lucien Bonaparte recevait avis officiel de sa nomination à l'ambassade de Madrid. Le 9, il était en route, à la recherche de cette fortune que ses prudes concitoyens prétendaient l'empêcher d'acquérir de trop leste façon.

Cette fois, il devait réussir. Quelques mois encore et, de par les mystères du traité de Badajoz, Brutus Bonaparte, le citoyen sans sou ni maille de la Convention et du Directoire, allait devenir le millionnaire Lucien, le plus riche de toute la famille.

FIN DU PREMIER VOLUME.

APPENDICE

PIÈCES A L'APPUI

APPENDICE

PIÈCE N° I.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BONAPARTE

(d'après les *Mémoires* de Lucien Bonaparte).

Pendant le temps de la souveraineté de Napoléon, dit Lucien, on a répandu plusieurs généalogies concernant cette famille. Quelques-unes allaient jusqu'aux temps fabuleux et remontaient en quelque sorte au sang des Dieux. D'autres, au contraire, la traînaient avec une sorte de joie méprisante dans la boue. Il vaut mieux bannir toute flatterie de même que tout mensonge, en consignant sans pompe la vraie et indubitable série des ancêtres de cette famille, jusqu'au point déjà fort lointain, au delà duquel le compilateur lui-même, plutôt pour la curiosité des autres que pour le but de la chose, ouvre le champ à la conjecture, quoiqu'elle ne soit pas dénuée de tout fondement, comme le sont ordinairement les édifices que l'on bâtit de la sorte, toutes les fois qu'il touche les temps ténébreux antérieurs au treizième siècle de l'ère chrétienne. Pour cause en même temps de brièveté on a omis tout renseignement sur les branches collatérales au moyen desquelles, outre la parenté avec les Parentucelli di Sarzana, d'où sort le pape Nicolas V, peuvent se vanter d'appartenir à la famille les Ornano et Colonna de Corse, les Durazzo de Gênes, les Alberti, les Albizi, les Attavanti de Florence, les Orsini de Rome, etc.

La descendance du présent prince de Canino réunit par

suite de son mariage avec la princesse Zénaïde, fille unique et première née et survivante de Joseph Bonaparte, les deux branches aînées de la famille.

Bonaparte de Sarzana, notaire impérial, qui vivait dans la seconde moitié du treizième siècle, comme il résulte d'instruments de l'an 1293, où on le suppose déjà mort, avec les paroles suivantes, relatives au susdit Jean, son fils : « Joannes « notarius quondam Bonapartis olim Jamfardi de Sarzana. » Quelques-uns concluent de ces mots que ce Bonaparte était fils de Giamfardo, tandis qu'on pouvait plutôt croire que l'*olim Jamfardi* signifie la succession à la profession notarielle de Giamfardo. Dans ce cas, on pourrait le croire de la famille de *Giacomino Bonaparte* de San Stefano, terre distante de quatre milles seulement de Sarzana, notaire lui aussi, dont il existe un instrument en 1241, avec le nom suivant : *Jacobinus notarius quandam Bonapartis de Sancto Stefano*. Ou bien ce Bonaparte de Sarzana est le même que le Bonaparte de Saint-Nicolas de Florence, enregistré en l'an 1260 au grand conseil de cette ville et appelé par autonomase, le Gibelin, banni avec ses fils par le parti Guelfe en 1269. Un de ses fils du nom d'Ildebrand fut conseiller, en 1265, de la commune de Sienne, d'où il alla habiter San Miniato al Tedesco. Il est probable que le susdit *Bonaparte de Saint-Nicolas* de Florence était fils ou neveu de *Jean Bonaparte* de Trévise, consul et recteur de cette ville, lequel alla en 1183 à Plaisance, jurer la paix établie avec l'empereur Frédéric Ier, dans le traité de Constance. Sa descendance à Trévise, qui serait une branche différente des Bonaparte de Sazarna, compte jusqu'à la fin du quatorzième siècle beaucoup de personnages illustres dans la robe et l'épée. L'autre branche de San Miniato al Tedesco, probablement descendue d'un autre fils des Bonaparte de Saint-Nicolas de Florence, ne manqua pas d'hommes distingués parmi lesquels on range ce Jacques qui décrivit le sac de Rome en 1527.

De *Bonaparte* de Sarzana, notaire, vers 1293 :

|

Jean Bonaparte de Sarzana, envoyé par sa patrie en 1296,

afin de conclure la paix avec Carrare; puis en 1305, mari en secondes noces de Jeanne Sacchetti, d'où :

|

Jacopuccio (*ser*) *Buonaparte* de Sarzana, notaire impérial, syndic et procureur des habitants de Sarzana, ensuite, en 1328, vicaire du podestat d'Ameglia pour Castruccio, seigneur de Lucques, d'où :

|

Nicoloso (*ser*) *Buonaparte*, notaire impérial de Sarzana, d'où :

|

Jean (*ser*) *Buonaparte* de Sarzana, ambassadeur des Sarasins, en 1404, auprès de Gabriel-Marie Visconti, seigneur de Pise, marié à Isabelle, fille de Frédéric Calandrini, d'où :

|

César (*ser*) *Buonaparte* de Sarzana, marié à Appollonie, fille de Nicolas, marquis de Malaspina de Verrucola, prieur des Anciens de Sarzana en 1465, d'où :

|

Jean Buonaparte de Sarzana, 1486-1496.

|

François Bonaparte de Sarzana, mari de fille Catherine de (*ser*) Guido di Castelletto, en 1512. Il alla temporairement en Corse en 1509, en faisant la guerre pour les Génois.

|

Gabriel Buonaparte de Sarzana, lequel, ayant vendu dans son pays ses biens paternels, s'établit à Ajaccio. Nous savons par des actes publics de 1567 à 1568, qu'il portait le titre de messire accordé seulement aux nobles les plus titrés. Devenu veuf, il se fit prêtre et devint chanoine de la cathédrale d'Ajaccio en 1581.

Jérôme Buonaparte d'Ajaccio, Ancien de cette cité et qualifié dans les registres de patrice florentin en 1594. Nous savons par des papiers de 1597 et de 1601, qu'il eut en propriété la tour de Salines avec un grand territoire autour. Un décret de la république de Gênes l'intitule : *Egregium Hieronymum de Bonaparte procuratorem nobilium...*, d'où :

François Buonaparte, Ancien en 1596, capitaine en 1626;

Charles Buonaparte, noble, élu Ancien en 1681 ;

Joseph Buonaparte, élu Ancien le 3 mai 1702;

Sébastien Buonaparte, élu Ancien le 17 avril 1720 :

Joseph d'Ajaccio, élu chef des Anciens en 1760, d'où :

Charles Buonaparte Napoléon, le père de Napoléon et Lucien;

Et *Gertrude*, mariée à Pallavicini.

En résumé, l'ascendance des Buonaparte d'Ajaccio se trouve donc réellement dans cette ville de Corse, en ligne non interrompue depuis Charles, père de Napoléon, jusqu'à François de Sarzana, lequel, dans la seconde moitié du seizième siècle, se rendit dans l'île pour les affaires de la République de Gênes, ayant quitté Sarzana sa patrie.

Il est également constaté que de ce François de Sarzana, on remonte en droite ligne jusqu'au commencement du treizième siècle à un Buonaparte qui, dans l'hypothèse la

plus rigoureuse, fut celui qui donna son nom à la branche dont nous parlons.

On peut cependant rattacher cette branche à celles plus illustres de Trévise et surtout de Florence. Il est même présumable que ces branches proviennent du même tronc, se trouvant mêlées entre elles dans des temps moins éloignés, par suite peut-être d'alliance, d'amitié ou de parti politique. Ainsi, par exemple, nous voyons un Jean Buonaparte de Trévise, siéger comme podestat de Florence en 1334; ainsi un Odéric Buonaparte du même Trévise devient capitaine du peuple de Florence en 1345; ainsi enfin notre courte généalogie nous offre,en 1594, Jérôme d'Ajaccio portant le titre de *Patrice florentin*, dans les protocoles de cette ville.

PIÈCE N° II.

SONNET DE CHARLES BONAPARTE.

L'auteur la composa pour son ami Pallavicini, plus âgé que lui de quelques années, et dont le fils épousa par la suite, Gertrude Bonaparte, la sœur de Charles.

SONETTO

Ecco, o signore, ecco un tributo indegno
Cui dedicare al merto vostro osai!
Basso è lo stil, più basso il tema assai,
Pure di scusa a di pietà fin degno.

D'ira, d'amor, di libertà, de sdegno
Vinto da interno ardor scrissi e cantai,
E le mie rime e i versi miei poggiai
Ove poggiava il travinto ingegno.

Colpa fu sol d'amor. Mancai, fu vero,
Quando ricetto diedi al rio signore.
Ma compagno ho nel fallo un mondo intero.

E chi può mai con lui vantar rigore?

Qual è quel cuor tanto ostinato e fiero
Che neghi omaggio al gran monarca... amore[1] ?

PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE DE LUCIEN.

SONNET

Daigne accepter, ami, le tribut de mes chants.
Accorde à mes essais ton appui tutélaire.
Si trop faible est ma voix, si mon thème est vulgaire,
Excuse-moi, soutiens mes efforts impuissants.

D'amour, de liberté, de dédain, de colère,
Brûlé d'un feu sacré, j'exhalai ces accents
Et mes vers, nés sans art du trouble de mes sens
Osèrent vers les cieux prendre un vol téméraire.

L'amour seul, je l'avoue, égara mon ardeur.
Je faillis en suivant un maître impitoyable ;
Mais l'univers entier partage mon erreur.

Qui peut fermer son âme à ce monarque aimable?
Qui peut dompter jamais ce superbe vainqueur?
Qui peut jamais fléchir l'enfant inexorable?

DEUXIÈME TRADUCTION FRANÇAISE DE LUCIEN.

SONNET

Accorde à mes essais ton appui tutélaire :
Daigne accepter, ami, le tribut de mes chants,
Excuse moi. Soutiens mes efforts impuissants,
Si ma voix est trop faible et mon thème vulgaire.

Brûlant d'un feu secret, j'exhalai ces accents
D'amour, de liberté, de haine, de colère :
En prenant vers l'Olympe un essor téméraire,
Mes vers cédaient sans art au trouble de mes sens.

1. *Mémoires de Lucien Bonaparte*, Mss. A. E.

Je faillis en suivant un maître redoutable;
L'amour seul égara mon cœur audacieux;
Mais l'univers entier comme moi fut coupable.

Qui peut vaincre l'amour? En tout temps, en tous lieux,
Qui pût jamais dompter l'enfant inexorable,
Monarque souverain de la terre et des cieux?

PIECE N° III.

DÉCLARATION POUR SERVIR D'ACTE DE NAISSANCE A JOSEPH BONAPARTE.

(1794).

Extrait de l'enquête pour Joseph Bonaparte.

Le 9 thermidor an III (27 *juillet* 1794), furent convoqués chez le juge de paix du 3e arrondissement du canton de Marseille, *à la requête du citoyen Joseph Bonaparte, logé à l'hôtel de Brutus, originaire d'Ajaccio, ville de Corse,* actuellement occupée par les rebelles, tendant à faire preuve de sa naissance et de ce qu'il n'est pas marié :

Louis Coti, capitaine du 7e bataillon d'infanterie légère, âgé de 50 ans, né à Givaco, district d'Ajaccio;

Pierre Zerbi, commissaire inspecteur et vérificateur de la confection, de la fabrique des souliers de ce département, âgé de 40 ans, né à Ajaccio;

Étienne Jouve, cordonnier, âgé de 27 ans, né à Ajaccio;

Lazare Moresco, employé à l'armée, aux subsistances, au port de la Montagne (Toulon), âgé de 32 ans, né à Ajaccio;

Déclarèrent connaître le premier depuis longtemps, et le second depuis son enfance, Joseph Napoléon; dirent qu'il *était né à Ajaccio,* qu'il avait *environ* 25 *ans*, qu'il n'était pas marié et qu'il était *logé à Marseille à l'hôtel de Brutus.*

L'enquête fut signée : Coti, Zerbi, Moresco, Stefano, Juvi et Buonaparte.

PIÈCE N° IV.

DÉCLARATION POUR SERVIR D'ACTE DE NAISSANCE A JOSEPH BONAPARTE.

(1794).

Pour servir d'extrait de baptême.

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Les *citoyens* soussignés patriotes réfugiés du département de Corse certifient que la *ville d'Ajaccio* où est domicilié le *citoyen* Joseph Buonaparte est au pouvoir des rebelles;

Qu'ayant dû la quitter, il ne peut point en tirer son extrait de baptême.

Ils déclarent avec serment qu'il est à leur connaissance que *dès* 1790, il occupait déjà des places administratives, et ils sont *convaincus* qu'il a plus de 25 ans, et qu'il est le fils de Charles Buonaparte et Marie-Ramolino d'Ajaccio, district du même département de Corse.

Fait au Port-la-Montagne (Toulon), le 24 floréal, l'an second de la République française une et indivisible.

Signé à l'orignal :

JEAN-BAPTISTE CERVONI, général de brigade;
JOSEPH ARENA, adjudant général, chef de brigade;
HORACE SEBASTIANI, adjoint aux adjudants généraux;
HENRI LECA, commissaire des guerres;
MANOU, enseigne entretenu;
ANTOINE ROBAGLIA, adjoint;
POTI, procureur syndic d'Ajaccio.

Vu par les représentants du peuple ;

SALLICETTI, MOLTEDO, X... (*illisible.*)

Pour copie conforme :

Le commissaire ordonnateur, chargé en chef des services à l'inscription maritime,

CHAUVET.

PIECE N° V.

COPIE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE NABULIONE BUONAPARTE.

Bureau de la guerre.

Anno Domini millesimo (*le mot* septingentesimo *fut omis*) sexagesimo octavo, die vero octava mensis januarii, hora vigesima secunda circiter, ego infra scriptus solenniter in ecclesiâ proparochiali sanctissimæ annunciationis, baptizavi infantem, *natum die septima ejusdem mensis januarii*, ex illustrissimo domino Carlo Bonaparte et domina Lætitia, civitatis Adjacii, conjugibus, in hac urbe commorantibus, cui impositum fuit nomen *Nabulione*, patrini fuere illustrissimus dominus Joannes Thomas Arrighi de Casanova et ejus uxor Domina Maria. — In quorum fidem Franciscus Antonius Gaffori prepositus sancti Marcelli Curtis et proth^s apostolicus.

Ità repetitur in registro libri baptizatorum hujus civitatis Cortis anni 1768, penis me infrascriptum existente. In quorum fidem me subscripsi indeque gentilitii sigilli impressione munivi. Corté, hac die 19 julii 1782, doctor Franciscus Antonius abbas Gaffori prepositus Cortis et prothius aposto licus.

Nous Augustin Adriani, conseiller du Roy, juge royal civil, criminel et de police des ville et juridiction de Corté, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que la signature apposée au bas de l'acte d'autre part est véritablement celle de M. François Antoine Gaffori, curé de Corté, et que foy doit être ajoutée aux actes par lui signés en cette qualité, tant en jugement que dehors.

En foi de quoi nous avons jugé les présentes et y avons fait apposer le sceau de notre juridiction royale.

Fait à Corté, le 19 juillet 1782.

ADRIANI.

Pour copie conforme relevée au dépôt de la guerre, le 16 septembre 1846.

ROUSSEAU.

Copia del battesino del signore Guiseppe figlio dell' illustrissimo signore Carlo Buonaparte assessore reale della giurisdizione di Ajaccio stato segnito nella città di Corte nel modo che siegne.

Anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo octavia die vero octavo mensis jannuarij, horie vigesima secunda circiter : ego infrascriptus solenniter baptisavi in ecclesiâ Parrochiali sanctissimæ annunciationis infantem de legitimo matrimonio natum die septima ejusdem mensis jannuarij, ex illustrissimo domino Carolo Buonaparte et illustrissima domina Letizia, civitatis Adjacij, conjugibus, in hac urbe commorantibus, cui impositum fuit nomen *Joseph Nabulion*. Patrini fuere illustrissimus dominus Johannes Thomas Arrighi de Casanova et illustrissima domina Maria ejus uxor : in quorum fidem J. Franciscus Antonius Gafforij prepositus S. Mamelli Cortis et prothius apostolicus gio : Bâtta Levie di Ajaccio aqciprete.

PIÈCE N° VI.

ACTE DE NAISSANCE DE NAPOLÉONE BUONAPARTE.

Anno domini millesimo septingesimo septuagesimo primo, die vigesima quinta julii, Adiacii ; Ego infra scriptus fidem facio et attestor, in libro parochiali hujus ecclesiæ cathedralis Adiacii, in quo advocantur nomina baptizatorum reperire notulam tenoris sequentis, videlicet :

« L'anno mille settecento settant'uno avent — uno Juglio si sono adoprate le sacre ceremonie è preci *per me infra etd* (sic) *economo sopra di Napoleone*, figlio nato di legitimo matrimonio dal signor Carlo del fie (*sic*), signore Giuseppe Bonaparte et della signora Maria Letizia, sua moglie, nato li *quindici agosto del mille sette cento sessanta nove*, al quale gli fù data l'acqua in caza, di licenza dal M^to^ R^de^ Luceano Bonaparte, ed l'anno assistito alle sacre ceremonie, per padrino Golind^e^ Lorenzo Giubega di Calvi, procuratore del Re, e per madrina la signora Geltruda, moglie del signor Nicolo

Paravjsino, in quorum Joannes Baptista Diamante economus hujus ecclesiæ cathedralis Adjacii. »

Battesimo Napoleone Bonaparte.

L'anno mille settecento settant'uno à vent'uno juglio si sono adoprate le sacre ceremonie è preci sopra di Napoleone, figlio nato di legitimo matrimonio del signore Carlo del fu, Giuseppe Bonaparte e della signora Maria Letizia sua moglie, al quale gli fù data l'acqua in casa, di licenza dal illustrissimo R° (Reverendo) Luceano Bonaparte, nato li quindici agosto del mille sette cento sessanta nove, ed l'anno assistito alle sacre ceremonie per padrino illustrissimo Lorenzo Giubega de Calvi procuratore del Re e sua madrina la signora Geltruda moglie del signore Nicollo Paravisino, presente il Prè, quali unitamente a mi si sono totto scritti : Gio : Battista Diamante Economo, Lorenzo Giubega, Geltrude Paravicino, Carlo Buonaparte.

Ces deux documents sont accompagnés de la déclaration suivante :

« Nous, Demetrio Stefanopoli, avocat au conseil supérieur de Corse, et le premier au siège royal d'Ajaccio, faisant les fonctions de juge à la récusation de M. Charles de Buonaparte assesseur, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que l'extrait baptistaire ci-dessus a été écrit et signé par le sieur Jean-Baptiste Diamante, économe de cette paroisse d'Ajaccio, et que foi doit être ajoutée aux extraits qu'il délivre en ladite qualité. Certifions en outre que le contenu d'icelui est véritable pour l'avoir confronté à l'original, en témoin de quoi avoir signé le présent, et y avoir fait apposer le cachet de nos armes.

« Fait et donné à Ajaccio en notre hôtel, le 23 juin 1776.

« Demetrio Stefanopoli, intendant.

« Vu et certifié par nous, subdélégué de la province et ville d'Ajaccio, le 25 juin 1776.

« Ponte. »

PIÈCE N° VII.

COPIE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-ANNE BONAPARTE.

(3 janvier 1767).

Mille sette cento settantanove li quattro s^{bre} nella par^{a} di S. Gerolamo io sottoscritto arciprete, hò supplito alle sacre cerimonie avendo anto l'acqua in casa colla licenza di M. Vescovo, a *Maria-Anna* figlia dell' Illmo sig^{r} Carlo de Buonaparte, nobile del Regno dell' Illma sig^{ra} Maria Lætitia sua moglie nata li tre di gennaro dell' anno mille sette cento settanta sette. P. P. sue sig^{e} can^{co} e vicario, Ignazio Matteo Costa, et si sottoscrive can^{co} Ignazio Matteo Costa Gio : Batta Levie arciprete d'Ajaccio.

PIÈCE N° VIII.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-ANNE BONAPARTE.

(14 juillet 1771).

« L'anno mille sette cento settant, uno a vent' uno luglio et stata Batt^{a} in q^{ta} chiesa paroc^{le} per me infra^{tto} canonico *Maria-Anna* figlia nata di leg^{mo} matrim^{o} dal sig^{r} Carlo del fù Gius^{e} Bonaparte e dalla sig^{ra} Maria Letizia sua moglie nata li quattordici d^{o}; ed hanno alle sacre cerem^{e} per pad^{e} l'Ill^{o} Lorenzo Giubica di Calvij Procuratore del Re et per mad^{a} la sig^{a} Anna Ternano presente il P^{re} quei unitamente a me si sono sotto scritti. »

Gio : Batta Diam^{te} canonico, Lorenzo Giubega, Anna Ternano, Carlo Buonaparte.

PIÈCE N° IX.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-ANNE BONAPARTE.

(3 janvier 1777).

L'an 1779, le 4 septembre, dans la paroisse de Saint-Jérôme, moi, soussigné, archiprêtre, j'ai accompli les saintes

cérémonies, ayant ondoyé à domicile (avec la permission de monseigneur l'évêque) Marie-Anne, fille de très illustre M. Charles Buonaparte, noble du royaume, et de la très illustre dame Marie Lætitia, son épouse, née le 3 janvier 1777.

Parrain le très révérend chanoine-vicaire monseigneur Ignace-Mathias Costa qui signe avec nous, en foi de quoi :

JEAN-BAPTISTE FORCIOLI, *archiprêtre.*

PIÈCE N° X.

ACTE DE NAISSANCE DE LOUIS BONAPARTE.

(2 septembre 1778).

Estrato dei Registri delle nascite che trovanzi depositati allo siagno della administrazione municipale del cantone d'Ajaccio.

« Mille e setti cento setanto-otto, li venti quattro settembre nell' oratorio di S. Gerolamo è stato battezato da me sotto-scritto il Di sudetto aspergendo coll, acqua un figlio dell' Illmo sign^{r} Carlo de Buonaparte nobile ed assessore di questa giuridiz^{ne} edella magnifica Maria Letizia Ramolino di luj consorte al quale e stato posto el nome di *Luiggi* nato li due di D^{to} mese.

« Il podrino è stato sua eccellenza il sign^{re} conte de Marbeuf, marchese di Cargese, commandante in capite in questo reguo e sua Eccellenza la sig^{a} Barbara de Boucheporn intendenteza in quest' isola l'anno e mese e giorno sudetto, li quali hanno sotto scritto con noi. »

Sotto scritti,

DE BOUCHEPORN.
Le comte DE MARBEUF.
GIO : BATTA FORCIOLI, arciprete d'Ajaccio.

Estrato conforme all' originale, li 16 germinal anno quinto republicano.

LANFRANCHI.

PIÈCE N° XI.

ACTE DE NAISSANCE DE PAULA-MARIA BONAPARTE.

(20 octobre 1780).

« Mille e sette cento ottanta a vente due ottobre e stata battezata una bambina figlia legitima dell' Illmo Sign^{r} Carlo de Bonaparte assessore della giurisdizione d'Ajaccio, nobile del regno, e della Illma sig^{ra} Maria Letizia sua madre d'Ajaccio, nata li venti a ore dicci della sere acui sic posto nome *Paola-Maria* Padrini f. Red. sig. D. Luciano de Bonaparte arci^{o} della catedrale di Ajaccio il quale unitam^{te} al Padre di essa bambina anno sotto scritto co noj. »

De Bonaparte Luciano, *arcidiacono.*
De Buonaparte.
Gio : Batta Forcioli, *archiprete d'Ajaccio.*

PIECE N° XII.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIA-NUNZIATA BUONAPARTE.

(25 mars 1782).

Mille e sette cento ottanta a venti cinque marzo e stata battezata una bambina figlia legitima dell' Illmo Sig^{r} Carlo de Buonaparte, assessore della giurisdizione reale d'Ajaccio e della Illma sig^{ra} Maria Letizia sua madre nata questo mane alle ore due doppo la mazza notte a cuj si è imposto nome Maria-Nunziata. Patrini R^{o} sig^{r} Luciano è imposto nome Maria-Nunziata. Patrini R^{o} sig^{r} Luciano de Bonaparte arcid^{o} della catedrale il quale unitamente al Padre si è sotto scritto co me, archidiacono Lucia Buonaparte. De Buonaparte, gio: Batta Forciolj archiprete d'Ajaccio.

PIÈCE N° XIII.

ACTE DE NAISSANCE DE JÉRÔME BONAPARTE.

(15 novembre 1784).

« Mille e sette cento ottanta quattro a sedici novembre, e stato battezato un bambino figlio legittimo delli Ill^mi sig^ri Carlo de Bonoparte assessore della giurisdizione reale d'Ajaccio, e Maria Letizia Ramolino sua consorte, nato il giorno antecedente, a cuj si e imposto nome *Girolamo*. Padrinj il sig^r Nicola Luigi Pallavicino et la sig^a Angela-Maria Pietra-Santa vedua Flesci la quale ha dichiaroto no poter scrivere, ed il podrino ha sotto scritto. »

NICOLO-LUIGI PALLAVICINI.
GIO : BATTA FORCIOLI, *arciprete d'Ajaccio.*

PIÈCE N° XIV.

DEMANDE DE SECOURS DE MARIE-ANNE BONAPARTE, LORS DE SON DÉPART DE SAINT-CYR.

(1792).

Lettre à la Municipalité de Saint-Cyr.

Jay lhonneur de faire observer à MM. les Administrateurs que n'ayant jamais *connus dautres pères* que mon frère, *sy* ses affaires *l'obligoiet* à partir sans qu'il ne *mamenat avec luy*, je me trouverois dans une impossibilité *absolu devacuer* la maison de Saint-Cyr.

Avec respect, MARIANNE BUONAPARTE.

Lettre de M. Aubrun, maire de Saint-Cyr.

Nous, Maire et officiers municipaux de Saint-Cyr,

Nous avons reconnu que la demoiselle *Marie-Anne Buonaparte*, née le 3 janvier 1777, est entrée, le 22 juin 1784, comme élève de ladite maison de Saint-Louis, y est encore

dans la même qualité, elle nous aurait témoigné le désir qu'elle aurait de profiter de l'occasion du retour de son frère et tuteur pour rentrer dans sa famille...

« Fait et délivré à Saint-Cyr,
« Le 1er septembre 1792.
« Le 4e de la liberté.
« Le 1er de l'égalité.

AUBRUN, *maire*.

Lettre de Napoléon Bonaparte au directoire du département de Seine-et-Oise, à Versailles.

MESSIEURS,

Buonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Marie-Anne Buonaparte, a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 août et plus *particulière* l'article *additionnelle* décrété le 16 du même mois, *suprimant* la maison de Saint-Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi et ramener dans sa famille la dite demoiselle sa sœur.

Des affaires très instantes et de service *publique l'obligant* à partir de Paris sans délai, il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle jouisse du bénéfice de la loi du 16 et que le *thrésorier du distric* soit *autoriser* à lui *esconter* les vingt sols par lieue jusqu'à la municipalité d'Ajaccio en Corse, lieu du domicile de ladite demoiselle et où elle doit se rendre auprès de sa mère.

Avec respect,

BUONAPARTE.

Réponse du Directoire de Versailles.

Vu la pétition, de l'autre part, l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 16 de ce mois et le certificat de la municipalité de Saint-Cyr,

Ouï MM. les syndics.

Le Directoire est d'avis qu'il y a lieu de délivrer au profit de la demoiselle Buonaparte un mandat de la somme de 352 livres pour se rendre à Ajaccio, en Corse, lieu de sa naissance et de la résidence de sa famille, distante de 352 lieues, qu'en conséquence le sieur de Buonaparte est

autorisé à retirer de la maison de Saint-Cyr la demoiselle sa sœur, avec les hardes et linge à son usage.

PIÈCE N° XV.

MORT DE CHARLES BONAPARTE.

(1785).

« L'an 1785, et le 24 février, est décédé messire *Charles Bonaparte*, mari de dame Lætitia de Ramolino, ancien député de la noblesse des États de Corse, à la cour, âgé de trente-neuf ans à peu près.

« Registre de la paroisse de Saint-Denis à Montpellier,

Signé : MARTIN, *curé.*

et plus bas,

JOSEPH BONAPARTE, FESCH.

Un procès-verbal d'autopsie, en date du 25 février 1785, constata que Charles Bonaparte était mort d'un cancer à l'estomac et décrivit les effets produits par cette maladie.

Cette pièce était signée des docteurs *Farjon*, *Lamure*, *Bousquet* et *Fabre*.

PIECE N° XVI.

ACTE DE TUTELLE DES ENFANTS DE CHARLES BONAPARTE.

(1785).

Déposé aux archives de la Cour des comptes de Montpellier.

« Le 16 août 1785, par devant Dominique Forcioli, avocat au conseil supérieur de la juridiction royale d'Ajaccio en l'île de Corse, faisant fonction de procureur de roi, attendu l'absence de J.-B. Orto, procureur du roi de l'amirauté de cette ville, est comparu le sieur *Luciano de Buonaparte*, archidiacre de la cathédrale; *Ignace-Mathias Costa*, *François Paravicini*, tous deux chanoines; *Jean-Jérôme Leca*, *Quon-*

dam François-Félix, parents au plus proche degré paternel des sieurs Joseph, Napoleone, Luciano, Luiggi, Gerolamo, Marianna, Carletta et Annonciada, tous frères et filles mineurs du défunt messire Charles de Buonaparte et les sieurs *François Ramolini* prêtre, *Quondam Giovan*, *Augustino*, *Sebastien* et *Silvestre* frères, *Colonna G. Dominique*, nobles parents au plus proche degré maternel, pour procéder à la nomination d'un tuteur auxdits enfants mineurs et pupilles, lesquels ont choisi unanimement ledit archidiacre *Luciano de Buonaparte*, écuyer, oncle paternel, lequel a accepté. »

PIÈCE N° XVII.

PLACET DE JOSEPH BONAPARTE AU GRAND-DUC DE TOSCANE.

(Janvier 1786).

« Charles, le père du suppliant, fut reconnu noble, et d'une noblesse de plus de deux cents ans. Admis au nombre des douze gentilshommes, plus d'une fois il représenta la nation entière, et fut, en outre, député de l'Assemblée générale de la noblesse auprès de S. M. le roi T. C. En 1779, il reçut des lettres qui confirmaient ses titres, et Napoléon, frère cadet du suppliant, fut nommé, après avoir fait ses preuves, élève de l'École royale et militaire de Brienne, d'où il passa dans celle de Paris, et de là fut promu au grade d'officier dans le corps royal d'artillerie.

« Il représente enfin, qu'en conséquence de la qualité reconnue de sa famille, Marianne Bonaparte, sœur du suppliant, eut l'honneur d'être nommée par le roi de France élève au couvent de Saint-Cyr, fondé par Louis XIV, pour l'éducation des jeunes demoiselles. Cette faveur ne peut être obtenue qu'après avoir fait preuve de quatre générations de noblesse.

De cet exposé, il résulte que la famille Bonaparte, évidemment originaire de Toscane, est descendante directe de Jean Bonaparte, qui fut garant pour la République de Florence, de la célèbre paix qu'elle signa avec le cardinal Latino.

Elle a toujours été reconnue pour telle par ceux des Bonaparte qui demeurent en Toscane. Le suppliant guidé par ces motifs et par le désir de reconnaître son ancienne patrie, n'a pas hésité de recourir à la clémente puissance de votre A. R., pour lui.

Joseph Bonaparte, fils de Charles Bonaparte, né en Corse, et le plus humble de vos serviteurs, ose vous représenter avec respect que sa famille, actuellement domiciliée en Corse, tire son origine de la Toscane, et spécialement de Florence, où, dès le temps même de la République, elle fut revêtue des premiers emplois, et s'allia avec les plus illustres familles, telles que les Albizzi, Alberti Tornabuoni, Attavanti et autres semblables ; par suite des événements politiques arrivés dans les républiques d'Italie, ladite famille de Bonaparte, divisée alors en plusieurs branches, et attachée au partie des Gibelins, fut forcée d'abandonner la ville de Florence, et de se réfugier en divers États. La branche à laquelle appartient le suppliant se retira à Sarzane alors petite république, où elle fut admise aux premiers honneurs et contracta d'honorables alliances, particulièrement avec la maison Malaspina.

La famille du suppliant, par suite des révolutions de l'Italie, s'étant transportée tout entière en Corse, a fixé sa résidence à Ajaccio, où les Bonaparte ont toujours été considérés comme nobles, ainsi que le constatent les lettres de la république de Gênes, qui déclarent Jérôme Bonaparte, chef des plus anciens d'une cité, où lui et les siens avaient pour alliés les Colonna, les Bozi, les Ornano, Durazzo, Lomellino de Gênes, et se trouvaient en possession des droits seigneuriaux du fief de Bozi, etc...

PIÈCE N° XVIII.

MÉMOIRE A M. L'INTENDANT RELATIVEMENT A LA PÉPINIÈRE D'AJACCIO.

Paris, novembre 1787.

MONSEIGNEUR,

Letizia Ramolino, veuve de Buonaparte d'Ajaccio, a l'honneur de vous exposer :

Que par le contrat que feu son mari a passé avec le Roi pour l'établissement d'une pépinière de *meûriers*, en 1782, il devait commencer sa *distribuction* en 1787, que pendant cet intervalle de cinq années, elle *devoit* toucher la somme de 8,500 livres à titre *davance* plus la valeur de la greffe d'un sol pour arbre comme elle a été réglée aux états en 1783 ; son contrat fut résilié en mai 1786, qu'à cette époque on *cesa* de lui continuer des avances, *s'étois* une suite de ce qu'elle n'avait plus de *planctation* à faire.

Pour remplir son *engagement*, sur la foi d'un contrat *publique*; en 1785, elle fit comme à l'ordinaire sa *planctation* comptant dans le *courrant* de l'année toucher la partie des avances *écluse* cette année, mais son étonnement fut extrême, quand en les *solicitant*, monsieur l'intendant lui fit part de l'impossibilité où il était de les lui faire toucher, elle *representat* avec force le *tord* que l'on lui *ferroit* et il vous souviendra, Monseigneur, que convaincu par ses raisons vous aviez déjà ordonné que l'on *dressa* les ordonnances quand l'on trouva une *prohibition* du Ministre.

La suppliante du moment qu'elle a *vue* le retardement que les circonstances *produiroit* dans son affaire des indemnités s'adressa à monseigneur le contrôleur général et obtint qu'il vous *fus* rendu la liberté de suivre votre justice.

Elle a donc l'honneur de vous *soliciter* de suivre la règle qu'elle vous *prescrirat* et est *persuadé d'un issus* favorable. S'il *faloit soliciter* une nouvelle marque des bontés qu'il vous a *plus* de lui *témoigneur* en *différent* événements peut-être y aurait-elle aujourd'hui *quellque* titre de plus, la nature de l'affaire : un sujet *lesée* dans une entreprise *fait* par patriotisme, le grand nombre de démarches qu'elle a été

obligé de faire, les inquiétudes qu'elle a *eu* pour obtenir une justice qui ne lui est pas encore *rendu*. Sans doute que si elle en *eu prévue* toutes les difficultés ; elle eût abandonné dès sa naissance la *solicitation* d'une affaire, *concequante* peut-être pour elle, mais *ou* enfin il ne s'agissait que d'une somme d'argent, qui ne compense jamais de l'espèce *d'avélissement* qu'éprouve un homme de reconnaître à chaque moment sa *sujection*.

La suppliante n'a touché à titre *davance* que 5,800 livres, tandis qu'à la fin de 1785 elle en *eu due* avoir touché 7,350 livres, ce qui fait 1,550 livres, qui lui sont *dù* pour compléter la somme des avances échues avant la résiliation du contrat, plus la greffe des arbres existant dans sa pépinière, c'est-à-dire 1,500 livres. Dans ce moment elle *solicite* donc le déboursement de 3,500 livres.

Somme qui *joint* aux avances ultérieures, la suppliante se trouvera redevable de 8,850 livres.

Qu'elle seront donc ses moyens de remboursement ?...

Eh ! rien qu'avec les sujets existant actuellement dans la pépinière, elle a l'équivalent de 9,000 livres. Ces indemnités... l'intention du gouvernement est de lui en donner, le point de vue favorable sur *lequelle* vous l'aurez *présente* comme vous avez eu la bonté de le lui promettre, *finis* de donner sur cette affaire des probabilités suffisantes, ils ne peuvent pas à la vérité constituer un titre pour *soliciter* des avances, mais bien peuvent servir de sûr garant à monsieur de *Guillonaye* pour le remboursement d'icelle...

Vous aurez autant qu'il est en vous réparé les fausses spéculations de votre prédécesseur, vous aurez fait du bien à ma famille, en suivant les règles de la justice la plus stricte ; de pareilles occasions *n'arivent* pas tous les jours. Monseigneur, profitez-en et si la suppliante *réconnaitra* par la plus vive *reconnoicence* vos bontés ; vous Monseigneur, lui *deverez* l'occasion *offert* qui ne vous *feras* jamais penser à cette famille sans éprouver un contentement intérieur... paradis de l'homme juste.

Le suppliant et pour madame sa mère,

Buonaparte,
Officier d'artillerie.

PIECE N° XIX.

LETTRE DE MADAME BONAPARTE A MONSIEUR L'INTENDANT DE CORSE.

Ajaccio, 12 février 1788.

MONSIEUR,

Madame Angelina-Maria Pietra Santa, Pietra Costa, monsieur Barrois et plusieurs autres personnes de cette ville désirant avoir des *meuriers* sur ma pépinière m'*avait* demandé des renseignements sur les démarches à faire pour obtenir votre ordonnance.

En conséquence, ils avaient fait faire des trous et ont demandé à messieurs les officiers municipaux des certificats précédés *dune decente* dans les *androits* où ils avaient fait travailler.

Monsieur le podestat a répondu que *lordonnance* que vous avez fait afficher pour cet objet ne leur ayant pas été *communiqué* ils *n'étois* pas dans le cas de faire ce *travaille*.

Je me suis en *concequence adressé* à votre subdélégué *enfin* de ne perdre aucun temps qui est précieux dans cette saison. Après diverses *recherche* dans ses cartons, monsieur *Souris* n'en a pas trouvé de copie. Je *prend* donc la liberté de vous prier de vouloir bien *comuniqu r* votre ordonnance à messieurs les officiers *municipeaux* ou de prendre tout autre parti qui puisse faire cesser cet incident.

Quoique la saison soit un peu *avancé* je crois que cela ne *dois* pas vous *empecher* de délivrer des ordonnances aux habitants des marines l'air étant plus tempéré et le terrain plus arrosé.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur

Votre très humble et très obéissante servante,

VEUVE DE BUONAPARTE.

(Cette lettre est de la main de Bonaparte).

PIÈCE N° XX.

LETTRE DE MADAME BONAPARTE (MÈRE).

A monsieur de la Guillaumye, intendant de l'île de Corse, à Bastia.

12 avril 1788.

MONSIEUR,

Par la lettre du 12 novembre 1787 que vous me *fit* l'honneur de m'*écrir*, vous me disiez que du moment que j'aurais achevé la livraison de cette année vous m'auriez fait *touché* la valeur *des ces* arbres; *actuelment* je *vient* d'en livrer *a différent particuli r*, sur les *ordonances* que vous lui aviez *donné*, le nombre de 3,600 plus celui de 500 sur des *billet particulier* de votre subdélégué, en *concequence* du pouvoir qu'il m'a communiqué, en tout 4,110 arbres *meuriers*, j'ose donc vous prier d'effectuer la promesse que vous avez eu la bonté de me faire.

J'étais dans le cas de livrer cette année un bien plus grand nombre d'arbres. J'ai toujours *atendu* que *quelqu'un* vint me présenter *quelqu'unes* de vos ordonnances; et c'est avec surprise que je vois aujourd'hui *ou* la saison ne *permets* plus pour cette année aucune *plantation* que vos ordonnances se sont *borné a* un si petit nombre, je comprends facilement que le manque de *cultivateur* ou de *demendes* en a été la cause mais il n'en *ai* pas moins vrai que cela me porte grand préjudice et une année de *cultivation* de plus que je suis obligé de donner à 5 ou 6,000 arbres *une forme* un *accroissement* de dépense de plus d'un sol par arbre.

En vérité, je me *trouvé* singulièrement *lesé* dans cette entreprise, mais je *netourdirez* pas vos oreilles par de nouvelles plaintes la bonté dont vous m'avez toujours *honnoré* m'est assez *garant* de votre impuissance à y remédier. Du moins *joserois* me flatter que vous *contriburez* un peu *a* me soulager *a macordant* le prix des arbres délivrés ce qui me paraît bien juste y ayant *dailleur* été *autorisé* par le ministre; ce serait abuser de votre complaisance que de vous exposer

les *différent tord* que j'ai éprouvé dans cette affaire j'espère donc dans *vostre* bonté.

Si j'osais renouveler *a* votre souvenir l'affaire du marais *delle Sabini* je vous représenterais que le *primptems* est la *saisons* favorable pour les *traveaux* en *réparation* dans cet endroit *ou* l'abondance des eaux l'opposant aux *traveaux* de l'*hivers* et l'infection de *laire* à ceux de *lété*.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur

Votre très humble et très obéissante servante,

VEUVE DE BUONAPARTE

PIÈCE N° XXI.

MÉMOIRE DE BONAPARTE POUR LA CONVENTION.

Position politique et militaire du département de la Corse au 1er juin 1793.

Il y a en Corse deux *pouvoires différents* : les Commissaires de la Convention et le général Paoli. Il y a deux forces armées en *oposition*; d'un côté, les troupes du continent de la République *réunis* avec quelques bataillons d'infanterie légère corse; de l'autre les gardes nationales aux ordres de Paoli. Il existe en Corse plusieurs opinions politiques : *les independants*, *les républiquains et les aristocrates*.

De *quel* manière se sont *formé* ces deux pouvoirs? *quel* est leur position respective? sur quel point de *vu cherche ils a* se montrer au public? *quel* est la proportion de force des différentes factions! *quel* est la force numérique? quels sont les moyens militaires? et quel poste *occupe* les deux partis?

Tels sont les différentes questions que l'on peut se proposer et auxquelles je vais répondre.

Toutes les personnes qui ont fait et soutenu la Révolution en Corse ont désiré *ardament* le retour du général Paoli dans sa patrie, elles le *croyoient lamis* de la liberté *pars*

qu'il avait *eu laire* d'en être le *martyre*, mais l'on ne tarda pas à s'apercevoir de *lambition* démesurée du vieux chef qui *vouloit* que l'on ne vit que par ses yeux et que l'on ne jugeât que par sa *conciance*, ceux qui étaient dans sa familiarité et qui étaient un peu clairvoyants s'aperçurent dès lors des projets de Paoli ; il ne dissimula plus dès lors de la crise du mois d'août, il *croyoit* la France *perdu* et il se préparait à leur donner aussi *un coup de pied*, mais les victoires de *Demourier* et le brevet de lieutenant général commandant en Corse que le Pouvoir exécutif lui donna ralentirent ses *mouvement, il recula pour mieux sauter*. Commandant de toutes les troupes, il fit sortir des forteresses maritimes les troupes de ligne et y *placea* les gardes nationales *corse* dont il crut être le plus sûr, il créa de son chef quatre compagnies dont il nomma lui-même les officiers *parmis* ceux qui avaient perdu leur père dans la *geure* de 1768 contre la France et qui dès lors selon *lusage* et les *meurs* des insulaires avaient une *vengence a* exercer contre les *françois*. L'on vint à former l'administration du département, il fit faire *posso di borgo* procureur *sindic*. Cet homme a quelques talents et beaucoup d'activité, mais aucun crédit dans son pays où il est aussi bien connu par sa vénalité que par la mauvaise conduite *qui* a tenu *a* la Législative où il était député. C'était l'homme qu'il *falloit* pour Paoli et dont il n'avait rien à craindre, Paoli employa la force pour le faire réussir, car les patriotes ne voulaient point d'un homme *tarré* le reste du département fut composé *d'ignar enfin* de pouvoir mieux les conduire.

Paoli se trouva alors avoir à sa disposition les places fortes et tous les moyens militaires, le département et la gendarmerie *commandé* par son neveu *Léonetti*, il lui manquait encore cependant d'avoir la caisse militaire à Corté et un payeur à sa disposition il *eu* l'effronterie de faire suspendre par le département le payeur Arena et d'y faire substituer une de ses créatures. Cette démarche aida beaucoup *a deceler* à Paris ses projets criminels. La Trésorerie se *resentit* et le Conseil exécutif réprimanda le gouvernement, mais le payeur n'en fut pas moins persécuté et la caisse n'en fut pas moins à Corté de manière que dans ce moment-ci ils

ont retenu cinq cent mille livres qui leur servent à leur révolte.

L'expédition de Sardaigne arriva dans cet *interval*, Paoli fut *avertit* de préparer quatre mille Corses et *Simonville* vint chargé de l'en prévenir, ce moment fut très critique pour lui, il *sentoit* qu'il devait se bien cacher et il craignait déjà d'être découvert ce qui lui eût été fatal dans un moment *ou* la République avait une escadre considérable et était victorieuse de tous ses ennemis il *eu* cependant l'adresse de se montrer tout disposé et d'empêcher lès Corses d'aller en Sardaigne tout comme il les avait *empeché* de se porter à l'armée du Midi, il ne *vouloit* point que les Corses se *francissoient* et puis il ne *vouloit* point s'affaiblir.

Pour couvrir toutes ces menées Paoli ne manquait point de prétexte, mais craignant d'être pénétré il *disoit* souvent à ceux de ses amis qu'il redoutait: *il est vrai que je cherche à rendre les Corses maîtres de toutes les forteresses, il est vrai que je désire qu'ils ne sortent plus de leurs foyers, mais la raison est simple, c'est qu'il faut nous tenir prompts, enfin qu'en cas d'une contre-révolution nous puissions tenir ferme et offrir un asile à la Montagne de l'Assemblée.*

Dans ses moments d'impatience *l'on l'a* souvent *attendu* se plaindre de la fureur qu'avaient les Corses de se rendre aux armées et particulièrement à *Cagliari*, *faire la guerre, disait-il, à notre plus cher allié au seul roi qui nous a donné des secours dans le temps de malheur de la Corse.*

Depuis la déclaration de *geurre* à l'Angleterre tout le monde fut frappé de l'affection qu'il *metoit* à louer la générosité, la bonté, les vertus, la puissance et les richesses de la nation *Angloises*. Ses projets à *cet* époque *était* en *evidance* et toutes les personnes qui lui *était attaché* mais qui *préferoit* la patrie *a* lui *comancoit* à s'en éloigner, ils avaient perdu l'opinion de sa vertu pour ne voir en lui qu'un traître car aucune *traison* n'est aussi *hodieuse* que la sienne, il plonge sa patrie dans une *geurre* civile, il la *sustrait* à l'association de la France qui peut *seul* faire son bonheur, il abuse d'une manière révoltante de la confiance de la République à qui il fait la *geurre* avec ses propres armes, avec ses propres deniers..., tant de perfidie *entretil* donc dans le cœur humain!

Eh! *quel* fatale ambition égare un vieillard de soixante-huit ans?... Mais c'est que Paoli a sur la *phisionomie* la bonté et *la duceur*, et la haine et *la vengence* dans le cœur, il a *l'oncion* du sentiment dans les yeux et le fiel dans l'âme, point de caractère ni de force. Il est sans courage.

La Convention envoya des commissaires en Corse, *il* prévint l'esprit de la nation contre eux. Le département n'envoya point de commission pour les recevoir lui *faignit* d'être malade la gendarmerie *areta* sous leurs yeux des personnes de leur suite le commandant de la forteresse de Bastia ne voulut point les y recevoir, il voulait obliger les commissaires à *flaichir* devant lui, car il les *craignoit*, il *se tenoit* en mesure prompte à pouvoir s'il le *faloit jetter* tout de *suite* le masque ou prendre tout autre résolution.

L'adroit Salicetti un des commissaires sous prétexte de voir sa famille se porta à Corté, vit Paoli qui le caressa beaucoup et qui voyant les commissaires *disposé* à tout dissimuler écrivit de belles lettres et les fit reconnaître par le département. Pendant ce temps-là tous les vrais républicains s'empressaient d'entourer les commissaires, la plupart des *district*, des *tribuneaux*, qui étaient *patriote* leur envoyaient des députations moitié par adresse moitié par force l'on s'empara du fort de Bastia et de Saint-Florent et peu à peu les commissaires gagnaient *terrin* et *suplantoient* le parti paoliste lorsque le décret de la Convention qui *suspendait* Paoli et l'*appeloit* à Paris arriva et *précipitat* toutes les mesures.

Paoli au lieu de se rendre à Paris leva le bouclier, renforça la garnison d'Ajaccio, envoya un commissaire pour augmenter celle qui était à Calvi, fit désarmer à la Porta, à l'Ile Rousse le *dettachement françois* refusa de recevoir deux compagnies des Bouches-du-Rhône, dans le même temps il envoya des commissaires dans tous les districts fit arrêter tous les principaux patriotes épouvanta les autres en faisant *bruler* les maisons dévaster les biens de ceux qui étaient les plus accrédités *parmis* le peuple et dont il connaissait la probité.

Tous ces mouvements *ce* firent à la fois dans le temps même qu'il écrivait de belles lettres à la Convention et aux

commissaires, qu'il prétextait son âge et ses infirmités qui *sopossaient* à son zèle et à l'envie qu'il *auroit* eu d'aller à Paris sans faire attention que *posso diborgo* n'avait pas les mêmes prétextes et que cependant il était toujours dans son *gabinet*.

L'agent que Paoli envoya à Calvi fut prévenu et les bons patriotes de cette ville, *jointes* à la garnison du 26e à l'équipage de la *perle* et de la *proselite* qui *étoit* en rade chassèrent le bataillon qui y était et firent prisonnier le commandant. L'on a trouvé une correspondance de deux ans entre Paoli et ce lieutenant-colonel qui *décele* toute la profondeur de sa perfidie.

Les commissaires suspendirent le département et en créèrent un nouveau à Bastia ainsi que *leonetti* commandant de la gendarmerie qui leur envoya sa démission qu'ils refusèrent pour le casser.

Dans cette position Paoli était maître de l'île ayant plus de cinq *cent* otages qui lui assurait du parti républicain et ayant *effraiez* le reste il convoqua une Consulte à Corté il donna une nouvelle organisation, un nouveau *mod delection*. Voici ce qu'a décidé la Consulte.

Paoli, créé généralissime, les biens de tous ceux qui servent dans les bataillons à la solde de la République confisqués si sous huit jours ils ne rentrent, les biens de tous ceux qui sont *refugié* à Bastia, Calvi, Saint-Florent ou *aillieurs confisqué nottament* le général Casabianca — l'on *percevra* une imposition patriotique selon un nouveau *mod*, l'on a fait des *donts* patriotiques, l'on a *finit* par dire que l'on voulait être français.

Pendant ce temps-là, les commissaires avec quatre cents hommes et deux *fregattes* se transportèrent *a* Ajaccio. *Il devait* y trouver un grand nombre de bons patriotes au moins au nombre de mille puisque hormis un petit parti dirigé par Péraldi toute la ville était pour la France, trois cent cinquante Suisses, cent hommes du 42e, cinquante hommes du 52e, deux gabarres et l'équipage du *Vengeur*. Les commissaires avaient avec eux un train d'artillerie, ils devaient forcer la citadelle et en chasser les rebelles. Ils partirent de Saint-Florent avec le plus grand secret. Mais

ayant eu mauvais temps ils restèrent sept jours en mer, Paoli eut le temps d'envoyer deux mille hommes à Ajaccio, de faire arrêter soixante des meilleurs patriotes, de s'emparer de tous les postes, de brûler et dévaster les biens des familles Buonaparte, Multedo, député à la Convention, et de plusieurs autres etc, etc... Les commissaires ne se trouvèrent plus en force, ils durent s'en retourner, dans une *decente* ils prirent quelques *prisonniers*, ils avaient sur leurs armes écrit Paoli, *d'autre y avait* une croix.

Dans le même temps les rebelles ont *tentés* de ravager le territoire de Calvi, ils ont été *repoussé* et ils ont perdu quarante hommes.

Les commissaires de la Convention en Corse, regardent Paoli et ses adhérents comme rebelles, ils traitent comme *tel* tous les prisonniers qu'ils font les armes à la main.

Le département cherche à faire regarder les commissaires comme *agent* d'une faction qui veut placer *Égalité* sur le *throne*, il a eu l'impudence d'imprimer une *pareil* bêtise tandis que quinze jours avant il avait fait une circulaire pour qu'ils fussent reconnus. Paoli dit à qui veut l'*attendre* que les commissaires sont les *agent* des Génois, cette dernière *asertion* n'étant que pour la populace, elle n'a jamais été *imprimé*.

Quelle est la force numérique? *quel* sont les moyens militaires? et *quelles postent auccupent* les deux partis.

La République a, en Corse, trois mille cent hommes de troupes du continent et à peu près douze cents *Corse* à la solde. Total quatre mille trois cents.

Elle a une *assé* bonne artillerie de campagne et ne manque de rien. Bastia, Calvi, Saint-Florent, le Cap Corse, le Nebbio sont en son pouvoir.

Paoli peut *comter* six cents hommes, mais qui sont à la fois *cultivateur* et *militaire* il a Ajaccio et Bonifacio avec le reste de la Corse, il a soixante *mille* de poudre, deux mauvaises pièces de campagne et les farines qui se *trouvoient* à Ajaccio qui *étoit* en *assé* grande quantité... »

Si l'on envoyait cinq mille hommes avec quelques bâtiments de *geurre*, Paoli serait contraint de se retirer.

L'on commencerait *pour* s'emparer d'Ajaccio, le port le plus intéressant pour la République, *maitre* d'Ajaccio nous *les* serions de l'intérieur ayant déjà les trois autres ports. Au pis aller l'on laisserait Paoli dans la montagne où il ne serait d'aucune importance et où il ne tarderait point à être *batus* par le peuple même, *dailleur* s'il n'aura pas le port d'Ajaccio il ne sera d'aucune importance aux yeux d'une puissance maritime.

Trois bâtiments de ligne sont nécessaires pour en imposer à Ajaccio par les moyens *desquelles* l'on sera dans le cas de ne pas tirer un coup de fusil. Ces trois bâtiments n'auront rien à craindre des Espagnols, puisqu'ils auront Calvi, Saint-Florent pour refuge.

Quelle est la proportion des différentes factions?

Le parti des indépendants absolument dévoué à Paoli est très-petit mais il devient nombreux en s'alliant aux aristocrates, celui de la République serait cependant le plus fort sans le grand nombre de prisonniers, sans la tactique de *Paoli*, il caresse, il menace, il brûle, il permet le pillage, dans le même temps il persuade que les commissaires sont *abandones* de la France, qu'ils ne recevront aucun secours que la Convention a changé d'esprit en tout cas il assure que la France est *perdu* que bientôt il aura du secours de l'Angleterre. Dans tant d'idées *parmis* tant de *perspective differente*, le bon se trouble et gémit, le douteux devient mauvais; *daillieur* l'esprit d'activité, d'inquiétude, naturel aux Corses s'en mêle il faut être d'un parti, autant vaut-il être de celui qui triomphe, de celui qui dévaste, pille, brûle, dans l'alternative il vaut *mieu* être mangeur que mangé.

Il en sera *differament* lorsque l'on *vaira* une force, les bons viendront se joindre le douteux avec lui et le mauvais en finira ou *oposera* un effort *inutil*.

Paoli a soixante-huit ans, il n'a jamais eu l'humeur *geurrière*, il monte difficilement à cheval.

Leonetti son *neveux* n'a ni courage, ni esprit, ni réputation.

Posso di Borgo a quelque esprit mais....

Colonna le constituant n'est militaire que par son extérieur.

Paoli se trouve sans aucun officier tous les Corses qui *avoient* quelques *connoissances* militaires ou politiques ou administratives *lon* abandonné. Le moment de le battre est ce mois-ci et le prochain, *parsque* c'est celui de la récolte.

BUONAPARTE.
Capitaine d'artillerie au 4e régiment.

Calvi, 1er juin 1793.

PIECE N° XXII.

DÉCLARATION CONTRE BARRAS ET FRÉRON.

(1794).

Moniteur. — Page 79.
Convention nationale. — Séance du 13 vendémiaire an III.

Au nom du peuple Français.

Aujourd'hui, 24 germinal, l'an deuxième de la République une et indivisible, en la salle d'audience du tribunal criminel révolutionnaire, présents Augustin Maillet, président; François-Joseph Ronedy, Mathieu Marvin, juges; Joseph Feraud, accusateur public; Antoine Huguier, accusateur public adjoint; écrivant, Étienne Chompée, greffier; présens, Damien Maurel, secrétaire des accusateurs publics; Joseph Pervend, officier ministériel; Jean-Louis Ferrand, gendarme du tribunal; Dominique Maugenot, concierge de la maison d'arrêt de justice: le président, sur une lettre écrite au tribunal par Joseph Martel[1], condamné aujourd'hui à la peine de mort, a mandé venir avant l'exécution, ledit Martel, qui a ainsi déclaré:

« Lorsque Toulon fut pris, je fus appelé par Léopold, aide de camp du général Lapoype, qui me dit qu'il avait une expé-

1. Joseph Martel, condamné ledit jour, 13 avril 1794, à la peine de mort.

dition à faire pour aller aux mas de Camagnac et de Cran, pour y marquer tous les bestiaux qui s'y trouvaient. Je ne voulus pas y aller. À force de prières, tant de Micas et que de Lapoype, je fus engagé à y aller, sous le nom de Destabarat, dit Léopold, aide de camp dudit Lapoype, dont on me fit prendre le nom. Je fus dans ce pays, et je fis ce que vous avez vu par la procédure, et alors je fus arrêté dans le cours de mes opérations et traduit en prison à Arles. Lapoype ne m'a pas payé, mais il m'avait promis de m'avancer. C'était le 28 frimaire que j'eus ma mission[1]. Lapoype et le citoyen Micas me parlèrent eux-mêmes. Je ne sais quel était le but de cette expédition. Je n'ai fait que marquer dans les mas, et je n'ai rien enlevé.

« Étant à Toulon, Barras et Fréron, représentants, me firent conduire, sous l'escorte de deux gendarmes, une voiture chargée de malles, et autres effets pour les remettre à la campagne de Barras, au canton de Fox-Amphoux, près Barjols, département du Var. La femme de Barras reçut ces malles et effets, Lapoype m'avait recommandé de ne répondre dans mes interrogats, si j'étais arrêté, que sous le nom indiqué dans la commission et le brevet. Je fus arrêté à Tarascon : je m'échappai ; je vins à Marseille auprès de Lapoype qui, sur le récit de mon arrestation, me dit que ce ne serait rien.

« J'avais perdu mon portefeuille et mon portemanteau.

« J'étais alors auprès de Lapoype, Barras et Fréron. Barras était malade. J'allai à Toulon, où je vis le général Garnier, auquel j'ai raconté ce qui m'était arrivé. Il me dit de faire une lettre à la municipalité d'Arles, à laquelle je joignis un P. S. pour avoir mes effets. Sur la réponse de la municipalité, le général Garnier me fit arrêter à Hyères. C'est lorsque j'étais à Toulon auprès du général Garnier, que je fus chargé par Barras et Fréron de transporter et accompagner cette voiture, chargée de meubles et d'effets. On m'avait emmené enchaîné d'Arles à Tarascon, où je fus mis dans un endroit mal fermé, et je parvins à me débarrasser de mes chaînes. »

1. Sa mission lui fut confiée le 28 frimaire, le 18 décembre 1793.

Plus n'a dit. Lecture faite, a déclaré contenir vérité, y persister, et a signé avec nous.

Signé : BONDY ; MAURIN ; MARTEL ; MAILLET cadet, président ; HUGNIER, adjoint ; GERAUD, accusateur public ; D. MAUREL ; PERVAND ; Dom. MAUGENOT ; FERRAND n'a su signer ; E. CHOMPRÉ, greff. du Trib. révolut. ; D. D. D. B. D. Rh. paraphé.

Signé : F. GRANET.

Treilhard, au nom des Comités réunis de Salut public, de sûreté générale et de législation...

..... Trois voitures, et non pas une seule, avaient été escortées ; le dépôt de ce qu'elles contenaient a été fait au directoire du district ; la copie du reçu...

« Je le demande, qui pourrait en ce moment ne pas partager la conviction intime et unanime de tous les membres des trois comités ? Aussi avons-nous eu la satisfaction d'entendre ceux même de nos collègues qui avaient remis la déclaration de Martel, déclarer franchement que les explications données par Barras et Fréron, étaient sans réplique.

« Il me reste cependant encore, sur cet article, à vous rendre compte d'un fait de la plus haute importance.

« Barras et Fréron ont eu à leur disposition près d'un million destiné pour les dépenses secrètes du siège de Toulon ; ils avaient près de 500,000 liv. en numéraire et le surplus en assignats.

« Eh bien ! la majeure partie de la somme en assignats a été remise par eux à la trésorerie nationale, et, sur les 500,000 liv. de numéraire, ils n'ont employé que 480 liv. ; le reste a été par eux versé dans les caisses des payeurs de la République, en or, comme ils l'avaient reçu.

« Eh quoi ! des hommes qui ont pu, sans courir aucun risque d'être convaincus, s'approprier des sommes énormes qu'ils avaient entre les mains, auront respecté ce dépôt, et ils se seraient, et dans le même temps, emparés de quelques parties d'un mince mobilier qu'ils avaient publiquement

transporté chez eux? Cet excès d'aveuglement et de délire ne peut pas se concevoir... »

PIÈCE N° XXIII.

ADRESSE DU CITOYEN BERNE, AGENT NATIONAL DU DISTRICT DE MARATHON (VAR), AU CITOYEN JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

L'agent national du district de Saint-Maximin, le citoyen Berne, est dénoncé par Lucien Bonaparte et Laurent Giraud, le premier, ex-garde magasin du district, convoitant sa place. — Le citoyen Berne, quoique justifié, reste suspendu de ses fonctions.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Joseph-Louis Berne, notaire public à Rians, fut nommé procureur-syndic au district de Saint-Maximin, aujourd'hui Marathon; il a été ensuite agent national et a resté à cette place par procès-verbal d'épuration du cinq floréal dernier.

Le zèle, la fermeté, la constance, l'assiduité, et cet amour de l'exécution des lois, ont prouvé que le civisme de cet agent national était vraiment épuré. Sa résistance héroïque aux sections, à la Commission départementale, par laquelle il fut incarcéré en août 1793, sauva la caisse, la vaisselle et le dépôt du district.

Fidèle à son serment, aux lois et à la Convention nationale, il ne s'attendait pas à être dénoncé et poursuivi par des calomnies.

Lucien Buona-Parté, corse, était garde-magasin, sa place supprimée, il jeta ses regards vers l'agence du district; il employa à cet effet un de ses beaux-frères, son commis et deux de ses employés, tous trois membres du comité de Marathon. L'agent national fut dénoncé comme ayant voulu favoriser Augustin Rey, émigré et coupable ; cette dénonciation fut déférée à la Société, et à une séance où il n'y avait que douze ou treize personnes ayant voix délibérative.

Dans cette séance, la représentation nationale fut même compromise par Buona-Parté et Laurent Giraud, son affidé, qui osèrent avancer que l'agent national avait envoyé des effets à la campagne du citoyen Paul Barras, représentant du peuple.

L'agent national a été justifié par l'administration du district; les communes mêmes, au nombre de 17, le district n'étant composé que de 20, ont donné leurs vœux en sa faveur; il n'a pas moins été suspendu de ses fonctions, par arrêté du citoyen Ricord, représentant du peuple, à qui cette dénonciation fut portée le 23 prairial, et à qui l'agent national s'était déjà adressé, pour se justifier, ayant été renvoyé à son poste sans être entendu. Sous laquelle suspension il gémit depuis trois mois. Pour laquelle faire cesser, il vient réclamer votre justice et joint à la présente, toutes les pièces à l'appui de sa justification.

Signé : Berne.

Ces pièces sont éumérées au nombre de 20.

PIÈCE N° XXIV. — GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BOYER.

ANDRÉ BOYER et MARGUERITE FERRE, mariés à Saint-Maximin le 28 novembre 1726.

- ANDRÉ-FRANÇOIS, né à Saint-Maximin, le 4 octobre 1727.
- PIERRE-ANDRÉ BOYER, né à Saint-Maximin le 21 janvier 1731.
  PIERRE-ANDRÉ BOYER s'est marié avec Rosalie Fabre.
- ELISABETH BOYER, née à Saint-Maximin le 2 novembre 1738.

Enfants de Pierre-André Boyer :

- ANTOINE-GUILLAUME, né à Saint-Maximin le 10 janvier 1766.
- ANDRÉ BOYER (aubergiste), né le 12 septembre 1759, marié le 16 octobre 1781 à Henriette Capelle.
- JEAN-BAPT. MITRE, né le 14 novemb. 1768.
- MARIE-ANNE-CHRISTINE, née le 3 janvier 1771.
- CATHERINE BOYER, née le 6 juillet 1773, mariée à Brutus Bonaparte.
  - CHRISTINE-CHARLOTTE BONAPARTE, née à Saint-Maximin le 5 ventôse an III.
- MARIE-THÉRÈSE, née le 8 septembre 1774.

Enfants d'André Boyer :

- FRANÇOIS-ANDRÉ-DOMINIQUE, né le 6 août 1782.
- JEAN-BAPTISTE-HILARION, né le 23 octobre 1784, décédé le 16 octobre 1871, marié à Félicité Baffer.
- FRANÇOIS-HIPPOLYTE, né le 16 avril 1786.
  - LUCIEN BOYER, médecin du Sénat à Paris, ancien conseiller général. (V. nota 1°.)
- CHRISTINE-HENRIETTE, née le ... juillet 1787.

Enfants de Jean-Baptiste-Hilarion :

- GEORGES, employé en Algérie, âgé de 45 à 50 ans.
- MARIE-CHRISTINE-ANAÏS, née à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 25 février 1835, mariée le 21 novembre 1859, à Saint-Maximin, avec le sieur Olivier-Timothée-Jean-de Mulka Alphonse, ancien notaire et juge de paix, domicilié à Cotignac (Var). (Sans enfant.)
- JULES-LUCIEN, né à Saint-Maximin le 22 décembre 1845, décédé en Algérie.

NOTA 1°. — Il existe à Paris un nommé Lucien Boyer, médecin du Sénat sous l'Empire, qui avait été conseiller général du canton de Saint-Maximin.

Ce Lucien Boyer qui n'est pas né à Saint-Maximin est un des descendants des branches ci-dessus. D'après les renseignements il descendrait de Hippolyte dont il serait le fils.

PIÈCE N° XXV.

ACTE DE MARIAGE DE LUCIEN BONAPARTE AVEC CHRISTINE BOYER.

(4 mai 1794).

Quinze floréal an second de la République française, à deux heures du matin (4 mai 1794).

Par devant moi Je Bte Garnier, membre du conseil général de la commune de Marathon, ci-devant Saint-Maximin.

Sont comparus, pour contracter mariage.

D'une part: Brutus Bonaparte, âgé de 26 ans, patriote corse réfugié dans le continent, domicilié dans cette commune, fils à feu Charles Bonaparte et de Letizia Ramoline.

D'autre part : Catherine Boyer, âgée de vingt-un ans, domiciliée en cette commune, fille à feu Pierre André Boyer et de Rosalie Fabre.

Lesquels futurs étaient accompagnés des citoyens : 1° Letang; 2° Giraud; 3° Denane; 4° et du citoyen André Boyer, âgé de 34 ans, aubergiste.

Lecture est faite : 1° de l'acte de naissance de Brutus Bonaparte en date du 21 mai 1768 portant qu'il est né la veille dans la commune d'Ajaccio (*sic*) du légitime mariage entre Charles Bonaparte et Letizia Ramonile ou Ramonili.

2° De l'acte de naissance de la future épouse, comme étant née le 6 juillet 1773 à Saint-Maximin.

L'acte de mariage porte les signatures suivantes :

Brutus Buonaparte, les quatre témoins et l'officier municipal.

Catherine Boyer épouse a déclaré ne savoir signer.

PIECE N° XXVI.

ACTE DE MARIAGE DE JOSEPH BONAPARTE.

Agé de 25 ans, natif d'Ajaccio.

14 thermidor an II (1er août 1774).

Cejourd'hui quatorzième thermidor, l'an second de la République française une et indivisible, à neuf heures de relevée, par-devant moi Joseph-Jean Monfray, maire de cette commune de Cuges, faisant fonction d'officier public en l'absence du citoyen Beaumont, membre du conseil général de cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, élu officier public par délibération du cinquième janvier mil sept cent quatre-vingt-treize pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus dans la salle de la maison commune de ce lieu de Cuges: d'une part, *le citoyen Joseph* BUONAPARTE, propriétaire, âgé de vingt-cinq ans, *natif d'Ajaccio*, chef-lieu de district, département de Corse, fils de feu citoyen Charles Bonaparte, décédé à Montpellier en l'année 1785, âgé *de* 39 *ans*, et de la citoyenne Marie Ramolino, son épouse survivante, âgée *de quarante-cinq ans*, domiciliée dans la République française, actuellement à Nice, attendu qu'Ajaccio est au pouvoir de l'ennemi; d'autre part, la citoyenne *Marie-Julie* CLARY, âgée de vingt-deux ans sept mois moins quatre jours, fille de feu citoyen François Clary, décédé le 1er pluviôse (20 janvier 1794), dans la commune de Marseille, âgé d'environ soixante-dix ans, et de la citoyenne Françoise-Rose Somis, son épouse survivante, âgée de cinquante-quatre ans, domiciliée dans la commune de Marseille, rue des Phocéens, section cinquième, département des Bouches-du-Rhône; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Etienne Maurel, officier municipal, âgé de cinquante-cinq ans, de Joseph Roux, perruquier, âgé de trente et un ans, tous trois domiciliés dans cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, et de Victor Monfray, âgé de vingt-six ans,

domicilié dans la commune d'Eygnières, actuellement dans celle de Cuges, même département que dessus. Moi Joseph-Jean-Dominique Monfray, maire de cette commune de Cuges, faisant fonction d'officier public en absence, après avoir fait lecture : 1° De l'extrait des registres du greffe du juge de paix du troisième arrondissement du canton de Marseille, portant, d'après la déclaration de quatre témoins, que le citoyen Joseph Buonaparte, originaire de la commune d'Ajaccio, département de la Corse, actuellement occupé par les rebelles, ait à faire preuve de sa naissance, de ce qu'il n'est pas marié, qu'il est âgé *de* 25 *ans*, qu'il est fils de feu citoyen Charles Bonaparte et de la citoyenne Marie Ramolino, son épouse en légitime mariage, et qu'il est logé à l'hôtel Brutus, dans la commune de Marseille, ainsi qu'il est certifié dans ladite enquête signée par le citoyen Ricciardi, juge de paix, les quatre témoins, le citoyen Buonaparte et le greffier, qui a été enregistrée à Marseille, le 9e thermidor sur l'original qui nous a été représenté ;

2° De l'acte de naissance de la citoyenne Marie-Julie Clary, âgée de vingt-deux ans sept mois moins quatre jours, lequel il constate qu'elle est née le 26 décembre 1771, dans la commune de Marseille, du légitime mariage de feu citoyen François Clary et de la citoyenne Françoise-Rose Somis, son épouse, célébré dans la ville de Marseille, département des Bouches-du-Rhône ;

3° Du consentement de la citoyenne Françoise-Rose Somis, mère de la future conjointe ;

4° De l'acte de publication de promesse de mariage entre les deux conjoints, etc...

(Extrait des registres de l'état civil de la commune de Cuges, communiqué à M. Jal par M. Bouillon-Landais, archiviste de la ville de Marseille.)

PIÈCE N° XXVII.

ACTE DE NAISSANCE DE CHRISTINE-CHARLOTTE BONAPARTE.

« 5 ventôse an troisième (23 février 1795), a comparu André Boyer, aubergiste, âgé de trente-cinq ans, lequel, assisté de Augustin Denane, âgé de trente-quatre ans et de Rosalie Fabre, veuve Boyer, a déclaré, en l'absence du citoyen Lucien Buonaparte, que Christine Boyer, sa sœur, épouse en légitime mariage dudit Buonaparte, s'est accouchée hier 4 du courant à 10 heures du matin d'un enfant femelle à qui il a donné le prénom de Christine-Charlotte. »

PIÈCE N° XXVIII.

FRAIS DE POSTE POUR LUCIEN BONAPARTE SE RENDANT DE MARSEILLE A L'ARMÉE DU NORD.

Bureau central
de la comptabilité.

4 pluviôse an IV (28 janvier 1796).

52,000 livres au citoyen Lucien Joseph Buonaparte, commissaire des guerres, pour frais de poste (104 postes), à raison de 500 livres chacune pour trois chevaux, à raison de 150 livres par cheval et 50 livres de guides.

De Marseille à Paris.

Bureau central
de la comptabilité.

17 pluviôse an IV.

30,000 livres pour 60 postes pour se rendre d'après l'arrêté du comité de Salut public du 6 brumaire à Gorcum, par La Haye, à l'armée du Nord.

Mss. Archives de la guerre.

PIÈCE N° XXIX.

PROJET DE CONSTITUTION PAR BONAPARTE.

Quartier général, Passériano.
3e jour complémentaire an V (19 septembre 1797).

J'ai reçu, citoyen ministre, votre lettre confidentielle du 22 fructidor, relativement à la mission que vous désirez donner à Sieyès en Italie. Je crois effectivement, comme vous, que sa présence serait aussi nécessaire à Milan qu'elle aurait pu l'être en Hollande et qu'elle l'est à Paris.

Malgré notre orgueil, nos mille et une brochures, nos harangues à perte de vue et très bavardes, nous sommes très ignorants dans la science politique morale. Nous n'avons pas encore défini ce que l'on entend par pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Montesquieu nous a donné de fausses définitions, non pas que cet homme célèbre n'eût été véritablement à même de le faire, mais son ouvrage, comme il le dit lui-même, n'est qu'une espèce d'analyse de ce qui a existé ou existait; c'est un résumé des notes faites dans ses voyages ou dans ses lectures.

Il a fixé les yeux sur le gouvernement d'Angleterre, dont il étudie le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

Pourquoi, effectivement, regarderait-on comme une attribution du pouvoir législatif le droit de guerre et de paix, le droit de fixer la quantité et la nature des impositions ?

La Constitution a confié avec raison une de ces attributions à la Chambre des communes, et elle a très bien fait, parce que la Constitution anglaise n'est qu'une suite de privilèges : c'est un plafond tout en noir, mais bordé en or.

Comme la Chambre des communes est la seule qui, tant bien que mal, représente la nation, seule elle a dû avoir le droit de l'imposer : c'est l'unique digue que l'on a pu trouver pour modifier le despotisme et l'insolence des courtisans.

Mais dans un gouvernement où toutes les autorités émanent de la nation, où le souverain est le peuple, pourquoi

classer dans les attributions du pouvoir législatif des choses qui lui sont étrangères?

Depuis cinquante ans, je ne vois qu'une chose que nous avons bien définie, c'est la souveraineté du peuple ; mais nous n'avons pas été plus heureux dans la fixation de ce qui est constitutionnel que dans l'attribution des différents pouvoirs.

L'organisation du pouvoir français n'est donc véritablement qu'ébauchée.

Le pouvoir du gouvernement, dans toute la latitude que je lui donne, devrait être considéré comme le vrai représentant de la nation, lequel devrait gouverner en conséquence de la charte constitutionnelle et des lois organiques ; il se divise, il me semble, naturellement en deux magistratures bien distinctes, dont une qui surveille et n'agit pas, à laquelle ce que, nous appelons aujourd'hui pouvoir exécutif, serait obligé de soumettre les grandes mesures, si je puis parler ainsi, la législation de l'exécution : cette grande magistrature serait véritablement le grand conseil de la nation ; il aurait toute la partie de l'administration ou de l'exécution qui est par notre Constitution confiée au pouvoir législatif.

Par ce moyen le pouvoir du gouvernement consisterait dans deux magistratures, nommées par le peuple, dont une très nombreuse, où ne pourraient être admis que des hommes qui auraient déjà rempli quelques-unes des fonctions qui donnent aux hommes de la maturité sur les objets du gouvernement.

Le pouvoir législatif ferait d'abord toutes les lois organiques, les changerait, mais pas en deux ou trois jours, comme l'on fait : car, une fois qu'une loi organique serait en exécution, je ne crois pas qu'on pût la changer avant quatre ou cinq mois de discussion.

Ce pouvoir législatif sans rang dans la République, impassible, sans yeux et sans oreilles pour ce qui l'entoure, n'aurait pas d'ambition et ne nous inonderait plus de mille lois de circonstance, qui s'annulent toutes seules par leur absurdité, et qui nous constituent une nation sans lois avec trois cents in-folio de lois.

Voilà, je crois, un code complet de politique, que les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés rendent pardonnable. *C'est un si grand malheur pour une nation de trente millions d'habitants, et au dix-huitième siècle, d'être obligée d'avoir recours aux baïonnettes pour sauver la patrie!*

Les remèdes violents accusent le législateur; car une Constitution qui est donnée aux hommes doit être calculée pour des hommes.

Si vous voyez Sieyès, communiquez-lui, je vous prie, cette lettre; je l'engage à m'écrire que j'ai tort, et croyez que vous me ferez un sensible plaisir. Si vous pouvez contribuer à faire venir en Italie un homme dont j'estime les talents et pour qui j'ai une amitié tout à fait particulière, je le seconderai de tous mes moyens, et je désire que, réunissant nos efforts nous puissions donner à l'Italie une Constitution plus analogue aux mœurs de ses habitants, aux circonstances locales et peut-être même aux vrais principes que celle que nous lui avons donnée. Pour ne pas faire une nouveauté au milieu du tracas de la guerre et des passions, il a été difficile de faire autrement.

Je me résume :

Non seulement je vous réponds confidentiellement que je désire que Sieyès vienne en Italie, mais je pense même, et cela très officiellement, que si nous ne donnons pas à Gênes et à la République cisalpine une Constitution qui leur convienne, la France n'en tirera aucun avantage : leurs Corps législatifs, achetés par l'or de l'étranger, seront tout entiers à la disposition de la maison d'Autriche et de Rome. Il en sera, en dernière analyse, comme de la Hollande.

Comme la présente lettre n'est pas un objet de tactique ni un plan de campagne, je vous prie de la garder pour vous et pour Sieyès, et de ne faire usage, si vous le jugez à propos, que de ce que je viens de vous dire sur l'inconvenance des Constitutions que nous avons données à l'Italie[1].

BONAPARTE.

1. Ce projet était adressé à M. de Talleyrand.

PIECE N° XXX.

LETTRE DE RECOMMANDATION DE LUCIEN BONAPARTE EN FAVEUR DU GÉNÉRAL CASALTA.

Au quartier général de Bastia,
Le 23 pluviôse an VI (11 février 1798).

Lucien Bonaparte, commissaire ordonnateur, au citoyen Faipoult, ministre de la République française à Gênes.

Citoyen Ministre,

Le général Casalta a été emploïé dans la vingt-troisième division par le général en chef et il se trouve à Bastia. Sa mission avait pour but de concilier autant qu'il était possible les différens partis qui déchirent les départemens, et d'amortir les haines réciproques en rapprochant les citoyens que les événemens avaient rangés sous des bannières différentes. Il avait reçu à ce sujet des instructions secrètes et très précises de mon frère. Les derniers troubles rendant sa mission impossible à exécuter, il se verrait avec peine plus longtemps dans un païs où il était venu dans l'espoir de faire le bien.

Le général Casalta désirerait être emploïé à Gênes. Nous lui sommes tous très attachés et nous souhaitons le satisfaire. Je vous prie, citoyen ministre, d'obtenir s'il est possible du gouvernement ligurien de l'emploi pour le général Casalta. Vous nous obligeriez particulièrement.

Je suis avec les sentimens accoutumés,

Votre affectionné concitoyen,

L. Bonaparte.

———

PIÈCE N° XXXI.

LETTRE DE NAPOLÉON BONAPARTE A JOSEPH.

19 mai 1798, à bord de l'*Orient*.

... Si Lucien n'est pas député, il peut venir ; il trouvera toujours ici des occasions, entre autres une frégate qui part dans quinze jours.

J'espère que tu auras acquis Rise ; je voudrais y joindre une des deux de Roche en Berny que tu m'as proposée, que j'ai vue en passant et que l'on estime de trois cent à quatre cent mille francs.

PIÈCE N° XXXII.

LISTE DES GÉNÉRAUX ET OFFICIERS QUI ONT PARTICIPÉ AUX JOURNÉES DES 18, 19 ET 20 BRUMAIRE.

L'amiral Brueys.

Les généraux en chef : Moreau, Macdonald.

Les généraux de division : Lefebvre, Berthier, Serrurier, Leclerc, Murat, Beurnonville, Lannes, Moncey, Saint-Remy, Dupont, Boudet.

Les généraux de brigade : Gardanne, Sauriac, Amey, Debilly, Andréossy, Solignac, Léopold Berthier.

Les adjudants généraux : Fontaine, Lavalette, Luthier, Jubé, Verlet, d'Halancourt, David, Bonamy, Brémont, Guibal, Dumanoir (de la marine).

Les officiers supérieurs du directoire : Berruyer, Fusil, Humbert, Ochier.

Les chefs d'escadrons et aides de camp : Louis Bonaparte, Beclair, Barthélemy, Sparre, Christophe, Thieras, Maupetit, Bousson, Bruyère.

Les chefs de bataillon : Simon, Decouchy.

Les aides de camp : Eugène Beauharnais, Royer, Tritz, Lefebvre, Dumoutier, Morin, Laas.

Les adjoints aux adjudants généraux ou à l'état-major : Faber, Fouchy, Toulaine, Billard, Bacciochi, Lemaire, Menou, Jouffre.

2e LISTE.

OFFICIERS DE LA 17e DIVISION QUI ONT CONCOURU AUX JOURNÉES DE BRUMAIRE.

Les généraux de brigade : Lestranges, Caillier.

Les adjudants généraux : Mathis, Rewbell.

Les chefs de bataillons adjoints à l'état-major : Lebon, Hubert, Darsonval, Duras, Toussaint.

Les chefs d'escadrons, idem : Langenhagen, Paucher, Simon.

Les capitaines, idem : Fanneaux, Revest, Jean-Guillaume, Pouchez, Michal, Guradelle.

Les lieutenants, idem : Remy, Dodun.

Les sous-lieutenants, idem : Ducreux, Lemaire.

Le chef de l'état-major : Cafarelli.

3e LISTE.

OFFICIERS QUI SE SONT PRÉSENTÉS ET ONT OFFERT LEURS SERVICES.

Les généraux de division : Puilly, Canclaux, Harville, Montbrun, Debelle, Picault, Bazat, Gantheaume (contre-amiral).

Les généraux de brigade : Gaspard, Thierry, Soliac, Pinon, Ferrand, Desperrières, Dessautiers, Schwartz, Daline, Marmont, Flos, Gospartier, Kemserwiet, Perron, Pouchain, Chatrier.

Les adjudants généraux : Desroches, Duboul, Lamarre, Lomet, Bartier, Mellinet, Soupe.

Les commissaires des guerres : Daru, Dupont, d'Albon, Ferrès (ordonnateur).

Les chefs d'escadrons et de bataillons, majors, capitaines : Dejean, Delangle, Culliot, Homell, Schalzitz (major de la légion polonaise), Lonti, Lavit, Menier, Deslosses, Paynon-Laborie, Pelletier, Prevost.

PIÈCE N° XXXIII.

BASES DU PROJET PRIMITIF DU COUP D'ÉTAT DE BRUMAIRE D'APRÈS LUCIEN BONAPARTE.

14 septembre 1799.

1° *Division des trois pouvoirs.* — Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire doivent être, autant que possible, indépendants l'un de l'autre et toutefois se servir réciproquement de barrière. Sans la division de ces pouvoirs, il n'y a point de liberté politique. Leur réunion constitue le despotisme. Dans ce sens, le gouvernement conventionnel fut de la même espèce que celui de Louis XIV et le gouvernement républicain fut le plus despotique des deux, puisque les pouvoirs étaient plus concentrés dans la grande assemblée que dans le grand roi. Les Parlements, le clergé, les États de province étaient de pauvres barrières pour celui qui disait : *L'État, c'est moi...* Mais la Convention n'avait de barrières d'aucune sorte.

2° *Division du pouvoir législatif.* — La division des trois pouvoirs va donc assurer notre liberté. Appliquons cette théorie et cherchons l'équilibre de ces pouvoirs. Nous nous trouvons arrêtés par l'immense prépondérance de l'un d'eux. Quel équilibre peut-on établir entre celui qui fait les lois et ceux qui les exécutent? Ce qui est hors de toute proportion ne peut être remis en proportion qu'en étant affaibli, c'est-à-dire en étant divisé. C'est donc le grand pouvoir, le seul qui mérite rigoureusement ce nom, c'est le pouvoir législatif qu'il faut diviser pour éviter le despotisme. Et nous voici amenés par l'application à séparer la formation des lois de leur sanction; nous voici amenés à la nécessité des deux Chambres.

3° *Chambre élective; suffrage universel direct et indirect? censure populaire.* — Toute société se compose d'individus propriétaires et d'autres qui ne le sont pas. Elle porte donc en elle-même deux besoins opposés, celui du mouvement et celui de la stabilité. Ceux qui se trouvent bien veulent rester comme ils sont; ceux qui se trouvent mal veulent changer

de position. Cet état double de la société humaine, telle que Dieu l'a faite, exige impérieusement un état pareil dans la législation. L'une des deux Chambres, représentant le mouvement, doit être élective et fréquemment renouvelée. L'autre Chambre, représentant la stabilité, doit être inamovible. A la première appartiendront la proposition et la rédaction des projets de lois ; à la seconde appartiendra la sanction ou le rejet de ces projets. Ces deux Chambres doivent être également puissantes ; et chacune d'elles, pour être puissante, doit s'appuyer sur son principe, et être douée de toute la force qui en dérive.

Le principe électif étant celui de la Chambre du mouvement, examinons ce principe. — L'exercice des droits de chacun ne doit être limité que par l'intérêt général, et tous les membres d'une société ont en principe les mêmes droits. Le suffrage universel est donc la règle, et la restriction à cette règle ne peut être que l'exception. Cette exception sera donc tyrannique, *si elle n'est pas indispensable.* Or, tout homme peut utilement, sans inconvénients et sans difficultés, voter dans son assemblée primaire pour choisir les fonctionnaires publics de sa commune. Ces fonctions touchent de très près les intérêts, le bien-être, la sûreté de chaque habitant, riche ou pauvre ; ces habitants se connaissent tous entre eux : ils sont donc aptes à choisir entre eux ceux qui méritent leur confiance ; ils doivent donc tous concourir à ce choix. Le suffrage universel direct dans la commune est donc juste et convenable ; il n'y a aucun motif raisonnable d'en priver qui que ce soit.

D'ailleurs, cette justice du suffrage universel est sentie par tous depuis que les feuilles périodiques ont porté les déclarations des droits de l'homme et du citoyen jusque dans les rangs des derniers prolétaires. Dans notre état social, beaucoup d'hommes peuvent encore manquer de pain ; mais nul ne peut manquer d'aliment politique pour irriter sa faim... Aussi l'accession aux affaires du pays est-elle devenue l'exigence de notre époque, et tant que cette exigence ne sera pas satisfaite, la révolution ne sera pas apaisée. L'esprit humain marche à ce but où il arrivera malgré tous les obstacles. Cette considération du fait est encore plus déter-

minante pour le législateur que l'évidence du droit. L'émancipation politique étant devenue l'instinct universel, sentît-on pour elle de la répugnance, il faut s'y résigner, si l'on veut reconstituer quelque chose de durable... sinon, à l'irrésistible interrogation : *Qu'est-ce que le tiers état?* succéderait bientôt l'interrogation non moins irrésistible : *Qu'est-ce que le prolétariat?...*

En effet, si nous étudions les annales de la civilisation européenne, nous lisons dans la plus belle page de l'histoire ancienne cette inscription du christianisme : *Liberté des esclaves!* — La plus belle page de l'histoire intermédiaire nous offre cette inscription de la philosophie : *Affranchissement des serfs!* — Et à la fin du dernier siècle, l'histoire contemporaine inscrivit à son tour sur sa plus belle page : *Émancipation des prolétaires!* Cette troisième idée, d'abord émise sans correctif dans le code de Condorcet, mais aussitôt effacée sous le sang et la boue de 93, fut ravivée et sagement mise en œuvre par les législateurs de Brumaire. Elle a traversé en silence l'Empire et la Restauration. Elle se relève aujourd'hui plus puissante et plus mûre... Gloire au gouvernement assez éclairé pour présider de bon cœur à ce troisième développement de la religion et de la philosophie! Contentons-nous d'observer aujourd'hui que, jusqu'en brumaire, malgré toutes les déclarations des droits, on avait craint d'accorder le droit de cité aux classes les plus pauvres et les plus nombreuses; on s'était borné à affranchir la bourgeoisie de ville et de campagne, en exigeant un cens de plusieurs journées de travail, ou un revenu de plusieurs centaines de livres. Au lieu de fortifier également les deux Chambres, on les avait également affaiblies, en n'admettant à l'élection démocratique qu'une minorité de la société, et en laissant la Chambre conservatrice sans moyen de résistance contre cette démocratie bâtarde. Nos divers essais de cens électoral, renouvelés depuis et plus ou moins élargis, sont également sans portée; car il ne s'agit pas de limiter l'émancipation à telle ou telle classe, mais d'oser la généraliser, et de savoir le faire sans bouleversement. C'est dans cette vue que, après avoir consacré l'exercice direct du suffrage universel dans la commune, nous soumîmes cet exercice

hors de la commune à plusieurs degrés de délégation. Dès qu'il fallait nommer à des fonctions qui embrassaient un district, un département, la république entière, nous établîmes la nécessité de modifier le principe. Comment, dans ce cas, eût-on pu, sans inconvénient, appliquer le suffrage universel direct? Comment cinq à six millions d'hommes s'entendraient-ils pour exercer ce droit sans intermédiaires? Comment des citoyens qui, pour la plupart, ne sont pas sortis de leur arrondissement, pourraient-ils faire de bons choix hors des limites où les retiennent leurs habitudes? Connaîtront-ils l'aptitude de tel ou tel citoyen pour les hautes places de l'administration, de la judicature, de la Chambre élective? Mais la plupart de ces votants n'auront jamais vu probablement les candidats, et à peine auront-ils entendu parler d'eux... L'expérience, ainsi que la réflexion, démontre qu'une votation directe serait dans ce cas difficile et dangereuse. Ici l'exception devient applicable. La société trouvera utilité et convenance à déléguer son pouvoir à des électeurs; et le suffrage universel, direct dans la commune, sera indirect (plus ou moins) pour les hautes fonctions.

Indirect pour les hautes fonctions... soit. — Mais tous les citoyens, sans exception, doivent déléguer ce droit de suffrage, et tous peuvent recevoir la délégation... *Tous.* — Admettre le moindre cens, c'est reconnaître deux nations dans une nation. — Quand deux peuples ennemis, les Francs et les Gaulois, habitaient la Gaule, la législation féodale ne faisait au moins que confirmer le fait existant. Mais aujourd'hui que le fait existant est l'unité, n'est-il pas absurde de chercher à détruire cette unité par la législation du cens électoral?

Le suffrage indirect est d'autant plus parfait qu'il s'éloigne moins du suffrage direct dont il émane. Si les électeurs sont astreints à choisir entre eux les hauts fonctionnaires, il est évident que la délégation sera moins absolue. Par cette restriction, les électeurs, *choisis par tous et entre tous*, seront à la fois *les délégués et les candidats du suffrage universel direct.* D'après ces considérations populaires, Sieyès établissait :

1° Que chaque assemblée primaire, composée de tout

Français majeur, choisissait dans son sein un dixième de son nombre comme *notables de la commune*. Elle choisissait ensuite parmi ces notables les fonctionnaires publics de cette commune ;

2° Les notables de toutes les communes d'un district, réunis au chef-lieu, nommaient le dixième d'entre eux comme *notables du district*. Ils choisissaient ensuite dans ce dixième les fonctionnaires publics de ce district.

3° Les notables de tous les districts d'un département, réunis en chef-lieu, nommaient entre eux le dixième de leur nombre comme *notables du département*. Ils choisissaient ensuite dans ce dixième les fonctionnaires publics de ce département.

4° La réunion de toutes les listes de notables des départements (s'élevant à peu près à six mille noms), formait la *grande liste nationale* dans laquelle on choisissait les membres du tribunal de cassation, les députés, les sénateurs et les consuls.

Et voilà le système que l'on a méconnu, calomnié, dénaturé! — Cela était, dit-on, fort compliqué. — Sans doute : rien n'est plus compliqué qu'une liberté réelle dans une grande société accoutumée à la servitude. — En revanche, rien n'est plus simple que le despotisme d'un homme ou d'une assemblée.

A-t-on du moins établi quelque système meilleur que notre suffrage universel direct et indirect ? Qu'a-t-on trouvé après trente-six ans d'expériences, de critiques, d'enseignements et de plaidoiries politiques ?... On a trouvé un cens pour être éligible et un cens pour être électeur ! C'est-à-dire que pour combiner les intérêts des propriétaires et des prolétaires, but de toute association, on prive tout simplement du droit de cité tous les prolétaires, et une grande partie des petits propriétaires !!! Et l'on se flatte, en excluant du forum la majorité de la nation, d'avoir triomphé de la difficulté... On n'a fait autre chose que perpétuer ainsi le trouble et les mécontentements, et cet état de transition maladive n'a d'autre terme possible que *la réforme électorale*.

Quelques adversaires des listes de notables de Brumaire ont dit que ces listes deshéritaient le peuple. Mais six millions

d'hommes votaient alors dans les assemblées primaires ; et ils ne déléguaient, d'une manière limitée, qu'une partie de leur droit de suffrage à *six cent mille notables*, électeurs et candidats de l'universalité des Français. Et maintenant, ce n'est pas l'universalité, mais seulement une partie de la population qui nomme à peine *deux cent mille électeurs!* Notre système de notabilité était donc beaucoup plus populaire que tous vos systèmes électoraux. Le Sénat, dit-on, choisissait les hauts fonctionnaires et les députés. — Cette attribution n'était que momentanée ; elle devait diminuer et s'éteindre à mesure que le peuple s'habituerait et s'affectionnerait à l'exercice de ses droits d'élection. Tel était le plan de Sieyès ; le suffrage universel direct devait s'étendre avec les circonstances favorables, de sorte que les mœurs républicaines prenant racine parmi nous, les assemblées primaires, ou du moins les notables des communes, auraient pu nommer, progressivement, les fonctionnaires de district et de département. Quant aux députés, nous laissons d'abord leur choix au Sénat, afin que l'autorité législative, dans ce premier âge de la charte consulaire, fût réservée aux hommes également opposés au royalisme et à la démagogie. Le choix du Sénat ne pouvait, d'ailleurs, tomber que sur les notables de départements, c'est-à-dire sur les candidats du peuple. Mais avec le temps, le droit d'élire sur les listes les députés pouvait passer successivement du Sénat aux six mille notables des départements, puis aux soixante mille notables des districts, puis enfin aux six cent mille notables des communes.

Le peuple, en outre, même au commencement de l'organisation, exerçait réellement une censure universelle sur tous les fonctionnaires publics ce qui modifiait sagement le droit de délégation des divers degrés de notabilité, ainsi que la prérogative temporaire du Sénat ; considération majeure qui a passé parmi nous presque inaperçue. En effet, tous les trois ans, les assemblées primaires renouvelaient les listes des six cent mille notables communaux. Les fonctions publiques ne pouvant être remplies que par ceux qui étaient maintenus sur ces listes, il en résultait que tout Français avait non seulement droit de suffrage direct dans sa commune, mais qu'il avait aussi, tous les trois ans, droit de cen-

sure direct sur les hommes publics de tous les degrés. Nous avons vu que cette large part faite à la démocratie devait s'accroître progressivement; mais telle qu'elle était c'était encore un progrès immense : c'était une liberté politique supérieure à celle de la Constitution de l'an III et de bien d'autres constitutions.

Ainsi (qu'on me permette de le répéter), six millions de citoyens, nommant directement les fonctionnaires de leurs communes, choisissaient six cent mille notables, tout à la fois électeurs et candidats pour les autres fonctions; et tout Français non maintenu sur ces listes triennales de candidature populaire, devenait inéligible à toute magistrature. Ainsi la question du suffrage universel, appliquée à une grande et vieille société, se trouvait déterminée de la manière la plus satisfaisante. J'espère que l'avenir constitutionnel qui s'avance pour tous les peuples, appréciera, mieux que ne l'ont fait nos contemporains, cette sage institution de notre grand publiciste. En France, surtout, l'éducation politique a fait trop de progrès depuis quelques années pour que la réforme électorale n'y aboutisse pas bientôt à la votation universelle.

4° *Chambre inamovible; aristocratie personnelle ; absorption sénatoriale.* — La Chambre qui représente le besoin de stabilité doit être inamovible. Le maintien de l'ordre existant lui étant spécialement confié, elle doit être puissante en tout temps, et plus puissante encore après une révolution populaire, où les opinions, ayant impétueusement parcouru jusqu'au bout la pente démocratique, ont dépassé de beaucoup le point d'arrêt. Immédiatement après ces profondes secousses, le législateur, pour rasseoir la société, doit imprimer à la force conservatrice une action d'autant plus vive, qu'elle est plus en discrédit momentané. Cette action ne peut dériver que des attributions établies par la Constitution, ou bien de la grande propriété, dont l'influence peut, jusqu'à un certain point, suppléer à la loi. Nous n'ignorions pas qu'une magistrature de grands propriétaires (sans être héréditaire, comme elle ne doit l'être que dans une monarchie tempérée), mais seulement viagère et assise sur un cens fort élevé, eût été une bonne combinaison par la haute Chambre

de notre République ; mais il n'y avait plus en France que très peu de grands propriétaires, et ils étaient presque tous hostiles au nouveau régime. Cet élément d'ordre n'étant pas à notre disposition, nous ne pouvions y suppléer qu'en augmentant les attributions du corps conservatif. Voilà pourquoi Sieyès proposait de confier tant de pouvoir au Sénat. La sanction des lois, la nomination des sénateurs et des Consuls et le droit suprême d'absorber les Consuls, devaient former l'attribution permanente de la Chambre inamovible ; l'élection des députés et des hauts fonctionnaires était son attribution provisoire. Tant d'autorité n'était pas plus qu'il ne fallait pour que ce patriciat viager de la République pût résister au pouvoir exécutif toujours envahisseur, et à la Chambre démocratique encore fort inquiète. Néanmoins, cette magistrature patricienne sortait aussi de l'élection populaire, source unique des pouvoirs légitimes, puisque ses membres, comme les Consuls, étaient pris exclusivement dans la liste des six mille notables des départements, où tout Français pouvait parvenir par la seule confiance de ses concitoyens. Les sénateurs étaient aussi déclarés inéligibles à toute autre fonction publique, afin de n'avoir aucun avantage personnel à attendre du gouvernement.

Malgré tant d'attributions, le Sénat était-il en mesure de garantir la République de l'ambition du pouvoir exécutif? Un gouvernement de trois magistrats rééligibles de dix ans en dix ans, substitués à cinq magistrats élus seulement pour cinq ans et ne pouvant être réélus, paraissait encore beaucoup trop fort à bien des esprits ombrageux. Sieyès hésita s'il ne fallait pas borner à cinq ans l'autorité des Consuls ; mais il lui parut préférable de ne pas trop borner le temps et d'établir une répression toujours existante pour les cas de danger public. Quoique le consulat, totalement étranger aux pouvoirs législatif et judiciaire, n'eût que le nombre trois de commun avec le triumvirat romain, il était toutefois évident que c'était de là que pouvait plus probablement sortir quelque jour la tyrannie. C'était donc contre cette probabilité que le législateur devait surtout diriger la puissance conservatrice.

Dans quelques États anciens et du moyen âge, on bannis-

sait les citoyens dont on redoutait la puissance. L'ostracisme, l'exil *ob nimiam potestatem,* avait paru l'unique remède contre cette maladie mortelle des Républiques ; mais l'ostracisme avait deux défauts qui en balançaient les avantages : 1° Il était souverainement injuste puisqu'il punissait une influence, acquise peut-être par des vertus civiques. Non seulement il privait l'État d'Aristide et de Thémistocle, mais il infligeait à Aristide et à Thémistocle la plus cruelle, la plus longue torture de la vie humaine, *l'exil... l'exil sans terme... loin de la patrie.* La crainte de subir cet affreux supplice ne pouvait-elle pas précipiter une âme faible dans la route de l'usurpation ?... Si quelque chose pouvait excuser jamais la tyrannie et la guerre civile, n'était-ce pas cette épée terrible de l'exil suspendue sur la tête d'un citoyen assez illustre pour exciter l'envie ? L'injustice de l'ostracisme allait évidemment en cela contre le but du législateur ; 2° l'ostracisme, peine imposée sans jugement, était-il au moins imposé par une autorité calme, éclairée, réfléchie ! Au contraire, c'était la foule qui prononçait dans l'agitation du forum, toujours ouvert aux poisons de la haine, aux préjugés du moment, aux séductions de l'intrigue. La multitude condamnait sans appel ; l'aréopage était impuissant.

Comment améliorer l'ostracisme ? Comment conserver ce remède héroïque des Républiques en le dépouillant de son injustice, et en donnant à ces suspects de la gloire une garantie contre les caprices de l'envie ?... Sieyès proposa de confier le droit d'absorption au même corps qui sanctionnait les lois, et dont l'inamovibilité, la haute position et l'intérêt de conservation rendaient plus utile et moins dangereux l'exercice d'une censure extraordinaire ; par ce droit d'absorption, le Sénat pouvait absorber, c'est-à-dire appeler dans son propre sein le consul qui lui paraissait dangereux à la liberté de la République. Le consul absorbé cessait à l'instant même ses fonctions, et devenait *ipso facto* membre du Sénat. L'homme d'État soupçonné n'était pas ainsi condamné à traîner le reste de ses jours loin de ses compatriotes : il était seulement réduit à céder à un autre le poste qu'il occupait. Il n'avait plus à choisir entre la révolte et ce supplice, dont les ministres et les députés, tranquillement assis au foyer

domestique, ne paraissent pas tous comprendre la cruauté. Les soupçons du Sénat étaient-ils justes... l'absorption sauvait l'État et délivrait du crime celui qui allait s'y livrer. Les soupçons étaient-ils injustes... l'absorbé quittait seulement sa place pour un autre : il se trouvait assis pour le reste de ses jours sur la chaise curule. — Certes, un pareil ostracisme n'avait plus rien d'odieux. — Sieyès avait complètement, admirablement résolu le problème.

Mais l'absorption pouvait priver la République des services d'un grand citoyen dans le gouvernement. — *Une république ne connaît pas d'homme nécessaire.*

Il est sans doute superflu de répéter ici que je parle du projet de réforme que Sieyès avait médité, que nous avions approuvé avec un enthousiasme réfléchi, et qu'il eût donné à la France s'il eût été assez puissant pour le faire. Une partie de ces idées fut conservée dans la Constitution de l'an VIII : mais qu'est-ce qu'un système morcelé de toutes parts ? Il suffit d'un seul article, omis ou ajouté, pour tout dénaturer. Le Sénat conservateur, privé du droit d'absorption, n'était plus bon qu'à se conserver lui-même. — Que dire des sénateurs appelés, contre le principe fondamental de leur institution, à tous les hauts emplois du gouvernement ?... Je ne parle donc ici que du projet primitif : la modification de ce projet nous occupera plus tard.

Sans le retour de Napoléon, notre réforme républicaine eût-elle réussi ?... Probablement nous eussions succombé sous le parti de Jourdan. Je pense que ce retour *imprévu* a préservé la France d'une répétition de la Terreur, que Jourdan et plusieurs de ses amis auraient tenté vainement de modérer. Il y avait plus de chances contre nous que par nous ; mais la crainte d'un nouveau gouvernement révolutionnaire méritait que nous exposassions nos têtes... Nous ne les eussions gardées que peu de jours de plus, si les temps de 93 étaient revenus !

Il est très vraisemblable que notre réforme n'eût pas réussi, précisément à cause de ce qu'elle avait de meilleur, la suprématie sénatoriale. Un corps revêtu de tant de puissance répugnait trop à l'opinion dominante, à cette horreur vague et exagérée de l'aristocratie, préjugé misérable qui

s'opposait, comme il s'oppose encore, à l'amélioration de nos institutions politiques. On osait alors, encore moins qu'on l'ose aujourd'hui, braver l'impopularité qui s'attache à l'idée d'un patriciat. De bons citoyens ne persistent-ils pas à confondre dans une réprobation commune l'aristocratie féodale et la magistrature patricienne ? — Lorsqu'un peuple conquérant, spoliateur d'un peuple conquis, organise une féodalité qui, séparant les deux races en maîtres et en esclaves, assure à l'une tous les droits et à l'autre toutes les servitudes : un tel régime, terrible abus de la force, profonde ligne de démarcation creusée par le glaive entre deux peuples, est une odieuse tyrannie contre laquelle les opprimés ne peuvent lancer trop de malédictions. Cette aristocratie héréditaire, née des violences de la conquête, se fût-elle modifiée comme en Angleterre, se fût-elle, avec le temps, assez identifiée aux libertés publiques pour être devenue leur plus solide garantie, on conçoit encore, malgré cette transformation, qu'un État républicain veuille repousser tout privilège héréditaire de caste et de famille : mais une magistrature patricienne et personnelle est d'une toute autre nature : elle est indispensable, comme corps intermédiaire et conservateur, à tout gouvernement de liberté ; sans cette magistrature, également placée hors du mouvement de l'administration et hors du mouvement de l'élection populaire, le gouvernement deviendra bientôt absolu, soit dans le pouvoir exécutif, soit dans le corps démocratique. Au reste, sans répéter ici ce que les publicistes de tous les temps ont dit dans toutes les langues, contentons-nous d'observer les contre-sens que présentent les théories démagogiques et leur application. Le progrès, dit-on, consiste dans l'absence de tout principe d'aristocratie, dans l'égalité politique !... Mais où est donc cette société sans aristocratie, sans inégalités politiques ?... Entre le chef et la foule il y aura nécessairement des chefs secondaires. Ce que cette réunion de chefs secondaires reçoit de pouvoirs est favorable aux libertés publiques, puisque ce pouvoir est distrait de ceux du gouvernement. Si ce n'est pas un Sénat que vous placez entre le chef et le peuple, vous avez une camarilla de courtisans qui s'y placeront d'eux-mêmes. Vous pouvez préférer l'aristocratie des valets à celle des magis-

trats politiques ; vous pouvez confier les choix à une bureaucratie toujours servile (la plus hideuse des autorités intermédiaires), plutôt qu'à un corps inamovible d'hommes indépendants ; mais malgré tout enfin, une aristocratie, héréditaire ou personnelle, indépendante ou servile, a régi, régit et régira les sociétés humaines. Chez les sauvages, les plus forts, ceux qui ont tué le plus d'ennemis, et les anciens de la tribu, ne sont-ils pas les aristocrates du désert ? — Aux États-Unis, des privilèges électifs ne consacrent-ils pas l'aristocratie de l'argent ? Et n'est-ce pas, d'ailleurs, par l'inégalité la plus hideuse que, dans plusieurs États de ce beau pays, on ne traite pas encore comme son prochain le compatriote, le chrétien à qui il reste la moindre trace d'une couleur proscrite ? — Et chez nous, ceux qui payent le cens d'électeur et d'éligible n'appartiennent-ils pas à des classes privilégiées ?... Est-ce de l'égalité que deux cent mille citoyens sur six millions de Français ? Et peut-on, dans un tel état, se vanter d'avoir su concilier la monarchie avec la liberté et *l'égalité*, sans ressembler à ces augures romains dont le plus grand mérite, en se rencontrant devant le public, consistait à savoir garder leur sérieux !

Dans le projet de Sieyès, l'élément aristocratique avait été réduit à sa meilleure expression républicaine : il avait été popularisé ; il ne s'appuyait uniquement ni sur la grande propriété encore hostile, ni sur l'industrie exposée à des chances trop fréquentes pour être une base solide, ni même sur l'intelligence qui n'est pas toujours amie de l'ordre... Il s'appuie sur une force à laquelle concouraient à la fois l'intelligence, l'industrie et la propriété : il s'appuyait *sur la confiance générale manifestée à plusieurs reprises.* Pour arriver à leur haute position, les grands notables départementaux devaient épuiser tous les degrés d'élection ; et cette nouvelle base d'influence était plus solide, et surtout plus libérale que toutes les autres, puisqu'elle n'admettait pas le privilège de la bourgeoisie, privilège moins restreint et par conséquent moins odieux que celui de l'ancienne noblesse, mais qui, cependant, ne s'accorde pas davantage avec la déclaration des droits. — Même dans la Constitution de Brumaire, telle qu'elle fut modifiée et votée, il y avait six millions de citoyens sur six millions

de Français; car, riche ou pauvre, tous avaient droit de suffrage. Si, depuis, par des plébiscites successifs, on a tout dénaturé, à qui la faute?... A vous, à vos pères qui l'ont voulu ainsi, mais non à ceux qui voulaient autre chose; non à ceux à qui vous reprochez la monarchie impériale avec autant d'injustice que si vous reprochiez la Constitution de 93 aux constituants de 89; non à ceux qui ne renoncèrent à leur rêve d'une sage République sénatoriale et consulaire, qu'après l'expression répétée de la volonté nationale, réellement et sincèrement émise. Cette volonté, se précipitant de nouveau vers le système héréditaire, *et s'y précipitant uniquement par horreur du jacobinisme,* ne laissait plus aux bons esprits d'autre but à atteindre que des institutions intermédiaires proportionnées à la royauté, et assez fortes pour la tempérer. En se résignant au vote souverain de la France, tout Français accomplit un devoir sacré. Quelques hommes de Brumaire eurent sans doute plus que de la résignation... Mais honneur à ceux qui se sont retirés ou résignés sans bassesse!

Ne dirait-on pas, à entendre quelques pamphlétaires, que parmi nos adversaires de Saint-Cloud, parmi les plus ardents jacobins, il n'en est point qui se soient ralliés à la monarchie?... Mais, pour ne parler que des plus illustres, Jourdan de Fleurus fut sujet de l'empereur et maréchal de l'empire! Bernadotte n'a pas plus reculé devant ce nom de sujet en France que devant un sceptre étranger!... Et Lafayette!... Est-ce la république ou la monarchie qui sortit de sa dictature de 1830? — Il est vrai que, malgré l'opinion contraire de Manuel et de Benjamin Constant, on s'est empressé de rendre *la pairie viagère*, afin de la mettre sans doute plus *au pair* avec la *royauté héréditaire* afin de la mettre plus en état de résister au pouvoir exécutif... Et l'on n'est ainsi parvenu qu'à transformer cette haute chambre en commission prévôtale, au grand scandale des Français et des étrangers! Les théories de Brumaire, je le confesse de bon cœur, étaient progressives dans un autre sens; Mirabeau, dont les opinions étaient devenues organisatrices dès le lendemain de la tempête, disait que le silence de Sieyès était une calamité publique... Nous pouvons dire avec autant de vérité que ce fut une irréparable calamité *pour les républicains*, que l'impuis-

sance où Sieyès fut réduit de faire adopter sa réforme sénatoriale dans la majorité du conseil des Cinq-Cents, comme il l'avait fait dans le conseil des Anciens.

PIÈCE N° XXXIV.

PUBLICATIONS DE LUCIEN BONAPARTE, DE 1798 A 1800.

Rapport fait au conseil des Cinq-Cents par Lucien Bonaparte au nom de la commission des Onze, sur le message du Directoire exécutif du 29 prairial an VII, sur l'état de la République.

Séance du 1er messidor an VII.

(*Conseil des Cinq-Cents*). — Rapport et projet d'arrêté présentés par Lucien Bonaparte au nom de la commission des inspecteurs sur l'organisation des bureaux du conseil pour l'an VIII.

Séance du 26 fructidor an VII.

(*Conseil des Cinq-Cents*). — Rapport et projet de résolution présentés par Lucien Bonaparte, au nom de la commission des Sept, sur la création d'une armée de seconde ligne et d'une armée départementale.

Séance du 4 fructidor an VII.

(*Conseil des Cinq-Cents*). — Opinion de Lucien Bonaparte sur l'impôt du sel (an VII).

(*Conseil des Cinq-Cents*). — Opinion de Lucien Bonaparte sur les secours à accorder aux veuves des militaires (an VII).

La tribu Indienne ou *Édouard et Stellina*, par le citoyen Lucien Bonaparte. — Paris, Honnert, an VII, 2 volumes in-12.

Discours de Lucien Bonaparte, président du conseil des Cinq-Cents, aux troupes, au milieu de la cour du palais de Saint-Cloud, le 19 brumaire an VIII.

Opinion de Lucien Bonaparte sur la situation de la République, séance du 19 brumaire an VIII.

Discours de clôture prononcé par Lucien Bonaparte, président du conseil des Cinq-Cents, dans la nuit du 19 brumaire an VII.

Rapport et projet de résolution présentés par Lucien Bonaparte sur la fin des proscriptions civiles.

Séance du 3 nivôse an VIII.

(*Conseil des Cinq-Cents*). — Motion d'ordre faite par Lucien Bonaparte pour la veuve et les enfants de Théobald-Wolf-Ton.

Séance du 9 brumaire an VIII.

Discours prononcé dans le temple de Mars par Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, le 25 messidor an VIII, pour la fête du 14 juillet et de la Concorde. — Paris, imprimerie de la République, in-8° de 15 pages.

Parallèle entre César, Cromwell, Monck et Bonaparte.

PIÈCE N° XXXV.

LETTRE DU CITOYEN GIRAUD, DE SAINT-MAXIMIN (MARATHON), AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, CONTRE LE CITOYEN LUCIEN BONAPARTE, LE 12 THERMIDOR AN II (8 AOUT 1794).

Dans cette lettre, adressée au comité de Salut public, Giraud dénonce des infractions à la loi sur le recrutement, qui font gémir tous les pères de famille du canton de Saint-Maximin.

« Le nommé Bonaparte, Corse d'origine, est dans l'âge de la réquisition, et, parce qu'il est protégé, il a été nommé garde-magasin, et lui reste tranquille, tandis que nos enfants combattent. Il dit hautement qu'avec ses protections il se moque de tous... »

PIÈCE N° XXXVI.

LETTRE DE LUCIEN BONAPARTE, COMMISSAIRE DES GUERRES, AU CITOYEN FRÉRON.

Malines, le 13 germinal an IV (2 avril 1796).

« Mon cher Fréron, depuis que je vous ai quitté j'ai toujours couru; ma destination sans cesse incertaine vient

enfin de se fixer... Oh! mon ami, tu as fermé dans le Midi le gouffre ouvert aux dieux infernaux..., etc. »

PIÈCE N° XXXVII.

BILLET AUTOGRAPHE DE SERVICE DE TROIS LIGNES, ADRESSÉ PAR LUCIEN, COMMISSAIRE DES GUERRES, AU GÉNÉRAL MOREAU.

Ce billet est daté d'Augsbourg, le 18 fructidor an IV (4 septembre 1796).

A cette date, Lucien était donc de passage en Allemagne.

PIÈCE N° XXXVIII.

LETTRE DE JOSEPH BONAPARTE A JEAN DEBRY.

Paris, 10 germinal an VII (30 mars 1799).

Dans cette lettre, Joseph se plaint des persécutions dont on cherche à l'entourer, lui et ses amis. On le fait passer pour un anarchiste. Tous les membres de la famille sont en suspicion.

« On a cherché à trouver des crimes dans la famille de ma femme... On emprisonne dans notre département tous les amis de la Révolution, s'ils sont soupçonnés d'être les amis de notre famille. »

PIECE N° XXXIX.

LETTRE DU CITOYEN SAPEY AU DIRECTEUR DU *Journal des Hommes libres* A PROPOS D'UNE ACCUSATION PORTÉE CONTRE LUCIEN BONAPARTE.

Juin 1799.

AU RÉDACTEUR,

« Je n'ai pu lire qu'avec indignation, dans le numéro 60 du *Journal des Hommes libres*, parmi les questions que l'on

propose à Lucien Bonaparte, celle qui concerne un vaisseau du Maroc, sorti de Gibraltar, pris à 9 milles de Livourne, par le corsaire le *Patriote* et conduit dans le port d'Ajaccio, en Corse.

« Il est évidemment faux que cette prise ait produit 800,000 francs, comme on le prétend, puisque le navire et la cargaison n'ont été vendus que 180,000 francs aux enchères publiques.

« Il est faux que la religion des juges des tribunaux d'Ajaccio ait été violentée par l'influence de Lucien Bonaparte, ni par celle d'aucun autre citoyen.

« Il est faux que les Marocains, propriétaires de la cargaison, aient échappé plusieurs fois aux coups de stylet, comme on le dit si complaisamment.

« Voici le fait :

« Les Marocains, ayant nolisé un bâtiment pour les transporter à Livourne, rencontrèrent, en sortant du golfe d'Ajaccio, un petit bateau du pays, qu'ils coulèrent bas. Les marins qui se trouvaient à bord, n'ayant aucun autre espoir de sauver leur vie, essayèrent de gagner à la nage le bâtiment des Marocains ; on les menaça de les assassiner s'ils en approchaient. Ces infortunés auraient infailliblement péri, si un bateau-poste de la Sardaigne qui passa sur ces entrefaites ne les eût arrachés à la mort en les prenant à son bord.

« Les Marocains, revenus quelque temps après à Ajaccio, accusés et livrés au tribunal correctionnel, furent mis en liberté après quinze jours de détention, malgré les cris des marins du bateau qui demandaient justice et vengeance.

« Le directeur général des bâtiments de correspondance,

« SAPEY. »

PIECE N° XL.

ÉTAT DES SERVICES DU MARÉCHAL BERTHIER.

BERTHIER (Louis-Alexandre), prince de Wagram, prince souverain de Neuchâtel et Valangin, fils de Jean-Baptiste

Berthier et de Marie-Françoise L'Huillier de La Serre, né le 20 novembre 1753, à Versailles (Seine-et-Oise); marié le 9 mars 1808, à Marie-Élisabeth-Amélie-Françoise de Bavière;

Ingénieur-géographe des camps et armées du roi, le 1er janvier 1766;
Lieutenant réformé d'infanterie, le 11 mars 1770;
Rang de lieutenant d'infanterie dans la légion de Flandre, le 24 mars 1772;
Attaché au corps des dragons, le 18 août 1776;
Capitaine, au corps des dragons, le 2 juin 1777;
Attaché au 2e régiment de chasseurs à cheval, le 8 avril 1779;
Attaché au régiment de Soissonnois (infanterie), le 26 avril 1780;
Gouverneur des Hôtels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères en survivance de son père, le 1er octobre 1780;
Sous-aide maréchal général des logis surnuméraire à l'armée de Rochambeau, le 1er janvier 1781;
Adjoint à l'état-major de l'armée, le 13 juin 1783;
Aide-maréchal général des logis, le 2 décembre 1787;
Employé au camp de Saint-Omer, avec rang de major, le 1er juillet 1788;
Employé sous les ordres du marquis de Lambert, le 1er janvier 1789;
Rang de lieutenant-colonel, le 11 juillet 1789;
Aide-maréchal général des logis près les troupes du général La Fayette, le 25 décembre 1789;
Commandant à Versailles par intérim, le 27 décembre 1789;
Adjudant général colonel, employé dans les 1re et 16e divisions militaires, le 1er avril 1791;
Employé dans la 17e division militaire (Paris), le 25 juin 1791;
Employé à la direction générale du dépôt de la guerre, le 25 avril 1792;
Maréchal de camp, le 22 mai 1792;
Chef d'état-major de l'armée du Nord, le 26 mai 1792;
Suspendu de ses fonctions, le 20 septembre 1792;
Autorisé à servir comme volontaire à l'armée des Côtes de l'Ouest, le 11 mai 1793;

Requis par les représentants du peuple près l'armée des Côtes de La Rochelle pour faire les fonctions de chef d'état-major de cette armée, le 12 juin 1793 ;

Envoyé en mission à Paris, le 1er juillet 1793 ;

Réintégré dans ses fonctions de général de brigade et nommé chef d'état-major de l'armée des Alpes et d'Italie, le 5 mars 1795 ;

Général de division de l'armée des Alpes et d'Italie, le 13 juin 1795 ;

Chef d'état-major de l'armée des Alpes, le 8 octobre 1795 ;

Chef d'état-major de l'armée d'Italie, le 2 mars 1796 ;

Commandant en chef cette armée, le 9 décembre 1797 ;

Chef d'état-major de l'armée d'Angleterre, le 8 mars 1798 ;

Chef d'état-major de l'armée d'Orient, le 10 mai 1798 ;

Ministre de la guerre, le 10 novembre 1799 ;

Général en chef de l'armée de réserve, le 2 mars 1800 ;

Ambassadeur extraordinaire en Espagne, le 11 août 1800 ;

Ministre de la guerre, le 8 octobre 1800 ;

Maréchal de l'empire, le 19 mai 1804 ;

Sénateur de droit comme grand dignitaire de l'empire ;

Grand officier du palais, le 11 juillet 1804 ;

Grand veneur de la couronne ;

Major général de l'armée des Côtes de l'Océan (devenue grande armée le 29 août 1805), le 3 août 1805 ;

Prince souverain de Neuchâtel et Valangin, le 30 mars 1806 ;

Vice-connétable de l'empire, le 9 août 1807 ;

Remplacé comme ministre de la guerre, le même jour ;

Major général de l'armée d'Allemagne, le 17 mars 1809 ;

Prince de Wagram, le 15 août 1809 ;

Major général de l'armée d'Espagne, le 1er décembre 1809 ;

Ambassadeur extraordinaire à Vienne, le 27 février 1810 ;

Colonel général des Suisses, le 13 juin 1810 ;

Président à vie du collège électoral du département du Pô, le 10 janvier 1812 ;

Major général de la Grande armée, le 1er février 1812,

Capitaine de la 5e compagnie des gardes du corps du roi, le 1er juin 1814 ;

Pair de France, le 4 juin 1814 ;

Décédé à Bamberg (Bavière), le 1er juin 1815

Campagnes :

1780, 1781, 1782 et 1783, en Amérique ; 1792, armée du Nord; 1793, armée des Côtes de La Rochelle ; 1795, 1796, 1797, 1798 et 1799, aux armées des Alpes et d'Italie, d'Angleterre et d'Orient; 1800, armée de réserve; Vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, à la grande armée ; 1808, en Espagne ; 1809, en Allemagne et en Espagne; 1812, en Russie ; 1813, en Saxe ; 1814, en France.

A reçu 4 blessures à la prise de Saumur, le 13 juin 1793.

Décorations :

Grand-aigle et chef de la 1re cohorte de la Légion d'honneur, le 1er février 1805 ;

Chevalier de Saint-Louis, le 1er juillet 1788 ;

Commandeur du même ordre, le 25 septembre 1814;

Grand dignitaire de la Couronne de Fer d'Italie ;

Grand-croix de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière ;

Chevalier de l'ordre de l'Aigle d'or de Wurtemberg;

Chevalier de l'ordre de Saint-Henri de Saxe ;

Grand-croix de l'ordre de la Fidélité de Bade ;

Commandeur grand-croix de l'ordre de Hesse;

Grand-croix de l'ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg

Grand-croix de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie;

Chevalier de l'Aigle noir de Prusse ;

Chevalier de l'ordre de Saint-André de Russie ;

Grand commandeur de l'ordre de la Couronne de Westphalie.

Dotations :

Décret du 30 mars 1806, Principauté de Neuchâtel; — décret du 30 juin 1807, 54,534 francs de rentes sur le duché de Varsovie ; — décret du 23 septembre 1807, 29,411 francs de rentes sur le grand livre ; — décret du 10 mars 1808, 180,000 francs de rentes sur la Westphalie et 141,000 francs sur le Hanovre ; — décret du 15 avril 1809, 300,000 francs de rentes sur les départements de la Roër et de la Sarre, 100,000 francs de rentes sur le Mont de Milan, 200,000 francs

de rentes sur l'octroi du Rhin et 250,000 francs de rentes sur le château de Chambord et ses dépendances.

Le nom du maréchal Berthier est inscrit au côté sud de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

(Archives de la guerre).

PIÈCE N° XLI.

ÉTAT DES SERVICES DU PRINCE MURAT.

MURAT (Joachim), grand-duc de Berg et de Clèves, roi des Deux-Siciles, fils de Pierre Murat-Jordy et de Jeanne Loubières, né le 25 mars 1767, à La Bastide-Fortunière (Lot), marié le 20 janvier 1800, à Marie-Annunciade-Caroline Bonaparte;

Engagé, le 23 février 1787, au régiment de chasseurs des Ardennes (devenu régiment de chasseurs à cheval de Champagne, puis 12e régiment);

Garde à cheval dans la garde constitutionnelle du roi, le 8 février 1792;

Congédié, le 4 mars 1792, et rentré au 12e régiment de chasseurs;

Brigadier, le 29 avril 1792;

Maréchal des logis, le 15 mai 1792;

Sous-lieutenant à l'escadron franc attaché au 12e régiment de chasseurs, le 15 octobre 1792;

Lieutenant, le 31 octobre 1792;

Nommé provisoirement, par le général en chef Dampierre, capitaine aide de camp du général d'Urre, le 14 avril 1793;

Nommé provisoirement, par le même général en chef, chef d'escadron au 16e régiment de chasseurs, le 1er mai 1793;

Confirmé dans ce grade et placé au 21e régiment de chasseurs, le 14 août 1793;

Chef de brigade, le 2 février 1796, pour prendre rang à dater du 18 novembre 1793;

Aide de camp du général en chef Bonaparte, le 29 février 1796;

Général de brigade employé à l'armée d'Italie, le 10 mai 1796;

Commandant une brigade de dragons à l'armée d'Orient, le 12 janvier 1798;

Commandant la province de Keleoubeh, le 27 juillet 1798;

Commandant la cavalerie stationnée à Boulac, le 9 juin 1799;

Nommé provisoirement général de division sur le champ de bataille d'Aboukir par le général en chef Bonaparte, le 25 juillet 1799;

Rentré en France avec ce général, le 9 octobre 1799;

Confirmé dans le grade de général de division, le 19 octobre 1799;

Commandant la cavalerie de la 17e division militaire (Paris), le 9 novembre 1799;

Commandant en chef et inspecteur de la garde des Consuls, le 30 novembre 1799;

Lieutenant du général en chef de l'armée de réserve et commandant la cavalerie de cette armée, le 1er avril 1800;

Commandant les grenadiers et éclaireurs campés entre Beauvais et Amiens, le 2 août 1800;

Commandant le corps d'observation rassemblé à Dijon, le 20 novembre 1800;

Général en chef de l'armée d'observation du Midi, le 13 février 1801;

Commandant en chef dans la République italienne, le 21 mai 1802;

Président du collège électoral du Lot, le 22 octobre 1803;

Gouverneur de Paris, commandant les troupes de la 1re division militaire, ainsi que la garde nationale de Paris, le 15 janvier 1804;

Maréchal de l'empire, le 19 mai 1804;

Membre du Corps législatif, le 17 août 1804;

Grand amiral et prince de l'empire, le 1er février 1805;

Sénateur de droit comme grand dignitaire de l'empire;

Lieutenant de l'empereur, commandant en son absence la Grande armée, le 28 août 1805;

Commandant la réserve de cavalerie;

Grand-duc de Berg et de Clèves, le 15 mars 1806 ;

Nommé lieutenant général du royaume d'Espagne par le roi Charles IV, le 2 mai 1808 ;

Président de la Junte suprême de gouvernement, le 4 mai 1808 ;

Confirmé par le roi Joseph dans ses fonctions de lieutenant général du royaume d'Espagne, le 10 juin 1808 ;

Roi des Deux-Siciles, le 15 juillet 1808 ;

Rejoint la grande armée au mois de mai 1812, et chargé du commandement de la cavalerie ;

Commandant l'escadron sacré, le 23 novembre 1812 ;

Lieutenant général de l'empereur, commandant en son absence la grande armée, le 4 décembre 1812 ;

A remis ce commandement au prince Eugène, le 17 janvier 1813 ;

Rejoint la grande armée, au mois d'août 1813, et chargé du commandement de l'aile droite ;

Rentré à Naples, le 5 novembre 1813 ;

Fusillé à Pizzo (Calabre), le 13 octobre 1813.

Campagnes :

1792, 1793, 1794 et 1795, armées du Nord et des Ardennes ; 1796 et 1797, armées de l'Intérieur et de l'Italie ; 1798 et 1799, armée d'Orient ; 1800, armée de réserve ; 1801, armée d'observation du Midi ; Vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, grande armée ; 1808, Espagne ; 1812, Russie ; 1813, Saxe.

Blessures :

Coup de feu à la mâchoire à la bataille d'Aboukir, le 25 juillet 1799 ;

Blessé à l'affaire de Vinkowo (Russie), en 1812.

Décorations :

A reçu un sabre d'honneur le 6 juillet 1800, en récompense de sa brillante conduite à Marengo ;

Grand-aigle et chef de la 12e cohorte de la Légion d'honneur, le 1er février 1805 ;

Grand dignitaire de l'ordre de la Couronne de Fer, le 20 février 1806;

Grand-croix de l'ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg;

Décoré de l'ordre de la Couronne de Saxe ;

Décoré de l'ordre de l'Aigle noir de Prusse;

Décoré de l'ordre de Saint-André de Russie.

Le nom de Murat est inscrit au côté sud de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

(Archives de la guerre).

PIECE N° XLII.

ÉTAT DES SERVICES DU GÉNÉRAL LECLERC.

Leclerc (Victoire-Emmanuel), fils de Jean-Paul et de Marie-Jeanne-Louise Musquinet, né le 17 mars 1772, à Pontoise (Seine-et-Oise), marié à Marie-Paulette (dite Pauline), Bonaparte.

Élu lieutenant au 2e bataillon de volontaires de Seine-et-Oise, le 19 octobre 1791 ;

Démissionnaire, le 22 septembre 1792;

Aide de camp surnuméraire du général Lapoype, le 3 octobre 1792;

Sous-lieutenant au 12e régiment de cavalerie, le 1er décembre 1792 ;

Adjoint aux adjudants généraux de l'armée d'Italie, le 5 février 1793;

Chef d'état-major de la division de l'Est de l'armée dirigée contre Toulon, en 1793;

Nommé provisoirement adjudant général chef de bataillon, sur le champ de bataille, par les représentants du peuple près cette armée, le 17 décembre 1793 ;

Confirmé dans ce grade en vertu du décret de la Convention nationale du 24 mars 1794, et employé à l'armée des Ardennes;

Adjudant général, chef de brigade, le 19 avril 1794;
Employé à l'armée des Alpes, le 8 juin 1794;
Réformé par suite de l'organisation des états-majors des armées en date du 13 juin 1795;
Remis en activité, le 19 avril 1796;
Employé à l'armée de l'intérieur, le 27 avril 1796;
Employé à l'armée d'Italie, le 3 mai 1796;
Général de brigade, le 6 mai 1797;
Chef de l'état-major de l'armée d'Italie, en 1798;
Employé à l'armée d'Angleterre, le 2 novembre 1798;
Chef de l'état-major de cette armée, en 1799;
Nommé général de division, le 26 août 1799, et chargé du commandement des troupes de l'armée d'Italie réunies à Lyon;
Employé à l'armée du Rhin, le 3 décembre 1799;
Lieutenant général commandant le corps d'observation de la Gironde, le 8 juin 1801;
Général en chef de l'armée de Saint-Domingue, le 25 octobre 1801;
Mort dans cette colonie, le 2 novembre 1802;

Campagnes :

1793, armée d'Italie; 1794 et 1795, armée des Ardennes et des Alpes; 1796, 1797 et 1798, armées de l'intérieur et d'Italie; 1799, armée d'Angleterre; 1800, armée du Rhin; 1801 et 1802, corps d'observation de la Gironde et armée de Saint-Domingue.

Le nom du général Leclerc est inscrit au côté ouest de l'Acr de triomphe de l'Étoile.

(Archives de la guerre).

PIÈCE N° XLIII.

LETTRE DE JOSEPH BONAPARTE A M. AMIELH, DIRECTEUR DU PETIT SÉMINAIRE D'AIX.

1785.

MONSIEUR,

« Je ne vous ai pas *écris plutôt*, parce que je sais que lorsqu'on est malade, l'on *a* pas besoin d'ennui. *Soiez* persuadé cependant que je n'ai pas été pour cela moins sensible à votre incommodité et que j'ai été bien charmé d'apprendre par M. Emien [1] votre entier rétablissement.

« Je vous ai connu assez, Monsieur, pour prendre *toujour* beaucoup de part à tout ce qui vous regarde et, si je pouvais vous être de quelque utilité dans ce pays *ici*, je me croirais heureux si vous vouliez bien *m'emploier*.

« Mon frère LUCIEN qui se trouve actuellement à l'École militaire de Brienne, doit arriver dans le courant du mois de septembre à Aix, pour entrer au petit séminaire de cette ville. Nous avons été *obligé* de le retirer de Brienne, parce que il penche pour l'état ecclésiastique, et que, comme vous savez, l'éducation des écoles militaires est peu conforme à cet état ; nous le *faisons* remplacer par un autre moins entiché du *bonnet quarré*.

« Je vous demande pour lui, Monsieur, les mêmes bontés que vous avez *eu* pour moi. Je doute qu'il sache assez de latin pour le petit séminaire, mais au moins lui trouverez-vous une facilité étonnante.

« Recevez ici, Monsieur, les assurances du respectueux attachement de la famille et souffrez que je me rappelle au souvenir de Messieurs les supérieurs et élèves Corses, M. Esmien, M. d'Isoard et Messieurs ses fils.

« J'espère venir faire mon droit à Aix, et, avec le plaisir de vous revoir et de vous assurer qu'on ne peut, avec plus de reconnaissance et de respect, Monsieur, être votre très humble et obéissant serviteur [2].

« BUONAPARTE. »

1. *Emien*, oratorien et professeur au petit séminaire; son nom était *Esmien*. (Collection de M. de Coston, de Montélimar.)
2. Collection de M. de Coston, de Montélimar.

PIÈCE N° XLIV.

BONAPARTE A M. D'ISOARD, A AIX.

1785.

MONSIEUR ET CHER AMI,

« Je profite de l'occasion que m'offre un de mes compatriotes pour avoir l'honneur de vous donner de mes nouvelles, qui, en effet, sont telles que je désire que soient celles de toute votre charmante famille.

« Au mois de novembre, j'espère avoir l'honneur de vous revoir à Aix où je ferai mon droit. Je vous prie de présenter mes respects à madame votre mère, messieurs vos frères et tous ceux de ma connaissance.

« Je m'imagine qu'un de mes frères sera arrivé à Aix ou du moins y arrivera bientôt. C'est un échappé de l'École militaire de Brienne, qui ne se sentant aucune disposition pour le service de notre bon Roy, se réfugie au petit séminaire d'Aix, à l'ombre de l'autel, il puisse en liberté suivre son inclination et *auguementer* le *Beat Escadron*.

« Je vous prie de lui témoigner le 4 des bontés que vous avez *eu* pour moi et il aura lieu de vous remercier infiniment.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, Monsieur et cher ami, votre très humble et très affectionné serviteur et ami[1].

« BUONAPARTE. »

26 août 1785.

PIÈCE N° XLV.

LETTRE DE BONAPARTE A M. AMIELH, DIRECTEUR DU PETIT SÉMINAIRE D'AIX.

MONSIEUR,

« On ne pouvait être plus sensible que je le suis à l'*intérest* que vous voulez bien prendre pour nous. L'on ne pouvait

1. Tiré de la collection des *Lettres historiques* de M. d'Isoard-Vauvenargues, d'Aix en Provence.

être en même *tans* plus mortifié de la peine que vous vous êtes *donné*. Je ne *consois* pas comment mes chers parents ont pu être *inquiet* un moment. Je *leurs* ai écrit deux fois avant de sortir de Paris, et je leur ai *mendé* le *dérengement* de notre plan. Je vis à Paris M. de Marbeuf qui me dit que LUCCIANO, mon frère, ne pouvait pas encore être élève à Aix et qu'ainsi il *faloit* qu'il restât à Brienne ; d'un autre côté, j'eus un ordre extraordinaire de rejoindre le régiment à Valence ce que j'ai fait et j'y suis depuis trois semaines, pendant lequel *tems* j'ai écrit trois fois en Corse. *Jugé* de là, Monsieur, si je suis coupable de la moindre négligence. J'aurais dû, il est vrai, vous le *mender*, mais je me suis imaginé que M. Fesch que je crois en Corse vous en *aurai* écrit.

« Je n'aurai mon semestre qu'au mois de septembre prochain, pour lors Monsieur, je me ferai une fête d'avoir le plaisir de *fair conoicence* avec un homme pour qui je *prend* déjà le plus vif *interest*.

« *Faite*-moi passer, je vous prie, les lettres dont vous êtes chargé, quoique je m'*emagine* bien ce qu'elles *contienent*.

« Je suis, avec la plus grande considération, votre très humble et très obéissant serviteur [1].

« NAPOLEONE DI BUONAPARTE. »

A Valence, 25 novembre 1785.

PIECE N° XLVI.

LETTRE DE LUCIEN BONAPARTE A M. REY PÈRE.

Des prisons d'Aix, le 2 thermidor an III (20 juillet 1795).

AU CITOYEN REY PÈRE,

« Buonaparte vous écrit de sa prison, avant de faire d'autres démarches ; c'est à vous-même que je m'adresse avec confiance. Ma femme vous présentera cette lettre et elle vous fera lire la pétition que j'adresse à la commune.

1. Collection de M. de Coston, de Montélimar.

« Votre fils m'a arrêté et il m'a traité avec beaucoup d'honnêteté. Je n'ai pas à me plaindre, mais bien à me louer de sa conduite. Dans ce moment, j'attends ma femme qui me rapportera votre décision. Si vous êtes inflexible, je ne vous importunerai plus.

« A mon arrivée à Saint-Maximin, entouré d'ambitieux et de mauvais sujets, j'ai eu le malheur de n'entendre que les rugissements de la haine et les sifflements de la calomnie. Les honnêtes gens ont semblé craindre mon approche ; dès lors je me suis trouvé livré dans les mains de cette famille, votre ennemie : des gens que j'aurais rougi d'approcher, des galériens, des voleurs, sont devenus mes camarades, parce que je ne les connaissais pas et qu'on cachait la marque de leurs fers sous le manteau de la fanatique opinion...

« Livré dans cette société, je m'étonne moi-même de n'avoir pas été poussé plus loin : malgré les suggestions perfides et calomnieuses, j'ai pourtant résisté. J'en appelle au témoignage de votre aimable demoiselle. Lorsque le sanguinaire Bourdeaux, commissaire de Barras et de Fréron, avait déjà donné des ordres pour faire mener dans les prisons du département plusieurs d'entre vous qu'on leur avait *désigné*, j'empêchai seul cette translation ; je soutins que vous n'étiez que suspects et que vous ne méritiez pas d'être accusés comme criminels et vous restâtes dans vos prisons tranquilles.

« J'en atteste votre cousine ; si mon âme avait été de la trempe de celles qui m'entouraient, vous ne seriez peut-être plus. Tant d'autres aussi innocents, aussi respectables que vous ont péri... Cependant le sang n'a pas coulé : la rapine n'a pas été organisée : mes mains sont pures. Dès lors, Monsieur, je vous propose de briser mes fers en invitant votre cousin à retirer sa dénonciation.

« Si vous avez la générosité de le faire, la reconnaissance et l'amitié qui m'uniront à vous, ne finira qu'avec ma vie. Aussitôt après ma délivrance je viendrai avec votre fils vous embrasser et dissiper dans mes remords la douleur de vous avoir affligé...

« Ce n'est pas que je manque d'autres moyens, mais

comme il serait beau pour vous et pour moi de ne devoir notre réconciliation qu'à moi-même et de faire naître l'amitié du milieu des haines! Ma famille, ma femme et la vôtre seraient liées par la reconnaissance. Voyez, consultez votre cœur et décidez-vous. Ma femme apportera votre décision. Dans les révolutions, le bien est toujours profitable et le mal tôt ou tard est nuisible, vous le *scavez*.

« Votre concitoyen, BUONAPARTE.

« J'en dis autant à votre fils le procureur *sindic*, à qui je vous prie de communiquer ma lettre et mes saluts[1]. »

PIÈCE N° XLVII.

BONAPARTE AU COMMISSAIRE DES GUERRES REY, A MARSEILLE.

Paris, le 14 thermidor an III (1er août 1795).

« Le courrier qui te remettra cette lettre est un officier de hussards que les représentants avaient expédié à Paris et qui retourne à Toulon. Il est porteur d'un pli pour Guérin[2], où est un arrêté du comité de sûreté générale, qui renvoie la pétition de LUCIEN qui est apostillée par Serre[3], aux représentants, à Marseille et les rend maîtres de le mettre en liberté. Est comprise également une lettre de recommandation de Mariotte pour Guérin. Je te prie de voir Guérin, d'apprendre ce qu'il compte faire, de m'en instruire et d'en instruire Lucien. J'espère que le représentant Guérin le mettra de suite en liberté. Je lui ai écrit, dans ce pli, du comité de sûreté générale.

« Chauvet, chez qui je suis, t'envoie une lettre pour cet objet. Assiste donc ce jeune fou, et aie pour lui la sollicitude de l'amitié.

1. Collection de M. de Coston, de Montélimar.
2. *Guérin* était le représentant du peuple, alors en mission à Marseille.
3. *Serre et Mariotte* étaient deux représentants du peuple, rentrés depuis peu d'une mission qu'ils avaient eue dans le Midi.

« Adieu, mon ami, Chauvet ne tardera pas à être nommé ordonnateur; je te salue[1].

« BUONAPARTE. »

PIÈCE N° XLVIII.

LE GÉNÉRAL BONAPARTE A LA CITOYENNE ISOARD.

Paris, le 10 *termidor* an III (28 juillet 1795).

« Je vous prie, madame, de remettre au *malheur cousin* cette lettre et les 500 l. *ci joint*[2]; je ne *dout* pas que vous ne lui prêtiez l'assistance dont il a besoin, et que la considération dont vous jouissez à Aix la lui *rendre tré* efficace... dans une funeste révolution comme la nôtre, *ou* probablement toute notre génération sera engloutie, il est beau pour l'homme de bien *detre impasible*, d'accueillir tous les infortunés et de tarir le plus de larmes et de réparer le plus de *meaux*.

« Je vais demain *moccuper* de son affaire, et comme il paraît qu'il est le jouet de quelque ressentiment particulier, j'espère pouvoir le faire *remettrera* en liberté.

« Je suis charmé, madame, de me renouveler au souvenir de vos enfants *auquelles* je désire être *util : fait là* je vous prie mes compliments[3].

« Votre tout dévoué,

« BUONAPARTE. »

1. Lettre tirée de la collection de M. de Coston, de Montélimar.
2. On a voulu induire de l'envoi de cette somme que Buonaparte n'était pas dans la misère, comme on le prétend. On se trompe. On oublie que ces 500 livres étaient 500 livres assignats qui, à la date du 28 juillet 1795 ne représentaient qu'une valeur de 18 francs 75 centimes.
3. Lettre provenant de la collection de la famille d'Isoard-Vauvenargues.

PIÈCE N° XLIX.

LA CITOYENNE LÆTITIA BONAPARTE A LA CITOYENNE ISOARD, A AIX.

Marseilles, le 24 juillet 1795.

MADAME,

« Voilà deux courriers que nous n'avons pas eu de nouvelles de vous ni de mon fils. *Faite* moi le plaisir ma chère dame, de me répondre deux lignes ; *tirés d'inquiéstude* une mère et *de* sœurs qui sont dans les larmes ; *avés* vous reçu une lettre *chargé* [1] ?, pardon mille fois, madame, *de embaras* que nous vous donnons ; vous *estes* mère et cela est *assés* pour *execuser* la liberté que je prends de vous importuner.

« Adieu, ma chère dame, mes compliments *a* vos fils ; je suis, avec *respects*, votre affectionnée,

« LETIZIA BUONAPARTE [2]. »

1. Lettre de Napoléon du 28 juillet. — Cette lettre provient de la collection de la famille d'Isoard-Vauvenargues.

2. Les lettres si curieuses de Lucien, de Lætitia, de Bonaparte, ont été communiquées trop tard à l'auteur pour que celui-ci pût utilement s'en servir dans le cours du récit. Le corps du volume était déjà imprimé. On a dû se contenter de les joindre simplement à l'appendice.

(*Note de l'éditeur*).

FIN DE L'APPENDICE

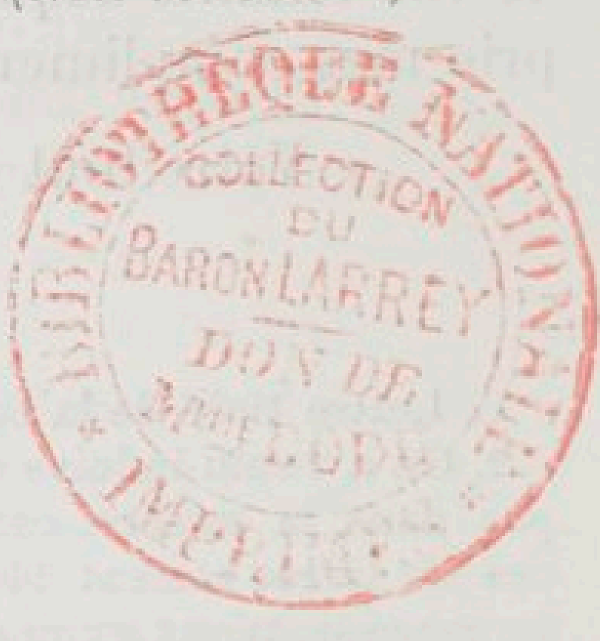
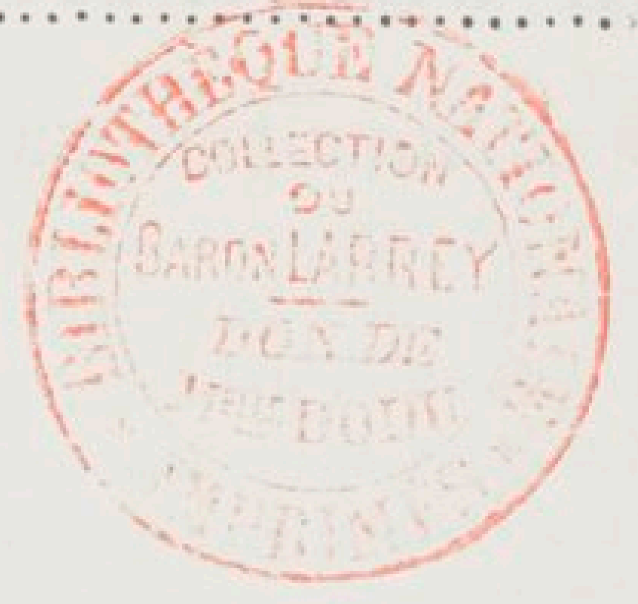


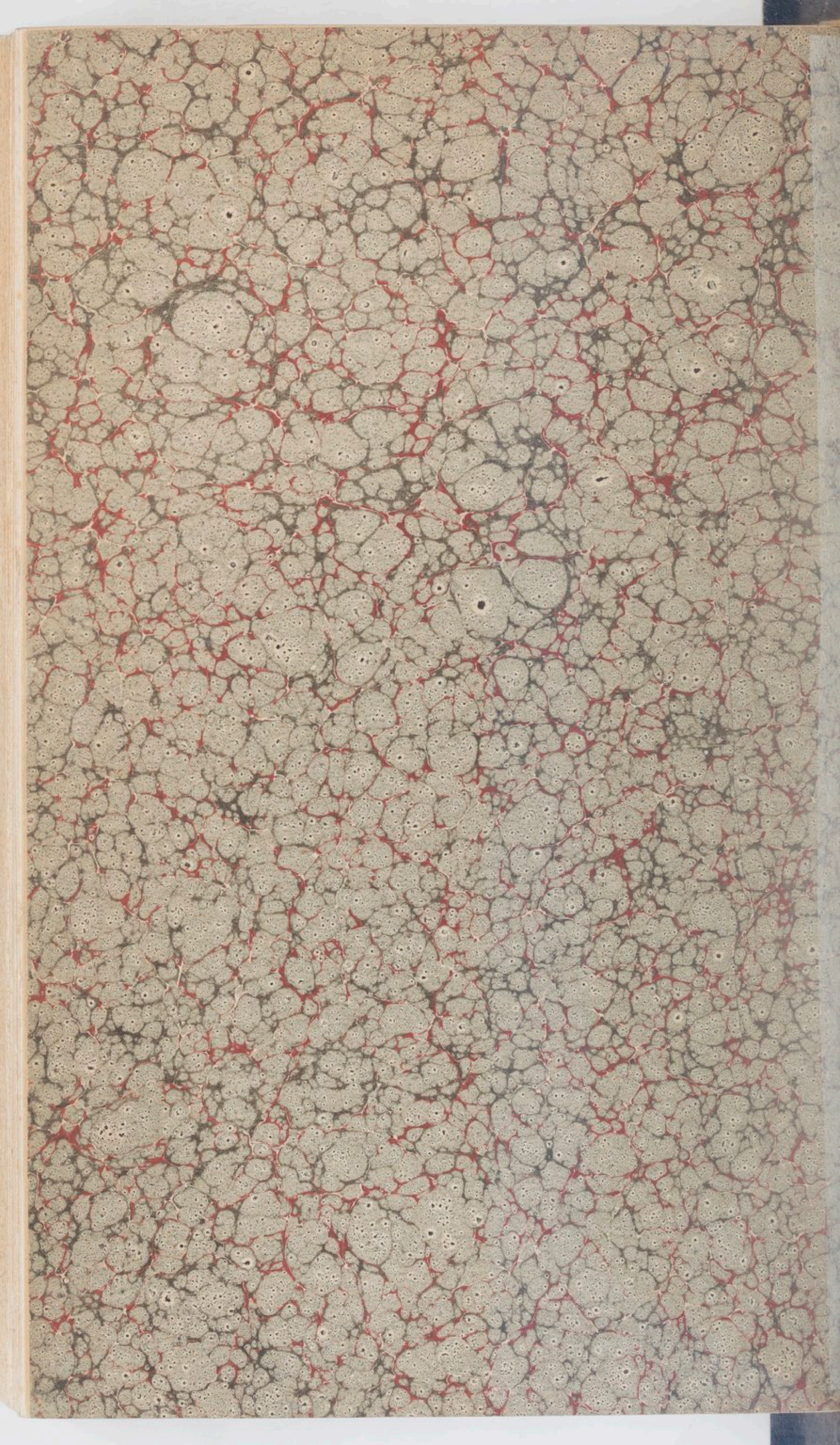
TABLE DES MATIÈRES

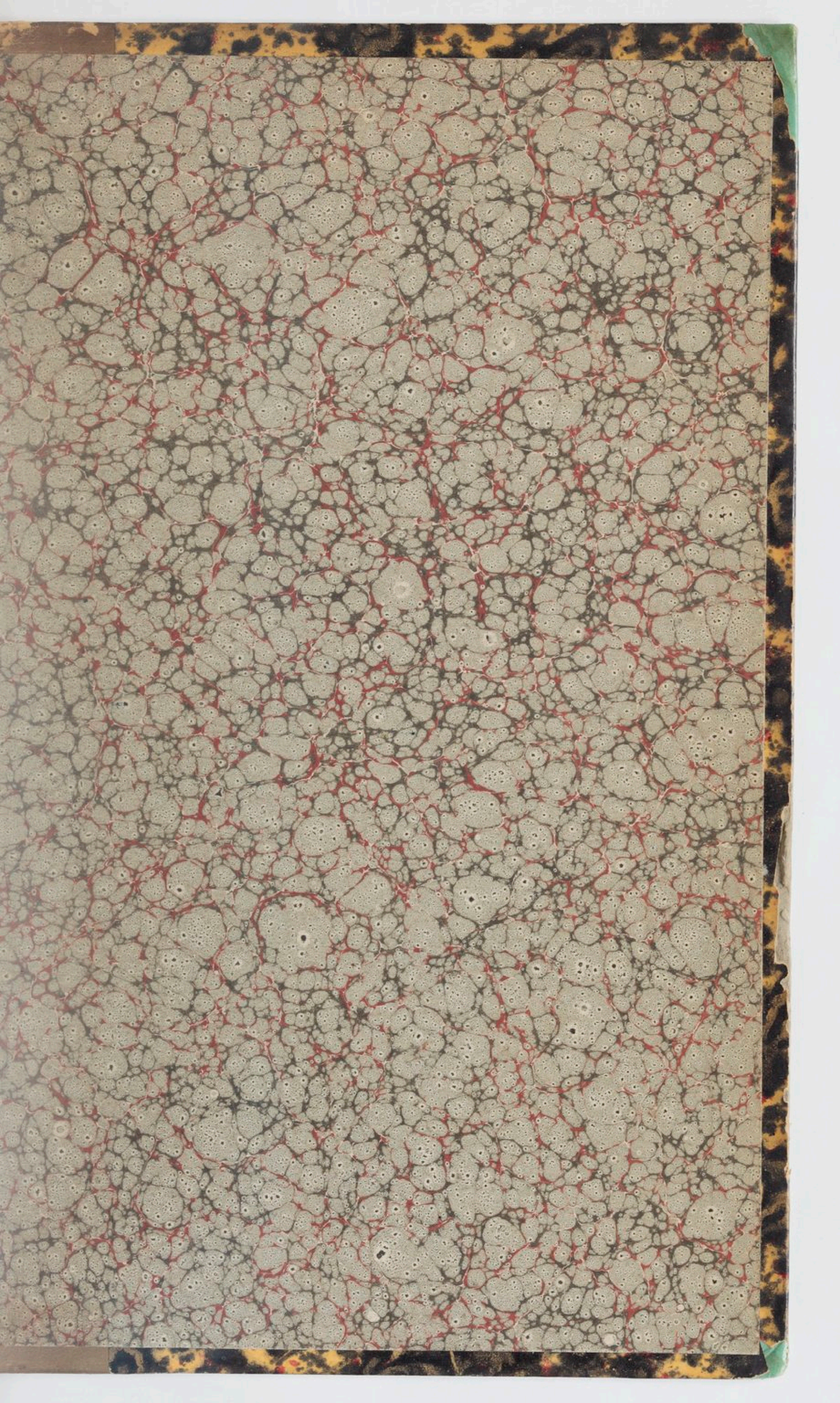
DU TOME PREMIER



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.







BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 04447735 5